
U d'/of OTTAWA
39003001756310

INTRODUCTION
à la Critique textuelle
DU NOUVEAU TESTAMENT

PARTIE PRATIQUE

TOME CINQUIÈME

Leçons professées à l'Ecole Supérieure
DE THÉOLOGIE DE PARIS, EN 1885-1886.

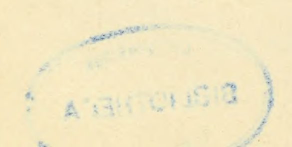
Par M. l'abbé J.P.P. Martin.

PARIS

MAISONNEUVE, FRÈRES et CHARLES LECLERC, Editeurs,

25, Quai Voltaire, 5, Quai Malaquais.

Lith. Merckel, 18, r. St Placide. Paris



Préface.

1°.– Je compte mettre fin, avec les pages qui suivent, aux études que j'ai entreprises sur le texte du Nouveau Testament grec. Ce n'est pas que la matière soit épuisée, tant s'en faut; c'est uniquement parce que je ne crois pas devoir retenir davantage les élèves auxquels j'ai l'honneur de distribuer l'enseignement sur un seul groupe de questions, quelle que soit, d'ailleurs, l'importance et la gravité des problèmes que ces questions soulèvent. Je n'ai sans doute pas à faire à des novices dans les études bibliques; tous mes élèves ont, reçu un enseignement élémentaire et suivi pendant trois ou quatre ans, peut-être même plus, les leçons qui se donnent dans les séminaires de France. Il n'y a donc pas lieu pour moi de me demander si les jeunes gens auxquels je m'adresse possèdent le modeste bagage de connaissances usuelles sans lequel on ne peut point faire son chemin dans la vie. Ils l'ont ou doivent l'avoir lorsqu'ils viennent s'asseoir devant moi, pour écouter mes leçons. Je n'ai donc pas à me préoccuper de leur fournir leur viatique et je jouis d'une indépendance dont il m'est permis de profiter, si je le juge à propos. Ce n'est même pas tout? En effet, l'École à laquelle je suis attaché n'est pas une institution ordinaire; c'est une institution d'enseignement supérieur: Cela m'impose des obligations particulières, mais cela me laisse aussi un peu plus de liberté dans le choix de mon sujet et dans la distribution de la matière qui fait l'objet de mon cours.

2°.– Je n'ai point perdu de vue ces circonstances et c'est pour cela que j'ai cru pouvoir approfondir plus qu'on ne le fait communément le sujet que j'ai entrepris d'étudier; mais il y a des limites à tout et je crois qu'après avoir employé quatre ans à discuter des questions relatives au texte du Nouveau Testament le moment est venu de m'arrêter, sauf à reprendre un jour, avec des matériaux accrus et des forces rajeunies, l'étude des problèmes que j'ai soulevés.

Je désire, en effet, si Dieu me prête vie et santé, refaire la Partie Théorique de mon cours, car j'aurais beaucoup de choses à y ajouter, et plusieurs de ces additions ne manquent, ni d'importance, ni de nouveauté.

3°.– Les conditions dans lesquelles ces études ont vu le jour, expliquent et le choix que j'ai fait et l'ordre que j'ai suivi.

La critique textuelle du Nouveau Testament est une oeuvre si vaste que les forces d'un seul homme ne sauraient l'accomplir en entier. Elle embrasse l'étude comparée de documents très divers de fond, de forme et d'origine; l'appréciation complète et minutieuse d'autorités infiniment variées au point de vue du nombre et de l'importance; elle comprend la discussion de toutes les leçons que présentent les manuscrits, les Pères et les versions, depuis la première jusqu'à la dernière ligne du Nouveau Testament. Et ces leçons, qui portent quelquefois sur des versets ou sur des groupes de versets, roulent souvent sur des mots, des lettres, des accents, des points et des virgules. C'est dire, par suite, qu'on les compte par milliers. A cette heure, on a recueilli plus de cent mille variantes sur le Nouveau Testament et l'oeuvre est loin d'être terminée.–

4°.– Or, la Critique textuelle embrasse tout cela. Elle donne, d'abord, les principes qui doivent diriger dans le choix et le rejet des leçons, mais elle s'occupe encore des cas particuliers, avec les variations infinies que les détails entraînent dans l'application des principes. C'est donc une oeuvre immense, une oeuvre dont j'ai pu seulement toucher les sommets et saisir les traits généraux.

En dehors des questions particulières que j'ai choisies comme offrant plus d'intérêt à mes élèves, il resterait une centaine de cas qui ont quelque importance, à un point de vue ou à un autre; au point de vue de l'application des principes, ou au point de vue de la gravité du sujet qu'on y traite; mais il faut savoir se borner et il est temps de mettre un terme à des études, qui, malgré leur aridité apparente, finissent par avoir et communiquer leur charme.

5°.– Je clos la série par la célèbre controverse relative aux

Trois Témoins célestes, de toutes les questions particulières que j'ai examinées, une de celles qui peuvent le plus intéresser mes élèves et même les lecteurs catholiques en général.

Il a été beaucoup écrit sur ce passage du Nouveau Testament depuis trois cents ans; et cependant, il me semble que la matière n'est pas encore épuisée. Il y a quelques points de vue qui sont restés dans l'ombre, à ce que je crois; et, d'ailleurs si on dit là-dessus tout ce qu'il y avait à dire, il est utile que quelqu'un résume clairement le débat et pose nettement le problème à résoudre.

6°.- Parmi les côtés de la question qui n'ont pas été suffisamment étudiés, est celui de la tradition Latine. Or, c'est le point le plus important à élucider, dans cette controverse, car, en définitive, tout dépend de là. On a trop supposé communément qu'il n'y avait plus rien à faire; on s'est contenté d'affirmations générales qui ne reposent pas sur les faits ou qui sont même quelquefois contredites par les faits. Il est vrai qu'il est beaucoup plus commode de produire des affirmations que de recueillir patiemment des faits; mais aussi il vient un moment où les faits reprennent le dessus et détruisent les affirmations.

7°.- J'ai suivi une autre méthode: J'ai recueilli le plus de faits qu'il m'a été possible avant d'émettre des affirmations. C'est pourquoi me trouvant à portée d'un grand dépôt public, du plus riche dépôt peut-être qu'il y ait en Europe, de celui qui a été le plus anciennement connu, j'ai tenté d'examiner tous les documents qu'il renferme relativement à cette question, manuscrits de la Bible, missels, Epistolaires, Evangéliaires, etc.. Ces documents se comptent par centaines dans la Bibliothèque Nationale. Aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que leur examen a absorbé une bonne partie de mes loisirs pendant près de trois ans. La Bibliothèque Nationale de Paris ne contient pas toutes les autorités qu'on peut consulter sur ce sujet; cependant je pense que les mille documents de tout genre qu'elle renferme constituent un bon spécimen des manuscrits en général et nous permettent par suite de nous faire une juste idée du résultat que donnerait

le dépouillement de l'ensemble.

8°. — Il n'est sans doute pas nécessaire d'examiner tous les manuscrits latins des Bibliothèques d'Europe pour arriver à tirer des conclusions certaines ; on peut-être sûr de ne pas se tromper, lorsqu'on en a examiné un nombre suffisant, loyalement, sans parti pris, avec la pensée unique de relever les faits tels qu'ils se présentent. C'est ce que j'ai fait, et, comme la Bibliothèque Nationale de Paris renferme plus de cinq cents manuscrits bibliques ou liturgiques, il est permis de penser, sans trop se risquer, qu'on trouvera ailleurs ce que j'ai rencontré ici.

9°. — La tradition latine, incertaine comme elle l'est jusqu'au dixième siècle, dans tous les monuments qui lui servent d'organes ou de véhicules, dans les manuscrits bibliques et liturgiques, aussi bien que dans les Pères, la tradition latine ne m'a point paru capable de suppléer au silence que nous rencontrons partout ailleurs dans la société chrétienne, surtout alors qu'il s'agissait d'un texte aussi clair et aussi explicite à propos du grand dogme de la Trinité que l'est le verset des Trois Témoins célestes. L'ὁμοιοτέλευτον n'explique pas la disparition d'un passage aussi singulier, et c'est en vain qu'on recourt à toute une série de mesures plus ou moins étranges pour rendre raison du silence des Pères. Les Pères n'étaient certainement pas ces gens peureux ou lâches que nous présentent quelques apologistes, eux qui cent fois ont exposé leur tête pour des vérités moins importantes que celles du dogme de la Trinité, dont il est question dans ce passage. Quant à la célèbre Loi du silence, elle n'a rien à voir dans ce cas, et n'a pu exercer sur la société chrétienne, prise dans son ensemble, qu'une très légère influence.

10°. — J'incline donc très visiblement à considérer le passage que j'étudie dans les pages suivantes, comme une interpolation patristique. Opérée en Afrique dans la Vulgate Latine, cette interpolation s'est propagée insensiblement à travers le monde occidental, surtout à partir du moment où les Arabes, en envahissant l'Afrique dispersèrent les chrétiens de ce pays et leurs

trésors littéraires dans tous les pays limitrophes, en Sicile et en Espagne, en Italie et en Sardaigne, en Corse et en Provence.

11°. — L'introduction de ce verset dans toutes les Bibles Latines, à partir du treizième siècle et sa conservation dans la Vulgate de Sixte Quint et de Clément VIII, ne me semblent pas constituer des titres capables de racheter le vice original de ce passage. Quant au Concile de Trente, je ne crois pas qu'il ait visé ce verset, loin de là; et ce qu'il a dit sur le canon de la Sainte Ecriture, les principes qu'il a formulés sur la critique biblique, condamnent plutôt qu'ils ne défendent, suivant moi, l'authenticité et la canonicité de I Jean V, 7.

12°. — Cette opinion n'est pas commune parmi ceux qui lisent le Nouveau Testament en Latin, dans le but unique de s'édifier. Elle n'est peut-être même pas encore la plus commune parmi les savants catholiques qui étudient et examinent de près les titres de la Révélation; mais elle gagne du terrain et fait, tous les jours, des progrès au fur et à mesure que la question est mieux exposée et que les faits critiques sont plus clairement établis. De plus en plus, dégagé de toutes les obscurités, dont la pusillanimité, l'ignorance ou la mauvaise foi l'ont environné, le problème à résoudre se pose ainsi : « L'existence de I Jean V, 7 dans la Vulgate Latine au treizième siècle, et son introduction graduelle dans le monde Occidental à partir du sixième siècle, jointes aux allusions » possibles, mais en tout cas vagues et incertaines, qui peuvent exister dans Tertullien et dans saint Cyprien, constituent-elles des » raisons suffisantes pour admettre l'authenticité et la canonicité » de ce texte ? — »

13°. — Si l'Eglise catholique, par une définition claire, explicite et formelle, répondait à cette question en disant oui, il n'y aurait pas un fidèle qui, pût dire non, en voulant rester fidèle. Il faudrait proclamer, en vertu des principes supérieurs qui gouvernent la société catholique, que, dans ce cas, des faits importants échappent à la science; mais, tant que l'Eglise n'aura pas dit clairement oui, les savants catholiques, en raisonnant uniquement sur les faits critiques, pourront dire non et devront dire non, s'ils

croient que le passage en question n'est qu'une glose et une interpolation patristique.

14°. – L'Église n'ayant jamais encore dit oui, j'incline à considérer le verset des Trois Témoins célestes comme une de ces gloses patristiques dont les manuscrits Grecs et Latins nous offrent de nombreux exemples. En étudiant ce passage à la lumière du grand principe de critique catholique : « Prout in Ecclesia catholica » legi consueverunt », il me paraît difficile de le considérer comme autre chose, et, si jamais l'Église revoit la Vulgate, je doute qu'elle décide expressément que le passage fait partie de la Sainte Écriture. Retiendra-t-elle le verset ? – Cela est possible, parce que l'Église doit des ménagements aux simples fidèles, mais j'en doute, parce que l'Église doit encore des ménagements à la science ; et qu'après les controverses des trois derniers siècles, surtout après les controverses de notre temps, il faudra que l'Église se prononce. Or, si l'Église se prononce, elle ne le fera pas sans avoir examiné mûrement la question, sans avoir pesé tous les faits ; et, il me paraît difficile que, ces faits bien examinés, il sorte d'un concile une décision favorable au Verset des Trois Témoins. Ce que je crois plus probable, c'est que l'Église rejettera le verset, comme un texte au moins douteux, ou qu'elle lui créera une situation à part, dans une note, en souvenir de la place qu'il a longtemps occupée dans certaines éditions de la Vulgate Latine.

15°. – Je n'ai pas besoin d'ajouter que je suis arrivé à cette conclusion sans parti pris, à la suite d'une étude scrupuleuse et détaillée des faits et des arguments qu'on apporte pour et contre. J'avoue même qu'il m'eût été infiniment agréable d'aboutir à un autre résultat et que j'aurais aimé à pouvoir défendre raisonnablement un texte qui offre une preuve si claire du dogme fondamental de la religion chrétienne ; mais il m'a été impossible d'admettre cette conclusion, en étudiant les faits et les arguments ; et, si je n'ai pas un autre mérite, j'ai au moins celui d'avoir fait quelques efforts pour contrôler les dires de mes devanciers. J'ai tâché de ne rien accepter sur une simple

affirmation, et, avant de me prononcer, j'ai fait mon possible pour tout revoir à nouveau et juger par moi même.

16°. — Je ne veux pas clore ces études sans remercier mes élèves de l'attention bienveillante avec laquelle ils les ont écoutées, et sans envoyer l'hommage de ma reconnaissance aux personnes étrangères à mon cours qui ont bien voulu me témoigner leur sympathie et m'honorer de leurs encouragements.

Paris, ce 17 Mai 1886.

J. P. P. Martin.

Introduction.

1°.- Lorsque le Nouveau Testament parut en grec, pour la première fois, en février-mars 1516, les Hellénistes, qui le parcoururent, ne tardèrent pas à y remarquer une lacune assez importante. Dans la première épître de saint Jean, au chapitre cinq, le verset 7 était omis en entier, ainsi que le commencement du verset 8.- Les mots ἘΝ ΤΩ ΟΥΡΑΝΩ, Ὁ ΠΑΤΗΡ, Ὁ ΛΟΓΟϹ ΚΑῚ ΤῸ ἍΓΙΟΝ ΠΝΕΥ͂ΜΑ· ΚΑῚ ΟὟΤΟΙ ΟἹ ΤΡΕΙ͂Ϲ ἚΝ ΕἸϹΙ. ΚΑῚ ΤΡΕΙ͂Ϲ ΕἸϹΙΝ ΟἹ ΜΑΡΤΥΡΟΥ͂ΝΤΕϹ ἘΝ ΤΗ͂Ι ΓΗ͂Ι étaient passés sous silence, comme n'existant pas dans le manuscrit dont l'éditeur s'était servi.

«Omission importante que présentait la première édition du Nouveau Testament grec.»

2°.- Si cela s'était passé en Orient, il est probable que personne n'y aurait fait attention et ne s'en serait plaint; mais cela se passait en Occident, à Bâle, en plein mouvement de la Renaissance, sous le Pontificat de Léon X, au moment même où se préparait la Réforme de Luther. Or, en Occident, on était habitué depuis longtemps à lire dans les Bibles Latines: V. 7. Quoniam tres sunt qui testimonium dant in coelo: Pater, verbum et Spiritus Sanctus. Et Hi tres unum sunt.- V. 8.- Et tres sunt qui Testimonium dant in terra.- Ceux donc qui étaient capables de lire le texte grec ne pouvaient pas manquer de remarquer l'absence du passage correspondant dans la première édition du Nouveau Testament grec et devaient la relever. D'ailleurs, l'édition d'Erasme, pour avoir été publiée la première, n'avait pas été cependant la première imprimée. Le savant de Rotterdam avait été devancé par les éditeurs de la Polyglotte d'Alcala, dont le cinquième volume contenant le Nouveau Testament, terminé en janvier 1514, ne parut que beaucoup plus tard, vers 1522.

«Pourquoi cette omission devait-elle être remarquée en Occident?-»

3°.- Erasme avait donc des rivaux de gloire, dans les éditeurs de la Polyglotte d'Alcala. Ceux-ci ne pouvaient pas manquer d'examiner minutieusement son oeuvre et d'y découvrir des défauts, s'il

«Les éditeurs d'Alcala devaient examiner de près l'oeuvre d'É-

« rasme. »

y en avait. Or, il n'y en manquait pas, car la première édition du célèbre helléniste avait été élaborée, exécutée et terminée en moins de six mois. Elle était accompagnée d'une traduction latine et d'annotations critiques, où l'éditeur se donnait quelquefois un peu carrière contre la Vulgate, son auteur et ses approbateurs. Dans l'état où étaient déjà les esprits en 1516, tout cela ne pouvait passer inaperçu; et, bien qu'Erasme eût dédié son Nouveau Testament au Pape Léon X, les écrivains catholiques devaient avoir quelque chose à lui répondre. Il en fut, en effet, ainsi.

« J. Lopez Stunica ouvre le feu contre Erasme. – Réplique d'Erasme. »

4°.– Pendant qu'Erasme préparait et publiait une seconde édition un peu améliorée (1519), Jacques Lopez Stunica, un des principaux collaborateurs employés par le cardinal Ximénès, recevait la première édition et rédigeait un volume d'« Annotations », qu'il livrait au public, quelque temps après la mort de Ximénès, vers 1519 ou 1520 (1). Erasme n'était pas homme à rester coi. Au pamphlet de Stunica, il répondit par un autre pamphlet. Au reproche que d'autres auteurs lui avaient déjà adressé, d'omettre le verset des Trois témoins, Erasme avait répondu en prenant l'engagement de publier ce passage dans sa troisième édition, si on trouvait un seul manuscrit grec qui le contint.

---

(1).– Criticorum Sacrorum, Tome VII. Francfort sur le Mein, 1695, in 4°, page 1229 – 1230.– Annotationes Jacobi Lopedis Stunicae contra Erasmum Roterodamum, in defensionem tralationis Novi Testamenti.– Ut autem librum coepi volvere, traductionemque illam novam et Annotationes à verticae, ut aiunt, ad calcem diligentissime transcurri, audaciam hominis, quâ ille pro sapientiâ eo in opere usus est, vehementer sum admiratus. Cum enim in gentilium auctorum lectione fuerit semper versatus, secularemque eloquentiam ex parte inde didicerit, elegantia illa dicendi qualicumque confisus omnia sibi licuisse existimavit .... necessarium mihi visum fuit ut ego ecclesiasticâ interpretis partes tuendas susciperem. Quod eo libentius feci quod videbam non solum immerito ab Erasmo illum reprehendi, verum tamen contumeliosissime passim compellari, atque ex eruditorum corona penitus explodi.–

Or, précisément, pendant qu'il rédigeait son apologie à Stunica, on lui fit savoir qu'un manuscrit existant en Angleterre renfermait le verset : « Je ne veux rien dissimuler, dit Erasme, après avoir répondu aux » arguments de Stunica [1], je ne veux rien dissimuler. On a trouvé chez » les Anglais un manuscrit contenant ce qui manque dans les imprimés. Voici comment le texte est conçu : ὍΤΙ ΤΡΕῖΣ ΕἸΣΙΝ ΟἹ » ΜΑΡΤΥΡΟῦΝΤΕΣ ἘΝ ΤΩ͂Ι ΟΥ̓ΡΑΝΩ͂Ι, ΠΑΤῊΡ, ΛΌΓΟΣ, ΚΑῚ ΠΝΕῦΜΑ, » ΚΑῚ ΟὟΤΟΙ ΟἹ ΤΡΕῖΣ ἚΝ ΕἸΣΙ. ΚΑῚ ΤΡΕῖΣ ΕἸΣΙΝ ΜΑΡΤΥΡΟῦΝ- » ΤΕΣ ἘΝ ΤῊ ΓΗ͂, πνεῦμα, ὕδωρ, καὶ αἷμα. Εἰ τὴν μαρτυρίαν » τῶν ἀνθρώπων, etc. J'ignore, continue-t-il, si c'est par hasard qu'on » ne répète pas, dans ce manuscrit, ce qui existe dans mes éditions : » Καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσιν. J'ai donc cité, d'après ce manuscrit Britannique, ce qui manque dans mes éditions précédentes, » afin que personne ne prenne occasion de mon silence, pour me » calomnier. Je soupçonne fort cependant ce manuscrit anglais » d'avoir été corrigé sur la Vulgate Latine [2]. »

---

(1). — Voici ce que disait J. L. Stunica, à propos de I saint Jean V, 7. — Ibid. page 1333. — Joannes, ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες, τὸ Πνεῦμα, καὶ τὸ ὕδωρ, καὶ τὸ αἷμα· Καὶ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσιν. Erasmus, quoniam tres sunt qui testimonium dant, Spiritus, et aqua, et sanguis; et hi tres unum sunt. Et in Annot. In Graeco codice tantum hoc reperio de triplicis, etc.. — Sciendum est hoc loco Graecorum codices apertissime esse corruptos: nostros vero veritatem ipsam ut a prima origine traducti sunt continere. Quod ex prologo B. Hieronymi super epistolas canonicas manifeste apparet. Ait enim, Quae si sic ut ab eis digestae sunt ita quoque ab interpretibus fideliter in Latinum verterentur eloquium, nec ambiguitatem legentibus facerent, nec sermonum sese varietas impugnaret,...

(2). — Criticorum Sacrorum, Tomus VII, in-4°. Francfort sur le Mein, 1695, page 1405. — Illud addam, cum Stunica meus toties jactet Rhodiensem codicem, cui tantum tribuit auctoritatis, mirum est non hic adduxisse illius oraculum praesertim cum ita vere consentiat cum nostris codicibus ut videri possit Lesbia regula. Verum-

« Erasme publie le « verset des Trois Té- « moins dans sa troi- « sième édition, 1522. »

5°. – Erasme tint malheureusement la parole qu'il avait donnée un peu témérairement à un de ses contradicteurs anglais du nom de Lee. Dans ses deux premières éditions, il avait suivi ses manuscrits, partout où il avait pu les consulter. Dans sa troisième édition, parue en 1522, quelque temps avant qu'il eût reçu un exemplaire de la Polyglotte d'Alcala, Erasme donnait le célèbre verset des Trois Témoins d'après le manuscrit Britannique, tel que nous venons de le rapporter tout-à-l'heure (1).

« Publication de la « Polyglotte d'Alcala. « – Elle contient le « verset des Trois Té- « moins. »

6°. – Cette même année, 1522, vit enfin apparaître la Polyglotte d'Alcala, préparée par le Cardinal Ximenès, imprimée même de son vivant, mais dont diverses circonstances avaient fait différer la publication. J. Lopez Stunica ayant été un des principaux éditeurs, on pouvait s'attendre à trouver, dans cet ouvrage, le verset des Trois Témoins, puisque ce savant en avait pris la défense, dans ses « Annotations »

---

tamen, ne quid dissimulem, repertus est apud Anglos Graecus codex unus in quo habetur quod in vulgatis deest. Scriptum est enim hunc ad modum, ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῷ οὐρανῷ, πατὴρ, λόγος, καὶ πνεῦμα, καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἕν εἰσι καὶ τρεῖς εἰσι μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ, πνεῦμα, ὕδωρ, καὶ αἷμα. εἰ τὴν μαρτυρίαν τῶν ἀνθρώπων, etc. Quanquam haud scio an casu factum sit ut hoc loco non repetatur quod est in Graecis ....

(1). – Novum Testamentum omne tertio jam ac diligentius ab Erasmo Roteradamo recognitum, non solum ad graecam veritatem, verum etiam ad multorum utriusque linguae codicum, eorumque veterum simul et emendatorum fidem, postremo ad probatissimorum autorum citationem, emendationem et interpretationem, una cum annotationibus recognitis, ac magna accessione locupletatis, quae lectorem doceant quid, qua ratione mutatum sit. Quisquis igitur amas veram theologiam, lege, cognosce ac deinde judica. Neque statim offendere, si quid mutatum offenderis, sed expende num in melius mutatum sit. Nam morbus est, non judicium, damnare quod non inspexeris. –

contre Erasme. La Polyglotte le contenait, en effet, mais sous une forme légèrement différente de celle du manuscrit Britannique, qu'Erasme avait fait connaître au monde savant. Voici de quelle manière ce verset était conçu: ὅτι τρεῖς εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῷ οὐρανῷ ὁ πατὴρ ΚΑΙ ὁ λόγος καὶ ΤΟ ἅγιον πνεῦμα, καὶ οἱ τρεῖς ΕΙC ΤΟ ἕν εἰσι. καὶ τρεῖς εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες ΕΠΙ τῆc γῆc. De plus, la Polyglotte omettait, à la fin du verset 8, les mots « ΚΑΙ ΟΙ ΤΡΕΙC ΕΙC ΤΟ ἘΝ εἰσιν, ainsi que le faisait le manuscrit Britannique et que le font un assez grand nombre de manuscrits de la Vulgate.

7°. – Nous avons dit plus haut qu'il était regrettable qu'Erasme eût inséré la leçon du manuscrit Britannique dans sa troisième édition. Et, en effet, si ce savant s'en était tenu à sa première impression, qui avait été la bonne, il eût épargné à la science biblique moderne bien des controverses et sauvé un temps précieux qu'on aurait pu employer plus utilement. Il eût bien fait sans doute de faire connaître, dans sa Préface ou dans ses notes, la leçon du manuscrit Britannique; mais il aurait dû ne pas insérer ce verset dans le texte, puisque la plupart des manuscrits consultés par lui ne le contenaient pas. Le bon sens aurait fini par prévaloir et par avoir raison des stupides clameurs qu'on élevait contre lui. Ce savant, qui, dans d'autres cas, avait fait preuve de trop d'obstination, n'en montra pas assez dans cette circonstance; il eut certainement tort de céder aux reproches qu'on lui adressait. Il fit même plus. Voyant qu'il était dans le goût du temps de retoucher arbitrairement les textes, il modifia celui de I Jean V, 7-8, dans sa quatrième édition, et cela sans avoir aucune autorité manuscrite nouvelle. Il remarqua, en effet, que la traduction de la Polyglotte d'Alcala était, au simple point de vue de la langue, plus correcte que celle du manuscrit Britannique. C'est pourquoi il résolut de modifier le passage dans sa quatrième édition, en ajoutant les articles devant les noms des Trois Témoins célestes. Il se doutait cependant que le texte de la Polyglotte avait été fabriqué et ce n'est pas, sans une pointe de malice, qu'il invitait Stunica à produire le fameux manuscrit « Rhodiensis », dont celui-ci faisait tant de cas.

« Qu'il est regrettable « qu'Erasme ait inséré « le verset des Trois « Témoins dans sa « troisième édition. »

8°. – En 1527 donc, le verset des Trois Témoins parut sous

« Erasme modifie la

« teneur du verset des | une forme légèrement nouvelle, dans la quatrième édition d'Erasme. On
« Trois Témoins, dans | ne lisait plus πατὴρ, λόγος. Καὶ πνεῦμα ἅγιον, mais bien ὁ πατὴρ, ὁ
« ses dernières éditions. » | λόγος καὶ τὸ πνεῦμα ἅγιον. Une fois entré dans cette voie, Erasme ne s'arrêta plus. C'est pourquoi il altéra encore arbitrairement le texte dans sa cinquième et dernière édition. Les derniers mots furent transposés et devinrent ΚΑΙ τὸ ἅγιον πνεῦμα. Par suite, Erasme est l'auteur de la forme que nous avons encore dans notre Texte Reçu, forme essentiellement ecclectique, c'est-à-dire, empruntée en partie au manuscrit Britannique (καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς), partie à la Polyglotte d'Alcala (ὁ … ὁ … τὸ … ἅγιον πνεῦμα), partie enfin à la masse des manuscrits grecs (V. 8: Καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι).

« Les autres savants « n'exercent aucune « influence sur le « passage. »

9°. — Les savants, qui, à la même époque, travaillèrent sur le texte grec, n'ont exercé aucune influence sur la controverse. Tous s'effacent devant Erasme; le talent et les travaux de celui-ci les éclipsent complètement. Au moment où Erasme mourait, 1536, le Texte Reçu était à peu près complet. Il ne lui manquait que fort peu de chose pour arriver à la forme qu'il a conservée jusques à nos jours.

Ce fut Robert Etienne qui eut la gloire de faire les dernières corrections et de donner, dans sa troisième édition (1550) le texte qui a presque toujours servi depuis. Mais cette troisième édition contenait dans le passage que nous étudions (I, Jean V, 7-8) quelques particularités qui ont exercé sur la controverse une certaine influence, ainsi qu'on va le voir.

« Robert Etienne con- « serve le passage « dans sa troisième « édition (1550). — « Ses crochets. » —

10°. — Robert Etienne ne fait guère que reproduire l'édition d'Erasme, en particulier, dans le célèbre passage de saint Jean. Il ajoute seulement, à la marge, quelques variantes empruntées à seize manuscrits, qu'il désigne par les lettres chiffres grecs. Quelquefois encore, il recourt aux signes origeniens, par exemple, aux obèles, pour indiquer les endroits qui manquent dans les autorités consultées par lui. C'est ainsi que, dans le verset du chapitre cinq de la première épître de saint Jean, les mots ÷ ἘΝ ΤῷῸ ΟὐΡΑΝῷ sont enclavés entre un obèle (÷) et un petit crochet (꜀).—

« Conclusion qu'on « tire des crochets de

La conclusion qu'on tira de ce fait se devine d'elle même. Les savants, qui lurent la troisième édition de Robert Etienne, conclurent

que les manuscrits dont cet éditeur s'était servi, contenaient le verset « R. Étienne .» des Trois Témoins et que seuls les mots « ἐν τῷ οὐρανῷ » y faisaient défaut. On n'était encore qu'au bégaiement de la critique. On connaissait à peine quelques manuscrits grecs et on savait qu'Érasme n'en avait consulté qu'un petit nombre. Il semblait donc que le verset des Trois Témoins fût plus appuyé par la tradition de l'Église Grecque qu'on ne le croyait communément. La grande réputation de Robert Étienne et le soin avec lequel ce savant affirmait avoir confronté ses manuscrits, redonnèrent une certaine autorité au verset. Les éditeurs qui suivirent n'examinèrent pas de manuscrits ou les examinèrent mal ; ils ne touchèrent pas au texte établi par Robert Étienne et respectèrent, en particulier, le passage de la première Épître de saint Jean dont nous essayons de refaire l'histoire. Le plus coupable ou le plus négligent de ces éditeurs est Théodore de Bèze, qui, vivant en France et ayant à sa portée les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, aurait pu facilement s'assurer si la leçon de Robert Étienne était tout-à-fait correcte. Il ne le fit pas, et ses affirmations n'ont pas peu contribué à transformer une erreur typographique en fait critique de premier ordre. Voici comment.[1]

---

(1).— Théod. de Bèze, Nouv. Testam. Édition de Cambridge 1642, p. 795.— « Hic versiculus omnino mihi retinendus videtur. Explicat » enim manifeste quod de sex testibus seorsim dixerat, tres seorsim » coelo, tres terrae tribuens. Non legit tamen Syrus, nec vetus Latinus » interpres, nec Nazianzenus, etc. ... sed legit Hieronymus, legit » Erasmus in Britannico codice, et Extat in complutensi edi- » tione, et in nonnullis Stephani Veteribus libris. Non con- » venit tamen in omnibus inter istos codices ; nam Britannicus » legit sine articulis πατήρ, λόγος καὶ πνεῦμα in nostris » vero leguntur articuli ... — « In coelo, ἐν τῷ οὐρανῷ. — » Hoc deest in septem vetustis codicibus, sed tamen omnino » videtur retinendum ut tribus in terra testibus ista ex adverso » respondeant ». —

« Comment une erreur typographique peut devenir un fait critique de premier ordre ? »

11°.- Si l'obèle (–) et le crochet (c) de Robert Etienne sont exactement placés, il s'en suit que sept manuscrits vus par ce critique renferment le verset des Trois Témoins. Il n'y a, en effet, que les mots « ἐν τῷ οὐρανῷ » qui manquent; le reste du verset existe.- Il y a peut-être encore aujourd'hui des gens qui croient à l'existence de ces sept manuscrits; mais, en tout cas, s'il n'y en a plus maintenant, il y en a eu jusqu'à la fin du dernier siècle, et cela grâce aux assertions de Théodore de Bèze.

Il n'y avait pas cependant très longtemps que Robert Etienne avait donné sa troisième édition que déjà on avait, en plus d'un endroit du monde catholique, quelques doutes sur la correction de son édition, dans ce passage. Il était évident, en effet, que quelque chose manquait dans les manuscrits de Paris, puisque Robert Etienne avait placé un obèle (÷) au commencement. Toute la question était de savoir jusqu'où allait le passage manquant, et si le crochet ou demi-obèle, indiquant la fin de la variante était bien placé, les mots « ἐν τῷ οὐρανῷ » seuls faisaient défaut; mais si ce crochet ou ce demi-cercle avait été mal placé par Robert Etienne, ou bien si le compositeur avait commis une erreur typographique, il pouvait se faire que « tout le verset manquât. » François Lucas de Bruges entrevit bien vite le nouveau problème qui se posait. Il était personnellement favorable au passage. Cependant il soupçonnait qu'il y avait peut-être erreur dans la notation de Robert Etienne. Aussi dans les doctes annotations qu'il adressait, en 1579, au cardinal Sirlet, il avait soin d'ajouter ce correctif : « Si tamen semicirculus, lectionis designans terminum, » suo loco sit collocatus (1). » — Tout, en effet, dependait de là, et c'est ainsi qu'une simple erreur typographique peut quelquefois avoir les plus graves conséquences.

« Fr. Luc de Bruges soupçonne une erreur typographique dans la place du crochet de Robert Etienne. »

« Le soin et le zèle de Robert Etienne prouvent-ils qu'il n'y a pas de faute typogra-

12°.- Mais comment soupçonner là une erreur typographique, alors que Robert Etienne, dans sa préface, déclare avoir fait son travail avec le plus grand soin ? A cette heure nous savons ce qu'il faut penser de tout ce soin et de tout ce zèle; Erasme disait, lui aussi,

(1).- Criticorum Sacrorum, Tome VII, page 1222.-

en tête de sa première édition, qu'il avait consulté beaucoup de « phique. » manuscrits grecs et latins, confronté les Pères dont il fait une longue énumération, et déployé un zèle et un soin inouïs, et tout cela, pour une oeuvre qui ne lui avait pas coûté plus de six mois! La besogne avait été si hâtive, qu'au lieu de copier les manuscrits, il s'était servi des originaux eux-mêmes existant encore dans la Bibliothèque de Bâle, lesquels conservent les traces de leur passage entre les mains des protes! Plus tard, d'ailleurs, le docte helléniste dût bien avouer que son oeuvre avait été un peu hâtive « praecipitem ac tumultuariam »; mais, au seizième siècle, on prenait assez volontiers toutes ces phrases au pied de la lettre. On n'avait pas encore une idée de l'exactitude et de la rigueur, que les modernes portent dans les travaux critiques.

Il ne faut donc pas trop en vouloir à Théodore de Bèze, aux Aldes, aux Elzévirs et aux autres savants, s'ils ont cru que l'obèle (÷) et le demi-cercle (c) de Robert Étienne n'atteignaient que « ἐν τῷ οὐρανῷ » et nullement le verset tout entier.

13°.— Après s'être introduit ainsi péniblement, difficilement, laborieusement dans les éditions grecques du Nouveau Testament, le verset des Trois Témoins a fini par y occuper une position tranquille et à peu près incontestée, pendant plus de cent ans. C'est qu'en effet les travaux critiques accomplis pendant la fin du seizième ou la première moitié du dix-septième siècle furent nuls ou n'apportèrent aucun élément nouveau dans l'étude des problèmes bibliques. On n'examina pas de nouveaux manuscrits et on vécut presque exclusivement sur la Polyglotte d'Alcala, sur Erasme et Robert Étienne.

« Une fois introduit là laborieusement —, « le verset des Trois Témoins y demeure tranquille pendant cent ans. — »

Ce fut seulement au milieu du dix-septième siècle que les travaux critiques reprirent avec une nouvelle ardeur et furent poussés d'une façon plus suivie. L'exécution des Polyglottes de Lejay et de Walton ne furent pas étrangères à ce réveil et à cette nouvelle impulsion donnée aux recherches critiques.

Mais la présence à peu près incontestée du verset des Trois Témoins dans les Nouveaux Testaments pendant un siècle lui avait conquis beaucoup de partisans. Peu de personnes connaissaient exactement les faits, et il planait sur la plupart des autorités manuscrites

ou imprimées des doutes qui donnaient une grande force à ce verset « intrus ». La Polyglotte d'Alcala, les trois dernières éditions d'Erasme, celles de Robert Etienne, celles de Théodore de Bèze, avaient transformé la situation des partis. Théodore de Bèze, interprétant l'obèle et le demi-cercle de Robert Etienne dans le sens le plus strict, avait si souvent parlé de « nos manuscrits », de « nos manuscrits anciens » qu'on croyait que le verset des Trois Témoins existait dans un grand nombre. Les plus clairvoyants avaient quelques doutes, mais n'osaient pas se prononcer. Par suite, le passage trouvait des défenseurs dans tous les camps, chez les Protestants comme chez les catholiques, plus peut-être même chez les premiers que chez les seconds. Il n'y avait que les Sociniens et les Unitariens à rejeter le verset controversé d'une manière constante; mais, en agissant ainsi, ils suivaient moins les règles de la critique que leurs principes théologiques.

« Richard Simon « vient troubler cette « possession et cette « quiétude. — Il interrompt la prescrip- « tion. »

14°. — Le verset des Trois Témoins faisait son chemin; il pénétrait dans les versions, envahissait les livres liturgiques, conquérait des suffrages de plus en plus nombreux et tendait à occuper une place incontestée, lorsque Richard Simon vint lui porter un coup dont il ne s'est jamais relevé. Ce critique érudit, très avancé pour son époque, se mit à remonter aux sources, en recueillant les matériaux de son histoire critique du Nouveau Testament; il consulta les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, de la Bibliothèque Colbert, de l'Abbaye saint Germain des Prés, de tous les fonds de Paris, en un mot, et ne découvrit nulle part des traces du fameux verset. « Les réflexions que » plusieurs savants hommes ont faites sur le passage de l'épître I » de saint Jean, chap. 5. v. 7 ne m'ont point empêché de l'exa- » miner de nouveau, et de consulter là-dessus le plus d'exemplaires » Grecs et Latins mss, qu'il m'a été possible ... Quelque recherche » que j'ai faite dans la Bibliothèque du Roi et dans celle de M. » Colbert, qui sont remplies de bons livres Mss. je n'ai trouvé aucun » exemplaire où ce passage fut[1]. » Cet auteur énumère ensuite les

---

(1). — Rich. Simon, Histoire critique du Nouveau Testament, chap. XVIII — Edition de Rotterdam, 1685, in 4°, page 203.

manuscrits qu'il a consultés, à savoir, sept exemplaires de la Bibliothèque du Roi et cinq de celle de Colbert ; puis il ajoute que ces manuscrits sont anciens et modernes, que l'un même a été écrit depuis la découverte de l'imprimerie, et que « cependant le passage » dont il s'agit ne s'y trouve point, non plus que dans les plus an» ciens (1). »

L'ouvrage de Richard Simon eut un grand retentissement pour l'époque et il le méritait ; car, s'il y a quelques passages hardis, il y a également beaucoup de faits nouveaux correctement présentés, et on peut dire qu'il inaugure une méthode nouvelle dans la critique biblique.

Le chapitre que ce savant consacre au verset des Trois Témoins attira l'attention et commença à ouvrir les yeux. « Les exemplaires » consultés par Robert Étienne et par Théodore de Bèze, se dit-on, sont » à Paris, dans la Bibliothèque du Roi ou ailleurs ; c'est donc dans » les manuscrits de Paris qu'on devrait trouver le verset des Trois » Témoins, sauf les mots « ἐν τῷ οὐρανῷ. » Mais Richard Simon dé» clare qu'il ne trouve, dans aucun des manuscrits de Paris, le verset » des Trois Témoins ; c'est donc une preuve que Robert Étienne ou » son prote a mal placé le demi-cercle indiquant la fin du passage » qui manque, et que Théodore de Bèze n'a pas confronté à nouveau » les manuscrits de Robert Étienne. »

La conclusion était assez logique. Cependant, elle comportait encore quelques échappatoires. On pouvait, en effet, soutenir, ou que Richard Simon n'avait pas examiné tous les manuscrits de Paris, ou que les manuscrits de Robert Étienne avaient, depuis sa mort, émigré ailleurs. Les partisans du verset des Trois Témoins n'ont pas manqué de faire tous ces raisonnements et il n'a pas fallu moins de cent quarante ans pour les convaincre qu'ils étaient dans l'erreur.

« Recherches auxquelles les attaques de Richard Simon donnent lieu »

15°.- Richard Simon avait donc porté un rude coup à la croyance qui tendait à s'enraciner depuis Robert Étienne ; mais le coup n'était pas encore mortel. Il mettait sur la voie qu'il fallait suivre mais il ne conduisait pas au but. Il n'y avait qu'un moyen de vider

(1).- Ibid., p. 204.

le problème une fois pour toutes, c'était de retrouver les manuscrits mêmes dont Robert Étienne s'était servi et de voir de quelle façon ils lisaient ce passage.

Mais là était le difficile, car Robert Étienne n'avait pas désigné ses manuscrits par leurs cotes, mais uniquement par les numéros grecs β, γ, etc. jusqu'à 16. Le numéro α indique la Polyglotte d'Alcala. Or, comment retrouver, cent quarante ou cent cinquante ans après Robert Étienne, les manuscrits qu'il avait employés ? – Quelques-uns étaient déjà peut-être perdus et d'autres avaient probablement émigré hors de France.

Il ne restait plus évidemment qu'un moyen, c'était de recueillir toutes les variantes que Robert Étienne leur avait empruntées et de voir les manuscrits qui les contenaient. L'endroit où on devait trouver le plus grand nombre de ces manuscrits était tout désigné, à savoir, la Bibliothèque du Roi. Après avoir cherché là il faudrait chercher ailleurs, mais il fallait, avant tout, commencer par examiner ce riche dépôt.

Les savants se sont mis successivement à l'œuvre et on a fini par reconstituer la liste à peu près complète des manuscrits de Robert Étienne, mais on y a mis près de cent quatre-vingts ans, et le travail n'est pas encore terminé, puisqu'on n'a pas identifié trois ou quatre manuscrits. Ce fut le père Le Long qui inaugura les recherches et reconnut six manuscrits, parmi ceux dont s'était servi Robert Étienne dans sa troisième édition. (1)

---

(1).– Manuscrits de Robert Étienne :

α = Polyglotte d'Alcala.	θ = Coislin 200.
β = Codex Bezæ.	ι = 102 , ?
γ = 84 Paris .	ια =
δ = 106 " .	ιβ = 83
ε = 112 " .	ιγ = 2068 ou KK.6.4, Cambridge.
ς = 72 (ou 71) Paris.	ιδ = Supp. 185, A.
ζ = 49 Paris.	ιε = 237
η = 62 "	ις =

On peut voir là-dessus Le Long, Journal des Savants, 1720 et

Ce qu'il y a d'important à observer pour la question dont nous nous occupons en ce moment, c'est que presque tous les sept manuscrits employés par Robert Étienne dans les Épîtres catholiques, à savoir δ', ε', ζ', θ', ι', ια', ιγ', ont été retrouvés. Il n'y en a qu'un dont on ne connaisse plus le gisement le ms ια'. La plupart des autres sont à la Bibliothèque Nationale de Paris, et aucun d'eux ne contient le verset des Trois Témoins (1).

16°. - Il n'y a donc plus lieu de douter que Robert Étienne ou son compositeur ne se soit trompé et que Théodore de Bèze n'ait trouvé plus commode de copier ses prédécesseurs que de refaire la besogne. « Le crochet de Robert « Étienne a été certai- « nement mal placé. »

Il a fallu deux cents ans pour mettre ce résultat au-dessus de toute controverse possible ! On voit par cet exemple si les travaux critiques sont laborieux.

Heureusement qu'on était sûr du résultat auquel aboutiraient les recherches, bien avant de l'avoir constaté. En effet, à l'époque même où Richard Simon inaugurait une nouvelle méthode avec son Histoire critique, on reprenait le travail de collation interrompu pendant près de cent ans, et on examinait successivement, en tous lieux, les manuscrits, sur ce point. Or, on ne trouvait le verset des Trois Témoins nulle part, ou presque nulle part, dans les manuscrits grecs. Les rares documents qui étaient cités, étaient reconnus suspects et, au

---

Herbert Marsh, Letters to Mr Archdeacon Travis. Appendix I, pages 157-240. - C'est l'archidiacre Travis qui a obligé d'examiner cette question à fond. Voir ses Letters to Edward Gibbon, esq. 3° édition, pages 205 et suivantes. -

(1). - Voir Cursifs des Épîtres Catholiques, 5, f. 74, b; 6, f° 127, b; 19, f° 214, b; 7, f° 154, a; et J.P.P. Martin, Description technique des manuscrits grecs relatifs au Nouveau Testament existant dans les Bibliothèques de Paris. - Maisonneuve 1884. Le numéro ιγ' est à la Bibliothèque de l'université de Cambridge, où il porte la cote KK.6.4. C'est l'évêque Marsh qui l'a découvert. - Ce manuscrit appartenait vers le milieu du seizième siècle, à Vatable, professeur d'Hébreu au Collège de France et ami de Robert Étienne. -

lieu de produire la conviction, ils ne faisaient que propager les doutes. Les travaux de Mill, de Kuster, de Wetstein, de Birch, d'Adler, de Griesbach, d'Alter, de Matthaei, au dernier siècle; de Scholz, de Tischendorf, de Trégelles, d'Alford, de Scrivener, etc., dans ce siècle-ci, montraient, de plus en plus, qu'il ne fallait pas s'attendre à découvrir des manuscrits grecs anciens et authentiques contenant le passage controversé.

« Littérature sur la « controverse des Trois « Témoins. »

17°.– Malgré cela, il paraissait toujours des ouvrages en faveur des Témoins célestes. Le dix-huitième siècle fournirait, à lui seul, une petite bibliothèque d'articles de revue, de brochures, de pamphlets, même de gros livres, composés sur ce sujet, et cela presque uniquement chez les Protestants, en Angleterre et en Allemagne. Si les uns attaquaient avec ardeur le verset controversé, les autres le défendaient avec zèle et avec enthousiasme. Les premiers déployaient plus de science et de critique, les seconds montraient plus de sens et de respect des choses religieuses. Ceux-ci étaient excusables de défendre une mauvaise cause, mais ceux-là apportaient incontestablement de meilleures raisons. Les choses auraient traîné longtemps encore de cette façon, si un homme d'infiniment d'esprit, en traitant un sujet en apparence fort étranger à la critique biblique, n'avait laissé tomber, dans une note, un jugement assez juste, quoique très singulier dans la forme, sur la controverse des Trois Témoins. « Les trois Témoins (célestes), di-
» sait Gibbon dans son « Decline and Fall of the Roman empire »,
» les Trois Témoins célestes ont été introduits dans nos Testaments
» grecs, par la prudence (le mot pusillanimité serait plus juste)
» d'Erasme, la bigoterie honnête des éditeurs d'Alcala, l'erreur ou la
» fraude typographique de Robert Etienne, quand il plaça ses crochets,
» et par le mensonge délibéré ou les préjugés étrangers de Théodore de
» Beze. (1). »

---

(1).– Nous n'avons pas retrouvé cette note dans l'édition française de l'ouvrage de Gibbon. Voici le texte original tel que le rapporte l'archidiacre Travis, dans ses Letters to Edward Gibbon, 3e édition, 1794; pages 3-4.– « The three witnesses (I John, V: 7) have been esta-

Qu'on fasse disparaître, dans ce passage, ce qu'il y a de dur ou d'injurieux dans la forme, et il est impossible de ne pas reconnaître que Gibbon résume assez bien les phases traversées par la controverse jusqu'à la fin du dernier siècle. Nous ne pouvons pas nous empêcher de regretter qu'Erasme ait eu la « Pusillanimité » de céder aux objurgations de Lee et de Stunica. Que de temps et de loisirs eussent été sauvés pour la science !

La note de Gibbon, offensante comme elle l'est, dans la forme, a eu le mérite d'attirer l'attention d'un dignitaire de l'Église Anglicane, l'Archidiacre de Chester, George Travis, qui partit vaillamment en guerre contre son formidable adversaire, croyant qu'il suffisait d'avoir de bonnes intentions pour remporter d'éclatantes victoires. Attaqué par cet ennemi mal équipé et mal préparé à poursuivre la controverse, Gibbon ne répondit rien; mais d'autres répondirent à sa place et Travis, à côté du nom duquel un possesseur de ses lettres a écrit, non sans raison, ces mots: « Scriptorum ineptissimus »! nous a valu les répliques magistrales de R. Porson, et de Herbert Marsh. Ces travaux firent accomplir un pas décisif à la controverse et inaugurèrent une ère nouvelle, l'ère moderne. L'Archidiacre Travis sortit de la discussion roué de coups et transpercé d'épigrammes; mais il était devenu évident pour tous les hommes instruits, que le verset des Trois Témoins, critiquement parlant, n'avait aucune raison de figurer dans le Texte Reçu. Aussi, la plupart des éditeurs de la fin du dernier siècle, comme Griesbach, Alter, Matthæi et Birch rejetèrent-ils le verset 7 de la première épître de saint Jean, avec le commencement du verset 8. Tous les éditeurs de **notre siècle** ont imité ceux du siècle précédent, et, à cette heure, ce passage controversé n'a guère plus de partisans, parmi ceux qui étudient le texte grec du Nouveau Testament.

« Gibbon, Travis Ar-
« chidiacre de Chester
« — Richard Porson,
« et Herbert Marsh. »

» blished in our Greek Testaments, by the prudence of Erasmus; the
» honest bigotry of the complutensian editors; the typographical fraud
» or error of Robert Stephens in the placing a crotchet; and the deliberate
» falsehood, or strange misapprehension, of Theodore Beza. —

« Verdict rendu par « les savants du dernier siècle et par les « critiques de celui-ci »

18°. – Ce verdict est extrêmement important et il est de plus très instructif. Quand on examine en effet les phases diverses qui le préparent et l'amènent, on est obligé de se mettre au courant des faits les plus variés et des lois les plus diverses, au milieu desquels se meut la société chrétienne, puisque ces lois règlent et que ces actes composent sa vie. On ne peut rien comprendre à cette controverse et on ne peut pas en débrouiller l'écheveau, sans pénétrer intimement dans la vie de l'Eglise.

Nous allons étudier le verset de saint Jean, dans la tradition chrétienne et voir ce qu'il faut penser, non seulement de sa présence dans le Nouveau Testament grec, mais encore dans n'importe quelle traduction.

C'est le cas ou jamais d'appliquer le grand principe formulé par saint Vincent de Lérins : « Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus », principe résumé très succinctement par le concile de Trente dans cette phrase : « Prout in Ecclesia catholica legi consueverunt ». Ce sera en appliquant ce principe que nous arriverons, pensons-nous, à nous faire une idée juste de l'authenticité et de la canonicité du verset des Trois Témoins.

« Division de la matière. – Ordre qu'on « va suivre. »

19°. – Afin de mettre un peu d'ordre dans ce que nous avons à dire, nous prendrons chaque communauté chrétienne isolément et nous tâcherons de nous faire une idée exacte de son opinion sur ce point. Nous commencerons par les Grecs et nous finirons par les Latins. – Ce sera là notre première partie. Dans la seconde et dernière, nous examinerons ce qu'il faut penser de la Vulgate Latine et du décret du concile de Trente. –

Première Partie.

Le verset des Trois Témoins dans les diverses églises du monde.

Nous ne distinguerons pas cette fois, comme nous l'avons fait dans les questions précédentes, les diverses formes que revêt la tradition chrétienne; tradition individuelle, tradition collective, tradition officielle, tradition documentaire, parce que la question est moins compliquée. Nous examinerons toutes ces formes à la fois, dans chaque église, dans un chapitre à part.

Chapitre premier.

Le verset des Trois Témoins dans l'Église Grecque.

« Est-il possible que le « verset des Trois Témoins ait été reçu « dans l'Église Grecque, « sans avoir survécu « dans quelque document ? » —

1°. — Il serait inouï qu'un texte quelconque eût été reçu dans une église, sans avoir survécu dans quelque document, surtout s'il avait été reçu par beaucoup de personnes et pendant longtemps. On peut hésiter quelquefois, lorsque les autorités se partagent par égales portions, ou lorsque des autorités de même âge, de même provenance et de même valeur, soutiennent les deux opinions opposées l'une à l'autre; mais on n'hésite plus, lorsqu'on a d'un côté le nombre et le poids et de l'autre le néant. Or, dans la controverse que nous étudions, c'est la seconde hypothèse qui a lieu, et c'est pour cela que l'hésitation n'est guère possible.

« Manuscrits grecs « qui ont été cités dans « cette controverse. »

2°. — Si nous examinons les manuscrits grecs qu'on met en avant, en faveur de saint Jean, première épître, chapitre cinq, verset 7, nous voyons qu'ils se réduisent à quatre; 1°. Le Ravianus Cursif 110 des Évangiles, à Berlin, à la Bibliothèque impériale; 2°. Un manuscrit de Naples, cursif 83 et 173 des Ac-

tes; 3°. Le Codex Montfortianus, Cursif 34 des Actes, à la Bibliothèque de Dublin, et enfin 4°. Le Codex Ottobonianus, Cursif 162 des Actes, à la Bibliothèque Vaticane (1).—

" Ce sont toutes les autorités connues à cette heure. On a examiné tous les manuscrits renfermant les Épîtres catholiques et tous les Epistolaires qu'il y a en Europe, ou peu s'en faut, à savoir 264 manuscrits des Épîtres et 130 Épistolaires, en tout 394 manuscrits, et sur cette masse de documents, il n'y en a que quatre qui présentent le verset des Trois Témoins ! On voit que la question se simplifie considérablement; et ce n'est pas encore, tout ce qu'il y a à dire, car il faut voir ce que sont les quatre manuscrits qui renferment le passage controversé.

« Ce qu'il faut penser du manuscrit de Naples. »

3°.— On peut, d'abord, écarter purement et simplement le cursif 83 et 173 des Actes, qui est à Naples. C'est un manuscrit du onzième siècle, ce qui lui donnerait quelque valeur, si le verset des Trois Témoins existait dans le texte; mais le passage

---

(1).— Il existe bien encore un ou deux autres manuscrits qui renferment le verset des Trois Témoins; mais tout le monde reconnaît que ce sont des copies faites sur des imprimés. De là vient qu'il n'en est jamais question dans l'histoire de la controverse.— Le Cardinal Wiseman, dans ses deux lettres sur la première Épître de saint Jean, parle aussi, mais d'après la renommée, d'un manuscrit existant à Venise et d'un autre existant à Nicosie, lesquels auraient renfermé le précieux verset. Il cite à ce propos le témoignage d'Angelo Rocca, secrétaire de la commission instituée par Clément VIII, et disant: « Haec verba sunt certissime
» de textu et allegantur contra haereticos ab Athanasio, Gregorio
» Nazianzeno, Cyrillo et Cypriano, et Hieronymus in prologo dicit
» ab infidelibus scriptoribus fuisse praetermissa; in graeco etiam
» quodam antiquissimo exemplari quod habetur Venetiis loguntur, unde intelligitur graeca, quae passim feruntur, in hac
» parte esse mendosa, et omnia latina manuscripta in quibus
» non habentur illa verba signata. pages 287-288.—

ne figure qu'à la marge et d'une main qui n'est pas ancienne, Tischendorf la considère comme étant du dix-septième siècle et il l'identifie avec celle d'un des bibliothécaires (1). De plus la teneur du passage est conforme à celle des imprimés du seizième siècle (2). Or, on sait que le verset des Trois Témoins a été successivement remanié par Erasme, dans sa troisième et dans sa quatrième édition, ainsi que par Robert Étienne, sans que ces éditeurs eussent pour eux des autorités manuscrites.

On ne peut donc pas tenir compte de ce cursif, qui paraît occuper à tort les deux numéros 83 et 173. C'est une autorité nulle, sans valeur, à laquelle on peut à peine accorder une mention, et cela uniquement parce qu'on veut être complet.

4°.– Après le manuscrit de Naples vient le manuscrit de Berlin, qui, du nom de son possesseur, a été appelé Codex Ravianus. Nous avons examiné nous-même ce manuscrit. C'est évidemment un manuscrit d'origine européenne, copié par quelque helléniste de la fin du seizième ou du commencement du dix-septième siècle. Au folio 231, b, on lit aux lignes 17-19, le verset des Trois Témoins, de la manière suivante :

« Le codex Ravianus « de Berlin est-il u- « ne plus grande au- « torité ? – »

17 ἀλη θεια. οτι τρεις εισιν οι μαρτυρουντες

---

(1).– Tischendorf, VIIIe édition, page 337: His duobus accedere videbatur, Birchio et Scholzio testibus, 173. At in verba ista non habet nisi in margine manu recenti, unius ut mihi videtur ex bibliothecariis, saec. fere 17. adscripta : id quod alienum ab antiquorum codicum auctoritate esse apparet. Praebet autem margo eius codicis locum .....

(2).– C'est donc bien à tort que son Eminence le Cardinal Franzelin, dans son traité De Deo Trino p. 68, fait intervenir le manuscrit de Naples et le cite comme une autorité du onzième siècle.– « Ex codicibus graecis qui supersunt, tres nominantur, in » quibus versiculus exstat, Dublinensis (Monfortianus), Otto- » bonianus (in Vaticana), Napolitanus (Saecul. XI).– Seul le texte est du onzième siècle.– Le verset des Trois Témoins a été ajouté à la marge, au dix-septième siècle.–

18 « εν τω ουρανω ο πατηρ και ο λο
19 « γος και το αγιον πνευμα και οι
XX τρεις εις το εν εισι και τρεις εισιν
XXI οι μαρτυρουντες επι της γης το
XXII πνευμα και το υδωρ και το αιμα.

Ainsi se termine le verso du folio 231. Les lignes 17-19, qui occupe le verset 7, ont été pourvues de guillemets («), par une main moderne. En tête du feuillet 232.a, on lit le commencement du verset 9: ει την μαρτυριαν των ανθρωπων λαμβανομεν. Le texte n'a ni points, ni accents, ce qui, ajouté à la forme des caractères, trahit un copiste européen; et même un copiste qui ne faisait pas sa profession de copier les manuscrits grecs.

C'en serait déjà assez pour faire suspecter l'origine de la traduction que nous avons ici du verset 7 de la première épître de saint Jean, chapitre V; mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire. En effet, il suffit de comparer ce texte avec celui de la Polyglotte d'Alcala, pour reconnaître, tout de suite, que l'auteur responsable du Codex Ravianus a pris, dans la Bible de Ximénès, le texte qu'il donne. Voici, d'ailleurs, la rédaction de la Polyglotte copiée, ligne par ligne. On pourra faire la comparaison :

. . . . οτι τρεις ει=
σιν οι μαρτυρουντες εν τῳ ουρανω ο πα=
τηρ και ο λογος και το αγιον πνευμα και
οι τρεις εις το εν εισι. και τρεις εισιν οι μαρ
τυρουντες επι της γης. το πνευμα και το υ
δωρ και το αιμα. ει την μαρτυριαν των αν-

«Le codex Ravianus «n'est qu'une copie de «la Polyglotte d'Alcala.»

Il suffit de comparer les deux textes pour voir qu'ils sont identiques. Or, il n'y a pas d'autorités manuscrites qui contiennent la forme de la Polyglotte. Quant aux éditions imprimées, toutes celles qui ne dérivent pas de la Polyglotte d'Alcala, présentent aussi avec elle quelques variantes. Ainsi les éditions d'Erasme, de Robert Etienne et de Théodore de Bèze lisent 1° ἘΝ ΤΗ͂ ΓΗ͂ au lieu de ἐπὶ τῆς γης et ajoutent 2° καὶ οἱ τρεῖς εις τὸ ἕν εἰσι. après le verset 8. Quant aux manuscrits, si l'un lit ἐν τῷ οὐρανῷ, l'autre

lit ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ et chose singulière ! tandis que le premier a plus bas ἐν τῇ γῇ, le second lit ἐπὶ τῆς γῆς. Il n'y a donc pas l'ombre d'un doute à avoir : Le codex Ravianus dérive directement et uniquement de la Polyglotte d'Alcala. Seuls, entre tous les autres, ces deux documents sont d'accord jusques dans les moindres détails.

5°.– La ressemblance du Codex Ravianus et de la Polyglotte. « Comment et par qui cette dépendance a été mise hors de contesté ? »

Dans ce passage a suggéré la pensée de faire une comparaison plus générale. Elle a été entreprise par Papelbaum, qui a comparé la Polyglotte et le manuscrit de Berlin dans St Mathieu, les Épîtres catholiques et l'Apocalypse et a montré, plus clairement que deux et deux font quatre, que le copiste du Codex Ravianus avait copié la Polyglotte, en insérant, dans sa copie, quelques-unes des leçons marginales de la troisième édition de Robert Étienne (1). Les

---

(1).– J. Griesbach a, lui aussi, examiné un peu à fond le Codex Ravianus, dans ses Symbolæ Criticæ, I, pages CLXXXI – CLXXXII.– Voici le jugement qu'il porte sur ce manuscrit page CLXXXII : Quicunque plures veteres codices graecos suis oculis usurpavit, ut primum hunc librum evolvit, monstri aliquid subesse non subodorari non potest. Aliquot seculis antiquiorem non esse, primo statim aspectu patet. Ecquis vero unquam vidit codicem tam recentem, minusculis litteris scriptum, in quo ab accentibus, spiritibus, interstinctionis signis quibuslibet, majusculis litteris in periodorum initiis, scribendique compendiis tam solicite abstinuerit librarius, quam in hoc codice factum esse cernimus ? Manifeste se prodit falsarius, qui veteres codices graecos viderat nullos aut paucos, sed fando tantum de talium librorum oeconomia aliquid audiverat. Quam vero mente conceperat vanam talis codicis imaginem, eam, duce Complutensi editione, imitando exprimere ridiculo ausu annisus est, fecitque, sedulo quantumquidem potuit, ut perquam vetustum videretur exemplar suum emtoresque imperiti deciperentur. Atque sic prognatum est hoc monstrum codicis :–

divisions arbitraires de certains mots, les erreurs typographiques commises dans certaines autres, certaines fautes elles-mêmes prouvent jusqu'à l'évidence que le Codex Ravianus dérive de la Polyglotte d'Alcala (1). Ainsi, par exemple, dans I Jean V, 4, le Codex Ravianus omet les mots : Καὶ αὕτη ἐστὶν ἡ νίκη ἡ νικήσασα τὸν κόσμον : Ces mots existent dans tous les manuscrits et dans toutes les éditions imprimées, même dans la Polyglotte d'Alcala, seulement ils forment dans celle-ci une seule ligne et la ligne précédente se termine par τὸν κόσμον, ce qui a occasionné l'erreur si fréquente, connue sous le nom d'ὁμοιοτέλευτον. La polyglotte imprime deux fois seulement πενῶντες (St Mathieu, V, 6) et πενῶντα (St Mathieu, XXV, 37) pour πεινῶντες et πεινῶντα; le Codex Ravianus reproduit fidèlement ces erreurs et une multitude d'autres du même genre. Ce n'est donc pas sans raison que Michaëlis, résumant la dissertation de Papelbaum, disait : « C'en est assez, c'en » est même trop sur un manuscrit oeuvre manifeste de l'imposture. » Qu'il n'ait désormais aucune valeur critique et qu'il n'en soit » plus question lorsqu'il s'agit de défendre saint Jean, première » épître, V, 7 ! » — Puisse Michaëlis être entendu ! — Il serait, en effet, à désirer qu'un problème élucidé aussi complètement ne fut plus remis en question (2).

---

(1). — I. Griesbach. Ibid. p. CLXXXIV, Atque sic planissime intellexi, Ravianum certo certius esse Complutensium apographum. Nam si demas partim sphalmata librarii graphica aperta, quae impostorem imperitiae arguunt, partim lectiones quasdam discrepantes, quas falsarius quo fraudem occultaret passim consulto adspersit, codex in omnibus, etiam in lectionibus singularibus et in minutissimis minutiis, quin adeo in vitiis typographicis quoque, consonat complutensi editioni. —

(2). — H. Marsh a donné un résumé du traité de Papelbaum sur le Codex Ravianus, dans ses « Letters to Mr Archdeacon Travis », Appendice numero II, pages 241-252. — Dans la Polyglotte d'Alcala, le texte grec est accompagné d'une traduction latine.

Voilà donc deux manuscrits sur quatre qui doivent disparaître. Ils n'ont aucun droit à être entendus. Restent

6°.– Le Codex Montfortianus (Cursif 61 des Évangiles et 34 des Actes).– « Que faut-il penser du Codex Montfortianus ? »

C'est le manuscrit qu'Érasme, dans son Apologie contre Stunica, désigne par l'épithète de « Codex Britannicus ». Du moins, on le suppose généralement et nous croyons que c'est avec raison, quoiqu'il y ait, entre la troisième édition d'Érasme (1522) et le « Codex Montfortianus », quelques légères différences. La principale raison pour identifier les deux documents est qu'on ne connaît pas, en Angleterre, d'autre manuscrit contenant le verset des Trois Témoins, et que les manuscrits grecs de ce genre sont si rares – qu'il est difficile de supposer qu'il en a existé un autre dans ce pays. Quant aux différences, il est facile d'en rendre raison. Érasme n'a jamais vu le « Codex Britannicus ». Ses amis lui en ont seulement transmis un extrait. Par suite, ou l'extrait a été mal fait, ou Érasme l'a mal copié, ou le prote l'a mal reproduit, trois hypothèses très vraisemblables en tout temps, surtout lorsqu'il s'agit du seizième siècle.

à l'aide des lettres de l'alphabet placées au-dessus des mots grecs et des mots latins, on indique les expressions qui se correspondent. Dans la Polyglotte, les mots οὐ μὴ sont généralement marqués d'une seule lettre et écrits en un seul mot; mais ils sont écrits aussi en un seul dans le Codex Ravianus. Dans l'Apocalypse XV, 4, la Polyglotte sépare les deux mots qu'il marque des lettres f et g; le codex Ravianus divise aussi, cette fois, les deux conjonctions. – La Polyglotte marque généralement d'une seule lettre le nombre εἴκοσι τέσσαρες. Le Codex Ravianus l'écrit en un seul mot. Dans l'Apocalypse, XI, 16, la Polyglotte sépare les deux mots et le Codex Ravianus en fait autant. – La Polyglotte porte généralement τεσσαράκοντα δύο, mais elle lit une fois τεσσαρακονταδυο (Apocal. XI, 2). Le Codex Ravianus l'imite. Et ainsi d'autres exemples par centaines.–

On ne faisait pas alors les choses aussi exactement qu'aujourd'hui, et cependant que d'erreurs on ne commet pas de notre temps !

« Leçon du Montfortianus.— Ce manuscrit est-il le Codex Britannicus d'Erasme ?— »

7°. Voici le texte de ce manuscrit : Ὅτι τρεῖς εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῷ οὐρανῷ, πατὴρ, λόγος καὶ πνεῦμα ἅγιον. Καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἕν εἰσιν· καὶ τρεῖς εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ, πνεῦμα ὕδωρ καὶ αἷμα· εἰ τὴν μαρτυρίαν. — La troisième édition d'Erasme et le Codex Montfortianus ne diffèrent que par l'addition de καὶ devant ὕδωρ et de καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσιν, après αἷμα. La dernière variante est probablement le fait d'Erasme, bien qu'il paraisse affirmer le contraire. Il a pu croire qu'il y avait omission dans les notes qu'on lui avait transmises et il était facile de suppléer la clause manquante. L'omission des articles ὁ, τὸ, qui se reproduit cinq ou six fois dans les deux textes, contre les règles de la grammaire, montre leur identité. A cette heure, pas un critique ne met en doute l'identité du « Codex Montfortianus » et du « Codex Britannicus ».

D'autre part, il n'est pas douteux que le Codex Montfortianus ne soit, au moins dans ce passage, une traduction de la Vulgate Latine faite par un scribe peu versé dans la langue grecque. Le codex Montfortianus porte à la marge l'indication des chapitres de la Vulgate Latine, fait qui, à lui seul, prouverait suffisamment son origine récente. On suppose généralement que le manuscrit est du quinzième ou seizième siècle. Porson va jusqu'à soupçonner qu'il a été fabriqué tout exprès pour répondre au défi qu'Erasme avait jeté à ses détracteurs de produire un seul manuscrit contenant le verset des Trois Témoins, offrant, si on en produisait un seul, d'insérer le passage dans ses futures éditions. C'est peut-être aller un peu loin que d'attribuer à la malhonnêteté la fabrication de ce manuscrit; mais il faut bien reconnaître qu'il est assez étrange de le voir ainsi paraître à point, au moment voulu, et de n'en entendre plus parler, à partir de l'année 1520. Tout cela est certainement étrange. On connaît cependant **les** diverses personnes qui ont possédé le volume pendant le seizième siècle. — C'est, d'abord, le moine franciscain Fray, ensuite Thomas Clément, puis William Clark

le docteur Thomas **Montfort** qui lui a donné le nom, l'Archevêque Usher et finalement le collège de la Trinité à Dublin (1). Lorsque le verset des Trois Témoins eut pris possession du Nouveau Testament, avec les éditions d'Erasme, de Robert Étienne, de Théodore de Bèze et des Elzévirs, on oublia le manuscrit et ce n'est qu'au dernier siècle qu'on l'a retrouvé. –

Il ne faut pas oublier, non plus, de remarquer que les diverses parties du volume ne sont pas toutes de la même époque. Les Evangiles sont la partie la plus ancienne et remontent peut-être au milieu du quinzième siècle. L'Apocalypse est la plus moderne; il est démontré aujourd'hui que cette partie a été copiée sur le codex Leicestriensis (Cursif 69 des Evangiles); et, comme on sait d'ailleurs que ces manuscrits ont été, tous les deux, en la possession de la même personne, vers la fin du seizième siècle, il n'y a pas de doute que l'Apocalypse n'ait été ajoutée au reste, vers l'an 1580, lorsque tous les fragments furent reliés ensemble. Les épîtres catholiques sont plus modernes que les Evangiles, mais plus anciennes que l'Apocalypse. Elles pourraient donc bien avoir été copiées en 1519, 1520, exprès pour tromper Erasme. Les moeurs de cette époque ne rendraient pas le fait impossible, au contraire.

« Le Codex Montfortianus a-t-il été retouché sur la Vulgate Latine ? »

8º.– Le Codex Montfortianus a-t-il été retouché sur la Vulgate Latine ? – La question est double: on peut vouloir parler d'une retouche générale ou bien d'une retouche dans le chapitre cinq de saint Jean. Erasme émettait le doute que le manuscrit avait été retouché dans le passage des Trois Témoins sur la Vulgate Latine « Quanquam et hunc suspicor ad Latinorum codices fuisse **castigatum** (2). » Le célèbre humaniste ne parle ici évidemment que du passage qu'il étudie, c'est-à-dire, de Jean V, 7-8, puisqu'il n'avait pas vu le **manuscrit**, et qu'on lui avait communiqué seulement le verset des Trois Témoins. Il ne pouvait donc pas porter un jugement sur l'ensemble du texte contenu dans ce volume. Ce qui lui suggère son opinion est la traduction

(1).– Fr. Scrivener, Introduction, 3e édition, pages 187-188.
(2).– Criticorum sacrorum volumen VII, page 1405. –

du verset 7 du chapitre V de la première épître et, en particulier, l'absence de καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι. Il soupçonna probablement que cette lacune venait de la Vulgate, dont un grand nombre de manuscrits ne renferment pas à la fin du verset 8, les mots : « Et hi tres unum sunt ». Erasme, voyant que son défi avait été relevé et qu'on avait trouvé un manuscrit contenant le verset douteux, n'ayant d'ailleurs qu'une médiocre connaissance des manuscrits grecs existant, généralisa un peu trop vite et supposa que les Grecs avaient ajouté le passage après leur union avec les Latins. « Postquam enim Graeci concordiam inierunt » cum ecclesia Romana, studuerunt et hac in parte cum Romanis » consentire. »(1) Erasme supposait évidemment qu'on pourrait découvrir plusieurs autres manuscrits grecs contenant le verset. S'il avait su alors, comme nous le savons maintenant, qu'il n'en existait que trois ou quatre, il aurait bien compris qu'il n'était pas nécessaire de recourir à cet expédient.

Quant à la question générale de savoir si le « Codex Montfortianus » a été retouché, en général, sur la Vulgate, Tischendorf l'admet et il cite comme exemple la substitution de Χριστὸς à πνεῦμα, au verset 6 du chapitre cinq : « Quae lectio Latina Graeca in codicem 34 Dublinensem illum Montfortianum recepta luculenter testatur versionem vulgatam ad eum conficiendum valuisse (2). » C'est peut-être affirmer beaucoup trop à l'aide d'un seul exemple ; mais il n'y a pas de doute que le Codex Montfortianus n'ait été, au moins, retouché sur la Vulgate, dans la première épître de saint Jean. Herbert Marsh l'affirme dans ses Lettres à l'Archidiacre Travis (pages XVII, XVIII, note 23) et il cite les leçons qui lui ont été envoyées de Dublin, en particulier, περιπατοῦμεν pour περιπατῶμεν (I, 6) l'omission de οὕτως (II, 6), la substitution de ὦμεν à ἐσμεν (V, 20), toutes variantes qui sont empruntées à la Vulgate.—

Le « codex Montfortianus » est donc suspect aux critiques. Il est bien possible qu'il soit le fruit d'une supercherie. Reste donc, comme

---

(1).– Criticorum sacrorum VII, 1405.–

(2).– Tischendorf, VIIIe édition, II, p. 337.–

autorité sérieuse.

9°.- Le « Codex Ottobonianus 298 » (Cursif 162 des Actes), qui est à la Bibliothèque Vaticane. Nous l'avons examiné, il y a quelques années, et, autant que nos souvenirs nous permettent de nous le rappeler, c'est un in 8°, relié en basane. Sur le feuillet de garde, nous avons lu ces mots: « Ex codicibus Joannis Angeli ducis ab Altaemps R. » 1, 12. Acta Apostolorum et Epistolae B. Pauli et aliorum q. 15. 4. » — C'est un manuscrit grec-latin, qui paraît être du quinzième siècle. Il n'est pas évidemment postérieur à la première édition d'Erasme ou à celle d'Alcala, mais il n'est pas non plus antérieur, d'une manière certaine, à l'invention de l'imprimerie. Du reste, cela ne fait rien aux conclusions que nous pouvons en tirer. La Vulgate Latine occupe les colonnes intérieures, le texte grec les colonnes extérieures. Le folio 105, b est extrêmement sali, en particulier dans le dernier tiers, de telle sorte qu'il y a lieu de se demander si cela n'aurait pas été fait à dessein pour donner à ce manuscrit une certaine apparence d'antiquité?. Voici de quelle manière est conçu le passage relatif aux Trois Témoins:

« Le codex Ottobonianus 298, ou cursif 162 des Actes. »

Quia tres sunt //	ὅτι τρεῖς εἰσιν //
qui testimonium dant in //	οἱ μαρτυροῦντες ἀπὸ τοῦ //
caelo, pater, verbum et sps, deus //	ουρανοῦ · πτρ · λόγος καὶ πμα
et hii tres unum sunt. Et //	αγν // καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσιν.
tres sunt qui testimonium //	Καὶ // τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦν-
dant in terra,	τες // ἀπὸ τῆς γῆς.
Spiritus aqua et // sanguis.	τὸ πνεῦμα τὸ ὕδωρ // καὶ
si testimonium	τὸ αἷμα. εἰ τὴν μαρτυρίαν //

Dans le texte ci-dessus, nous indiquons par deux traits (||) la fin de chaque ligne du manuscrit. Nous avons prié un de nos amis, le révérend Père A. Ciasca de revoir les notes que nous avions prises, il y a plusieurs années. D'après lui, le manuscrit porte ἀπὸ τῆς γῆς comme ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ. De plus, une initiale rouge marque le commencement de chaque verset, ce qui rapporte évidemment le Codex Ottobonianus 298, à une époque relativement moderne. Ainsi, dans le texte grec, l'O de ὅτι (V.7), le K de Καὶ

(℣ 8) et le Ε de εἰ (℣. 9) sont tracés au carmin. Il faut en dire autant du Q de "Quia", de l'E de "et" et de l'S de "si", dans le texte latin. Personne, que nous sachions, n'a jusqu'ici relevé ces faits.

« Le Codex Ottobonianus contient une version nouvelle de I Jean V, 7-8. » —

10°. — Nous avons ici une nouvelle version du passage controversé, et une version faite encore par une personne peu au courant de la langue grecque, car l'article est omis trois fois dans le verset 7, comme dans le Codex Montfortianus. De plus, on lit ἐπὶ τῆς γῆς au lieu de ἐν τῇ γῇ, et on omet οὗτοι devant οἱ τρεῖς à la fin du passage relatif aux Trois Témoins célestes. La Polyglotte d'Alcala contient ces deux dernières leçons. Enfin, à la fin du verset 8, il manque : Καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι, lacune commune à la Polyglotte d'Alcala, au codex Montfortianus, au codex Ottobonianus et à un grand nombre de manuscrits de la Vulgate Latine. — Il n'y a donc guère lieu de douter que ce manuscrit n'ait été revu, dans sa partie grecque, sur la version Hiéronymienne. Du reste, J. M. Scholz, qui, le premier, a fait connaître ce document, est de cet avis. Il est le seul critique, qui ait étudié suffisamment le volume, pour pouvoir porter sur lui un jugement motivé. —

« Manuscrits contenant « I Jean V, 7, dont on « a supposé ou inventé « l'existence. » —

11°. — Voilà tous les manuscrits qu'on a cités jusqu'à ce jour ! On voit quels manuscrits ! Il n'y en a qu'un qui résiste à l'examen, mais par la seule raison qu'il n'a été encore que très mal examiné. Si quelqu'un entreprenait de l'étudier à fond, il est probable que cette étude ne relèverait point sa valeur.

Mais n'a-t-il pas existé des manuscrits grecs qui ont contenu le verset des Trois Témoins, et qui n'existent plus, ou qui n'ont pas été encore retrouvés ? —

On l'a affirmé et c'est précisément ce qui a entraîné tant de critiques au seizième, au dix-septième, et au dix-huitième siècle, à admettre l'authenticité de ce passage de la première épître de saint Jean. On a supposé 1°. que les éditeurs d'Alcala avaient eu des manuscrits grecs contenant ce passage. — On en a dit autant 2°. des manuscrits de Robert Étienne, 3°. des manuscrits du marquis de Vélez, 4°. des manuscrits de Laurentius

Valla, et à la longue, on a créé toute une longue liste de manuscrits contenant ce passage. On portait le chiffre à trente ou à quarante. Cela n'a pas peu contribué à égarer l'opinion, mais cette liste est purement fantasmagorique, et la fantasmagorie, pour être définitivement dissipée, a demandé deux cents ans d'efforts et de travaux. Les recherches de Richard Simon, de Le Long, de Griesbach, de Pappelbaum, de Porson, et de Marsh, ont définitivement eu raison des préjugés. Les sottises avancées par l'archidiacre Travis n'ont pas peu contribué elles-mêmes à faire la lumière. A cette heure, on est pleinement fixé sur les manuscrits dont s'est servi Robert Étienne, sur les leçons du Marquis de Velez qui étaient empruntées à des manuscrits latins et non à des manuscrits grecs (1); on n'a même plus de doute raisonnable que les éditeurs d'Alcala n'aient traduit eux-mêmes le verset 7 et le commencement du verset 8 du chapitre cinq de la première épître de saint Jean. Seulement les éditeurs d'Alcala, connaissaient un peu mieux le grec que ne le faisaient les éditeurs responsables du « codex Montfortianus » ou du « codex Ottobonianus. »

12°. — Il est facile de donner de ce fait quatre ou cinq preuves capables de convaincre tout esprit, qui n'est pas obstinément fermé à la lumière. Les voici. Nous ne voulons pas, bien entendu, parler de certaines leçons qui sont communes à la Vulgate et à la Polyglotte d'Alcala. Ce sont d'autres raisons que nous voulons donner.

« Les éditeurs d'Alcala ont-ils édité leur texte d'après un manuscrit grec?

Lorsque J. Lopez Stunica reproche à Erasme, l'omission de ce passage, dans ses deux premières éditions, de quelle manière raisonne-t-il? — Cite-t-il des manuscrits? Non. — Et cependant, c'était là évidemment ce qu'il devait faire. Il devait dire à Erasme. « Vous avez omis un verset très important, et un verset » que nous avons trouvé, ici, dans trois, quatre, cinq, six » manuscrits grecs. Comment se fait-il qu'il ne soit pas dans

(1). — H. Marsh, Letters to Mr. Archdeacon Travis, Appendix, III, p. 253-344. —

» ceux dont vous vous êtes servi ?» — C'était là évidemment ce qu'aurait dû dire Stunica. — Mais est-ce bien ce qu'il dit ? — Non, il se rejette, au contraire, 1° sur la corruption des manuscrits grecs et 2° sur la correction de la Vulgate Latine. « Sciendum est hoc loco Graecorum codices apertissime esse corruptos : Nostros vero veritatem ipsam, ut a prima origine traducti sunt, continere. Quod ex prologo B. Hieronymi super epistolas canonicas manifeste apparet(1).» On ne pouvait pas dire plus clairement 1° qu'on n'avait pas eu un seul manuscrit grec contenant ce passage, et 2° qu'on l'avait traduit sur la Vulgate, qui seule, en cet endroit, a conservé la vraie leçon ! Stunica aurait bien fait de nous donner quelques détails de plus, sur ce point.

Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire. — En effet, si Stunica a pu garder le silence dans ses premières annotations, il devait parler clairement, lorsque Erasme lui adressait, à lui, le même défi qu'aux Anglais, et lui disait de produire un seul manuscrit contenant ce verset. « Cum Stunica, meus toties jactet Rhodiensem codicem, cui tantum tribuit auctoritatis, mirum est non hic adduxisse illius oraculum (2).» Or, de ce « codex Rhodiensis », on n'a jamais plus entendu parler. On ne l'a jamais revu. Il n'en a plus été question comme contenant le verset des Trois Témoins.

Quand on sait que l'examen des manuscrits existant en Europe, exécuté pendant les trois derniers siècles, n'a mis au jour que le Ravianus, le Montfortianus et l'Ottobonianus, il suffit d'étudier le langage de Stunica pour conclure que les éditeurs d'Alcala ont traduit la Vulgate Latine, dans ce passage. On n'a pas même la ressource de supposer que le « Ravianus » a pu

(1). — Criticorum Sacrorum, T. VII., p. 1333. — Voilà de quelle manière on raisonne, lorsqu'on est aveuglé par l'esprit de parti ! — Le Prologue du Pseudo-Jérôme prouve, comme un et un font deux, que ce verset manquait, tout d'abord, dans les anciens manuscrits latins !

(2). — Ibid. p. 1405. —

être employé par les savants espagnols, car il a été démontré que ce manuscrit a été copié sur la Polyglotte et que la Polyglotte n'a pas été imprimée sur ce manuscrit.

A cette preuve claire et péremptoire tirée du langage de Stunica, on peut en ajouter une autre, prise dans la Polyglotte d'Alcala elle-même.

On a remarqué que beaucoup de manuscrits latins omettent à la fin du verset 8, les mots : « Et hii tres unum sunt. » La Polyglotte d'Alcala en fait autant, et, cela faisant, elle déserte la généralité des manuscrits grecs, qui, en omettant le verset 7, portent tous à la fin du verset 8 : « Καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι. » — Les éditeurs ont senti le besoin de justifier leur conduite. Ils ont ajouté, en cet endroit, une des cinq notes critiques que renferme la Polyglotte d'Alcala, exprès pour se défendre. Cette note est même assez longue. On y fait dire à St Thomas d'Aquin que ce passage n'existe pas dans les exemplaires corrects, et qu'il a été ajouté par les Ariens. On avoue donc indirectement qu'on a retouché les exemplaires grecs sur les exemplaires latins (1).

---

(1). — Voici la note dont nous parlons : Sanctus Thomas in expositione secundæ decretalis de summa Trinitate et Fide Catholica tractans istum passum contra Abbatem Joachim vid. Tres sunt qui testimonium dant in coelo, pater, verbum et spiritus sanctus, dicit ad litteram verba sequentia. Et ad insinuandam unitatem trium personarum subditur, et hii tres unum sunt. Quod quidem dicitur propter essentiæ unitatem. Sed hoc Joachim perverse trahere volens ad unitatem charitatis et consensus inducebat consequentem auctoritatem. Nam subditur ibidem : et tres sunt qui testimonium dant in terra S. spiritus aqua et sanguis. Et in quibusdam libris additur : et hii tres unum sunt. Sed hoc in veris exemplaribus non habetur : sed dicitur esse appositum ab hæreticis Arrianis ad pervertendum intellectum sanum auctoritatis præmissæ de unitate essentiæ trium personarum. Hæc beatus Thomas ubi supra.

« Les éditeurs de la Po-
« lyglotte d'Alcala
« sont-ils des faus-
« saires ? — »

13°. — Mais, dira-t-on, les éditeurs de la Polyglotte ont donc joué le rôle de faussaires ? — Matériellement, oui, puisqu'ils n'avaient aucun manuscrit grec, pour ce passage. — Moralement non, parce qu'ils n'avaient pas l'intention de tromper. Ils croyaient simplement suppléer une lacune et ils estimaient sincèrement que la Vulgate les autorisait à suppléer la lacune des manuscrits grecs. Ils se trompaient en agissant de la sorte; ils auraient dû prévenir leurs lecteurs; mais, au seizième siècle, on ne poussait point les scrupules si loin. On comprenait, autrement qu'on ne le fait aujourd'hui, le rôle d'éditeur. Les éditeurs d'Alcala n'ont eu que trop d'imitateurs au dix-septième siècle.

Ce qu'on ne peut pas s'empêcher de déplorer vivement, quand on étudie cette controverse, c'est, d'abord, qu'Erasme ait eu la témérité de prendre l'engagement d'insérer, dans ses éditions, le verset des Trois Témoins, si on découvrait un seul manuscrit qui le contînt; et c'est ensuite qu'il ait eu la faiblesse de tenir cet engagement. Si Erasme n'avait pas inséré, dans sa troisième édition et dans les suivantes, le verset des Trois Témoins, sur la foi du « Codex Britannicus », il est probable qu'on n'aurait jamais entendu parler des manuscrits de Robert Etienne et de ceux du Marquis de Velez. De plus la question n'eût pas été embrouillée à plaisir; elle aurait toujours conservé sa clarté et elle se serait posée toujours comme elle le fait aujourd'hui, dans les termes très simples et très faciles à retenir: « La tradition latine, tout incertaine et tout vacillante qu'elle est, suffit-elle à démontrer que le verset des Trois Témoins a jadis existé dans l'original grec ? » — C'est ainsi qu'elle se pose maintenant et qu'elle se serait posée toujours, sans les éditeurs d'Alcala, surtout sans Erasme. On aurait épargné trois siècles de travaux et d'efforts, qui auraient été mieux employés ailleurs.

« Conclusion pour ce
« qui regarde la tradi-
« tion documentaire. »

14°. — Voilà donc tout ce que nous trouvons dans la tradition documentaire, chez les Grecs: quatre ou cinq manuscrits modernes, se réduisant à deux, le Montfortianus et l'Ottobonianus, probablement à un l'Ottobonianus, peut-être même à zéro, car une étude approfondie de ce dernier pourrait bien montrer un jour qu'il n'a

pas plus de valeur que le précédent.

15°.– Ce silence ou cette lacune est-il comblé en quelque façon par les autres organes de la tradition chrétienne ?– Si ce texte est en effet, authentique, il n'est pas possible qu'on n'en trouve pas de traces quelque part, sous une forme ou sous une autre, dans l'Église Grecque, d'autant plus qu'il n'y a rien qui empêche de les citer et qu'au contraire beaucoup de raisons, peuvent engager à le mettre en avant, et à le faire paraître. Nous pouvons donc, et nous devons nous attendre à trouver des traces du verset des Trois Témoins dans la littérature grecque 1° dans les Pères, 2° dans les liturgies. Or, si nous prenons

« Trouve-t-on le verset des Trois Témoins dans le reste de la tradition grecque ? »

16°.– Les liturgies, nous remarquons que le verset des Trois Témoins manque dans l'Épistolaire ou l'Ἀπόστολος. On trouvera plus loin la liste des Manuscrits de ce livre liturgique que nous avons parcourus nous-mêmes, à Paris et ailleurs, sans en rencontrer un seul, qui renfermât le passage controversé. Ceci est d'autant plus frappant, que la plupart des manuscrits de l'Ἀπόστολος sont relativement modernes et ne dépassent guère le onzième siècle, si même il en est qui aillent jusque là. On commence à lire la première Épître de saint Jean le lundi de la trente-cinquième semaine, c'est-à-dire, le lundi avant le Dimanche de l'Ἀπόκρεω qui correspond à notre Dimanche de la Sexagésime. Il arrive quelquefois que cette semaine est appelée dans les manuscrits, la 34e au lieu de la 35e, mais c'est erreur de scribe et pas autre chose.

« Ce verset manque dans tous les Ἀπόστολοι manuscrits que nous avons examinés. »

17°. — Cependant, depuis que l'Imprimerie a fait oublier les manuscrits, on a pris l'habitude de reproduire l'Ἀπόστολος sur les imprimés, et alors le verset des Trois Témoins s'est glissé dans ce livre liturgique. A cette heure on rencontre le verset des Trois Témoins dans l'Ἀπόστολος publié à Rome en 1882, page 213, lignes 20-23. Et ce qui est un peu plus étrange, l'édition de Venise, faite pour les Grecs schismatiques, et publiée en 1883, contient également les versets controversés, page 245, lignes 10-14. La leçon de la πέμπτης τῆς λε' ἑβδομάδος, comprend I Jean, IV, 20–V, 21.–

« Le verset des Trois Témoins a pénétré dans l'Ἀπόστολος imprimé. »

« Mais il y a été interpolé entre l'an 1579 et l'an 1602. - Preuves du fait. »

18°.- Nous avons eu la curiosité d'examiner quelques-unes des éditions les plus anciennes de ce livre liturgique, que nous avons pu découvrir dans notre Bibliothèque Nationale, en particulier, les éditions parues au XVIe siècle. Nous avons eu la bonne fortune d'y en rencontrer trois, toutes in 4°, l'une de l'an 1550, l'autre de l'an 1579 et la dernière de l'an 1641. Les deux premières, faites d'après les manuscrits, ne contiennent, ni le verset 7, ni le commencement du verset 8. Mais la dernière le présente, toutefois avec la curieuse variante que voici. Au lieu de τὸ ἅγιον πνεῦμα que porte le Texte Reçu, de τὸ πνεῦμα ἅγιον qu'on lit dans Erasme et de πνεῦμα ἅγιον qu'admettent le codex Montfortianus, le codex Ottobonianus et le concile de Latran, on trouve ici, dans l'Απόστολος, ΤῸ ΠΝΕῦΜΑ ΤῸ ἍΓΙΟΝ. On voit qu'on a à faire à des Grecs, qui écrivent et impriment pour des Grecs. C'est ainsi que lisaient d'ailleurs ce passage, et Manuel Calécas, et J. Bryenne (1). Mill atteste que déjà l'απόστολος, publié à Venise en 1602, contient l'interpolation. C'est donc, entre 1579 et 1602 que le verset a été inséré dans les livres liturgiques grecs (2).

19.- Si nous examinons les Pères Grecs, nous devons distinguer deux époques : l'époque antérieure au douzième siècle et l'époque postérieure au Concile de Latran.

---

(1).- Les trois ἀπόστολοι, que nous avons consultés, sont classés sous les numéros B, 122; B, 123; B, 124.- Ils ne sont pas paginés, mais les quaternions sont numérotés avec des lettres grecques et chaque feuillet porte un numéro d'ordre, à savoir I, II, III, IIII.- Il n'y a pas de quaternion de plus de quatre feuillets. De plus, chaque feuillet étant double, on n'a numéroté que les premières moitiés ; les secondes ne portent pas de numéro. Cette disposition est très curieuse et rappelle celle des manuscrits.- Dans les trois ἀπόστολοι, I Jean, V, 7, fait partie de la leçon du Jeudi de la 35e semaine.-

(2).- J. Mill. Novum Testam. Graece, Oxford, in f° 1707, — page 742, col. 1.—

Antérieurement au douzième siècle, on ne trouve pas un seul écrivain grec qui ait cité le verset des Trois Témoins, d'une manière certaine. Et cependant, il y a une multitude de Pères qui ont commenté ou cité textuellement les versets environnants, à savoir, les versets 6 et 8. Afin de montrer que nous n'affirmons rien, sans l'avoir examiné et vérifié, nous ajoutons ici, une liste des écrivains ecclésiastiques qui auraient pu ou dû rapporter le verset des Trois Témoins :

« Pas un écrivain — grec antérieur au douzième siècle qui cite, d'une manière certaine, le verset des Trois Témoins ».

Clément d'Alexandrie (+ 210). Sur les Épîtres catholiques Patrol. Grecque IX, col. 738, c.(1)

Origènes (Patrol. Grecq. XIII, col. 1084, B), parlant d'Élie de Moyse et de Jésus, dit que γεγόνασιν οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν — Mais ailleurs, il cite formellement le verset 8, sans parler du verset 7(2), ce qui montre que les expressions générales τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι sont empruntées, ou au langage ecclésiastique, ou à d'autres endroits du Nouveau Testament, nullement au passage controversé. C'est encore évidemment le sens de la scholie qu'on lui attribue sur le Psaume 122 (3). On ne peut donc rien tirer de net et de précis, de

---

(1). — Il ne nous reste qu'une analyse du travail de Clément d'Alexandrie, analyse faite par Cassiodore et où on lit ce qui suit : « Et iterum, quia tres sunt qui testificantur, Spiritus quod est vita, » et aqua, quod est regeneratio ac fides, et sanguis quod est cognitio, et hi » tres unum sunt. In salvatore quippe, istae sunt virtutes salutiferae, et vita ipsa in ipso Filio ejus existit. — Il n'est pas question du verset 7, quoique l'éditeur de Clément dise le contraire, si le verset 7 avait existé dans l'original, il n'est pas probable que Cassiodore l'eût supprimé. — Voir Cassiodore, Ibid. p. 729-730. — Clément d'Alexandrie (Patrol. Grecq. IX, col. 704, D), à propos des deux ou trois témoins dont il est question dans Deuteron. XVII, 6 ; Math. XVIII, 16, pense tout de suite ἐπὶ Πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος, εἰς ὧν μαρτύρων καὶ βοηθῶν αἱ ἐντολαὶ λεγόμεναι φυλάσσεσθαι ὀφείλουσιν. —

(2). — Patrol. Grecq. XIV, 276, B. — Τούτῳ τε συμφώνως ἐν τῇ ἐπιστολῇ ὁ μαθητὴς Ἰωάννης τὸ πνεῦμα, καὶ τὸ ὕδωρ, καὶ τὸ αἷμα ἀνέγραψε τὰ τρία εἰς ἓν γενόμενα. — (Patrol. Grecq. XIV, 276, B). —

(3). — Patrol. Grecq. XII, col. 1633, C. — Δοῦλοι κυρίων πατρὸς καὶ

ses auteurs qui sont certainement considérables.

A Clément et à Origènes on peut ajouter Denys d'Alexandrie, qui cite plusieurs fois le verset 8 tout seul. Tous les écrivains du quatrième et du cinquième siècle ne disent mot du verset, bien qu'ils rapportent accidentellement le verset 8, et il est manifeste qu'un pareil silence est étonnant, lorsqu'il s'agit d'un texte aussi clair et aussi favorable au mystère de la sainte Trinité.

On a répondu (1), il est vrai, que la citation du verset 8 sans celle du verset 7 ne prouvait rien, absolument rien, parce qu'il est notoire que le verset 7 est placé assez souvent après le verset 8. Tout ce qu'on peut, en effet, logiquement conclure dans ce cas, c'est que le témoin est douteux. Pour qu'il pût être allégué contre le verset 7, il faudrait qu'il rapportât non seulement le verset 8, mais encore quelqu'un des versets suivants, à tout le moins le verset 9. Alors, mais alors seulement, on aurait le droit de conclure que l'auteur n'a pas connu le verset 7.

En théorie, cette observation que font quelques critiques favorables à l'authenticité de I Jean V, 7, est juste, mais, en fait et en réalité, elle ne repose sur rien et ne conclut pas. Il est manifeste, en effet, que l'omission du verset 7, constante et universelle comme elle est, constitue une présomption contre ce verset et une présomption qui va presque jusqu'à engendrer la certitude dans l'esprit. D'ailleurs, il faut aller plus loin et remarquer que tous les Pères sans exception qui citent un groupe de versets contenant le 8e et le 9e, omettent uniformément le verset 7. C'est, ce qui a lieu, par exemple dans saint Cyrille d'Alexandrie (2), et dans les commentateurs du

---

υἱοῦ πνεῦμα καὶ σῶμα. Παιδίσκη δὲ κυρίας τοῦ ἁγίου πνεύματος ἡ ψυχή. — Τὰ δὲ τρία κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ἐστιν. ΟΙ ΓΑΡ ΤΡΕΙϹ ΤΟ ἘΝ ΕΙϹΙΝ. —

(1). — Franzelin, De Deo Trino, page 73 et suivantes. —

(2). — Saint Cyrille Thesaurus, — Patrol. Grecq. I. XXV, col. 616, B. —

Moyen-Age, comme Œcuménius (1) et Théophylacte (2) de telle sorte que la contre épreuve que réclament certaines personnes peut être administrée. Or, ce fait, savoir : l'omission du verset 7, entre les versets 6 et 8, corroborée comme elle l'est par l'omission du verset 7 entre les versets 8 et 9, ne peut pas laisser planer dans notre esprit l'ombre d'un doute. Il est manifeste que les Pères grecs n'ont pas connu le passage des Trois Témoins. Prétendre le contraire, c'est substituer aux faits des idées préconçues et refuser de se rendre à l'évidence, uniquement parce que l'admission d'un fait aussi grave ruine une thèse favorite et détruit de chères illusions.

Ajoutons, puisque l'occasion nous en est offerte, que ce qui se passe chez les Grecs a lieu aussi chez les Latins. Les plus anciens écrivains de l'Église Latine, qui rapportent les versets 6 et 8, ou même 6, 8 et 9, omettent uniformément le verset 7. Telle est, par exemple, la conduite que tient le Pape saint Léon, dans la lettre à Flavien, qui, lue d'abord dans le concile de Chalcédoine, a eu ensuite tant de retentissement dans le monde, sous le nom de Tome. Saint Léon cite les versets 6, 8, et il n'y a pas l'ombre d'une allusion au verset 7, pas même dans le verset 8. (3)

---

(1).– Patrol. Grecq. CXIX, col. 676-677.

(2).– Patrol. Grecq. CXXVI, col. 61, B–C.–

(3).– Citons à propos de saint Léon, le raisonnement que fait son Eminence le Cardinal Franzelin, pour montrer comment les idées préconçues peuvent quelquefois égarer les esprits les mieux équilibrés : – « Tribus decenniis post scriptam epistolam ad Fla-
„ vianum videmus textum in lectione communi (?) ecclesiarum
„ Africæ; legebatur idem testimonium in Hispania et in Gallia (?),
„ duabus generationibus post Leonem in Italia illud habuit Cas-
„ siodorus (?) in codicibus certo vetustis et emendatissimis; dein-
„ ceps apparet in lectione communi totius ecclesiæ latinæ (?);
„ quomodo ergo Leoni Pontifici testimonium fuisset in-
„ compertum ? – La conclusion serait juste, si les faits affirmés précédemment, étaient vrais. Malheureusement ils sont

« Que peut-on conclure du silence des Pères en cette circonstance ? »

20°.– Ainsi donc pas un commentateur qui commente ce passage, pas un père qui le cite clairement ou qui y fasse une allusion manifeste, depuis l'an 100 jusques à l'an 1200. Il est évident que ce silence est étonnant et ne peut pas s'expliquer sans admettre que le verset 7 n'a jamais été connu des Pères grecs. Quelquefois le silence ne prouve rien. En général même c'est un argument négatif duquel on ne peut rien conclure, ni pour, ni contre. Il en est ainsi, 1° lorsque les passages présentent en eux-mêmes des difficultés morales ou exégétiques. (Cfr. St Luc XXII, 43-44, St Jean V, 3-4; St Jean VII, 53 – VIII, 11). Mais, quand il s'agit de I, Jean V, 7-8, on ne trouve rien de semblable. Si les Ariens pouvaient repousser le verset, puisqu'il était trop clair, les catholiques devaient l'alléguer parce qu'il était péremptoire. De plus, les catholiques ayant eu le dessus, on ne s'explique pas la disparution du verset; car, si les Ariens avaient intérêt à le faire disparaître, les catholiques n'avaient pas moins d'intérêt à le conserver. Le silence ne prouve rien 2° Lorsque les passages controversés sont, largement appuyés (a) par les versions (b) par quelques pères importants, (c) par les liturgies (d), par un certain nombre de manuscrits de provenance certaine et d'allures respectables. Mais qui peut soutenir que c'est ici le cas? Qu'est-ce qu'on peut alléguer en faveur du verset 7 et du commencement du verset 8?– Rien ou presque rien. Uniquement deux ou trois manuscrits

---

tous, ou faux ou douteux.– De Deo Trino, page 77.– On lit également un peu plus haut, à propos de St Augustin, page 63: « Fieri certe nullo modo potuit, ut S. Pater in Africa saeculo V » comma nostrum ignoraverit. Profecto qui sibi persuadere vellet, » anno 430, quo Augustinus obiit, adhuc incognitum, et tempore » professionis fidei oblatae anno 484 jam in communi lectione eccle- » siarum Africae fuisse textum tanti momenti; is pensi haberet, etc.– Ce raisonnement ne pèche que par un endroit, mais un endroit duquel tout dépend, c'est qu'on n'admet pas qu'en 484 le verset des Trois Témoins était généralement reçu en Afrique.–

modernes et suspects. Il est donc bien évident que le silence des Pères a, dans ce cas, un tout autre caractère et confirme avec beaucoup de netteté et d'énergie la déposition déjà fort claire des manuscrits.

21°. — Allons plus loin : Est-il raisonnable de supposer que les Pères auraient cité ce passage, s'ils l'avaient connu ? — Oui, cela est raisonnable, éminemment raisonnable ; car, pendant des siècles, toutes les controverses ont roulé sur la trinité, sur l'unité d'essence et la trinité de personnes, deux vérités qui sont clairement affirmées dans le verset controversé. — On ne peut pas contester que ce passage n'ait, à ce point de vue, une grande importance, puisque c'est la grande raison, pour laquelle, depuis deux cents ans, on a défendu avec tant d'acharnement et de passion l'authenticité de ce fragment de la première épître de saint Jean. Si donc ces versets occupent une place prééminente dans la controverse moderne sur la Trinité, d'où vient qu'il n'en a pas été question, dans les anciens temps, pendant que les mêmes controverses faisaient fureur ? — On n'a donné jusqu'à ce jour aucune explication raisonnable de ce fait, et ce fait joint à tous les autres a incontestablement une grande portée. Pour prétendre le contraire, il faudrait fermer les yeux à l'évidence. —

22°. — Mais est-il bien vrai qu'aucun père grec ne fait d'allusion au verset 7 du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean ? — « Revue des Pères grecs « qu'on a cités en faveur de I Jean V, 7. »

Jusqu'ici on n'a produit aucun texte clair et incontestable. On a eu beau parcourir les chaînes, scruter les Pères, disséquer les citations et les tables, on n'a rien produit qui implique la connaissance du verset 7. On a cité des passages où l'unité des trois personnes divines est affirmée, où il est dit du Père, du Fils et du saint Esprit, « qu'ils sont un » ; ἕν εἰσι ; mais c'est là un concept si familier aux chrétiens, qu'il ne prouve rien, absolument rien. Il ne faut pas être très versé dans les écrits des Pères pour comprendre que des textes aussi généraux ne font pas avancer la question. Examinons, du reste, les trois ou quatre passages qu'on cite en faveur de I Jean V, 7 et où on veut voir des allusions à

ce verset.—

« Saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Damascène »

23°. — On rapporte, d'abord, saint Grégoire de Nazianze, affirmant dans son discours XXXIX, Patrol. Grecq. XXXVI, col. 345, D; 348, C) que ἓν γὰρ ἐν τρισὶν ἡ θεότης καὶ τὰ τρία ἕν: τὰ ἐν οἷς ἡ θεότης, ἢ τόγε ἀκριβέστερον εἰπεῖν ἃ ἡ θεότης ... εἷς οὖν θεὸς ἐν τρισὶ, καὶ τὰ τρία ἓν ὥσπερ ἔφαμεν. On peut rapprocher de ce passage, ce que saint Jean Damascène dit dans son Traité de Fide Orthodoxa. Liv. I, Chap. II (Patrol. Grecq. XCIV, colonne 792, C) (1) εἷς ἐστι θεὸς ἤγουν μία οὐσία; καὶ ὅτι ἐν τρισὶν ὑποστάσεσι γνωρίζεταί τε καὶ ἔστιν. πατρί φημι, καὶ υἱῷ, καὶ ἁγίῳ πνεύματι. καὶ ὅτι ὁ πατὴρ καὶ υἱὸς καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον κατὰ πάντα ἕν εἰσι.—

Le verset des Trois Témoins existerait dans les manuscrits, les Pères et les Versions, qu'on pourrait à la rigueur, voir dans ces passages une allusion à ce texte controversé. Il faudrait cependant encore une certaine bonne volonté; car, saint Jean Damascène (et saint Grégoire de Nazianze) ne font qu'énoncer une des vérités élémentaires du christianisme, celle qu'on apprend aujourd'hui aux petits enfants et qu'on enseignait autrefois, à tous les catéchumènes. De plus, on trouvera dans l'Evangile de saint Jean ou dans les épîtres de saint Paul, plus d'un passage dont ces affirmations des Pères ne sont que des applications.—

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple en passant, que le texte de saint Grégoire de Nazianze rapporté plus haut et qui a paru si concluant à quelques personnes, n'est qu'un dévelop-

---

(1).— Travis cite de la manière suivante ce texte de saint Jean Damascène : Letters to Edward Gibbon, 3e édition, 1794, Appendice, no XVIII, p. 16, mais on ne trouve rien de semblable, ni dans Migne, ni dans l'édition des oeuvres de St Jean Damascène par Lequien, Paris, 1712, in fo p. 124, col. 2, D.— Μία καὶ ἡ αὐτὴ κίνησις τῶν τριῶν ὑποστάσεων. ἓν γὰρ ἕκαστον αὐτῶν ἔχει πρὸς τὸ ἕτερον οὐχ ἧττον ἢ πρὸς ἑαυτόν· τουτέστιν ὅτι κατὰ πάντα ἕν εἰσιν ὁ πατὴρ, καὶ ὁ υἱὸς, καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα.—

pensent de ces paroles de saint Paul aux Corinthiens, épître première, VIII, 6 : Ἡμῖν δὲ, εἷς θεὸς ὁ πατὴρ, ἐξ οὗ τὰ πάντα, καὶ εἷς κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς, δι' οὗ τὰ πάντα, καὶ ἓν πνεῦμα ἅγιον ἐν ᾧ τὰ πάντα (Cf. Patrol. Grecq. XXXVI, col. 348, A). Il est donc bien évident que les extraits généraux des pères cités jusqu'à ce jour ne prouvent rien, absolument rien. Tout ce qu'on peut accorder, c'est qu'ils sont douteux, et, avec des allusions douteuses, on ne rend pas une thèse certaine.

24°. – Après saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Damascène, on a cité deux écrits anonymes, mais très anciens, dont l'un, la Synopse Athanasienne, si elle n'est pas l'œuvre de St Athanase, est, en tout cas, très remarquable, appartient à l'Egypte et a été très probablement composée par Athanase II, vers la fin du cinquième siècle. Dans l'analyse de la première épître de saint Jean, que cet ouvrage nous donne, on lit le passage suivant : Καὶ τὴν ἑνότητα δὲ τοῦ υἱοῦ πρὸς τὸν πατέρα δείκνυσι· καὶ ὅτι ὁ ἀρνούμενος τὸν υἱὸν οὐδὲ τὸν πατέρα ἔχει (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 409, C) : « Et saint Jean montre l'union qui existe » entre le Fils et le Père, car, celui qui renie le Fils n'a point » le Père [pour Père ?].

« L'auteur de la Synopse Athanasienne « ne »

Il faut avoir de bons yeux, pour apercevoir dans ces paroles une allusion quelconque aux versets 7 et 8 du chapitre cinq de la première épître de saint Jean. Et rien ne montre mieux que de telles citations et de tels raisonnements la faiblesse de la cause que l'on défend ; car il est bien certain, très certain, on pourrait même dire clair et évident que l'auteur de la Synopse ne vise pas le passage controversé, ni même aucun des versets qui l'avoisinent. L'argument qu'il fait le montre nettement, car il dit que si on renie le Fils, on renie aussi le Père. Or, cette pensée est longuement développée dans la première Épître de saint Jean, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre.

Il est de plus manifeste, pour quiconque ne veut pas être aveugle, que si l'auteur de la Synopse avait lu le verset 7, il n'aurait pas seulement parlé de l'unité du Père et du Fils, il aurait dit

aussi quelque chose de l'unité du saint Esprit avec les autres personnes. Du saint Esprit, il n'en est pas soufflé mot, preuve manifeste que l'auteur de l'ouvrage en question n'a jamais lu le verset 7.—

« L'auteur de la dispute contre Arius »

25°.— Enfin, on allègue comme contenant une allusion au verset 7, un texte tiré d'un ouvrage certainement ancien, attribué par quelques personnes à saint Athanase et par d'autres à saint Maxime : τί δέ, dit presque en terminant l'auteur de la dispute contre Arius, καὶ τὸ τῆς ἀφέσεως τῶν ἁμαρτιῶν παρεκτικὸν, καὶ ζωοποιὸν, καὶ ἁγιαστικὸν λουτρὸν οὗ χωρὶς οὐδεὶς ὄψεται τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, οὐκ ἐν τῇ τρισμακαρίᾳ ὀνομασίᾳ δίδοται τοῖς πιστοῖς, Πρὸς δὲ τούτοις πᾶσιν Ἰωάννης φάσκει· ΚΑΙ ΟΙ ΤΡΕΙΣ ΤΟ ΕΝ ΕΙΣΙ (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 500, A).— « Que dire du Baptême qui remet les péchés, vivifie et sanctifie ; du baptême sans lequel on n'entre pas dans le royaume des cieux ?— N'est-il pas administré avec l'invocation des trois noms bénis ?— A cela Jean dit, « Et les trois sont un. » Ce sont les derniers mots qui semblent être une citation de la fin du verset 7 ; mais cela nous paraît plus que douteux, et cela pour une raison, c'est que le verset n'existe dans aucun manuscrit grec antérieur au quatorzième siècle, ni dans aucune version en dehors de la Vulgate. Or, pour qu'avec un tel silence, on pût voir, dans οἱ τρεῖς τὸ ἕν εἰσι, une allusion au verset 7, il faudrait que ces mots n'existassent pas, à la fin du verset 8. Malheureusement ces mots sont là, et il est probable que l'auteur de la dispute contre Arius, n'a fait qu'appliquer aux trois personnes divines ce qui est dit de l'esprit, de l'eau et du sang, ainsi que l'ont fait beaucoup d'autres Pères.— On aurait seulement quelques preuves de l'existence de ce passage chez les Grecs, dans les temps anciens, que l'allusion pourrait être admise. Le rapprochement de la τρισμακαρίας ὀνομασίας et de la citation οἱ τρεῖς τὸ ἕν εἰσι pourrait sembler concluant. Malheureusement nous n'avons rien qui établisse le fait de l'existence du verset des Trois Témoins dans

les temps anciens chez les Grecs, et ce n'est pas avec des textes comme ceux que nous venons d'examiner qu'on l'établira.

Voilà ce qu'on a cité de plus démonstratif dans toute la littérature grecque antérieure au treizième siècle. Par là on peut juger du reste.

26°.– On se demande peut être pourquoi nous fixons ainsi le treizième siècle comme date dernière, car on voit que c'est intentionnel de notre part, puisque nous avons déjà fait cette observation plusieurs fois.– Voici la réponse à cette demande.–

« Pourquoi la quatrième concile de Latran fait-il époque dans cette controverse? »

Le commencement du treizième siècle fait époque dans l'histoire de cette controverse, parce qu'il fait époque dans les rapports des Latins et des Grecs. C'est, en effet, au commencement du treizième siècle qu'a lieu la quatrième croisade et que se fonde l'empire Latin de Constantinople. Cet empire, qui dure près de soixante ans, inaugure une ère nouvelle: Les Latins et les Grecs entrent en rapport les uns avec les autres; ils se mêlent et se confondent, et, comme les premiers sont les vainqueurs, les seconds leur empruntent quelques-unes de leurs idées. C'est alors qu'a lieu à Rome, le quatrième concile de Latran (1215), sous le Pape Innocent III. Les Grecs y prennent place au milieu des Latins. Les Actes sont rédigés en langue latine, et on y trouve cité le verset des Trois Témoins de la manière suivante:(1) « Quemadmodum in canonica

---

(1).– Harduin, Acta Concil. VII, p. 18.–19 .– Mansi, XXII, p. 984, A–B.– La citation de I Jean V, 7 figure dans le « Capitulum » deuxième intitulé: « De errore abbatis Joachim ».– On lit en tête de ces « Capitula » (Mansi XXII, 981–982) la note suivante relative au manuscrit d'où ils ont été tirés: « G. C, ea » graece et latine damus ex codice Mazarino, qui ejusdem est » atque conciliorum aetatis: in quo graeca Latinis e regione respon» dent. Primum tamen caput, et secundi partem, aliaque non» nulla, Latine tantum edimus: quia in partibus mancus est. » Ejus autem aspectus unus convincere facile potest eos, qui de» cretis hisce lateranensibus derogant fidem. Graeca vero interpre-

„ Joannis epistola legitur : Quia tres sunt qui testimonium dant
„ in coelo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus; et hi tres unum
„ sunt (I Jean V, 7). Statimque subjungitur : Et tres sunt
„ qui testimonium dant in terra, Spiritus, aqua et sanguis,
„ et tres unum sunt (Ibid. V, 8) sicut in codicibus quibus-
„ dam invenitur. „

Ce texte du quatrième concile de Latran prouve évidemment que le verset des Trois Témoins était déjà, non pas peut-être universellement mais du moins assez généralement, reçu dans l'église Latine ; et nous verrons, en effet, plus loin qu'il en était ainsi au treizième siècle.— Cela prouve-t-il quelque chose de plus, par exemple, que le concile de Latran, en citant ce texte, en a défini directement ou indirectement l'authenticité ?— C'est une question que nous examinerons plus loin plus opportunément.

Nous ne lisons pas, dans l'histoire, que les Pères Grecs assistant au Concile aient réclamé contre ce passage ; et ils ne pouvaient guère le faire 1° parce que ce devait être, en général, des évêques favorables aux Latins, 2° parce que le texte a pu passer inaperçu d'eux, 3° et parce que, en définitive, ce considérant ne tirait pas à conséquence. D'ailleurs, l'histoire des Conciles ne dit pas tout ce qui s'est fait dans ces assemblées. Elle ne nous rapporte que les choses principales.

„ Traduction grecque „ des Actes de ce Concile.— Observations „ qu'elle suggère. „

27°.— Si les Actes du Concile de Latran étaient demeurés uniquement chez les Latins et rédigés en langue latine, il est probable qu'ils n'auraient exercé aucune influence sur la controverse ; mais ils furent de bonne heure traduits en grec et introduisirent, par suite, une version du passage relatif aux Trois Témoins, chez les Grecs. On lit dans la version grecque publiée par Harduin et Mansi en regard du texte latin, ce qui suit : ὃν τρόπον ἐν τῇ κανονικῇ

„ tatio, eadem aetate facta, utriusque ecclesiae concordiam monstrabit.— Ce n'est pas sans raison que Mansi ajoute : « ineleganter, immo multis „ in locis barbare, translata sunt... Après προστίθησι, une ligne et demie est laissée en blanc.—

τοῦ Ἰωάννου ἐπιστολῇ ἀναγινώσκεται, ὅτι ΤΡΕῖϹ ΕἰϹΙΝ Οἱ ΜΑΡΤΥΡΟῦΝΤΕϹ ἘΝ ΟὐΡΑΝῷ, Ὁ ΠΑΤῊΡ, ΛΌΓΟϹ ΚΑῚ ΠΝΕῦΜΑ ἍΓΙΟΝ. ΚΑῚ ΤΟῦΤΟΙ ΟἹ ΤΡΕῖϹ ἛΝ ΕἸϹΙ. εὐθύς τε προστίθησι(1)... καθὼς ἔν τισι κώδηξιν εὑρίσκεται (Mansi, XXII, 984, A–B).–

Telle est la plus ancienne version grecque connue du verset des Trois Témoins. Il suffit d'examiner ce passage des Actes du quatrième concile de Latran (1215) pour voir tout de suite que la version a été faite par un Latin et non par un Grec. Il y a toute une série de mots et de fautes qui trahissent un helléniste d'origine latine, peu versé dans la connaissance exacte et scientifique du Grec. Ainsi, un traducteur grec n'aurait pas employé le mot κανονικῇ mais le mot καθολικῇ ἐπιστολῇ; il n'aurait pas dit non plus τοῦτοι mais οὗτοι; κώδηξιν mais ἀντιγράφοις. Enfin il aurait placé l'article devant οὐρανῷ, λόγος πνεῦμα, et il aurait fait passer l'épithète ἅγιον avant le substantif, ou bien il aurait répété l'article par devant.

Toutes ces observations ne sont pas inutiles, car elles montrent, de plus en plus, que le verset des Trois Témoins a été introduit chez les Grecs par les Latins.

Il faut, de plus, observer que le traducteur n'a point traduit le verset 8, qui est remplacé, dans l'imprimé ci-dessus, par des points. D'où vient cette lacune? – Pourquoi ce silence? – Il faut avouer qu'il est singulier. Ne serait-ce point parce que tous les Nouveaux Testaments grecs contiennent le verset 8 que le traducteur ne l'a pas traduit ou transcrit? Et, dès lors, ne faut-il pas tirer une conclusion contraire pour ce qui regarde le verset 7? – Si le traducteur l'a traduit et transcrit c'est évidemment, parce qu'il n'existe pas en grec au trei-

(1).– A partir de προστίθησι le texte publié par Mansi présente deux lignes de points.– Le traducteur sachant que le verset 8 existait en grec, n'a-t-il pas cru devoir le transcrire? – On ne le sait et on ne peut pas donner une explication absolument certaine de cette bizarrerie.–

-zième siècle. — On voit que tous les documents tendent à démontrer, de plus en plus, l'introduction du verset 7 chez les Grecs à une époque relativement moderne. —

« Quelques écrivains grecs postérieurs au Concile de St Jean de Latran citent I Jean V, 7. — »

28°. — Ainsi introduit dans le monde grec, avec la traduction des Actes du quatrième concile de Latran, le verset des Trois Témoins a été cité depuis, de temps à autre, par quelques auteurs grecs, mais presque toujours par des Grecs qui ont vécu en rapports intimes avec les Latins. C'est ainsi qu'on le trouve dans Manuel Calecas (+1347) et, dans Joseph Bryenne (+XV,S.), tous les deux antérieurs à la controverse soulevée par la première édition d'Erasme. C'est avec raison qu'on a remarqué, de ces deux écrivains grecs, qu'ils étaient très attachés à l'Eglise Latine, et très familiarisés avec la Vulgate. Le premier (1), Calécas appartint à l'ordre de saint Dominique ; le second cite les versets controversés et les versets environnants conformément à la Vulgate Latine. C'est ainsi qu'il omet καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι à la fin du verset 8, comme le font beaucoup de manuscrits Latins, mais comme ne le fait aucun manuscrit grec authentique. De même encore, il lit au verset 6 : ὁ Χριστός ἐστιν ἡ ἀλήθεια au lieu de τὸ πνεῦμα ἐστιν ἡ ἀλήθεια (2). —

N'omettons pas cependant de remarquer que Calécas et Bryenne, étant grecs de naissance et de langage, corrigent les fautes que nous apercevons 1° dans la traduction des Actes du quatrième concile de Latran, 2° dans le codex Montfortianus et le codex Ottobonianus. — Ils lisent τῷ οὐρανῷ, ὁ πατήρ, ὁ

---

(1). — Patrol. Grecq. CLII col. 516, B : — Τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες, ὁ πατὴρ, ὁ λόγος, καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον. —

(2). — Œuvres de Joseph Bryenne, I, p. 241 : Καὶ τὸ πνεῦμά ἐστι μαρτυροῦν, ὅτι ὁ Χριστός ἐστιν ἡ ἀλήθεια. Ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῷ οὐρανῷ, ὁ πατὴρ, ὁ λόγος καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἕν εἰσι. Καὶ τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ, τὸ πνεῦμα, τὸ ὕδωρ, καὶ τὸ αἷμα. — Voir J. Griesbach, Nov. Test. 1806, Tome II, Appendice, page [11]. —

λόγος, τὸ πνεῦμα, et, comme ils placent l'épithète ἅγιον après le substantif, ils ont soin de répéter l'article τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον (1).

« Propagation du « verset dans le « monde grec à partir de l'Imprimerie. »

29°.- Une fois que l'imprimerie eût fait oublier les manuscrits et que les éditions d'Erasme, de Robert Etienne, de Théodore de Bèze, des Elzévirs, etc, eurent introduit dans le monde grec le verset des Trois Témoins, ce passage pénétra insensiblement partout, soit dans les homélistes, soit dans les traités de Théologie, soit même dans les livres liturgiques. On peut même suivre la marche progressive dans la révolution qui s'opère. Erasme, Robert Etienne et Théodore de Bèze induisent en erreur l'Occident. L'Occident induit en erreur le monde grec par les imprimeries ecclésiastiques de Venise, et les impressions liturgiques de Venise égarent toutes les Eglises secondaires qui gravitent autour du Patriarcat de Constantinople. La révolution se fait toutefois avec une certaine lenteur, et, à l'heure qu'il est, elle n'est peut-être pas encore terminée. C'est ainsi, par exemple, qu'on a ajouté le passage dans la Bible Russe de 1663, mais seulement à la marge. De là, il est passé plus tard dans le texte. On l'a même quelquefois glissé dans les ouvrages d'auteurs bien connus pour ne l'avoir jamais cité, par exemple, dans la Panoplie d'Euthymius. En examinant les manuscrits de cet auteur, on a constaté qu'on ne trouve nulle part ce passage.— C'est ainsi encore qu'au dix-septième siècle Pierre Mogilas introduisit le verset dans la Profession de foi de l'Eglise Orthodoxe Russe (2).

La propagation du verset des Trois Témoins s'est donc faite

---

(1).— Nous avons remarqué plus haut qu'on avait fait la même chose dans l'Ἀπόστολος de 1641 (voir page 34).— Les Ἀπόστολοι de Rome (1882) et de Venise (1883) présentent la leçon commune τὸ ἅγιον πνεῦμα.—

(2).— J. Griesbach, Nov. Test. Graece, 1806.— Appendix Diatribe in locum I Joan., 5.7.8. page [12].—

lentement en Europe, dans les textes grecs et dans toutes les éditions qui en dépendent, à partir du seizième siècle. Erasme, Robert Étienne, Théodore de Bèze et les Elzévirs sont les auteurs responsables de cette révolution littéraire.

« Résumé de ce qui « précède et Conclusion en ce qui regarde l'Eglise Grecque. »

30°.— Et si maintenant, avant de quitter le monde grec, pour ne plus y revenir, nous essayons de résumer en quelques mots l'impression que nous laisse l'étude accomplie. Voici les résultats auxquels nous aboutissons. 1° Deux manuscrits d'origine suspecte et postérieurs au quatorzième siècle.— 2° Dans toute la littérature Grecque antérieure au quatrième concile de Latran, pas un témoignage clair et précis; tout au plus un témoignage douteux, celui de la dispute contre Arius, douteux comme origine et douteux comme signification.— 3° Rien dans les manuscrits anciens et modernes, rien dans les scholies marginales (1), rien

---

(1).— Au dix-septième siècle, Richard Simon observait déjà qu'aucune scholie marginale ne faisait la moindre allusion au verset des Trois Témoins célestes. Aucun savant n'a rien rencontré depuis. J. A. Cramer, dans ses Catenæ, Tome VIII, ne rapporte absolument rien. Les versets environnants le passage controversé sont à peine commentés. Quant à nous, malgré le soin avec lequel nous avons examiné une soixantaine de manuscrits des Epîtres catholiques, nous n'avons absolument rien découvert. Les scholies où, à propos du verset 8, il est parlé d'une divinité existant en trois personnes, Père Fils et St. Esprit, n'ont aucun rapport avec le verset 7.— Ce dernier verset est parvenu aux Grecs par les Latins.— Comme exemples de ces commentaires, nous citerons les deux suivants pris 1° dans le cursif 11, (103 de Paris) f° 131, b : ὁ ἀνελθὼν δηλονότι ἐν τῷ σταυρῷ καὶ δι' αὐτοῦ τιμίου αὐτοῦ αἵματος τῆς πλευρᾶς καθάρας τὰς ἁμαρτίας ἡμῶν. Τρία δὲ λέγει τὰ καθαρίσαντα ἡμᾶς. τὸ αἷμα τὸ ἐκ πλευρᾶς αὐτοῦ καὶ τὸ ὕδωρ καὶ τὸ πνεῦμα αὐτοῦ τὸ ἅγιον.— Ταῦτα γὰρ μαρτυροῦσιν αὐτὸν θεὸν καὶ ἄνθρωπον. Τὸ μὲν αἷμα ὅτι τέλειος ἄνθρωπος. Τὸ δὲ ὕδωρ ὅτι θεός· ὑπὲρ ἄνθρωπον

dans les commentateurs, rien dans les Symboles, rien dans les homélies[1]. rien dans les traités polémiques contre les Ariens et les Semi-Ariens, rien nulle part qui contienne une allusion évidente au verset des Trois Témoins ?–

Pour un texte qui, là où il a été connu et depuis qu'il a été connu, a pris tant de relief, dans la prédication, la controverse et la polémique, c'est évidemment un résultat désastreux. Si le verdict négatif rendu par l'Eglise Grecque est confirmé par les autres églises Orientales et par l'Eglise Latine, il faudra bien reconnaître que, d'après même la règle posée par le Concile de Trente, « prout » in Ecclesia catholica legi consueverunt », ce verset n'a aucun droit à figurer dans le volume contenant les Saintes Ecritures.

Passons aux Eglises Orientales et voyons ce qu'elles nous apprennent sur cette intéressante question.

2°.– Dans le cursif 126 (ms 216 de Paris) f° 119, b, 3: Τοῦτ' ἔστιν· οὐκ ἦν ἀνος μόνος ὁ ἐλθὼν ἐπὶ τὸν Ἰορδάνην. Ἀλλ' ὁ λόγος τοῦ θεοῦ σεσαρκωμένος· ὡς ἐμαρτύρησεν ὁ πατήρ. " Πνεῦμα γάρ φησιν ὁ θεός. " Ὁμοίως δὲ ἐπὶ τοῦ σταυροῦ [λέγων· Καὶ ἐδόξασα καὶ πάλιν δοξάσω]. ὅτε καὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ τὸ ἐκ τῆς πλευρᾶς αὐτοῦ μεθ' ὕδατος ἐπότιζεν βαπτιζόμενος· δι' αἵματος δὲ σταυρούμενος καὶ λόγχῃ τὴν πλευρὰν νυττόμενος.– Voir aussi Cursif 46 des Actes, f° 105, b– 106.–

(1).– St Germain de Constantinople parlant du pain, du vin et de l'eau, qui sont la matière du sacrement de l'Eucharistie, y voit un symbole de la Trinité, qui le fait penser à I Jean V, 8 mais non à I Jean V, 7.– Patrol. Grecq. XCVIII, col. 449, B.– Ταῦτα καὶ θύρα τίς ἐστι, πρὸς τὴν τῆς τριάδος πίστιν τε καὶ ἐπίγνωσιν καὶ τοῦτο ὁ μέγας Ἰωάννης καὶ θεολόγος παρίστησι. Τοῖς τρισὶ τούτοις μάρτυσι, τῆς σωτηρίου πίσ-

Chapitre deuxième

Le verset des Trois Témoins dans les Églises Orientales.

Nous réunissons les Églises Arménienne, Syrienne et Copte dans un seul et même chapitre, parce que nous avons, relativement parlant, peu de choses à dire sur chacune d'elles. Nous consacrerons à chacune un seul article.

Article premier.

Le verset des Trois Témoins dans l'Église Arménienne.

« Éditions Arméniennes actuelles de la Bible. »

1°. — Si nous prenons, d'abord, en main la Version Arménienne des Saintes Écritures, par exemple, la belle édition in-4° publiée à Venise en 1860, nous remarquons que le verset des Trois Témoins, manque, page 1097, col. 2. Որք երեքին են որ վկայեն, Հոգին, և ջուրն, և արիւնն, և երեքին մի են : « Hi tres sunt qui » testimonium dant, Spiritus et aqua, et Sanguis et tres unum » sunt. » Ce que nous disons de la Bible Arménienne de 1860, il faut le dire, à plus forte raison, de l'édition de Zohrab (Venise, in 4°, 1805), la seule édition critique, qui ait encore été publiée. Ce savant Arménien a supprimé, cela va sans dire, le verset 7. Il a de plus ajouté une note où il est dit : « Oscan, » ici comme en beaucoup d'autres endroits, a modifié le texte

---

τεως καὶ δυνάμεως ἐπιστηρίζων τὸν λόγον. Τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες, τὸ πνεῦμα, τὸ ὕδωρ, καὶ τὸ αἷμα, καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσιν.—

„ Arménien sur le texte latin. Ainsi il lit (V, VI, 6) « qui at-
„ teste que le Christ est la vérité (VI 7). Car il y en a trois qui
„ rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe, et le Saint
„ Esprit, Et ces trois sont un (VI 8) Et il y en a trois qui rendent
„ témoignage sur la terre, l'esprit, l'eau et le sang. Et les
„ trois sont un (1). »

2°.– Oscan, dont parle ici Zohrab, est un évêque Arménien, qui fut envoyé en Europe au dix-septième siècle, pour y faire imprimer les Livres Liturgiques. Cet évêque resta quelque temps à Marseille et en France. De là, il se rendit dans les Pays-Bas, à Amsterdam ; et c'est là qu'il fit imprimer, entre autres livres, le Nouveau Testament. Seulement il eut le malheur de retoucher la Version Arménienne en beaucoup d'endroits, en se servant de la Vulgate Latine. Son édition in 4°, parut en 1666 (2). Nous avons eu, sous les yeux, la réimpression de 1698, de la Bible, en deux volumes, dont le second contient le Nouveau Testament. On lit le verset des Trois Témoins, à la page 456, mais les versets 7 et 8 sont accompagné d'un astérisque (7* (sic) et 8* (sic)).– A partir de cette époque, ce passage controversé a pénétré dans les éditions de la Bible, mais on a eu soin toutefois, de le placer entre guillemets ou entre crochets. C'est ainsi qu'il figure dans l'édition in 8° du Nouveau Testament publié à Venise en 1789, page 671. Il faut observer toutefois que les crochets enferment le verset 8 tout entier, aussi bien que le verset 7. On a ajouté également une note à la marge où il est dit : « C'est ainsi qu'on

« Première édition de la Bible Arménienne par Oscan. »

---

(1).– Bible de Zohrab, Venise 1805, in-4°, page 761, col. I.–
Ոսկան որպէս յայլ բազում տեղիս՝ Հռոմայեցւոց եւ աստ առեալ ի
լատիներէնականէն յաւել եւ յայլազգաց զ հայկական բնաբանս՝ բառ
այսամ գրեալ. Որ վկայէ եթէ Քրիստոս է ճշմարտութիւն. Զի
երեք են որք վկայեն յերկինս : Հայր, Բանն : Եւ Հոգին Սուրբ
Եւ երեքեան մի են. Եւ երեք են որք վկայեն յերկիր....

(2).– Sandius, Interpretationes paradoxae, p. 376.–

„ lit, soit dans les autres éditions, soit dans les manuscrits.[1] »

Oscan a eu des prédécesseurs qui ont, eux aussi, corrigé la Version Arménienne.»

3°.– Oscan a eu certainement grand tort d'altérer ainsi la Version Arménienne, en se servant de la Vulgate. Il a eu tort, en particulier, d'y insérer le verset des Trois Témoins, mais il n'est pas aussi coupable qu'il le paraît, car, à cette époque, il était de mode de rendre toutes les éditions du Nouveau Testament, conformes sur ce point, soit à la Vulgate, soit au Texte Reçu grec. Nous en avons déjà cité plus d'un exemple et nous en citerons plus d'un autre, avant d'en finir. Il faut dire, d'ailleurs, à la décharge d'Oscan –, qu'il avait eu déjà des prédécesseurs. Zohrab remarque, en effet, que, si la plupart de ses manuscrits ne contiennent pas le passage, il y en a un daté de l'an 1656, qui le présente sous une forme légèrement différente de celle adoptée par Oscan. Ce manuscrit a été évidemment revu sur la Vulgate Latine, puisqu'il omet, à la fin du verset 8, les mots : « Et tres unum (ou in unum) sunt.» Il n'y a, en effet, que les manuscrits Latins ou dérivés du Latin, qui omettent cette clause. Dans un autre manuscrit les versets ont été ajoutés par une seconde main. Enfin on lit quelquefois de la manière suivante, le verset 8 : « Երեքեանքն են որ վկայեն. Հոգին. և արիւն. և ջուր: և երեքեանն մի են. « Tres sunt qui testimonium dant, Spiritus, et sanguis et aqua. Et tres unum sunt.[2] » Il est donc bien visible que ce passage a été fréquemment retouché, dans la Version Arménienne. Cela s'explique, d'ailleurs, assez facilement.

Est-il étonnant que les Arméniens aient emprunté aux Latins le verset des Trois Témoins ?»

4°.– De tous les peuples Orientaux, les Arméniens sont ceux qui sont entrés de meilleure heure en rapports avec l'Occident et qui ont vécu en rapports intimes avec les Latins. A un moment de l'histoire, les Arméniens se sont alliés fréquemment avec des familles françaises ou italiennes, et une partie de

---

(1). Ապացուցիչ այլազգ է ի ձեռագիրս

(2). – Dans le manuscrit de Paris, 142 (non paginé) on a omis les premiers mots du verset 8, probablement par mégarde, et à la fin on lit, non pas երեքեանն mais երեքին սոքա « Tres hii ».–

l'Arménie a même été gouvernée par des princes de race française. Les religieux latins se sont établis en Arménie; ils y ont adopté la langue Arménienne, tandis que les Arméniens se sont affiliés aux ordres latins et ont embrassé à leur tour, la liturgie Latine. Il en a été fréquemment ainsi au treizième et au quatorzième siècle. Cela est tellement vrai qu'il nous reste encore, parmi les manuscrits Arméniens de la Bibliothèque Nationale, à Paris, de nombreuses traductions datant de cette époque, traductions du Bréviaire Dominicain, traductions de la somme de saint Thomas d'Aquin, traductions d'autres auteurs de théologie renommés du même temps. – Comment s'étonner, par suite, que le verset des Trois Témoins, ait pénétré en partie dans la Littérature Arménienne, à partir du treizième siècle, puisqu'il a pénétré aussi dans la littérature grecque, à partir du quatrième concile de Latran (1215). – Il devait en être forcément ainsi.

5°. – D'après Clément Galanus (1), les Arméniens auraient certainement connu, au treizième et au quatorzième siècles, le célèbre passage de la première épître de saint Jean que nous étudions. Cet auteur le cite, en effet, à trois reprises différentes et le fait figurer dans des documents émanant d'évêques et de Conciles Arméniens; mais il y a lieu de se demander si le verset 7 n'est pas une addition faite au texte original par Galanus; car, dans le passage le plus important (page 478 de la Conciliatio), le contexte ne vise que le verset 8 et nullement le verset 7, qui est absolument superflu (2). De plus, les trois textes du

---

(1). – Conciliatio Ecclesiae Armenae cum Romana, Tom. I, pages 436, 461, 478. –

(2). – Voici le contexte: « Vide, ut tria haec unam, eandemque » vim retinent, nam licet diversa secundum se, virtute tamen » et operatione, unum quid sunt divinum, et purificans: Baptis- » mum enim prae se ferunt; Aqua quidem, juxta illud: Ego » baptizo vos aqua, Sanguis vero, ... Spiritus denique . . . . » Ac, ad invicem simul sumpta, perficiunt, et sanctificant,

verset 7, diffèrent notablement l'un de l'autre, preuve à peu près évidente qu'il y a eu là des manipulations arbitraires et que peut-être Galanus a cru pouvoir, à l'occasion du verset 8, traduire de lui-même le verset 7.

Enfin, serait-il certain qu'au treizième et au quatorzième siècles, les Arméniens connaissaient le verset des Trois Témoins que ce fait ne prouverait rien ou ne prouverait que peu de chose. Tout le monde sait, en effet, qu'à cette époque une partie de la nation Arménienne vivait en union étroite avec la race franque, de telle sorte qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elle eût emprunté à l'Église Latine la connaissance de ce texte important. Cela est d'autant plus vraisemblable que beaucoup d'Arméniens adoptèrent alors, la langue, les moeurs et le rit Latin et émigrèrent en Occident, où ils se firent quelquefois religieux. C'est ce que fit, en particulier, Haythoum, un des principaux personnages dont il est question dans les chapitres de Galanus où figure le verset des Trois Témoins.

« Le verset des Trois « Témoins manque « dans les Lectionnaires. »

6°.— N'ayant pas le verset des Trois Témoins dans leurs manuscrits, les Arméniens ne l'ont pas dans leur liturgie. Du moins, nous ne l'avons rencontré dans aucun des Lectionnaires que nous avons parcourus. D'après la division liturgique dont nous avons parlé Tome IV, pages 78-81, on doit lire les versets V, 1-12 de la première Épître de Saint Jean le jour désigné par les lettres

---

» nam aqua cum sanguine, et Spiritu, quod Sanctum est, perficit, » et sanctificat. Similiter et Sanguis cum Spiritu Sancto, et aqua, » purificat et salvat: ac demum Spiritus Sanctus per aquam et » sanguinem sanctos facit, regenerat et omnes in filiationem Pa- » tris cœlestis adoptat.— Cl. Galanus, Conciliat. Eccl. Arm. cum Rom. p. 478-479.— On voit que le verset 7 n'a aucune raison d'être dans la citation qui précède immédiatement ce passage. Au contraire, le verset 7 rapporté en cet endroit ne peut que produire la confusion dans les idées. » —

ՁՁ, c'est-à-dire, VI[6], après Pâques. Or, la numération VI[6] nous transporte au 6e jour de la sixième semaine après Pâques; soit au Samedi après l'Ascension. Si on doit trouver le verset des Trois Témoins quelque part dans le Lectionnaire Arménien, c'est là qu'il faut le chercher. Nous l'avons cherché inutilement dans le beau Lectionnaire coté numéro XVI, à la Bibliothèque Impériale de Vienne, fo 222, a, 1. On lit même, à la marge, en cet endroit, d'une main moderne: « Deest comma de tribus testibus in coelo. » Ce verset manque également dans les lectionnaires de Paris, cotés 23, fo 160, a, col. 1; 150, f. 209, a, 1; 142 et 144. Ces deux derniers manuscrits ne sont pas paginés.

Nous n'avons rencontré, non plus, nulle part le verset des Trois Témoins dans les manuscrits Arméniens des Épîtres catholiques, que nous avons examinés à Paris, à Berlin, à Moscou, à Vienne et à Venise. La plupart de ces manuscrits sont modernes; mais à Paris nous en avons un de relativement ancien, et qui, de plus, a le mérite, de nous présenter trois éditions des Actes, des Épîtres de St Paul et des Épîtres Catholiques, à savoir, le Grec, l'Arménien et l'Italien. C'est, en effet, un manuscrit Trilingue. Le texte grec est le plus ancien. Il remonte peut-être au onzième siècle. Le texte Arménien semble avoir été écrit par saint Nersès de Lampron (+ 1198). Quant à l'Italien, il est peut-être un peu plus moderne que les deux textes précédents, mais pas de beaucoup. Aucune de ces trois versions ne renferme le passage controversé.(1) On peut voir sur la page ci-contre un fac-simile de ce précieux manuscrit,

---

(1). - Voici les trois textes des versets 7-8 du chapitre V de la première épître de saint Jean:

Page 436, col. 2.	Page 461, col. 1.	Page 478, col. 2.
Հ.7. Զի երեք են ... եւ ոգ-	Հ.7. . . . . եւ Բանն..	Հ.7. Եղէ Հ.8
ի . . . . + Հ.8. եւ երեք	եւ երեքեան սոքա մի	եւ դարձեալ . . . .
. . . . եւ երեքեան սոքա	են. Հ.8. . . . . . եւ ջր-	արիւնն եւ ջուրն եւ
ի մի են	րն.	հոգին. եւ . . . . . .

ARMÉNIEN 9 F° 106 V° MAINTENANT CURSIF 24°

où se trouvent les versets environnants le passage relatif aux Trois Témoins. De tous les manuscrits Arméniens que nous avons vus, un seul renferme le verset contesté à la marge, à savoir, le manuscrit Petermann 136, à la Bibliothèque Impériale de Berlin, qui est du dix-septième ou du dix-huitième siècle. Primitivement le texte du verset 7 manquait, f° 14, b, 1, vers le bas. On a ajouté entre les lignes, dans le verset 8, յերկրի = ἐν τῇ γῇ. Puis on a renvoyé à la marge, par un signe, et on a écrit le verset 7, à peu près tel qu'on le lit dans les imprimés. L'écriture ne paraît pas sensiblement différente de celle du texte; cependant, nous la croyons de seconde main. —

7°. — L'examen de la Littérature Arménienne nous conduit donc au même résultat que celui de la Littérature Grecque. Là aussi nous trouvons un Érasme ou un Robert Etienne dans la personne d'Oscan, et des Stunica, dans Galanus ou dans les copistes des quatre ou cinq manuscrits qui renferment le verset des Trois Témoins. Si ce passage a pénétré chez les Arméniens, c'est uniquement dans les temps modernes, grâce à l'influence combinée des éditions imprimées Grecques ou Latines, grâce surtout à l'influence de l'Église d'Occident.

« Résumé et Conclu-
« sion pour ce qui re-
« garde les Arméniens.

Ce témoignage ne peut pas évidemment suppléer à ce que celui de l'Église Grecque laisse désirer, en précision et en netteté. L'Église Syrienne est-elle plus favorable au célèbre verset? — Nous allons le voir. —

Article deuxième.

Le verset des Trois Témoins dans l'Église Syrienne.

1°. — L'histoire de ce verset, dans les livres imprimés syriens est parfaitement connue. On sait qu'il ne figurait pas dans la première édition du Nouveau Testament donnée par Witmansta-

« Le verset des Trois
« Témoins manque
« aussi dans la plu-

« part des livres im- « primés Syriens »

dius à Vienne en 1562. Ce fut Trémellius qui le traduisit sur le Grec (1568) et l'ajouta à la marge. Walton le rejeta de sa Polyglotte (1653), et les éditions modernes ne le renferment pas en général. On ne le trouve point, par exemple, dans l'édition du Nouveau Testament publiée en 1874 à New York, en caractères nestoriens, page 587. On ne le trouve pas également dans la Bible de la Société biblique publiée sous la direction et par les soins de Lee, in-4°, page 333. Il ne figure pas, non plus, dans beaucoup d'autres éditions; mais Gutbir l'a inséré dans l'édition in 12, qu'il a publiée en 1664, p. 562, et tout le monde sait que cet auteur a exercé une grande influence sur les Syriacisants modernes. Toutefois, il est encore facile de reconnaître l'addition, car le texte est ainsi conçu: « Il y en a trois qui » rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et l'Esprit » Saint. Et les trois sont un. – V, 8). – Et il y en a trois qui rendent » témoignage, l'esprit, l'eau, etc (1). – On a ajouté le verset 7, mais on n'a pas touché au verset 8. Les mots « sur la terre » manquent. Tout ne s'accorde donc pas parfaitement. Comme l'édition de Gutbir a été très répandue, et qu'elle a servi à former la plupart des syriacisants d'Europe, elle a fait croire quelquefois que le verset des Trois Témoins existait en Syriaque; mais c'est une erreur. Gutbir vivait à une époque où on ne se faisait pas scrupule de retoucher les textes originaux. Il y avait cent ans qu'Erasme, Robert Etienne et Théodore de Bèze endoctrinaient le monde savant. On croyait encore aux manuscrits de Robert Etienne, de Laurentius Valla, du Marquis de Velez, des éditeurs d'Alcala, etc, et on admettait sans sourciller que les Ariens avaient altéré les Versions Orientales aussi bien que le texte grec. Il est connu, disait Gutbir, que les Ariens n'ont pas épargné le texte original et les Versions O-

---

(1). – Voici le texte de I Jean V, 6-8, tel que l'a édité Gutbir, p. 562: [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

rientales, c'est pourquoi nous avons ajouté ce verset en nous servant des notes de Trémellius.[1] Ch. Schaaf a suivi l'exemple de Gutbir, mais il a remarqué la lacune laissée par Trémellius et Gutbir et il a ajouté entre crochets, les mots « Sur la terre » [ܒܐܪܥܐ]. —[2]

D'après La Croze (Christianisme des Indes, III, p. 342), Menèzès, archevêque de Goa, aurait fait interpoler le verset des Trois Témoins dans la Pechitto, en 1599. Ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne connaît aucun manuscrit ancien de n'importe quelle version Syrienne qui renferme ce passage. Seul un manuscrit copié en 1700 et déposé en ce moment à Amsterdam, le contient à la marge; mais ce manuscrit a été envoyé à Schaaf par un évêque du Malabar. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été interpolé.[3] Quant aux autres manuscrits de la Pechitto et de la Philoxénienne existant en Europe, aucun ne le contient, on en trouvera la liste plus loin.

2°.— En est-il du moins question dans la Littérature Syriaque « Est-il fait mention de ce verset dans la littérature Syrienne? » ancienne ? — Pas davantage. Nous avons eu la curiosité de faire quelques recherches pour nous en assurer, et, sans avoir parcouru tous les auteurs ou tous les livres, nous n'hésitons pas à affirmer qu'on ne trouve nulle part aucune trace du verset des Trois Témoins. Les deux grands commentateurs syriens, Grégoire Bar-Hébréus (+ 1286) et Denys Bar-Tsalibi (+ 1171) n'y font pas la moindre allusion

---

(1).— « Cum notum sit Arrianos nec ipsi graeco textui, nec versionibus Orientalibus hic pepercisse, ex Notis Tremellii hunc versum in aliis E.E. desideratum adscripsimus. » — Gutbir, Nov. Testam. Syr. 1664, page 43 des Notes.

(2).— J. Leusden et Ch. Schaaf, Novum Domini nostri Jesu Christi Testamentum Syriacum, etc. Leyde 1717, in 4°. Tome I, page 597. —

(3).— Porson, Letters to Travis, p. 174-175. — Le texte de ce manuscrit diffère notablement de celui de Trémellius et de Gutbir. Le voici : [illegible]

dans leurs commentaires; ce qui est aussi étrange que le silence des Pères Grecs. Voici de quelle manière s'exprime Denys Bar-tsalibi:
« Quiconque est engendré de Dieu, à savoir par l'eau et par l'es-
» prit, triomphe du monde, c'est-à-dire, que celui qui croit en Jésus
» Christ triomphe du démon par la Foi. — C'est lui qui est venu
» par l'eau, par le sang et par l'esprit. L'eau signifie le corps que
» le Christ a pris, le sang signifie l'âme, et l'esprit signifie la
» divinité, et les trois sont un, à savoir, par leur réunion et leur
union, car un seul Dieu incarné a été produit par eux. — Ex-
trait de Cyrille. « L'esprit, l'eau et le sang et les trois appar-
» tiennent à un. » Le Verbe Dieu, est, en effet, devenu chair. Il
» sanctifie par l'esprit, il purifie par son sang et il lave par les
» eaux pures (du baptême?); mais c'est toujours un seul et mê-
» me Fils, auquel nous disons appartenir l'esprit, le sang et l'eau.
» — On peut dire encore que l'Esprit signifie l'Esprit qui souffla
» sur Adam (Genèse, II, 7) et sur les Disciples (Jean, XX, 22),
» que le sang signifie la chair et l'eau le baptême. — Ajoutons en-
» core que l'eau et le sang peuvent signifier le calice où l'on mêle
» l'eau et le vin, ou bien l'eau et le sang qui coulèrent du côté du
» Christ sur la croix, tandis que l'esprit signifie l'âme. Le sang
» peut aussi représenter celui des martyrs, l'eau signifie notre
» constitution première faite par l'eau ou bien notre mortalité.
» L'eau rappelle celle avec laquelle le Christ baptisa; l'esprit ce-
» lui qui reposa sur lui dans le Jourdain. — V. 6. non pas seule-
» ment dans l'eau, c'est-à-dire que Dieu le Verbe n'est pas
» seulement venu en ce monde avec un corps, mais avec un corps
» et une âme. — « Et c'est l'esprit qui rend témoignage », à savoir, ce-
» lui qui est descendu sur le Christ, dans le Jourdain, sous forme
» d'une colombe. « Et les trois sont un », c'est-à-dire, que le Christ
» est formé par la réunion d'un corps, d'une âme et de la divi-
» nité (1). »

« St Cyrille d'Alex- » « andrie cité par De- » « nys Bar-tsalibi. »

(1). — Manuscrit Additionnel 7185, fº 63, a. — Voici le texte original:

3°.- Nous avons ici l'avantage d'avoir, dans l'opinion d'un seul homme, l'opinion de plusieurs ; car Denys Bar-tsalibi nous fait connaître ce qu'ont pensé les Syriens et même ce qu'ont pensé les Grecs, puisqu'il rapporte un extrait de saint Cyrille d'Alexandrie. Mais quel est l'homme de bonne foi, qui pourra contempler les efforts tentés par ce commentateur Syrien, pour donner une explication quelconque du verset 8, sans conclure que l'évêque d'Amid n'a jamais entendu parler du verset 7 ? – Si Denys Bar-tsalibi avait lu quelque part, chez les Grecs ou chez les Syriens, un texte comme celui des Trois Témoins, il ne se serait pas creusé la tête pour rapporter cinq ou six explications possibles des trois mots « l'esprit, l'eau et le sang ». En tout cas, il n'aurait pas commenté, comme il le fait, le verset 8, sans parler du verset 7. – La conclusion

---

[illegible]

est évidente et elle s'impose.

« Commentaire que « Philoxène fait des « versets voisins de I « Jean, V, 7-8. »

4°.– En essayant de remonter plus haut, sans avoir grand espoir d'être plus heureux dans nos investigations, uniquement pour satisfaire notre conscience, nous sommes tombé sur un passage de Philoxène, qui a joui de quelque célébrité, puisqu'il a été extrait et introduit dans les chaînes. On le trouve, en effet, rapporté sommairement dans le manuscrit Additionnel 17193, f°. 94. b : « Extrait de Philoxène, est-il dit dans ce manuscrit, extrait de Philoxène, du livre où il explique ce que Jean a dit : V, 6. C'est là celui qui est venu par l'eau, le sang et l'esprit. L'esprit, l'eau et le sang, les trois ne font qu'un. – Par l'esprit Philoxène entend le Verbe, par l'eau, le corps, et par le sang l'âme, car ces trois choses ne font qu'un seul et même Dieu (1). » – Nous avons retrouvé le texte original de Philoxène, dans sa lettre aux moines de Séna. Voici de quelle façon ce grand écrivain s'exprime : « Le Père lui même a rendu témoignage (quand il a dit) : Celui-ci est mon fils bien aimé en qui j'ai mis mes complaisances (Math. III, 17). Jean l'Evangéliste dit encore : « Le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché (1 Jean I, 7) (2) et encore : Quel est celui qui triomphe du monde sinon celui qui croit que Jésus est le Fils de Dieu (I. J. V. 5). – C'est celui-là qui est venu par l'eau, par le sang et par l'esprit, le Christ Jésus. – Non pas seulement par l'eau, mais par l'eau et par le sang. C'est l'esprit qui rend témoignage, car l'esprit est vérité. (V, 6). – Et trois rendent témoignage, l'esprit, et l'eau, et le sang et les trois sont un. – » (V, 8). (3).

---

(1).– Manuscrit Additionnel 17193, f. 94. b.–

(2).– Manuscrit Additionnel 14597, f°. 39, b ; ce manuscrit est de l'année 569 c'est-à-dire, postérieur à Philoxène de 35 ans.– [illegible]

(3).– Il suffit de comparer cette citation de Philoxène à la Pé-

« Ces versets, continue Philoxène, sont de Jean, du disciple
» choisi, de l'ami du Christ, de celui qui fut surnommé le Fils du
» tonnerre, de celui qui fut appelé Bar-r'ghech, le fils du senti-
» ment, parce que le premier il pressentit la mort de Dieu, et la
» prêcha ensuite à travers le monde, semblable à un tonnerre. C'est
» celui qui reposa sur la poitrine de Jésus et qui lui demanda qui le
» trahirait; celui qui a dit en parlant de lui-même: « Qu'il avait
» vu et rendu témoignage et qu'il savait affirmer la vérité (afin)
» que vous croyiez - Jo XIX, 35. - Or, quel témoignage rend ce saint
» Jean qui dit que le Verbe est la vérité ? - Il atteste que l'Esprit,
» l'eau et le sang ne sont qu'un, indiquant par l'Esprit le Verbe,
» par l'eau le corps, par le sang l'âme, et affirmant que les trois
» ne sont qu'un seul Dieu incarné et pourvu d'une âme, comme
» si quelqu'un disait que la Divinité et que l'humanité dans le
» Christ ne font qu'un. - D'où vient donc que les Nestoriens insen-
» sés divisent le Verbe incarné, tantôt en deux, et tantôt en trois ?

---

chito et à la Philoxénienne, pour voir que Philoxène cite la version qui porte son nom. - Afin, d'ailleurs, que tout le monde puisse s'en assurer, nous rapportons les trois textes en regard, l'un de l'autre. -

I Jean V, 5-8. - Pechitto	I Jean V, 5-8 - Philoxène	I Jean V, 5-8. Philoxénienne.
[illegible]	[illegible]	[illegible]

» D'où vient qu'ils le disent double, Dieu et homme, ou même triple, à » savoir, le Verbe, le corps et l'âme, alors que Jean atteste que les » trois ne sont qu'un ?— Qu'on entende par là le Verbe, le corps et » l'âme, qu'on entende au contraire, le saint Esprit, le sang du » sacrifice et l'eau du baptême, n'importe quelle opinion on em- » brasse, il est certain que les trois ne sont qu'un. Il n'est donc » pas possible d'y voir deux ou trois natures. »(1)

« Conclusions qui dé- « coulent du témoigna- « ge et du raisonne- « ment de Philoxène. »

5°.— Si Philoxène avait lu le verset 7 du chapitre cinq dans la première Épître de saint Jean, il l'aurait évidemment rapporté dans sa citation et il ne serait pas allé chercher aussi loin toute espèce de raisons, pour découvrir la signification des mots Esprit, sang et

---

(1).— Manuscrit Additionnel 14597, f° 39, b-40.— [illegible]

eau. De plus, il aurait conservé, dans le verset 8, les mots « sur la terre » qu'il n'avait aucune raison de supprimer. Il n'y a donc pas de doute à avoir : Vers l'an 522, la Péchito ne renfermait pas le verset des Trois Témoins et ne l'avait jamais contenu. C'est, en effet, vers ce temps que fut écrite la lettre aux moines de Séna d'où est extrait le passage ci-dessus, pendant le second exil de Philoxène à Philippopolis en Thrace (1). Cette date est importante, car elle nous permet de tirer une conclusion pour la Philoxénienne. Cette version était déjà faite depuis quatorze ans lorsque Philoxène écrivit la lettre aux Moines de Séna. Par conséquent elle ne contenait pas, non plus, le fameux verset.—

Si on parcourait à fond les écrits de Jacques de Saroug, de saint Jean et de saint Ephrem, on pourrait remonter plus haut mais on ne ferait que confirmer une conclusion déjà très certaine, à savoir, que les Syriens n'ont jamais connu le verset des Trois Témoins.

Article troisième.

Le verset des Trois Témoins dans l'Eglise Copte.

1° Nous n'avons pas besoin de nous étendre longtemps sur l'Eglise Copte, pour démontrer qu'elle n'a jamais connu le verset des Trois Témoins. Il manque dans l'Appendix de Woide,

« Les Coptes n'ont pas connu le verset des Trois Témoins »

---

(1).— Cela est affirmé expressément dans le titre de la Lettre.— Voir Assémani, Biblioth. Orient. II, page 38, col. 2e.— Cette lettre n'est, ni plus, ni moins qu'un traité de l'Incarnation. Elle occupe près de 80 feuillets, dans le manuscrit de Rome.— Cfr. Ms Additionnel 14597, f° 35.— Ce dernier manuscrit étant de l'an 569, n'est postérieur que de 45 ans à la date de la lettre et de 34 ans à Philoxène.—

page 223, et on ne l'a jamais rencontré ailleurs, soit dans la Version Sahidique, soit dans la Version Memphitique, ce qui est déjà significatif. On lit, dans le Rituel du Baptême, une leçon qui va de I Jean V, 5, à V, 12 inclusivement, mais on n'y trouve pas, non plus, le fameux passage. Quant à chercher dans la littérature Copte proprement dite, c'est à peu près inutile, car, en présence du silence gardé par les Pères d'Alexandrie, par Origènes, saint Athanase, Didyme l'Aveugle, saint Cyrille, etc., on ne peut guère espérer de découvrir un témoignage favorable au passage contesté.

« Conclusion générale « pour ce qui regarde « les Eglises Orientales. »

2°. — Voilà donc à quelles conclusions nous mène une étude attentive des Eglises Orientales!

Nous avons beau consulter la tradition chrétienne sous ses diverses formes, partout elle nous répond : Néant! Néant dans les Pères, néant dans les liturgies, néant dans les versions, néant dans les manuscrits anciens et modernes, néant pendant quinze siècles et plus! — Il est donc bien évident que le cas du verset des Trois Témoins est tout-à-fait différent de celui de n'importe quel autre des passages sérieusement controversés. Ce n'est pas assez de dire différent; il faut dire unique. Oui, l'histoire de ce passage est unique. Il n'y en a pas un autre qu'on puisse comparer à celui-là. Il y a bien sans doute, dans saint Mathieu XX, 28, une interpolation qui se rencontre fréquemment dans les manuscrits latins, mais il faut ajouter 1° que personne ne doute qu'elle ne soit apocryphe et 2° qu'on la rencontre aussi dans quelques manuscrits orientaux, au moins dans deux manuscrits grecs et dans un manuscrit Syriaque. — Au contraire, le verset des Trois Témoins ne figure nulle part en dehors des manuscrits Latins, avant le quatorzième siècle; et, malgré cela, beaucoup de personnes ont défendu ou défendent avec acharnement son authenticité, non seulement parmi les Catholiques, mais même parmi les Protestants.

Le cas du verset des Trois Témoins est donc unique nous le répétons.

3°. — Si on applique à ce passage la grande règle de critique

formulée avec tant de clarté et de sagesse par le Concile de Trente, dans le décret relatif aux Saintes Ecritures : « Prout in ecclesia » catholica lege consueverunt », il est évident 1° qu'on ne peut pas conclure avec certitude que ce passage est authentique et canonique, car ce passage n'a pas été et n'était pas lu, en 1543-1563, dans l'Eglise Catholique. Cela est clair et évident. Par conséquent, le verset ne fait point partie des passages auxquels s'applique le principe positif formulé par le Concile. — 2° Il ne s'en suit pas cependant qu'il ne soit pas authentique et canonique, car il serait possible, à la rigueur, qu'un passage fût canonique et authentique sans avoir été lu toujours et partout dans l'Eglise Catholique. Mais, pour démontrer l'authenticité et la canonicité d'un passage semblable, on ne doit pas s'appuyer sur la règle : « prout in ecclesia ca- » tholica legi consueverunt ». — Il faut recourir à d'autres preuves. Etudié à la lumière de ce principe seul le célèbre verset est forcément placé hors du Canon. Il reste à la porte, attendant que d'autres principes, s'il en existe, le fassent entrer et lui donnent une place parmi les Ecritures.

« Application à ce « passage de la règle « de critique catholique « que formulée par « le Concile de Trente. »

Puisque ce verset n'existe nulle part et sous aucune forme dans les Eglises Grecques, Arménienne, Copte et Syrienne, il faut qu'il existe dans l'Eglise Latine, sans quoi on ne concevrait pas qu'il eût suscité des controverses aussi passionnées. C'est précisément la tradition de cette fraction de la société chrétienne que nous allons étudier maintenant.

Chapitre troisième.

Le verset des Trois Témoins dans l'Eglise Latine.

1°. — La conclusion à laquelle nous a conduit l'étude de la tradition dans les autres fractions de la Société Chrétienne, est celle-ci : « Si le verset des Trois Témoins a quelque droit à être

« Rappel des conclu- « sions auxquelles « ont conduit les

» considéré comme authentique, cela ne peut lui venir que du té-
» moignage que lui rend l'Eglise Latine. Aucune autre Eglise, en
» effet, ne le connaît avant le douzième siècle. Aucune ne l'a dans
» ses manuscrits, aucune ne le lit dans ses liturgies, aucune ne
» l'accepté par ses Pères. — On ne peut pas citer un seul témoignage
» clair et explicite, qui lui soit favorable. — Tous les textes qui
» ont quelque rapport vague avec ce verset peuvent s'expliquer par
» d'autres moyens, notamment par le langage théologique re-
» çu dans la société chrétienne, et s'expliquer très aisément.»

« Place particulière « qui est faite à la « Tradition Latine, « dans le cas actuel. »

2°. — La tradition de l'Eglise Latine joue donc, dans ce cas, un rôle proéminent et unique. Le Concile de Trente a fait une place particulière à la déposition de cette Eglise, car il n'a pas dit seulement : Prout in Ecclesia Catholica legi consueverunt, ce qui est un principe général et suprême, il a ajouté comme application particulière : « Et in veteri Vulgata Latina editione habentur.» — C'est donc une raison pour exposer très clairement et très méthodiquement ; la tradition de l'Eglise Latine, sous ses diverses formes.

« Ordre qu'on va sui- « vre.»

3°. — Nous allons parcourir les diverses formes que revêt la tradition chrétienne, mais en suivant un ordre un peu différent. Nous parlerons d'abord des Pères, ensuite des Manuscrits, en troisième lieu des liturgies, finalement des Versions.

Article premier.

Le verset des Trois Témoins dans la tradition patristique de l'Eglise Latine.

« Fait admis par « tout le monde.»

Personne ne conteste que le verset des Trois Témoins n'ait été connu et cité assez fréquemment, après le treizième siècle. Il n'y a, par suite, aucune nécessité d'énumérer ou d'étudier les écrivains ecclésiastiques qui ont vécu postérieurement à cette époque. On avoue encore que ce verset devient fréquent, dans les Bibles, à partir du dixième ou du onzième siècle, et on accorde sans peine que les théologiens du temps, les Hugues de saint Victor (+1140),

les saint Bernard (+ 1154) et les Pierre Lombard (+ 1160) ont pu s'en servir. Ces aveux nécessaires ne tirent pas à conséquence; ce qui est plus important, ce qui est autrement grave, c'est de savoir si le passage de la première Épître de saint Jean a été cité avant le dixième siècle, d'une manière certaine, à quelle époque, par qui et sous quelle forme. Depuis que la controverse a été soulevée et agitée avec passion, on a cité bien des noms, mais il n'y en a guère que cinq ou six qui méritent d'être examinés sérieusement, à savoir, en remontant le cours des siècles : Cassiodore (vers 570), saint Fulgence (+ 533), Victor de Vite (vers 500), **Vigile de Thapse (vers 500)**, **saint Eucher (+ 450)**, saint Augustin (+ 429), saint Jérôme (+ 420), St Cyprien (+ 257) et Tertullien (+ 240). – Si ces auteurs avaient tous connu et cité le verset des Trois Témoins, sans qu'on pût mettre en doute la valeur de leur témoignage, ce dernier serait un puissant argument en faveur **de l'authenticité du premier**; malheureusement beaucoup de ces témoignages sont douteux et contestés; c'est pourquoi l'argument perd notablement de sa force. Et, pour savoir au juste ce qu'on doit penser là-dessus, il est nécessaire d'examiner les textes de près. Nous allons dès lors rapporter les passages de ces auteurs et les étudier minutieusement. Chaque Père aura son paragraphe particulier.

« Auteurs latins qu'on cite en général en faveur des Trois Témoins. »

Paragraphe premier.

Cassiodore et le verset des Trois Témoins.

« Cassiodore a-t-il connu le verset des Trois Témoins ? »

1°.– Il est très certain que le verset des Trois Témoins existait déjà dans quelques exemplaires du Nouveau Testament Latin, au milieu du **sixième** siècle; mais on a quelques raisons de croire qu'il n'était pas très répandu, et c'est pour cela qu'avant de le supposer connu par un auteur, il faut apporter des citations textuelles ou des allusions évidentes. **Trouve-t-on** des allusions évidentes ou des citations textuelles dans Cassiodore ? – Toute la question est là. – Des personnes affirment que Cassiodore a connu le verset

des Trois Témoins, d'autres le nient. Voici le passage sur lequel on s'appuie pour soutenir le pour et le contre.–

« Passage des Complexiones sur lequel s'appuient les partisans de l'opinion affirmative. »

Scipion Maffei a publié, d'après un manuscrit qui remonte au siècle de Cassiodore, ou peu s'en faut, un ouvrage de cet écrivain intitulé : Complexiones in Epistolas Apostolorum (Patrol. Lat. LXX, col. 1319 et suivantes). C'est un commentaire abrégé de cette partie du Nouveau Testament. Or, en expliquant le premier verset du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean, l'auteur s'exprime ainsi : « Celui qui croit que Jésus est Dieu est né de Dieu
» le Père et celui-là est fidèle sans aucun doute. Celui qui aime le
» Père aime aussi celui qui en est né, le Christ. Or nous aimons
» ainsi (le Père ?), lorsque nous accomplissons ses ordres qui ne
» paraissent nullement lourds aux âmes justes. [Les âmes justes
» accomplissant ces préceptes] triomphent plutôt du monde, lors-
» qu'elles croient en celui qui a créé le monde. C'est ce (cui Rei)
» qu'attestent sur la terre, les Trois mystères : l'eau, le sang et
» l'Esprit, lesquels ont été réalisés dans la Passion du Seigneur.
» Mais, au ciel, il y a le Père et le Fils et l'Esprit saint, et
» ces trois ne font qu'un seul Dieu.[1]

C'est dans ces dernières paroles que des auteurs[2] veulent voir une allusion au verset 7 du chapitre cinq de saint Jean, lequel, on le sait, est placé très souvent dans les manuscrits Latins, après le verset 8.– Cassiodore, dit-on, avait un manuscrit de ce genre ; il lisait d'abord le verset 8 Cui rei Testificantur in terra tria mys-

---

(1).– Patrol. Lat. LXX, 1372–1373.–

(2).– Scipion Maffei ne doute point que Cassiodore n'ait lu le verset des Trois Témoins.– Voir la Préface aux Complexiones (Patrol. Lat. LXX, col. 1317, D) et la note au texte du commentaire (Ibid. col. 1373, B-C) : Qui vero Vulgatae, seu Hieronymianae versioni eam περικοπὴν olim intrusam putant, deditionem tandem faciant atque arma submittant necesse est.– Voir encore son Historia diplomatica et ses « Opuscoli ecclesiastici. »

teris: aqua, sanguis et Spiritus" et il lisait ensuite le verset 7: In coelo autem Pater, et Filius et Spiritus sanctus; Et hi tres unus est Deus. (Patrol. Lat. LXX, col. 1373, A).

2°.– On comprend aisément qu'on tienne à avoir Cassiodore pour patron du célèbre verset des Trois Témoins. La haute situation de ce personnage, son érudition et ses études sur l'Ecriture Sainte, ses rapports avec l'Eglise Romaine, sa retraite studieuse à Viviers sur le golfe et la presqu'île de Squillace, le soin qu'il prit de réunir et de comparer les manuscrits de la Bible, sont autant de circonstances qui contribuent à donner une importance particulière à son témoignage. Il faut reconnaître, en toute hypothèse, que Cassiodore aurait pu connaître le célèbre verset, car il est certain qu'il existait déjà de son temps en Afrique, et, nous savons par Cassiodore lui-même, qu'il faisait venir quelquefois des manuscrits d'Afrique: Petrus abbas Tripolitanae provinciae, dit-il à ses moines dans son "De institutione divinarum litterarum", "Petrus Sancti Pauli Epistolas, exemplis opusculorum beati Augustini, subnotasse narratur .... qui vobis, inter alios codices, divina gratia suffragante, de Africana parte mittendus est (Pat. Lat. LXX, col. 1120, C).–

"Raisons pour lesquelles on tient à avoir Cassiodore en faveur des Trois Témoins."

3°.– Il serait donc possible, rigoureusement parlant, que Cassiodore eût **connu** le verset des Trois Témoins, puisque des écrivains contemporains le citent en Afrique. Nous avouons cependant que le texte rapporté plus haut, ne nous paraît pas le prouver clairement. Il est d'abord certain, que le passage des Complexiones ne contient pas une citation verbale; car, malgré les formes innombrables qu'on a trouvées de ce passage, formes dont nous rapporterons plus loin des échantillons, on n'en rencontre aucune qui se rapproche des expressions de Cassiodore.– Y a-t-il, au moins, dans les Complexiones, une allusion?– Il est facile là-dessus de se faire illusion, et nous concevons à merveille, que les auteurs soient partagés sur cette seconde question; car, on peut voir une allusion à I Jean V, 7, partout, où les trois personnes de la Sainte Trinité, sont nommées. Toutefois, si on examine le passage des

"Le texte cité en général ne prouve pas clairement que Cassiodore ait connu le verset des Trois Témoins."

Complexions sans parti pris, il est difficile d'y voir une allusion au verset des Trois Témoins. En tout cas, on ne peut pas établir clairement le fait.

« Raisons qui peuvent « faire douter de la « portée du témoignage de Cassiodore. »

4°.— Tout le monde convient que l'Épître de saint Jean V, 6-8, est assez difficile à comprendre. Mais tout le monde sait aussi que depuis le quatrième siècle, on a vu, dans l'Eau, le Sang et l'Esprit, des symboles ou, comme dit Cassiodore, trois mystères, tria mysteria, des personnes divines. Si le verset 7 est admis comme authentique, cette application ne peut pas faire l'ombre d'un doute: Le symbole est rapproché de son type ou de sa réalité, et, dès lors, il n'y a pas lieu pour un auteur à chercher des explications. On voit cependant que Cassiodore n'est pas absolument certain de ce que ces trois symboles signifient. Il commence par dire qu'ils ont été réalisés dans la passion de Notre Seigneur, ainsi que saint Eucher de Lyon l'avait dit avant lui, dans ses Instructions à Salonius (Pat. Lat L, col. 810-811): Quae in passione Domini leguntur impleta (Pat. Lat. LXX, col. 1373, A). Et, après avoir dit que ces trois mystères ont été réalisés dans la Passion, il élève tout naturellement sa pensée vers une région plus élevée, que le mot Trois suffisait seul pour lui suggérer, à savoir, vers la Trinité « In coelo autem » Pater, et Filius et Spiritus Sanctus. » Ces trois symboles lui rappellent, d'autant mieux les trois personnes de la Trinité, que le texte de saint Jean porte: « Et tres unum sunt », ce que Cassiodore transforme en: « Et hi tres unus est Deus. »

« Conclusion pour ce « qui regarde le témoignage de Cassiodore. »

5°.— Il est donc, suivant nous, extrêmement douteux que Cassiodore lût déjà le Verset des Trois Témoins dans sa Bible. En tout cas, si quelque chose pouvait le prouver, ce seraient les mots « in terra » et « in coelo » plus que toute autre chose; mais il faut reconnaître que cette preuve n'est pas concluante car ce parallélisme d'opposition est tout naturel. Les trois mystères existant sur la terre, appellent les trois réalités qui existent au ciel. Ce qu'on peut donc tout au plus accorder, c'est que le témoignage de Cassiodore est douteux, et, dès lors, il ne faut le compter, ni pour, ni contre le verset des Trois Témoins. —

6°.– Il est toutefois une leçon qu'il faut recueillir de l'étude de ce passage, et cette leçon, la voici : « Leçon que donne le « texte de Cassiodore « bien étudié. »

Une fois qu'on eût vu, dans le verset 8 du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean, un symbole de la Trinité, il devint très facile de faire une glose de ce verset s'appliquant aux Trois personnes divines. Avec le texte de Cassiodore et le verset 8 de l'Épître on arrive très aisément aux deux versets de quelques manuscrits latins : V. 8. Quoniam tres sunt qui testimonium dant [in terra :] » Aqua, Sanguis et Spiritus (Voir Cassiodore).– V. 7. [Sicut] tres sunt qui testimonium dant [in Coelo : Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus. Et hi tres.– Voir Cassiodore] unum sunt. » Le parallélisme est naturel et complet. Et c'est sous cette forme qu'on rencontre ces deux versets, soit aux marges, soit dans le texte de quelques manuscrits.

Cassiodore est donc hostile au verset 7, ou à tout le moins indifférent.– On ne peut se servir de son langage, soit pour, soit contre. Passons à un auteur africain, presque contemporain de Cassiodore, à saint Fulgence évêque de Ruspe († 530).–

Paragraphe deuxième.

Saint Fulgence et le verset des Trois Témoins.

1°.– Saint Fulgence vécut à une époque orageuse et il eut lui-même beaucoup à souffrir pour la Foi. Il écrivit beaucoup sur la Sainte Trinité et contre les Ariens, c'est-à-dire qu'il eût de fréquentes occasions de citer le verset des Trois Témoins, s'il existait déjà. Et, en effet, on trouve, dans ses ouvrages, tels qu'on les a publiés, des citations qui visent certainement le verset 7 du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean. Deux sont extraites d'ouvrages admis par tout le monde comme authentiques, et deux d'ouvrages douteux ou parvenus jusqu'à nous à l'état de fragments. « Témoignage de St Fulgence. Son importance et son authenticité. »

Comme toute la discussion roule sur les textes et leur authenticité, nous allons, d'abord, indiquer les passages sur lesquels on s'appuie : Le premier passage termine presque la réponse de saint Fulgence aux Objections faites par les Ariens; le second se trouve au commencement du chapitre quatre du livre de Trinitate, adressé au notaire Félix.(1)

« Raisons qui obligent à discuter ces « témoignages et à « les examiner de « près. »

2°.- S'il s'agissait d'une question ordinaire et si de nombreux documents attestaient l'existence du verset des Trois Témoins au commencement du sixième siècle, il n'y aurait pas de raison d'examiner de près les passages que nous venons de rapporter et de suspecter leur intégrité; mais c'est le contraire qui a lieu; car

---

(1).- « In Patre ergo et Filio et Spiritu Sancto unitatem substantiæ accipimus, personas confundere non audemus. Beatus enim » Joannes apostolus testatur, dicens: Tres sunt qui testimonium perhibent in cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus; et tres unum sunt (I » Joan. V, 7). Quod etiam beatissimus martyr Cyprianus, in epistola de » Unitate Ecclesiæ confitetur, dicens: Qui pacem Christi et concordiam rumpit, adversus Christum facit; qui alibi præter Ecclesiam » colligit Christi Ecclesiam spargit (Cfr. Patrol. Lat. IV, col. 503-504). Atque, ut unam Ecclesiam unius Dei esse monstraret, hæc con- » festim testimonia de Scripturis inseruit: « Dicit Dominus: Ego » et Pater unum sumus. (Joan X, 30). Et iterum, De Patre et » Filio et Spiritu Sancto scriptum est: Et tres unum sunt.- S. Ful- » gence, Responsio contra Arianos, vers la fin.- Patrol. Lat. LXV, » col. 224, A-B).— « En habes in brevi alium esse Patrem, alium » Filium, alium Spiritum sanctum: alium et alium in persona, non » aliud et aliud in natura; et idcirco: Ego, inquit, et Pater unum sumus (Joan. X, 30). Unum, ad naturam referre nos docet, sumus ad personas. Similiter et illud: Tres sunt, inquit, qui testimonium dicunt in cœlo, Pater, verbum, et Spiritus, et hi tres unum sunt (I. Joan. V, 7). Audiat Sabellius sumus, audiat tres, et credat esse tres personas; et non sacrilego corde blasphemet.—(S. Fulgence, De Trinitate liber unus, cap. IV.- Patrol. Lat. LXV, col. 500, C).—

il est à peu près certain que le verset des Trois Témoins a fait son apparition dans les Bibles Latines, entre le cinquième et le huitième siècle. Seulement, on ne sait au juste, ni où, ni quand. Or, quand un doute général plane sur les origines de ce texte, il est naturel de discuter scrupuleusement et minutieusement tous les écrits qui semblent le contenir. Nous ne voulons pas, sans doute, soutenir que les deux passages de saint Fulgence aient été interpolés; mais cela serait possible à la rigueur. On a vu plus d'un exemple de ce genre, et nous en citerons plus d'un exemple de certain, dans le courant de cette étude.—

3°.– Ce qui nous suggère la pensée d'une interpolation, ce n'est pas seulement la différence entre les deux citations, d'un côté Perhibent, de l'autre Dicunt. En effet, les Pères rapportent souvent les mêmes passages de la Sainte Ecriture d'une manière fort différente. On ne peut pas tirer un argument absolu d'une simple variante dans les citations. Mais, dans ce cas, il y a une autre circonstance qui tendrait à faire croire qu'on a substitué le verset 7 au verset 8, c'est que, dans le second cas, l'argumentation de saint Fulgence est aussi juste avec un verset qu'avec l'autre, et que, dans le premier cas, le verset 7 répond mieux à la teneur générale du raisonnement. Dans le chapitre quatre du livre De Trinitate, saint Fulgence raisonne uniquement sur les mots « unum », « sumus » et « tres ». Dans le premier cas, il veut prouver l'unité de substance des trois personnes divines, et, le verset 7 est concluant absolument concluant, s'il appartient à la Sainte Ecriture et s'il est authentique. Par conséquent, saint Fulgence n'a pas besoin d'aller plus loin. S'il veut citer les Pères, il n'a qu'à dire simplement qu'ils ont admis en général cette croyance et qu'à affirmer que celle-ci est reçue par l'Eglise Catholique.—

Le verset 7 n'a-t-il pas été substitué au verset 8?.—

Mais ce n'est pas ainsi qu'agit l'Evêque de Ruspe. Il allègue saint Cyprien, une grande autorité évidemment pour l'Eglise d'Afrique; mais, en alléguant saint Cyprien, il lui prête une application du verset 8 et non pas une citation du verset 7. Il affirme que St. Cyprien a entendu des trois personnes de la Trinité ces mots: « Et Cyprien,—

Manière dont Saint Fulgence interprête le témoignage de St. Cyprien.

„ tres unum sunt.„ Or, il est bien évident que saint Cyprien 1° n'a pas cité textuellement le verset 7 et que 2° son application du „ Et tres unum sunt.„ n'a rapport qu'au verset 8, car, si saint Cyprien avait cité clairement, le verset 7, saint Fulgence n'avait qu'à le dire et qu'à le prouver. De plus, nous savons très bien qu'au sixième siècle il était passé en usage d'entendre le verset 8 du mystère de la Sainte Trinité.

„ Le raisonnement „ de St Fulgence „ est clair et logique, „ s'il s'applique au „ verset 8.„

4°.– Il est incontestable que le raisonnement de saint Fulgence serait clair et logique, si, ayant cité le verset 8, il l'avait appliqué aux trois personnes divines; car, dans ce cas il serait censé dire à ceux qui lui contesteraient la justesse de l'application: „ Vous croyez que ce passage ne s'applique pas à la Trinité; mais voyez ce que dit saint Cyprien: „ De Patre et Filio et Spiritu Sancto scriptum est: Et „ tres unum sunt.„ (Patrol. Lat. LXV, col. 224, B.– Cfr. Patrol. Lat. IV, col. 504, A). Si, au contraire, saint Fulgence a cité le verset 7, son raisonnement manque de suite et de logique. Il y a donc lieu de craindre que les copistes n'aient substitué, en cet endroit, un verset à l'autre. Nous voudrions qu'on examinât les anciens manuscrits de saint Fulgence, s'il en existe, et qu'on vît s'ils ne contiennent pas de ratures, de surcharges et de grattages.

„ Au sixième siècle, „ on entend, en gé- „ néral, le verset 8 „ de la Trinité.„

5°.– Qu'on ait entendu le verset 8 de la Trinité dès le sixième siècle, c'est ce qu'attestent Cassiodore, Facundus d'Hermiane, saint Eucher et saint Augustin; c'est ce qu'atteste St Fulgence lui-même dans un passage, qui lui a été attribué. En effet, à la fin d'un fragment des livres dirigés contre Fabianus, il s'exprime ainsi, après une assez longue dissertation sur l'unité de substance et la trinité des personnes: „ Beatus vero Joannes Apostolus evidenter ait: „ Et tres unum sunt; quod de Patre, et Filio et Spiritu Sancto „ dictum, sicut superius cum rationem flagitares, ostendimus.„ (Patrol. Lat. LXV, col. 777, A).–

Il est évident 1° que l'auteur qui a écrit ces lignes parle du verset 8 et non pas du verset 7, car, il n'aurait pas eu besoin de faire une démonstration (Ostendimus), pour montrer que les mots: „ Et tres unum sunt.„ du verset 7 s'appliquent aux Trois

personnes divines. Aucune démonstration ne saurait être plus claire que le verset 7. — Il est évident par suite 2° que celui qui a écrit ces lignes ne lisait pas le verset 7 dans son Nouveau Testament, et il y a là une raison de plus pour soupçonner que les ouvrages de saint Fulgence ont été remaniés, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Malheureusement, nous ne retrouvons point parmi les autres fragments à Fabianus, la démonstration à laquelle St Fulgence fait allusion (1).

6°. — Nous avons dit que le verset 8 du chapitre cinq de la première épître de saint Jean était communément entendu de la Trinité, à l'époque de saint Fulgence. Lui-même le prouve dans le fragment de son traité à Fabianus que nous venons de citer; mais nous possédons là-dessus le témoignage bien plus important d'un

« Preuve de ce fait par « l'étude des écrits de « Facundus, évêque « d'Hermiane (vers 560).

---

(1). — Les fragments à Pinta (Patrol. Lat. LXV, col. 707 et suiv.), sont généralement attribués à un auteur africain, contemporain de saint Fulgence, plutôt qu'à saint Fulgence même. Vers le milieu du paragraphe intitulé: Testimonia de Trinitate (une colonne et demie), on lit ce qui suit: « in psalm. LXVI, 8: « Benedicat » nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus, et metuant e- » um omnes fines terrae. Ter audio Deum et unum praedicat » metuendum. [In epistola Joannis: Tres sunt in coelo qui » testimonium reddunt, Pater, verbum et Spiritus et tres unum » sunt (I Joan. V, 7).]. Quid dicam de Abraham? qui, cum trium speciem virorum videret, etc (Ibid. 715, B). Nous avons là une nouvelle forme du verset des Trois Témoins et même une forme rare, puisqu'on ne la rencontre pas dans les manuscrits, mais de plus, il est étrange de voir l'auteur de ce traité ne faire aucune observation sur ce texte clair et catégorique par excellence. — Au lieu de venir au milieu des autres, ce passage aurait dû être cité le premier ou le second. Il a tout l'air d'une interpolation et celle-ci a pu être pratiquée facilement, par un copiste instruit et un peu théologien. — Nous verrons, par plus d'un exemple de ce genre, si nous ne l'avons déjà fait, que nos soupçons ne sont pas déplacés. —

de ses contemporains et de ses compatriotes, Facundus d'Hermiane, qui écrivit à Constantinople, vers l'an 553, un remarquable ouvrage intitulé : « Pro defensione trium capitulorum ». Dans le chapitre troisième du livre premier, il cherche à montrer que les expressions « unus de Trinitate crucifixus » et « una de Trinitate persona » sont justes, avec toutefois cette différence que la première l'est plus que la seconde. Or, au cours de cette démonstration, il rapporte cette parole : « Ecce factus est Adam unus ex nobis ? » et il ajoute que le sens de cette parole n'est pas : « Unus Deus ex no-
» bis diis » ou « unus Pater ex nobis Patribus, etc, puis il continue :
« Assurément personne ne peut parler de la Trinité, mieux
» que ne l'a fait la Trinité elle-même. Quand on dit : « Unus
» De Trinitate Dominus Jesus, unus Deus », ou « unus filius »,
» il ne s'en suit pas qu'il faille sous entendre « ex Tribus Diis
» aut filiis » Cependant il y en a trois, Père, Fils et Saint Es-
» prit, dont l'un est justement appelé le Seigneur Jésus-
» Christ. — »

« Curieux raisonne-
« ment de Facundus
« d'Hermiane. »

Voilà le commencement du raisonnement de Facundus d'Hermiane. Il est clair et net ; on comprend aisément ce qu'il veut dire. Mais il vient de faire une affirmation ; il vient de dire qu'il y en a trois : Père, Fils et Saint Esprit, etc, Comment va-t-il prouver cette assertion ? — C'est ici que le langage de l'évêque africain mérite de fixer l'attention. Il ajoute, en effet, incontinent : « car l'apôtre Jean dit, dans son Épître du Père, du Fils et du saint Esprit. » — Que dit cet apôtre Jean de si important des trois personnes divines ? — Il n'est personne aujourd'hui qui ne s'attendit à voir citer le verset 7 du chapitre cinq, à supposer que Facundus l'eût dans son édition du Nouveau Testament. — Cela devrait être, car ce texte là est clair et concluant. Mais ce n'est pas là ce que fait Facundus : il cite le verset 8 : « Tres sunt
» qui testimonium dant in terra, Spiritus, aqua et sanguis, et
» hi tres unum sunt. » — C'est là une curieuse manière de raisonner, une manière si curieuse qu'on est forcé de conclure que le polémiste africain ne connaissait pas le verset des trois témoins

céleste. S'il l'avait connu, il l'aurait certainement cité. Au lieu de recourir à un argument obscur et contestable, il aurait employé l'argument clair et concluant, et cela parce qu'il l'avait sous la main, si le verset 7 existait alors à côté du verset 8. –

Cela est tellement vrai que Facundus sent immédiatement qu'il n'a pas prouvé clairement son assertion, parce qu'il se sert d'un argument figuré, d'une interprétation vraie peut-être au fond, mais en tout cas contestable. Voilà pourquoi il ajoute aussitôt : « In Spiritu significans Patrem .... in aqua vero Spiritum sanctum significans .... in sanguine vero Filium significans.[1] » Trois

---

(1). – Patrol. Lat. LXVII, col. 535, C. – Nullus autem de Trinitate melius loqui potest, quam ipsa de se locuta est Trinitas. Non ergo sequitur ut, cum dicitur unus de Trinitate Dominus Jesus Christus, unus Deus, aut unus Filius subaudiatur ex tribus diis aut filiis. Tres tamen sunt, Pater, et Filius, et Spiritus sanctus, ex quibus unus recte dicitur Dominus Jesus Christus. Nam et Joannes apostolus in Epistola sua de Patre et Filio et Spiritu sancto sic dicit: Tres sunt qui testimonium dant in terra, Spiritus, aqua, et sanguis, et hi tres unum sunt (I Joan. V, 8): in Spiritu significans Patrem, sicut Dominus mulieri Samaritanae secundum ipsius Joannis Evangelium loquitur, dicens; Crede mihi, quia veniet hora quando neque in monte hoc, neque in Hierosolymis adorabitis Patrem. Vos adoratis quod nescitis, nos adoramus quod scimus: quia salus ex Judaeis est. Sed venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate: nam et Pater tales quaerit qui adorent eum. Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare (Joan. IV, 21). In aqua vero Spiritum sanctum significans, sicut in eodem suo Evangelio exponit verba Domini dicentis: Si quis sitit, veniat ad me, et bibat. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquae vivae. Ubi subsecutus adjecit: Hoc autem dicebat de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum. Nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondum fuerat glorificatus (Joan. VII, 37). In sanguine vero Filium

Trois assertions nouvelles et contestables qui l'obligent à faire un développement de plus de vingt lignes et à se couvrir de la grande autorité de saint Cyprien. « Que si », dit-il, on dispute sur les mots : « Tres
» sunt qui testificantur in terra, Spiritus, aqua et Sanguis, et hi
» tres unum sunt; que si on ne veut pas y voir indiquée la Tri-
» nité qui est un seul (Dieu), qu'on donne une autre interpréta-
» tion des noms que Jean a employés. Peut-on dire que les Trois
» qui rendent témoignage sur la terre et sont un, sont des esprits,
» des eaux ou des sangs ? — D'ailleurs le bienheureux martyr
» Cyprien, évêque de Carthage, dans le livre ou traité qu'il a composé
» sur la Trinité, interprète ainsi ce passage de l'Apôtre Jean, car il
» dit : « Dicit Dominus : Ego et Pater unum sumus (Jean, X, 30),
» et iterum de Patre et Filio et Spiritu sancto scriptum est : « Et hi
» tres unum sunt. »(1)

---

significans, quoniam ipse ex sancta Trinitate communicavit carni et sanguini. Non ergo ait Joannes apostolus loquens de Patre et Filio et Spiritu sancto, tres sunt personae quae testificantur in terra, spiritus, aqua et sanguis, et hi tres unum sunt. Quid ergo pro Joanne respondent apostolo ? Qui sunt hi tres, qui in terra testificari, et qui unum esse dicuntur ? num dii ? num patres ? num filii, aut spiritus sancti ? Non utique, sed hi tres, Pater, et Filius, et Spiritus sanctus sunt, tamenetsi non invenitur unum nomen, quod de omnibus communiter masculino genere praedicetur, sicut communiter de illis personae praedicantur genere feminino. —

(1). — Patrol. Lat. LXVII, col. 536, B. — Aut si forsitan ipsi qui de verbo contendunt, in eo quod dixit : Tres sunt qui testificantur in terra, spiritus, aqua et sanguis, et hi tres unum sunt, Trinitatem quae unus Deus est, nolunt intelligi, secundum ipsa verba quae posuit pro apostolo Joanne respondeant. Numquid hi tres, qui in terra testificari et qui unum esse dicuntur, possunt spiritus, aut aquae, aut sanguines dici ? Quod tamen Joannis apostoli testimonium beatus Cyprianus Carthaginiensis antistes et martyr in epistola sive libro quem de Trinitate scripsit, de Patre et Filio et Spiritu

7°.– Qu'un auteur qui pouvait prouver son dire par trois mots fort clairs et qui trouvait ces trois mots à côté de l'endroit qu'il cite, se soit condamné à tous ses raisonnements embrouillés et alambiqués, c'est ce que personne ne pourra facilement comprendre ; et voilà pourquoi il faut nécessairement reconnaître que Facundus d'Hermiane ne lisait point ces trois mots, dans son Nouveau Testament. Cet auteur nous apprend donc trois choses très importantes ; 1° que le verset des Trois Témoins célestes, s'il existait déjà de son temps, n'était pas encore très répandu en Afrique, puisqu'il ne le connaissait pas. 2° que le verset 8 était mystiquement entendu de la Trinité et 3° que saint Cyprien lui avait donné déjà au troisième siècle cette signification (1).

« Il est donc clair que « Facundus d'Hermiane « ne ne lisait pas « le verset des Trois « Témoins dans son « Nouveau Testament. »

---

sancto dictum intelligit. Ait enim (tom. II) : « Dicit Dominus, Ego et Pater unum sumus (Joan. X, 30) ; et iterum de Patre et Filio et Spiritu sancto scriptum est, et hi tres unum sunt (I Joan. V, 7). »

(1).– On a prétendu quelquefois que les Pères Latins seuls avaient interprété d'une façon mystique le verset 8 du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean, et qu'on ne trouvait rien de semblable dans les Pères grecs ; mais c'est une assertion qui pourrait être contestée et qu'une étude minutieuse de la littérature patristique ne tarderait pas à démentir. On n'a qu'à se rappeler le texte de saint Germain de Constantinople rapporté plus haut page 49, note.– Claude Apollinaire, dans un texte que nous a conservé le Chronicon paschale, dit aussi : ὁ ὑψωθεὶς ἐπὶ κεράτων μονοκέρωτος καὶ ὁ τὴν ἁγίαν πλευρὰν ἐκκεντηθεὶς, ὁ ἐκχέας ἐκ τῆς πλευρᾶς αὐτοῦ τὰ δύο πάλιν καθάρσια, ὕδωρ καὶ αἷμα, λόγον καὶ πνεῦμα. (Patrolog. Greca V, 1297 — 1300.). Le vénérable M. Le hir croyait impossible de ne pas reconnaître, dans ce passage, deux des Témoins célestes de St Jean, mais il ajoutait aussitôt : « Il est vrai qu'ils semblent » se confondre avec deux des Témoins terrestres et qu'ainsi nous voyons poindre en cet endroit les premières lueurs de cette explica- » tion allégorique du verset 8, que plusieurs Pères des siècles suivants » ont répétée, et dont les critiques modernes se sont fort prévalus –

« Conclusion provisoire « relative à saint « Fulgence. »

8°.— Tout cela est intéressant à connaître et confirme les doutes que nous ont inspirés les deux premiers témoignages extraits des écrits de saint Fulgence « De Trinitate » et « Contra Arianos ».— Il est possible que saint Fulgence ait connu le verset, mais il est possible aussi que le verset ait été interpolé dans ses écrits. Cependant, jusqu'à ce que l'examen des manuscrits ait démontré la vérité de la seconde hypothèse, on doit le tenir pour favorable au passage.—

Paragraphe troisième.

Vigile de Thapse et le verset des Trois Témoins.

« Caractère général « de l'époque à la- « quelle vécut Vigi- « le de Thapse. »

1°.— Saint Fulgence nous ramène à un moment des plus trou- blés de l'Eglise d'Afrique, moment qui a fait date dans l'his- toire. La lutte entre l'Arianisme et le catholicisme, qui avait ces- sé presque partout ailleurs, continuait à Carthage, et continuait avec fureur. La polémique était vive entre les deux partis et les écrits pleuvaient de part et d'autre. Seulement ils étaient très souvent publiés sous le voile de l'anonyme ou sous des noms supposés, en particulier par les catholiques auxquels les pouvoirs publics étaient défavorables.

(Etudes Bibliques, II, p. 84).— Le Révérend Père Cornely, dit à son tour : « Sed nisi omnia nos fallunt, « Verbum et Spiritus » adduntur « velut mystica explicatio vocabulorum « aquae et sanguinis », neque « quidquam aliud ex verbis illis derivatur, nisi Claudium Apollina- « rem, si auctori verba sunt adscribenda, cum junioribus Patribus « in aqua et sanguine ex latere Christi profluentibus symbola sacra- « mentorum vidisse. (Introductio Specialis in singulos Novi Tes- tamenti Libros, page 675, note, 9.— Il est évident qu'il n'est pas question, en cet endroit, de I Jean V, 8, mais de Jean XIX, 34.— Seulement, on voit que les Pères grecs, comme les Pères Latins, savent au besoin recourir au sens allégorique.—

Il nous est parvenu, précisément de cette époque toute une série d'ouvrages ayant rapport aux luttes du temps et placés sous le patronage de grands noms, en particulier, sous celui de saint Athanase. Le plus connu est celui qui porte le nom de Symbole de saint Athanase. On attribue généralement ces écrits à Vigile évêque de Thapse et cette attribution paraît fondée. Quelques-uns de ces écrits semblent avoir été composés à Constantinople, d'autres en Italie, mais les détails ou les affirmations explicites des écrivains qui le font croire peuvent bien n'être qu'un moyen de plus inventé par les auteurs de ces documents pour déjouer les recherches ou détourner l'attention. Ce qu'il y a de certain c'est que ce groupe d'ouvrages remonte au premier quart du sixième siècle et émane de quelque Père d'Afrique.

2°.- Quoi qu'il en soit de tous ces points particuliers, il est certain qu'on rencontre, en cinq ou six endroits de ces écrits, le verset des Trois Témoins célestes, plusieurs fois rapporté tout seul, d'autres fois cité avec le verset 8. Ainsi on trouve le verset 7, 1°. deux fois à la fin du premier livre de la Trinité (Patrol. Lat. LXII, col. 243, D; 246, B).- 2° une fois à la fin du livre cinq (Ibid. col. 274, C)- 3°. une fois encore à la fin du livre sixième (Ibid. col. 297, B) sous une forme légèrement différente.- Ces traités sont attribués à saint Athanase.- Dans un autre ouvrage dirigé contre un personnage du nom de Varimadus, qui jouissait d'un grand crédit à la cour des rois Vandales et publié sous le nom d'Idacius Clarus, Vigile rapporte, vers la fin du chapitre cinq du livre premier, les versets 7 et 8, mais en renversant leur ordre, ce qui a lieu dans beaucoup de manuscrits latins (Patrol. Lat. LXII, col. 359, B). De plus, le texte des deux versets varie sensiblement avec celui qu'on rencontre dans les écrits attribués à saint Athanase, mais il a pour lui encore le suffrage d'un certain nombre de manuscrits latins.

3°.- Si tous ces passages étaient d'une authenticité incontestable, il n'y aurait point de doute que le célèbre verset n'existât, à cette époque, dans quelques manuscrits d'Afrique, mais les livres de Vigile ne sont pas à l'abri de toute suspicion. Leur origine les rend suspects et cela non sans raison. De plus, un certain nombre de manuscrits attestent

« Fécondité du temps en écrits anonymes, presque tous originaires d'Afrique.- Pourquoi? »

« Apparition du verset des Trois Témoins dans ces écrits supposés. »

« Peut-on se fier absolument à ces témoignages anonymes? »

qu'ils ont été remaniés et retouchés et rien n'était quelquefois plus facile, car plusieurs chapitres ne se composent que de citations de l'Écriture Sainte. Les manuscrits et les éditions imprimées confirment ces soupçons, car les citations de I Jean V, 7 qu'on rencontre à la fin du premier et du cinquième livre de Trinitate, manquent dans les premières éditions de Paris et de Cologne. Il faut ajouter enfin que les versets des Trois Témoins célestes viennent là où on ne s'attendrait pas à les rencontrer et manquent là où ils devraient être tout naturellement. Ainsi, dans le premier livre contre Varimadus, on s'attendrait à voir figurer le verset des Trois Témoins dans le premier chapitre qui est intitulé : De Trinitate; mais il n'y est pas. On le trouve, au contraire, à la fin du chapitre cinq qui a pour titre : « Pater major me est, quomodo intelligendum sit? et on soupçonne, dès lors, que c'est une addition maladroite faite par un écrivain postérieur. Il y a également dans le livre troisième un chapitre intitulé : « De communi Testificatione » (Patrol. Lat. LXII, col. 426, A) où le verset 7 eût été tout-à-fait à sa place; mais il n'y est pas. Ce sont là des raisons qui rendent ces livres et les témoignages qu'ils renferment justement suspects (1). Il y a donc lieu de douter de la valeur des livres attribués à Vigile de Thapse, au moins pour ce qui concerne la controverse relative aux Trois Témoins célestes.

« Remarque faite par « R. Porson à propos « du traité contre Varimadus. »

4°. — Porson a remarqué (2) des points de contact entre les livres de Vigile et les décrétales des Papes Hygin et Jean II, où l'on rencontre égale-

---

(1). — « Jam de Vigilio observandum est 1°) parum laudabilem esse hunc scriptorem, quod libellos suos sub nominibus fictis Athanasii, Augustini, Idacii, etc., maluerit in lucem emittere, quam suum nomen profiteri. Eumdem hominem plures viri docti auctorem esse existimarunt symboli istius celeberrimi, Athanasio suppositi 2) Scriptionibus istis monstri aliquid manifesto subest. — Griesbach, Diatribe in Locum I Joan. 5. 7. 8. — À la fin de l'édition de 1806. —

(2). — R. Porson, Letters to Mr. Archdeacon Travis, p. 345 —

lement des citations du verset controversé. La lettre du pape Hygin contient les mêmes passages que le chapitre cinq du premier livre de Vigile contre Varimadus, ainsi que les versets 7 et 8 de la première épître de saint Jean, chapitre cinq, cités de la même manière. Ce critique se demande avec raison si celui qui a inventé la lettre d'Hygin n'a pas voulu payer l'emprunt qu'il faisait au livre contre Varimadus, en y insérant en retour, le verset des Trois Témoins. Cette forme des versets 7 et 8 dans le livre contre Varimadus et dans les lettres attribuées à Hygin et à Jean II est si uniforme et si singulière qu'elle dérive évidemment d'une source unique et commune. Trois documents rédigés dans des pays et des milieux différents ne se rencontreraient point dans des points si nombreux et si singuliers, sans avoir puisé à une source identique. Ils sortent manifestement d'une même fabrique.

Afin, d'ailleurs, qu'il ne puisse rester de doute à personne, nous transcrivons ici un assez long passage de chacun des trois documents, en ayant soin de les mettre en regard. Personne ne pourra prétexter ignorance : il suffira d'avoir des yeux, de parcourir les trois textes pour conclure, que les trois documents ne sont que des copies l'un de l'autre. Deux sont manifestement l'oeuvre d'un faussaire, et le troisième n'est pas certainement l'oeuvre d'un écrivain de bonne foi. Il est peut-être authentique, mais il est possible aussi qu'il soit dû à un fabricateur de pièces apocryphes. De plus, la comparaison des textes montre que, tout en copiant, les faussaires se permettaient des licences avec leurs originaux.

Idacius Clarus (Vigile ?) (Patrol. Lat. LXII, col. 359, B)	Hygin I (+ 142) (Pat. Lat. CXXX, col. 109, A-B)	Jean II (535). (Pat. Lat. LXVI, col. 27, B-C)
Eodem protestante : Ego et Pater unum sumus (Joan. X, 30). Et iterum : Qui me vidit, vidit et Patrem (Joan. XIV, 9). Et item : Ut omnes ho-	Et Dominus in Evangelio ait : Ego et Pater unum sumus (Jean X, 30). » Et iterum : « Qui me videt videt et Patrem (J. XIV, 9). Et iterum : Qui me odit,	Eodem protestante : Ego et Pater unum sumus (Jean, X, 30). – Et iterum : « Qui me videt, videt et Patrem. (Jean XIV, 9). – Et iterum : Qui me odit et Patrem

norificent Filium sicut honorificant Patrem (Joan. V, 23). Et iterum: Sint in nobis unum, sicut et nos sumus unum; tu in me, et ego in eis (Joan. XVII, 22). Et iterum: Omnia mea tua sunt, et omnia tua mea sunt (Joan. XVII, 10). Et iterum: Omnia quae habet Pater mea sunt (Joan. XVI, 15). Et iterum: Ego in Patre, et Pater in me (Joan. XIV, 10). Et iterum: Pater in me manens facit opera haec (Ibid). Et Joannes evangelista ait: In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum (Joan. I, 1). Item ipse ad Parthos: Tres sunt, inquit, qui testimonium perhibent in terra, aqua, sanguis et caro, et tres in nobis sunt (I Joan. V, 8). Et tres sunt qui testimonium perhibent in coelo, Pater, Verbum, et Spiritus, et ii tres unum sunt (I Joan. V, 7, 8). Nos itaque in natura deita-

et Patrem meum odit (J. XV, 23). — Et iterum: « Ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem (V, 23). — Et iterum: « Ut sint in nobis unum, sicut et nos unum sumus, (tu in me) et ego in eis (XVII, 22). — Et iterum: « Omnia mea tua sunt (XVII, 10). — Et iterum: « Ego in Patre, et Pater in me (XIV, 10). — Et iterum: « Pater in me manens facit opera haec (J. XIV, 10) — Et Joannes Evangelista ait: « In Principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum (Jean I, 1). — Et iterum ipse ad Parthos: « Tres sunt, inquit, qui testimonium perhibent in terra: aqua, sanguis et caro, tres in nobis sunt (I J. V, 8). Et tres sunt qui testimonium perhibent in coelo: Pater, Verbum et Spiritus, et hi tres unum sunt. (Ibid. V, 7). — Nos itaque in natura divinitatis, quia unum

(Jean XV, 23). — Et iterum: « Ut sint in nobis unum, sicut et nos sumus unum (J. XVII, 22). — Et iterum: tu in me et ego in eis (Jean XVII, 22). — Et iterum: « Omnia tua mea sunt (J. XVII, 10). — Et iterum: Ego in Patre et Pater in me (Jean XIV, 10). — Et iterum: Pater in me manens facit opera haec (J. Ibid). Et Joannes evangelista ait: « In principio erat verbum et verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum (J. I, 1). — Et iterum ipse ad Parthos: « Tres sunt, inquit, qui testimonium perhibent in terra, Spiritus, aqua et sanguis: Et tres unum sunt (I J. V, 8). — Et tres sunt qui testimonium perhibent in coelo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus. Et hi tres unum sunt (I Joan. V, 7). Nos itaque in natura Deitatis, quia unum sunt Pater et Filius, nec Patrem credimus aliquo

tis, qua unum sunt, Patrem, et Filium credimus: nec Patrem aliquo tempore praecessisse ut major sit Filio, nec Filium postea natum esse, ut deitas Patris minoretur in Filio.—

sunt Pater et Filius et Spiritus sanctus, nec Patrem aliquo tempore credimus praecessisse, ut major sit Filio, nec Filium postea natum esse ut divinitate Patris minoretur.—

tempore praecessisse, ne major sit Filio, nec Filium postea natum esse, ut Deitate Patris minoretur.—

Il faudrait avoir une foi bien robuste pour croire à l'indépendance des trois documents dont on vient de lire un passage. Il est bien clair, pour quiconque veut voir que les prétendues décrétales d'Hygin et de Jean II, ont largement fait usage du traité contre Varimadus ou Marivadus. Il y a cependant une différence entre elles: Dans la lettre d'Hygin on a réuni bout à bout, les chapitres trois, quatre et cinq du livre premier contre Varimadus, tandis que la lettre de Jean II, le commencement et la fin exceptés n'est que la copie des chapitres quatre, cinq et six de ce traité. Le plagiaire n'a fait que changer quelques mots, corriger quelques fautes ou en ajouter de nouvelles. Voilà tout. Il est dommage que l'auteur des fausses décrétales n'ait pas inséré cette dernière pièce dans sa collection; elle n'aurait pu que l'orner et l'embellir; mais elle n'y figure pas (Patrol. Lat. CXXX, col. 1053–1058).—

Des falsificateurs de profession ont donc eu entre les mains les écrits supposés d'Idacius Clarus, d'Athanase, etc. qu'on attribue généralement à Vigile de Thapse et ils en ont fait grand usage pour la composition de leurs oeuvres. N'y a-t-il pas là de quoi nous les rendre suspects et pouvons-nous nous en servir sans employer de grandes précautions?— Evidemment non.— Le terrain sur lequel nous conduisent les livres de Trinitate et les traités contre Marivadus ou Varimadus n'est pas solide; il branle sous nos pieds et nous devons avancer avec prudence.— Que leur déposition soit nulle?— Ce serait peut-être exagérer les droits de la critique que de l'affirmer, mais ce serait aussi se montrer bien crédule que d'accorder à ces écrits une foi pleine et

entière. La prudence ordonne de n'en tenir compte que dans la mesure où ils sont confirmés par des documents plus certains.

Paragraphe quatrième

Victor de Vite et le verset des Trois Témoins.

« Victor de Vite, un « autre écrivain africain de la fin du « cinquième siècle. — »

1°. — Nous sommes encore transportés en Afrique par l'évocation de ce nom et du témoignage de celui qui l'a porté. Victor de Vite nous ramène à l'an 484-487, en pleine persécution. Cet auteur raconte les horreurs dont les Vandales se rendirent coupables à l'égard des Catholiques et il parle, à ce propos, d'une profession de foi signée par 466 évêques, qui aurait été offerte, le dix-neuf Avril 484, au roi Hunéric.

Cette profession de foi fut, d'après Victor de Vite, déposée entre les mains de Cyrila, patriarche des Vandales, parce que celui-ci refusait la conférence qu'il avait fait ordonner par le prince Vandale. On aurait tort de croire que nous avons là quelque chose de semblable à un symbole, une formule succincte dans l'ensemble, et développée sur quelques points de la foi de l'Eglise Catholique d'Afrique, vers la fin du cinquième siècle. La profession de foi qu'on lit dans l'ouvrage de Victor de Vite n'est qu'un traité de théologie, ou une conférence mise par écrit : elle a ses divisions, ses arguments, ses objections et contient force citations de l'Ecriture. Ce n'est pas un credo concis et substantiel, c'est une longue dissertation de polémiste ou de rhéteur, analogue aux traités sur la Trinité attribués à Vigile de Thapse, dont nous venons de parler tout-à-l'heure.

« Quel est l'auteur « de la prétendue profession de foi, telle « qu'elle nous est « parvenue ? —

2°. — On s'est demandé si c'est Eugène, Archevêque de Carthage, ou une délégation d'évêques, qui a composé ce **factum** très digne de figurer à côté des traités de Vigile de Thapse ; mais il ne paraît pas douteux que nous n'ayons ici un travail de Victor de Vite, l'auteur de l'histoire de la persécution des Vandales. Quatre cents évêques n'auraient jamais exposé si au long leurs croyances

et auraient rendu autrement raison de leur foi.

3°.– Quoiqu'il en soit de ce point secondaire, il est certain que c'est le premier document où l'on trouve une citation claire, nette et textuelle du verset des Trois Témoins. Dans le paragraphe onzième intitulé : « Tres personae in uno nomine », on lit à la fin, là où il est question de la divinité du saint Esprit : « Et pour prouver encore plus claire-
» ment que le jour que le saint Esprit n'a qu'une seule et même
» divinité avec le Père et le Fils, nous allons citer en preuve le témoi-
» gnage de Jean l'Evangéliste. Il dit, en effet : Tres sunt qui testi-
» monium perhibent in coelo, Pater, Verbum, et Spiritus Sanctus, et hi
» tres unum sunt (I Jean, V, 7).– L'Apôtre parle-t-il de trois per-
» sonnes séparées, mais égales en différentes manières, ou bien de trois
» personnes distinguées l'une de l'autre par de nombreuses différences ?
– Il dit, au contraire, que les trois ne font qu'un (1).–

4°.– C'est ainsi que se termine le paragraphe. Nous observe-rions qu'il pourrait très bien aller sans cette finale, si nous ne craignions pas de pousser trop loin le doute et la suspicion. Le développement de la pensée serait parfaitement complet sans le « et ut adhuc luce clarius etc. », qui aurait bien pu être ajouté plus tard, par ceux qui nous ont légué tant de belles pièces apocryphes, notamment les décrétales d'Hygin et de Jean II.

Mais enfin, ne poussons pas les choses à l'extrême et faisons au célèbre passage les conditions les meilleures : Victor de Vite, en écrivant, vers l'an 487, l'histoire de la Persécution des Vandales

---

(1).– Patrol. Lat. LVIII, col. 227, C.– « Et ut adhuc luce cla-
» rius unius divinitatis esse cum Patre et Filio Spiritum sanctum
» doceamus, Johannis evangelistae testimonio comprobatur. Ait nam-
» que : Tres sunt qui testimonium perhibent in coelo, Pater, Ver-
» bum et Spiritus sanctus, et hi tres unum sunt. Numquid ait
» tres in differentiae qualitate sejuncti aut quibuslibet diversita-
» tum gradibus longo separationis intervallo divisi ? Sed Tres
» inquit unum sunt.– Victor Vitensis, Historia persecutionis afri-
canae provinciae, II, 82. Vindobonae, 1881, page 60.–

insère le verset dans la Profession de foi qu'il compose au nom des évêques d'Afrique. Admettons, si on le veut, qu'Eugène de Carthage est l'auteur de la Profession de Foi; ce qui n'est pas douteux, c'est que c'est la première fois que ce verset est cité clairement, en termes exprès et précis, alors que, dans toute la controverse Arienne, il aurait dû être cité des milliers de fois.

Conclusion en ce qui regarde Victor de Vite.

4°.– Cela prouve qu'il existait alors dans quelques manuscrits du Nouveau Testament en Afrique. Voilà tout.– Ce qu'on voudrait conclure du nom d'Eugène, de la profession de Foi des 466 évêques, etc., n'est qu'un tissu d'hypothèses et de suppositions, dont les faits généraux ne démontrent peut-être pas la fausseté, mais contre lesquelles au moins ces faits généraux doivent tenir en garde.– Il ne faut pas, en effet, perdre de vue ce que dit Facundus d'Hermiane et on doit se rappeler que la fin du cinquième siècle a été féconde en documents apocryphes. Tenons-nous par conséquent sur nos gardes. La gravité des faits déjà constatés nous y oblige.

Le verset des Trois Témoins existe donc, en Afrique, vers l'an 484–487.– A-t-il existé auparavant?– Nous allons le voir.–

Paragraphe cinquième

Saint Eucher et le verset des Trois Témoins.

Témoignage de St. Eucher.– Textes en apparence concluants.

1°.– On cite (1) assez communément saint Eucher, évêque de Lyon, vers 430–450, comme une autorité favorable à saint Jean, 1ère Epître, V, 7. Et, en effet, dans les éditions de ce Père de l'Eglise (Patrol. Lat. L) on trouve des textes qui semblent, on ne peut

---

(1).– Franzelin, De Deo Trino, page 64: « Disertis verbis » ante medium saeculum V, Eucherius Lugdunensis (nisi alius » sit auctor) transcribet utrumque versiculum in Lib. Formula» rum Spiritualium c. XI ubi agit de numeris, etc.– L'éminent

plus concluante. Dans le dernier chapitre de son livre des « Formulæ spiritalis intelligentiæ », le chapitre onzième intitulé « De numeris », on lit à propos du nombre trois, ce qui suit : « Ad trinitatem, in » Joannis Epistola : Tres sunt qui testimonium dant in coelo, Pater, » Verbum, et Spiritus Sanctus (I. Jean V, 7). — Et tres sunt qui » testimonium dant in terra, Spiritus, aqua et sanguis (I Jean, V, 8). — Ce passage est évidemment concluant ; mais est-il bien authentique ? — Authentique, s'écrie-t-on ? Mais décidément vous ne voyez partout que des altérations et des falsifications ! A quoi pensez-vous donc ? — Nous pensons, hélas ! et pour cause, que cette controverse n'est pas une controverse ordinaire et voilà pourquoi nous avançons lentement et prudemment. Allons, d'ailleurs, plus loin :

---

auteur ajoute en cet endroit une note pour combattre Griesbach qui suspecte avec raison l'authenticité du passage de saint Eucher et il le plaisante même un peu : « Postquam negavit citatio- » nem Eucherii, mox inferius post paucas paginas persuade- » re conatur, Cassiodorum citationem ejusdem dicti desumpsisse » ex Eucherio ! » — Quoique Griesbach soit bien capable de se défendre tout seul, il n'est que juste d'observer que, dans ce cas, il n'est pas en faute. — Ce qu'il prétend, ce n'est pas que Cassiodore a emprunté à saint Eucher la citation du verset 7, mais bien l'explication mystique du verset 8, ce qui est bien différent. Ce n'est donc pas Griesbach qui est en faute ; c'est l'éminent Cardinal Franzelin qui n'a pas saisi exactement la pensée de Griesbach. Griesbach dit simplement que Cassiodore, en interprétant mystiquement le verset 8, ne fait qu'imiter saint Eucher. Voici, d'ailleurs, le texte même de Griesbach : « Cassiodorus, eodem fere tem- » pore, in complexionibus : » — — cui rei testificantur in terra tria mysteria, aqua sanguis et Spiritus : (idem qui apud Eucherium ordo) quæ in passione Domini leguntur impleta ; in coelo autem Pater et Filius et Spiritus Sanctus ; et hi tres unus est Deus. De institut. div. liter. cap. 10. (de sex modis

« Ces textes ne sont « pas authentiques »

2°.- Le traité des « Formulæ » est adressé à Uranius, un des fils de saint Eucher ; mais l'évêque de Lyon avait un second fils, nommé Salonius et il lui a adressé aussi un ouvrage, qui porte le titre d'« Instructions ». C'est un traité par questions et réponses qui a pour but d'élucider les passages difficiles de la Sainte Ecriture. Ces traités sont devenus très communs dans l'Eglise Grecque et dans l'Eglise Latine, à partir du quatrième siècle.

« Textes de saint « Eucher lui-même qui le font « soupçonner. »

Or, à l'endroit où il est question de l'Epître de saint Jean, nous lisons cette question : « Dans son Epître, Jean porte : Tria » sunt quæ testimonium perhibent, aqua, sanguis et Spiritus » (I, Jean, V, 8).— Qu'est-ce que cela signifie ? » C'était, ce semble, le cas ou jamais d'appliquer à la Sainte Trinité ce passage en le commentant à l'aide du verset 7, s'il existait déjà dans les Bibles, vers l'an 440. Au lieu de cela, que fait saint Eucher ? — Il commence par rappeler le verset XIX, 34 de l'Evangile de saint Jean, parce qu'il trouve quelque analogie entre les deux endroits, puis il ajoute : « Quelques personnes expliquent ainsi ce texte. L'eau signifie le baptême, le sang le martyre et „l'esprit celui qui martyrisé va trouver le Seigneur. Mais plu- » sieurs personnes, continue saint Eucher, interprètent mys- » tiquement ces versets de la Trinité, parce qu'elle rend un té- » moignage complet au Christ. L'eau indique le Père, qui a » dit de lui-même : Ils m'ont abandonné, moi source d'eau » vive (Jérém. II, 13). Le sang indique le Christ qui a répandu » son sang dans la Passion. L'esprit signifie l'Esprit saint. » Les trois rendent témoignage au Christ, car le Christ dit » dans l'Evangile : « Ego sum qui testimonium perhibeo de meipso,

---

intelligentiæ) inter alios Introductores Scripturæ S., quos sedula curiositate collegerit, Cassiodorius laudat etiam Eucherium. — Diatribe in Locum I Joan. 5, 7, 8.- dans Nov. Test. Græce, Ed. II, Halæ, 1806, Tome II, Appendix, page [25].- Il est évident que Griesbach vise ici, non les Formules, mais les Instructions de St Eucher. —

etc. (Jean VIII, 18) etc. — Saint Eucher rapporte ensuite les passages où le Père et le Saint Esprit rendent témoignage au Fils (1).

2°.— Il est curieux de voir saint Eucher recourir à des explications conjecturales, s'il a dans son exemplaire, le verset 7, puisque ce verset 7 rapproché du verset 8, suggère tout de suite l'interpré- « Douter conçu à propos de ces termes »

---

(1).— Patrol. Lat. L, col. 810-811 : Item in Epistola sua Joannes ponit : Tria sunt quae testimonium perhibent, aqua, sanguis, et spiritus (Joan. V, 8) : quid in hoc indicatur ?

Resp. Simile huic loco etiam illud mihi videtur, quod ipse in Evangelio suo de passione Christi loquitur dicens : Unus militum lancea latus ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua ; et qui vidit, testimonium perhibuit (Joan. XIX, 34). In eodem ipse de Jesu supra dixerat : Inclinato capite tradidit spiritum (Joan. XIX, 30). Quidam ergo ex hoc ita disputant : Aqua baptismum, sanguis videtur indicare martyrium, Spiritus vero ipse est qui per martyrium transit ad Dominum. Plures tamen hic ipsam interpretatione mystica intelligunt Trinitatem, eo quod perfecta ipsa perhibeat testimonium Christo : aqua Patrem indicans, quia ipse de se dicit : Me dereliquerunt fontem aquae vivae (Jer. II, 13) ; sanguine Christum demonstrans, utique per passionis cruorem ; spiritu vero sanctum Spiritum manifestans. Haec autem tria de Christo testimonium ita perhibent, ipso in Evangelio loquente : Ego sum qui testimonium perhibeo de meipso ; et testimonium perhibet de me qui misit me Pater (Joan. VIII, 18). Et item : Cum autem venerit Paracletus, quem ego mittam vobis Spiritum veritatis, qui a Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me (Joan. XV, 16). Perhibet ergo testimonium Pater, cum dicit : Hic est Filius meus dilectus (Matth. III, 17) ; Filius, cum dicit : Ego et Pater unum sumus (Joan. X, 30) ; Spiritus sanctus, cum de eo dicitur : Et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam venientem super se (Matth. III, 16).—

tation du verset 8. Aussi, nous n'eûmes pas plutôt lu ce passage, lorsque nous commençâmes à nous occuper de cette étude, qu'il nous vint des doutes sur la correction du texte des Formules. Nous soupçonnâmes immédiatement que le verset des Trois Témoins célestes avait été interpolé en ce dernier endroit, ou bien par quelque copiste ou bien par les premiers éditeurs. Nos doutes augmentèrent en les voyant partagés par Lardner, Porson et d'autres critiques(1), en remarquant surtout que le verset manquait dans deux des meilleures éditions. La recension des Formulæ et des Instructions que le cardinal Pitra a donnée, il y a peu de temps, dans ses Analecta II, pages 484 et suivantes, en se servant d'un manuscrit du sixième siècle, a confirmé nos scrupules, si elle n'a pas levé les derniers doutes qui nous restaient. Le manuscrit du sixième siècle ne contient pas, en effet, le verset 7(2); il porte cependant: Tria sunt qui testimonium perhibent in terra, Aqua, san-

---

(1). – I. B. C. Pitra, Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata, Tome II, p. 494: „ Vix autem dicam senex ego quanta Ju„ veni stomacho fastidia moverint Formulæ illæ Spiritalis In„ telligentiæ, quas decoxi, indigestis adeo consarcinatisque sphalmati„ bus impletas, obtusas, obrutas. Etenim, neglecta editione principe „ Parisiensi a Cratandio repetita a. 1530, maleferiati editores Lug„ dunenses, longo agmine cæcorum præambulante, ambabus ulnis „ receperunt librum misere auctum et dehonestatum ab Alexandro „ Brassicano, a. 1531, etc. „

(2). – I. B. C. Pitra, Analecta, II, page 542: III „ Ad Trinita„ tem Epistola: „ Tria sunt qui testimonium perhibent in terra (?) „ aqua, sanguis et spiritus. „ – Nous doutons que l'oncial du sixième siècle contienne déjà, les mots in terra. – Le docte Cardinal ajoute en note: „ Maximopere perpende tres testes in cod. VI sæculi. Quamvis desit testimonium Trium cœlestium „ – Les Formules prouvent seulement que le verset 8 était couramment entendu de la Trinité, du temps de St Eucher, ce qu'elles indiquent à mots couverts; les Instructions à Salonius le disent expressément. –

„ quia et Spiritus, leçon singulière où il y a plus d'une chose qui donne lieu à réfléchir et semble indiquer que ce passage a été retouché. On trouve, d'ailleurs, plus loin, dans les Instructions, le même texte sous cette forme nouvelle: Tria sunt quae testimonium perhibent, aqua, sanguis et Spiritus [1]„ — Cette fois, les mots „ in terra „ ont disparu, „ Tria ... qui „ sont devenus avec raison „ Tria ... quae „, mais tous ces changements montrent, de plus en plus, qu'il a été opéré dans cette collection de témoignages de grands remaniements. Nous avons eu, dès lors, la pensée de profiter du voisinage de la grande Bibliothèque de Paris et nous avons fait venir tous les manuscrits qui contenaient les Formules, à savoir les manuscrits 1791 (Xe siècle) [1], 2182 (XIIe–XIIIe siècle), 2727 (XIIe–XIIIe siècle), 2769 (VIe–VIIe siècle [1]), 9550 (VIe siècle) [2], 12236 (IXe siècle). Ce sont,

---

(1).– Ibid. page 568.–

(2).– 1791, fo 96, a, lignes 21–23.– 2182, fo 138, b, 2.– 2727, fo 80, b.– 2769, fo 12, b.– 9550, fo 27, b et 72, b.– 12236, fo 97, b. — Le manuscrit 2769 (autrefois Colbertinus 3653, puis Reg. $\frac{4335}{3}$) est un volume de mélanges.– Les Formules sont mutilées au commencement. A la suite vient un récit de l'invention de la Croix et une homélie sur le figuier stérile.– Au verso du folio 23, on lit, vers le premier tiers: „ Explicit de Arbore ficulneo„ Sur le reste de la page, on a peint une arcade, à l'intérieur de laquelle on lit ces mots: „ In hoc corpere (sic) continetur cosmografia idest mundi describtio „ le tout en onciale.– Voici le passage des Formules: „ Tres. Ad Trinitatem in Johannes (sic) epistola trea sunt quae testimonium perhibent adquas (sic) sanguis. Sps. „ — Aucun mot n'est séparé de celui qui le précède et de celui qui le suit.– Les nombres 1, 2, 3 sont écrits en toutes lettres „ unus „, Duo, Tres „.— A partir de 4, ils sont écrits en chiffres romains et placés à la marge, assez loin du texte. „ Duo = duo (sic) testamenta.— Après les Formules (f. 14, a) on lit tout de suite: Incp de grecis nominibus.– Les caractères grecs ne diffèrent guère des lettres latines– θεος απο του θεασασται (sic).– catholica ἀπὸ του κατολου (sic).–

(3).– Le manuscrit 9550 portait autrefois le numéro 2181,

on le voit, des documents d'une antiquité respectable. Or, il n'y en a pas un seul qui 1° renferme le verset 7 et qui 2° lise „in terra„. En revanche, tous portent, dans les Formules : „ Tria sunt quae testimonium „, etc., ce que les imprimés ne lisaient jusqu'ici que dans les „ Instructions „. Un fait plus singulier encore, est que quatre manuscrits sur six ne lisent pas III en chiffres romains, mais „ Tres „, en toutes lettres. Nous n'avons pas trouvé ailleurs que dans saint Eucher, la leçon „ Tria sunt quae „ etc .... et Sabatier ne mentionne, croyons-nous —, qu'un seul écrivain anonyme qui la renferme. —

„ Conclusion pour „ ce qui regarde St „ Eucher. — C'est à „ tort qu'on le cite „ en faveur du verset „ des Trois Témoins. „

3°. — Deux des six manuscrits contenant les Formules, que nous avons consultés, ne sont pas de beaucoup postérieurs à saint Eucher. Ils sont écrits en Onciale, l'un des deux sur du parchemin très fin. Tous les deux ont l'écriture continue si bien que les mots ne sont pas séparés les uns des autres. D'après une note placée en tête du manuscrit 9550, les auteurs du Voyage littéraire de deux Bénédictins de France publié en 1717, regardaient ce volume comme ayant déjà plus de onze cents ans d'ex-

---

seulement on oublia, en 1740, d'imprimer ce qui le concernait. On écrivit d'abord, à la marge du catalogue imprimé la table de ce manuscrit, mais on comprit bientôt, que, dans l'intérêt de la science, il fallait ranger ce volume dans les suppléments, afin que les savants eussent la pensée de le consulter. C'est de là qu'il a reçu le numéro 9550, dans le catalogue de Mr Delisle. — Les feuillets sont transposés. Le passage relatif au nombre Trois se trouve Fo 27, verso, tout-à-fait à la première ligne : „ III. Ad Trinitatem. In Johannis Epistula. Tria sunt quae testimo-„ nium perhibent, Aqua, Sanguis. „ Ce mot termine la deuxième ligne et le chiffre IIII. est marqué au commencement de la suivante. — Ce manuscrit contient aussi les autres livres de saint Eucher, quoique la table placée au commencement n'en dise rien. — Au Fo 72, verso, on lit : „ Item Johannis in epistola sua ponit Tria

istence à leur époque. Aujourd'hui ce manuscrit aurait plus de treize cents ans, ce qui le ferait remonter au sixième siècle. L'autre manuscrit oncial, le numéro 2769 est, à peu près du même temps. Celui-ci ne contient que les Formules, tandis que celui-là renferme les trois ouvrages de saint Eucher relatifs à l'Ecriture, bien que la table placée en tête du volume n'en dise rien.

Paragraphe sixième.

St Augustin et le verset des Trois Témoins.

« Autorité et témoignage de saint Augustin, dans cette controverse. »

1°. – Saint Augustin est une grande autorité dans cette controverse, et cela pour plusieurs raisons. D'abord c'est un des écrivains de l'antiquité dont les écrits sont les plus volumineux; il a commenté l'Evangile de saint Jean, la première épître du même évangéliste et composé une quantité de sermons ou de traités sur des sujets, qui semblent appeler tout naturellement un texte clair et catégorique comme l'est le verset des Trois Témoins célestes. Or, on a eu beau chercher dans les oeuvres volumineuses de saint Augustin: On n'a trouvé nulle part une citation claire, nette et explicite, une citation enfin qu'on ne pût pas contester. C'est là un fait grave, mais un fait en même temps très important, car il jette beaucoup de jour sur la controverse. En effet, puisque saint Augustin ne connaît pas le verset des Trois Témoins vers l'an 400-430 et puisque d'autre part ce verset semble exister en Afrique vers l'an 500-520, il faut qu'il soit né entre ces deux dates. Le champ des recherches est, par suite, défini et limité. Il faut faire des investigations sur une période de temps qui ne dure pas plus de cent ans et sur les écrivains d'Afrique, si l'on veut découvrir l'auteur auquel est dû le verset des Trois Témoins.

2°. – Mais saint Augustin n'a-t-il pas cité le verset des

» sunt quae testimonium perhibent. Aqua Sanguis et Sps. Quid
» in hoc indicatur.» –

« St Augustin n'a- Trois Témoins ?—
« t-il pas cité le ver-
« set des Trois Témoins? »

Il y a beaucoup de personnes qui l'ont prétendu et qui ont allégué de nombreux passages des oeuvres du grand docteur où elles ont cru apercevoir des allusions au verset controversé. Seulement ces personnes perdent de vue une des grandes règles qui doivent présider à l'interprétation des auteurs sacrés et profanes. Quand il s'agit de passages qui ne sont pas clairs et explicites, il faut toujours les expliquer à l'aide de ceux où l'écrivain s'exprime de manière à ne pas laisser de doute sur sa pensée. Or, que saint Augustin en parlant et en écrivant sur la Trinité, ait employé des expressions où l'on peut voir une allusion à I Jean V, 7, c'est ce que tout le monde comprend aisément, mais ce qui ne prouve absolument rien ; car personne ne conteste qu'au quatrième et au cinquième siècle, des formules comme celles-ci : « Le Père, le Fils et le Saint Esprit ne font qu'un » ne fissent partie du langage théologique. Toute la question est précisément de décider si ces expressions sont empruntées au langage ecclésiastique ou bien si elles constituent des allusions à I Jean V, 7. Pour résoudre le problème, il faut recourir aux passages clairs, explicites, à ces passages qui ne peuvent pas laisser de doute.

« Application à St
« Augustin de la
« Grande Loi de
« l'herméneutique
« sacrée et profane. »

3°.— Si on applique cette loi de l'herméneutique sacrée et profane, on rencontre, tout de suite, dans les oeuvres de saint Augustin, des passages d'après lesquels on voit que cet illustre docteur ne lisait pas le verset des Trois Témoins dans son Nouveau Testament. C'est ainsi que, dans ses livres contre Maximin, là où il s'efforce de prouver l'égalité des Trois personnes divines et, en particulier, la divinité du Saint Esprit, non seulement il ne cite pas le verset 7, mais il interprète dans un sens mystique le verset 8. Faisant allusion à cette parole : « Ego et Pater » unum sumus (Jean X, 30) qu'il vient de citer, il argumente de la manière suivante : « Nous disons du Père et du Fils qu'ils « sont un » (unum sunt), parce qu'ils n'ont, tous les » deux, qu'une seule et même substance .... (1). Parcourez

(1).— Patrol. Lat. XLII, col. 794, C.— Scrutare itaque Scriptu-

» les Ecritures anciennes et nouvelles, et trouvez, si vous le pouvez,
» un seul passage, où il soit dit de certaines choses, qu'elles sont
» un (unum sunt), alors qu'elles sont d'une nature et d'une
» substance différentes. — Je ne veux pas que vous vous laissiez
» induire en erreur par ce qui est dit dans l'Épître de Jean: Tres
» sunt testes: Spiritus, aqua et sanguis: Et tres unum sunt
» (I Jean V, 8). Ne dites pas que l'esprit, l'eau et le sang sont
» trois substances différentes et que cependant il est affirmé d'elles

---

ras canonicas veteres et novas, et inveni, si potes, ubi dicta sunt aliqua, Unum sunt, quae sunt diversae naturae atque substantiae. — Sane falli te nolo in Epistola Joannis apostoli ubi ait: Tres sunt testes; spiritus, et aqua, et sanguis; et tres unum sunt (I Joan. V,8). Ne forte dicas spiritum et aquam et sanguinem diversas esse substantias, et tamen dictum esse, tres unum sunt: propter hoc admonui ne fallaris. Haec enim sacramenta sunt, in quibus non quid sint, sed quid ostendant semper attenditur: quoniam signa sunt rerum, aliud existentia, et aliud significantia. Si ergo illa quae his significantur, intelligantur, ipsa inveniuntur unius esse substantiae; tanquam si dicamus, Petra et aqua unum sunt, volentes per petram significare Christum; per aquam, Spiritum sanctum: quis dubitat petram et aquam diversas esse naturas? Sed quia Christus et Spiritus sanctus unius sunt ejusdemque naturae; ideo cum dicitur Petra et aqua unum sunt; ex ea parte recte accipi potest, qua istae duae res quarum est diversa natura, aliarum quoque signa sunt rerum quarum est una natura. Tria itaque novimus de corpore Domini exisse, cum penderet in ligno: primo, spiritum; unde Scriptum est, Et inclinato capite tradidit spiritum; deinde, quando latus ejus lancea perforatum est, sanguinem et aquam (Joan. XIX, 30,34). Quae tria si per se ipsa intueamur, diversas habent singula quaeque substantias; ac per hoc non sunt unum. Si vero ea, quae his significata sunt, velimus inquirere, non absurde occurrit ipsa Trinitas, qui unus, solus, verus, summus est Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus, de quibus verissime dici potuit, ...

» que les trois sont un (Et tres unum sunt). Je vous ai prévenu
» afin que vous ne vous laissiez pas tromper. Ce ne sont, en effet,
» là que des symboles, destinés à montrer, non pas ce qu'ils sont,
» mais ce qu'ils symbolisent (1).» Saint Augustin entre ensuite
dans une longue discussion et montre par des exemples, que des
choses différentes en elles-mêmes peuvent être une, dans ce
qu'elles symbolisent, parce qu'elles symbolisent un seul et même
objet. – Puis il continue : « Si nous voulons chercher à découvrir
» ce que ces symboles signifient, on pourra y voir, sans absurdité,
» une figure de la Trinité, qui est un Dieu unique, vrai, su-
» prême, Père, Fils et Saint Esprit, ce sont trois choses desquel-
» les on peut bien dire : « Tres sunt testes : et tres unum sunt.
» Nous pouvons, en effet, voir dans le mot « Esprit » une indica-
» tion de Dieu (le Père), qui parlant de l'adoration à lui due
» affirme que Dieu est esprit (Jean IV, 24). Dans le mot « sang »
» nous pouvons voir une indication du Fils, car le Verbe a été
» fait chair, et dans le mot « eau » nous pouvons voir un symbole
» du S. Esprit ....» « Que le Père, le Fils et le Saint Esprit soient
» des témoins, qui pourrait accepter l'Evangile et en douter ?...(2)

Ce n'est pas sans raison que P. Sabatier, après avoir rapporté

---

(1).– Ibid. col. 794, D.–

(2).– Ibid. col. 795, B.– Saint Augustin conclut cette dissertation qui n'occupe pas moins de trois colonnes, par ces mots significatifs : « Si quo autem alio modo tanti sacramenti ista profunditas, quae » in Epistola Joannis legitur, exponi et intelligi potest, secundum » catholicam fidem, quae nec confundit nec separat Trinitatem, nec » abnuit tres personas, nec diversas credit esse substantias, » nulla ratione respuendum est. Quod enim ad exercendas men- » tes fidelium in Scripturis Sanctis obscure ponitur, gratulan- » dum est, si multis modis, non tamen insipienter exponi- » tur (Patrol. Lat. XLIII, col. 795, D).–

en partie les paroles qu'on vient de lire, conclut : « Il est plus » clair que le jour que saint Augustin ne connaissait pas le verset » 7. » (1).

Ce sont là les passages qu'il faut avoir devant les yeux ou présents à la pensée, lorsqu'on veut apprécier les endroits obscurs ou douteux où on pourrait trouver des allusions au verset des Trois Témoins célestes. Saint Augustin aurait connu et cité ce verset, qu'on pourrait admettre ces allusions ; mais saint Augustin ne l'a certainement pas connu et par conséquent on peut affirmer sans crainte que les allusions ne sont qu'apparentes et qu'elles ne reposent sur aucune réalité. Il est même permis et légitime d'aller plus loin. En effet, à supposer que saint Augustin eût eu connaissance de ce verset après avoir composé ses ouvrages contre Maximin, ce qui est douteux, puisque ces livres sont de l'an 427-428, il y a tout lieu de croire qu'un texte aussi clair et aussi important ne serait point passé inaperçu. S'il l'avait cité quelque part dans ses ouvrages postérieurs, il l'aurait accompagné de quelque note ou remarque qui nous aurait instruit sur son origine. C'est au moins là ce qui est vraisemblable, et cependant nous ne trouvons en aucun endroit rien de pareil dans saint Augustin. Que faut-il en conclure, sinon que jamais le saint docteur n'a lu ce passage dans son Nouveau Testament.

« Que faut-il penser « de l'ouvrage de saint « Augustin appelé « du nom de Speculum ? – Raisons générales de douter. »

4°. – Il est vrai sans doute qu'on cite, dans cette controverse, un ouvrage de saint Augustin intitulé « Speculum » et on produit même un manuscrit très ancien, un manuscrit rédigé d'après l'ancienne Vulgate Latine et contenant le verset des Trois Témoins célestes. – Malheureusement tout ce qui regarde le « Speculum » de saint Augustin est environné d'ombre et de ténèbres. On ne doute pas que saint Augustin n'ait composé un ou plusieurs ouvrages portant ce titre, et on a même une description vague de

(1). – P. Sabatier, Bibliorum sacrorum latinae versiones antiquae, III, page 978. « Luce ergo meridiana clarius est S. Doctorem versiculum » septimum penitus ignoravisse ». –

ce livre faite par le biographe de saint Augustin. Seulement, il n'est pas sûr qu'on ait encore retrouvé l'ouvrage du saint évêque d'Hippone et il n'est pas sûr que le manuscrit du couvent de sainte Croix de Jérusalem contienne l'ouvrage composé sous ce titre par le grand docteur.

A ces raisons générales de douter de l'authenticité du texte que renferme ce manuscrit, s'en joignent plusieurs autres de particulières.

« Faits particuliers » et précis qui confirment les doutes. »

5°. – Les ouvrages rédigés sur le plan des « Speculum » attribués à saint Augustin ou sur le plan des Livres des Témoignages de saint Cyprien ont été très communs chez les Latins, chez les Grecs et chez les Syriens, aux premiers siècles du Moyen-Age sinon de l'ère chrétienne, de l'an 200 à l'an 900. Par conséquent, il n'y a rien d'étrange à ce qu'on en trouve beaucoup dans les anciens manuscrits. Mais, comme ces livres ne renfermaient que des extraits de l'Écriture, et ne présentaient d'original ou de personnel que les classifications, ils ne recevaient pas de noms et demeuraient le plus souvent anonymes. Il n'y en a qu'un petit nombre dont les auteurs soient bien connus; ceux de Méliton, d'Eusèbe, de Grégoire de Nysse, de Jean Damascène chez les Grecs, de saint Cyprien, de saint Augustin, de saint Eucher chez les Latins. Enfin, comme ces livres ne renfermaient que des extraits, il était très facile de les interpoler, d'allonger ou de raccourcir les citations, d'y en insérer de nouvelles ou d'en retrancher d'anciennes. De là, vient que les exemplaires et les copies de ces écrits diffèrent étonnamment les uns des autres. C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir examiné la Bible de Théodulfe, évêque d'Orléans (780 + 820), et que n'ayant trouvé aucune trace du verset des Témoins célestes dans la copie du « Speculum » de saint Augustin qui l'accompagne (F°. 338), nous avons songé à faire examiner l'exemplaire de la même Bible, que possède le trésor de la cathédrale du Puy en Velay. Nous y tenions d'autant plus que, par la monographie de Mr Léopold Delisle, nous savions que, dans ce second exemplaire de la Bible de Théodulfe, le « Spe-

culum„ de saint Augustin était rédigé d'après le texte de l'Ancienne Vulgate (1). Examen fait minutieusement, voici le résultat auquel nous sommes parvenu. Dans le second chapitre du « Speculum„ (f° 338, a, 2), on lit: Item cap. XVII: Omnis qui credit „ quia Christus Jhesus ex Deo natus est Deus in ipso est.„ Usque « et hi tres unum sunt.„ Dans le chapitre troisième, intitulé: « De Spiritu Sancto, quod cooperator sit Patri et Filii et quod unius „ cum Filio Spiritus Sanctus substantiæ sit atque Deitatis„, on lit (f° 338, b, 1): « Johannes in epistola I, C. XVII: Spiritus est „ qui testificatur„ usque « et hi tres unum sunt.„ – Le manuscrit de Paris contient des indications semblables. On peut juger par là, si les copistes lettrés et intelligents avaient le champ libre et s'ils pouvaient facilement multiplier les textes, en suppléant ou supprimant l'« usque„ (Et hi tres unum sunt). – Par suite, le « Speculum„ attribué à saint Augustin dans le manuscrit de Santa croce di Jerusalemme n'a de valeur et d'autorité que celle d'un manuscrit du même âge, c'est-à-dire, d'un manuscrit du huitième ou du neuvième siècle. (2)

---

(1).– « Léopold Delisle, Les Bibles de Théodulfe, dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, année 1879. – « Dans l'exemplaire du Puy, le Miroir „ de St Augustin est dépourvu de la table et de la rubrique initiale, „ auxquelles sont consacrées deux pages du ms de Paris (f° 338, r.° et „ v.°). – Quant au texte du traité, les variantes sont telles que les deux co„ pies ne comporteraient pas une collation. Pour qu'on puisse en juger, „ je donne en entier le dernier chapitre tel qu'il se lit dans l'un et l'autre „ exemplaire, page 43. – Après avoir cité ce chapitre, M. Delisle ajoute: « A „ en juger par ce chapitre, les citations de la Bible, dans le texte du Mi„ roir que nous offre le ms de Paris, sont conformes à la version de la Vul„ gate moderne, tandis que les passages correspondants du manuscrit du „ Puy appartiennent à une version antérieure. Aussi, je croirais volon„ tiers qu'il y aurait une réelle utilité à publier le texte du Miroir „ d'après le manuscrit du Puy. Ibid. page 46. –

(2).– Voici le texte du Speculum publié par A. Maï, Patrum

« Conclusion pour ce qui regarde saint Augustin »

6°.— C'est donc en vain qu'on allègue l'autorité de saint Augustin en faveur du verset des Trois Témoins célestes. Il ne l'a jamais cité, il a, au contraire, montré qu'il ne le connaissait pas, et quand on songe à la quantité d'occasions que l'évêque d'Hippone aurait eues de le rapporter et de le commenter, on ne peut pas s'empêcher de considérer son silence comme extrêmement significatif.

Paragraphe septième.

Saint Jérôme et le verset des Trois Témoins.

« Pourquoi St Jérôme intervient dans cette controverse? »

1°.— Si saint Jérôme attestait clairement l'existence du passage controversé, son nom pourrait contrebalancer celui de St Augustin ; mais il n'en est pas ainsi. On n'a trouvé jusqu'ici au-

---

Nova bibliotheca, I, 2e partie, page 6).— « Quoniam tres sunt » qui testimonium dicunt in terra Spiritus, Aqua et Sanguis: Et hii » tres unum sunt in Christo Jesu.— Et tres sunt qui testimonium » dicunt in coelo, Pater, Verbum et Spiritus : Et hii tres unum sunt. — Le verset 7 est répété page 10.— En ce dernier endroit, le Speculum porte au verset 6 « Quia Spiritus est veritas. »— Maï donne un fac-simile du manuscrit de Sainte Croix de Jérusalem.— Le cardinal Wiseman avait inventé une belle théorie pour expliquer comment on rencontrait le texte des Trois Témoins célestes dans le Speculum et non dans les autres ouvrages de saint Augustin.— Il prétendait 1° que saint Augustin s'était servi pendant sa vie, même dans son ministère, de l'Itala ou de la version reçue à Milan et dans les environs. L'Itala n'avait pas le fameux verset, et c'est pour cela qu'on ne le rencontre point dans les oeuvres de l'Évêque d'Hippone.— 2° Vers la fin de sa vie saint Augustin voulut composer un ouvrage populaire sous le nom de Speculum. De là pour lui la nécessité de se servir de la Version populaire reçue en Afrique. Cette version contenant le texte des Trois Témoins, celui-ci serait passé de là dans le Speculum sans pénétrer dans les

cune citation du verset dans les ouvrages authentiques de l'auteur de la Vulgate. Si saint Jérôme apparaît dans cette controverse, c'est uniquement à cause du Prologue aux épîtres canoniques, qui lui est quelquefois attribué. Cette pièce figure dans un grand nombre de manuscrits postérieurs au huitième siècle. On le rencontre bien dans neuf manuscrits sur dix, mais, outre qu'il ne porte très souvent aucun nom d'auteur, on s'explique facilement de quelle manière il a été rapporté au réviseur de la Vulgate. Saint Jérôme a fait tant de prologues sur l'Ancien et le Nouveau Testament, que, du moment où une pièce de ce genre figurait dans un manuscrit, la pensée est venue à tout le monde de l'en faire lui-même l'auteur responsable. Qui donc, en dehors de saint Jérôme, aurait pu composer un tel document?

2°.— Il y a longtemps que cette pièce a été reconnue apocryphe et, à cette heure, il n'y a personne qui la considère comme authentique. Et, en effet, il suffit de la lire pour voir, quand on a un peu d'expérience, qu'elle ne contient, ni le style, ni les idées de saint Jérôme. C'est évidemment l'œuvre d'un faussaire, et d'un faussaire qui l'a composée avec l'intention de défendre l'interpolation de I Jean V, 7. C'est là le point central et dominant de toute la pièce. C'est pourquoi, si on savait où, par qui et à quelle époque ce fameux prologue a été composé, on connaîtrait du même coup celui qui a introduit ou rétabli définitivement dans les Bibles latines le verset des Trois Témoins célestes. Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'auteur de cette pièce apocryphe se plaint, non pas des copistes grecs, mais des copistes (translatoribus?) latins. Il a l'air de supposer que le passage existe en grec et il accuse les copistes latins de l'avoir omis: « Illo praecipue loco ubi de unitate Trinitatis, in prima Johannis epistola, positum legimus. In quo e—

« Le Prologue aux épîtres canoniques est manifestement apocryphe. »

---

autres ouvrages de saint Augustin.— Les deux hypothèses sont ingénieuses, mais inacceptables!— Inutile de s'arrêter à les combattre. Un texte qui prend tant de relief dès l'an 520-530 ne pouvait pas passer aussi inaperçu vers 430.— Si St Augustin ayant tant d'occasions de le commenter n'en a rien dit, c'est qu'il ne le connaissait pas.—

» tiam ab infidelibus translatoribus multum erratum esse a fidei veri-
» tate comperimus, Trium tantum vocabula, hoc est, aquæ, sanguinis,
» et Spiritus, in sua éditione ponentes ; et Patris, Verbique, ac Spi-
» ritus testimonium omittentes. » — Ce témoignage est singulier, et il est loin d'être favorable au verset des Trois Témoins, car l'auteur du Prologue ne pouvait pas dire plus clairement qu'avant lui il n'existait pas dans les Bibles Latines. C'est lui qui a réparé la faute de ces « traducteurs infidèles », et, comme une fois qu'on a fait le premier pas dans le mal, rien ne coûte, il a cherché à justifier sa première faute par une seconde, en fabriquant la pièce justificative que nous étudions. Le prologue est évidemment du temps où le verset contesté a commencé à faire son apparition dans les Bibles Latines.

« Epoque où ce Pro- « logue a fait son « apparition. »

3°. — Jusqu'à ces dernières années on supposait que cette pièce apocryphe était du huitième siècle ; mais à cette heure il faut reconnaître qu'elle est certainement plus ancienne. On la trouve dans la Bible de Théodulfe qui est à Paris, mais elle manque dans l'exemplaire qui est au trésor de la cathédrale du Puy. On la rencontre également dans des manuscrits plus anciens, notamment dans le célèbre Codex Fuldensis, qui est de l'année 546-547, et vient de Capoue (1). Puisque le Prologue existe dans ce manuscrit, il est évidemment antérieur et plus ancien d'un certain nombre d'années sans quoi Victor de Capoue ne l'aurait pas inséré dans son manuscrit. Cette pièce remonte donc, à la fin du cinquième ou au commencement du sixième siècle. L'époque, nous le savons déjà, fut féconde en productions du même genre. Nous aurons à revenir plus tard là-dessus (2).

---

(1). — E. Ranke, Codex Fuldensis, 1868, pages XXIV et 399. —

(2). — N'était le témoignage du Codex Fuldensis, qui ne laisse pas subsister l'ombre d'un doute, nous aurions été assez porté à attribuer le Prologue des Épîtres canoniques à Cassiodore ou à quelqu'un des professeurs d'Écriture Sainte du Couvent de Squillace. Cassiodore nous apprend, en effet, dans ses Institutions qu'il a non-

4°.– Nous voilà donc ramenés à une des plus belles périodes de l'histoire de l'Eglise, à une période féconde en grands docteurs et en grands saints, à la période qui s'étend de l'an 360 à l'an 460. C'est certainement un des plus grands siècles qu'ait jamais vus l'Eglise d'Occident; car elle est alors illustrée par les Hilaire, les Ambroise, les Eusèbe, les Augustin, les Jérôme, les Paulin de Nole, les Sulpice Sévère, les Eucher, les Honorat, les Salvien, les Phœbade, les Léon-le-Grand, les Pierre Chrysologue, etc., etc., et jusques aux temps modernes, on ne vit plus une pareille pléïade de grands écrivains. Et ce n'est pas tout encore, car il faut ajouter que jamais on ne discuta avec plus de fièvre et d'ardeur les questions relatives à la Trinité. Disparues ou éteintes dans l'Eglise Grecque ces controverses se prolongent dans l'Eglise Latine, avec les invasions des Barbares chez lesquels le virus de la contagion Arienne, contracté au contact des Grecs, se développe pendant les cinquième et sixième siècles, et fait avec eux le tour du monde occidental.–

« Beau siècle pour « l'Eglise d'Occident « que celui qui s'étend « de l'an 360 à l'an 460. »

5°.– Or, 1° on a beau parcourir tout ce que ces écrivains ont écrit sur la Trinité, on ne trouve nulle part aucune citation incontestable du verset des Trois Témoins célestes, aucune allusion évidente à ce célèbre passage. C'est là un fait d'autant plus significatif que, si ce texte a été connu quelque part, c'est dans l'Eglise Latine.– Voilà un premier fait extrêmement grave et en voici un second qui ne l'est pas moins.– En effet, 2° beaucoup d'écrivains Latins citent les versets 6 et 8 du Chapitre cinq de la première Epître de saint Jean, et ils passent exactement le fragment controversé. Or, cette circonstance jointe à toutes les autres

« Tous les écrivains « de cette époque ignorent le verset des « Trois Témoins. »

---

seulement réuni les exemplaires des Livres Saints, mais qu'il les a également pourvus de tout ce qui pouvait les rendre utiles. Or, parmi ces additions et ces introductions, il mentionne les préfaces et les arguments.– On attribue également à St Isidore de Séville des prologues et des préfaces aux livres de la Sainte Ecriture.– Il serait possible que le prologue: « Non ita est ordo » fût dû à la plume de Vigile de Thapse, si féconde en Apocryphes de tout genre.–

ne laisse pas de place au doute. Il en est ainsi, par exemple, a) de l'auteur du traité de Rebaptismate que tout le monde reconnaît être contemporain de St Cyprien. Cet auteur cite une fois les versets 6 et 8 (Patrol. Lat. III, col. 1200, A) et une autre fois seulement le verset 8 (Ibid. col. 1204, A) (1). — b) de saint Ambroise qui applique en plusieurs endroits le verset 8 au baptême (Patrol. Lat. XVI, col. 394, C; 723, A; 792, A (2)). — c) de saint Léon-le-Grand, qui, dans sa célèbre épître à Flavien, rapporte les versets 4-8 et passe exactement le texte controversé (Patrol. Lat. LIV, col. 775-777 et LXII, col. 506, D) (3). d) de Facundus d'Hermiane, dans le passage que nous avons cité plus haut (Patrol. Lat. LXVII, col. 535-536). — e) de Junilius l'Africain dans son livre De Parti Divinae legis (Patrol. Lat. LXVIII, col. 19.) etc. — C'est en vain qu'on cherche à infirmer la portée de ce fait en disant qu'il ne prouve pas, tant que les versets 6, 8 et 9 ne sont pas rapportés d'une manière continue, par la raison que le verset 7 est souvent placé après le verset 8. Par conséquent, celui qui ne cite que les versets 6 et 8, pouvait lire le verset 7 après le verset 8. — Ce raisonnement serait bon, s'il s'agissait d'un texte

---

(1). — Voici de quelle manière cet auteur lit le passage : Hic est » qui venit per aquam et sanguinem, Jesus Christus, non in aqua tantum, sed in aqua et sanguine. Et spiritus est qui testimonium perhibet, quia Spiritus est veritas. — V. 8. — Quia tres testimonium perhibent, Spiritus aqua et sanguis. Et isti tres unum sunt. — La leçon « Spiritus est veritas » mérite d'autant plus d'être remarquée que la Vulgate porte communément, contrairement au grec, « Christus est veritas. » — Saint Ambroise a aussi la même leçon (Patrol. Lat. XVII, col. 792, A). —

et même contr[illegible] aux MSS latins

(2). — St Ambroise (Pat. Lat. XVII, 792, A) lit : « Quoniam Spiritus est veritas. — V. 8. — Quia tres sunt testes, Spiritus, aqua et sanguis : Et hi tres unum sunt. —

(3). — St Léon porte : « Quoniam Spiritus est veritas. — V. 8. — » Quia tres sunt qui testimonium dant, Spiritus, et aqua, et sanguis, » et tres unum sunt. — Patrol. Lat. LIV, col. 775-777. —

généralement reçu et d'un texte généralement placé dans cet ordre. Du silence d'un seul auteur rapportant les versets 6 et 8, on ne pourrait rien conclure; mais, lorsqu'il s'agit d'un texte rare comme le verset des Trois Témoins et d'un fait qu'on observe partout et toujours, on doit tirer d'autres conclusions. Il est évident que ce silence général, universel, constant et uniforme est défavorable à l'existence du verset des Trois Témoins au cinquième siècle. – Contester la légitimité de cette conclusion, ce n'est pas faire une enquête et discuter ex aquo et bono, c'est argumenter de parti pris. – A ce second fait si grave s'en ajoute un troisième particulier à St. Augustin. En effet, 3° les écrits de saint Augustin seuls ont suffi à Sabatier pour reconstituer la première Epître de saint Jean, comme on le voit en parcourant les renvois marginaux. Mais arrivé aux versets 7 et 8 du chapitre cinq, Sabatier a dû recourir au traité d'Idacius Clarus contre Varimadus, qu'on attribue communément à Vigile de Tapse et le docte éditeur de l'ancienne Vulgate imprime les deux versets dans l'ordre où les présente Idacius Clarus: Il place le 8e avant le 7e. –

Ces trois faits ont une gravité qu'il est impossible de méconnaître, quand on les étudie à part; mais ils paraissent bien plus graves, quand on les examine en tenant compte de tous les autres.

6°. – On a voulu expliquer le silence de saint Augustin en disant que s'étant converti en Italie, il avait puisé à l'école de saint Ambroise l'amour de cette recension de l'Ancienne Vulgate qu'il appelle du nom d'Itala et qu'il avait continué à se servir de cette recension une fois revenu en Afrique. Mais à cela on peut faire beaucoup de réponses et des réponses très graves. –

« Manière dont on a « cherché à expliquer « le silence de saint « Augustin. »

Admettons, si on le veut, que saint Augustin s'est servi de la recension qu'il appelle Itala, il s'en suit donc que cette recension ne contenait pas le verset des Trois Témoins célestes, puisque c'est par là qu'on veut expliquer l'absence de ce verset dans les oeuvres de saint Augustin. Mais cette concession est très grave. Si, en effet, la recension de la Vulgate employée en Italie et appelée pour cette raison du nom d'Itala, ne contenait pas le verset, il

s'en suit que ce passage a manqué, dès l'origine, dans la principale recension de la Vulgate antéhiéronymienne, dans la recension notamment que suivait l'Église Romaine. — Or, c'est là un aveu ou un fait qui est d'une gravité exceptionnelle. L'Église Romaine occupe, en effet, une grande place dans l'histoire du christianisme.

Mais allons plus loin : L'hypothèse du Cardinal Wiseman est-elle favorable au verset des Trois Témoins célestes ? — Pas le moins du monde. Car Saint Augustin n'a pu se servir de l'Itala que parce que l'Itala ne différait pas beaucoup de la recension africaine de la Vulgate, sans quoi saint Augustin n'aurait pas osé employer un texte qui eût été une pierre d'achoppement pour ses ouailles. De plus, si le verset des Trois Témoins eut manqué dans l'Itala, tout en existant dans la Recension africaine de la Vulgate, saint Augustin l'aurait bientôt su, car ce passage n'aurait pas manqué d'être allégué dans les controverses. Il a, en effet, un relief qui attire les regards et nous voyons, dans l'histoire, qu'il n'a pas plutôt existé qu'il a été fréquemment mis à contribution : « In quo maxime et fides Catholica roboratur, et Patris et Filii ac Spiritus sancti una divinitatis » substantia comprobatur, » dit, moins de cent ans après saint Augustin, l'auteur du Prologue aux Épîtres canoniques faussement attribué à saint Jérôme. Victor de Vite, saint Fulgence, le Pseudo Athanase et le Pseudo Idacius Clarus pensent et parlent comme le pseudo Jérôme.

Saint Augustin aurait donc connu bien vite l'existence de ce verset existant dans la recension africaine de la Bible et n'existant pas dans l'Itala. Il en aurait vu, tout de suite, l'importance et lui appliquant les règles de critique qu'il connaissait bien, il n'aurait pas manqué de faire des recherches pour savoir ce qu'il fallait en penser. Il est donc probable sinon certain qu'il nous en aurait appris quelque chose. Le silence de ce docteur est donc, en toute hypothèse, un fait extrêmement grave, et ce fait est très défavorable au verset des Trois Témoins célestes.

« Conclusion pour St

7°. — Quand on pèse toutes ces circonstances, on est fortement

amené à croire que ce passage controversé n'existait encore nulle part, vers l'année 380-400. Et c'est là une considération qui jette beaucoup de jour, sur ce qu'il nous reste encore à dire, à propos de saint Cyprien et de Tertullien.

« Augustin et les Pères du cinquième siècle. »

Paragraphe huitième.

Saint Cyprien, Tertullien et le verset des Trois Témoins.

1°.— Le poids de la controverse relative au verset des Trois Témoins célestes a toujours porté sur les deux Pères d'Afrique, qui sont les deux premiers auteurs latins dont s'honore l'Église. Les partisans du passage contesté prétendent que le langage de saint Cyprien et de Tertullien implique l'existence du verset 7. Les adversaires de l'authenticité du verset soutiennent que saint Cyprien et Tertullien ne font qu'une application mystique du verset 8.— De citation expresse et formelle, il ne peut pas en être question.

« Rôle particulier que jouent dans ce cas St Cyprien et Tertullien. »

2°.— Voici les passages 1° de saint Cyprien et 2° de Tertullien qui font l'objet de toute la discussion.

A.— Dans son traité de l'Unité de l'Église saint Cyprien s'exprime ainsi : « Habere jam potest Deum patrem, qui » ecclesiam non habet matrem. Si potuit evadere quisquam qui » extra arcam Noë fuit, et qui extra ecclesiam foris fuerit eva- » dit. Monet Dominus et dicit : Qui non est mecum, adversus » me est ; et qui non mecum colligit, spargit (Matth. XII, 30). » Qui pacem Christi et concordiam rumpit, adversum Christum » facit. Qui alibi praeter ecclesiam colligit Christi ec- » clesiam spargit. Dicit Dominus : Ego et Pater unum su- » mus (Jean X, 30). Et iterum de Patre et Filio et Spiritu » Sancto scriptum est : Et hi tres unum sunt (I Jean, V, verset 7 ou 8 (Patrol. Lat. IV, col. 503-504).— Tel est le

« Passages de saint Cyprien qui sont l'objet de la controverse. »

premier passage de saint Cyprien ; nous le citons un peu au long, afin qu'on voie mieux quelle est la suite des idées et du raisonnement.—

B.— Dans sa lettre à Jubaïanus, saint Cyprien développe encore la même pensée et applique aux trois personnes de la Trinité les mots : « Et unum sunt ». — Voici le passage même :

B.— « Si peccatorum remissam consecutus est, et sanctificatus est, et templum Dei factus est. Si sanctificatus est, si » templum Dei factus est, quæro cujus Dei ? — Si creatoris, » non potuit quia in eum non credidit : Si Christi, nec hujus fieri potuit templum qui negat Deum Christum : Si Spiritus » Sancti, cum tres unum sint, quomodo Spiritus Sanctus placatus esse ei potest, qui, aut Filii, aut Patris, inimicus est ? — (Patrol. Lat. III, col. 1117, B). —

« Passage de Tertullien auquel se rapporte peut-être celui de St Cyprien. »

3°.— Nous passons tout de suite et sans aucune observation, au passage de Tertullien, que l'on cite habituellement dans cette controverse : — Parlant de l'Esprit Saint, Tertullien dit dans le chapitre XXV, de son « Adversus Praxeam » :

C.— « Cœterum : De meo sumet (Jean XVI, 14), inquit ; » sicut ipse de Patris. Ita connexus Patris in Filio, et Filii in » Paracleto, tres efficit cohærentes, alterum ex altero, qui tres » unum sint, non unus. Quo modo dictum est (Jean X, 30) : « Ego et Pater unum sumus ; ad substantiæ unitatem, non ad » numeri singularitatem. — (Patrol. Lat. II, col. 188, A). —

« Faits certains qui résultent de ces citations de saint Cyprien et de Tertullien. » —

4°.— Voilà les passages sur lesquels les critiques disputent depuis plus de deux cents ans, sans arriver à s'entendre. Et cependant, ces textes paraissent bien clairs. Si tout n'est pas certain, il est évident qu'il y a des choses certaines. Ainsi, par exemple, il est certain 1° qu'il ne peut pas être question d'une citation verbale et formelle. C'est tout au plus si on peut parler d'allusion. — Il est certain 2° que le passage de Tertullien : Qui tres unum sint n'est qu'une application du texte de l'Evangile : Ego et Pater unum sumus. Voilà pourquoi Tertullien

cite incontinent ce texte et relie cette citation à sa propre parole par les mots « quo modo », qui indiquent un raisonnement a pari. D'allusion au verset des Trois Témoins célestes, il n'y en a aucune, à moins d'en voir dans tout passage où il est dit que les Trois personnes de la Trinité sont un. Même à l'époque de Tertullien, on savait que les Trois personnes de la Trinité étaient un. — Il est certain 3° que le passage de l'Epître à Jubaïanus « cum tres unum sint » n'est qu'une expression théologique. Toutes les vraisemblances sont du moins en faveur de cette opinion, et, si on prétend le contraire, il faut reconnaître en tout cas, qu'on n'a aucun moyen de prouver ce qu'on avance. —

Passons maintenant à l'extrait du traité De « unitate ecclesiæ. »

« Est-il vraisemblable que St Cyprien a connu le verset 7? »

Il est certain 4° que saint Cyprien cite, ou la fin du verset 7, ou la fin du verset 8; mais il est très probable 5° qu'il cite plutôt la fin du verset 8 que la fin du verset 7; car le verset 7 allait si bien à son but que, s'il l'avait eu dans son exemplaire, il n'aurait pas manqué de le rapporter en entier, au lieu de reproduire simplement la fin : « Et hi tres unum sunt » qui est aussi celle du verset 8. Il n'avait, au contraire, aucun intérêt à rapporter le verset 8 en entier, puisque cela l'aurait obligé à entrer dans des détails et forcé à légitimer son interprétation.

« Objections qu'on peut faire contre cette manière de voir. »

5°. — On ne peut faire que deux objections contre cette conclusion et dire : Il n'est pas certain d'abord, que le verset 8 fut entendu mystiquement de la Trinité à l'époque de saint Cyprien. Mais on peut répondre que saint Cyprien interprète souvent des passages de la Sainte Ecriture dans des sens mystiques. De plus, à son époque, le sens mystique et moral était très en vogue dans l'Eglise, et nous avons des preuves nombreuses que le verset 8 a été entendu, après lui, de la Sainte Trinité, par les Pères. Saint Augustin, saint Eucher, Facundus d'Hermiane, Cassiodore, etc, nous l'ont déjà longuement montré. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Facundus d'Hermiane s'appuye précisément sur l'interprétation mystique donnée par

saint Cyprien. Par conséquent cet auteur ne lisait pas le verset 7 et ne croyait pas davantage que saint Cyprien le lût dans son exemplaire.

On réplique en second lieu que si Facundus d'Hermiane entend du verset 8 le passage de saint Cyprien, saint Fulgence l'entend du verset 7. Par conséquent l'application de Facundus ne prouve rien, en ce qui regarde saint Cyprien; elle ne prouve qu'une chose c'est que l'évêque d'Hermiane ne connait pas le verset 7.

On pourrait accorder ce qu'on demande, si quelqu'un y tenait. Que s'en suivrait-il ?— Absolument rien; car la conséquence finale serait que le texte de saint Cyprien est douteux et ne prouve rien à lui seul. Or, c'est tout ce que nous prétendons.

« Discussion des faits. — Raisonnement qu'on peut faire. »

6°.— Si on savait, par ailleurs, que le verset des Trois Témoins célestes était très connu vers l'an 250, on pourrait admettre qu'il y a une allusion à ce verset dans saint Cyprien; mais c'est le contraire qui a lieu. On n'a aucune preuve claire, certaine évidente, incontestable que le verset des Trois Témoins existât du temps de saint Cyprien; on n'a même aucune preuve grave, sérieuse, admissible de la présence de ce passage dans la première Épître de saint Jean; au contraire, il est aussi certain qu'on peut le démontrer en critique, que ce fragment de l'Épître de saint Jean a fait son apparition dans les Bibles Latines, vers l'an 500 et on sait de plus positivement que l'interprétation mystique du verset 8 remonte à une époque très ancienne dans l'Église, au moins à l'époque de saint Augustin, puisqu'on la trouve dans ses écrits. Saint Augustin l'a-t-il inventée ?— A la rigueur ce serait possible, cependant, donnés les faits existants ce n'est guère probable et on peut supposer à bon droit que cette interprétation lui est antérieure.

Les probabilités sont donc que saint Cyprien a fait une application mystique du verset 8 et non pas une citation du verset 7.

7°.— Ce serait certainement la conclusion que tout le monde admettrait, n'était le témoignage de saint Fulgence, qui paraît

nommer saint Cyprien à l'appui de ce qu'il vient de dire des Trois Témoins célestes.

Nous avons déjà indiqué plus haut que le témoignage de saint Fulgence nous paraissait suspect; mais il ne sera pas inutile de revenir ici sur ce sujet.

Il est, d'abord, certain que, si les Fragments à Fabianus sont de saint Fulgence, l'évêque de Ruspe interprétait le verset 8 de la Sainte Trinité, car, après avoir rapporté le mot « Et tres unum sunt », il ajoute: Quod de Patre et Filio et Spiritu sancto dictum, sicut superius cum rationem flagitares ostendimus (Patrol. Lat. LXV, col. 777, A). — Ce langage ne peut pas s'appliquer au verset 7, car le verset 7 vise expressément l'unité des Trois personnes divines et ne requiert aucune démonstration. Donc l'auteur des fragments à Fabianus vise le verset 8; mais en visant ce verset 8, il nous montre que l'interprétation mystique du verset 8 était, pour celui qui a parlé ainsi, une chose qui allait de soi.

Venons maintenant à la Responsio contra Arianos. — Arrivé presque à la fin, saint Fulgence répond à une objection que pourraient lui faire ses adversaires. « N'allez pas croire, semble-t-il dire, » que nous séparions les trois personnes divines, parce que nous ap- » pelons le Fils du nom de Dieu. — Après avoir rapporté les textes où il est dit, que le Seigneur est un il ajoute que le Sauveur a affirmé cette unité des trois personnes divines, lorsqu'il a envoyé ses Apôtres baptiser, in nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti (Math. XXVIII, 19) et il conclut:

« In Patre ergo et Filio et Spiritu Sancto unitatem subs- » tantiae accipimus, personas confundere non audemus. Beatus » enim Joannes apostolus testatur dicens: »

Vient ensuite une citation de l'Épître de saint Jean, la citation du verset 7 du chapitre cinq, suivant les éditions imprimées de saint Fulgence. Mais ici on pourrait croire que les éditions imprimées ont été retouchées ou bien que les manuscrits de saint Fulgence ont été remaniés, et que là où l'évêque de Ruspe avait écrit le verset 8, on a substitué plus tard le verset 7.

Que saint Fulgence se soit servi du verset 8 ou du verset 7, son but est clair : il ne fait cette citation que pour démontrer l'unité de substance dont il vient de parler.

S'il cite le verset 7, ce verset est tellement clair qu'il n'y a plus rien à ajouter. Tous les raisonnements que peut faire saint Fulgence ne feront qu'amoindrir sa preuve et embrouiller ce qui est très clair. Tout ce qu'on peut concevoir, c'est que saint Fulgence, après avoir cité le verset 7, ajoute : « Et toute l'Église catholique pense ainsi : Tertullien pense ainsi, saint Cyprien pense ainsi, saint Augustin pense ainsi. Il n'est enfin aucun docteur qui ne pense ainsi.

Si, au contraire, saint Fulgence a cité le verset 8, sa preuve manque de clarté, car le verset 8 ne peut s'appliquer aux Trois personnes divines que suivant l'interprétation mystique de saint Augustin, de saint Eucher et de quelques autres docteurs. Par conséquent, la citation du verset 8 ne tranche pas définitivement la controverse, car il n'est pas évident pour tout le monde que ce passage doive être entendu des Trois personnes divines. De là pour saint Fulgence la nécessité d'entreprendre une nouvelle démonstration, une démonstration analogue à celle dont il parle dans les fragments à Fabianus. De là par suite la nécessité de faire appel à l'autorité de saint Cyprien. On comprend très bien, dans cet ordre d'idées, que l'évêque de Ruspe cite 1° l'interprétation mystique du « tres unum sunt » du verset 8, adoptée par saint Cyprien, et 2° l'interprétation mystique que ce même saint fait de la prière des trois enfants dans la fournaise, en concluant encore à l'unité des trois personnes divines.

« Conclusion pour ce qui « regarde saint Ful- « gence. »

8°. — Cette manière de procéder est logique et correcte, si saint Fulgence a cité le verset 8 tandis qu'elle ne l'est plus s'il a cité le verset 7. C'est pourquoi nous soupçonnons que les éditions imprimées de ce Père ont été altérées. Nous désirerions, dès lors, qu'on examinât les manuscrits les plus anciens que l'on peut avoir de la Responsio contra Arianos. Nous devons ajouter cependant que les quatre manuscrits de saint Fulgence que nous avons

consultés à notre Bibliothèque Nationale portent la leçon des imprimés. Seulement ils ne sont pas anciens : ils sont les uns du XIIIe siècle, les autres du XIe siècle.(1)

Quoiqu'il en soit de cette opinion relative à saint Fulgence, il est certain que le passage de saint Cyprien est fort douteux. Or, on ne peut pas espérer de rendre une thèse certaine avec des arguments douteux.

Paragraphe neuvième.

Résumé des faits recueillis jusqu'à ce moment.

« Résumé sommaire des faits recueillis jusqu'à ce moment »

1°.– Si nous dégageons de tous les détails dans lesquels nous sommes entré, les faits certains qui ont rapport au verset des Trois Témoins célestes, voici le résultat auquel nous arrivons :

1°.– Un document antérieur à l'année 546-547, atteste que ce verset manque dans les manuscrits latins antérieurs (2), puisqu'il se plaint de cette omission et qu'il en rend les traducteurs responsables.

2°.– L'auteur de ce document a comblé cette lacune, puisqu'il fait ressortir l'insertion de ce verset comme un mérite, presque comme un titre de gloire. Par conséquent, l'auteur du Prologue aux Épîtres canoniques est probablement l'auteur responsable

---

(1).– Voir manuscrits Latins 1719, (XIIIe–XIVe s.) f° 91, a, 2 et 17416 (XIe s.) f° 60, b. – Le manuscrit 2618 (XIIe s.), f° 97, b, porte aussi le verset des Trois Témoins célestes, dans les livres de Trinitate. – Nous avons consulté aussi deux autres mss dont voici les cotes : 12234 (Xe s.) f° 66, a ; 14490 (XIIe s.), f° 98, a, 2. –

(2). – On ne saurait trop mettre en relief cette affirmation du Prologue de St Jérôme, à laquelle on ne fait pas généralement attention. –

de l'interpolation du verset des Trois Témoins dans la Vulgate Latine.

3°. – Cet auteur est un écrivain de second ordre, et un écrivain de mauvaise foi, puisqu'il se donne pour saint Jérôme dont il imite gauchement le style et cherche à reproduire les idées. Il a conscience de l'acte qu'il commet.

4°. – Quant à l'époque à laquelle a vécu cet auteur, il est certain qu'elle est antérieure à l'an 546-547, et cela probablement d'une cinquantaine d'années. Cet auteur est donc de la seconde moitié du cinquième siècle. (1)

---

(1). – Le Prologue attribué à saint Jérôme fournit peut-être un moyen de déterminer approximativement sa date. L'auteur de ce document commence, en effet, par affirmer un fait, à savoir que l'ordre des Epîtres Canoniques n'est pas le même, chez les Grecs et chez les Latins: « Non idem ordo est apud Graecos .... Epistolarum septem quae canonicae nuncupantur, qui in » Latinis codicibus invenitur. » A cette heure, il n'y a aucune différence entre les manuscrits Grecs et Latins. L'ordre est partout le même et il en est ainsi depuis longtemps, puisque les plus anciens manuscrits latins le Fuldensis et l'Amiatinus sont conformes sur ce point aux manuscrits plus modernes. Le Prologue a contribué pour beaucoup à introduire cette uniformité. Autrefois, on rangeait les Epîtres de saint Pierre en tête. C'est le Prologue qui le dit: « Quia Petrus primus est in numero Apostolorum, primae sint ejus epistolae in ordine coeterarum (Patrol. Lat. XXIX, col. 822-823). – Or, cet ordre était adopté 1° par saint Jérôme (Patrol. Lat. LXX, 1124, A), 2° par saint Augustin (Ibid. 1125, A), au témoignage de Cassiodore. – C'est l'ordre qu'on rencontre 1° dans les Conciles de Carthage de 397 et de 419 (Mansi, Amp. Coll. II, 1177); dans saint Augustin, Doct. Christ (Patrol. Lat. XXXIII, col. 41). – 3° dans Junilius l'Africain (Patrol. Lat. LXVIII, col. 19); 4° dans Philastre (Patrol. Lat. XII, col. 1199); 5° dans Rufin (Patrol. Lat. XXI, col. 374). – 6° Saint Gélase (Patrol. Lat. XLIX,

5°.- C'est précisément à cette époque que le verset des Trois Témoins célestes commence à faire son apparition dans quelques écrivains africains ou censés africains.

6°.- Tous les écrits de ce temps présentent quelque chose de louche et de suspect. Le Pseudo-Jérôme se trouve en compagnie d'un Pseudo-Athanase, d'un Pseudo-Idacius, peut-être même d'un Pseudo-Victor et d'un Pseudo-Fulgence, presque certainement d'un Pseudo-Eugène.

7°.- Antérieurement à cette époque, on ne trouve dans aucun Père latin, pas même dans les Pères Africains, des traces certaines du verset des Trois Témoins. Tout ce qu'on cite est, pour le moins, douteux, et probablement imaginaire. Un ensemble de faits ne permet pas de conserver là-dessus l'ombre d'un doute ou d'une hésitation.

8°.- Malgré les ombres qui environnent l'origine et la transmission des écrits attribués au Pseudo-Victor, au Pseudo-Eugène, au Pseudo-Athanase, au Pseudo-Idacius, au Pseudo-Fulgence, au Pseudo-Jérôme, ces écrits constituent une telle masse de documents, 1° qu'on ne peut pas révoquer en doute que le verset des Trois Témoins célestes n'existât alors dans quelques manuscrits de la Vulgate antéhiéronymienne ou Hiéronymienne.- 2° qu'il faut admettre que ces manuscrits étaient surtout des manuscrits africains et enfin 3° qu'il est évident que l'interpolation de ce verset a été

---

col. 158).- 7° dans la Vulgate Antehiéronymienne (Pat. Lat. LXX, col. 1125, C).- Parmi les documents grecs, il n'y a que le canon LXXVI des Apôtres qui suive cet ordre.- St Jérôme suit l'ordre des Grecs dans sa lettre à Paulin (Patrol. Lat. XXII, col. 548).- Comme cet ordre est déjà changé dès que les manuscrits font leur apparition, il faut supposer que le Prologue leur est antérieur. Cela nous ramène toujours vers l'an 500.- Cassiodore suit encore l'ordre ancien dans ses Complexiones (Patrol. Lat. LXX, col. 1361), mais Isidore de Séville a adopté le nouveau, quatre-vingt-cinq ans plus tard (Patrol. Lat. LXXXIII, col. 177 et suiv.-

« Motifs pour lesquels on a inventé le verset des Trois Témoins »

faite dans un but théologique, par un parti désireux de se créer des textes énonçant clairement l'unité substantielle des trois personnes divines.

Ce verset n'est cité, en effet, que dans des ouvrages ayant pour but unique ou principal de faire cette démonstration. Or, nous savons que la controverse Arienne ou semi-Arienne fait fureur, en Afrique, sous les rois Vandales, c'est-à-dire, durant le siècle qui s'étend de la mort de saint Augustin à la conquête de l'Afrique sous Justinien (429 - 530). C'est en Afrique qu'on disputait sur la distinction et sur l'unité des Trois personnes divines, et c'est par conséquent en Afrique que ce texte a dû faire de préférence son apparition. L'histoire dogmatique confirme la tradition patristique et documentaire.

« Raisons probables pour lesquelles on voit moins clair dans cette controverse »

2°.- Si l'Afrique était restée chrétienne jusques à nos jours, il est probable que nous verrions beaucoup plus clair dans cette controverse, parce que nous connaîtrions mieux sa littérature, ses usages liturgiques et ses manuscrits. Malheureusement l'Afrique, une fois retombée sous le joug des Byzantins, a suivi le sort des possessions africaines des Empereurs de Constantinople et est passée sous la domination des Arabes au siècle suivant. Le christianisme a été submergé et les monuments, qui nous en auraient conservé l'histoire, sont allés se perdre en Italie, en Espagne, en Gaule, peut-être même plus loin. Cette émigration en masse des documents africains, nous explique sans doute l'infiltration du verset des Trois Témoins dans les Bibles Latines d'Europe, mais il ne nous permet pas de ressaisir et de reconstituer la physionomie de la chrétienté africaine. Nous n'avons pas beaucoup de manuscrits remontant au VIe et au VIIe siècle ; mais, parmi ceux qui remontent à cette époque, en avons nous qui aient été rédigés en Afrique, et, s'il y en a, quel est le paléographe qui pourrait, à cette heure, les reconnaître ?

« Autre fait singulier dans l'histoire du Verset des Trois Té-

3°.- Chose singulière ! Le verset des Trois Témoins célestes qui fait une apparition brillante dans toute la littérature Africaine — suspecte de la fin du cinquième ou du commencement du sixième

siècle, retombe immédiatement dans l'oubli, après cette époque, même en Afrique, et ce n'est pas là une circonstance de nature à augmenter la confiance qu'il nous inspire. « moins » Entre l'année 487 et l'année 530, on trouve le verset des Trois Témoins cité :

1°. 1 fois par le Pseudo-Eugène ou le Pseudo-Victor (1).-

2°. 6 fois par le Pseudo-Athanase (2).-

3°. 1 fois par le Pseudo-Idacius Clarus (3).-

4°. 4 fois par St Fulgence ou le Pseudo-Fulgence (4).-

5° 1 fois par le Pseudo-Jérôme (5).-

Pour un espace de cinquante ans, cela nous donne treize citations faites par cinq auteurs différents, à moins qu'on n'admette que tous ces « Pseudo » ne cachent qu'un seul et même personnage. Treize citations d'un passage aussi singulier dans l'espace de cinquante ans et cela dans cinq auteurs ecclésiastiques, c'est certainement beaucoup. C'est même tant qu'on aurait beau chercher une autre période de l'histoire de même durée jusqu'au quatorzième siècle, qu'on ne trouverait pas cinq autres auteurs citant treize fois le texte des Trois Témoins célestes. Il n'en faudrait pas davantage pour rendre suspects, et ce verset, et la littérature où il commence à figurer, n'y aurait-il pas, d'ailleurs, d'autres raisons qui portassent à mettre en quarantaine les livres qui la composent.

4°.- L'Église d'Afrique vit encore cent quarante ans et produit quelques écrivains de marque, comme Facundus d'Hermiane (vers 553), le Diacre Libérat (vers 556), Primasius évêque d'Hadrumette (553), le Diacre Ferrandus (vers 550) etc. Et cependant, on ne trouve, dans aucun de ces écrivains, le verset des Trois Témoins célestes. Il y a même plus : Facundus d'Hermiane montre clairement qu'il n'avait pas ce verset dans sa Bible, par la manière

« Autre fait singulier fourni par des écrivains d'Afrique relativement aux « Trois Témoins ».»

---

(1).- Patrol. Lat. LVIII, col. 227, C.- Ou Victor Vitensis, Vindobonae 1881, page 50.- (2) Patrol. Lat. LXII, 243, D; 246, B; 274, C; 283, C; 284, C; 297, B.- (3). Patrol. Lat. LXII, 359, B.- (4). Patrol. Lat. LXV, col. 224, A-B; 500, C; 715, B; 777, A.- (5).- Patrol. Lat. XXIX, col. 825-831.-

dont il raisonne. Tout le monde est obligé d'admettre cela. Il est vrai qu'il lit au verset 8, les mots « in terrā » ce qui, argue-t-on, semble impliquer l'« in coelo » dans le verset précédent ou suivant, et, par suite, l'existence du verset des Trois Témoins; mais cette argumentation n'est pas très forte et très convaincante, car 1° il est admis que le verset 7 existait déjà du temps de Facundus, mais il est certain que Facundus ne le lisait pas. — De plus 2° la présence de « in terrā » dans la citation de Facundus n'est pas absolument authentique, car on a ajouté bien souvent ces mots dans le verset 8, une fois que le verset 7 a été très répandu. C'est ainsi qu'on les a ajoutés dans les « Formules » et surtout dans les « Instructions » de saint Eucher, comme nous l'avons montré précédemment. Ici l'addition était d'autant plus facile, que, dans le cours de son argumentation, Facundus, parlant de l'eau, du sang et de l'esprit, remarque qu'ils rendent témoignage sur la terre. — 3° Enfin reconnaîtrait-on que ces mots « in terra » appartiennent au texte primitif de Facundus, qu'il s'en suivrait simplement, ou qu'ils existaient déjà dans quelques manuscrits de la Bible, ou que cet auteur lui-même les a ajoutés dans sa citation, de son propre chef. Quelque hypothèse qu'on admette, on découvre les procédés graduels à l'aide desquels le verset des Trois Témoins célestes a pénétré dans le Nouveau Testament.

« Conclusion en ce qui regarde la Littérature Latine. »

5°. — L'étude de la tradition Patristique dans l'Eglise Latine n'est donc pas favorable au passage controversé du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean. Ce texte fait son apparition, en Afrique, vers la fin du cinquième siècle. Il est cité treize fois dans des documents d'une origine douteuse, pendant les cinquante ans qui suivent. On le retrouve ensuite 1° en Italie, avec Ambroise Autpert, vers le milieu du huitième siècle (vers 778)(1). 2° en Espagne vers l'an 780-800, avec Etherius, évêque d'Osma (2), un des plus vaillants adversaires d'Elipand de Tolède (+ 800) et

(1). — Patrol. Lat. LXXXIX.

(2). — Patrol. Lat. XCVI, col. 909, A. —

de l'Adoptianisme. – 3° en Suisse et en Allemagne avec Walafrid Strabon (806-849), l'auteur de la Glossa ordinaria [1], dans la première moitié du neuvième siècle.

6°.– A partir de cette époque le verset des Trois Témoins gagne rapidement du terrain, grâce au Prologue du Pseudo-Jérôme et à la Glose ordinaire de Walafrid Strabon. Il lui faut cependant encore plus de quatre ou cinq cents ans, avant d'exister à peu près partout. C'est, du reste, ce que l'étude de la tradition liturgique et de la tradition documentaire nous montrent clairement. Mais, avant d'étudier la pensée de l'Eglise Latine sous ces nouveaux aspects, il nous faut recueillir les formes diverses des versets relatifs aux Trois Témoins, que présentent les écrivains latins antérieurs au neuvième siècle. Nous allons reproduire ces diverses formes, en suivant l'ordre chronologique. Nous aurons soin de les pourvoir chacune d'un numéro d'ordre, afin qu'on puisse plus facilement faire la comparaison entre ces textes et d'autres que nous citerons plus tard.

« Formes diverses que présente le verset des Trois Témoins pendant cette première période. »

Paragraphe dixième.

Formes des versets 7 et 8 du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean recueillies dans les Pères.

I.– ℣. 7.– Tres sunt qui Testimonium # Perhibent" in coelo: Pater, Verbum Et Spiritus Sanctus: Et hi tres unum sunt.– (Victor de Vite, vers 484-487.– Patrol. Lat. LVIII, col. 227, C).–

II ℣. 7.– Tres sunt qui Testimonium # Dicunt" in coelo; Pater, "et" Verbum, et Spiritus +, Et +" in christo Je-

(1).– Patrol. Lat. CXIV, col. 703, A.–

Su" unum sunt. (Pseudo-Athanase (Vigile ?). vers 520. — Patrol. Lat. LXII, col. 243, D: — Cfr. 297, B, où on lit « Verbum », et non pas « Et verbum. »

V. 7. — Tres sunt qui Testimonium Dant in coelo: Pater, Verbum et Spiritus Sanctus, Et +" in Christo Jesu" unum sunt (Pseudo-Athanase (Vigile ?) vers 520. — Patrol. Lat. LXII, col. 246, B. —

III. — V. 8. — § Tres sunt qui Testimonium # perhibent" in terra, + aqua, + Sanguis " et Caro" et hi tres +" in nobis" sunt;

V. 7. — Et tres sunt qui testimonium # perhibent" in coelo, Pater, Verbum et Spiritus +, et hi tres unum sunt" (Pseudo-Idacius Clarus (Vigile ?) vers 520. — Patrol. Lat. LXII, col. 359, B. — Jean II (Cfr. Idacius Clarus) Patrol. Lat. LXVI, col. 27, C. —

IV. V. 7. — Tres sunt qui Testimonium # Perhibent" in coelo: Pater, Verbum et Spiritus +; et + tres unum sunt. — (St. Fulgence vers 530 — Patrol. Lat. LXV, col. 224, A). — On trouve une citation semblable dans l'explication du symbole attribuée à saint Athanase, sauf qu'on y lit: « Et ii tres unum sunt. » Voir Joseph Bianchini, page 40. —

V. V. 7. — Tres sunt qui testimonium # dicunt" in coelo: Pater, Verbum et Spiritus +: Et hi tres unum sunt. — (Saint Fulgence vers 530. — Patrol. Lat. LXV, col. 500, C). —

VI. V. 7. — Tres sunt § in coelo qui testimonium # reddunt": Pater, Verbum, et Spiritus +; Et + tres unum sunt. — (Pseudo-Fulgence. — Patrol. Lat. LXV, col. 715, B). —

Les sept passages des Pères Africains mentionnés précédemment comme visant le verset 7, sont des allusions, et non des citations littérales. —

VII. V. 7. — Tres sunt qui Testimonium dant in coelo: Pater, Verbum et Spiritus Sanctus: Et hi tres unum sunt. — (Ambroise Antpert vers 770. — Patrol. Lat. LXXXIX.

VIII. V. 8. — § Tres sunt qui Testimonium dant in # terris": + Aqua et Sanguis " et Caro": Et # tria haec" unum sunt.

— V. 7. — Et tres sunt qui testimonium dant in coelo: Pater, Verbum, Et Spiritus +: Et # hoec tria // unum sunt // in Christo Jesu //. — (Ethérius d'Osma vers 790. — Patrol. Lat. XCVI, col. 909, A).

IX. — V. 8. — $ Tres sunt qui Testimonium # Perhibent // in terra: + Aqua, + Sanguis // et Caro //, + tres // in nobis // sunt. — V. 7. — Et tres sunt qui testimonium # perhibent // in coelo: Pater, Verbum et Spiritus +: Et hi tres unum sunt. — (Pseudo-Hygin vers 142 et Pseudo-Jean II, vers 530-535 — Patrol. Lat. CXXX, col. 109, B. — (Cfr. Pseudo-Idacius Clarus). —

Neuf citations formelles du passage relatif aux Trois Témoins antérieurement au neuvième siècle, et neuf formes différentes! On voit, si ce passage a été manipulé. Nous savons bien, sans doute, que les Pères Latins ne se sont pas plus de scrupule que les Pères Grecs, de modifier le texte de la Sainte Ecriture, et c'est là ce qui fait la faiblesse de tous les travaux critiques uniquement basés sur leurs témoignages. Nous avons montré déjà plus d'une fois que les variations des auteurs ecclésiastiques ne nous étaient pas tout-à-fait inconnues; mais, malgré cela, nous trouvons que les neuf citations relevées ci-dessus présentent de singulières leçons. Les variantes, que ces extraits renferment sont déjà très significatives par elles-mêmes, et le deviennent davantage, quand on les rapproche de celles que nous fournissent les manuscrits et les liturgies. On va le voir.

« Conclusion suggérée par les diverses formes que présente le verset des Trois Témoins. »

Article deuxième.

Le verset des Trois Témoins et la Tradition liturgique de l'Eglise Latine.

1°. — De toutes les formes d'enseignement qui existent dans la société chrétienne, celle-ci est une des plus respectables, toutes les fois qu'elle présente des caractères d'universalité, de continuité et de constance; car, suivant l'axiome « Lex orandi, lex credendi », dans le cas actuel.

« Importance de cet argument en général, et, en particulier,

« Il lui manque cependant les caractères « indispensables. »

il n'est pas possible que la société chrétienne se trompe toute entière, sur un point qui a quelque rapport avec la Foi et les Moeurs. Nous avons vu précédemment que les autres églises chrétiennes ne se sont pas servies du verset des Trois Témoins, parce qu'elles ne l'avaient connu qu'à une époque très moderne, presque toutes après l'invention de l'Imprimerie. Il ne peut donc être question, ni de l'universalité quant aux temps, ni de l'universalité quant aux lieux, ni de l'universalité quant aux personnes; et, par suite, la grande règle, que le Concile de Trente a donnée aux Docteurs et aux Fidèles Catholiques, ne se vérifie point pour le verset des Trois Témoins, car le verset n'a pas été lu toujours et partout dans l'Église Catholique : « Prout in ecclesia catholica legi consueverunt. »

« Présente-t-il au « moins les caractères d'universalité, « de continuité et de « constance dans l'Église Latine? »

2°.— Néanmoins, ce serait encore un très grave argument à faire valoir en faveur de ce passage controversé si on pouvait le placer sous la protection de la règle secondaire qu'a formulée le Concile de Trente, et démontrer sans ambages que ce texte a été lu toujours, partout, par tous, sous une seule et même forme dans l'Église Latine; car, s'il est vrai que l'Église Latine ne constitue pas, à elle seule, l'Église catholique toute entière, elle en forme cependant la partie prépondérante; prépondérante par le nombre, prépondérante par le rôle historique, prépondérante par l'influence dans le monde. « Et in veteri Vulgata latina editione habentur. »

« Conséquences qu'on « peut déjà tirer des « faits étudiés ou établis. »

3°.— Qu'en est-il, en réalité, de la lecture publique du verset 7 du Chapitre cinq de la première épître de saint Jean?— Ce que nous venons de dire nous fait entrevoir tout de suite, que ces versets n'ont pas certainement été lus d'une manière générale dans l'Église Latine, avant le sixième siècle. Pas un témoignage qui l'affirme et des faits en quantité qui prouvent le contraire.— Ce verset n'a même pas été lu, avant le sixième siècle, dans l'Église d'Afrique. Les mêmes faits le démontrent et il n'y a pas un seul témoignage qui laisse soupçonner le contraire.

Nous ne pouvons donc pas espérer d'arriver à constater, même pour l'Église Latine, un usage liturgique continu, un usage

constant, un usage universel, dans les temps antérieurs au sixième siècle. Mais pouvons-nous, du moins, nous appuyer sur l'usage liturgique des siècles suivants ? – Ce ne serait pas un fait absolument concluant en faveur du verset que l'existence de cet usage ; mais ce serait cependant un fait grave. C'est pourquoi nous avons fait quelques efforts pour arriver à nous rendre compte de ce que les Églises Latines ont pratiqué à ce point de vue. Plus ce témoignage a de gravité à nos yeux, et plus aussi nous avons tenu à le constater minutieusement. D'autant plus que, dans la controverse actuelle, les lacunes que présentent toutes les sources d'informations, obligent à avancer lentement et à pas comptés.

4°. – Pour constater cet usage liturgique, nous n'avons que trois ou quatre sources d'informations. 1° Les épistolaires qui remontent depuis le Concile de Trente jusques à une époque ancienne. 2° Les Missels proprement dits qui commencent à faire leur apparition vers le onzième siècle, avec tout l'appareil d'épîtres, d'Evangiles et d'Oraisons. 3° Les livres d'Heures qui sont de vrais missels à l'usage des Fidèles et entrent dans les collections dès le quatorzième, surtout dès le quinzième siècle. Nos recherches ont porté seulement sur les deux premières catégories de livres liturgiques et nous allons faire connaître le résultat de nos recherches. –

« Documents sur lesquels ont porté les recherches opérées. »

Paragraphe premier.

Le verset des Trois Témoins et les lectionnaires latins.

1°. – Nous devons commencer par remarquer qu'il ne peut être ici question que du Lectionnaire romain, car il est certain 1° que le Lectionnaire Gallican ne contient pas le passage controversé. Le vieux manuscrit découvert et publié par Mabillon

« Le verset des Trois Témoins manque dans le Lectionnaire Gallican écrit en

« caractères Méro- « vingiens. »

en fait foi. On lit, le 2e jour des Rogations, la première Épître de saint Jean toute entière et on n'y rencontre pas le verset des Trois Témoins célestes. Il n'y a pas même les mots « in terra », dans le verset 8. (Patrol. Lat. LXXII, col. 446.—

« Il manque aussi « dans la liturgie Mi- « lano-Ambrosienne,

2°.— Il est également certain que le célèbre passage manque dans la Liturgie Ambrosienne ancienne, et, par conséquent, on ne peut pas invoquer, en faveur de ce texte, le témoignage de l'Église Milanaise.

« On ne sait ce qu'on « doit penser de la li- « turgie Mozarabique,

3°.— Quant à la Liturgie Mozarabique, on ne sait pas ce qu'elle dit là-dessus, attendu qu'on n'a pas retrouvé, dans ses livres liturgiques, le chapitre cinq de la première Épître de saint Jean. Il ne peut donc être question que de la liturgie romaine, qui, avec le temps, a fini par s'introduire dans tout l'Occident, où elle règne en souveraine depuis des siècles.

« Antiquité du Lec- « tionnaire Latin « dans la forme qui « lui est propre.— « Examen de onze « Lectionnaires du « IXe-XIVe siècle. »

4°.— Les Lectionnaires latins ne remontent pas à une époque très reculée. On regarde généralement le Lectionnaire Gallican ou de Luxeuil, dont nous parlions tout-à-l'heure, comme le plus ancien. Ce manuscrit est placé sous le numéro 9427 des manuscrits du fonds Latin de la Bibliothèque Nationale et est écrit en caractère Mérovingien. Après ce Lectionnaire, dont on place la rédaction au cinquième ou au sixième siècle, il faut descendre deux ou trois cents ans pour rencontrer des Lectionnaires latins. Les plus anciens sont du neuvième ou du huitième siècle. Nous trouvant à portée d'un grand dépôt littéraire, nous avons profité de l'occasion pour parcourir tous les ouvrages de ce genre qu'il renferme et voir ce qu'ils nous apprennent sur le sujet que nous étudions. Nous avons consulté les Lectionnaires cotés sous les numéros 888 (XIe siècle), 889 (XIIe), 890 (XIIIe) 891 (XIV), 892 (XIV), 893 (XIV), 9451 (IX) 9452 (IX), 12045 (IX), 13251 (XI), 16819 (X) etc, etc. en tout 11 lectionnaires qui vont s'échelonnant du neuvième au quatorzième siècle.— 1° Des trois lectionnaires qui appartiennent au neuvième siècle, il y en a deux qui ne contiennent pas le verset des Trois Témoins. L'un de ces manuscrits a appartenu au

chapitre de la Cathédrale de Chartres ; l'autre renferme sous forme d'homélie, un fragment du commentaire de Bède le Vénérable, qui, comme on sait (Patrol. Lat. XCIII, col. 114, C), ne connaît point le passage controversé. Dans ce commentaire, les textes tirés de l'Épître de saint Jean sont écrits en un caractère différent du reste du volume. Il n'y a pas trace du versel 7 (1). Un seul des trois lectionnaires, le plus beau de tous, puisqu'il est sur velin de pourpre écrit en lettres d'argent, renferme le versel des Trois Témoins, mais ce versel est enfermé entre deux obèles tracés de première main, ce qui eu égard aux circonstances semble indiquer que ce passage était l'objet d'un certain doute et venait d'être introduit tout récemment dans le Lectionnaire ecclésiastique.

Le lectionnaire du dixième siècle ne renferme pas, non plus, le passage controversé, et, par l'homélie qu'on lit à cette place, on voit très bien que le versel des Trois Témoins ne faisait point partie de l'Épître du Dimanche « Post Albas », car on y explique le versel 8 de la Trinité dans un sens mystique. Cette homélie est attribuée à saint Grégoire Pape, mais nous ne l'avons pas retrouvée dans les oeuvres imprimées de ce grand doc-

---

(1). — 12045 (IX S.) vient de St Germain-des-Prés. — Autrefois 321 et 1160. — On lit F° 29, a, 1, ligne 22e : « Quia tres sunt » qui Testimonium dant, Sps. aqua et Sanguis. — Sps dedit » testimonium quoniam Christus est veritas, qui super baptizatum » descendit. Si enim vere filius Dei non esset, nequaquam in » eum tanta manifestatione Sps sus veniret. Aqua etiam » et Sanguis dederunt testimonium quoniam Christus est ve- » ritas quoniam de latere ejus incruce mortui manarunt —. » Quod nullatenus fieri posset, si veram carnis naturam non » haberet, sed et hoc quod ante passionem cum oraret factus » est sudor ejus sicut guttae sanguinis decurrentis in terram » veritati carnis ejus adsumptae testimonium dat. » — Aucune trace du versel 7. —

teur de l'Église Latine (1).—

Des deux lectionnaires du onzième siècle, aucun ne renferme le verset des Trois Témoins, dans le texte et de première main ; seulement ce verset a été ajouté de seconde main, dans la marge du haut, postérieurement à la rédaction finale des deux volumes.

Le Lectionnaire du douzième siècle présente un texte extrêmement singulier. Celui du treizième renverse l'ordre des versets et modifie un peu la teneur du second. Quant aux volumes représentant le quatorzième siècle, il faut presque en dire autant : le verset 8 est écourté chez tous et il est placé une fois avant le verset 7.

« Conclusion en ce « qui regarde les « Lectionnaires ec- « clésiastiques. »

5°.— Voilà donc ce que nous apprennent les onze lectionnaires de la Bibliothèque Nationale que nous avons consultés ! Sans doute, nous ne pouvons pas tirer des conclusions générales et des conclusions absolues d'un si petit nombre de documents. Toutefois il n'en est pas moins vrai que l'impression n'est pas favorable au verset des Trois Témoins. 1° le verset ne figure dans ces documents

---

(1).— Le manuscrit 16819 (X) vient de l'Abbaye saint Corneille de Compiègne.— Au f° 163. b, 2, on lit : Omelia Lect. ejusdem (St Grégoire) : Audistis in epistola cum legeretur, Frs Kmi Johannem apostolum nos instruentem atque dicentem. Omne, etc.— f° 164. a, 1, lignes 18-38.— Qm tres sunt qui testimonium dant. Aqua et Sanguis et Sps. Quidam hic Sanctam Trinitatem mystice significatam intellegunt, quæ Christo Testimonium perhibuit : In aqua Patrem significatum, quia ipse de se dicit : Me dereliquerunt fontem aque vivoe (Jér. II, 13) ; in sanguine ipsum Christum, qui pro salute mundi, suum sanguinem fudit, in Spu ipsum eumdem Spm scum. Hæc Scā Trinitas Christo ita perhibet testimonium. Ipso per evangelium loquente : Ego sum qui testimonium perhibeo de me. Et testimonium perhibet de me qui misit me Pater. Et cum venerit Paracletus, quem ego mittam vobis, a Patre, Spiritum veritatis. Ille testimonium perhibebit de me. « Et tres unum sunt », idest Pater, et Filius et Sps Sanctus. Unum in natura non alterum in divinæ substantia. Coequales in omnibus et

qu'à l'état d'exception, avant le douzième siècle. — 2° après le douzième siècle, il paraît fréquemment; il devient même la règle; mais, même alors, il est visible qu'il a été pratiqué, en cet endroit, une interpolation, car la forme et la place du verset varie dans presque tous les documents.

Or, ces deux indications, tout incomplètes qu'elles sont, vu le petit nombre de manuscrits que nous avons consultés, ces deux indications sont très précieuses. Si elles viennent à être confirmées par d'autres documents, nous pourrons tirer des conclusions générales, sans crainte de nous tromper. Nous allons donc passer à l'étude du Missel: mais auparavant nous dresserons le tableau des textes divers dont il vient d'être immédiatement — question.

IXe Siècle (1°) V. 7. — Manque. — V. 8. — Qm tres sunt qui testimonium dant. Sps. aqua et Sanguis. Et + tres unum sunt +. — (9452, f. 66, b. — Ce manuscrit intitulé « Comes ecclesiasticus » vient de la Bibliothèque du chapitre de Chartres). —

(2°) V. 8. — § Qm tres + testimonium perhibent in terra. Sps. aqua et sanguis. Et " hii " [tres unum sunt ÷ — V. 7. — Et tres] sunt qui testimonium # Dicunt " in # coelum ". Pater. Verbum. et Sps. Et " hii " tres unum sunt " in Christo Jesu ! ÷ *. — (9451, f°. 93, a.) —

XIe Siècle. (3°) V. 8. — § Quia tres sunt qui testimonium dant " [in terra " ajouté en partie sur la marge] # Caro " [substitué de seconde main à Spiritus]. Aqua et Sanguis. Et tres unum sunt. — Dans la marge du haut, la main, qui a retouché le texte, a ajouté: " Et tres sunt qui testimonium dant in coelo: Pater. Verbum et Sps. Scs ". — (888, f°. 75, b. — Voir la planche ci-contre).

(4°) V. 8. — § Qm tres sunt qui testimonium dant [ici, on a ajouté au-dessus de la première ligne les mots: " in

---

coaeternales etc. — L'auteur vise évidemment les Instructions de St. Eucher. — Voir plus haut, pages 93-94. —

Et tres s qui testimonium dant in caelo; pat. uerbu. et sps scs

Hic ē qui uenit p aquā et sanguinē ihs xps,
Non in aqua solū · sed in aqua et sanguine.
Et sps ē qui testificatur · qm xps ē ueritas;
Quia tres sunt · qui testimonium dant in terra,
Caro aqua · et sanguis, Et tres unū sunt;
Si testimonium hominū accipimus · testi
monium di maius ē; Qm hoc ē testimo
nium di quod maius ē · quia testificatus
ē de filio suo; Qui credit in filiū di · habet
testimonium di in se, DIEXXV

ms 888, f° 75, 6

terra "] Sps. aqua et sanguis. — [Ici un trait allant vers le coin supérieur du feuillet, où on lit": V. 7. — Ac tres s qui testimonium dant in coelo. Pater. Et # Filius " et Sps. Scs]. Et tres unum sunt. — (Ms. 13251, f. 57, a). —

XIIe Siècle. (5°) V. 7. — Qm tres sunt qui testimonium dant in coelo: Pater. Verbum et Sps. Scs. Et hi tres unum sunt. — V. 8. — Et tres sunt qui testimonium dant in terra: § Aqua. Sanguis et # Caro ". Et " hi " tres " in nobis " unum sunt. — (889, f° 35, a-b). —

XIIIe Siècle (6°) V. 7. — § Quoniam tres sunt qui testimonium dant in terra. Sps. aqua et Sanguis. — V. 7. — Et tres sunt qui testimonium dant in coelo. Pater. Et # Filius " et Sps Scs. Et hi

tres unum sunt !.- (890, f° 154, b).-

Paragraphe deuxième

Le verset des Trois Témoins dans les Missels Latins.

1°. Le Missel est un livre encore plus officiel, s'il est possible que le Lectionnaire. Le Lectionnaire, Epistolaire ou Evangéliaire, est un livre de luxe. Il n'y a que les grandes églises qui en possèdent, parce qu'on ne s'en sert que dans les grandes cérémonies. Encore même peut-on le remplacer par le Missel, tandis que le Missel ne peut pas être remplacé par le Lectionnaire, l'Evangéliaire et l'Epistolaire. La plus petite église, la plus pauvre chapelle doit avoir son missel. Seulement le Missel, surtout le Missel ancien, figure rarement dans nos bibliothèques. On n'en trouve pas d'antérieurs au onzième siècle, et ceux de cette époque sont relativement rares. A partir du quatorzième siècle, ils deviennent fréquents. On les compte par centaines.

« Nature et caractère du Missel. »

2°.- Nous avons parcouru le plus grand nombre de ceux que possèdent les divers fonds de la Bibliothèque Nationale. Aucun n'est antérieur au onzième siècle; et il n'y en a même qu'un très petit nombre qu'on puisse reporter à cette époque. De plus, les dates admises dans les catalogues ne sont qu'approximatives, lorsqu'elles ne sont pas appuyées par les renseignements positifs et formels des Scribes. Il se peut donc que ces Missels rapportés au onzième siècle par les auteurs de nos catalogues soient plus modernes. Il n'y a en tout cas point de doute que la masse des documents, appartenant à cette catégorie parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, ne date du quatorzième ou du quinzième siècle.

« Quantité considérable de Missels possédés par la Bibliothèque Nationale. »

3°.- Voici les faits que nous avons recueillis dans la centaine de Missels que nous avons compulsés.

« Faits recueillis dans l'examen de ces

a.— Presque tous les missels renferment le verset des Trois Témoins célestes, même les plus anciens, ceux que les catalogues rapportent au onzième siècle.

b.— Si nos souvenirs sont fidèles, seul un missel du treizième siècle ne contient pas le passage (1), mais le verset 8 de ce manuscrit renferme les mots « in terra », qui appellent les mots « in coelo » du verset correspondant.

c.— Dans une dizaine de manuscrits, les versets ont été raturés, retouchés, remaniés, de telle sorte que la leçon originale n'était pas conforme à ce que nous lisons aujourd'hui. Dans deux ou trois, le verset 7 n'existait point peut-être primitivement. Il y en a un, où le verset 7 a été souligné à l'encre rouge.

d.— Mais, si les Missels renferment, presque tous, le verset controversé, ils offrent aussi les leçons les plus singulières. Ainsi 1° la plupart transposent les versets 7 et 8.— 2° Beaucoup omettent la clause : « Et tres unum sunt » à la fin du verset 8.— 3° Quelques-uns lisent « perhibent », « dicunt », au lieu de « dant »; « Filius » au lieu de « Verbum »; « Hi tres in nobis unum sunt » au lieu « Et tres unum sunt »; « in terris », au lieu de « in terra »; un même présente la singulière leçon : « Sicut in coelo », etc. On retrouve donc là encore, au quatorzième et au quinzième siècles, les variantes de rédaction qu'on rencontre antérieurement dans les manuscrits Bibliques et dans les Pères. Il y a presque une moitié des manuscrits où le texte varie, dans quelque point notable, avec le texte de nos imprimés.

« Tableaux résumant « ces faits.— Ils seront « donnés plus loin. »

4°.— Nous donnerons, à la fin de ce paragraphe, deux tableaux résumant les données que fournissent les Missels, et présentant les leçons les plus singulières de quelques-uns d'entre eux. Il va sans dire que nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte une série de variantes sans importance, comme « quia » au lieu de « quoniam », ou comme l'omission de « Et tres unum sunt » à la fin du verset 8. Cette omission est devenue la règle au quatorzième

(1).— Manuscrit 8884 du fonds latin, f° 140, col. 2..

et au quinzième siècles, dans les temps qui ont précédé l'imprimerie.

5°. — Nous avions formé le projet de compulser les Missels imprimés avant le Concile de Trente, pour nous assurer s'ils ne renfermaient pas, eux aussi, les diverses leçons que présentent les manuscrits; mais le temps ne nous a pas permis de pousser assez loin nos recherches pour qu'il soit utile de les résumer en quelques phrases. —

« Missels imprimés. — Texte qu'on y rencontre. »

6°. — Les faits que nous venons d'exposer sommairement démontrent que l'introduction du verset 7 dans la Vulgate s'est faite graduellement. D'abord le verset entre dans la Bible, à la marge ou dans le texte, mais il conserve longtemps encore, ces variétés de forme qui trahissent son origine et attestent l'interpolation. Ce n'est qu'à la longue que l'uniformité s'établit dans les points importants. Au treizième siècle le verset existe partout, mais sous des formes assez différentes les unes des autres. Au quinzième siècle l'uniformité n'est pas encore complète. Il y a des variantes que l'Imprimerie elle-même a de la peine à faire disparaître.

« Conséquences qui découlent des faits ci-dessus. »

7°. — Afin de rendre ces conclusions plus sensibles, nous ajoutons ici deux Tableaux, l'un résumant sommairement les recherches que nous avons faites dans les Missels de la Bibliothèque Nationale, l'autre donnant quelques spécimens des textes les plus singuliers. Nous aurons peut-être encore occasion de feuilleter quelques documents du même genre, avant de terminer ce volume. Si nous trouvons des faits qui vaillent la peine d'être signalés, nous en dirons un mot aux Addenda et aux Corrigenda. —

« Tableaux qui vont rendre ces conclusions sensibles. — »

Tableau résumant les données fournies par les Missels relativement aux versets des Trois Témoins.

Nº d'Ordre	Siècle	Diocèse	Texte ordinaire	Rature	Surcharge	Transp.	Nº d'Ordre	Siècle	Diocèse	Texte ordinaire	Rature	Surcharge	Transp.
1	822 (XIV)	S. Martial	o	"	"	"	25	879 (XV)	Dijon	o	"	"	"
2	824 (XIII)	Paris	o	"	"	"	26	880 (XIV)	Meaux	d	"	"	Tr.
3	825 (XIII)	Arles	o	"	"	"	27	881 (XV)	Cluny	d	R.	S.	"
4	838 (XIV)	Alby	o	"	"	"	28	883 (XV)	Châlons	o	"	"	"
5	843 ( )	Ste Marie	d	- R.	"	Tr.	29	884 (XV)	Carmélites	o	"	"	Tr
6	844 (XIV)	Reims	d	R.	S	Tr.	30	885 (XV)	Châlons	o	"	"	Tr.
7	845 (XIV)	Coutances	d	"	"	Tr	31	890 (XI)	Martial	d	"	"	Tr.
8	846 (XIV)	Boizemont	o	"	"	"	32	1101 (XIV)	St Amant	d	"	"	Tr.
9	847 (XIV)	Lérins	o	"	"	"	33	1106 (XIV)	Langr	o	"	"	"
10	863 (XIV)	Rouen	o	"	"	"	34	1107 (XIV)	St Denis	d	"	"	Tr.
11	864 (XV)	Sens	o	"	"	Tr.	35	1109 (XIV)	S. Michel	o	"	"	"
12	865 (XV)	Trèves	o	"	"	Tr.	36	1114 (XV)	Autun	o	"	"	"
13	865,A (XV)	Trèves	o	"	"	"	37	1116 (XVI)	Chartreux	d	"	"	Tr.
14	865,B (XV)	Trèves	o	R.	"	"	38	8884 (XIII)	Paris	m.	"	"	"
15	867 (XV)	Mans	o	"	"	"	39	8885 (XIV)	....	d	"	"	Tr.
16	868 (XV)	Angers	o	"	"	Tr.	40	8886 (XII)	Luçon	o	"	"	Tr.
17	869 (XIII)	Léon	o	"	"	"	41	8887 (XIV)	Dominic.	o	"	"	"
18	870 (XIII)	Tulle	d	"	"	Tr.	42	8888 (XV)	Romain	o	"	"	"
19	871 (XV)	Bordeaux	o	"	"	"	43	8889 (XV)	.....	d	"	"	Tr.
20	872 (XV)	Poitiers	d	"	"	Tr.	44	9436(?) (XI)	Tours	d	"	"	Tr.
21	873 (XV)	Poitiers	d	"	"	Tr.	45	9439 (XII)	Rennes	d	"	"	Tr.
22	876 (XV)	Arles	d	"	"	Tr.	46	9441 (XIII)	Paris	d	"	"	Tr.
23	877 (XV)	Toulon	d	"	"	Tr.	47	9442 (XIII)	Chaumont	o	"	"	"
24	878 (XV)	Embrun	o	"	"	"	48	9443 (XIII)	....	o	"	"	"

Nº d'Ordre.	Siècle	Diocèse.	Texte ordinaire.	Rat.	Surcharge.	Transp.	Nº d'Ordre	Siècle.	Diocèse.	Texte ordinaire.	Rat.	Surcharge	Transp.
49	9445 (XV)	Cordeliers	o	"	"	"	61	16823 (XIII)	St Corneil.	o	"	"	Tr.
50	9459 (XVI)	Paris	o	"	"	Tr.	62	16826 (XIV)	St Corn.	o	"	"	Tr
51	10502 (XIII)	Sens	o	"	"	Tr.	63	16827 (XV)	Comminges	o	"	"	"
52	10503 (XIII)	....	d	"	"	"	64	17305 (XI)	....	d	"	"	"
53	10505 (XIV)	....	d	R.	S.	Tr.	65	17306 (XI)	....	d	R.	S.	"
54	10507 (XV)	Mineurs	o	"	"	"	66	17307 (XI)	....	d	"	"	"
55	11590 (XI)	....	o	"	"	Tr.	67	17310 (XIV)	Chartres	d	"	"	Tr.
56	12053 (XI)	....	o	"	"	Tr.	68	17311 (XIV)	Cambrai	o	"	"	Tr.
57	12055 (XII)	Cologne	o	"	"	Tr.	69	17312 (XIV)	Auxerre	d	"	"	Tr.
58	12057 (XIII)	St Maur	o	"	"	Tr.	70	17314 (XV)	Paris	o	"	"	Tr.
59	12058 (XIII)	St Maur	o	"	"	Tr.	71	17315 (XV)	Paris	o	"	"	Tr.
60	12059 (XIII)	St Maur	o	"	"	Tr.	72	17316 (XIV)	Auxerre	d	"	"	Tr.

8°- En résumé sur 72 Missels consultés par nous, il y en a 44 qui présentent le texte ordinaire à des variantes insignifiantes près ; 27 qui contiennent un texte notablement différent, par exemple, une des formes qu'on va lire dans le Tableau suivant ; 6 qui ont des ratures et des surcharges en cet endroit ; 41 qui placent le verset 7 après le verset 8 ;- Un seul qui n'a pas le verset 7.

Second Tableau présentant un spécimen des textes renfermés dans les Missels.

Nota : ‖ ‖ indique une addition.— § ‖ une transposition. — # ‖ une substitution de mots.— Ces signes ont partout, dans ce volume, la même signification.

I°.— ℣ 7 manque.— ℣. 8.— Quoniam tres sunt qui Testimonium dant in terra : Spiritus, aqua et Sanguis et tres unum

sunt. (8884, f° 140, col. 2. Missel du treizième siècle, ayant appartenu à la Chapelle Saint Louis dans la Cathédrale Notre-Dame de Paris).–

II°.– § v. 8.– Qm tres sunt: qui testimonium dant i terra, Spus Aqua et Sanguis: Et "hii" tres unu sunt.– v. 7.– Et tres sunt qui testimoniu # dicut " in caelo. Pater et " Filius " et Spus +, Et " hii " tres unu sunt ".–(Ms. 870 Tulle, f° LXVI, b, 2 Cfr. 876, f° CLXX, b, 2.– Arles).–

III.– § v. 8.– Qm tres sunt qui testimonium dat in terra: Spus Aqua et Sanguis. Et " hii " tres unu sunt.– v. 7.– Et tres sunt qui testimoniu " dicunt " in celo: pater, Verbum et Sps Sanctus. Et " hii " tres unu sunt ".– Ms 880 Meaux XIV, 5.

IV.– §. v. 8.– Qm tres St [q testionum i tra: Sps aq et Sanguis (à la marge dant) et tres unum st.– v. 7.– Et tres sunt qui testimonium dant i celo. Pr et " Filius " et Sps Scs. Et " hii " tres unum sunt.– 844 Reims, f. 25, a, 2. Tout le passage a été retouché.

V.– §. v. 7.– Qm tres sunt qui testimonium dant in celo, pater, verbum et Sps Sanctus; et (souligné en rouge) " hii " tres unum sunt.– v. 8.– Et tres sunt qui testimonium dant in terra: Sps. Aqua. et Sanguis (865, B Troyes, f° 126, a, 1).–

VI.– v. 7.– Quia tres sunt qui [testimoniu dat i. celo, pr et # filiuo " et Sps Scs; et tres unu sunt.– v. 8.– Et tres sunt qui testimonium (Trois lignes raturées] dant in terra. Spus aqua et sanguis. Et " hii " tres unu sunt.– (881, Cluny, f. 61, b, 1).–

VII.–§ v. 8.– # Quia " tres sunt qui testimonium dant in terra Spus Aqua et Sanguis +.– v. 7.– Et tres sunt qui testimonium dant in celo: pater, Verbum et Sps +. Et " hii " tres unum sunt.– (9441. Paris.– XIIIe S.– f° 306, b, 2).

VIII.–§. v. 8.– Qm tres st. qui testimonium dant in terra. Sps. aqua. et sanguis +.– v. 7.– Et tres s qui testimoniu # perhibent " in caelo. Pater. Verbu et Sps +: Et tres unu sunt ".–(17305, f. 107, a, 2.– XIe siècle).–

IX.– v. 7.– # Quia " tres sunt qui testimonium # dicunt "

in celo ; Pater, et # Filius || et Spō Sūo ; Et || hi || tres unum sunt. — V. 8. — Et tres sunt qui testimonium dant in terra ; Spo. Aqua et Sanguis ; et || hi || tres || in nobis || — (sic) unum sunt. — (17306, f° 104, b, 1-2. — XIe siècle).

X. — § V. 8. — # Quia || tres sunt qui testimonium dant in terra. Spūs. aqua et Sanguis. Et || hii || tres unum sunt. — V. 7. — Et tres sunt qui testimonium dant in celo. Pater. Et # filius || et Spūs Sūs. Et || hii || tres unum sunt. — (17316, f. 142, b, 2. — Cfr. 17310, 17312, f. 77. a, 2).

XI. — § V. 8. — || Quia || tres sunt qui testimonium dant in terra Spiritus, aqua et Sanguis. Et || hii || tres unum sunt. — V. 7. — # Sicut || in coelo tres sunt +, Pater, Verbum et Spiritus. Et + tres unum sunt (8889, non paginé). —

XII. — § V. 8. — Qm̄ tres sunt qui testimonium dant in # terris ||, Spō aqua et sanguis +. — V. 7. — Et tres sunt qui testimoniū dant in coelo : pater et # filius || et Spō Scūs. Et || [hii || tres] corrigé unum sunt (10505. — f. 76, a). —

XIII. — §. V. 8. — Qm̄ tres sunt qui testimonium dant in # terris || Spō. Aqua et Sanguis +. — V. 7. — Et tres sunt qui testimonium dant in celo. pater et || filius || et Spō S̄ō. Et + tres unū sunt ||. — (1107. St Denis CLV, a, 1). —

XIV. — §. V. 8. — Qm̄ tres sunt, qui testimonium dant in terra. Spūs. Aqua et Sanguis. Et || hii || tres unum sunt. — V. 7. — Et tres sunt qui testimonium dant in celo. pater, Verbum et Spo + Et || hii || tres unum sunt ||. — (1116 Chartreux, f. CVIII, b, 2. Cfr. 877, f° 254, a, 2 Toulon). —

XV. — §. V. 8. — Qm̄ tres sunt qui testimonium dant in terra. Spō. Aqua et Sanguis. Et. [: hi tres sur une rature] unum sunt. — V. 7. — Et tres sunt qui testimonium dant in celo. pater, et || filius || et Spō S̄ō. Et || hii || tres unum sunt ||. — (843, Ste Marie de Galilée, f° 51, b). —

9°. — La déposition des Missels est, en somme, plus favorable que celle d'aucun autre document au verset des Trois Témoins ; mais, pour l'apprécier convenablement, il ne faut pas oublier que les Missels sont relativement très modernes. Sur les 72

dépouillés plus haut 7 seulement sont du onzième et 3 du douzième siècle. Tout le reste est du treizième, du quatorzième ou du quinzième siècle.— De plus les variantes, que renferment en particulier les Missels les plus anciens, montrent bien que ce passage a été introduit dans la liturgie Latine à une époque qui n'est peut-être pas très ancienne.—

Après avoir parlé des livres liturgiques, il nous reste à dire quelques mots des manuscrits bibliques.—

Article troisième.

Le verset des Trois Témoins dans la tradition documentaire de l'Eglise Latine.

« Manuscrits des « Epîtres canoniques « possédés par la « Bibliothèque Nationale de Paris. »

1.— Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, nous avons désiré nous rendre compte de l'état dans lequel se présente le verset des Trois Témoins dans les manuscrits bibliques de la Bibliothèque Nationale. On trouvera plus loin la liste de tous les manuscrits des Epîtres Canoniques renfermées dans ce grand dépôt littéraire, avec l'indication sommaire du texte que ces documents présentent ou ne présentent pas, des ratures, surcharges et transpositions qu'on y relève. Nous avons consacré une bonne partie de nos loisirs à faire cet examen minutieux, durant les trois dernières années; et le résultat de cet examen sera contenu dans quelques pages, notamment dans un tableau qui n'aura pas trois cents lignes! Cela peut sembler hors de proportion avec la peine que nous nous sommes donnée. Et cependant nous ne croyons pas que ce soit là du temps perdu; car ces questions ne progressent que par les recherches patientes et laborieuses. Nous avons vu tous les manuscrits des sept épîtres canoniques que possède la Bibliothèque Nationale, environ

trois cents manuscrits. C'est à peine si nous achevons notre revue, au moment où nous écrivons ces lignes.

2°.– Toutes les personnes un peu au courant des études critiques savent qu'on possède fort peu de manuscrits onciaux de la Bible, en dehors des Evangiles. En fait nous n'avons pas encore vu un seul manuscrit des Epîtres en onciale. C'est pourquoi on ne peut pas faire remonter les manuscrits les plus anciens des épîtres canoniques plus haut que la fin du huitième ou le commencement du neuvième siècle. Aussi les auteurs des catalogues de la Bibliothèque Nationale, les auteurs du catalogue de 1740 et Mr. Léopold Delisle auteur du catalogue complémentaire placent les plus anciens au neuvième siècle. Nous avons emprunté toutes les dates à ces auteurs, afin d'éviter jusqu'à l'ombre du parti pris et voici le résultat auquel nous avons abouti.

« Petit nombre de « manuscrits des « Epîtres très an- « ciens. »

3°.– En règle générale, plus un manuscrit est ancien et plus il est probable qu'il ne contient pas le verset des Trois Témoins. Si le manuscrit est du neuvième siècle, il est presque certain qu'il ne le renferme pas. Au dixième siècle le passage controversé apparaît plus fréquemment dans les livres, mais il manque encore assez souvent, ainsi qu'au onzième. Au douzième siècle il est plus rare qu'il fasse défaut. Au treizième siècle, le verset figure presque partout.– Voilà un premier fait qui est rendu très sensible par les tableaux qu'on trouvera plus loin. En voici un second qui ne l'est guère moins.–

« Les manuscrits an- « ciens, c'est-à-dire, « ceux du neuvième « ou du dixième siè- « cle, ne contiennent « pas le verset. S'ils « l'ont, il a été ajouté « plus tard. »

4°.– Le verset des Trois Témoins est affecté de beaucoup de variantes, mais les variantes suivent une progression qui est en raison directe de l'antiquité des manuscrits. Plus un manuscrit est ancien, et plus aussi les variantes sont nombreuses, singulières, frappantes; plus il y a de ratures et de surcharges; plus il est à présumer que le verset se trouve à la marge et non pas dans le texte. Ce n'est qu'à la longue que le texte reçoit un peu d'uniformité: Le verset 7 est placé avant le verset 8, et la finale « Et „ tres unum sunt » est généralement supprimée à la fin de celui-ci. C'est par exemple ce qui a lieu aux treizième, quatorzième

« Variantes que pré- « sente le verset des « Trois Témoins. »

et quinzième siècles. Cela ne veut pas dire cependant que les singularités de forme ne se perpétuent pas pendant la fin du Moyen-Age. Elles durent jusqu'à l'Imprimerie et même au-delà, mais à l'état d'exception. Il y a même des manuscrits des derniers temps qui ne renferment pas le verset des Trois Témoins.

« On trouve dans « les manuscrits, « les textes employés « par les Pères et re- « levés dans les Mis- « sels ». —

5°.— Quant aux formes que présentent les textes manuscrits, on y trouve, non seulement celles que renferment les Pères et les Missels ou Lectionnaires, mais beaucoup d'autres encore, de telle sorte qu'il est très visible que ce passage a été l'objet de remaniements perpétuels. Parmi les manuscrits où ce travail lent et successif est sensible, nous citerons le Ms 11533, qui est de l'an 809(1). Ce volume eut primitivement les versets 7 et 8 du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean, mais on voit que l'insertion était alors récente et que le texte n'était pas encore fixé. L'auteur écrivit d'abord : « Quoniam tres sunt qui testimonium dant. » Spiritus, Aqua et Sanguis. Et tres unum sunt. Et tres sunt qui » .... Pater, verbum et Spiritus. Et tres unum sunt. » Disons, tout de suite, qu'à la place des points, dans le verset 7, il y avait primitivement quelque chose, peut-être « testimonium » testificant ». Le mot « testificant », qui existe encore, pourrait bien être de première main ; mais le mot « testimonium » ou tout autre a été gratté et à la place on a mis « De coelo ». L'écriture de « De coelo » se rapproche un peu de celle de « testificant ». — Bientôt un lecteur remarqua que les deux versets n'offraient pas un parallélisme complet, c'est pourquoi il crut devoir faire, lui aussi, quelques modifications. D'abord, il ajouta « in terra », dans le premier verset, entre les lignes, au-dessus de « Dant ». Ensuite il plaça, dans le second verset, « Testimonium », entre les lignes, au-dessus de « De coelo ». Un troisième lecteur, choqué sans doute par la leçon « Testimonium de coelo testificant », a ajouté beaucoup plus tard les mots « Dicunt in coelo » à la

---

(1).— C'est le manuscrit de St Germain dont parle Dom Calmet dans sa dissertation sur le verset des Trois Témoins, page 749. D.—

suite de Testimonium, mais sans effacer „ de coelo testificant „, qu'on lit au-dessous. Et c'est ainsi qu'à cette heure ce manuscrit précieux nous présente les deux leçons.

„ Testimonium dicunt in coelo „, entre les lignes.

et „ de coelo testificant „, dans le texte ordinaire.

Nous avons à peine besoin d'ajouter que beaucoup d'autres manuscrits offrent des leçons analogues. On peut voir ci-dessous le fac-simile d'un manuscrit relativement moderne.

[illegible]

Ms 35, f° 263, a. 2.

6°.– Nous donnerons un peu plus loin, le tableau des formes les plus singulières qu'on rencontre dans les manuscrits de Paris, depuis les temps les plus anciens jusques aux derniers jours du Moyen-Age; mais il est peut-être utile d'attirer, en ce moment, l'attention sur les formes du verset dans les documents les plus anciens. Généralement les manuscrits anciens ne renferment pas le verset. On ne le trouve point, par exemple, dans l'Amiatinus (VIe siècle) et le Fuldensis (546-547). La plupart des manuscrits postérieurs que l'on connaît, ne le renferment pas davantage jusques au dixième siècle. Quant à ceux qui le contiennent vers le neuvième siècle, ils présentent, tous, des textes singuliers. Voici le relevé de ceux qui sont les plus connus.—

„ Relevé des formes „ que renferment „ les manuscrits des „ neuvième-dixième „ siècles „

I.- § # Quia ‖ tres sunt qui testimonium dant in terra: Spiritus, aqua et sanguis et + tres unum sunt.- Et tres sunt qui testimonium # dicunt ‖ in coelo: Pater et # Filius ‖ et Spiritus Sanctus. Et hi tres unum sunt ‖.- (Bible de Théodulfe, abbé de Fleury-sur-Loire et évêque d'Orléans 781-820.- Ms 9380, fo 308, a, 1.- La Bible de Théodulfe, qui est au trésor de la Cathédrale du Puy, ne renferme pas le verset 7.- Voir plus haut, pages 102-103).—

II.- §. Quoniam tres sunt qui testimonium dant +: Spiritus, Aqua et Sanguis. Et + tres unum sunt.- Et tres sunt qui + # [testimonium ?] testificant #. Pater, verbum et Spiritus.+ Et + tres unum sunt ‖ (Ms. 11533 de l'an 822, au plus tard) mais plus vraisemblablement de l'an 809.-

III.- § # Quia ‖ tres sunt qui testimonium dant in terra: Spiritus, aqua et sanguis. Et hi tres unum sunt.- Et tres sunt qui testimonium # perhibent ‖ Verbum et Spiritus +. Et + tres unum sunt ‖ in Christo Jesu ‖.- (Ms. 2328, fo 105, b, 2, du neuvième siècle.- (1)

IV.- § Quoniam tres sunt qui testimonium # dicunt ‖ in terra: Spiritus, aqua et sanguis; et # hii ‖ tres unum sunt ‖ in Christo Jesu ‖.- Et tres sunt qui testimonium # dicunt ‖ in coelo: Pater, Verbum et Spiritus +; Et ‖ hii ‖ tres unum sunt ‖ (Manuscrit de Sainte Croix de Jérusalem, du huitième ou neuvième siècle.- A. Maii Nov. Collect. Vet. Patrum, I, page 6).—

V.- § # Quia ‖ tres sunt qui testimonium dant in terra: Spiritus, aqua et sanguis; et # hii ‖ tres unum sunt ‖ In Christo Jesu ‖.- Et tres sunt qui testimonium # dicunt ‖ in coelo. Pater, Verbum et Spiritus +; et # hii ‖ tres unum sunt ‖ (Manuscrit de la Cava, du septième ou huitième siècle.- Cfr. Patrol. Lat. LXXXIII, col. 1203, C).-

---

(1).- Ce manuscrit lit Spiritus est veritas, au verset 6.—

VI. — § # Quia ! Tres sunt qui testimonium dant +, Spiritus, aqua et sanguis, et + tres unum sunt. — # Sicut + ! ! et " § in coelo tres sunt, Pater, Verbum et Spiritus + et + tres unum sunt ". — (Deux manuscrits d'Ulm du Xe — XIIe siècle. —

VII. — § Quoniam tres + testimonium # perhibent " in terra, Spiritus, aqua et sanguis; et " hii " tres unum sunt. — Et tres sunt qui testimonium # dicunt " in # coelum ", Pater, Verbum et Spiritus +; et " hii " tres unum sunt " in Christo Jesu ". — (Ms. 9451, f° 93, a, 2 du VIIIe — IXe siècle. — Voir plus haut, page 131. —

7°. — Nous ne poussons pas l'énumération plus loin, parce qu'on ne possède pas d'autres manuscrits appartenant au huitième ou au neuvième siècle et contenant le verset des Trois Témoins. Presque tous les manuscrits qui renferment le verset sont postérieurs à cette époque. Il est connu aujourd'hui que les documents les plus anciens ne renferment pas le passage, ou que, s'ils le renferment, c'est sous une forme singulière. Les exemples que nous venons de rapporter le montrent clairement; ceux que nous citerons plus loin le prouveront mieux encore.

« On connaît très peu de manuscrits du IXe siècle qui contiennent le verset. »

8°. — Ajoutons enfin que nous n'avons jamais rencontré, dans les manuscrits un peu anciens, de notes défendant ou attaquant le passage. Seule une Bible du quatorzième siècle fait exception, c'est celle qui est cotée, à la Bibliothèque Nationale, 16719 — 16722. Cette Bible contient un assez grand nombre de notes marginales, qui ont toutes rapport à la critique du texte, et se relient intimement aux Correctoria du treizième siècle. Dans le volume 16722, f° 215, a, 1, on a souligné à l'encre rouge les mots « Et hi tres unum sunt » de la fin du verset 8. — On lit ensuite à la marge de la même main que le reste du volume: « Hic corrupti quidam libri graecorum, ut ait Beatus Hie- » ronymus, hoc capitulum (à savoir, le verset 7) non habent, » quo maxime fides catholica roboratur. Quod autem sequitur: « « Et tres sunt qui testimonium dant in terra », e contra ha- » bent graeci sicut hic jacet in serie. Et quomodo Spiritus, » aqua, et sanguis unum sunt exponit beatus Ambrosius

« Une Bible contient seule une note relative au passage des Trois Témoins célestes. »

„ in libro de Spiritu Sancto, capitulo VI°„ C'est la seule fois que nous avons rencontré, dans un manuscrit latin, une note de ce genre, et il nous a été facile d'en découvrir la source. En effet, dans le manuscrit 15554, provenant de la Bibliothèque de l'Ancienne Sorbonne, se trouvent des Correctoria improprement connus sous le nom de Correctorium de la Sorbonne; car il y en a deux et même le commencement d'un troisième. Or, le premier renferme exactement la note que nous venons de rapporter, d'après le manuscrit 16722. Par suite, il est facile de dénommer exactement les deux correctoria; car le volume 16722 étant une Bible des Dominicains montre que le premier correctorium contenu dans le volume 15554 a été fait par les Dominicains. Le second correctorium peut seul être appelé correctorium de la Sorbonne (1).

« Les manuscrits Latins ne sont donc pas favorables à l'authenticité de I Jean V, 7. »

9°. – Il suffit de jeter un coup d'œil sur les tableaux que nous donnons plus loin pour voir que la tradition documentaire de l'Eglise Latine, étudiée dans un de ses grands dépôts comme l'est la Bibliothèque Nationale de Paris, est défavorable à l'authenticité du verset des Trois Témoins célestes. L'in–

(1). – Le manuscrit 15554 est un volume du treizième siècle, nullement du dixième, comme on le lit dans beaucoup d'ouvrages écrits par des savants. Le premier correctorium des Dominicains va jusques au f° 146 et le second, celui de la Sorbonne, va du folio 147 au folio 253. – On trouve le commencement d'un troisième correctorium sur les feuillets 253-256. – Au feuillet 144, b, on lit vers le haut : « « Tres sunt qui testimonium dant in caelo. Hic corrupti sunt quidam libri groecorum, ut ait Beatus Hieronymus. Alii non habent caput in quo maxime fides catholica roboratur, quod autem sequitur : « tres sunt qui testimonium dant in terra „ Hoc habent groeci, sicut hic jacet in serie et quomodo Sps aqua et sanguis unum sunt exponit Beatus Ambrosius in libro „ de Spū Scō cap. VI. – lignes 6-11. –

mense majorité des manuscrits appartenant au neuvième, dixième, onzième siècles, n'a pas le verset. Sept manuscrits sur dix datant du neuvième siècle ne le renferment pas, ou ne le présentent que de seconde main, à la marge, couvert de ratures et de surcharges. Il est donc certain que le verset a été interpolé dans la plupart des manuscrits latins entre le neuvième et le treizième siècle, puisque la plupart des documents de cette dernière époque le contiennent. — I Jean V, 7 et les deux mots « in terrâ » du verset 8 existent dans presque tous les manuscrits du treizième et du quatorzième siècles.

Cependant les variantes, qu'on rencontre même alors, accusent une interpolation récente. Ce n'est qu'à la longue que les divergences s'atténuent, s'éclaircissent ou s'effacent. Et même encore alors, elles ne disparaissent pas complètement. Au moment où l'imprimerie fait son apparition, il y en subsiste encore et nous en avons trouvé dans plusieurs des premières éditions imprimées de la Bible. Celle de 1501, publiée à Paris, porte « perhibent in coelo (1). » Cependant, il est visible que les variantes vont diminuant au fur et à mesure qu'on avance vers le Concile de Trente et vers les temps modernes. Les deux versets sont ordinairement placés comme dans la Vulgate de Clément VIII, et la finale « Et hi tres unum sunt » est généralement omise à la fin du verset 8. Il y a donc une tendance marquée vers l'uniformité. »

10°. — Les faits que nous venons d'exposer trouvent leur confirmation dans les deux tableaux qui suivent.

Au f° 250, b, on lit dans le correctorium de la Sorbonne : « Et » tres sunt ... et hii tres unū sunt », Alii non habent « Et » hi tres etc. » Et non est in glosa. » —

(1) Pari 1501 in f°. — Venumdatum ab Johanne parvo sub Leone argenteo vici sancti Jacobi in Parhisiorum Lutetia. —

Premier Tableau résumant les données fournies par les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

		Prologue	Texte ordinaire	Rature	Surch.	Transp.			Prologue	Texte ordinaire	Rature	Surch.	Transp.
1	1 (IX)	p.	m.	"	"	"	23	23 (XIV)	p.	d	"	"	"
2	2 (IX)	p.	m.	"	"	"	24	24 (XIV)	p.	o	"	"	"
3	3 (IX)	p.	m.	"	"	"	25	25 (XV)	p.	o	"	"	t
4	4 (IX)	p.	m.	R.	S	T.	26	26 (XIV)	p.	d	"	"	"
5	5 (XIII)	p.	m.	"	"	"	27	27 (XIV)	p.	o	r	s	t
6	6 (X)	p.	m.	"	"	"	28	28 (XIV)	p.	o.	"	"	"
7	7 (XI)	p.	ord.	"	"	"	29	29 (XIV)	p.	o	"	"	"
8	8 (XI)	p.	m.	"	"	"	30	30 (XIV)	p.	o	"	"	"
9	9 (XII)	p.(1)	m.	"	"	"	31	31 (XIV)	p.	d	"	"	"
10	10 (XIII)	p.	d	"	"	t	32	32 (XIV)	p.	"	"	"	"
11	11 (XIII)	p.	o	"	"	"	33	33 (XIV)	p.	o	"	"	"
12	12 (XIII)	p.	o	r.	s.	"	34	34 (XIV)	p.	o	"	"	"
13	13 (XIII)	p.	o	"	"	"	35	35 (XIV)	p.	o	r.	s.	"
14	14 (XIII)	p.	o	"	"	"	36	36 (XIV)	p.	o	"	s.	"
15	15 (XIII)	p.	o	"	"	"	37	37 (XIV)	p.	o	"	"	t.
16	16 (XIII)	p.	o	"	"	"	38	*38 (XIV)	p.	*d	"	"	"
17	17 (XIII)	p.	d	r	s	t	39	*39 (XIV)	p.	d	"	"	"
18	18 (XIV)	p.	o	"	"	"	40	40 (XIV)	p.	o	"	"	"
19	19 (XIV)	p.	o	"	"	"	41	*41 (XIV)	p.	d	"	"	t
20	20 (XIV)	p.	o	"	"	"	42	42 (XIV)	....	o	"	"	"
21	21 (XIV)	p.	o	"	"	"	43	43 (XIV)	p	m.	"	"	"
22	22 (XIV)	p.	o	"	"	"	44	47 (X)	p.	m	"	"	"

(1).– Travis se trompe en disant que le prologue manque. – Voir f° 353, a. –

		Prologue	Texte ordinaire	Rature	Surch.	Transp.			Prologue	Texte ordinaire	Rature	Surch.	Transp.
45	89 (XII)	p	o	"	"	"	75	198 (XIII)	p.	o	"	"	"
46	93 (IX)	"	o	r	s	t	76	199 (XIII)	p.	o	"	"	"
47	104 (XII)	p.	d	"	"	"	77	200 (XIII)	p.	o	"	"	"
48	111 (XII)	p.	m	r	s	t	78	201 (XIV)	p.	o	"	"	"
49	116 (XIII)	p.	d	"	"	"	79	202 (XIV)	p.	o	"	"	"
50	135 (XII)	p.	o	"	"	"	80	203 (XIV)	p	o	"	"	"
51	137 (XIII)	p.	o	"	"	"	81	204 (XIV)	p	o	"	"	"
52	140 (XV)	p.	d	r	s	t.	82	*205 (XIV)	p	d	r	s	"
53	156 (XIV)	p.	o	"	"	"	83	206 (XIV)	p	o	"	"	"
54	161 (XIII)	p.	o	"	"	"	84	207 (XIV)	p.	o	"	"	"
55	162 (XIII)	p.	o	"	"	"	85	208 (XIV)	p.	o	"	"	"
56	163 (XIII)	p.	o	"	"	"	86	209 (XIV)	p.	o	"	"	"
57	164 (XIII)	p.	o	"	"	"	87	210 (XIV)	p.	o	"	"	"
58	165 (XIII)	p.	d	"	"	t.	88	211 (XIV)	p.	d	"	"	"
59	*166 (XIII)	p.	d	"	"	t	89	212 (XIV)	p.	o	"	"	"
60	*167 (XIII)	p.	d	"	"	t	90	213 (XIV)	p.	o	"	"	"
61	168 (XIV)	p.	o	"	"	"	91	214 (XIV)	p.	o	"	"	t
62	169 (XIV)	p	d	"	"	"	92	215 (XIV)	p.	o	"	"	t
63	170 (XIV)	p	o	"	"	"	93	216 (XIV)	p.	o	"	"	"
64	171 (XIV)	p	o	"	"	"	94	217 (XIV)	p.	o	"	"	t
65	172 (XIV)	p.	o	"	"	t	95	218 (XIV)	p.	o	"	"	"
66	173 (XIV)	p	o	"	"	"	96	219 (XIV)	p.	o	"	"	"
67	174 (XIV)	?	d	"	"	t	97	220 (XIV)	p.	o	"	"	"
68	175 (XIV)	p	o	"	"	"	98	221 (XIV)	p.	o	"	"	"
69	176 (XIV)	p	o	"	"	"	99	222 (XIV)	p.	o	"	"	"
70	177 (XIV)	p	o	"	"	t	100	223 (XIV)	p.	o	"	"	"
71	178 (XIV)	?	o	"	"	"	101	224 (XIV)	p.	o	"	"	"
72	179 (XIV)	p.	d	"	"	"	102	225 (XIV)	p.	o	r	"	"
73	160 (XIV)	p.	o	"	"	t	103	226 (XIV)	p.	o	"	"	"
74	181 (XIV)	p.	d	"	"	t	104	227 (XIV)	p.	o	"	"	"

		Prologue	Texte ordinaire	Rat.	Surch.	Transp.			Prologue	Texte ordinaire	Rat.	Surch.	Transp.
105	228 (XIV)	p	d	r	s	〃	135	343 (XIV)	p.	o	〃	〃	t
106	229 (XIV)	p	o	〃	〃	〃	136	2328 (IX)	...	d	〃	〃	t
107	230 (XIV)	p	o	〃	〃	〃	137	8847 (XI)	p.	m.	〃	〃	〃
108	231 (XIV)	p	o	〃	〃	〃	138	8848 (XIV)	p	o	r	s	〃
109	232 (XIV)	p	o	〃	〃	〃	139	9380 (IX)	p.(?)	d	〃	〃	t
110	233 (XIV)	p.	o	〃	〃	〃	140	9381 (XIV)	p	o	〃	〃	〃
111	233 A (XV)	p	o	r	〃	〃	141	10419 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃
112	234 (XIV)	p	o	〃	〃	〃	142	10420 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃
113	242 (XIII)		m.	....	....	....	143	10421 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃
114	*247 (XIV)	p	d	〃	〃	〃	144	10422 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃
115	250 (IX)	p.	m.	〃	〃	〃	145	10423 (XIII)	p	o	〃	〃	〃
116	251 (XIII)	p.	o	〃	〃	t	146	10424 (XIII)	p	o	〃	〃	t
117	252 (XIII)	p.	d	〃	〃	t	147	10425 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃
118	253 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃	148	10426 (XIII)	p	o	〃	〃	t
119	254 (XIII)	p.	d	〃	〃	t	149	10427 (XIII)	p	o	〃	〃	〃
120	255 (XV)	p.	o	r	〃	〃	150	10428 (XIII)	p	o	〃	〃	〃
121	305 (XII)	p.	o	r	s	t	151	10429 (XIII)	p	o	〃	〃	〃
122	306 (XII)	p.	o	〃	〃	〃	152	10430 (XIII)	p	o	r	s	t
123	307 (XIV)	p.(1)	o	〃	〃	〃	153	10431 (XIII)	p	o	〃	〃	〃
124	308 (XIV)	p.	o	〃	〃	〃	154	11504 (IX)	p	m.	〃	〃	〃
125	309 (XII)	p.	o	〃	〃	t	155	11510 (XII)	p	o	〃	〃	〃
126	*315 (XII)	...	d	〃	〃	t.	156	11513 (XIII)	p	o	〃	〃	〃
127	316 (XIV)	p.	o	〃	〃	〃	157	11515 (XV)	p.	o	〃	〃	〃
128	319 (XIV)	...	d	r	s	t	158	11533 (XV)	p.	o	〃	〃	〃
129	320 (XIV)	...	o	〃	〃	〃	159	11535 (XII)	p.	o	〃	〃	〃
130	321 (XIV)	...	d	〃	〃	t	160	11536 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃
131	322 (XV)	p.	o	〃	〃	t	161	11537 (XIII)	p.	d	〃	〃	t
132	339 (XIV)	p.	o	〃	〃	〃	162	11538 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃
133	341 (XIV)	...	d	r	s	t	163	11547 (XIII)	p.	o	〃	〃	〃
134	342 (XIII)	...	o	〃	〃	t	164	11554 (XIII)	p.	o	〃	〃	t

		Prologue	Texte ordinaire	Rat.	Surch.	Transp.
165	11929 (XII)	p	o	″	″	″
166	11931 (XIII)	p	o	″	″	t
167	11932 (XIII)	p	o	″	″	t
168	11933 (XIII)	p	o	″	″	t
169	11934 (XIII)	p	o	″	″	″
170	11935 (XIV)	p	o	″	″	″
171	11942 (XIII)	p	o	″	″	t
172	11969 (XVI)	p	o	″	″	″
173	11970 (XIII)	p	·	″	″	″
174	13141 (XIII)	p	o	″	″	″
175	13142 (XIII)	p	o	″	″	″
176	13143 (XIII)	p	o	″	″	″
177	13144 (XIII)	p	o	″	″	″
178	13145 (XIII)	p	o	″	″	t
179	13146 (XIV)	p	o	″	″	″
180	13147 (XIII)	p	m	″	″	″
181	13148 (XIII)	p	m	″	″	″
182	13149 (XIII)	p	o	″	″	″
183	13150 (XIII)	p	o	″	″	″
184	13151 (XIII)	m	o	″	″	″
185	13152 (XIII)	p	o	″	″	″
186	13153 (XIII)	p	o	″	″	″
187	13154 (XIII)	p	″	″	″	″
188	13157 (XIV)	p	o	″	″	″
189	13168 (XIII)	p	o	″	″	″
190	13174 (IX)	p	m	r	s	t
191	13175 (XIV)	p	o	″	″	″
192	14232 (XIII)	p	o	″	″	″
193	14233 (XIII)	p	o	″	″	″
194	14237 (XIII)	p	d	″	″	″
195	14238 (XIII)	p	o	″	″	″
196	14245 (XIII)	p	d	″	″	t
197	14396 (XIII)	p	d	″	″	t
198	14397 (XIII)	p	o	″	″	″
199	14770 (XIII)	p	m	″	″	″
200	14787 (XIII)	p	o	″	″	″
201	14788 (XIII)	p	o	″	″	″
202	14789 (XIII)	p	o	″	″	″
203	14790 (XIII)	p	o	″	″	″
204	15176 (X)	p	d	″	″	″
205	15180 (XII)	p	d	″	″	t
206	15185 (XIII)	p	o	″	″	″
207	15196 (XIII)	p	o	″	″	″
208	15197 (XIII)	p	o	″	″	″
209	15234 (XIII)	p	o	″	″	″
210	15235 (XIII)	p	o	″	″	″
211	15236 (XIII)	p	o	″	″	″
212	15246 (XIV)	p	o	″	″	″
213	15247 (XIV)	p	o	″	″	″
214	15467 (XIII)	p	o	″	″	″
215	15468 (XIV)	p	o	″	″	″
216	15469 (XIV)	p	o	″	″	″
217	15470 (XIV)	p	o	″	″	″
218	15471 (XIV)	p	o	″	″	″
219	15472 (XIV)	p	o	″	″	″
220	15473 (XIII)	p	o	″	″	″
221	15474 (XIII)	p	o	″	″	″
222	15475 (XIII)	p	o	″	″	″
223	15476 (XIII)	p	o	″	″	″
224	15477 (XIII)	p	o	″	″	″

		Prologue	Texte ordinaire	Rat.	Surch.	Transp.
225	16259 (XIII)	p	o	"	"	"
226	16260 (XIII)	p	d	"	"	t
227	16261 (XIII)	p	o	"	"	"
228	16262 (XIII)	p	o	"	"	t
229	16263 (XIII)	p	o	"	"	"
230	16264 (XIII)	p	o	"	"	"
231	16265 (XIII)	p	o	"	"	"
232	16266 (XIII)	p	o	"	"	"
233	16267 (XIII)	p	o	"	"	"
234	16268 (XIII)	p	o	"	"	"
235	16740 (X)	p	m	r	s	"
236	16742 (XII)	p	o	"	"	t
237	16746 (XII)	p	o	"	"	t
238	16747 (XIII)	p	o	"	"	"
239	16749 (XIII)	p	o	r	s	"
240	16750 (XIII)	p	o	"	"	"
241	16753 (XIII)	p	o	"	"	"
242	16764 (XIII)	p	o	"	"	"
243	16774 (XIII)	p	o	"	"	"
244	16779 (XIII)	p	o	"	"	"
245	17198 (XIII)	p	o	"	"	"
246	17250 (XI)	p	m	r	s	t
247	17289 (XIII)	p	o	"	"	"
248	17947 (XIII)	p	o	"	"	"
249	17948 (XIII)	p	o	"	"	"
250	17950 (XIII)	p	o	"	"	"
251	17951 (XIII)	p	o	"	"	"
252	17952 (XIII)	p	o	"	"	"
253	17953 (XIII)	p	o	"	"	"
254	17954 (XIII)	p	o	"	"	"
255	17955 (XIII)	p	o	"	"	"
256	17956 (XIV)	p	o	"	"	"
257	17957 (XIII)	p	o	"	"	"
258	17974 (XI)	p	d	"	"	"

11°. — En résumé sur 258 manuscrits, il y en a 172 qui renferment le texte ordinaire à quelques légères variantes près, sans ratures ni surcharges; 38 qui ont un texte notablement différent; 23 qui présentent des ratures, des surcharges; 52 qui transposent les versets 7 et 8; 21 qui n'ont pas le verset 7 de première main et dans lesquels le verset, s'il y existe, a été ajouté à une époque plus récente que le manuscrit. —

Ces 21 manuscrits se décomposent ainsi: 7 appartiennent au neuvième siècle; 3 au dixième; 3 au onzième; 2 au douzième; 5 au treizième; 1 aux siècles suivants. — Sur 10 manuscrits du neuvième siècle il y en a 7 qui n'ont pas le verset: au dixième siècle, il y en a 3 sur 4; au onzième 3 sur 5; au douzième 2 sur 15; au treizième 5 sur 118. —

Ces faits parlent suffisamment par eux-mêmes. Inutile de les commenter longuement.

Deuxième Tableau présentant quelques-unes des formes les plus singulières du verset 7 contenues dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

12°.– Il va sans dire que nous n'avons pas tenu compte, dans le tableau suivant, des plus légères variantes de forme, et que nous nous sommes abstenu de relever les formes presque similaires. Sans cela, nous aurions allongé de beaucoup notre énumération. Nous avons rencontré un ou deux documents qui omettent le verset 8 et non pas le verset 7 par exemple, le manuscrit 211, f° 537, b, 2. D'autres présentent des formes dues à des distractions de scribe, écrivant « in coelo » là où il fallait « in terrâ » et réciproquement, et répétant des mots qui étaient déjà écrits par exemple « Sps, aqua et Sanguis » (Ms 23, f° 246, a, 2) etc.. Si nous avions voulu tenir compte de tous les détails, nous aurions triplé ou quadruplé l'énumération qu'on va lire.

I.– V. 8 § Qm tres sunt qui testimonium dant + Sps. Aqua et Sanguis. Et + tres unum sunt.– V. 7.– Et tres sunt qui testimonium # dicunt" in coelo. Pater. Verbum et Sps Scs et "ii" tres unum sunt". (254, f° 106, a 1).–

II.– V. 8.– § Quoniam tres sunt qui testimonium dant in terra: # caro". aqua et sanguis +.– V. 7.– Et tres sunt qui testimonium dant in # terra" (sic) Pater, Verbum et Sps Scs. Et hi tres unum sunt" (315, f° 5, b, 2).–

III.– V. 8.– §. Quoniam tres sunt qui testimonium dant in terra. Sps. Aqua et sanguis. Et + tres unum sunt.– V. 7.– Et tres sunt qui testimonium # dicunt" in coelo"; etc (252; 116).–

IV.– ℣. 8.– §# Quia‖ tres sunt qui testimonium dant in terra. Spo aqua et sanguis. Et + tres unum sunt.– ℣. 7.– Et tres sunt qui testimonium # Dicunt‖ in celo: Pater. Verbum et Spō Scs. Et hi tres unum sunt‖. (10, f° 332, b, 1).–

V.– ℣. 8.– § Qm tres sunt qui§ dant testimonium in terra‖: Spiritus aqua et sanguis. Et ÷ tres unum sunt.– Et tres sunt qui testimonium # Dicunt‖ in caelo: Pater ‖Et‖# Filius‖ ‖et Spiritus Sanctus. Et+ tres unum sunt‖. (319, f° 172, b, 1).–

VI.– ℣. 8.– § # Quia‖ tres sunt qui testimonium dant in terra, Spō aqua et sanguis. Et + tres unum sunt.– ℣. 7.– Et tres sunt qui testimonium # perhibent‖ in caelo. Pater, Verbum et Spō Scō. Et + tres unum sunt‖, (104, f. 146, a, 2).–

VII.– ℣. 8.– § # Quia‖ tres sunt qui testimonium dant in terra: Spō, aqua et sanguis. Et ‖ hii ‖ tres unum sunt.– ℣. 7.– Et tres sunt qui testimonium # Perhibent‖ in caelo. Pater, Verbum et Spō Sanctus. Et # hii‖ tres unum sunt‖ (41, f° 444, b, 2).–

VIII.– ℣. 8.– § Qm tres sunt qui testimonium dant # De‖ terra. Spō, aqua et sanguis+.– ℣. 7.– Et tres sunt qui testimonium dant # De‖ coelo: Pater, # Et Filius‖, et Spō Scō. Et + tres unum sunt‖.– (111, f° 126, a, 1; avec ratures et texte marginal).–

IX.– ℣. 8.– § # Quia‖ tres sunt qui testimonium dant in terra. Spō aqua et sanguis+. (puis grattage).– ℣. 7.– Et tres+ testimonium # perhibent‖ in coelo: Pater, Verbum et Spō+. Et+ tres unum sunt‖.– (341, f° 168, a).–

X.– ℣. 8.– § # Quia‖ tres sunt qui testimonium dant in terra: Spiritus. aqua et sanguis. Et hi tres unum sunt# ‖in Christo Jesu‖.– ℣. 7.– # Quia ‖ tres sunt qui testimonium dant etc.‖ (321, f°, 216, b, 2).–

XI.– ℣. 8.– §. Quoniam tres sunt qui testimonium dant+: Spō. Aqua et sanguis. Et ‖ hii ‖ tres unum sunt‖ in Christo Jesu‖.– ℣. 7.– Et tres sunt qui testimonium # dicunt‖ in caelo‖ etc. (167, f° 344, a, 2).–

XII.– ℣. 8.– # Quia‖ tres sunt qui testimonium dant

in terra: Spō "Et" aqua et sanguis +.. — ℣. 7. — # Sicut" in coelo tres sunt +: Pater, Verbum et Spo+ et # hii" tres unum sunt". (17, f° 425, b, 2 texte raturé et corrigé à la marge. Cfr. 140, f. 178, a, 1). —

XIII. — ℣. 7. — Quoniam tres sunt qui [testimonium dant in coelo: Pater, Verbum et Spō Scō. Et hii + A la marge:] Et tres sunt qui testimonium dant in terra: Spō. aqua et sanguis +. — (35, f° 263, a, 2). —

XIV. — ℣. 8. — # Quia" tres sunt qui testimonium dant +, Spiritus, aqua et sanguis. Et + tres unum sunt. — Puis en marge: Et tres sunt qui testimonium # dicunt" in coelo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus. Et # hii" tres unum sunt" (6, f° 73, a, 2). —

XV. — ℣. 7. — Quoniam tres sunt qui testimonium dant [in coelo; Pater, Verbum et Spiritus. Et + tres unum sunt. — 8. — Et tres sunt qui testimonium dant in terra. + § Sanguis "et" aqua", Et # caro"]. — Ce qui est entre crochets est à la marge 4, f. 157, b, 1; 12, f. 169, b, 2). —

XVI. — ℣. 7. — # Quia" tres sunt qui testimonium dant in coelo: Pater Verbum et Spō. Sanctus. Et" hii" tres unum sunt. — ℣. 8. — Et tres sunt qui testimonium dant in terra. Spō aqua et sanguis". Pater. Verbum. Pater. Verbum et Spō." (205, f° 526, b, 1. — On lit des erreurs du même genre dans 23, f° 446, a, 2 et 38 f° 398, a, 1). —

13°. — Il suffit d'examiner sans parti pris les tableaux ci-dessus pour arriver à conclure que le verset des Trois Témoins a été introduit dans la généralité des Bibles Latines à une époque relativement moderne, entre le onzième et le treizième siècle. La conclusion est même plus légitime cette fois, parce que les documents s'échelonnent d'une façon plus continue, du neuvième au quatorzième siècle. Les plus anciens n'ont pas le verset 7, ou ne l'ont que de seconde main, en surcharge et à la marge. Si quelques uns le renferment, la forme du passage s'écarte notablement de celle qui a été a-

doptée plus tard. On n'arrive du reste à cette dernière que par des retouches lentes et successives, qui ont duré plusieurs siècles. — Telle est la conclusion qui s'impose à tout observateur impartial et qui n'a point de parti pris. —

Résumé et Conclusion.

„ Un critique du „ Moyen-Age. „

1°. — « Comme je me disposais à transcrire cette Bible, „ dit un pieux auteur du Moyen-Age, en feuilletant les „ nombreux manuscrits que j'avais réunis de divers diocèses, „ dans le but de suivre celui qui me paraîtrait le plus cor- „ rect, je suis tombé sur un volume qui différait beaucoup „ de tous les autres. Ce manuscrit m'a semblé plus complet; „ c'est pourquoi je lui ai accordé ma confiance, et j'ai écrit ma „ Bible conformément à ce que j'y lisais. Mais mon oeuvre „ une fois terminée, j'ai éprouvé un embarras considérable, „ en voyant la différence qui existait entre ce manuscrit et „ les autres; car la raison nous dit bien clairement qu'il de- „ vrait y avoir unité dans les traductions émanant d'un seul „ et même auteur, je veux dire, du bienheureux Jérôme que „ nos compatriotes suivent de préférence aux autres. Quel- „ ques livres de l'Ancien Testament ont été traduits sur le „ Chaldaïque et non pas sur l'Hébreu, parceque St. Jérôme „ ne les rencontra point chez les Juifs, ainsi que lui-même „ nous l'apprend dans sa Préface à Daniel. Néanmoins „ nous avons reçu ces livres comme les autres, d'après sa „ traduction (1). „

---

(1). — Patrologie Latine, CLXVI, col. 173, D: Frater Stephanus, Novi monasterii abbas, et praesentibus et futuris servis Dei salutem.

Hanc historiam scribere disponentes, inter plurimos libros quos de diversis ecclesiis congregavimus ut veraciorem sequere-

2°.- « Etonné de voir différer les écritures qui nous viennent « Ce critique recourt
« d'un seul et même interprète, j'ai recouru à des Juifs très ver- « aux Juifs, comme
» sés dans leur langue, et je les ai interrogés avec beaucoup de « l'avait fait saint
» soin en latin, sur tous les passages de la Bible où je trouvais « Jérôme. »
» dans mon manuscrit, des fragments et des versets que j'avais
» insérés dans mon exemplaire, sans les rencontrer dans beau-
» coup d'autres Bibles Latines. Ces Juifs, ouvrant plusieurs co-
» pies de leurs livres devant moi aux endroits sur lesquels je
» les interrogeais, et me traduisant en Latin leur texte Hébreu
» ou Chaldaïque n'y ont point lu les fragments et les versets
» au sujet desquels j'étais inquiet (1). »

3°.- « C'est pourquoi ajoutant foi au texte Hébreu et Chal- « Ratures qu'il fait
» daïque ainsi qu'aux nombreux exemplaires latins qui n'avaient « dans son manuscrit. »
» point ces passages et coïncidaient en tout avec les originaux
» Chaldaïque ou Hébreu, j'ai raturé radicalement tous
» ces passages superflus, ainsi que cela est visible en beau-

---

mus, in quemdam fere ab omnibus multum dissonantem impegimus. Et quia illum pleniorem caeteris invenimus, fidem ei accommodantes, hanc historiam, secundum quod in eodem libro invenimus, scripsimus. Qua digesta, non modice de dissonantia historiarum turbati sumus, quia hoc planè docet ratio, ut quod ab uno interprete, videlicet beato Hieronymo, quem, caeteris interpretibus omissis, nostrates jamjamque susceperant, de uno Hebraicae veritatis fonte translatum est unum debeat sonare. Sunt tamen quidam Veteris Testamenti libri, qui non de Hebraico, sed de Chaldaico sermone ab eodem nostro interprete sunt translati; quia sic eos apud Judaeos invenit, sicut ipsemet in prologo super Daniele scribit; nosque illos sicut caeteros libros secundum ejus translationem suscepimus

(1).- Ibid. col. 1375, A.- Unde nos multum de discordia nostrarum librorum quos ab uno interprete suscepimus, admirantes, Judaeos quosdam in sua Scriptura peritos adivimus, ac diligentissime lingua Romana inquisivimus de omnibus illis Scripturarum locis, in quibus illae par-

„coup d'endroits de ce volume, notamment dans les Livres des „ Rois, où il y avait un plus grand nombre d'erreurs.

« Il enjoint de respecter ces ratures. »

4°.– « Je prie maintenant tous ceux qui liront cet exemplaire de ne plus ajouter à ce volume les fragments et les versets que j'ai rejetés comme superflus. Il sera facile de découvrir les endroits où ils étaient, car les ratures du parchemin les indiquent clairement. En outre, au nom de Dieu et de notre ordre, j'interdis à qui que ce soit de gâter cet exemplaire, que j'ai préparé avec beaucoup de soin, et d'oser y ajouter quelque chose, soit dans le texte, soit à la marge (1).

« Résumé des faits recueillis jusques à présent. »

5°.– Ainsi s'exprimait un des premiers et des plus saints abbés de Citeaux, le pieux Etienne Harding, au moment où il terminait la recension de la Bible (2), dont l'original existe

---

et versus, quos in prædicto nostro exemplari inveniebamus, et jam in hoc opere nostro inserebamus, quosque in aliis multis historiis Latinis non inveniebamus. Qui suos libros plures coram nobis revolventes, et in locis illis ubi eos rogabamus, Hebraicam, sive Chaldaicam scripturam Romanis verbis nobis exponentes, partes vel versus, pro quibus turbabamur, minime repererunt.

(1).– Ibid. col. 1376, A.– Quapropter Hebraicæ atque Chaldaicæ veritati, et multis libris Latinis, qui illa non habebant, sed per omnia duabus illis linguis concordabant, credentes, omnia illa superflua prorsus abrasimus, veluti in multis hujus libri locis apparet, et præcipue in libris Regum, ubi major pars errorisinveniebatur. Nunc vero omnes qui hoc volumen sunt lecturi rogamus, quatenus nullo modo prædictas partes vel versus superfluos huic operi amplius adjungant. Satis enim lucet in quibus locis erant, quia rasura pergameni eadem loca non celat. Interdicimus etiam auctoritate Dei et nostræ congregationis, ne quis hunc librum, magno labore præparatum, inhoneste tractare, vel ungula sua per scripturam vel marginem ejus aliquid notare præsumat.

(2).– Aucun auteur, que nous sachions, n'a étudié la recension de la Bible faite par saint Etienne Harding, abbé de Citeaux

encore parmi nous, oublié dans la poussière et les ténèbres d'une

---

(1109 - 1134). - Seul Kaulen en a dit un mot dans sa Geschichte der Vulgata, 1868, in-8°, page 245, mais uniquement d'après la lettre que nous venons de traduire et qui a été publiée d'abord dans les oeuvres de saint Bernard. Nous avons eu, pendant quelques heures, les manuscrits de saint Etienne entre les mains, dans la Bibliothèque de Dijon, 9, bis, 4 volumes in f°, de différentes grandeurs. - Les ratures qui existent dans ces manuscrits et qui atteignent quelquefois sept ou huit lignes attestent encore le soin avec lequel fut accompli le travail critique de saint Etienne. Les marges présentent fréquemment des annotations dans le genre de celles des Correctoria, par exemple, les suivantes: Job II, 10: « In quibusdam Latinis habetur: « quasi una de stultis mulieribus », sed in Hebraeo « mulieribus » non habetur, nec in quibusdam latinis. (Tome II, f° 2, b, 1). - Au chapitre III, 3, on lit cette remarque-ci: « Dies illa et cetera » - « In fine hujus versus plus invenimus in aliquibus Latinis, sed Hebraeus non plus habet, nec quidam Latini. (Ibid. f. 2, b, 1). - En face de V, 15, on lit: « In quodam latino sic vidimus: Porro « salvum faciet egenum » sed « Egenum » non habet Hebraeus nec Latini aliqui. - En face de XV, 21, le manuscrit porte: « In quibusdam Latinis sic scriptum est: « et cum pax sit, ille semper insidias suspicatur. » Hebraeus vero et quidam Latinorum non habent sicut in hoc novo libro inveni. Sequitur « Non credit quod reverti possit de tenebris ad lucem. » Hebraeus et quidam Latini non habent « ad lucem ». - » Les trois leçons blâmées comme n'existant pas dans l'Hébreu, figurent dans la Vulgate Clémentine. Parlant d'autres leçons saint Etienne dit: « Quia in nullis Latinis libris sic invenimus ideo non mutavimus .... idcirco non delevimus » Cette recension demanderait évidemment à être étudiée. - Elle ne permettrait pas de reconstituer le manuscrit original, puisque ses leçons ont été le plus souvent modifiées ou raturées; mais on pourrait arriver à retrouver ce vo-

de nos plus riches bibliothèques de province.

Nous avons tenu à rapporter tout au long son « Avis aux lecteurs », car il nous aidera à conclure l'histoire du verset des Trois Témoins. Le moment est venu, en effet, de résumer les faits et de tirer nos conclusions.

Pour ce qui regarde les faits, les voici en quelques mots :

a). – Le verset des Trois Témoins n'existe dans aucune littérature chrétienne, antérieurement au douzième siècle, sauf dans la littérature Latine. Tous les textes cités dans un sens contraire sont douteux, contestables et justement contestés (1).

b). – Même dans la littérature Latine, le verset des Trois Témoins ne fait son apparition qu'à une époque tardive, c'est-à-dire, vers la fin du cinquième ou au commencement du sixième siècle. Les plus anciens manuscrits ne l'ont pas (Amiatinus

---

lume « pleniorem ceteris » à l'aide du numéro 3 de la Bibliothèque de Dijon, qui a été d'abord copié sur lui et ensuite revu sur la recension de saint Etienne. Seulement on n'a pas effacé les textes. On s'est contenté d'indiquer les ratures de la recension stéphanique, à l'aide du mot « vacat » qu'on a écrit de la façon suivante : La syllabe « va » est placée sur le premier mot et la syllabe « cat » sur le dernier mot du passage qui est supprimé dans la Bible de saint Etienne. On voit si ces volumes, sur lesquels a étudié peut-être saint Bernard, fourniraient matière à une étude intéressante. —

(1) Nous ajoutons en note des extraits d'un livre du Père R. Cornely, qui nous arrive pendant que nous écrivons ces pages
« Ex Patribus autem orientalibus, sive Graecis, sive Syris, sive
» Armenis, hucusque ne unus quidem cognitus est, qui comma
» nostrum aut allegaverit, aut ad illud quoquo modo alluserit. –
» Quod eo magis est mirum, quo frequentiores eis in continuis
» cum Antitrinitariis, Arianis, Macedonianis, etc., fuerunt oc-
» casiones textus istius allegandi (R. Cornely, Introductio specialis, p. 673). —

et Fuldensis). Les plus anciens Pères, ne le citent pas. On ne le trouve, ni dans saint Léon-le-Grand, ni dans saint Augustin, ni dans saint Jérôme, ni dans saint Ambroise, ni dans saint Cyprien, ni dans Tertullien. Les deux ou trois passages de ces derniers auteurs, qu'on apporte en sens contraire, sont douteux. Ces passages ne contiennent pas de citations claires. Quant aux allusions que quelques personnes veulent y voir, d'autres ne les y découvrent pas, et cette seconde opinion paraît de beaucoup la plus fondée (1).—

c) Le verset des Trois Témoins est cependant connu en Afrique, et peut-être même en Italie, antérieurement à l'an 547, comme le prouvent 1° Le Prologue du Pseudo-Jérôme existant dans le Fuldensis (2), 2° les témoignages de saint Fulgence, de Vigile de Thapse, de Victor de Vite, ou des écrivains qui se cachent sous leurs pseudonymes.

d) Ce fait est certain, mais les ténèbres qui planent sur toute la littérature Africaine de cette époque, l'usage que des faussaires en ont fait, l'origine suspecte de plusieurs documents affaiblissent beaucoup la force de ce témoignage collectif et lui enlèvent une grande

---

(1).— « Ante secundam partem Sæculi 5 Certum documentum » non invenimus, quo versum inter Latinos cognitum fuisse de- » monstremus. (R. Cornely, Introductio Specialis, p. 673).—

« Testibus incertis adnumeramus Tertullianum, Cyprianum, » Augustinum, quorum testimonia ab authentiæ patronis afferri » solent .... Cur Tertullianum vocemus testem authentiæ incer- » tum explicatione non indiget ... Minus incertum videtur esse » S. Cypriani testimonium ... at plane certum tamen non est (R. Cornely, Introductio Specialis, p. 673-674).—

(2).— « Quod autem in Juniores codices longe pleroque comma » nostrum sit receptum id præfationi cuidam, sub S. Hieronymi » nomine a falsario conficta deberi, multi non inepte existimant (R. Cornely, Introductio Specialis, page 671).— « Quin hæc præfatio sit dolose » conficta nemini hodie est dubium; antiquissima autem est fictio. (R. Cornely, Introductio Specialis, p. 672).—

partie de son autorité.

e) De plus, il est certain que le verset des Trois Témoins n'existe point partout en Afrique, vers cette époque. Les écrits de Facundus d'Hermiane et le silence que gardent sur ce passage les écrivains d'Afrique postérieurs le prouvent incontestablement. Cité 13 fois dans une période de cinquante ans, le verset des Trois Témoins n'est plus rapporté une seule fois jusques au huitième siècle.

f) On ne le trouve point dans les écrits de saint Grégoire-le-Grand Pape. Si l'homélie dont nous avons exhumé plus haut un fragment (page 130, note 1) est de lui, il est clair et certain que l'Eglise Romaine n'avait point ce verset dans sa liturgie vers l'an 600. – Bède-le-Vénérable (+ 735) commente tous les versets de l'Epître de saint Jean et ignore complètement le verset 7.(1) Le passage controversé ne fait sa réapparition que vers l'an 778, avec Ambroise Autpert, abbé de Bénévent; avec Ethérius d'Osma (vers 800) et Walafrid Strabon (vers 840)(2).

---

(1). – R. Cornely, Introductio specialis, page 673. – De nostro textu prorsus tacent antiquiores Arianorum adversarii, S. Hilarius Pictav., Lucifer Calarit., Hosius Cordub.; neque ullibi ad eum alludunt, quamvis occasio eis non defuerit, S. Ambrosius eiusque aequales, S. Hieronymus aliique bene multi. Ipsi quoque primorum saeculorum Summi Pontifices, inter quos magna illa luminaria S. Leo M. et S. Gregorius M. in multis suis operibus et epistolis nullam prorsus mentionem nostri versus faciunt. Ven. Beda, qui integrae epistolae singulos versus diligenter explicat, nostrum silentio praetermittit. At integrum fere Latinorum Patrum catalogum adscriberemus, si omnes, qui tacent, enumeraremus; de loquentibus potius dicamus.

(2). – Est-il bien certain que Walafrid Strabon ait commenté le verset des Trois Témoins, comme on le dit? – Nous voudrions bien qu'on examinât les anciens manuscrits de ses ouvrages, s'il y en a et là où il y en a. – Ce serait une chose à vérifier et elle a de l'importance. –

g.) A cette époque, le verset est rare dans les manuscrits, n'importe à quelle classe ils appartiennent. — On n'en connaît pas dix qui le contiennent et on en connaît plus de cinquante qui ne l'ont pas, avant le dixième siècle (1). — De plus, la forme de ce verset dans les manuscrits qui le renferment, est singulière et sent la glose patristique (Voir plus haut, p. 153).

h.) Ce verset demeure rare jusques au douzième et au treizième siècle, et rare partout; rare dans les Lectionnaires (voir p. 127-133), rare dans les manuscrits (voir p. 140-156), rare dans les Pères (voir p. 121-125). A partir du douzième siècle, il devient la règle, mais il conserve encore ces variétés de forme qui accusent son origine, et ces variétés persistent jusques à l'époque de l'Imprimerie. —

6°. — Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu de douter que « Conclusion qui découle nous ne soyons ici en présence d'une interpolation (2), et, par « de ces faits »

(1). — Ibid. page 671. — Plus quinquaginta cogniti sunt, in quibus versus deest, atque inter illos sunt duo antiquissimi et accuratissimi, scilicet Fuldensis, qui Capuae scriptus et a S. Victore Capuano Romae correctus (a. 546.) S. Bonifacio inservivit, Amiatinus, qui circa idem tempus scriptus a S. Gregorio M. adhibitus dicitur; praeterea plerique, qui aetate sunt proximi: Harleianus saeculi 8., duo codices, qui Alcuino adscribuntur et certe sunt saeculi 9., Vallicellanus et Biblia Caroli M., quae in Museo britannico asservatur, Armaghensis saec. 8. vel 9. etc versu nostro carent.

(2). — R. Cornely, Introductio Specialis, p. 680. — α) Num in Ecclesia catholica legi consuevisse dicendus sit textus, cujus ne minimum quidem vestigium ante saec. 12. in omnibus ecclesiis orientalibus inveniatur? β.) num in vetere Vulgata haberi dicendus sit versus, qui ante medium saec. 5. in ecclesia latina certum testimonium non habeat, quo post medium saec. 5 optimi careant Vulgatae codices atque ii praesertim, qui vix centum annis post S. Hieronymi mortem Romae et in viciniis ejus scripti et correcti sine ullo dubio proxime ad eam textus formam accedunt,

suite, il n'y a pas à se demander si le verset des Trois Témoins existait ou n'existait pas dans l'Ancienne Vulgate.

L'Ancienne et la Nouvelle Vulgate ont été employées conjointement dans l'Eglise Latine du quatrième au septième siècle. C'est vers la fin de cette période que le verset des Trois Témoins fait son apparition dans les Pères, et il se montre alors sous des formes très différentes les unes des autres. Il a donc pu être ajouté dans l'une aussi bien que dans l'autre Vulgate (1). On

---

quam S. Doctor Romae iussu et auctoritate S. Damasi edidit et Sixtus V aliique Pontifices in sua puritate, quoad eius fieri possit, restituere voluerunt? γ.) num textus illi etiam dogmatici, qui ante Conc. Trid. critice erant dubii, omnes decreto Tridentino certi sint declarati?

(1).– L. Ziegler (Itala fragmente der Paulinischen Briefe, Marburg, 1876, in 4°) a publié un fragment de la première Épître de saint Jean, qu'il fait remonter au moins jusques au septième siècle. On lit, dans ce manuscrit de Munich, les versets des Trois Témoins de la manière suivante:

Quia Sp̄s est veritas. $ qm̄ tr [es sunt qui # testificantur ‖].
in terra. Sp̄s ‖et‖ aquae et sa[nguis†. et tres sunt qui #tes]
tificantur in coelo. Pater ‖ e[t ‖ verbum et Sp̄s Sc̄s et hi]
tres unum sunt!

Les portions enfermées entre crochets indiquent les fins des lignes qui manquent, parce que le parchemin a été endommagé.– Avec le manuscrit de la Cava et celui de Ste Croix de Jérusalem, le manuscrit de Munich représente tous les onciaux contenant le verset des Trois Témoins qui nous sont parvenus. Il est le plus ancien des trois, au dire de L. Ziegler, qui fait descendre les autres jusques au neuvième siècle.– Ajoutons encore, puisque nous y pensons, que le manuscrit de la Cava pourrait bien être d'origine espagnole. Un seul détail orthographique « Hunum » au lieu de « unum » nous porte à le croire. Cette orthographe, que nous n'avons jamais observé dans les manuscrits de la Vulgate, est, au contraire la règle

ne peut rien conclure des diversités de forme, puisque celles-ci persistent jusques aux premiers temps de l'imprimerie, c'est-à-dire, jusques à une époque où il n'était plus question, depuis de longs siècles, que de la Vulgate de saint Jérôme.

7°.– On ne peut pas contester l'introduction graduelle du verset des Trois Témoins célestes dans les documents Latins, puisque c'est un fait clair comme le jour; et il ne semble pas qu'on puisse contester davantage la conclusion qu'on tire de ce fait, à savoir, que ce passage n'est pas authentique, mais qu'il constitue, au contraire, une interpolation pure et simple, que l'interpolation ait été faite directement dans le texte, ou bien qu'elle ait commencé par être pratiquée à la marge, comme cela a eu lieu dans beaucoup de manuscrits anciens et modernes. Il reste cependant un point obscur, c'est la rapidité et l'universalité de l'interpolation, à un moment donné de l'histoire. Au dixième siècle, le texte est encore rare, tandis que, au douzième et au treizième, il est partout. Missels, Manuscrits, Epistolaires, écrivains ecclésiastiques, tous sont unanimes et connaissent le verset. A quoi est due cette rapide propagation de I Jean V, 7 et que s'est-il passé entre le dixième et le treizième siècle qui explique la diffusion de ce verset à travers l'Europe Chrétienne?

8°.– Tel est le problème nouveau qui se pose devant nous et qu'il s'agit de résoudre. « Dernier problème « à résoudre. »

Il est relativement facile de répondre à notre question et d'expliquer la diffusion rapide du verset des Trois Témoins dans les documents Latins du douzième et du treizième siècle. Cette diffusion s'explique 1°. par la nature même de l'interpolation. 2°. par la croyance à l'authenticité du Prologue du Pseudo-Jérôme, 3°. par la dilatation de l'ordre de saint Benoît, 4°. par la renais-

---

dans des manuscrits de la Liturgie Mozarabique arrivés récemment à notre Bibliothèque Nationale et remontant au onzième siècle.– Le texte du manuscrit de Munich est à ajouter à ceux que nous avons rapportés plus haut, pages 144 et 145.–

sance des études bibliques à cette époque 5° par la fondation des Universités 6° par la rédaction des Correctoria 7° par la vogue de la Glose ordinaire.

Il y a là certainement plus de causes qu'il n'en faut pour expliquer la diffusion rapide du verset des Trois Témoins à travers l'Europe, aux derniers temps du Moyen-Age. Quelques mots suffiront pour le faire voir.

« Caractère de l'interpolation. »

8°. — L'interpolation était en elle-même très acceptable; car, outre qu'elle contient une formule nette et claire des deux grands dogmes chrétiens, à savoir, de l'unité de substance et de la Trinité des personnes en Dieu, elle était déjà préparée par le verset 8 et par l'interprétation traditionnelle qu'on faisait de ce verset. Il n'y a qu'à se rappeler ce que nous avons dit, à propos de Cassiodore (page 69), de saint Eucher (pages 93-94), de saint Augustin (page 97), de saint Fulgence (pages 73-77), de Facundus d'Hermiane (pages 77-82), de saint Grégoire-le-Grand (pages 130-131) et des homélistes du Moyen-Age (page 129), pour le comprendre. A force de voir dans l'Esprit, l'eau et le sang, des symboles du Père, du Fils et du saint Esprit on en était venu à réunir à la Figure les objets figurés; et la note marginale du Vallicellianus, « Sicut tres sunt qui testimonium dant in coelo, » Pater, Verbum et Spiritus Sanctus, et tres unum sunt [1]. » exprime bien le rapprochement que les hommes instruits faisaient en lisant l'Épître de saint Jean. La leçon des manuscrits d'Ulm « Quia tres sunt, qui testimonium dant, Spiritus et a» qua et sanguis, et tres unum sunt. — Sicut et in coelo tres » sunt, Pater, Verbum et Spiritus, et tres unum sunt », n'est presque qu'un emprunt fait aux Complexiones de Cassiodore.

« Influence exercée par le Prologue du Pseudo-Jérôme. »

9°. — Les esprits étaient donc préparés à accepter l'interpolation comme énonçant deux grandes vérités chrétiennes. Ils trouvaient de plus, dans ces versets, des armes contre les hérétiques et nous a-

(1). — J. Bianchini, Evangelium Quadruplex I, 567. — et Vindiciæ Canonicarum Scripturarum, p. CCCXII et suivantes. —

vons encore la preuve que certaines personnes ont remarqué de bonne heure l'opposition qui existait entre le verset 7 et la doctrine Arienne. On lit en effet, à la marge du manuscrit de la Cava, un des trois onciaux qui renferment le verset, la note suivante : « Audiat » hoc Arrianus et caeteri. » On comprend donc aisément que bien des lecteurs ne se soient point montrés très difficiles à l'égard d'un passage qui arrivait quelquefois si à propos pour combattre les Ariens et les Semi-Ariens. — Toutefois il y a loin, entre accepter un texte comme énonçant des vérités chrétiennes et l'accepter comme faisant partie de la Sainte Ecriture. Mais ici le Prologue du Pseudo-Jérôme a joué un grand rôle et égaré la tradition chrétienne (1). —

Le succès de cette pièce a été prodigieuse. Il n'y a presque pas un manuscrit des Epîtres canoniques qui ne le renferme, soit seul, soit uni à plusieurs autres. S'il manque une fois ou l'autre, cela tient à des causes purement accidentelles, nullement à ce qu'on en conteste l'authenticité (1). Comme en effet, au fur et à mesure qu'on s'éloignait des temps apostoliques, on sentait le besoin d'avoir des éclaircissements sur les écrits des Apôtres, on consigna les renseignements utiles ou nécessaires dans les préfaces. Celles-ci furent mises à la mode par saint Jérôme, et vulgarisées par Cassiodore en Italie

---

(1). — Les critiques auraient tort de railler les anciens écrivains d'avoir accepté trop facilement la composition du Pseudo-Jérôme comme authentique, car de très grands savants l'ont admise même dans les temps modernes. Ce n'est que vers la fin du dix-septième siècle qu'on a ouvert les yeux. De plus, les anciens n'avaient pas tous les moyens de contrôle que nous possédons aujourd'hui. Leurs sources d'information étaient beaucoup plus restreintes que ne le sont les nôtres. —

(2). — Des manuscrits qu'on cite quelquefois comme ne contenant pas le Prologue le renferment à un endroit ou à un autre. Nous avons eu occasion de nous en assurer. Sur 258 manuscrits des épîtres canoniques consultés par nous à la Bibliothèque Nationale 3 ou 4 seulement ne renferment pas cette pièce. —

et par saint Isidore en Espagne.

Saint Jérôme n'a pas composé de préface sur les Epitres canoniques ; mais il a parlé de ces écrits bibliques dans ses ouvrages et on a extrait de ceux-ci quelques lignes qu'on rencontre assez souvent en tête de la lettre de saint Jacques, avant ou après le fameux Prologue. C'est pourquoi l'introduction qu'un faussaire a composée en se donnant indirectement pour le solitaire de Bethléem a été acceptée facilement par presque tout le monde jusques au dix-septième siècle (1). On la trouve partout, même dans les manuscrits qui ne renferment pas le verset des Trois Témoins.

Une fois que ce Prologue eût pénétré partout, il fit pénétrer à sa suite le verset des Trois Témoins. Rare comme il l'était au dixième siècle, ce verset n'aurait pas été accepté sans contrô-

---

(1).– Richard Simon, (Histoire Critique du Nouveau Testament, chapitre XVIII, pages 206-209) a eu le mérite de reconnaître, un des premiers, la fausseté de ce Prologue. Après lui sont venus les Bénédictins, et, à cette heure, il n'y a personne qui considère la pièce comme authentique. Voici comment s'expriment les éditeurs de saint Jérôme. Patrol. Lat. XXIX, col. 821, C–D.– Hieronymi hunc prologum non esse, sed hominis cum sequioris multo aetatis, tum subsellii pene infimi, certis adeo argumentis recentiores critici atque ipse etiam Martianaeus evincunt, ut si demonstrare idipsum velimus, actum agere videamur ; clamat enim vero totus orationis contextus, e Hieronymianis laciniis hinc inde male consarcinatus: stylus ipse incomptus, ubi de suo quaedam Auctor subnectit: fluxae sententiae, et posteriora saecula redolentes, ut est prima illa de ordine Epistolarum apud Graecos, qui integre sapiunt, et fidem rectam sectantur: nova etiam vocabula, ut cum Canonicas nuncupari ait has Epistolas, quas Catholicas continuo Hieronymus dicit: aliaque ejusmodi, quae longum est persequi, et quae habes in calce libri a Benedictino Editore refutata : sed et pridem a Richardo Simonio Critic. Novi Testamenti tom. I, c. 18, et in Itinerario P. Martene part. II, pag. 79.–

le par les hommes de la trempe d'Etienne Harding. Avant de l'admettre les critiques comme le pieux abbé de Citeaux lui auraient demandé, malgré ses formes spécieuses, ses titres et ses lettres de créance. Plus d'un l'aurait raturé et aurait interdit, sous peine d'anathème, de l'écrire de nouveau. Malheureusement les titres et les lettres de créance existaient, dans tous les manuscrits, avec le Prologue, et voilà pourquoi le verset des Trois Témoins a été accepté si facilement au onzième siècle. C'est au Prologue que fait appel le correctorium des Dominicains (voir plus haut page 145) (1) et c'est sur le prétendu Jérôme que s'appuient les critiques du Moyen-Age pour condamner, et les manuscrits

---

(1).— Les trois autres correctoria, que nous connaissons à Paris, sont plus modernes que celui des dominicains, ou accusent moins d'érudition. Ils disent à peine un mot du verset des Trois Témoins célestes. On voit que la controverse est finie. Ce passage a conquis désormais sa place au soleil. Si les auteurs de ces ouvrages de critique soupçonnent encore quelque difficulté dans le groupe de versets dont nous parlons, c'est seulement dans la finale du verset 8. Le correctorium de la Sorbonne dit simplement que la glose ne contient pas le passage (voir page 146). Dans le correctorium coté 94 à la Bibliothèque de l'Arsenal (autrefois 119, venant des Blancs-Manteaux.— Voir Henry Martin, Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, Plon, 1885, Tome I, page 48), on lit au f° 52, en bas: „ Spiritus, aqua et sanguis. Quidam addunt: „ Et hii tres unum sunt „ (Ces derniers mots sont soulignés à l'encre rouge), „ sed non est in glosis „.— C'est tout; il n'y a aucune remarque sur le verset 7.— Dans le correctorium 131 (autrefois 118, venant de Saint Victor) intitulé: „ Incipiunt correctiones „ Biblie secundum quod correcta est Biblia Parisiensis „, on lit au f° 102. a: „ Et tres unum sunt.— Non debet omitti iste versus „.— On voit que l'influence de la Glose a été grande et très grande. Elle a contribué, plus que quoi ce soit, à faire supprimer la finale: „ Et hi tres unum sunt.„—

grecs, et les manuscrits latins défectueux. On connaissait alors si peu les manuscrits grecs que l'erreur se comprend et s'excuse d'elle-même.

« De quelle manière « le verset s'est-il « répandu à travers « l'Europe ? - Influence des ordres religieux. »

10°. – Une fois admis comme authentique sur la foi du Prologue, le verset fit son chemin très rapidement. Les Bénédictins du onzième siècle et les étudiants des universités catholiques le portèrent partout. Tout le monde sait que chaque couvent bénédictin fut un foyer d'études, dont la Bible occupa le centre, et plus d'un monastère vit se reproduire ce que saint Étienne Harding avait fait à Citeaux. Les nombreuses filles de la fondation Cistercienne adoptèrent ses lois, ses mœurs, ses coutumes, ses livres liturgiques, comme une partie des plus précieuses de son riche héritage. Ce fut même là une des premières prescriptions formulées dans ce merveilleux document qu'on a appelé « La Charte de Charité » c'est-à-dire, la « constitution d'amour filial ou maternel. » Et parce que, est-il dit dans ce document, et parce que nous recevons tous les moines (des » maisons de notre ordre) qui viennent à nous, de même qu'eux » nous reçoivent à leur tour, il nous a semblé bon, – et nous » voulons que cela soit observé, – il nous a semblé bon que tous » aient les coutumes, le chant, les livres nécessaires pour la ré- » citation de l'office de jour ou de nuit et de la Messe, suivant la » forme des us et des livres du Nouveau Monastère, afin qu'il n'y » ait, dans nos actions, aucune différence, mais qu'au contraire la » charité soit une, la règle une, et les habitudes de vie semblables.[1] » « Que le Missel, l'Epistolaire, les Bibles, le Collectaire, le Graduel,

---

(1). – Patrol. Lat. CLXVI, col. 1379, B. – Et quia omnes monachos ipsorum ad nos venientes in claustro nostro recipimus, et ipsi similiter nostros in claustris suis, ideo opportunum nobis videtur, et hoc etiam volumus, ut mores et cantum et omnes libros ad horas diurnas et nocturnas, et ad missas necessarios, secundum formam morum et librorum Novi Monasterii possideant: quatenus in actibus nostris nulla sit discordia, sed una charitate, una regula, similibusque vivamus moribus.–

„l'Antiphonaire, la Règle, l'Hymnaire, le Psautier, le Lectionnaire et „le Calendrier soient partout uniformes„, ajoutent les décrets du Chapitre général tenu en 1134, (1) en parlant des livres que tous les couvents de l'ordre doivent posséder.

N'aurions-nous que la splendide floraison de couvents bénédictins à signaler au onzième et au douzième siècle que cela suffirait pour expliquer 1°. l'acceptation et 2°. la diffusion du verset des Trois Témoins en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en France et en Espagne (2); mais nous avons, outre cela, l'enseignement des universités, les travaux critiques auxquels elles donnèrent naissance et auxquels la création des ordres mendiants au treizième siècle, imprima une nouvelle impulsion.

11°.— Il ne nous manque qu'un texte pour donner à cette démonstration la clarté et la force dont elle est susceptible. Nous sommes persuadé que ce texte existe — et nous ne désespérons pas qu'il ne soit un jour trouvé —, même en dehors des correctoria

« Texte qui manque seul pour affirmer cette diffusion. »

---

(1).— III: Quos libros non licet habere diversos.—„Missale, „Epistolare, Textus, Collectaneum, Gradale, Antiphonarium, Re-„gula, Hymnarium, Psalterium, Lectionarium, Kalendarium, „ubique uniformiter habeantur.— Voir Ph. Guignard, Les monuments primitifs de la Règle Cistercienne, page XXXVIe.— La Bibliothèque de Dijon, possède encore quelques-uns de ces livres types, destinés à servir d'originaux à tout l'ordre, et ils ont été exécutés avec tant de soin que leur transcription a demandé, au dire de Mr. Guignard, plus de vingt ans.—

(2).— D'après une note placée en tête du manuscrit numéro 3 de la Bibliothèque de Dijon, ce volume de la Bible a été prêté au couvent de Rivesaltes (Ripealtae) pour servir d'original et a propagé peut-être au loin les leçons du „manuscrit plenior„ avec le résultat de la Recension Stéphanique (VA—CAT).— On peut voir, sur les livres et les coutumes des religieux Cisterciens — l'ouvrage de Ph. Guignard, Les monuments de la règle Cistercienne, Dijon, in-8°; 1878.—

Dominicains, Sorboniques et Franciscains du treizième siècle; et voici, entre autres choses, ce qui nous porte à espérer qu'on pourra faire un jour cette intéressante découverte.—

Qu'on se soit occupé beaucoup d'études bibliques au onzième et au douzième siècle, en particulier, d'études critiques, c'est ce que prouvent cent faits plus ou moins remarquables, mais, d'une manière spéciale, la Recension de la Vulgate par saint Etienne Harding. Ces études portaient ordinairement sur des versets, quelquefois simplement sur des mots. Or, le verset des Trois Témoins n'était pas le seul qui manquât dans quelques manuscrits Latins. Il y en avait d'autres qui faisaient défaut, par exemple, celui qu'on lit généralement dans saint Mathieu, XXVII, 35: « Diviserunt sibi vestimenta mea, etc. » Ce n'était pas un passage très considérable et de grande importance que celui-là, car ce fragment a certainement beaucoup moins de relief que le verset des Trois Témoins et ne contient pas l'énoncé de vérités aussi grandes. Et cependant, les Cisterciens ne dédaignèrent pas de s'en occuper, et de s'en occuper longuement, minutieusement.—

« Exemple du rôle « joué par les ordres « religieux dans « cette diffusion. »

12°.— Saint Etienne Harding terminait sa recension critique en 1109; il mourait en 1134, après avoir vu les merveilleux commencements de Clairvaux, et avoir pu chanter, comme autrefois saint Siméon, son « Nunc Dimittis »; mais les études critiques ne moururent pas avec lui; elles allèrent, au contraire, en se développant, ainsi que l'attestent encore les manuscrits bibliques de cette époque. Or, un jour que les délégués des nombreuses filles de Citeaux étaient réunis en chapitre général, un des membres se leva au sein de l'assemblée et appela l'attention de ses collègues sur le verset de saint Mathieu XXVII, 35, qu'on lisait à la messe du Dimanche des Rameaux. Le religieux qui faisait cette motion n'était rien moins qu'un ancien archevêque de Lyon, le docte et pieux Jean aux Blanches mains ou de Bellesmes, qui après avoir été successivement Trésorier de la Cathédrale d'York, évêque de Poitiers, Archevêque de Narbonne

Archevêque de Lyon et Légat du Pape, avait senti le besoin de venir reposer son âme fatiguée par quarante ans d'épiscopat dans la solitude de Clairveaux et se préparait alors par l'étude des saintes lettres à paraître devant Dieu (1). La cause de St Mathieu XXVII, 35, ne pouvait pas être placée en de meilleures mains. Les religieux Cisterciens, après avoir oui l'exposé fait par l'ancien Archevêque de Lyon, ne dédaignèrent pas de s'occuper de ce verset de l'Evangile. L'abbé de la Ferté reçut ordre de faire une enquête, au couvent de Cluny et dans l'Église de Lyon, pour savoir ce qu'on pensait dans ces deux endroits sur ce point. On le chargea de procéder avec soin (diligenter) et de faire un rapport au prochain chapitre. Ceci se passait en 1196. Quatre ans plus tard (1200), le chapitre général de l'ordre s'étant réuni de nouveau et ayant oui le rapport fait par l'Abbé de la Ferté, le décret suivant mit fin aux délibérations (2) :

« Scribatur in textu Beati Matthaei Evangelistae
» ubi Deest : « Diviserunt sibi vestimenta mea ! »
» Qu'on écrive dans le texte du bienheureux évangéliste Mat-
» thieu les mots qui y manquent : « Ils se sont partagés
» mes vêtements, etc. » (3).

---

(1). – Gallia Christiana, Tome II, page 1180. – « Vir apprime litte-» ratus » est-il dit de cet évêque. – Jean de Bellesmes ou aux Blanches mains était aussi un anglais, comme Etienne Harding. On ne sait pas exactement quand il mourut. —

(2). — Patrol. Lat. CCXVI, col. 1375, B. – Ex actis capituli generalis ord. Cisterc. anni 1196. – Ad petitionem Domini quondam Lugdunensis archiepiscopi, qua petit emendari lectionem evangelicam de Passione Domini, quae juxta Matthaeum in Ramis Palmarum legitur, injungitur abbati de Firmitate, ut in Cluniacensi et Lugdunensi ecclesia quid inde sentiant, diligenter inquirat, et in sequenti Capitulo studeat nuntiare. —

(3). — Ibid. col. 1376, B. – En parcourant les diverses constitutions monastiques des ordres religieux fondés au dixième-douzième

Que quelque chercheur infatigable ait la patience de fouiller les Archives de Cluny, de Citeaux et des autres couvents bénédictins du onzième siècle et nous sommes presque sûr qu'on trouvera quelque part la formule sacramentelle, dont nous appelons de tous nos vœux la découverte : Scribatur in textu Epistulæ Beati Johannis Evangelistæ ubi decet : « Et tres sunt qui testimonium dant in coelo, etc ! » (1)

---

siècles on trouverait plus d'une prescription analogue à celles que contient la règle cistercienne. On sait notamment que les Dominicains ont proscrit deux fois, au treizième siècle, dans leurs chapitres généraux, d'adopter la même Bible, à savoir, celle qui fut corrigée à Paris et dont nous avons parlé précédemment à propos des manuscrits 16719 - 16722 de la Bibliothèque Nationale (voir pages 145-146). — Voici les textes qu'a publiés Edm. Martène, Thesaurus Anecdotorum, tome IV : 34. Item, Volumus et mandamus, ut secundum correctionem quam faciunt fratres, quibus hoc injungitur in provincia, aliæ Bibliæ ordinis corrigantur et purgentur. — Chapit. de 1236. — Martène. Thesaurus Anecdot. IV, 1676. — Dans le chapitre de 1256, Ibid. p. 1715, on lit, sous le nº 23 : « Item, correctiones Bibliæ Senonensis non approbamus, nec volumus quod fratres innitantur illi correctioni. — Cf. Histoire Littéraire de la France XIX, Hugues de St Cher (1200-1263) pages 38-49. —

(1). — La recension de St Etienne Harding contient déjà le verset des Trois Témoins célestes, sous cette forme : V. 8. — § Quoniam tres sunt qui § dant testimonium in terra ‖ : Spiritus, aqua et sanguis, et + tres „ unum sunt. — V. 7. — Et tres sunt qui testimonium ‖ Dicunt ‖ „ in coelo, Pater, ‖ Et ‖ # Filius ‖ et Spiritus Sanctus, et hi tres unum „ sunt. ‖ — (Ms 9 bis de Dijon, tome IV, fº 88, b). —

Deuxième partie.

Le verset des Trois Témoins célestes, le Concile de Trente et la Vulgate Latine.

1°. — Si nous écrivions, comme simple critique, nous pourrions nous arrêter à la page précédente et omettre d'examiner la question que soulève l'existence du verset des Trois Témoins célestes dans les éditions de la Vulgate Latine; mais nous ne sommes pas un critique sans attaches avec une communion chrétienne. Nous sommes, au contraire, prêtre et attaché à un établissement d'enseignement supérieur, ouvert, fondé et entretenu par l'Église catholique Romaine. C'est pourquoi notre rôle n'est pas fini. Nous devons aux élèves auxquels nous avons donné l'enseignement contenu dans les pages précédentes, nous devons aux maîtres qui nous les confient, aux évêques qui nous les envoient, à l'Église elle-même qui nous a accordé l'honneur de leur distribuer un enseignement, d'ajouter ici quelques pages d'explication. Elles ne seront pas inutiles, nous l'espérons, à plus d'un point de vue.

« Pourquoi ne s'arrête-t-on pas à la fin de la page précédente? »

2°. — La controverse relative au verset des Trois Témoins célestes est une des plus délicates qu'on puisse agiter dans les temps où nous vivons, parce qu'elle soulève des questions de faits et des questions de principes, sur lesquelles les catholiques sont, et avec raison, très chatouilleux.

« Questions de faits et de principes que soulève la controverse des Trois Témoins. — Tendances diverses. »

Prêtres et Fidèles sont habitués, dans le sein de l'Église Catholique, à environner tout ce qui émane de l'autorité ecclésiastique d'un sentiment de grand respect, presque d'aveugle soumission. Pour les catholiques, l'Église, c'est tout. C'est l'Église qui a reçu la mission de les diriger, de les instruire et de les gouverner. Voilà pourquoi les catholiques n'admettent pas facilement qu'on touche

à des choses qui ont plus ou moins la sanction de l'Église. Ce sentiment est si naturel, si juste, si respectable, qu'il faudrait avoir perdu la raison plus encore que la Foi pour ne pas le comprendre ou pour ne pas en tenir compte. Pour les Protestants et les critiques rationalistes c'est le contraire qui a lieu ; ils ne repoussent pas toujours les croyances ou ne rejettent pas les faits, uniquement parce que l'Église les admet, mais ils ne font pas grand cas de l'opinion ecclésiastique ; et ce n'est pas manquer à la vérité et à l'histoire que de signaler comme différence caractéristique entre Protestants et Catholiques, la tendance de ceux-là à faire la part de l'Église trop petite et la tendance de ceux-ci à la faire trop grande.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'entre les deux tendances il n'y a pas, pour nous, lieu à hésiter. Même, à partir d'un point de vue simplement humain, il y a moins de danger à exagérer un peu la part de l'Église qu'à la faire nulle. Nous n'hésiterions pas, dès lors, à choisir entre les deux, alors même que nous n'y serions pas obligé par notre conscience, par notre caractère et par nos fonctions.

« Tout en approuvant « la conduite générale « des catholiques, peut- « on souscrire à toutes « les affirmations de « leurs écrivains ? — »

3°. — Il ne nous est pas possible cependant de fermer les yeux sur la tendance que certains catholiques manifestent de notre temps, même en nous les expliquant. Il est des catholiques qui restreignent, outre mesure, le champ abandonné par l'Église à la science et à la discussion, en exagérant les décisions qu'elle a rendues ou même en lui en prêtant qu'elle n'a pas encore édictées. En général l'Église laisse, dans beaucoup de choses, une grande liberté d'examen et de discussion, pourvu que la discussion et l'examen soient conduits avec un grand respect dans la forme et un véritable esprit de soumission dans le fond, au cas où elle viendrait à parler et à trancher les problèmes controversés. Loin de s'opposer aux recherches et aux discussions, l'Église les encourage et les favorise, pourvu que le but en soit digne et que l'esprit et le ton en demeurent toujours convenables. Bien avant que les peuples modernes eussent créé des établissements de haut enseignement, l'Église avait ses universités, et

il est, à cette heure, peu de grandes institutions littéraires ou scientifiques en Europe qui ne se relient, par leurs origines ou par leurs traditions, à de grandes fondations ecclésiastiques. Or. le rôle des professeurs de haut enseignement, n'est pas seulement de parcourir les chemins battus; il est aussi, il est surtout d'ouvrir des voies nouvelles, de tracer des sentiers inconnus, de conquérir de nouveaux mondes, et d'enrichir les dépôts anciens en y accumulant de nouveaux trésors. S'il doit y avoir quelque part de la recherche et de l'originalité, c'est dans les universités catholiques. C'est l'Église elle-même qui le veut, car c'est seulement en comprenant ainsi leur mission que les docteurs préparent les jugements de l'Église et sauvegardent les intérêts de la société chrétienne.

Il ne faut pas cependant se dissimuler qu'à certaines époques il se développe chez les catholiques une tendance excessive à vivre dans le « statu quo ». — Ce n'est pas amour de l'arriéré chez eux, c'est respect exagéré de certaines coutumes ou de certains faits : c'est affection mal entendue ou conscience mal éclairée. — L'Église tolère ou accepte certaines coutumes : On fait dire à ces coutumes ce qu'elles ne disent pas; on leur donne une portée qu'elles n'ont pas ou on les présente autrement qu'elles ne sont. L'Église a parlé, mais on lui fait dire ce qu'elle n'a pas dit, ou on le lui fait dire autrement qu'elle ne l'a dit. — Le mal existe à cette heure ? — Pourquoi plus qu'à d'autres époques ? — On pourrait en donner bien des raisons, car elles sont nombreuses; mais n'y aurait-il que la suivante qu'elle suffirait amplement à expliquer la tendance de notre temps à faire intervenir l'Église là où elle n'intervient pas, ou à la faire intervenir autrement qu'elle n'intervient. Quel est le catholique qui n'aime à abriter ses opinions personnelles sous une décision de l'Église, et à dire : « L'Église pense comme moi ? — Il n'y a presque personne qui n'en soit là, et de là vient que nous voyons l'Église ou les grands docteurs invoqués en faveur des systèmes les plus contraires ou les plus contradictoires. Il y a peu de personnes qui se résignent à dire : « Je crois avoir raison, mais je reconnais qu'en

„général on n'a pas pensé comme moi. J'espère cependant qu'on finira „ par penser comme moi.»

« Que faut-il penser, en particulier de ce qu'on dit quelquefois de la Vulgate et du décret du Concile de Trente »

4°.– Pour ne citer qu'un exemple qui nous ramène à notre question, on donne à la Vulgate Latine et à la décision du Concile de Trente, qui a approuvé la Vulgate, une portée et une autorité qu'elles n'ont pas. On attribue à la Vulgate une valeur critique et une autorité doctrinale qu'elle n'a pas. Au lieu de la règle, si sage et si large que le Concile de Trente a formulée, on fait une règle restreinte et mesquine, qui étrangle peut-être des opinions que l'on combat, mais qui déshonore l'Eglise et ne sert pas la vérité. On ne peut pas contester la bonne foi de ceux qui agissent quelquefois de la sorte, mais on ne peut pas s'empêcher de regretter leurs exagérations de langage, parce qu'elles compromettent l'Eglise, si l'Eglise pouvait être compromise.

« Trois questions vont être examinées successivement. »

5°.– La conclusion à laquelle nous avons abouti nous impose naturellement l'examen de plusieurs questions, en particulier, l'examen des suivantes:

1°.– La controverse relative au verset des Trois Témoins célestes est-elle une controverse ouverte ou fermée c'est-à-dire, un catholique a-t-il la liberté de contester l'authenticité et la canonicité de ce passage de la Vulgate?

2°.– La controverse relative au verset des Trois Témoins pourra-t-elle être tranchée un jour si elle ne l'est pas?–

3°.– Supposé que la controverse soit ouverte et qu'un catholique ait la liberté de contester la canonicité et l'authenticité de ce passage de la Vulgate, quelle est l'autorité de ce passage et que doit faire un catholique qui ne le tient pas pour authentique?

De ces trois questions, la première est la plus grave. Nous allons l'examiner en détail. Nous nous contenterons de dire quelques mots des deux autres.–

Chapitre premier.

La controverse relative à I saint Jean V, 7, est-elle une controverse ouverte ou une controverse fermée pour un catholique ?

1°.– Il s'est trouvé, depuis deux cents ans surtout, un assez grand nombre de personnes qui ont prétendu qu'un catholique n'avait plus la liberté de contester l'authenticité du verset des Trois Témoins. Des Protestants ont interprété de cette manière la situation faite aux Catholiques, et des catholiques ont souscrit à ces conclusions, ou les ont formulées eux-mêmes et sérieusement défendues. Il n'est pas difficile de s'expliquer comment les uns et les autres en sont venus là: Les Protestants, par l'exagération du décret du concile de Trente et les Catholiques par un respect excessif pour une édition que l'Eglise met entre leurs mains, ont cru que la controverse était définitivement tranchée et qu'il n'y avait plus lieu de l'examiner ou, en tout cas, plus la liberté de la résoudre dans un sens contraire à l'authenticité du verset. On pourrait dresser une longue liste d'écrivains qui ont pensé ainsi, depuis Mabillon, Dom Calmet, Martianay, Maffei, Cornelius à Lapide jusqu'au Cardinal Maï, et les personnes qui pensent encore ainsi peuvent, sans trop de peine, se résigner à vivre en pareille compagnie, quoique, à notre avis, elles soient dans l'erreur et que ces savants se trompent.–

« Opinion qui s'est « formée là-dessus, « parmi les Catho- « liques et les Pro- « testants. » —

2°.– Cependant, il n'y a pas de doute que la question n'a pas été tranchée formellement et en propres termes, sans quoi aucun écrivain catholique, et voulant rester tel, n'aurait eu la

« La controverse n'a « certainement pas « été tranchée fo-

„ nellement et en „ termes exprès. „

liberté de prétendre le contraire. Or, les catholiques qui ont douté, depuis deux cents ans, de l'authenticité du verset des Trois Témoins sont nombreux; ceux qui l'ont contestée ouvertement ne manquent pas et ceux qui, tout en l'acceptant, ont fait des réserves ne sont pas les derniers venus. Le premier écrivain moderne, qui a protesté contre la tradition en train de se former à la suite et sous l'influence des éditions d'Erasme, de Robert Etienne, ou des Elzévirs, est un catholique, Richard Simon. C'est lui qui, le premier, a commencé à révoquer nettement en doute l'autorité que la troisième édition de Robert Etienne avait acquise sur ce point. De plus, les catholiques qui ont manifesté des doutes et des hésitations sont, en général, ceux qui ont étudié le plus à fond la controverse et qui ont examiné le plus en détail toutes les pièces du procès. C'est ainsi, par exemple, que le Cardinal Wiseman, quoique, ce semble, assez partisan du verset des Trois Témoins, n'a pas pu s'empêcher de remarquer, à la fin de sa seconde lettre: „ Il y a encore certains points „ que j'aurais voulu traiter, entre autres, l'objection que l'on a „ souvent apportée contre la libre discussion de cette question de „ controverse, objection tirée du décret du Concile de Trente. Quelques auteurs ont propagé à ce sujet des notions tout-à-fait „ erronées, et rien ne serait plus aisé à réfuter, si l'on voulait „ consulter les actes des différentes congrégations choisies, pour „ corriger le texte de la Vulgate. L'une de ces congrégations „ semble avoir pris en sérieuse considération les arguments qui „ tendent à faire rejeter le verset (1). „ En terminant le célèbre auteur croit devoir „ mettre le lecteur en garde contre les conclusions erronées auxquelles l'ouvrage d'un savant catholique „ semble conduire, en prétendant que le décret du Concile de „ Trente et l'évidence résultant des recherches de la critique

---

(1).– Lettres sur la première Epître de saint Jean, page 289, édition Casterman.–

„ sont en opposition directe (1). „ Il est bon également de rappeler que J. M. Scholz, le seul catholique qui ait donné, dans ce siècle, une édition critique du Nouveau Testament, a conclu à la non authenticité du passage : « Merito igitur non solum e textu „ sed etiam e margine interiore rejicitur comma subdititium. (Nov. Test. Græc. II, page 152).—

3°.— Il suffit de citer des paroles comme celles qu'on vient de lire pour montrer que l'Église n'a rendu, sur la question que nous étudions, aucune décision formelle, aucune décision claire et nette ; car des écrivains comme Scholz et Wiseman ne se seraient pas prononcés, ou avec autant de réserve, ou avec autant de netteté, si l'Église avait défini clairement l'authenticité de I saint Jean, V, 7. Il est bon, sans doute, de vouloir penser partout et toujours comme l'Église, mais il faut se garder de croire qu'on a le monopole de cette vertu. Il n'est pas défendu de réclamer pour soi une certaine provision de science et de clairvoyance, mais à une condition c'est qu'on ne refusera pas les mêmes qualités à son prochain. Dès que des hommes connus par leur respect pour l'Église déclarent reconnaître que la question est encore ouverte, il ne faut pas se hâter de soutenir qu'elle est close, d'autant plus qu'en agissant de la sorte, on pourrait le faire au détriment de la science et de l'Église.—

4°.— Si l'Église avait dit sur ce sujet quelque mot clair et précis, il y a longtemps qu'on l'aurait cité et on ne serait pas encore occupé à en poursuivre la découverte. Il ne peut donc pas être question d'une définition directe, mais n'existe-t-il pas de décision indirecte ? Peut-on contester que le Concile de Trente ait défini indirectement l'authenticité du verset 7 du chapitre cinq de la première de saint Jean ?—

« L'Église n'a-t-elle pas défini au moins « indirectement l'authenticité et la ca- « nonicité de I Jean V, 7? »

C'est sur ce point que portent, à cette heure, les efforts de la controverse parmi les catholiques. Les uns prétendent que le Concile de Trente a défini virtuellement l'authenticité et la ca-

---

(1).— Ibid., en bas.—

-ronicité du verset des Trois Témoins (1), les autres soutiennent le contraire. Nous avons vu tout-à-l'heure le Cardinal Wiseman protester contre ces catholiques qui soutiennent qu'ici la science et la foi « sont en opposition directe », et ce n'est pas sans raison car la Foi n'enseigne pas ce qu'on lui fait dire.

« Pourquoi il est si « facile aux catho- « liques de se faire il- « lusion sur ce point? »

5°.- Nous comprenons à merveille, non seulement que les fidèles, mais même que des prêtres et des docteurs puissent se faire illusion sur ce point, car tout catholique accepte volontiers ce qui lui vient de l'Eglise. Or, la Vulgate nous est imposée par l'Eglise, et dès lors il est assez naturel de penser que tout ce qui s'y trouve appartient, directement et sans distinction aucune, à la parole de Dieu. Ce n'est que par l'étude, par la réflexion et par l'histoire, qu'on arrive à savoir que cela n'est pas tout-à-fait exact. Mais les catholiques ne peuvent pas tout étudier, tout discuter, et en cela ils ont raison. Par conséquent, l'erreur qu'ils commettent en allant trop loin dans leur Foi, si elle est une faute, n'est pas une faute sans excuse. Autrefois on admettait que la Sainte Ecriture était inspirée non seulement dans le fond, mais encore dans la forme, et pendant quelque temps, on a disserté sur l'inspiration verbale.- Qui y songe maintenant? On trouverait plus d'un auteur qui a cru que la Vulgate avait été inspirée à saint Jérôme et qu'elle avait, critiquement parlant, plus de valeur que le texte Hébreu ou celui des Septante (1). N'y a-t-il pas eu aussi des hommes, et même

---

(1).- Cardinal Franzelin, De Deo Trino, page 44.- Nos veritatem facti Affirmamus, et hoc ipso nefas putamus genuinitatem textus apostolici in dubium vocare.

(2).- L. De Tena, Isagoge in totam S. Scripturam Barcinonae, p. 30, b: « Latina editio vulgata in omnibus suis locis et partibus ita authentica est, ut non solum nullum contra fidem errorem contineat, sed etiam infallibilem veritatem et Spiritus S. mentem in omnibus suis partibus quantumvis minimis, non minus quam originalis Scriptura, unde fuit desumta. Neque ut fidem faciat, indiget recursu ad illam vel aliam, sed adhuc, quando ab hebraea nunc

de très grands hommes, qui ont cru à l'inspiration des 72 traducteurs réunis par Ptolémée pour traduire en grec le texte Hébreu?- A cette heure qui songerait à enseigner cette opinion ou comme certaine ou comme probable?—

On conçoit donc ces écarts de la Foi; ils s'expliquent d'une manière générale par le respect que les catholiques ont pour l'Église; ils s'expliquent, en particulier, dans ce cas, par l'ambiguïté de certaines expressions employées par le Saint Concile de Trente.

« Expressions ambiguës employées par le Concile de Trente »

6°.- Il y a deux expressions qui ont contribué, plus que toute autre chose, à égarer l'opinion sur ce point, et ces mots figurent dans le décret relatif aux Saintes Écritures rendu par le Concile de Trente dans sa Session troisième. Ces mots sont celui d'« authentique » et de « partie ».[1]- Or, il suffit d'expliquer le sens de ces expressions telles que le Concile les a entendues et forcément entendues, pour voir qu'elles ne préjugent en rien la question de l'authenticité du verset des Trois Témoins. Parlons, d'abord, du mot « authentique ».

« Dans quel sens le Concile de Trente a-t-il entendu di-

7°.- Le Concile de Trente s'est-il servi du mot authentique, au sens où nous le prenons habituellement aujourd'hui? — Il suf-

---

exsistenti dissentit, est vera regula fidei neque priori originali ullo modo contraria.»

· P. Basil. Poncius « Juxta Tridentinum decretum non solum omnia, quae continentur in Vulgata, vera ipsa esse, sed vere et germane Scripturae originali conformia fideliterque, quod ad sententiam attinet, ab interprete reddita, ita ut nec in levissima aliqua re lapsus fuerit vel ignorantia vel incuria, sed omnia, quantumvis minima, recte conversa.» (Voir Cornely, Introd. p. 442-448).—

(1).- Nous avions déjà rédigé les pages qui suivent, lorsqu'il nous est tombé entre les mains un ouvrage intitulé cursus scripturae sacrae .... Historica et critica introductio in utriusque testamenti libros sacros, auctore Rudolpho Cornely S.J.- Paris 1885, in 8°.- Nous avons été heureux d'y trouver exposées et défendues les idées que nous émettons sur la portée du décret du Concile de Trente et sur l'autorité de la Vulgate.—

rectement le mot authentique." fit de lire le texte même du Concile pour voir que ce n'est pas là le sens premier et direct. Nous ne voulons pas dire que le Concile n'entende pas indirectement et dans certaines limites, ce mot dans le sens où nous le prenons habituellement, mais ce n'est pas, nous le répétons, le sens premier et direct (1). Pour le voir, il suffit d'examiner le texte même du Concile. –

Le décret relatif aux Saintes Ecritures est double : Le premier est intitulé : « Decretum de Canonicis Scripturis » et le second : « Decretum de editione et usu sacrorum librorum. » Or, ce n'est pas dans le premier mais dans le second décret que figure le mot « authentique. » Déjà cette distinction suffirait pour mettre

---

(1). – Le Cardinal Franzelin a écrit, du point de vue purement théologique, la meilleure défense qui ait été fait par les catholiques du verset des Trois Témoins. Nous croyons la thèse radicalement fausse et nous essaierons de le faire voir, en citant, dans les notes, les passages saillants et les réfutant en quelques mots. — De Deo Trino, p. 46 : Hoc autem (le 2e décret de Trente le décret relatif à la Vulgate) eo tandem redit, quod libri sacri sub hac forma editionis Vulgatae declarantur conformes primitivo textui p. 46 .... Adeoque jubemur hunc textum Vulgatum agnoscere pro textu inspirato, non utique quoad verba sed quoad res et sententias. – .... Ratio, qua manifestatur et ex quà à Concilio concluditur hoec authentia, est eadem jam indicata in definitione divinitatis seu authentiae originariae horum librorum, usus scilicet vetustus in ecclesia catholica. – Il est évident qu'on joue ici sur le mot « authentia ». – Quand le Concile définit l'« authentiam » de la Vulgate, il ne vise pas directement l'« authenticité », mais le caractère officiel de la Vulgate ; et la raison pour laquelle le Concile de Trente préfère la Vulgate aux versions faites par des catholiques, est uniquement le « Vetustus usus ». – Les Actes du Concile sont explicites là-dessus. On discuta longtemps à Trente pour savoir s'il fallait, oui ou non, condamner les éditions modernes. Il fut entendu que l'officialité (authentia) de la Vulgate n'impliquait pas le rejet des au-

sur la voie et pour montrer qu'il ne s'agit pas ici directement de l'authenticité, au sens moderne, c'est-à-dire, de livres authentiques par opposition aux livres apocryphes. Rappelons-nous, d'ailleurs, ce qui se passait à l'époque de la Renaissance.

Au seizième siècle, au moment où se réunit le Concile de Trente, dans ce mouvement fébrile qui poussait tous les esprits distingués vers l'étude des Ecritures, chacun voulait faire sa traduction, si bien que, pendant plusieurs années, l'Europe chrétienne fut inondée sinon infestée de traductions nouvelles. Toutes ces traductions n'étaient pas irréprochables, celle qu'Erasme publia, par exemple, avec sa première édition du texte grec, souleva contre lui plus d'un orage et Stunica la critiqua sévèrement. Il y avait donc là un danger pour les âmes chrétiennes; cette multitude de versions différentes jetait le trouble dans les esprits et c'est pour obvier à ces inconvénients ou pour prémunir les fidèles contre ce danger que le Concile de Trente déclara la Vulgate la seule édition authentique, c'est-à-dire la seule édition officielle dont il fut permis de se servir dans les offices ecclésiastiques (1). C'est pour le même motif qu'il fut dé-

---

tres versions, encore moins leur condamnation.—

(1).— Cela ressort clairement des Actes du Concile (Aug. Theiner, Acta genuina SS. Œcumenici C. Tridentini, Zagabriae in-4°, 1874.— page 63. col. 1. — Le Cardinal de St. Croix disait: « Fuerunt editoe tot editiones bibliorum, ut vix constet, quoe sit verior et purior; nam cum libri sacri partim ab Hebroeo, ut vetus Testamentum, partim a Groeco, ut novum, habeantur, et codices qui circumferuntur, mendosissimi sint; possent eligi aliqui viri probi, et in utraque lingua docti, qui eos expurgarent: At editio LXX omnibus anteponenda: poterunt patres super id cogitare. Cfr. p. 70, col. 2, 79, 1;— Cela ressort plus clairement encore du travail fait par les Théologiens et connu sous le nom d'« Abusus collecti circa libros sacros, et eorum remedia — » Primus abusus est: habere varias editiones sacroe scripturoe, et illis velle uti pro authenticis in publicis Lectionibus, disputationibus et

fendu, alors et plus tard, de joindre des variantes au texte de la Vulgate. Telle est la portée directe et immédiate du mot authentique, qu'a employé le Concile de Trente. Cela ressort, non seulement des circonstances historiques au milieu desquelles le décrêt a été rendu, mais encore des termes mêmes employés par le Concile. On ne saurait être plus clair et plus explicite :

« Insuper, dit le Concile, eadem sacrosancta Synodus, considerans non parum utilitatis accedere posse Ecclesiae Dei, si ex omnibus latinis editionibus quae circumferuntur, sacrorum librorum, quaenam pro authentica habenda sit innotescat ; statuit et declarat ut haec ipsa vetus et Vulgata editio, quae longo tot saeculorum usu in ipsa ecclesia probata est, in publicis lectionibus, disputationibus, praedicationibus et expositionibus pro authentica habeatur, et ut nemo illam rejicere quovis praetextu audeat vel praesumat. » —

On ne peut pas être plus clair et plus explicite que le décrêt du Concile de Trente ; et certainement, si on avait les termes présents à l'esprit, on n'y verrait pas autre chose qu'une reconnaissance du caractère officiel qu'a la Vulgate. C'est la consécration par l'autorité ecclésiastique de l'ancienne version latine, à l'exclusion de toutes les versions modernes, dans les offices de l'Eglise ou dans les choses qui tiennent de près à l'Eglise.

Il n'est pas nécessaire de justifier le Concile de Trente. Les évènements l'ont justifié et le justifient tous les jours.

---

praedicationibus, p. 64. col. 2. — Remedium est : habere unam tantum editionem, veterem scilicet et vulgatam, qua omnes utantur pro authentica in publicis lectionibus, disputationibus, expositionibus et praedicationibus, et quod nemo illam rejicere audeat, aut illi contradicere ; non detrahendo tamen auctoritati purae et verae interpretationis septuaginta interpretum, qua nonnunquam usi sunt apostoli neque rejiciendo alias editiones quatenus authenticae illius vulgatae intelligentiam juvant 64, col. 2. —

La Vulgate, eût-elle été plus imparfaite que les versions d'Érasme ou des autres critiques, qu'elle avait en sa faveur quelque chose qui lui donnait un prix supérieur, à savoir la consécration des siècles.—

8°.— On dira sans doute que le Concile de Trente a déclaré, au moins indirectement, la Vulgate authentique au sens où nous prenons ce mot, car il n'a pas pu imprimer le caractère officiel à une version qui eût été apocryphe ou pleine de documents apocryphes.

« Le Concile de Trente » n'a-t-il pas déclaré indirectement authentique, au sens » où nous prenons » le mot, la Vulgate » Latine ?»

Cela est évident dans une certaine limite; car le concile ne pouvait pas choisir, pour texte officiel, un texte substantiellement apocryphe ou substantiellement corrompu. Mais cela ne veut pas dire que le concile ait approuvé explicitement comme authentique tout ce qu'il y a dans la Vulgate (1); car cela est contredit formellement par l'histoire du Concile (2). Ce ne fut pas, en effet, sans difficultés que le décret dont nous parlons fût rendu. Beaucoup de Pères hésitaient à déclarer la

---

(1).— Franzelin, De Deo Trino, p. 47. Concedi utique debet... conformitatem editionis Vulgatae non esse declaratam velut perfectionis supremae pertinentem ad omnes et singulas partes; parique ratione nomine « partium librorum prout in veteri vulgata latina editione habentur » non esse intelligenda omnia aut verba aut incisa cujuslibet modi ea sint.—

(2).— André Vega un des théologiens de Trente, expose ainsi la pensée des Pères: « Certo scirent fideles, quod et verissimum est, » nullum inde (de la Vulgate) haberi perniciosum errorem et » tuto illam et citra periculum legi, ad coercendam etiam con- » fusionem, quam affert multitudo translationum, et ad tempe- » randam licentiam nimiam cudendi semper novas translationes, » sapienter statuit, ut ista uteremur in publicis lectionibus, dis- » putationibus, et expositionibus. Atque catenus voluit eum » authenticam haberi, ut certum omnibus esset, nullo eam foe- » datam esse errore, ex quo perniciosum aliquod dogma in fide et

Vulgate authentique et cela, disaient-ils, parce qu'il y avait des fautes nombreuses, et non pas seulement des fautes de copistes, mais encore des fautes de traduction. C'est pourquoi ces Pères voulaient qu'avant de déclarer la Vulgate authentique on commençât par en donner une édition corrigée. Seulement, comme on reconnut bientôt qu'un tel travail demanderait des années, on adopta le moyen terme de déclarer la Vulgate authentique et de décréter que le saint Siège serait chargé d'en préparer le plus tôt possible une édition corrigée (1).—

En se servant du mot « authentique » le Concile de Trente n'a donc pu définir, même indirectement, qu'une authenticité substantielle (2), c'est-à-dire, dans ce qui touche à la Foi et aux moeurs, et dans l'ensemble. L'assemblée ne s'est pas préoccupée de la bonté relative de la Vulgate : ce qui l'a désignée à son choix, c'est sa haute antiquité et sa réception dans la société chrétienne.

---

moribus colligi posset.— R. Cornely, Historica et Critica introductio, I, 445.—

(1).— Aug. Theiner, Acta genuina S. Œcumenici C. Tridentini — Secundus abusus est corruptio codicum, qui circumferuntur, Vulgatae hujus editionis.— Remedium est, ut, expurgatis et emendatis codicibus, restituatur Christiano orbi pura et sincera Vulgata editio a mendis librorum, qui circumferuntur. Id autem munus erit D. N. quem S. Synodus humiliter exorabit.— 65, col. 1.— ... Curando etiam ut unum codicem graecum, unumque hebraeum, quoad fieri potest, correctum habeat ecclesia Sancta Dei. Ibid. page 64, col. 2.—

(2).— R. Cornely, Histor. et Crit. Introductio I, 453 : « Ab omnibus omnino tenendum asserimus, eo sensu Vulgatam esse declaratam authenticam, ut verus et genuinus revelationis fons dici queat » et debeat, ita quidem ut non tantum nulla falsa doctrina fidei » vel morum regula erronea ex illa legitime deduci possit, sed » ut etiam omnia illa quae ad verbi divini scripti substantiam » pertinent, fideliter exprimat.—

9°.– Ici quelques personnes, tout en trouvant cette explica-tion éminemment raisonnable et absolument fondée, en fait, sou-lèvent une objection et citent à l'appui un passage du premier décret. « S'il est vrai, disent ces personnes, comme vous le prétendez, » que le Concile de Trente n'a défini tout au plus, et encore » même indirectement, qu'une authenticité substantielle, quel » sens donnez-vous à ces paroles du premier décret du Concile » de Trente : « Si quis autem libros ipsos integros cum omni- » bus suis Partibus .... pro sacris et canonicis non susceperit. » .... anathema sit ? »

« Objection qu'on fait quelquefois contre cette opinion »

C'est là l'argument capital auquel recourent les personnes aux yeux desquelles la controverse relative au verset des Trois Té-moins est une controverse close, une question définitivement tran-chée. Elles insistent sur les mots « integros » et « omnibus parti- » bus » et elles concluent que le concile a dû nécessairement dé-finir l'authenticité et la canonicité de I Jean V, 7 (1).

10°.– Nous comprenons sans peine que les catholiques en très grande majorité raisonnent ainsi ; mais nous croyons qu'ils se trompent et il nous semble que l'histoire du Concile et l'his-toire de la Vulgate le prouvent à n'en pas douter.– 1°. Il faut bien admettre, en tout cas, qu'il y a intégrité et intégrité, par-tie et partie (2). Or, de quoi parlons-nous, nous catholiques, quand

« Preuves qu'on apporte à l'appui de cette objection »

---

(1).– Franzelin, De Deo Trino, p. 47 : Manifestissimum videtur declarari canonicas partes omnes prout in veteri vulgata editione habentur (cela est vrai, si on ajoute ce que dit le Concile et ce qu'on a tort d'omettre : « prout in ecclesia Catholica legi » consueverunt. », omission répétée qui vicie toute la thèse. Le Concile ne dit rien de ce qui suit :) quae dogma aliquod vel morum regulam per se directe enuntiant, etc.– Les textes dogmatiques ou non dogmatiques n'ont rien à faire avec l'authenticité.– Les textes sont authentiques « prout in Ecclesia catholica legi consueverunt », qu'ils soient dogmatiques ou ne soient pas dogmatiques.–

(2).– Franzelin, De Deo Trino, page 43.– Ideo ex defini-

nous défendons l'intégrité des Livres Saints ? — Nous ne parlons évidemment que de l'intégrité substantielle ou relative et nullement de l'intégrité absolue, car nous savons très bien que les Livres Saints ont souffert dans les détails. Il y a également partie et partie, et comme le Concile n'a pas dit ce qu'il entendait par ce mot, il reste un peu de doute sur sa signification. Il y a évidemment des choses qui constituent des parties d'un livre, d'autres qui ne constituent pas de parties, d'autres enfin à propos desquelles il peut y avoir hésitation. Or, il ne s'agit ici que d'un verset. Par conséquent, on peut, avec beaucoup de raison, douter que la pensée du Concile aille jusque là. — 2° On a dit, il est vrai, que ce verset était extrêmement important et que le Concile n'avait pas pu faire de moins que de l'avoir en vue, et que d'ailleurs, sans cela, les mots « omnibus partibus » n'auraient pas de sens (1). Mais ce ne sont là

„ tione libri canonici universim spectata nondum quidem potest „ colligi gradus integritatis et conformitatis cum originali. „ — C'est tout ce qu'on demande, car personne ne doute parmi les catholiques de la vérité de ce qui suit. « Attamen in eo gradu, quem „ judicium Ecclesiæ definit, integritas est infaillibiliter certa. „ — Que l'Eglise décide, et tous les catholiques accepteront la décision. —

(1) — Franzelin, De Deo Trino, p. 47. — Les conclusions que tire le Cardinal Franzelin ne sont pas justes : « Si, dit-il, au- „ thentia Vulgatæ tantum in confuso declarata esset, quin sit au- „ thentica in specialibus textibus per se dogmaticis ; vi hujus de- „ creti nulla fuisset stabilita securitas ! — Cela n'est pas exact. C'était déjà beaucoup pour les Fidèles, pour les savants et pour les Pères de Trente, que d'avoir cette lumineuse règle : « prout in ec- „ clesia catholica legi consueverunt. „ — Les textes « per se „ dogmatiques doivent-être appréciés, comme les autres, avec cette grande règle, à moins que l'Eglise ne dise clairement ce qu'elle veut. —

Le Père R. Cornély dit, avec infiniment plus de raison : « Qua- „ re omnino quidem tenendum censemus, omnes textus, qui per se „ fidem ac morum regulam attingunt, definitione hac contineri, si

que des raisonnements et des raisonnements qui manquent de justesse. — Il est vrai, sans doute, que le verset des Trois Témoins est le texte le plus clair, le plus net et le plus explicite que nous ayons sur la Trinité, mais c'est précisément pour cela qu'il y a lieu de s'étonner qu'il ait disparu partout, de telle sorte qu'on n'en trouve pas de trace certaine avant la fin du cinquième siècle. En outre, le plus ou moins de relief d'un texte n'est pas la raison véritable et dernière pour laquelle l'Eglise et les fidèles admettent un passage comme authentique et canonique. Si les fidèles et l'Eglise admettent l'authenticité et la canonicité de certains passages, c'est parcequ'ils croient que ces passages émanent d'un auteur inspiré. Sans quoi, le credo, devrait être mis au rang des Ecritures, car il n'y a certainement pas de texte plus dogmatique que celui-là. Ce n'est pas là évidemment ce qu'on veut dire et nous comprenons bien la pensée de

---

„ eos, « in ecclesia catholica legi consuevisse et in veteri Vulgata „ Latina haberi „ constat; Hist. et Critic Introd. I, p. 453. — Quant aux textes qui n'ont pas été toujours lus dans l'Eglise, le Concile n'en dit rien, alors même qu'ils toucheraient à la foi et aux moeurs il faut seulement leur appliquer la règle ou l'approbation négative. — Le même P. Cornely dit encore dans son Introductio Specialis, pages 679-680 « Etiam monent quaestionem in eo versari, utrum „ comma ad substantialem Scripturarum integritatem eo sensu „ pertineat, quo Concilium eam describat; duas enim poni con„ditiones, quibus partes illae distinguantur : « prout in Ecclesia „ Catholica legi consueverunt » et « in vetere vulgata editione haben„tur »; Utramque autem verificari debere, ut textus aliquis in „ partibus sit adnumerandus, quas Concilium tuetur. Quibus prae„missis interrogant : a) num in Ecclesia Catholica legi consue„visse dicendus sit textus, cujus ne minimum quidem vesti„gium ante saeculum 12um in omnibus ecclesiis orientalibus „ inveniatur ? b) Num in vetere vulgata haberi dicendus sit „ versus qui ante medium saeculum quintum in Ecclesia latina

ceux qui recourent à cet argument. Ceux qui raisonnent ainsi veulent dire que le Concile a dû viser ce texte, parceque ce texte a plus de relief que d'autres. Mais on peut répondre, et avec beaucoup de raison, qu'il est très incertain que le Concile ait eu en vue I Jean V, 7, en parlant de « omnibus partibus » et cela pour les raisons suivantes : a) Lorsque le Concile a fait le décret, il n'avait pas la Vulgate actuelle entre les mains, puisque cette édition était à faire. b) De plus il savait que la Vulgate existante contenait beaucoup de fautes, puisque c'était là ce qui le faisait hésiter à la déclarer authentique. c) De là il suit rigoureusement que les mots integros et omnibus partibus doivent s'entendre avec une certaine largeur, sans quoi ils n'auraient pas pu s'appliquer à la Vulgate existante, la seule sur laquelle le Concile de Trente pût légiférer (1). d) Enfin il n'est pas exact de dire que les mots « integros » et « omnibus partibus » n'ont pas de sens, s'ils ne s'appliquent pas à I Jean V, 7, car il y avait d'autres parties de l'Ancien et du Nouveau Testament qui étaient contestées, à savoir, dans l'Ancien Testament les parties d'Esther et de Daniel, et dans le Nouveau, la fin de saint Marc, les versets relatifs à la sueur de sang et la section de l'Adultère. Or, ces parties sont plus longues que le verset des Trois Témoins ; elles sont de plus très attestées par la tradition chrétienne. Par conséquent, il y a là plus de fragments qu'il n'en faut pour justifier les expressions du décret de

---

„ certum testimonium non habeat quo post medium Saecul. 5 optimi careant Vulgatae codices ... etc., etc..

(1).– R. Cornely dit très bien : « Concilium non futurae alicujus editionis, sed Vulgatae tum existentis authentiam declarat, nec „ prophetico spiritu praevidit, quaenam tandem post quadraginta „ annos editio in lucem esset proditura ; – nostrae autem Clementinae praefatio asserit, quaedam quae mutanda videbantur, immutata esse relicta ob populi offensionem vitandam aliasque ob rationes ; ergo Clementina ipsa quoque suos retinet naevos. – Hist. et Critic. Introductio. I, 449.–

Trente. Par conséquent il n'est pas sûr que les mots « integros » et « omnibus partibus » visent le passage controversé de la première épître de saint Jean. — 3° On a enfin voulu tirer un argument du fait de la controverse et on a dit : « Le concile de Trente » a visé, dans son décret, les controverses de l'époque. Or, à l'époque du concile de Trente on discutait beaucoup sur l'authenticité du verset des Trois Témoins. Donc, ce verset est compris » dans les expressions « integros » et « omnibus partibus ». — Il est curieux, et pénible de voir faire de pareils raisonnements, par des personnes très habiles dans la dialectique, car ce raisonnement est faux et la fausseté en est visible. Il est parfaitement vrai que le Concile de Trente ne s'est pas battu contre des moulins, mais, de ce qu'il a visé des controverses, peut-on dire absolument lesquelles, lorsque ces controverses sont d'ailleurs nombreuses ? — Certainement non. Il reste toujours quelque doute. L'Église ne fait pas des définitions pour le plaisir de faire des définitions ; quand elle définit quelque chose, elle y est généralement forcée ; mais, dans le concile de Trente, elle ne nous dit pas nettement les adversaires qu'elle vise. Pour les connaître, il faut recourir à l'histoire de l'époque et à la nature des controverses. Or, si nous prenons l'histoire de l'époque et si nous examinons les controverses qui étaient agitées vers l'an 1540, il nous paraîtra fort douteux que le concile de Trente ait visé I Jean V, 7. — Et pourquoi, cela nous demandera-t-on ? — Par la raison toute simple, répondrons-nous, que la controverse relative à saint Jean avait en 1540, une toute autre physionomie que celles relatives à d'autres passages (1).

---

(1). — R. Cornely, Histor. et Critic. Introductio I, p. 456 : « Nec » decreto suo Tridentini Patres textus dogmaticos illos, qui jam » antea erant critice dubii, autographis conformes declarare » illisque majorem, quam eo usque habuerant, auctoritatem » attribuere voluerunt. Namque nec in decreti ipsius verbis nec » in ejus historia quidquam hanc Patrum intentionem manifes-

« Est-il vraisemblable
« que le Concile de
« Trente visât I
« Jean V, 7. »

Quand une controverse est aisée, facile, peu compliquée, on peut concevoir que l'Église la tranche rapidement et sans le dire en propres termes; mais, quand une controverse est embrouillée, quand elle est pleine d'obscurités, il faut que l'Église parle clairement et nettement, si elle veut que tout le monde se soumette. L'Église connait bien son devoir et elle n'y a jamais failli. Or, en 1540-1546, la controverse soulevée par I Jean V, 7 était certainement, dans le domaine des études bibliques, une des plus ardues qui eussent été jamais discutées. On savait que ce verset manquait dans les manuscrits grecs, puisque Érasme, après l'avoir omis dans ses deux premières éditions, ne l'avait inséré dans la troisième que sur la foi douteuse d'un manuscrit anglais. Beaucoup d'éditeurs grecs le rejetaient et on ignorait si peu qu'il manquait dans beaucoup de manuscrits latins que Robert Estienne l'avait omis dans sa belle édition de la Vulgate de 1540. On en savait donc assez pour que le concile de Trente pût hésiter et se montrât réservé, d'autant plus que la troisième édition de Robert Estienne n'était pas encore venue égarer les esprits, avec son crochet mal placé. Il y a donc, ce nous semble, plus de raisons de supposer que le concile de Trente n'a pas voulu trancher cette question épineuse (propter ipsius rei difficultatem), puisqu'il ne l'a pas dit expressément, alors qu'il devait le dire. Les raisons qui militent en faveur de cette opinion nous paraissent certainement beaucoup plus fortes que celles qui militent en faveur de l'opinion contraire.

« Faits qui prouvent
« le contraire. »

Mais à quoi bon, d'ailleurs, recourir à des raisonnements, lorsque nous pouvons citer des faits, des témoignages et des textes précis? Ce n'est pas, en effet, affaire d'opinion; c'est un fait certain que le concile de Trente n'a pas visé I Jean V, 7, dans son décret. Depuis quelques années on a publié les Actes du Concile de Trente et nous savons maintenant que les parties

---

» tat, immo, ni fallimur, contrarium ex decreti motivo colli-
» gitur. » —

visés par le concile, s'il visait directement quelques parties dans cette expression générale (omnibus partibus), étaient saint Marc XVI, 9-20; saint Luc, XXII, 43-44, et saint Jean VII, 53-VIII, 11.- Il n'est pas question de I Jean V, 7, pas même de saint Jean V, 3, b-4.- Par conséquent, tout ce qu'on a dit en sens contraire ne repose sur rien, absolument sur rien. Ce ne sont que des hypothèses sans fondement (1).

11°.- Ceci, nous le répétons, n'est pas affaire d'opinion, c'est un fait.-

« Passages que les Pères de Trente semblent avoir visés expressément. »

Pendant qu'on discutait sur le premier décret, et quand on eût résolu d'énumérer tous les livres du Canon, un des Pères se leva et exprima le désir qu'on nommât expressément, parmi les parties canoniques, la fin de saint Marc, le passage relatif à la sueur de sang et la section de la femme Adultère. Ceci se passait le 27 Juin 1545. Le projet de décret: « De canonicis libris », qu'on venait de lire, se terminait alors par ces mots: « Si quis autem libros ipsos et traditiones prædictas violaverit anathema sit! » (2).

A la proposition faite par ce Père que répondit-on?- On répondit, que, dans le décret, on avait omis à dessein d'entrer dans ces détails, parceque, après avoir examiné la chose, on avait reconnu que cela fournirait matière à de nombreuses difficultés: « propter ipsius rei difficultatem », mais on reconnut qu'on pourrait peut-être faire un jour utilement quelque décret touchant ces fragments, qu'on n'appelle pas du nom de « partes » mais du nom de « particulæ ».- Cogitaverunt tamen posse aliquando de his particulis fieri decretum (3). » On alla néanmoins aux voix,

---

(1).- Acta Genuina SS. Œcumenici C. Tridentini, p. 71.-

(2).- Aug. Theiner, Acta genuini SS. Œcumenici Concilii Tridentini, Zagabriæ, in-4°, 1874, page 63, col. 1.-

(3).- Ibid. page 71, col 1. Quand on lut le décret le 27 mars: « Varii varia dixerunt, ut quot fere erant in decreto capita, tot » diversæ fuerint sententiæ.- Card. Gienensis dixit, se optare, ut

et, à une majorité assez considérable, on décida qu'il ne serait pas fait mention expresse des fragments litigieux. Toutefois; voulant donner une satisfaction à la demande qui avait été presentée, le concile décida qu'on modifierait un peu la teneur du décret, et c'est pourquoi le texte rapporté plus haut est devenu dans la rédaction finale : « Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus » suis partibus, prout in ecclesia catholica legi consueverunt, et » in veteri Vulgata latina editione habentur pro sacris et canonicis » non susceperit, et traditiones prædictas, sciens et prudens con- » tempserit ; anathema sit ! » A vouloir donc retrouver dans les mots « integros » et « omnibus partibus » une allusion à quelque passage particulier de la Bible, on aurait quelque raison de croire que les Pères de Trente ont visé saint Marc XVI, 9-20 ; saint Luc XXII, 43-44 ; saint Jean VII, 53-VIII, 11, puisqu'il fut expressément question de ces passages et que les mots « integros » cum omnibus suis partibus », ont été ajoutés au premier décret, à la suite de la discussion provoquée par ces fragments du Nouveau Testament. Quant à I Jean V, 7, il ne peut pas en être question. Si on ne voulut point faire mention expresse des trois passages indiqués plus haut « propter ipsius rei difficultatem », que n'aurait-on pas dit, si on avait eu en vue le texte controversé de la première Épître de saint Jean ?

« Le Concile de Trente n'a pas pu entendre les mots

12°.- La raison et l'histoire nous disent donc que le Concile de Trente n'a pas entendu et n'a pas pu entendre ces mots « integros ... cum omnibus suis partibus » d'une manière absolue

---

quædam particulæ novi Testamenti quæ in Lucâ et Johanne non solum ab adversariis nostris, sed a Catholicis controvertuntur, specialiter enumerarentur. Cui a Materano, uno ex Deputatis responsum est, omissam hanc librorum differentiam, quoniam in congregatione generali constitutum fuerat, ut omnino ejusmodi librorum differentia omitteretur propter ipsius rei difficultatem p. 71, col. 1.— Cogitaverunt tamen posse aliquando de his particulis fieri decretum.—

et sans correctif. Par conséquent, alors même que le Concile n'aurait rien dit qui expliquât sa pensée, il faudrait l'expliquer un peu et cela nécessairement. Mais nous n'avons pas besoin d'inventer des explications ; nous n'avons qu'à prendre purement et simplement l'explication que nous a donnée le Concile de Trente lui-même. Le Concile s'est, en effet, expliqué très clairement et il a montré de quelle manière il fallait entendre ses paroles « integros ... cum omnibus suis partibus », car il ne s'est pas contenté 1°. de rédiger le catalogue des Livres saints et 2°. d'ordonner d'accepter les livres contenus là-dedans « integros ... cum omnibus suis partibus » ; il a ajouté une autre chose, une chose qui définit l'étendue de nos obligations, et il est vraiment étrange que des personnes instruites ne fassent pas plus attention à ce que dit le Concile (1). La phrase, en effet, ne se termine pas de cette manière integros ... cum omnibus suis partibus, Anathema sit ! Le concile ajoute : « Prout in Ecclesia Catholica » legi consueverunt et in vetere vulgata latina editione habentur. » Or, ces mots ne sont pas inutiles, ils éclaircissent, définissent et précisent, d'une façon fort lumineuse, la manière dont il faut entendre les expressions integros ... cum omnibus suis partibus. » Nous sommes obligés de recevoir les Livres saints tels qu'ils sont catalogués dans le premier décret, « integros ... cum omnibus suis partibus », non pas tels qu'ils existent dans l'édition d'Erasme ou de Robert Etienne, mais « Prout in ecclesia » Catholica legi consueverunt (2). » L'usage de ces livres dans l'E-

« integros cum omnibus suis partibus, » d'une manière absolue. »

(1).— « Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, » prout in ecclesia catholica legi consueverunt et in veteri vulgata » latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit ... » Anathema sit ! (Conc. Trid. Sessio IV. Decretum de Canonicis scripturis). — Les mots que nous avons écrits en gros caractères sont comme non avenus pour quatre-vingt-dix-neuf personnes sur cent qui parlent du Concile de Trente. — Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les savants eux-mêmes se conduisent en ceci, comme le commun du peuple. —

(2).— On ne saurait trop attirer l'attention des docteurs ca-

glise Catholique, non pas seulement l'usage présent, mais l'usage constant (consueverunt) devient la règle et la mesure de nos obligations. La Vulgate elle-même ne peut pas nous servir de règle, toute seule; car elle peut ne pas être toujours d'accord avec l'autre principe « Prout in ecclesia catholica legi consueverunt » Ces correctifs employés par le saint Concile sont la sagesse même et il est vraiment étrange qu'on cite toujours les mots « integros ... cum omnibus suis partibus » sans faire attention à ceux qui suivent et qui sont cependant si nécessaires pour comprendre la portée de ceux qui précèdent.-

« Correctifs employés par le Concile. »

13°.- Il est donc bien visible, quand on examine scrupuleusement le texte du décret, que le Concile de Trente n'a pas dit ce qu'on lui fait dire communément. Il a bien ordonné sans doute d'accepter les Livres saints « integros ... cum omnibus suis partibus », mais non pas purement et simplement ou d'une manière absolue. Il a ordonné de les recevoir « integros cum omnibus suis partibus », mais seulement « prout in ecclesia legi consueverunt, etc.. Par conséquent, lorsqu'il s'élève quelque litige pour savoir l'étendue du mot « integros » ou du mot « partibus » ce n'est pas à des éditions particulières ou à l'opinion de docteurs privés qu'il faut recourir, c'est à l'usage traditionnel de l'Eglise catholique. Et qu'on le remarque bien, le Concile se sert du mot Catholique, et par suite il ne confond pas l'Eglise catholique avec l'Eglise Latine. De même encore il ne parle pas de l'usage présent, mais bien de l'usage présent et passé (consueverunt), et de l'usage passé aussi bien que de l'usage présent.

« Importance qu'il y a à bien peser toutes les expressions du Concile. »

14°.- Ici on dira peut-être - Et on nous l'a dit en effet, plus d'une fois - on dira peut-être : « Vous ne pouvez pas contester qu'en 1546, à l'époque du Concile de Trente, le ver-

---

tholiques sur ces paroles du Concile de Trente auxquelles on fait en général fort peu d'attention.- Le Rev. Père Cornély le dit très bien. Introductio Historica et Critica, page 452.-

„set des Trois Témoins célestes ne fût lu dans l'Eglise Catholique, „ car il était lu en Occident depuis le treizième siècle, au moins." Or, l'Eglise d'Occident est certainement l'Eglise Catholique. Par conséquent, le verset des Trois Témoins appartient aux Ecritures canoniques d'après la définition même du Concile de Trente. — Il est aisé de répondre à cette objection car l'Eglise d'Occident ou l'Eglise Latine n'est point l'Eglise catholique, « sub ratione formali qua est Catholica »; elle fait seulement partie de l'Eglise catholique. On pourrait, d'ailleurs, soutenir avec autant de vérité que le verset des Trois Témoins n'était point lu dans l'Eglise Catholique, à l'époque du Concile de Trente, car il n'était point reçu alors par les Grecs, par les Syriens, par les Arméniens, par les Coptes, etc., et par tous les Orientaux catholiques. Et cette distinction suffit pour montrer qu'il y a nécessairement quelque chose de faux dans l'objection. — Inutile de s'arrêter davantage à la réfuter. —

Si l'expérience ne nous apprenait point tous les jours que les questions les plus simples sont rendues aisément très obscures par les préjugés ou les préoccupations, on se demanderait comment un texte aussi clair que celui du Concile de Trente a pu jamais être mal compris, compris d'une façon aussi étroite et aussi mesquine qu'il l'a été quelquefois.

« Conclusion pour ce qui regarde les décrets du Concile de Trente. »

15°. — Il nous semble donc que le Concile de Trente ne prête pas le moindre appui à ceux qui soutiennent l'authenticité et la canonicité du verset des Trois Témoins. Bien loin de là, tout au contraire; car, si on veut trancher la question, le Concile de Trente nous dit qu'il faut recourir avant tout à l'usage de l'Eglise Catholique. Or, si nous recourons à l'usage de l'Eglise Catholique, à l'usage antique, constant et universel, il est manifeste que I Jean V,7 n'a que de médiocres droits à occuper une place dans nos livres saints.

Voudrait-on même recourir uniquement à l'usage de l'Eglise Latine — ce qu'on ferait contre les ordres les plus formels du Concile, — qu'on n'arriverait pas à établir, d'une

manière claire et inattaquable, les droits du célèbre passage controversé.

Jugé d'après la règle que le Concile formule, le verset des Trois Témoins célestes, n'est pas compris dans ces mots „ integros ... cum omnibus suis partibus „ et c'est pourquoi il nous semble superflu d'insister davantage sur la difficulté qu'on tire des décrets de Trente.

« Autre raison qu'on « aurait pu apporter « en faveur de l'opi- « nion contraire. »

16°. – Une raison qu'on aurait pu faire valoir en faveur de l'opinion que nous combattons et qu'on n'a jamais exposée au long que nous sachions, se tire des éditions de la Vulgate données par Sixte-Quint et par Clément VIII. – Cet argument nous paraît beaucoup plus fort que celui qu'on tire, en général, des décrets du Concile de Trente. « Sixte-Quint, pourrait-on dire, „ et Clément VIII ont inscrit ce verset dans la Vulgate, après „ des travaux qui ont duré quarante ans et auxquels ont pris „ part les plus grands savants de l'époque. C'est donc que le „ Saint-Siège et ces savants ont jugé ce verset canonique et „ authentique. „

Ce raisonnement est si obvi et si naturel qu'il est étonnant que personne ne l'ait fait en termes exprès; mais, si personne ne l'a formulé, comme nous venons de le faire, en termes explicites, nous sommes persuadé qu'en pratique il a déterminé les croyances de beaucoup de fidèles, peut-être de l'immense majorité des catholiques. Les catholiques ne peuvent pas, en effet, traiter une édition faite sous le patronage et la direction du saint siège, une édition approuvée virtuellement et antérieurement à son existence par un concile, comme l'édition du premier savant venu. Avec un savant, on peut en prendre et en laisser; mais peut-on en faire autant avec les oeuvres du saint siège? – Evidemment il n'est pas un catholique qui croira pouvoir traiter un acte du Souverain Pontife, comme un acte de n'importe quel critique. C'est pourquoi nous avons raison de dire que l'acte par lequel Sixte-Quint et Clément VIII ont autorisé la Vulgate, a plus con-

tribué à former l'opinion des catholiques sur ce point que le décret du Concile de Trente. On s'est dit, en effet, et, avec infiniment de raison : « Dans le Concile de Trente, il n'y a qu'un
» jugement possible sur l'authenticité de I Jean V, 7, tandis que,
» dans l'acte de Sixte-Quint et de Clément VIII, il y a un
» jugement réel. Il est tout au plus possible que le Concile de
» Trente ait visé, à mots couverts et sous des termes généraux,
» (integros, – omnibus partibus) I Jean V, 7, mais il est
» certain que les critiques qui ont élaboré l'édition de Sixte-Quint
» et de Clément VIII, ont porté en fait, un jugement sur
» le verset des Trois Témoins. »

On a parfaitement le droit de raisonner ainsi, et on est dans le vrai, pourvu qu'on ne donne pas aux travaux des critiques employés à préparer l'édition de la Vulgate 1° une autorité qu'ils n'ont pas et 2° une autorité que, ni eux, ni Sixte-Quint et Clément VIII, n'ont pas voulu leur donner. –

« Ce qu'il y a de vrai, « ce qu'il peut y avoir de faux dans « ce raisonnement »

Or, c'est ce que certains catholiques n'observent pas suffisamment, pour des raisons qui d'ailleurs les honorent. Ces catholiques, écoutant beaucoup plus leur coeur que leur tête, suivent aveuglément leur respect instinctif pour l'Église et le Saint-Siège, et ne mettent pas assez en pratique la maxime de saint Paul : « Rationabile obsequium vestrum. » – Afin de mettre bien en lumière notre pensée et les exagérations auxquelles se laissent aller certains catholiques nous allons poser un certain nombre de questions, auxquelles nous joindrons de courtes réponses afin de prouver que la Vulgate n'a pas une valeur absolue, mais bien une valeur relative. –

17° – Demandons-nous 1° quel a été le but poursuivi par le Saint-Siège, et par les critiques dont il s'est servi, pour répondre aux voeux du Concile de Trente ? – Ce but a-t-il été de déterminer d'une manière directe et absolue, le texte authentique et canonique ?

Le Saint-Siège et les critiques qui ont travaillé à réaliser le voeu exprimé par le Concile de Trente ne se sont pas proposé de déterminer 1° d'une manière directe et 2° d'une manière absolue le texte authentique et canonique des Saintes Écritures. Ils se

« Le saint-Siège s'est-« il proposé directe-« ment de déterminer « le texte authentique

« et canonique ? »

sont proposés directement de donner une édition correcte de la Vulgate de saint Jérôme. S'ils ont fait quelque chose pour fixer le texte authentique et canonique des Saintes Ecritures, c'est en tant et seulement en tant que la Vulgate de saint Jérôme représente ce texte authentique et canonique. Ceci est clair et évident pour toutes les personnes qui ne sont pas absolument étrangères à cet ordre de questions. Si le Saint Siège avait voulu trancher la question d'authenticité et de canonicité des Ecritures 1° D'une manière directe et 2° d'une manière absolue, il aurait fallu qu'il commençât par faire une édition hébraïque de l'Ancien Testament et une édition grecque du Nouveau Testament. Or, ni le Saint Siège, ni le Concile de Trente, ni les critiques qui se sont occupés de la Vulgate n'ont donné ces deux éditions. Tout ce qu'ils ont fait, dans cet ordre d'études délicates, compliquées et nécessairement de longue haleine, a été de préparer une édition des Septante. Par conséquent, il est manifeste que, soit le Concile de Trente, soit le Saint Siège, soit les critiques employés par le Pape, n'ont pas voulu déterminer le texte des Ecritures, 1° d'une manière directe et 2° d'une manière absolue, puisque les versions n'ayant de valeur qu'autant qu'elles sont conformes à l'original, ils se sont préoccupés uniquement de la Version, et nullement de l'original.

Le Saint Siège s'est donc proposé directement de donner une édition correcte(1) de la Vulgate Hiéronymienne, parce qu'il supposait, et avec raison, en s'appuyant uniquement sur le fait de son emploi public dans l'Eglise, qu'elle contenait substantiellement le texte authentique des Livres saints. On va donc beaucoup

(1). – Sixte-Quint dit dans la Bulle : « Æternus ille :
» Nunquam eo spectasse ut Nova editio in lucem exeat, sed ut
» Vulgata vetus ex tridentinæ Synodi præscripto, emendatissima
» pristinæque suæ puritati, qualis primum ab ipsius interpretis manu styloque prodierat, quoad ejus fieri potest, restituta imprimatur. »

trop loin quand on suppose, ou qu'il n'y a pas de fautes dans la Vulgate, ou que tous les passages contenus dans cette version sont également authentiques au point de vue critique. Nous disons „au point de vue critique„, car au point de vue de la „ Foi pratique „, toute la Vulgate représente pour les Catholiques la parole de Dieu, d'une manière directe ou indirecte : directe, si réellement Dieu l'a inspirée dans tous ses détails, indirecte en tant qu'approuvée par l'Eglise, qui est l'organe et le représentant de Dieu. Or, la raison pour laquelle des catholiques acceptent ou reçoivent la Vulgate, ce n'est pas l'étude critique qu'ils en ont faite personnellement, c'est l'autorité de l'Eglise. C'est donc, en définitive l'autorité de l'Eglise qui nous garantit l'intégrité et l'authenticité substantielle de la Vulgate.

18°.– Mais on nous demandera peut-être 2° pourquoi l'Eglise s'est contentée de définir ou de garantir l'authenticité substantielle de la Vulgate, et pourquoi elle n'a pas défini l'authenticité absolue, de telle sorte qu'il n'y eût pas un détail dans la Vulgate, qui ne représentât la parole de Dieu.–

„ Pourquoi l'Eglise „ s'est-elle contentée „ de définir l'authenticité substantielle „ de la Vulgate ? „

A cette question il est facile de répondre : l'Eglise n'a pas défini et ne garantit point l'authenticité absolue et directe de tous les détails de la Vulgate, 1° parce que cela n'est pas nécessaire, et 2° parce que cela est impossible.

Il est, en effet, impossible de définir l'authenticité absolue d'une version qui a été laissée dans un état imparfait par son auteur, et cela sciemment et volontairement. Or, il n'y a pas de doute que saint Jérôme n'ait laissé dans un certain état d'imperfection, sa version, au moins celle du Nouveau Testament. C'est lui-même qui le déclare dans sa lettre à Damase: „ Ita „ Calamo temperavimus „, dit-il, ut his tantum quæ sensum „ videbantur mutare, correctis, reliqua manere pateremur ut „ fuerant (Patrol. Lat. XXIX, col. 528) „ Le Saint Siège ne s'est pas proposé de corriger les fautes que saint Jérôme avait respectées ou commises; il s'est proposé uniquement de donner une édition correcte de la version de saint Jérôme. L'Eglise s'en

est contentée pendant de longs siècles ; elle peut donc bien s'en contenter encore, tout en visant peut-être à obtenir mieux dans l'avenir (1).–

Pour obtenir l'authenticité absolue de la Vulgate dans tous ses détails, il aurait fallu que l'Église passât son temps à définir chaque chose, et elle ne l'a pas fait, ni ne le fera jamais, car s'est absolument inutile. – Il nous suffit, en effet, de savoir que, dans l'ensemble, la Vulgate ne contient rien qui ne soit authentique, et qu'il n'y a rien qui soit contraire à la Foi ou aux mœurs. Or, l'autorité de l'Église nous garantit tout cela.–

« De quelle manière « la Vulgate a-t-elle « été revue par le « saint Siège ?– »

19°.– Comment, d'ailleurs s'y est prise l'Église pour faire l'édition de la Vulgate ?– Elle a réuni une assemblée de savants et de critiques, certainement très distingués pour leur temps, et ces savants, après avoir consulté les manuscrits et les imprimés, nous ont donné le texte que nous avons, en ayant une certitude absolue sur l'authenticité de l'ensemble, mais en ayant quelquefois des doutes sur des points particuliers, doutes qui ont dû présenter toutes les nuances des opinions probables. Il est vrai, que ces savants employés par le Saint Siège n'ont pas publié leurs doutes et fait connaître leurs opinions, parce que le Saint Siège visant l'intérêt des masses, a jugé, avec raison, que le texte fait pour les fidèles ne devait pas présenter de variantes.– Des variantes ne sont qu'un scandale pour les simples fidèles, scandale auquel il est difficile de remédier. Mais il est bien certain

---

(1).– Le saint Siège et les critiques qu'il a employés n'ont pas prétendu corriger toutes les fautes.– C'est un fait notoire. Au dernier moment, lorsque Clément VIII allait publier sa Bible, Barthélemy Valverde signala au Pape plus de Deux cents passages où il croyait qu'il restait des fautes. Que fit le Pape ?— Il accueillit avec bienveillance le mémoire, imposa un perpétuel silence au savant critique et publia sa Bible, jugeant qu'il valait mieux donner aux fidèles une édition imparfaite que de ne leur en donner aucune.—

que la commission chargée de revoir la Vulgate a hésité plus d'une fois, il est également certain qu'elle a respecté des passages sur lesquels il y avait des doutes et qu'elle n'a pas eu partout et toujours la certitude absolue d'avoir donné la vraie leçon.[1] Ainsi, nous savons, par le Cardinal Wiseman, qu'une des Bibles employées par les membres de la Commission porte en regard de I Jean V, 7, ces mots écrits de la main du secrétaire de la Commission :

« In grae. cod. vati. et
« al. grae. codd. nec, non et
« in aliquibus latinis non habentur
« verba virgula signata. »[2]

On voit donc que les membres de la Commission ont connu quelques-uns des faits que nous avons signalés précédemment. Ces faits ont dû éveiller leur attention, et ils ont dû se demander ce qu'il fallait penser de ce passage.[3] Qu'ont-ils pensé ? — On n'en sait rien, parce qu'ils ne nous l'ont pas fait connaître. S'ils avaient pu joindre des notes à leur édition, il est probable qu'ils auraient dit quelque chose, mais nous venons de voir qu'ils ont donné un texte sans notes et sans variantes ; par conséquent nous ignorons ce qu'ils ont pensé. Il faut, d'ailleurs se rappeler que leur rôle était, en réalité, plus simple qu'on ne le fait communément. Ils n'avaient pas à discuter à fond l'authenticité de I Jean V, 7, mais à voir s'il existait dans la Vulgate. Or, il est bien certain qu'en 1546 le verset des Trois Té-

---

(1). — F. Lucas de Bruge dit, au commencement de ses Annotations : « Qui solam adfert Latinorum exemplarium variationem, nihil nisi » scrupulum injicit lectoris animo : haeret enim animi dubius quid » amplectatur, donec aut ex fontibus, aut ex antiquis aliarum lin- » guarum editionibus, ... quid inter exemplaria ipsa discernat, » adferatur. (Critici Sacri, VII, 918, B). —

(2). — Lettres sur la première épître de saint Jean, pag. 289. — Les lettres soulignées, ont été coupées, quand on a relié le volume. —

(3). — Il est manifeste que les éditeurs de la Vulgate en con-

moins existait, sous une forme ou sous une autre, dans la majeure partie des exemplaires de la Vulgate. Par conséquent, les éditeurs de la Vulgate étaient parfaitement justifiés de conserver ce passage. Pour le supprimer, il leur aurait fallu faire des recherches très longues et s'écarter un peu de leur rôle. S'ils le supprimaient, c'était une chose très grave, tandis qu'il n'y avait presque aucun inconvénient à maintenir à sa place un texte sur lequel l'opinion savante était loin d'être fixée.

« Conclusion pour ce « qui regarde la première question. Est-ce une controverse « encore ouverte ?- Est-ce une controverse « close ? » —

20°. — Quand on étudie les faits en détail, on voit donc que la conservation par le Saint Siège du verset des Trois Témoins dans la Vulgate n'a pas toute la portée qu'on veut lui donner. Cet acte nous atteste directement qu'il y avait des raisons sérieuses de croire que I Jean V, 7, faisait partie de la Vulgate Hiéronymienne, mais il n'implique pas que ce verset ne fût l'objet d'au-

---

nurent assez sur I Jean V, 7, pour ne pas avoir voulu lui donner cette consécration définitive que quelques catholiques réclament pour ce passage. Les théologiens de Louvain préparèrent une édition de la Bible, pour faciliter au saint siège l'accomplissement de sa tâche. François Luc de Bruges, dans les Annotations qu'il a composées pour cette Bible et qu'il a dédiées au Cardinal Sirlet, un des membres de la commission de la Vulgate nommée par le Saint Siège, s'exprime ainsi, à propos du verset des Trois Témoins : « Quinque scripta auferunt universa „ hoc : « In coelo, Pater, verbum et Spiritus Sanctus et hi tres „ unum sunt. Et tres sunt qui testimonium dant »; Legunt „ duntaxat : Quoniam tres sunt qui testimonium dant in „ terra (Lucas, ou Hentenius s'est certainement trompé. Cinq mss omettant le verset 7 ne lisent pas « in terra » au verset 8), Spiritus, etc.. Quibus Syriaci codices et graeci non pauci consentiunt. Epanorthotes (c'est-à-dire un Correctorium) deesse hoc eadem Graecis libris et antiquis Latinis annotat. His multi veterum Patrum suffragantur, etc.. (Critici Sacri VII, col. 1222). — Lucas n'était pas le premier venu. — Ses paroles firent certainement im-

cun doute. Nous ne connaissons pas les débats de la cause, nous connaissons seulement le prononcé du jugement: Le verset des Trois Témoins peut ou doit être maintenu jusqu'à nouvel ordre. Indirectement, cet acte crée une présomption en faveur du texte controversé, puisqu'il atteste qu'il y a des raisons de le maintenir à sa place, jusqu'à preuve du contraire et jusqu'à nouveau jugement.

Si la vulgate était authentique d'une façon absolue, il s'en suivrait que les savants n'auraient plus à chercher à l'améliorer, puisqu'elle aurait reçu sa forme définitive. Or, il n'en est pas ainsi; on peut l'améliorer; l'Église le croit et l'Église encourage ceux qui y travaillent lentement, sérieusement et respectueusement, dans le fond comme dans la forme. Depuis l'édition de Sixte Quint et de Clément VIII, plus d'un savant catholique a dépensé sa vie à recueillir les variantes de la Vulgate, et cela avec la haute approbation et les encouragements de l'Église. Or, à quoi bon se donner tant de peine et, se consumer en tant de veilles, si tout est fini et s'il n'y a plus rien à dire, depuis que Sixte-Quint et Clément VIII nous ont donné un texte de la Vulgate?

On voit bien, par suite, que cette édition n'a rien d'absolu et de définitif, dans les détails. Il y a place encore, parmi les hommes éclairés, pour des controverses et pour des recherches. On peut soutenir le pour et le contre, et pourvu qu'on le fasse avec convenance, avec respect, avec esprit de docilité, on n'encourra pas les anathèmes de l'Église. Au contraire, l'Église louera toujours les intentions et elle consacrera peut-être les résultats, puisque les efforts de la science catholique préparent ses décisions.

Tout ne doit pas être mis en question, mais certaines choses peuvent l'être. Le malheur est qu'on ne sait pas toujours exactement ce qui est abandonné à la libre discussion;

---

pression sur le Cardinal Sirlet et sur la Commission Romaine.—

mais on ne peut pas jouir de tous les avantages à la fois. Une édition sans notes critiques et sans variantes, comme celle de la Vulgate, est certainement préférable pour la masse des fidèles (1). Une édition critique, nous initiant aux travaux et aux résultats obtenus par la Commission qui l'a élaborée, eût été préférable pour les savants. Ces notes critiques seraient un guide pour les savants catholiques, car elles leur indiqueraient en partie les points sur lesquels ils doivent porter leurs efforts.

Ces notes n'existant pas ou n'ayant pas été publiées, il faut que les savants catholiques se résignent à s'en passer et à reprendre à nouveau l'étude des questions, en se servant de tous les instruments que leur fournissent, et la critique et les décisions de l'Eglise.—

Il est donc bien clair et bien certain que la controverse des Trois Témoins demeure une question ouverte, car 1° il n'existe sur ce sujet aucune décision expresse de l'Eglise et 2° le décret

---

(1).— Dans la Bulle „ Æternus ille „, Sixte-Quint s'exprime ainsi : „ Verum, quoniam ex variis quae hactenus ad margi-
„ nem adscribi consueverant, lectionibus, illud sequitur incom-
„ modi ac molestiae, quod, cum primum hujusmodi varietas
„ oculis objicitur, lectoris animum ab eo, quod tunc instat
„ agendum, avocat, illumque alieno plane tempore ad ea, quae
„ in Codicibus dissonant, inter se conferenda traducit, nec
„ facile est in tanta lectionum multiplicitate scripturas inof-
„ fenso pede percurrere, et ea quasi silva diversitatis oblata—,
„ quae quibus praeponenda sint, internoscere ; nos optimum
„ factu, piisque omnibus gratum fore arbitrati, ut Ecclesiae fi-
„ lii ab his perplexitatibus, ejusdem Ecclesiae judicio liberentur.
„ . . . Auctoritate et tenore praemissis mandamus, ut Vulgatae
„ editionis Biblia posthac nonnisi uniformia imprimantur,
„ nec aliquod a textu diversum in margine scribatur.— Voir R. Cornely, I, p. 472.—

de Trente ne vise que l'authenticité substantielle des* Livres saints, avec toutes leurs parties. De plus, l'histoire nous montre que I Jean V, 7 n'a jamais été visé par le Concile de Trente. – 3° Enfin la publication de la Vulgate par le Saint Siège ne prouve directement qu'une chose, qu'il y a eu des raisons sérieuses de maintenir ce passage dans la Bible, où il figurait depuis assez longtemps. –

Tout cela est clair et certain pour les personnes qui sont au courant de l'histoire moderne de la Vulgate. Malheureusement cette histoire est si peu connue qu'on donne souvent à la publication faite par le Saint Siège une portée qu'elle n'a pas et ne veut pas avoir. Si l'histoire du Concile de Trente et de la Vulgate était moins ignorée, on ne verrait pas tant de personnes s'effrayer sans raison, à propos de la moindre discussion (1). – Passons à la seconde question. –

---

(1). – Nous croyons inutile de répondre à l'objection que l'on tire quelquefois de la présence du verset des Trois Témoins célestes dans le quatrième concile de Latran (1215). Cap. Damnamus, et dans une décrétale d'Innocent III (In quadam) adressée à l'évêque de Ferrare (voir Mansi, XXII, 981-982 et Corpus Juris Canon. III, Tit. 41, cap. 8. Edit. Friedberg, Tome II, page 641), car il suit uniquement de là que le verset était généralement reçu dans les Bibles Latines à l'époque d'Innocent III. – Aucun argument n'est tiré de ce verset. On commente au long le verset 8 et les versets suivants et on ne dit rien du verset 7. – On cite quelquefois la décision suivante d'une Congrégation Romaine : « Die 17 » Januari 1576, Congregatio generalis per S. L. A. S. Mon- » talt. Sixt. Caraf. censuit nihil posse asseverari quod repugnet » Vulgatae Latinae editioni, etiam quod esset sola periodus, sola » clausula, vel membrum, sive vox, vel Dictio sola, vel syllaba, » iotave unum (Rich. Simon, Histoire Critique du Vieux Testament, Livre II, chap. XIV, Rotterdam, 1685, in 4°, page 268). – Outre qu'on ne sait pas l'origine exacte de cette réponse,

Chapitre deuxième.

La controverse relative aux Trois Témoins célestes peut-elle être un jour tranchée par l'Église ?

« Double sens que peut « avoir la question ici « posée ? »

On peut, pour plus de clarté, distinguer deux sens dans cette question en la divisant en deux : Est-il possible que l'Église définisse l'authenticité du verset des Trois Témoins ? – Est-il vraisemblable qu'elle fera un jour quelque décret dans ce sens ? – Possibilité et vraisemblance sont deux points de vue très différents l'un de l'autre. Nous allons les examiner à part. –

Article premier.

Est-il possible que l'Église définisse un jour l'authenticité du verset des Trois Témoins ?

« L'Église définira- « t-elle que le verset « des Trois Témoins « n'est pas authentique ? »

1°. – Nous ne parlons pas de l'autre alternative, à savoir de l'alternative où l'Église déclarerait que ce verset ne fait point partie de l'Écriture, car personne n'a jamais contesté que les faits, dans ce cas, ne soient tels que l'Église pût se prononcer d'une

---

l'histoire de l'époque suffit pour montrer qu'elle n'a aucune valeur ; car on discutait alors, sinon l'autorité de la Vulgate en général, au moins l'autorité de la Vulgate, dans les points particuliers. Témoins les éditions de Paris, de Louvain et les travaux critiques de Luc de Bruges. –

manière négative. L'Église ne fera peut-être jamais une définition pour dire ouvertement et en termes exprès que ce verset ne fait point partie du Canon; mais elle pourrait bien adopter un jour une mesure qui équivaudrait à cette déclaration. Elle pourrait, par exemple, supprimer ce verset dans l'édition de la Vulgate, et le traiter comme elle traite le troisième et le quatrième livre d'Esdras, c'est-à-dire, lui accorder une place dans une note, ou en dehors du canon; car ce verset a été, à un moment donné, assez répandu dans les Bibles Latines pour légitimer l'exception qu'on ferait en sa faveur. Personne ne conteste que l'Église puisse faire cela, puisque jusqu'ici il n'y a certainement aucune décision expresse et formelle sur ce sujet. Ce ne sont certainement pas les hommes du métier, les savants et les critiques, les exégètes et les interprètes, qui trouveraient à redire à une pareille conduite. D'une part, les arguments défavorables à ce verset sont assez nombreux et assez forts, pour qu'on puisse légitimement douter de son authenticité. D'autre part, la place, que ce verset a occupée dans les Bibles Latines depuis l'imprimerie et même depuis le douzième ou le treizième siècle, justifie une note apposée exceptionnellement à côté de I Jean V, 8, en faveur du verset 7.—

2°.— Mais l'Église peut-elle définir l'authenticité et la canonicité du verset 7 du chapitre cinq de la première épître de saint Jean?

« Question plus difficile: L'Église pourrait-elle définir que « le verset des Trois « Témoins est authentique et canonique? »

Cette alternative paraît plus difficile aux savants et aux critiques, car l'existence de ce verset, même dans l'Église Latine, est si incertaine qu'il paraît bien difficile d'admettre qu'il vient de l'original. Cependant, quelque légères et incertaines que soient les probabilités en faveur de l'existence du verset 7 dans l'autographe de saint Jean, on ne peut pas dire, d'une manière absolue, que ce verset n'a pas été écrit par l'apôtre. Les probabilités qu'il n'a pas été écrit sont peut-être de 98 pour cent mais il reste toujours 1 ou 2 % de probabilités qu'il a été écrit. — Ainsi, il est possible que saint Cyprien et Tertullien aient

fait allusion à ce verset dans les passages que nous avons cités plus haut. Ce n'est guère probable, mais le contraire n'est pas certain, absolument certain.

Il est possible encore que le verset 7 ait été omis par ὁμοιοτέλευτον dans la première copie et qu'on puisse expliquer ainsi l'absence de ce verset 1° dans la presque unanimité des manuscrits grecs. 2° dans les Versions Orientales 3° dans la masse des Pères qui ont écrit en toute langue jusques à la fin du cinquième siècle. — Cela n'est guère probable, mais cela est rigoureusement possible, et tant que le contraire n'est pas absolument certain, il y a pour l'Eglise une base traditionnelle, pouvant appuyer une définition (1). L'Eglise, en effet, en vertu de l'infaillibilité qui lui a été garantie par son fondateur, peut trancher non seulement les questions claires, mais même les questions ambiguës et obscures. Si elle tranche des questions, c'est qu'il y a toujours quelque obscurité, car l'Eglise ne fait pas de définitions pour le plaisir de faire des définitions. Elle définit quand les controverses surgissent, et, toutes les fois qu'il y a controverse, c'est qu'il règne sur la matière quelque obscurité.

« Réponse à cette « seconde question. »

3°. — Il y a donc à prendre les choses à la rigueur, dans la Tradition latine une base, une base très faible sans doute —, mais enfin une base pour motiver et légitimer une définition favorable à l'authenticité du verset 7. —

Si l'Eglise venait à faire un jour une pareille définition, le devoir pour tous les catholiques serait clair : il n'y aurait qu'à se soumettre et à proclamer ou que l'Esprit Saint y voit plus clair que la science et la critique, ou qu'il y a des faits ignorés et mal connus qui légitiment la définition. Aucun écrivain catholique ne pourrait hésiter. Ce serait un des rares cas où il fau-

---

(1). — Franzelin, De Deo Trino : « Non tamen necesse est, ut » rationes semper suppetant hujusmodi, quæ per se solæ, præci- » sione facta ab infallibili Ecclesiæ judicio authentico sufficerent » ad plenam veritatis traditæ demonstrationem p. 144. —

drait dire. La science parle d'une façon et l'Église parle d'une autre; mais le désaccord n'est qu'apparent, parceque, si la première peut se tromper, la seconde ne le peut pas.

Il est donc possible, rigoureusement possible que l'Église définisse un jour, l'authenticité du verset des Trois Témoins; mais le fera-t-elle? Une telle définition est-elle dans l'ordre des vraisemblances?

Article deuxième

Est-il vraisemblable que l'Église définira un jour l'authenticité du verset des Trois Témoins?

1°.– A quoi bon traiter cette question, nous dira-t-on?– A quoi bon s'occuper de ce que fera l'Église? Et, d'ailleurs, sur quelles bases s'appuyer pour soutenir ou rejeter la vraisemblance d'une définition future?

« La définition de l'authenticité est-elle dans l'ordre des choses vraisemblables. »

Si nous abordons cette question, c'est afin que, du choc des idées, il jaillisse de la lumière; c'est afin que l'opinion se constitue, s'éclaire, se murisse et qu'à la longue, s'il y a lieu, la décision que devra prendre l'Église soit élaborée et préparée. Le rôle de l'enseignement supérieur est précisément d'aider l'Église dans l'accomplissement de sa mission et de préparer insensiblement les définitions qu'elle fait, lorsqu'elle juge le moment venu.

2°.– Il est clair qu'à cette heure il y a là-dessus, parmi les catholiques qui s'occupent des questions bibliques, un certain malaise et un certain trouble. Insensiblement, les affirmations enfantent des opinions à la tyrannie desquelles il est difficile de se soustraire et qui cependant compromettent l'Église et nuisent à la religion. Il importe que les opinions subissent l'épreuve de la contradiction, afin que l'on sache à quoi s'en tenir. D'ailleurs,

« Il ne serait pas impossible, en tout cas, que l'Église prît quelque décision là-dessus. »

l'Église, même là où elle n'a rien défini, ne nous abandonne pas sans guide et sans règle. Elle nous fournit des principes à l'aide desquels nous pouvons nous faire une idée de ce qui est susceptible de définition et par suite de ce que nous devons penser nous-mêmes. Dans le décret que le Concile de Trente a dressé sur les Écritures canoniques, il ne s'est pas contenté de dresser la liste des livres inspirés et d'ordonner qu'on les reçut « Integros et cum omnibus » suis partibus », parce que cela aurait laissé un vague considérable; il a ajouté à cette prescription, un correctif, qui en détermine le sens, en définit l'étendue et en trace les limites. Et quel est ce correctif ? — Le voici : Le Concile oblige les fidèles à recevoir les livres, dont il a dressé la liste « integros et cum omnibus suis partibus », sans doute, mais seulement... « Prout in ecclesia catholica legi consuevement, et in veteri vulgata latina editione habentur (1) »

« Règle du Concile de Trente — son sens et sa portée » — 3° — Ces mots méritent d'être attentivement pesés et ne peuvent pas être disjoints les uns des autres. Ils délimitent exactement nos obligations pour le présent et nous permettent de nous faire une idée de ce que ces obligations pourront devenir plus tard. Si le concile avait voulu définir l'authenticité et la canonicité de la Vulgate dans ses moindres détails, il se serait contenté de dire : « prout in veteri Vulgata latina editione habentur » Conçue en ces termes le décret de Trente aurait donné à la Vulgate une

---

(1) — Franzelin, De Deo Trino, p. 54 — Rationem ad quam Patres Concilii in definitione sub assistentia Spiritus Sancti edenda respiciebant tanquam ad sufficientem veritatis manifestationem, in Decreto ipso indicatur fuisse publicum, diuturnum et constantem usum Ecclesiae. — Cette phrase est parfaite — mais elle condamne le verset des Trois Témoins, car 1° il n'a été lu que dans l'Église Latine et non pas dans l'Église catholique. — 2° il n'a pas été lu toujours et partout dans l'Église Latine. — 3° Il n'a pas été lu d'une manière constante. — C'est donc, entre tous les passages de la Sainte Écriture, un de ceux de l'authenticité duquel il est le plus permis de douter. —

autorité qu'elle n'a certainement pas. On aurait pu encore discuter sur l'authenticité de I Jean V, 7, mais on aurait été plus fondé, en apparence, à soutenir que la question était tranchée. — Seulement le Concile ne s'est pas contenté de dire : « prout in veteri » Vulgata latina editione habentur »; il a, au contraire, fait précéder cette application particulière d'un principe beaucoup plus général et beaucoup plus important, car il a dit : « prout in ecclesia » Catholica legi consueverunt. » (1) De plus, le Concile ne nous impose pas comme règle l'un ou l'autre de ces principes, car il ne réunit pas leur énoncé par la conjonction « ou » mais par la conjonction « et ». Il faut donc accepter les livres dont le Concile de Trente a tracé la liste : « integros, cum omnibus suis partibus, prout » in ecclesia catholica legi consueverunt, et in veteri vulgata latina » editione habentur. » (2)

---

(1).— Cardinal Franzelin, De Deo Trino : « Norma est consuetudo lectionis in Ecclesia Catholica et comprehensio in veteri vulgata latina editione p. 45. — Franzelin, De Deo Trino, p. 47 : « Testimonia » quibus ad confirmanda dogmata et reformandos in Ecclesia mores synodus usuram se profitebatur ex omnibus libris et librorum partibus, prout in veteri Vulgata editione latina habentur, esse textus inspiratae Scripturae et non textus humanos — Oui, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt, ce qui est encore omis ; car si la Vulgate diffère des autres versions, et si l'Eglise Latine a un usage différent des autres églises, il y a lieu de douter et de douter légitimement. C'est donc le cas ou jamais pour l'Eglise de parler clairement. — Elle ne l'a pas fait. Attendons qu'elle le fasse et, pour qu'elle le fasse en connaissance de cause, examinons scrupuleusement les faits et préparons consciencieusement l'instruction du procès. —

(2).— Le Rev. Père Cornely observe très justement : « Immerito supponi unam a Concilio statui notam, qua canonicae Bibliorum partes dignoscantur ; Duas enim indicari arbitramur, quas » particula et conjunctas et in eodem ordine positas, ie solas identicas

Il ne peut pas 1° y avoir des livres lus dans l'Église catholique et qui ne se trouvent point dans la Vulgate, puisque la Vulgate représente une fraction considérable de l'Église catholique, mais il peut 2° y avoir dans la Vulgate des choses qui ne sont pas lues par l'Église catholique, parce qu'elles ne sont pas connues par les fractions de l'Église catholique différentes de l'Église Latine. Or, s'il y a dans la Vulgate Latine des choses « qui n'ont » pas été habituellement lues dans l'Église Catholique », nous ne sommes pas obligés de les tenir pour authentiques ou canoniques, à moins que l'Église n'en fasse expressément une obligation. Il n'est sans doute pas nécessaire qu'une chose ait été lue toujours, partout et par tous pour pouvoir devenir l'objet d'une définition ; mais, avant qu'elle devienne un objet de foi catholique, il faut que la définition soit faite. Or, il n'y a pas eu jusqu'à ce jour l'ombre d'une définition relativement au verset des Trois Témoins.—

Le grand principe formulé par le Concile de Trente : « Prout » in Ecclesia Catholica legi consueverunt » est un des plus clairs, un des plus sûrs, un des plus infaillibles qui puissent guider le fidèle et l'exégète.

Voulons-nous savoir ce qui est authentique et canonique ? — Regardons l'Église Catholique et examinons ce qu'elle a lu partout et toujours : Cela est authentique et canonique. — Voulons-nous savoir ce qui peut devenir l'objet d'une définition ? — Considérons encore l'Église Catholique. Plus nous trouverons une chose reçue partout, toujours et par tous, et plus elle sera définissable. Moins une chose aura été crue, par tous, toujours et partout, moins elle pourra être l'objet d'une définition. L'Église s'écarte bien quelquefois de cette règle, mais cela est excessivement rare, et, quand il s'agit, en particulier, des Écritures Saintes, elle s'en tient avec grand soin au principe : « Prout in Ecclesia Catholica

---

dicet, qui tautologia Tridentinos Patres in ferenda lege usos esse sibi persuaserit. » — Kiola et Ciuti. Introductio. I, p. 452. —

legi consueverunt. » Et, qu'on le remarque bien : Le concile de Trente ne se sert pas du présent, « consuescunt » ou « solent », mais du prétérit « consueverunt », parce qu'il veut tracer une règle claire, sûre, facile à comprendre et qui ne prête pas matière à controverse (1).

4°.— Bien, nous dira-t-on : Tout ce que vous dites est très clair et paraît fort raisonnable ; mais d'où vient alors que des auteurs, en s'appuyant précisément sur les mêmes principes que vous, affirment, non seulement que l'authenticité du verset des Trois Témoins pourra être définie un jour, mais qu'elle a déjà été définie ? — Il faut qu'il y ait quelque part des fissures, puisque partant des mêmes principes des auteurs aboutissent à des conclusions si différentes les unes des autres. —

« Si les auteurs catholiques s'expriment mal à propos « du verset des Trois « Témoins, c'est « qu'ils entendent « imparfaitement « la règle tracée par « le Concile de Trente. »

Cette observation est parfaitement vraie. Lorsque des auteurs prenant pour point de départ le sage principe formulé par le Concile de Trente : « Prout in Ecclesia Catholica legi consue- » verunt, et in veteri Vulgata latina editione habentur » aboutissent à dire, les uns que le verset des Trois Témoins est authentique, les autres qu'il n'est pas authentique, il faut évidemment qu'il y ait quelque part des malentendus. Ces malentendus, il n'est pas difficile de les découvrir, en lisant les meilleurs travaux qui ont été rédigés par des catholiques en faveur du verset des Trois Témoins, depuis celui de Dom Calmet jusqu'à celui du Cardinal Franzelin.

---

(1).— R. Cornély, Histor. et Crit. Introd. I, p. 452 : Usus » autem Ecclesiae catholicae constans (« in Ecclesia catholica legi » consuevisse) Tempore et Spatio latius patet, quam lectio Vulga- » tae (« in veteri Vulgata haberi ») ; nec videtur esse dubium, quin » Concilium in quaestione de Scripturarum canone, quae sola traditione » definiri potuit, nec Continuum Ecclesiarum Orientalium, quae Vul- » gatam nostram ignorant, nec sex priorum saeculorum et Ecclesiae » Occidentalis, quae a Saec. 7. tandem Vulgatam in usum com- » munem recepit testimonium negligere nequiverit. » —

Cette controverse n'a pas la même importance pour les catholiques que pour les Protestants. C'est pourquoi elle a été étudié beaucoup moins à fond par les Catholiques que par les Protestants. De plus, sous l'influence du milieu où ils vivent, les catholiques sont portés à exagérer l'autorité de la Vulgate et la portée du décret du Concile de Trente. En outre, ils ne pèsent pas suffisamment les termes dont s'est servi le Concile, termes qui doivent être entendus dans leur sens le plus strict, puisque le Concile légifère sous peine d'anathème, anathema sit ! Le concile de Trente parle d'Eglise Catholique (in ecclesia Catholica) et les auteurs que nous venons de nommer, parlent souvent d'Eglise Latine, ou ne distinguent pas, en général, entre l'Eglise Latine et l'Eglise catholique(1). Cependant les deux expressions ne sont pas identiques. Puisque le Concile de Trente s'est servi du mot Eglise « Catholique », il faut s'en tenir à cette expression. Elle n'a pas été, d'ailleurs employée sans raison. Le Concile de Trente ne parle pas non plus, seulement de l'usage présent et actuel. Il dit expressément consueverunt. Dans cette question, il faut faire attention à l'usage passé et présent (2). Si les deux

---

(1).– Franzelin, De Deo Trino ; page 52 : « Profecto igitur » evidens est, locum de quo quaeritur, a Septem saeculis usque ad Concilium Tridentinum constituisse partem epistolae » Canonicae. Prout in Ecclesia Catholica legi consuevit » et in veteri vulgata latina editione habebatur. Ce qu'on affirme dans cette phrase est vrai, pourvu 1° qu'on substitue à « Ecclesia Catholica », les mots « Ecclesia Latina ». 2° qu'on ne parle que de certaines parties de l'Eglise Latine et non de toute l'Eglise Latine ; 3° qu'on restreigne à trois cents ans la période de sept cents ans. —

(2).– R. Cornely, Histor. et Critic. Introductio, I, p. 457. — Suarez quoque aliique doctores latini ex textu isto argu- » mentum certum deduci nequire concedunt, ac proin nobis–

usages sont d'accord, il ne peut pas y avoir de raison de douter. Si les deux usages ne s'accordent pas, le catholique peut et doit suspendre son jugement, en attendant celui de l'Église. Il peut, suivant les cas, avoir des opinions qui passent par toutes les nuances de la probabilité. — Or, dans ce cas, les auteurs catholiques, font trop attention à l'usage présent et ils ne tiennent pas assez de compte de l'usage passé. Ils ne songent pas suffisamment qu'il est facile d'expliquer l'uniformité de l'usage présent. Cet usage est dû, pour les Latins, 1° à la publication de la Vulgate faite par le Saint Siège, et 2° à l'influence de l'imprimerie. La première cause a imposé l'uniformité et la seconde a fait oublier les variantes que renfermaient les manuscrits. Pour ce qui regarde les autres peuples l'acceptation du verset des Trois Témoins est due à l'influence d'Erasme, de Robert Etienne et du Texte Reçu. Il est facile de suivre la propagation de cette interpolation à travers les documents imprimés. Par conséquent, cet usage présent dénué, comme il l'est, de l'appui de l'usage passé, est sans valeur, d'après les termes mêmes du Concile de Trente : « legi consueverunt. »(1) Il n'aura de valeur que si l'Église, par une définition expresse, vient le consacrer.

5°. — Parlent-ils de l'usage passé, beaucoup d'auteurs catho- « Inexatitudes com-

---

» cum tenent eatenus textus dogmaticos Vulgatae declaratos
» esse autographis conformes, quatenus de continuo eo-
» rum usu dogmatico constat. —

(1). — Il semble que le Père Cornely vise le verset des Trois Témoins, quand il écrit : « Si forte textus inveniatur » in Vulgata, qui in hodierno textu primigenio aliisque versioni» bus desit, hic quoque legitimum praebet argumentum, atque » argumentum hoc erit scripturisticum. », si constans hu» jus textus in ecclesia catholica usus demonstrari potest. — Hist. et Critic Introduct. I, p. 459. —

: mises lorsqu'il s'a-
: git de l'usage pas-
: sé. »

liques énoncent des faits, ou complètement faux (1), ou douteux, ou incorrects. Ainsi on affirme que le verset des Trois Témoins a été reçu dans l'usage public de l'Église Latine, à partir du neuvième siècle. Or, il n'est rien qui soit plus douteux ou plus certainement faux (2)

Qu'elles sont, en effet, les autorités sur lesquelles on s'appuie pour affirmer cela ? – On s'appuie 1° sur les témoignages d'écrivains isolés, à savoir Ambroise Antpert (+778), Ethérius d'Osma (vers 800), Walafrid Strabon (+849), et les lettres d'Hygin et de Jean II (VIIIe ou IXe siècle). – 2° sur des manuscrits. – Mais aucun de ces témoignages n'est affirmatif, explicite et concluant. D'abord les deux derniers sont manifestement apocryphes et ne font que reproduire le texte du pseudo-Isidore. Par conséquent, ils sont suspects et ne doivent compter

---

(1). – C'est ainsi que le Cardinal Franzelin admet (De Deo Trino) le témoignage de saint Eucher (p. 64), de Phœbadius et de Cassiodore (Ibid. et p. 65), les versions Russes et Grecques modernes (toutes interpolées depuis le 17e siècle, p. 67), le manuscrit de Naples avec l'indication XIe (siècle), tandis qu'il est certain que le verset a été ajouté à la marge au XVIIe siècle (p. 68); les éditions d'Alcala et d'Erasme (p. 68) qui ont plutôt trompé qu'éclairé le monde savant. –

(2). – Franzelin, De Deo Trino, p. 55 : « A sæculo saltem IX textum, de quo agitur, in Universa Ecclesia Occidentis publico (?) usu habitum fuisse ut partem S. Scripturæ, ex paulo ante dictis certum est – cela est-il bien sûr ? – Franzelin, De Deo Trino, p. 55. – Extabat inquam textus, et a Patribus in Africa, Italia, Gallia, Hispania tanquam pars notissima et gravissima sacræ scripturæ usurpatus demonstratur ab octavo usque ad tertium aut secundum sæculum regrediendo. – Quand il s'agit d'un texte comme I Jean V, 7, la démonstration doit être faite minutieusement, rigoureusement. Or, il n'y a rien de semblable dans le Cardinal Franzelin. –

que pour un seul. Quant aux trois autres, il n'y en a pas un qui affirme expressément que le verset des Trois Témoins est lu publiquement et à l'Eglise. Tout ce qu'on peut faire, c'est de le conclure, de l'usage qu'en font les trois écrivains ecclésiastiques que nous avons nommés. Mais cette conclusion, qui pourrait être légitime en d'autres circonstances, ne l'est pas en celle-ci, parce qu'il est manifeste, par les manuscrits, que ce texte n'était pas généralement reçu. Il faisait peu à peu son chemin, mais, au neuvième siècle, il était encore loin d'avoir pénétré partout. Tout ce qu'on peut donc accorder, en s'appuyant sur les témoignages d'Autpert, d'Ethérius et de Walafrid Strabon, c'est que déjà, à leur époque, le passage controversé était lu dans quelques églises d'Italie, d'Espagne et de Suisse. Cette concession est le maximum (1). Il en serait tout autrement, si le verset 7 du chapitre cinq de la première Epître de saint Jean avait pour lui beaucoup d'anciens Pères et tous les plus anciens manuscrits.— Quant aux manuscrits, il suffit de parcourir la liste des plus anciens, pour voir qu'ils protestent

---

(1).— Nous avons remarqué précédemment (p.152) que le témoignage de Walafrid Strabon (+ 849) aurait besoin d'être discuté de près, parce que la Glose ordinaire, dont on lui attribue la paternité, a été sans cesse remaniée pendant le cours du Moyen-Age. Il y a donc lieu de se demander si le passage relatif aux Trois Témoins célestes (Patrol. Lat. CXIV, col. 703, A) faisait partie de l'Original, ou bien si c'est un des nombreux passages qu'on a interpolés dans l'oeuvre primitive. C'est une question qui n'est pas vidée et qui mériterait de l'être.— En tout cas, nous devons remarquer que Smaragdus (Patrol. Lat. CII, col. 273, a) et Rabon Maur (Patrol. Lat. CX, col. 175), contemporains de Walafrid Strabon, ignorent I Jean V, 7. Quand on songe que le second de ces écrivains a été le maître de Walafrid Strabon, on ne peut pas s'empêcher de concevoir quelques doutes sur l'authenticité du texte de la Glose.— La citation qu'Ethérius d'Osma fait du

pros que unanimement contre ce qu'on veut leur faire dire (1). On n'a qu'à se reporter aux détails dans lesquels nous sommes entré plus haut pour en demeurer convaincu. Ce qui est vrai, c'est que, vers le neuvième siècle, le verset des Trois Témoins commence à faire son apparition dans les livres liturgiques, mais il est très rare de l'y rencontrer ; au dixième siècle, il n'est guère plus fréquent ; il avance cependant, mais sans devenir jamais général. Cela est tellement vrai, qu'il fait encore dé-

---

verset controversé n'est pas de nature à nous donner une haute idée de la Vulgate espagnole et malheureusement les manuscrits du même pays, comme m (Speculum de St Augustin) et cav (Ms de La Cava), confirment parfaitement nos soupçons.—

(1).— Nous devons ajouter ici que, des trois manuscrits onciaux où on a retrouvé le verset des Trois Témoins célestes (q. m, cav.), deux sont certainement d'origine espagnole, à savoir m et cav, car ces manuscrits contiennent les interpolations singulières propres aux manuscrits d'Espagne.— Ils lisent, par exemple—, dans I Jean V, 20 : « Et scimus quoniam Filius Dei venit et carnem induit nostri causa et passus est et resurrexit a mortuis, adsumpsit nos et dedit nobis sensum ut cognoscamus Deum verum et simus in vero Filio ejus Jesu Christo. Cette leçon figure dans le Lectionnaire Mozarabique, 2171, Nouvelles acquisitions, dont on trouvera la description plus loin, aux Addenda et Corrigenda.— Le Toletanus ajoute après le verset 9: De Filio suo quem misit salvatorem super terram, et Fi-
„ lius testimonium perhibuit in terra scripturas perficiens:
„ et nos perhibemus quoniam vidimus eum, et annun-
„ tiamus vobis ut credatis, et ideo qui, etc.. Des interpolations pareilles ne sont pas de nature à rehausser la valeur des manuscrits m, cav. tol. et ne peuvent pas nous inspirer beaucoup de confiance dans leur témoignage relativement à I Jean V, 7.— Cfr. A. F. Hort, Notes on select readings, p. 105.— F. Scrivener, Introduction to the textual Criticism of the N. T. 3e édition 1883, pages 355, 359-360.

défaut dans certains documents postérieurs à l'imprimerie. De plus, les formes diverses qu'il conserve, là comme partout, attestent les transformations successives et les manipulations nombreuses auxquelles il a été soumis (1).—

Voilà quelle est la vérité sur ce fait si grave qu'on invoque en faveur du passage contesté. Il est faux, complètement faux, que le verset des Trois Témoins ait été généralement reçu dans la lecture publique de l'Eglise Latine, à partir du neuvième siècle.— D'ailleurs, cela serait-il vrai que nous contesterions encore la légitimité des conclusions que l'on veut tirer de là, et cela au nom du grand principe formulé par le Concile de Trente: Prout in ecclesia catholica legi consueverunt.„ C'est un cas douteux,

---

Patrol. Lat. XXIX, col. 1090, C-D.—

(1).— Nous ne voulons pas relever les inexactitudes et les incorrections de toutes les dissertations faites par les catholiques. Nous nous contenterons de parcourir rapidement la Dissertation de Dom Calmet sur le fameux passage de la première épître de saint Jean (commentaires, in f° Paris, 1726, VIII, p. 744-752). D'après Dom Calmet, on ne lit le verset « ni dans le Grec, ni „ dans le Latin de la Bible polyglotte de complute (p. 745, lig. 34-35).— Voir cependant le contraire (Ibid. lignes 66 et 67: « Mais il (Robert Etienne) remarque en marge qu'il n'a trouvé cette leçon que dans la seule édition de complute.— et 749, lignes 13-14: « Les Théologiens employés par le Cardinal Ximénès à l'édition de Complute, le mirent aussi dans leur texte, etc).— On ne le lit même pas dans le manuscrit d'Angleterre dont parle Erasme! (745, ligne 35).— D. Calmet croit « que dans plusieurs anciens manuscrits (grecs évidemment) le passage se lit en marge (749, ligne 42); il admet que Tertullien et saint Cyprien ont visé I Jean V, 7 (p. 750) et que ce passage « se trouve dans bon nombre d'anciens exemplaires grecs et latins (p. 751, dernière ligne).— Quant à la profession de foi des évêques d'Afrique, elle passe sans exciter l'ombre d'un soupçon. Le docte Bénédictin

très douteux, dirions-nous, et c'est pour cela qu'il faut laisser à la science la liberté complète de recherches et de discussion, afin qu'elle prépare les voies à l'Église, si l'Église croit un jour devoir se prononcer là-dessus.

« Autres faits qui « sont cités inexactement par les auteurs « catholiques. »

6°.– Un grand nombre des autres faits allégués par les partisans de l'authenticité du verset des Trois Témoins sont, ou faux, ou douteux. Ainsi, il est faux (1) que des Pères grecs aient cité le verset, il est faux qu'avant la fin du cinquième siècle il ait été cité par des Pères Latins (2). Il est douteux que saint

---

pense que le Concile de Trente a tranché la question (Ibid. pag. 752).—

(1).– Franzelin, De Deo Trino, p. 60.– Quando ergo Cyprianus et Patres alii maxime Augustino antiquiores, vel etiam recentiores, qui ab ejus auctoritate non pendent (ut Pseudo-Athanasius in Disp. contra Arium n° 44) ad demonstrandum dogma de SS. Trinitate simpliciter dicunt: « De Patre, et Filio, et Spiritu Sancto scriptum est: Tres unum sunt » certum omnino est, eos non ad 8um sed ad 7um comma nostrum appellare.– Bienheureux ceux qui peuvent croire cela comme absolument certain! cela nous paraît douteux et très douteux.–

(2).– Franzelin, De Deo Trino, p. 61. Maneat igitur ratum, jam soeculo III, viguisse in ecclesia Africana lectionem Versiculi (!), quam in Ecclesiam soeculo V° et deinceps fuisse demonstravimus.– Cette démonstration n'est pas faite. Nous serions très heureux de la voir faire, car c'est avec regret que nous cédons le verset des Trois Témoins. — Pour dire même toute la vérité, nous ne voyons qu'un moyen de la faire cette démonstration; c'est que l'Église parle expressément, si elle le croit possible, car, en dehors de l'autorité de l'Église, aucun argument ne nous paraît convaincant, pas même la thèse du Traité De Deo Trino.–

Cyprien, Tertullien et les Pères grecs y fassent allusion. Il est douteux que Cassiodore le vise dans ses Complexiones. Il est à peu près certain qu'il n'a pas été omis par ὁμοιοτέλευτον, car si l'ὁμοιοτέλευτον avait fait omettre le verset 7, il nous serait resté quelque part, dans les manuscrits grecs, dans les versions et dans les manuscrits ecclésiastiques, les mots ἐν τῇ γῇ du verset 8, qui auraient servi de témoins et de protestation; mais on ne trouve nulle part trace de ces mots, pas plus que du verset 7, preuve à peu près certaine, moralement certaine que l'hydre aux cent gueules, l'ὁμοιοτέλευτον, n'est point passée par ici[1]. –

7°. – Ajoutons encore que le document qui fait le plus d'impression sur les écrivains catholiques, partisans du verset des Trois Témoins, n'a pas toute la valeur qu'on lui donne, nous voulons parler de la profession de Foi que Victor de Vite attribue aux quatre-cent-soixante évêques d'Afrique réunis à Carthage en Avril 484.[2]

« Incertitude qui plane sur l'origine de la profession de foi des Évêques d'Afrique. »

---

(1). – « Quomodo comma illud, si genuinum esset, nullo animadvertente et reclamante, in tot et tantis codicibus sit omissum, nulla ratione explicatur; homoiotelentia enim, ad quam provocant commatis patroni, ad universalem illam omissionem explicandam non sufficit (R. Cornely, Introductio Specialis, p. 674.) – Cfr. Ch. Fr. Matthaei, Nov. Test. Graece, Riga 1788, XI, p. 140. – Si in ullo Codice, illa verba saltem invenissem ἐν τῇ γῇ, opinari certe quis posset, scribam unum, alterum, pluresve, vel ab uno μαρτυροῦντες ad alterum, vel a verbis ἐν τῷ οὐρανῷ, ad verba ἐν τῇ γῇ fecisse saltum. Sed nec illa verba comparent, nec pauci scribae, sed omnino omnes, diligentissimi etiam, illum locum omiserunt. Nuper, cum Gregorii Nazianzeni Codices MSS. numero XXI, tractabam, diligenter quoque ineditos Commentarios Nicetae, Metropolitae Heracleensis, qui acerrimus orthodoxiae propugnator fuit, perscrutatus sum. Sed nec is hoc additamentum habet. –

(2). – Franzelin, De Deo Trino, p. 63. – Profecto qui sibi persuadere vellet anno 430 quo Augustinus obiit, adhuc in–

Quatre cents évêques d'Afrique, dit-on, ont reconnu ce verset. Donc, ce verset est authentique. — Ce verset eût été un peu connu auparavant, en Afrique, en Italie, en Grèce, en Syrie, en Egypte, qu'on pourrait accepter ce raisonnement, sans le discuter de trop près. Mais, quand il s'agit d'un texte qui paraît alors pour la première fois et d'un texte aussi clair et aussi important, on ne peut pas aller aussi vite. Or, si on examine, les choses et les faits, on a quelques raisons de douter de ce que raconte Victor de Vite. Nous n'avons pas à faire à une profession de Foi, mais à un traité de théologie. — Ce traité de Théologie a-t-il été présenté réellement, tel que nous l'avons, à Hunérie ? C'est douteux. — A-t-il été composé par ces quatre cents évêques réunis en Concile, a-t-il même été lu par chacun d'eux ? — C'est très douteux. Il est probable que cette profession, telle que nous l'avons, est l'œuvre de Victor de Vite. C'est tout au plus si on peut l'attribuer à Eugène de Carthage.

On dira peut-être que nous sommes bien hardi de contester l'exactitude du récit de Victor de Vite, puisqu'il est généralement admis ; mais il est facile de répondre ; car Victor nous transporte à une époque où les pseudépigraphes abondaient. C'était le moment où Vigile de Thapse inondait le monde chrétien d'une série d'ouvrages qui ont eu le plus grand succès. Il est possible que nous devancions ici l'opi-

---

cognitum, et tempore professionis fidei oblatae anno 484, jam in communi lectione Ecclesiarum Africae fuisse textum tanti momenti, etc. .... — Tout cela est vrai ; seulement beaucoup de personnes n'admettent pas, qu'en 484 le verset des Trois Témoins fût communément reçu dans les Eglises d'Afrique. — Seul Victor de Vite l'affirme indirectement, mais précisément le silence de St Augustin et le langage de Facundus d'Hermiane confirment les soupçons qu'on a sur la célèbre Profession de Foi des 466 évêques. —

pinion savante; mais qui ignore qu'autrefois on admettait le Prologue des Epîtres canoniques, comme étant de saint Jérôme, et les œuvres de Vigile comme étant d'Athanase ou d'Idace? Qui aujourd'hui fait de saint Athanase l'auteur de ces derniers écrits ou de saint Jérôme l'auteur du Prologue aux Epîtres canoniques? Il viendra peut-être un jour où personne ne croira à l'authenticité de la profession de foi de Victor de Vite. — Tant qu'on ne sera pas absolument certain de l'authenticité de cette profession de Foi, les raisonnements qu'on fera sur elle ne prouveront rien. — Qu'on ne l'oublie pas, nous sommes en présence d'un texte extraordinaire. —

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une série de documents, à savoir, le Prologue du Pseudo-Jérôme, le Pseudo-Idace, le Pseudo-Athanase, et saint Fulgence démontrent que ce verset a fait son apparition sur la scène de l'histoire, entre l'an 480 et l'an 540, et cela en Afrique. — En dehors de ce fait, tout le reste est, ou faux, ou douteux. Si on remonte plus haut, c'est uniquement par voie de conclusion. Ces conclusions sont-elles légitimes dans ce cas? — Nous croyons fermement que non.

« Valeur de la Vulgate Latine antéhiéronymienne. — Témoignages suspects des contemporains » —

7°. — Un dernier argument qu'on fait valoir à l'appui du verset des Trois Témoins, c'est l'autorité de la Vulgate Latine. Des auteurs catholiques citent quelquefois les témoignages de critiques contemporains, qui semblent très favorables à la Vulgate, mais ils oublient que ces témoignages ne sont pas absolument indépendants. Il y a beaucoup de parti pris dans ces éloges exagérés qu'on donne aujourd'hui à la Vulgate Antéhiéronymienne, et, si on relève ce document outre mesure après l'avoir dénigré à l'excès, c'est uniquement pour mieux appuyer un système de critique qui n'est pas très favorable à l'Eglise et à la Tradition chrétienne. —

Pour ce qui nous regarde, nous croyons que la Vulgate Antéhiéronymienne et hiéronymienne sont les versions qui ont le plus souffert, non pas des copistes, mais des correcteurs et des critiques. Nous avons eu entre les mains, près de cinq cents manuscrits de tout âge représentant ces deux versions, et nous

en avons remarqué par centaines qui sont criblés de ratures, de surcharges et de corrections. Il en est ainsi, en particulier, dans les plus anciens, dans ceux qui remontent au neuvième et au dixième siècles. Nous n'avons rien vu, nulle part ailleurs, dans les manuscrits Grecs, Syriaques, Coptes, Arméniens, Arabes, qui approchât même de loin, des manuscrits Latins dont nous parlons. Il n'y a que les onciaux grecs ℵABCD, qui puissent être comparés à certains manuscrits latins. Mais nous avons mieux que notre expérience personnelle pour apprécier l'Ancienne Vulgate Latine ; nous avons les témoignages de saint Augustin et de saint Jérôme, et, ce qui vaut mieux que ces témoignages, nous avons un acte public du saint Siège, à savoir, l'ordre que le Pape Damase donna à saint Jérôme de revoir la Vulgate Antehiéronymienne. Or, cet acte ne laisse pas l'ombre d'un doute sur la corruption de la Vulgate Latine et doit peser, dans la balance, infiniment plus que le témoignage intéressé de n'importe quel critique contemporain.

« La Vulgate de St Jérôme a-t-elle remédié au désordre qui existait du temps de l'ancienne Vulgate ? » –

8°.– La Vulgate Hiéronymienne n'a pas remédié complètement au mal, parce que l'Église n'a pas pris tout de suite la mesure qu'adopta plus tard le Concile de Trente de déclarer la Vulgate Hiéronymienne seule authentique. Les croisements, les altérations, corrections et modifications se sont perpétués jusques au XVIe siècle, et ont nécessité, presque tous les cent ans, des révisions dont quelques unes nous sont connues dans l'ensemble sinon dans les détails. Nous avons les recensions de Théodulfe évêque d'Orléans (vers 800), d'Alcuin et de Charlemagne (vers 810), de saint Étienne de Cîteaux (vers 1110) des Dominicains (vers 1230), des Franciscains (vers 1240), de l'Université de Paris (au XIIIe siècle) et de plusieurs autres ordres religieux du Moyen-Âge.

Or, si la Bible de Théodulfe qui est à Paris, contient le verset des Trois Témoins, l'exemplaire de cette Bible que possède le trésor de la Cathédrale du Puy, ne le renferme pas et n'a même pas, dans le verset 8, les mots « in terra », pour faire

allusion au verset 7, prouve manifeste qu'au commencement du neuvième siècle le célèbre passage n'était pas encore reçu dans le nord de la France, puisque deux bibles sorties du même atelier et exécutées sous la même direction ne s'accordent pas sur ce point important. Il ne paraît pas, non plus, que la recension d'Alcuin et de Charlemagne ait donné droit de cité au passage contesté. Les bibles de Charlemagne et de Charles le Chauve présentent, en cet endroit, la lacune traditionnelle, et, quand celle-ci a été comblée, elle l'a été à la marge. Il n'en est plus de même dans la Recension de saint Étienne, abbé de Cîteaux (+1134); ici le verset des Trois Témoins existe, après le verset 8, il est vrai, mais enfin il existe. Seulement trois cents ans se sont écoulés depuis Charlemagne et l'interpolation a continué son chemin vers le nord. Au treizième siècle elle s'infiltre dans la plupart des livres et au quatorzième elle existe presque partout. Toutefois il est encore possible, peut-être même facile de constater l'interpolation, tant les textes varient, tant les manuscrits sont criblés de ratures, tant les lignes portent de surcharges.

9°. — Ce verset aurait en sa faveur seulement l'usage liturgique de l'Église Latine, un usage public, constant, uniforme, universel et antique, qu'il y aurait là un argument très grave à l'appui de sa canonicité. Ce n'est certainement pas nous qui serions tenté de nier la valeur de cette preuve. Nous en avons fait un grand usage dans nos précédentes études pour être disposé à en tenir compte dans la question qui nous occupe en ce moment; mais l'emploi du verset des Trois Témoins dans la liturgie ne réunit point tous ces caractères que nous avons énumérés, et c'est pourquoi nous doutons beaucoup que l'Église définisse jamais l'authenticité de ce passage. Elle ne l'a certainement pas fait encore, et, si elle le fait un jour, elle ne le fera qu'après avoir examiné le problème sous toutes ses faces, qu'après avoir étudié scrupuleusement toutes les pièces du procès. Dès lors, nous pouvons attendre sans crainte ce qu'elle décidera : sa décision sera,

« Cela étant, que faut-il penser de la décision à intervenir de la part de l'Église ? » —

comme toutes celles qu'elle a déjà rendues, l'expression de la sagesse et de la vérité.

Il nous reste encore une dernière question à traiter : Quelle est l'autorité du verset des Trois Témoins pour ceux qui ne le considèrent pas comme authentique ? – Nous allons l'aborder et la résoudre en peu de mots.

Chapitre troisième.

Autorité du verset des Trois Témoins pour ceux qui ne le tiennent pas pour authentique.

« Question que soulève l'existence dans la Bible d'un passage vraisemblablement interpolé. – Que faut-il penser de ce passage ? – Quel usage doit-on en faire ? » –

1°. – La controverse, que nous venons d'étudier, soulève assez vivement une question que les exégètes pourraient traiter à propos de plus d'un autre passage de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Du moment, en effet, où il est certain qu'il y a, dans la Vulgate, des passages ajoutés après coup, et n'appartenant pas à l'original, il y a lieu de se demander ce qu'il faut penser de ces textes et l'usage qu'on peut en faire. Ne serait on même pas certain qu'il y eût des versets douteux ou interpolés et ne connaîtrait-on pas les endroits précis où on a fait des retouches et des remaniements qu'on pourrait encore examiner la chose comme possible et se demander ce qu'on devrait faire si on venait à découvrir des interpolations d'une manière probable ou certaine. La question a seulement un peu plus d'intérêt, lorsqu'on peut préciser et dire « Voilà un passage qui est vraisemblablement interpolé. »

« Différence sous ce rapport, entre les

2°. – Nous ne parlons pas ici des Protestants ou des Critiques rationalistes. Pour eux, en effet, ils n'ont qu'à mettre

leur conduite en harmonie avec leurs convictions savantes. Ils ne peuvent pas décemment continuer à citer comme appartenant aux Livres Saints des passages, qui, d'après leurs recherches et leurs études personnelles, sont le résultat d'additions faites à l'original ou à ses versions. Ceci est la conséquence même du principe fondamental protestant de l'examen privé. Chacun peut et doit, dans ce système, refaire sa religion et son canon. Beaucoup de personnes reculent devant ces conséquences extrêmes, quoique logiques, du principe protestant, car elles sentent que les choses saintes ne peuvent pas être abandonnées à la merci des opinions, et il leur répugne d'entrer dans une voie qui leur semble désastreuse; mais c'est de leur part, ou préjugé, ou inconséquence, peut-être les deux à la fois. A ce point de vue les critiques rationalistes sont infiniment plus logiques que les protestants conservateurs.

« Catholiques d'une
« part, les Protestants
« et les Rationalistes
« de l'autre. »

Pour les catholiques et pour les chrétiens qui admettent une autorité religieuse suprême, la situation est bien différente.

3°.— La raison formelle pour laquelle les catholiques admettent certains livres comme inspirés, n'est pas l'étude personnelle que chacun en a faite, mais l'autorité de l'Église. Les catholiques croient, en effet, que l'Église ne peut, ni se tromper, ni les tromper, et dès lors ils acceptent les livres canoniques des mains de l'Église, avec la certitude qu'ils sont authentiques et canoniques, dans la mesure où l'Église les leur propose comme tels. Ils sont sûrs, de plus, que, si tous les détails de ces livres ne sont pas authentiques et canoniques, ils ne contiennent au moins rien qui ne soit conforme à la Foi et aux moeurs chrétiennes. Ce n'est là, sans doute, qu'un principe purement négatif, mais ce principe uni au principe positif de l'authenticité et de la canonicité substantielle des Écritures met aux mains des catholiques de quoi nourrir leur esprit et leur coeur.

« Principe qui guide
« et dirige les catho-
« liques. »

4°.— Les catholiques n'ont pas même à s'inquiéter et à se demander : « Ce passage est-il, ou n'est-il pas authentique?

« Conséquence qui
« découle de ce prin-

« cipe pour les textes « particuliers et isolés. »

Est-il ou n'est-il pas canonique ? » — Car, pour eux, du moment où certains textes figurent dans l'édition que l'Église leur met entre les mains, ils sont scripturaires, ou quasi-scripturaires, canoniques ou quasi-canoniques. Ils sont canoniques, s'ils appartiennent en réalité au volume des Saintes Écritures tel qu'il sortit des mains de l'écrivain inspiré. S'ils n'appartiennent pas à l'original tracé par l'auteur inspiré, ils sont quasi-canoniques; car l'autorité de l'Église supplée à ce qui leur manque et leur donne une vertu qu'ils n'ont point par eux-mêmes.

C'est pourquoi, que le verset des Trois Témoins appartienne ou n'appartienne pas en réalité à la première Épître de saint Jean, telle que la produisit l'Apôtre, le catholique n'a rien à modifier à sa conduite pratique, jusqu'à ce que l'Église ait pris une décision, si elle croit devoir en prendre une. Il n'a qu'à lire ce passage, à le méditer, à bien le comprendre: Ce texte a pour lui, au moins indirectement, la force de la parole de Dieu parce que, derrière cette belle formule du plus grand de ses dogmes, il y a l'Église qui ne se trompe pas. —

« Conclusion pour ce « qui regarde cette « troisième question. »

5°. — Le catholique ne peut pas évidemment toucher, de son autorité privée, à ce passage; mais, s'il ne lui est pas permis de le supprimer dans la Vulgate ou dans l'Épistolaire, il peut très bien, quand il discute avec des protestants ou avec des rationalistes, s'abstenir de citer le verset des Trois Témoins et chercher à démontrer, à l'aide d'autres arguments, l'existence du mystère de la Trinité Chrétienne. Il serait peut-être sage aussi pour celui qui est convaincu de l'interpolation du verset des Trois Témoins dans la Bible, de ne pas en faire usage dans les écrits scientifiques, même adressés à des catholiques, puisqu'il s'éviterait par là d'être obligé de les retoucher un peu ou de les annoter, si l'Église venait jamais à supprimer le verset dans la Vulgate. Il est vrai que nous ne sommes pas à la veille de voir cette supposition devenir une réalité.

Il est inutile enfin de démontrer que l'infaillibilité de l'Église n'est nullement compromise par tout ce que nous ve-

non de dire, car l'Eglise ne nous garantit que l'authenticité substantielle des Saintes Ecritures, à moins qu'elle n'ait défini, d'une manière expresse, celle de certains passages. Il serait sans doute plus que téméraire de mettre en doute l'authenticité d'un fragment qui n'aurait été jamais l'objet d'une contestation et qui existerait partout; mais quand il s'agit, comme dans le cas actuel, d'un verset qu'on ne trouve, ni dans l'original, ni dans les Versions, ni dans les Pères, ni même dans les auteurs Latins avant la fin du cinquième siècle, ni même d'une manière constante dans les manuscrits latins avant le treizième siècle, il en est tout autrement. Alors, les doutes, loin d'être criminels, deviennent naturels et légitimes.

Epilogue.

1°. – Nous voilà arrivés à la fin de notre étude sur le passage de la première Épître de saint Jean que les controverses de ces deux derniers siècles ont rendu fameux sous le nom de « Verset des Trois Témoins. » « Résumé de la controverse. »

Nous n'avons pas dit peut-être tout ce qu'il y avait à dire, mais, en tout cas, nous avons eu la bonne volonté de recueillir tous les faits qui pouvaient jeter quelque jour sur le problème, et, dans la mesure où nos loisirs et nos forces l'ont permis, nous avons fait toutes les recherches que nous avons pu et examiné tous les documents qui étaient à notre portée. Si nous n'avons rien trouvé de plus concluant dans un sens ou dans un autre, ce n'est pas notre faute; c'est, ou que nous n'avons pas eu la main heureuse, ou bien que les pièces capables de faire complètement la lumière n'existent pas.

2°. – Néanmoins, si nous jetons un regard sur l'ensemble des faits que nous avons exposés, il nous semble qu'il est facile de tirer une conclusion et de la tirer avec quelque certitude. « Le verset des Trois Témoins est une interpolation pure et

«simple.» a).– Le verset des Trois Témoins est une interpolation pure et simple, une interpolation qui a pénétré seulement dans la Vulgate Latine.

b).– Il est à peu près certain que ce verset a fait son apparition, vers la fin du cinquième siècle, dans l'Eglise Latine d'Afrique et qu'il y est resté localisé jusques au milieu du septième siècle, faisant son chemin dans l'ombre, mais n'étant jamais accepté universellement, même en Afrique.

c).– Vers la fin du septième siècle, à l'époque où les Arabes envahirent l'Afrique, le verset émigra, avec tous les chrétiens qui purent s'enfuir, en Sicile, en Sardaigne et en Italie d'une part, en Espagne de l'autre. C'est pourquoi on constate sa présence, dans ces deux pays, vers la fin du huitième siècle. Les manuscrits latins d'Afrique apportés par les chrétiens émigrés servant d'originaux, le texte passa dans quelques copies du huitième siècle ou fut ajouté à la marge de quelques anciens exemplaires. Insensiblement le passage arriva jusques aux extrémités du monde chrétien d'Occident, surtout dans les manuscrits ordinaires de la Bible. Après avoir pénétré dans les exemplaires à texte continu, le verset controversé s'infiltra dans les Lectionnaires et se propagea partout à la suite des religieux Bénédictins, des Universités et des Ordres mendiants.—

«Cette interpolation «a mis plus de cinq «siècles à se faire «accepter partout.»

3°.– Telle est la marche suivie par l'interpolation, en tant qu'elle nous est attestée par les manuscrits. Elle est allée progressivement du Sud au nord. Partie d'Afrique au sixième ou au septième siècle, elle a envahi lentement toutes les contrées d'Occident et a pénétré dans toutes les familles de documents; mais elle a mis cinq ou six siècles à se faire accepter, malgré tout ce qu'elle présentait de séduisant dans le fond et dans la forme. La formule claire, nette, limpide et complète, qu'elle donnait du grand dogme de la Trinité, n'a pas peu contribué à la faire accueillir partout à bras ouverts. Et cependant, il suffit de feuilleter un certain nombre de manus-

crits du Moyen-Age pour voir immédiatement qu'on est en présence d'un passage suspect ou douteux. Les versets 7 et 8 du chapitre cinq de la première Épître de saint Jean présentent des variantes graves et des variantes nombreuses, qui révèlent des retouches, trahissent des manipulations successives, sentent la glose ou le commentaire et dénotent l'interpolation. De plus, les manuscrits les plus anciens où l'interpolation figure, les manuscrits onciaux (m, cav) sont notoires pour les gloses qu'ils renferment, en particulier dans le Chapitre cinq de la première Épître de saint Jean, verset 20: Venit, et carnem induit nostri causa, et passus est, et resurrexit a mortuis, assumpsit nos, et dedit, etc. (Voir page 222, Note 1).-

4°.- Si le verset des Trois Témoins ne renfermait pas une des plus belles formules de la Trinité que la Théologie ait jamais produites, il ne se serait pas fait, autour de lui, le quart du bruit qui a eu lieu sur son compte. On voit, dès lors, très bien pourquoi une fois inventée et glissée dans quelques manuscrits cette sentence a été si facilement accueillie dans les autres, mais on conçoit moins ou on ne conçoit même pas du tout pourquoi elle aurait disparu, si elle était réellement authentique et originale.

« Circonstances qui « ont favorisé son « introduction. »

5°.- On aperçoit de suite l'intérêt qui s'attache à cette controverse et on n'a pas de peine à se rendre compte de la passion et de l'acharnement avec lesquels on a combattu dans un sens et dans l'autre, autour du célèbre verset. A cette heure, les faits sont exactement relevés et clairement établis. Il n'y a plus moyen de se faire illusion. Si on peut regretter quelque chose, c'est qu'il ait fallu deux siècles d'efforts et de travaux pour en venir là. Si Erasme, Robert Etienne et les autres éditeurs du XVIe ou du XVIIe siècle, avaient fait honnêtement leur besogne, la question se serait toujours posée en termes clairs, nets, faciles à saisir.

« Ce verset n'a pour « lui que la tradition « Latine, et encore même une tradition « tardive et incertaine. »

6°. – Ce verset n'a pour lui que la Tradition Latine, et encore même une tradition douteuse à son origine, une tradition lente à se former, une tradition qui ne se manifeste clairement qu'à la fin du cinquième siècle, et, qui, au treizième, ne possède pas encore des caractères d'universalité, de constance et de fixité.

7°. – Cela suffit-il pour imprimer à ce verset le cachet d'une authenticité incontestable ? – Evidemment non. C'est avec raison que la critique contemporaine traite ce fragment d'apocryphe, et les catholiques peuvent en faire autant, à moins que l'Eglise ne croie devoir, un jour, suppléer à ce qui lui manque en fait d'évidence, en définissant l'authenticité du passage.

Nous doutons beaucoup que l'Eglise en vienne jamais là. Mais enfin, si elle y venait, les catholiques n'auraient qu'à se soumettre et à avouer que la vue de la science humaine est toujours courte par quelque endroit.

« Grand enseignement que nous « donne cette controverse. »

8°. – Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire sur cette question. –

En effet, la controverse relative au verset des Trois Témoins nous donne un grand enseignement, et un enseignement qu'il ne faut pas manquer de recueillir en terminant.

Le verset I Jean V, 7 est un texte unique dans la Bible, n'importe comment on le considère. Si on le tient pour authentique, il n'y en a pas un autre qu'on puisse lui comparer, car il n'y en a pas un autre qui ait disparu dans un aussi grand nombre de documents. Si on le tient pour apocryphe, il n'en est pas un autre qui lui ressemble, car aucun n'a envahi un plus grand nombre de manuscrits.

Et cependant, la diffusion de ce verset n'a jamais été telle qu'il fût possible de se faire illusion. Quoiqu'il eût pour lui beaucoup de choses qui favorisaient sa propagation, il a mis plus de onze siècles pour pénétrer partout, et, encore même, en pénétrant partout, il a traîné sans cesse, à sa suite, des marques qui trahissaient une origine suspecte. Au moment où se réunit le Concile de Trente, les variantes sont

telles qu'il y a lieu de se tenir sur ses gardes. Les manuscrits des derniers temps en sont criblés, et, si l'imprimerie n'était survenue, il est probable qu'ils en fourmilleraient encore.

Voilà comment il est facile d'altérer les Livres Saints! Il a fallu plus de mille ans à un verset contenant la plus belle formule de la Trinité pour pénétrer dans tous les documents latins, et encore l'interpolation est visible partout! Sans l'imprimerie le verset n'aurait probablement jamais pénétré dans les documents grecs et aurait à peine effleuré les manuscrits orientaux! On voit si les révolutions de ce genre sont lentes à s'accomplir; et, par suite, on peut juger si on doit faire un sobre usage du mot « interpolation », lorsqu'il s'agit des Versions, des Pères et des Manuscrits!

C'est une conclusion que nous avons eu plus d'une fois l'occasion de formuler : elle nous paraissait évidente par elle-même, mais il est heureux de pouvoir la confirmer par un fait; et la confirmation que lui apporte la controverse des Trois Témoins est la plus éclatante que nous puissions désirer.

Paris, 10 Juin 1886.

J. P. P. Martin.

Pièces Justificatives.

On trouvera à la fin de ce volume un essai de Bibliographie relative à la controverse que nous venons d'étudier. Nous n'avons nullement la prétention d'être complet, surtout en ce qui regarde les articles de Journaux ou de Revues et les chapitres détachés dans les livres traitant de l'Écriture Sainte. Une bonne partie de cette liste bibliographique a été empruntée à S. P. Trégelles, dans la quatorzième édition de Horne, Tome IV, pages 384 – 388. — Nous croyons aussi devoir donner la liste des manuscrits Grecs et Syriaques contenant l'Épître de saint Jean, que nous avons examinés nous-même. Nous en avons vu beaucoup d'autres, mais quelques-uns ne sont pas encore catalogués et d'autres font partie de collections trop considérables pour qu'ils en donnent une idée exacte. Nous avons, en particulier, parcouru tous les manuscrits Syriaques de la Bibliothèque Vaticane, mais nous n'avons pas conservé la note des numéros et des pages. Nulle part nous n'avons aperçu la moindre trace du verset des Trois Témoins célestes. — On trouvera aussi des planches. — Il nous a semblé utile de réunir ensemble, à la fin de ces études sur le texte du Nouveau Testament, les planches que nous avons publiées, une fois ou l'autre, dans l'un des six volumes. Les personnes qui s'intéressent à ces questions aimeront à les parcourir d'un coup d'œil d'ensemble et ne manqueront pas d'y recourir souvent. Elles y trouveront peut-être même des choses que nous n'y avons pas vues ou que nous n'avons pas exposées. La plupart de ces planches ont été faites par le procédé de la Photolithographie. Il faut cependant faire une exception pour les 16 premières pages, qui ont été reproduites par le vieux procédé du calque à l'aide du papier de soie. Nous avons heureusement fait tirer un nombre

suffisant d'exemplaires pour pouvoir les joindre à celles dont nous avons conservé les clichés typographiques ; nous pouvons ainsi être complets : — Le volume se termine par les Addenda et Corrigenda, et par la Table des Matières.

I
Manuscrits contenant l'Épître de St Jean.

Cursif	Page	Cursif	Page	Cursif	Page	Cursif	Page
1.– Manuscrits grecs ordinaires [1].							
1	58	27	54, b	* 100	114, a	125,	171, a
2	non paginé	28	52, a	101	88, b	* 126	119, b
4	id.	43	347, a	* 102	57, b	* 127	68,
5	74, b	* 46	105, b	103	?	* 128	315, e
6	127, b	51	136, b	104		* 129	381, b, 2
7	154, a	54	73, b	105	276, a	* 130	mutilé
* 10	* 84, a	59	54, b	106	54, b	* 131	?
* 11	* 131, b	60	218.	113	229, a	132	205, a
12	?	* 62	28.	* 114	61, b	137	272, a
13	94, b	63	153, b	* 115	47°, a	* 138	197, a
* 15	* 244, b	64	94, b	* 116	115, b	139	52. b
* 16	106, b	65	61, b	117	212, b	179	74, a
17	117, a	66	133, a	* 118	66, a	197	64, b
* 18	148, a	67	61, b	119	201, a	210	129, a
19	136, b	91	321, a	120	mutilé	225	480, a
20	?	93	42, a	121	?	226	168, a
22	166, a	94	400, b	122	92,	227	197, b
25	96, b	95	79, b	* 123	78, b	228	115, b
26	125, b	99	43, a	124	262, b	229	mutilé

(1). — Nous avons noté d'un astérisque ceux qui renferment des commentaires ou des Scholies marginales. —

Cursif	Page	Cursif	Page	Cursif	Page	Cursif	Page.
230	mutilé	232	51, b	248	121, b	* 263	mutilé
*231		240	106, b	249	208, b	* 264	143, a
2°.- Ἀπόστολος .							
13	190, a	25	197. b	32	101, b	69	134. a
14	191, b	26	m.	33	mutilé		
22	417, b	27	186. b	34	152. a		
23	251, a	30	mutilé	51	mutilé		
3°.- Mss Syriens de Paris.							
28	147. b	30	175, a	31	17, a	32	175, b
29	123, b						
4°.- Mss Syriens de Londres.							
7157	137. a	14448	163. b	17121	104, b	14474	116, a
7158	169, b	17226	32, b	14472	71, b		
7160	133. a	14473	138, a	17228	mutilé		
14470	176. b	17120	51, a	17124	106, b		

II

Bibliographie relative à la controverse du verset des Trois Témoins célestes.

1.– J. Lopez Stunica, « Annotationes contra Erasmum Roterodamensem », dans les « Critici Sacri » Francfort 1695, in f°, VII, pages 1333–1344.–

2°.– Desiderii Erasmi Apologia ad Jac. Lop. Stunicam.– Ibid. p. 1403 – 1405.– Voir aussi Opera, Leyde, 1706, Tome X, pages 350–353.–

3.– Adnotationes Millii, auctae et correctae ex prolegomenis suis, Wetstenii, Bengelii, et Sabaterii ad I Joann. V. 7., una cum duabus epistolis Richardi Bentleii, et Observationibus Joannis Seldeni, Christophori Matthiae Pfaffii, Joannis Francisci Buddei, et Christiani Friderici Schmidii de eodem loco. Collectae et editae à Thoma Burgess, S. T. P. Episcopo Menevensi (postea Sarisburiensi). Mariduni (Caermarthen 1822, 8 vo.).–

4.– Critique du Passage de l'Epître I. de S. Jean, chap. V. v. 7, par Richard Simon. Histoire Critique du Texte du Nouveau Testament, Part. I. ch. XVIII, pp. 203–218, Rotterdam, 1689, 4 to.).–

5.– Dissertatio, in qua Integritas et αὐθεντία istius celeberrimi loci I Epist. Joannis cap. V. v. 7. à suppositionis notâ vindicatur. Authore Thoma Smith, S. T. P. (Miscellanea, pp. 121–150, Londini, 1690, 8 vo.).–

6.– Defensio superioris Dissertationis contra exceptiones Simonii. Authore Thoma Smith. (Miscellanea, pp. 151–173, Londini, 1690 8vo.).–

7.– J. Martianay, S. Hieronymi Opera, Tome I, pages 1669 – 1670.– Notes au Prologue.– Cfr. Patrol. Migne, Tome XXIX, col. 821 – 850.–

8.– Historia Dicti Johannei de Sanctissima Trinitate, I Joh. cap. V. vers. 7. per multa secula omissi, seculo V. restituti, et exeunte seculo XVI. in versionem vernaculam (i. e. Germanicam Lutheri) recepti, una cum Apologia B. Lutheri (autore Friderico Ernesto Kettnero. Francofurti et Lipsiae, 1713. 4 to.).–

9.– A full Enquiry into the original Authority of that Text. I John V. 7., containing an Account of Dr. Mill's Evidences from Antiquity for and against its being genuine. With an Examination of his Judgment thereupon. (Thomas Emlyn. London, 1715; 1719, 8vo.).–

10°.– A Critical Dissertation upon the seventh Verse of the fifth Chapter of St. John's First Epistle. Wherein the authentikness of this text is fully proved against the objections

of Mr. Simon and the modern Arians. – David Martin, traduit en Anglais par Samuel Jebb, M.D. London, 1719. 8vo.

11. – An Answer to Mr. Martin's Critical Dissertation on I John V.7., showing the insufficiency of his proofs and the errors of his suppositions; by which he attempts to support the authority of that text from supposed MSS (Thomas Emlyn, London, 1718. 8vo.). –

12. – An Examination of Mr. Emlyn's Answer to the Dissertation. – David Martin, traduction anglaise, London, 1719, 8vo.). –

13. – A Reply to Mr. Martin's Examination of the Answer to his Dissertation. (Thomas Emlyn, London, 1720, 8vo.)

14. – The genuineness of I John V.7. demonstrated by Proofs which are beyond all exceptions (David Martin, London, 1722. 8vo.). –

15. – A Vindication of that celebrated text, I John V.7. from being spurious; and an Explication of it upon the supposition of its being genuine (Benjamin Calamy, D.D. London, 1722). –

16. – Roger, Dissertatio Critico-Theolog. in I Joan. V, 7. – Paris 1713. –

17. – An Enquiry into the primitive Complutensian Edition of the New Testament, as principally founded on the most ancient Vatican Manuscript; together with some account of that Manuscript. In order to decide the dispute about I John V.7. In a letter to Mr. Archdeacon Bentley (Richard Smalbroke, évêque de Lichfield et Coventry, London, 1722. 8vo.). –

18. – Dissertation sur le Fameux Passage de la première Epître de saint Jean, chap. V. v. 7, par Augustin Calmet. Commentaire Littéral, tom. VIII, pp. 744-752. Paris, 1726, folio; Bible de Vence, tom. XXIII, pp. 536-551, Paris, 1824, 8vo.). –

19. – The Doctrine of the Trinity as it is contained in the Scriptures, explained and confirmed, and Objections answered: .... in eighteen Sermons preached at Nottingham. (By the Rev.

James Sloss, A. M. London, 1734. Second Edition, revised and corrected. London, 1815. 8 vo.).–

20.– Johannis Salomonis Semleri Vindiciæ plurium præcipuarum Lectionum Novi Testamenti, adversus Whistonum atque ab eo latas leges criticas. Halæ, 1751. 8 vo.

21.– Two Letters from Sir Isaac Newton to Mr. Le Clerc, upon the reading of the Greek Text I John V. 7., and I Tim. III. 16. London, 1754. 8 vo.

22.– Maria de Rubeis, De Tribus testibus in cœlo. – Venetiis 1756.–

23.– Dissertation concerning the genuineness of I John V. 7, 8. By George Benson, D.D. (Paraphrase and Notes of the Seven Catholic Epistles, pp. 631–646. Second edition London, 1756, 4 to.).–

24.– Letters to Edward Gibbon, Esq., in defence of the Authenticity of the seventh verse of the first Epistle of St. John. (George Travis, M. A., Archdeacon of Chester, third and best edition. London, 1794. 8 vo.).–

25.– Letters to Mr. Archdeacon Travis, in Answer to his Defence of the Three Heavenly Witnesses, I John V. 7. (Richard Porson, M. A. London, 1790. 8 vo.).–

26.– Dissertation on I John V. 7. By John David Michaelis. (Vol. IV. pp. 412–441. Introduction au Nouveau Testament, traduite par Herbert Marsh, D.D.).–

27.– Letters to Mr. Archdeacon Travis, in Vindication of one of his Notes to Michaelis's Introduction .... With an Appendix, containing a Review of Mr. Travis's Collation of the Greek MSS. which he examined in Paris; an Extract from Mr. Pappelbaum's Treatise on the Berlin MS.; and an Essay on the Origin and Object of the Velesian Readings. (Herbert Marsh, D.D. plus tard évêque de Peterborough. Leipzig, 1795. 8 vo.).– A volume of extreme rarity.–

28.– Concerning the genuineness of I John V. 7 (John Hey, D.D. – Vol. II. pp. 280–291 de ses Lectures in Divinity, Cambridge, 1796, 8 vo.).–

29.– Diatribe in Locum I Joann. V. 7, 8. (Auctore. Joanne

Jacobo Griesbach (Vol. II Halae, 1806; Londini, 1810. Editio Nova, 1818. 8 vo.).–

30.– A short Historical Outline of the Disputes respecting the Authenticity of the Verse of the Three Heavenly Witnesses, or I John, Chap. V ver. 7. (Charles Butler, Esq. Appendix II aux Horae Biblicae, ou Miscellaneous Works, vol. I. pp. 365–407. London, 8 vo.).–

31.– Observations on the Text of the Three Divine Witnesses. (Adam Clarke, LL.D. "Commentary on the first Epistle of John", et encore, "Succession of Sacred Litterature", London, 1807. 12).–

32.– The Question concerning the Authenticity of I John V. 7. briefly examined. (Rev. Joseph Jowett, LL.D. volume VI du Christian Observer 1807. 8 vo.).–

33.– Note on I John V. 7. By T. F. Middleton, D.D. (plus tard évêque de Calcutta pp. 633–653 de sa "Doctrine of the Greek Article", London, 1808. 8 vo.).–

34.– The Critique on the Eclectic Review (of the English Version of the New Testament, published by the modern Socinians) on I John V. 7., confuted by Martyn's Examination of Emlyn's Answer; to which is added an Appendix, containing Remarks on Mr. Porson's Letters to Archdeacon Travis. (J. Pharez. London, 1809. 8 vo.).–

35.– Observations on I John V. 7. (Frederick Nolan, LL.D.– dans son "Inquiry into the Integrity of the Greek Vulgate", pp. 293–305, 540–564. London, 1815. 8 vo.).–

36.– Three Letters addressed to the Rev. Frederick Nolan, on his erroneous Criticisms and Mis-statements in the Christian Remembrancer, relative to the Text of the Heavenly Witnesses .... (Rev. John Oxlee. York, 1825. 8 vo.).–

37.– Extensive Controversy about the celebrated Text. I John V. 7. (Rev. William Hales, D.D. vol. II. pp. 133–226. de son "Treatise on Faith in the Holy Trinity", London, 1818. 8vo.)

38.– Annotatio ad I Epistolam Joannis cap. V. ver. 7. 8. (Auctore Joanne Nepomuceno Alber, (vol. III. pp. 353–

369 de ses "Institutiones Hermeneuticae Novi Testamenti". Pesti-ni, 1818. 8 vo.).—

39.— A Vindication of I John V.7. from the Objections of M. Griesbach, in which a new View is given of the external evidence, with Greek Authorities for the Authenticity of the Verse, not hitherto adduced in its Defence. (Thomas Burgess, D.D. évêque de St. David, London, 1821. 8 vo.).—

40.— Review of the "Vindication" etc. Quarterly Review March, 1822 London, 1822. 8 vo.).—

41.— A Vindication of I John V.7. etc. Second Edition (Thomas Burgess, D.D., évêque de St. David. London, 1823. 8 vo.).—

42.— Observations on I John V.7. (Herbert Marsh, D.D., évêque de Peterborough, Cambridge, 1822. 8 vo.).—

43.— A Selection of Tracts and Observations on I John V.7. (Thomas Burgess, D.D., évêque de St. David, London 1824. 8 vo.).—

44.— Three Letters addressed to the Editor of the Quarterly Review. (Ben David John Jones, LL.D., London 1825. 8 vo.).—

45.— A Letter to the Clergy of the Diocese of St. David's on a Passage of the Second Symbolum Antiochenum of the Fourth Century, as an evidence of the authenticity of I John V. 7. (Thomas Burgess, D.D., évêque de St. David. London, 1825. 8 vo.).—

46.— Review of the two preceding Articles in the Quarterly Review for December 1825. London, 8 vo.—

47.— A Vindication of the Literary Character of Professor Porson from the Animadversions of the Rt. Rev. Thomas Burgess, D.D., Lord Bishop of Salisbury, in various publications on I John V. 7. (Crito Cantabrigiensis, Cambridge, 1827, 8 vo)

48.— A Specimen of an intended publication, which was to have been entitled A Vindication of them that have the rule over us, for their not having cut out the Disputed Passage, I John V. 7, 8. from the authorised Version. Being an Examination of the first six pages of Professor Porson's IV th Letter to Archdeacon Travis, of the Mss. used by R. Stephens.

(Francis Huyshe, London, 1827. 8 vo.).—

49.— Two Letters, respectfully addressed to the Lord Bishop of Salisbury, in Defense of certain Positions of the Author, relative to I John V.7.: in which also the recent arguments of his Lordship are shown to be groundless surmises and evident mistakes. (Rev. John Oxlee, London, 1828, 8 vo.).—

50.— A Letter to the Rev. Thomas Beynon, Archdeacon of Cardigan, in Reply to a Vindication of the Literary Character of Professor Porson, by Crito Cantabrigiensis: and in further Proof of the Authenticity of I John V.7. (Thomas Burgess, D. D., évêque de Salisbury, Salisbury, 1829. 8 vo.).—

51.— New Criticisms on the celebrated Text, I John V.7. (William Alleyn Evanson, M. A., London, 1829. 8 vo.).—

52.— Remarks upon Mr. Evanson's Preface to his Translation of Knittel's New Criticisms on I John V.7. (Clemens Anglicanus (The Rt. Rev. Thomas Turton, D. D., Bishop of Ely.), London, 1829. 8 vo.).—

53.— Memoir of the Controversy respecting the Heavenly Witnesses, I John V.7., including critical Notices of the Principal Writers on both sides of the Question (Criticus (the Rev. William Orme, M. A.) London, 1830. 12 mo.).—

54.— An Introduction to the Controversy on the disputed verse of St John, as revived by Mr. Gibbon: to which is added Christian Theocracy; (or the doctrine of the Trinity and the Ministration of the Holy Spirit, the leading and pervading Doctrine of the New Testament, in) a Second Letter to Mrs. Joanna Baillie (the Bishop of Salisbury (Thomas Burgess, D. D.). Salisbury, 1835, 8 vo.).—

55.— Two Letters on some parts of the Controversy concerning I John V.7.; containing also an Enquiry into the Origin of the first Latin Version of Scripture, commonly called the Italic. Nicholas Wiseman, D.D. Rome, 1835. 8 vo.).—

56.— Dr. Wiseman on I John V. 7, 8. (Rev. Francis Huyshe (In the British Magazine, vol. v. pp. 702–707.) Lon-

don, 1834. 8 vo.).–

57.– Martini Augustini Scholz. Diatribe brevis in locum I Joannis V. 7, 8. (Vol. II. pp. 152, 153. Testament. Lipsiae, 1836. 4to.).

58.– Three Letters to the Rev. Dr. Scholz, Editor of a new Edition of the Greek Testament, Lips. 1836, on the Contents of his Note on I John V. 7. (By the Bishop of Salisbury (Thomas Burgess, D.D.) Southampton, 1837. 8 vo.).–

59.– J. Scott Porter. In his « Principles of Textual Criticism", pp. 494-512. London, 1848.

60.– Samuel Davidson, D.D. In his " Treatise on Biblical Criticism", pp. 403-426. Edinburgh, 1852.–

61.– A. Mai. Nova Collectio Veterum Patrum, I, préface au « Speculum » pages VI–VIII.– « Hunc versiculum in Itala vetere » constat extitisse; ideoque in graecis exemplaribus unde fidelis- » sime Itala expressa fuit, non defuisse, peremptorio argumento » conficitur; ita ut graecorum qui supersunt codicum hac in re » hiatus valde coarguatur. »–

62.– Sander, Commentar zu den Briefen Joh. Elberfeld, 1851.–

63.– F. Düsterling, Die drei Johannischen Briefe, Göttingen 1852.–

64.– Ebrard, Commentary on the Epistles of St John dans la (Clark's foreign Theological library, Edimburgh 1860, in 8°, pages 324 – 329).–

65.– Lehir, Etudes Bibliques, Tome II°, Les Trois Témoins Célestes, pages 1- 89.– La dissertation n'est pas achevée.– Paris, 1869.

66.– J. Danko, Historia Revelationis divinae, Vienne 1867, III, 506 – 512.–

67.– Ch. Forster, A new Plea for the Authenticity of the text of the Three heavenly witnesses, Cambridge, 1867, in 8°, Deighton and Bell.– Cfr. Guardian 1881, p. 809, col. 3.–

68.– J. B. Card. Franzelin, De Deo Trino, Thesis IV, pages 41- 80.– Rome 1874, in 8°.–

69.– L. Ziegler, Italafragmente der Paulinischen briefe nebst bruchstücken einer vorhieronymischen übersetzung der ers-

ten Johannesbriefes, . . . eingeleitet durch ein vorwort von prof. Dr. E. Ranke, Marburg, 1874, in 4°, pages 5-9, 56.—

70.— Rev. H. T. Armfield, M. A. Rector of Colne Engaine, Essex, The Three Witnesses; The disputed text in St. John, Considerations new and old.— London, Bagster, 1883 ou 1884, in 12).

71.— Guardian. 14 Juillet 1881, p. 927; — 1882, pages 206-207, 236.—

72.— Dublin Review, Avril 1882, Recent Evidence in support of I John V, 7.—

73.— F. A. Scrivener, Introduction to the Textual Criticism of the New Testament, 3e édition pages 648-655.—

74.— S. Prideaux Trégelles, The Greek New Testament I, 1880.— page 658.—

75.— G. Titius, De prudentia in disquisitione Authentiae, dicti Joannis I, v, 7, observationes, Wittemberg 1766.—

76.— Mosheim, De Tribus in terra testibus, Helmstadt, 1729.—

77.— P. Sabatier, Bibliorum Sacrorum latinae Versiones Antiquae, Reims, 1743, in f°.— Tome III, pages 977-978.—

78.— J. A. Bengel, Apparatus Criticus ad Nov. Test. Tubingae, 1763, p. 452.— Gnomon N. Test. Tubingae, in 8° 1850, Tome II, pages 571-574.—

79.— C. Tischendorf. Edition VII, 1859, Tome II, pages 225-229, — Edition VIII, 1869 — 1874, pages 336-341.— On trouve enfin dans tous les commentaires sur les Épîtres canoniques et dans toutes les éditions critiques du Nouveau Testament des notes plus ou moins étendues sur le sujet.— Nous avons cité précédemment Mabillon, Montfaucon, Maffei, parmi les défenseurs du verset. Il y a peu d'auteurs catholiques ayant écrit sur les Épîtres, qui n'aient parlé de cette controverse.—

III

Planches renfermées dans les six volumes.

1

Ms. Paris 64, f. 152, a, 1, 2.—

2

Ibid. f. 168, b, 2,

3

Ms, Paris, Reg. 74.

...urs. f. 269.
f° 17, 160

Ms. Paris, 64 f° 156, a, 1.

4

5

Addit. 14451 _. Version Cureton
Jean V, 45 - VI, 9.

7 *Ms. 31. Paris, f. 126, a, 1.*

Ms. P. 64 f. 170, a, 1.

8

Ms. Paris 64, f. 214, 6. 2.

9

Ms P, 64, f. 170, a, 1.

10

Ms. 31 Paris f. 119, a, 2.

I

Ms. Vatican XIX. –

S. Math. XXVII, 33 – 42, a.

12 ὑπόθεσις εἰς τὸ κατὰ Μάρκον ἅγιον εὐαγγέλιον.

Κατὰ Μάρκον τὸ εὐαγγέλιον ἐπιγέγραπται, ἐπειδὴ αὐτὸς Μάρκος ὁ μαθητὴς Πέτρου καὶ συνέκδημος Παύλου συνεγράψατο τοῦτο. Δείκνυσι δὲ τὰ ἐξ ἀρχῆς, λέγων ἀρχὴν εἶναι τοῦ εὐαγγελίου τὸ Ἰωάννου κήρυγμα καὶ βάπτισμα, λαβὼν τὴν μαρτυρίαν παρὰ Ἡσαΐου τοῦ προφήτου. Σημαίνει δὲ καὶ αὐτὸς ὅτι ἐπειράσθη ἐν τῷ ὄρει· οὐ καταλέγει δὲ τοὺς πειρασμούς. Ἀπαγγέλλει δὲ τὴν ἐκλογὴν τῶν μαθητῶν, καὶ σημεῖα καὶ τέρατα γενόμενα, τήν τε τοῦ μυστηρίου παράδοσιν· καὶ τέλος ὅτι παρεδόθη Πιλάτῳ, καὶ ἐσταυρώθη τῷ σώματι· καὶ οἱ μὲν στρατιῶται διεμερίσαντο τὰ ἱμάτια αὐτοῦ, τὸ δὲ σῶμα ἐτέθη ἐν μνημείῳ· ἠγέρθη ἐν τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ· καὶ τοῦτο ταῖς γυναιξὶν ὁ καταβὰς ἄγγελος ἀπήγγειλεν, ἵνα καὶ αὗται ἀπαγγείλωσι τοῖς μαθηταῖς· καὶ ὅτι ἐφάνη πρῶτον Μαρίᾳ τῇ Μαγδαληνῇ· καὶ ἀνελήφθη εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ ἐκάθισεν ἐκ δεξιῶν τοῦ θεοῦ. Ἰστέον ὅτι τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον ὑπηγορεύθη ὑπὸ Πέτρου ἐν Ῥώμῃ· ἐποιήσατο δὲ τὴν ἀρχὴν ἀπὸ τοῦ προφητικοῦ λόγου τοῦ ἐξ ὕψους ἐπιόντος τῷ Ἡσαΐᾳ, τὴν πρωτικὴν εἰκόνα τοῦ εὐαγγελίου δηλῶν. Τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον ἐξεδόθη μετὰ χρόνους δέκα τῆς Χριστοῦ ἀναλήψεως. +

Ms. de Paris, 71, f° 69, a. (cursif 7.)

13 τέλος ἔχει. Οἱ δὲ εἶπον· κύριε, ἰδοὺ μάχαιραι ὧδε δύο. Ὁ δὲ εἶπεν αὐτοῖς· ἱκανόν ἐστι. Καὶ ἐξελθὼν ἐπορεύθη κατὰ τὸ ἔθος εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν· ἠκολούθησαν δὲ αὐτῷ καὶ οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ. Γενόμενος δὲ ἐπὶ τοῦ τόπου εἶπεν αὐτοῖς· προσεύχεσθε μὴ εἰσελθεῖν εἰς πειρασμόν. Καὶ αὐτὸς ἀπεσπάσθη ἀπ' αὐτῶν ὡσεὶ λίθου βολήν, καὶ θεὶς τὰ γόνατα προσηύχετο λέγων· πάτερ, εἰ βούλει παρενεγκεῖν τὸ ποτήριον τοῦτο ἀπ' ἐμοῦ· πλὴν μὴ τὸ θέλημά μου, ἀλλὰ τὸ σὸν γενέσθω.

δὲ τὸ ἐγερθῆναί με προάξω ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν.
Ἀποκριθεὶς δὲ ὁ πέτρος, εἶπεν αὐτῷ· εἰ πάντες σκαν- 14
δαλισθήσονται ἐν σοί, ἐγὼ δὲ οὐδέποτε σκανδαλισθή-
σομαι· ἔφη αὐτῷ ὁ ις· ἀμὴν λέγω σοι ὅτι ἐν ταύτῃ τῇ
νυκτὶ πρὶν ἀλέκτορα φωνῆσαι τρὶς ἀπαρνήσῃ με·
λέγει αὐτῷ ὁ πέτρος· κἂν δέῃ με σὺν σοὶ ἀποθανεῖν,
οὐ μή σε ἀπαρνήσωμαι· ὁμοίως δὲ καὶ πάντες οἱ μα-
θηταὶ εἶπον· τότε ἔρχεται μετ' αὐτῶν ὁ ις εἰς χω-
ρίον λεγόμενον γεθσημανῆ· καὶ λέγει τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ
καθίσατε αὐτοῦ ἕως οὗ ἀπελθὼν προσεύξωμαι ἐκεῖ·
Καὶ παραλαβὼν τὸν πέτρον καὶ τοὺς δύο υἱοὺς ζεβε-
δαίου, ἤρξατο λυπεῖσθαι καὶ ἀδημονεῖν· τότε λέ-
γει αὐτοῖς ὁ ις· περίλυπός ἐστιν ἡ ψυχή μου ἕως θανά- 77, f° 63, b
του· μείνατε ὧδε καὶ γρηγορεῖτε μετ' ἐμοῦ· καὶ προ-
σελθὼν μικρὸν ἔπεσεν ἐπὶ πρόσωπον αὐτοῦ προσευ-
χόμενος καὶ λέγων· πάτερ μου εἰ δυνατόν ἐστι παρελ-
θέτω ἀπ' ἐμοῦ τὸ ποτήριον τοῦτο· πλὴν οὐχ ὡς
ἐγὼ θέλω ἀλλ' ὡς σύ· [illegible] 15
[illegible] ... τὴν περικοπήν ... [illegible]
... ὤφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος ... δὲ ἕως τοῦ καὶ ... [illegible]
... ἐλθὲ πάλιν ὧδε καὶ ἄρξαι ... [illegible]
καὶ ἀναστὰς ἀπὸ τῆς προσευχῆς ... πρὸς τοὺς μαθητάς ... [illegible]
Καὶ ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητὰς καὶ εὑρίσκει αὐτοὺς
καθεύδοντας καὶ λέγει τῷ πέτρῳ· οὕτως· οὐκ ἰσχύ-
σατε μίαν ὥραν γρηγορῆσαι μετ' ἐμοῦ· γρηγορεῖτε καὶ
προσεύχεσθε ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς πειρασμόν· τὸ
μὲν πνεῦμα πρόθυμον ἡ δὲ σὰρξ ἀσθενής· πάλιν
ἐκ δευτέρου ἀπελθὼν προσηύξατο λέγων· πάτερ μου
εἰ οὐ δύναται τοῦτο τὸ ποτήριον παρελθεῖν ἀπ' ἐμοῦ
τοῦτο ... [illegible]
Ὤφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ ἐνισχύων αὐτόν·
γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ ἐκτενέστερον προσηύχετο· 16
ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος
καταβαίνοντες ἐπὶ τὴν γῆν· [illegible] 77, f° 142, b
... [illegible]
Καὶ ἀναστὰς ἀπὸ τῆς προσευχῆς. [illegible]
... πάλιν εἰς ... [illegible]
ἐλθὼν πρὸς τοὺς μαθητὰς εὗρεν αὐτοὺς κοιμωμένους

16 σαι αὐτόν· ἀλλ' οὐδεὶς ἐπέβαλεν ἐπ' αὐτὸν τὰς χεῖρας·
Ἦλθον οὖν οἱ ὑπηρέται πρὸς τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ φα-
ρισαίους καὶ εἶπον αὐτοῖς ἐκεῖνοι· διατί οὐκ ἠγά-
γετε αὐτόν· ἀπεκρίθησαν οἱ ὑπηρέται· οὐδέποτε
οὕτως ἐλάλησεν ἄνθρωπος, ὡς οὗτος ὁ ἄνθρωπος· ἀπεκρίθη-
σαν οὖν αὐτοῖς οἱ φαρισαῖοι· μὴ καὶ ὑμεῖς πεπλά-
νησθε; μή τις ἐκ τῶν ἀρχόντων ἐπίστευσεν εἰς
αὐτὸν ἢ ἐκ τῶν φαρισαίων; ἀλλ' ὁ ὄχλος οὗτος
ὁ μὴ γινώσκων τὸν νόμον ἐπικατάρατοί εἰσι·
Λέγει Νικόδημος πρὸς αὐτούς ὁ ἐλθὼν νυκτὸς
πρὸς αὐτὸν εἷς ὢν ἐξ αὐτῶν· μὴ ὁ νόμος ἡμῶν
κρίνει τὸν ἄνθρωπον ἐὰν μὴ ἀκούσῃ παρ' αὐτοῦ πρό-
τερον καὶ γνῷ τί ποιεῖ· ἀπεκρίθησαν καὶ εἶπον
αὐτῷ· μὴ καὶ σὺ ἐκ τῆς γαλιλαίας εἶ; ἐρεύνησον
καὶ ἴδε ὅτι προφήτης ἐκ τῆς γαλιλαίας οὐκ ἐγήγερ-
ται· [illegible]
[illegible] Καὶ ἐπορεύθη ἕκαστος
εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ· Ἰησοῦς δὲ ἐπορεύθη εἰς τὸ ὄρος
τῶν ἐλαιῶν· ὄρθρου δὲ πάλιν παρεγένετο εἰς τὸ ἱ-
ερόν· καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἤρχετο καὶ καθίσας ἐδίδα-
σκεν αὐτούς· ἄγουσι δὲ οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρι-
σαῖοι πρὸς αὐτὸν γυναῖκα ἐν μοιχείᾳ κατειλημ-
μένην· καὶ στήσαντες αὐτὴν ἐν μέσῳ λέγουσιν
αὐτῷ· διδάσκαλε αὕτη ἡ γυνὴ κατείληπται ἐπ'
αὐτοφώρῳ μοιχευομένη· καὶ ἐν τῷ νόμῳ ἡ-
μῶν μωσῆς ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας λιθάζ-
ειν· σὺ οὖν τί λέγεις· τοῦτο δὲ ἔλεγον πειράζοντες
αὐτὸν ἵνα ἔχωσι κατηγορεῖν αὐτοῦ· ὁ δὲ ἰς
κάτω κύψας τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν·

71, f.° 163, a.

71, f.° 163, a.

[illegible]
[illegible]
17 [illegible]
[illegible]

71, f.° 13, a.

[illegible]
[illegible]
18 [illegible]
[illegible]
[illegible]

71, f.° 13, a.

19

Fête de S^t. Jean l'Évangéliste

Ms. 133, f° 101, b. — 26

ἰω̅· ζ̅ ὅσ ἰδέ σαββ.

20 ἱερόν· καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἤρχετο
πρὸς αὐτόν· καὶ καθίσας ἐδί
δασκεν αὐτούς· ἀρ· τῶ κ(αι)ρῶ ἐκ(είνω)·
κη Ἄγουσιν δὲ· πρὸς τὸν ἰ(ησοῦ)ν οἱ γραμμα
τεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα
ἐπὶ μοιχείᾳ κατειλημμένην·
καὶ στήσαντες αὐτὴν ἐν τῷ μέ
σῳ, εἶπον αὐτῷ· διδάσκα
λε ταύτην εὕρομεν ἐπ' αὐτο
φώρῳ μοιχευομένην· ἐν δὲ
τῷ νόμῳ μωϋσῆς ἐνε
τείλατο τὰς τοιαύτας λιθά
ζειν· σὺ οὖν τί λέγεις περὶ αὐτ(ῆς)·
τοῦτο δὲ ἔλεγον πειράζοντες
αὐτὸν ἵνα ἔχωσι κατηγορίαν
κατ' αὐτοῦ· ὁ δὲ ἰ(ησοῦ)ς κάτω κύψας,
τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν εἰς τὴν
γῆν· ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶ
ντες αὐτὸν, ἀνακύψας εἶ(πε)

Paris 69 f° 343, b

ΤΜΓ

ζῶν καὶ φαρισαίων τας *Cursif 267, f: 343, b.*

ἀπὸ κεκύλισται ὁ λίθος· ἦν γὰρ μέ-
γας σφόδρα· καὶ εἰσελθοῦσαι
εἰς τὸ μνημεῖον, εἶδον νεανίσκον
καθήμενον ἐν τοῖς δεξιοῖς περι-
βεβλημένον στολὴν λευκήν·
καὶ ἐξεθαμβήθησαν· ὁ δὲ λέγει
αὐταῖς· μὴ ἐκθαμβεῖσθε· ἰν̄
ζητεῖτε τὸν ναζαρηνὸν τὸν ἐ-
σταυρωμένον· ἠγέρθη οὐκ ἔστιν
ὧδε· ἴδε ὁ τόπος ὅπου ἔθη-
καν αὐτόν· ἀλλ' ὑπάγετε εἴπα-
τε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ καὶ
τῷ πέτρῳ· ὅτι προάγει ὑμᾶς
εἰς τὴν γαλιλαίαν· ἐκεῖ αὐτὸν
ὄψεσθε καθὼς εἶπεν ὑμῖν·
Καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ
τοῦ μνημείου· εἶχε δὲ αὐτὰς
τρόμος καὶ ἔκστασις· καὶ οὐ-
δενὶ οὐδὲν εἶπον· ἐφοβοῦντο
γάρ· τέλ· ... τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ἅμα

Paris 69, f° ϛο a. Cursif 267, f° 191, a.

22

Cursif 267
f° 191, b. —
Paris 69.

Cursif 300
f° 3, a.

(Ms. Paris 186)

23.

24

[illegible]

Ms. de Paris 37, f. 91, b.

26

Ms. 7157 du Musée Britannique, f° 47, a, 1.

Ms. 14456, f° 72, a. 1-2

27.

28

29

XLIII f°150, a.

Par. 69,

Cursif 267, 296, a.

29.

31

ΑΙΣ ΟΥ ΕΤΕ· ΚΑΙ ΕΝ
ΤΩ ΓΕΝΕΣΘΑΙ ΤΗΝ
ΦΩΝΗΝ· ΕΥΡΕΘΗ
ΙΣ ΜΟΝΟΣ· ΚΑΙ ΑΥ
ΤΟΙ ΕΣΙΓΗΣΑΝ· ΚΑΙ
ΟΥΔΕΝΙ ΑΠΗΓΓΕΙ
ΛΑΝ ΕΝ ΕΚΕΙΝΑΙΣ
ΤΑΙΣ ΗΜΕΡΑΙΣ ΟΥ
ΔΕΝ ΩΝ ΕΟΡΑΚΑΣΙ·
ΕΓΕΝΕΤΟ ΔΕ ΕΝ ΤΗ
ΕΞΗΣ ΗΜΕΡΑ· ΚΑ
ΤΕΛΘΟΝΤΩΝ ΑΥ
ΤΩΝ ΑΠΟ ΤΟΥ ΟΡΟΥΣ·

Wi — 314, f° 179, a.

St Luc, IX, 36-40.

ΝΟΓΕΝΗΣ ΕΣΤΙΝ
ΜΟΙ· ΚΑΙ ΙΔΟΥ
ΠΝΑ ΛΑΜΒΑΝΕΙ
ΑΥΤΟΝ· ΚΑΙ ΕΞΕ
ΦΝΗΣ ΚΡΑΖΕΙ· ΚΑΙ
ΣΠΑΡΑΣΣΕΙ ΑΥΤΟΝ
ΜΕΤΑ ΑΦΡΟΥ· ΚΑΙ
ΜΟΓΙΣ ΑΠΟΧΩΡΕΙ
ΑΠ ΑΥΤΟΥ ΣΥΝΤΡΙ
ΒΟΝ ΑΥΤΟΝ·
ΚΑΙ ΕΔΕΗΘΗΝ ΤΩΝ
ΜΑΘΗΤΩΝ ΣΟΥ·
ΙΝΑ ΕΚΒΑΛΩΣΙΝ
ΑΥΤΟ ΚΑΙ ΟΥΚ ΗΔΥ

30

cursif 300, f° 203, b, 2.

ὤφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ ἐ
νισχύων αὐτόν· καὶ γενόμενος ἐν ἀγω
νίᾳ ἐκτενέστερον προσηύχετο·
ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμ
βοι αἵματος καταβαίνοντες ἐ
πὶ τὴν γῆν· καὶ ἀναστὰς ἀπὸ τῆς
προσευχῆς· ἐλθὼν πρὸς τοὺς μα

Paris 186

ΜΗ ΕΚΘΑΜΒΕΙΣΘΑΙ·
ΙΝ ΖΗΤΕΙΤΕ ΤΟΝ
ΝΑΖΩΡΑΙΩΝ· ΤΟ
ΕΣΤΑΥΡΩΜΕΝΟΝ·
ΗΓΕΡΘΗ ΟΥΚ ΕΣΤΙ
ΩΔΕ· ΙΔΕ Ο ΤΟΠΟΣ
ΟΠΟΥ ΕΘΗΚΑΝ ΑΥ
ΤΟΝ· ΑΛΛΑ ΥΠΑΓΕ
ΤΕ ΕΙΠΑΤΕ ΤΟΙΣ ΜΑ
ΘΗΤΑΙΣ ΑΥΤΟΥ ΚΑΙ
ΤΩ ΠΕΤΡΩ· ΟΤΙ
ΠΡΟΑΓΕΙ ΥΜΑΣ ΕΙΣ
ΤΗΝ ΓΑΛΙΛΑΙΑΝ·
ΕΚΕΙ ΑΥΤΟΝ ΟΨΕΣ
ΘΕ· ΚΑΘΩΣ ΕΙΠΕ
ΥΜΙΝ·
ΚΑΙ ΕΞΕΛΘΟΥΣΑΙ Ε
ΦΥΓΟΝ ΑΠΟ ΤΟΥ
ΜΝΗΜΕΙΟΥ· ΕΙ
ΧΕΝ ΔΕ ΑΥΤΑΣ ΤΡΟ
ΜΟΣ ΚΑΙ ΕΚΣΤΑΣΙΣ·
ΚΑΙ ΟΥΔΕΝΙ ΟΥΔΕΝ
ΕΙΠΟΝ· ΕΦΟΒΟΥΝ
ΤΟ ΓΑΡ·

ΦΕΡΕΤΕ ΠΟΥ
ΚΑΙ ΤΑΥΤΑ·

ΠΑΝΤΑ ΔΕ ΤΑ ΠΑΡΗ
ΓΓΕΛΜΕΝΑ ΤΟΙΣ
ΠΕΡΙ ΤΟΝ ΠΕΤΡΟΝ
ΣΥΝΤΟΜΩΣ ΕΞΗ
ΓΓΙΛΑΝ· ΜΕΤΑ
ΔΕ ΤΑΥΤΑ ΚΑΙ ΑΥΤΟΣ
Ο ΙΣ ΑΠΟ ΑΝΑΤΟΛΗΣ
ΚΑΙ ΑΧΡΙ ΔΥΣΕΩΣ
ΕΞΑΠΕΣΤΙΛΕΝ ΔΙ
ΑΥΤΩΝ ΤΟ ΙΕΡΟΝ
ΚΑΙ ΑΦΘΑΡΤΟΝ ΚΗ
ΡΥΓΜΑ· ΤΗΣ ΑΙΩ
ΝΙΟΥ ΣΩΤΗΡΙΑΣ·

ΕΣΤΗΝ ΔΕ ΚΑΙ
ΤΑΥΤΑ ΦΕΡΟ
ΜΕΝΑ ΜΕΤΑ ΤΟ
ΕΦΟΒΟΥΝΤΟ
ΓΑΡ·

ΑΝΑΣΤΑΣ ΔΕ ΠΡΩΙ
ΠΡΩΤΗ ΣΑΒΒΑΤΟΥ·

CODEX REGIUS (L) F° 113. RECTO

33

ΟΤΙ Ο ΠΑΙΣ ΣΟΥ ΖΗ· ΕΠΥΘΕΤΟ ΟΥΝ ΤΗΝ ΩΡΑΝ ΠΑΡ ΑΥ
ΤΩΝ ΕΝ Η ΚΟΜΨΟΤΕΡΟΝ ΕΣΧΕΝ·
ΕΙΠΟΝ ΟΥΝ ΑΥΤΩ ΟΤΙ ΕΧΘΕΣ ΩΡΑΝ Ζ ΑΦΗΚΕΝ
ΑΥΤΟΝ Ο ΠΥΡΕΤΟΣ·
ΕΓΝΩ ΟΥΝ Ο ΠΑΤΗΡ ΟΤΙ ΕΚΕΙΝΗ ΤΗ ΩΡΑ ΕΝ Η ΕΙΠΕΝ
ΑΥΤΩ Ο ΙΣ ΟΤΙ Ο ΥΙΟΣ ΣΟΥ ΖΗ· ΚΑΙ ΕΠΙΣΤΕΥΣΕΝ ΑΥΤΟΣ ΚΑΙ
Η ΟΙΚΙΑ ΑΥΤΟΥ ΟΛΗ·
ΤΟΥΤΟ ΠΑΛΙΝ ΔΕΥΤΕΡΟΝ ΣΗΜΕΙΟΝ ΕΠΟΙΗΣΕΝ Ο ΙΣ
ΕΛΘΩΝ ΕΚ ΤΗΣ ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΕΙΣ ΤΗΝ ΓΑΛΙΛΑΙΑΝ·
ΜΕΤΑ ΤΑΥΤΑ ΗΝ Η ΕΟΡΤΗ ΤΩΝ ΙΟΥΔΑΙΩΝ ΚΑΙ ΑΝΕ
ΒΗ Ο ΙΣ ΕΙΣ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΑ·
ΕΣΤΙΝ ΔΕ ΕΝ ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΟΙΣ ΕΠΙ ΤΗ ΠΡΟΒΑΤΙΚΗ
ΚΟΛΥΜΒΗΘΡΑ Η ΕΠΙΛΕΓΟΜΕΝΗ ΕΒΡΑΙΣΤΙ ΒΗΘΕΣΔΑ ΠΕ
ΣΤΟΑΣ ΕΧΟΥΣΑ· ΕΝ ΤΑΥΤΑΙΣ ΚΑΤΕΚΕΙΤΟ ΠΛΗΘΟΣ
ΤΩΝ ΑΣΘΕΝΟΥΝΤΩΝ ΤΥΦΛΩΝ ΧΩΛΩΝ ΞΗΡΩΝ·
ΗΝ ΔΕ ΤΙΣ ΑΝΟΣ ΕΚΕΙ ΤΡΙΑΚΟΝΤΑ ΚΑΙ ΟΚΤΩ ΕΤΗ ΕΧΩΝ
ΕΝ ΤΗ ΑΣΘΕΝΕΙΑ ΑΥΤΟΥ·
ΤΟΥΤΟΝ ΙΔΩΝ Ο ΙΣ ΚΑΤΑΚΕΙΜΕΝΟΝ ΚΑΙ ΓΝΟΥΣ ΟΤΙ
ΠΟΛΥΝ ΗΔΗ ΧΡΟΝΟΝ ΕΧΕΙ· ΛΕΓΕΙ ΑΥΤΩ· ΘΕΛΕΙΣ Υ
ΓΙΗΣ ΓΕΝΕΣΘΑΙ·
ΑΠΕΚΡΙΘΗ ΑΥΤΩ Ο ΑΣΘΕΝΩΝ ΝΑΙ ΚΕ ΑΝΟΝ ΟΥΚ ΕΧΩ ΙΝΑ
ΟΤΑΝ ΤΑΡΑΧΘΗ ΤΟ ΥΔΩΡ ΒΑΛΗ ΜΕ ΕΙΣ ΤΗΝ ΚΟΛΥΜΒΗΘΡΑΝ
ΕΝ Ω ΔΕ ΕΡΧΟΜΑΙ ΕΓΩ ΑΛΛΟΣ ΠΡΟ ΕΜΟΥ
ΚΑΤΑΒΑΙΝΕΙ

Ms: Cursif, f° 135 b.

[illegible] ... πειρασμοὺς ... [illegible]

[illegible] ... καὶ ὅμως ἔχων πολλὴν ... [illegible]

αὐτοῦ καὶ ... [illegible] ... πρὸς ... [illegible]

τῆς ... [illegible] ... μετὰ θάρσους ... [illegible]

αρχ. κα

σπγ ὤφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ ἐ-

ις νισχύων αὐτόν· καὶ γενόμενος ἐν ἀγω-

νίᾳ ἐκτενέστερον προσηύχετο· ἐγένετο δὲ

κβ ὁ ἱδρὼς αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος κα- κγ

τέλ. ταβαίνοντες ἐπὶ τὴν γῆν· καὶ ἀναστὰς

ἀπὸ τῆς προσευχῆς· ἐλθὼν πρὸς τοὺς

σπδ μαθητὰς, εὗρεν αὐτοὺς κοιμωμένους

β ἀπὸ τῆς λύπης· καὶ εἶπεν αὐτοῖς τί κα-

θεύδετε· ἀναστάντες προσεύχεσθε· ἵνα

σπε μὴ εἰσέλθητε εἰς πειρασμόν· ἔτι δὲ αὐ-

α τοῦ λαλοῦντος· ἰδοὺ ὄχλος· καὶ ὁ λεγόμε-

νος Ἰούδας εἷς τῶν δώδεκα· προήρχετο

οἱ κοιμώμενοι ... [illegible]

... [illegible] ... κοιμωμένους

... [illegible] ...

... [illegible] ...

... [illegible] ...

λ... [illegible] ... ἐν τούτοις ... [illegible]

... φιλοσοφίαν ἐνδείξασθαι ... [illegible]

... [illegible] ...

... [illegible] ... ἐπεὶ

καὶ ... μετὰ ταῦτα ... [illegible]

... ὅτι οὐδὲ παρ' ἑαυτοῦ ... [illegible]

... ἐκ ... ἀλλὰ τὸ ... [illegible]

... προσδὲ τούτοις ἵνα

καὶ ... [illegible] ... τοῦτο ποιεῖ·

καὶ ... κατὰ ... [illegible]

... [illegible] ... ταῦτα ... [illegible]

XX

κατέθηκεν αὐτὸν ἐν μνημείῳ· ὃ ἦν λελατομημένον
ἐκ πέτρας· καὶ προσεκύλισε λίθον ἐπὶ τὴν θύραν
τοῦ μνημείου· ἡ δὲ μαρία ἡ μαγδαληνὴ· καὶ μαρί-
α ἰωσῆ ἐθεώρουν ποῦ τίθεται· καὶ διαγενομένου τοῦ
σαββάτου· μαρία ἡ μαγδαληνὴ· καὶ μαρία ἰακώβου
καὶ σαλώμη· ἠγόρασαν ἀρώματα ἵνα ἐλθοῦσαι ἀ-
λείψωσιν αὐτόν· καὶ λίαν πρωῒ τῆς μιᾶς σαββά-
των· ἔρχονται ἐπὶ τὸ μνημεῖον ἀνατείλαντος τοῦ
ἡλίου· καὶ ἔλεγον πρὸς ἑαυτὰς τίς ἀποκυλίσει
ἡμῖν τὸν λίθον ἐκ τῆς θύρας τοῦ μνημείου· καὶ ἀνα-
βλέψασαι θεωροῦσιν ὅτι ἀποκεκύλισται ὁ λίθος· ἦν
γὰρ μέγας σφόδρα· καὶ εἰσελθοῦσαι εἰς τὸ μνημεῖον
εἶδον νεανίσκον καθήμενον ἐν τοῖς δεξιοῖς περι-
βεβλημένον στολὴν λευκήν· καὶ ἐξεθαμβήθησαν·
ὁ δὲ λέγει αὐταῖς· μὴ ἐκθαμβεῖσθε· ἰησοῦν ζητεῖτε τὸν
ναζαρηνὸν τὸν ἐσταυρωμένον· ἠγέρθη· οὐκ ἔστιν ὧδε·
ἴδε ὁ τόπος ὅπου ἔθηκαν αὐτόν· ἀλλ᾽ ὑπάγετε εἴπα-
τε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ καὶ τῷ πέτρῳ· ὅτι προ-
άγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν· ἐκεῖ αὐτὸν ὄψεσθε καθὼς
εἶπεν ὑμῖν· καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ τοῦ μνη-
μείου· εἶχε δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστασις· καὶ οὐδενὶ
οὐδὲν εἶπον· ἐφοβοῦντο γάρ·

ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων, ἕως ὧδε πληροῦται ὁ εὐαγ-
γελιστής· ἐν πολλοῖς δὲ, καὶ ταῦτα φέρεται·

Ἀναστὰς δὲ πρωῒ πρώτῃ σαββάτου· ἐφάνη πρῶτον
μαρίᾳ τῇ μαγδαληνῇ· ἀφ᾽ ἧς ἐκβεβλήκει ἑπτὰ δαιμό-
νια· ἐκείνη πορευθεῖσα ἀπήγγειλε τοῖς μετ᾽ αὐτοῦ
γενομένοις πενθοῦσι καὶ κλαίουσι· κἀκεῖνοι ἀ-
κούσαντες ὅτι ζῇ καὶ ἐθεάθη ὑπ᾽ αὐτῆς ἠπίστησαν·
Μετὰ δὲ ταῦτα δυσὶν ἐξ αὐτῶν περιπατοῦσιν ἐφα-
νερώθη ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ πορευομένοις εἰς ἀγρόν·
κἀκεῖνοι ἀπελθόντες ἀπήγγειλαν τοῖς λοιποῖς·
οὐδὲ ἐκείνοις ἐπίστευσαν· ὕστερον ἀνακειμένοις
αὐτοῖς τοῖς ἕνδεκα ἐφανερώθη· καὶ ὠνείδισε
τὴν ἀπιστίαν αὐτῶν καὶ σκληροκαρδίαν· ὅτι τοῖς
θεασαμένοις αὐτὸν ἐγηγερμένον οὐκ ἐπίστευσαν·
καὶ εἶπεν αὐτοῖς· πορευθέντες εἰς τὸν κόσμον
ἅπαντα· κηρύξατε τὸ εὐαγγέλιον πάσῃ τῇ κτίσει· ὁ πιστεύσας
καὶ βαπτισθεὶς σωθήσεται· ὁ δὲ ἀπιστήσας κατακριθήσεται· σημεῖα
δὲ τοῖς πιστεύσασι ταῦτα παρακολουθήσει· ἐν
τῷ ὀνόματί μου δαιμόνια ἐκβαλοῦσι· γλώσσαις
λαλήσουσι καιναῖς· ὄφεις ἀροῦσι· κἂν θανάσιμόν
τι πίωσιν, οὐ μὴ αὐτοὺς βλάψει· ἐπὶ ἀρρώστους χεῖ-
ρας ἐπιθήσουσι καὶ καλῶς ἕξουσιν· ὁ μὲν οὖν κύριος
μετὰ τὸ λαλῆσαι αὐτοῖς· ἀνελήφθη εἰς τὸν οὐρανόν·
ἐκάθισεν ἐκ δεξιῶν τοῦ θεοῦ· ἐκεῖνοι δὲ ἐξελθόντες
ἐκήρυξαν πανταχοῦ· τοῦ κυρίου συνεργοῦντος· καὶ τὸν λόγον
βεβαιοῦντος διὰ τῶν ἐπακολουθούντων σημείων· ἀμήν·
τέλος τοῦ κατὰ μάρκον εὐαγγε:

XXI

CURSIF 13. Fº 98 Vº et 99 rº

37 καν αὐτόν· ἀλλ' ὑπάγετε εἴπατε τοῖς
μαθηταῖς αὐτοῦ καὶ τῷ πέτρῳ ὅτι
προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν· ἐκεῖ αὐ-
σλγ τὸν ὄψεσθε καθὼς εἶπεν ὑμῖν +
Καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ τοῦ μνημεί-
ου· εἶχε δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστα-
σις· καὶ οὐδενὶ οὐδὲν εἶπον· ἐφοβοῦν-
σλδ ※ το γάρ + τέλος: ἀναστὰς δὲ

ΕΩΣ Γ ΤΟΥ ΑΥ ΙΣ ΕΙΣ ΟΡΤΑ ΝΑΛΗΨΕΩΣ

πρωῒ πρώτῃ σαββάτου ἐφάνη πρῶ-
τον μαρίᾳ τῇ μαγδαληνῇ ἀφ' ἧς ἐκ-
σλε βεβλήκει ἑπτὰ δαιμόνια + ἐκείνη
πορευθεῖσα ἀπήγγειλε τοῖς μετ' αὐ-
τοῦ γενομένοις πενθοῦσι καὶ κλαί-
ουσι· κἀκεῖνοι ἀκούσαντες ὅτι ζῇ
σλϛ καὶ ἐθεάθη ὑπ' αὐτῆς ἠπίστησαν
Μετὰ δὲ ταῦτα δυσὶν ἐξ αὐτῶν περιπα-
τοῦσιν ἐφανερώθη ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ
πορευομένοις εἰς ἀγρόν· κἀκεῖνοι
ἀπελθόντες ἀπήγγειλαν τοῖς λοιποῖς +
σλζ Οὐδὲ ἐκείνοις ἐπίστευσαν + ὕστερον ἀνα-
κειμένοις αὐτοῖς τοῖς ἕνδεκα
ἐφανερώθη καὶ ὠνείδισε τὴν ἀ-
πιστίαν αὐτῶν καὶ σκληροκαρδίαν
ὅτι τοῖς θεασαμένοις αὐτὸν ἐγηγερμένον
σλη οὐκ ἐπίστευσαν· καὶ εἶπεν αὐτοῖς πο-
ρευθέντες εἰς τὸν κόσμον ἅπαντα κη-

CURSIF 274 F° 104 R°

※ ΠΑΝΤΑ ΔΕ ΤΑ ΠΑΡΗΓΓΕΛΜΕΝΑ ΤΟΙΣ ΠΕΡΙ ΤΟΝ
※ ΠΕΤΡΟΝ ΣΥΝΤΟΜΩΣ ΕΞΗΓΓΕΙΛΑΝ. ΜΕΤΑ ΔΕ ΤΑΥΤΑ ΚΑΙ
※ ΑΥΤΟΣ Ο ΙΣ ΑΠΟ ΑΝΑΤΟΛΩΝ. ΚΑΙ ΑΧΡΙ ΔΥΣΕΩΣ. ΕΞΑΠΕΣ
※ ΤΕΙΛΕ. ΔΙ ΑΥΤΩΝ ΤΟ ΙΕΡΟΝ ΚΑΙ ΑΦΘΑΡΤΟΝ ΚΗΡΥΓΜΑ
※ ΤΗΣ ΑΙΩΝΙΟΥ ΣΩΤΗΡΙΑΣ ΑΜΗΝ: —

III

τρῳ. καὶ ἰδοὺ προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλι- 38
λαίαν. ἐκεῖ αὐτὸν ὄψεσθε καθὼς εἶπεν
ὑμῖν· καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ τοῦ
μνημείου· εἶχεν δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ
ἔκστασις· καὶ οὐδενὶ οὐδὲν εἶπον· ἐ-
φοβοῦντο γάρ + τέλος +
⁘ ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων.
ἕως ὧδε πληροῦται ὁ εὐ-
αγγελιστής· ἐν πολλοῖς
δὲ. καὶ ταῦτα φέρεται +
Ἀναστὰς δὲ. πρωῒ πρώτῃ σαββάτου.
ἐφάνη πρῶτον μαρίᾳ τῇ μαγδαληνῇ.
ἀφ' ἧς ἐκβεβλήκει ἑπτὰ δαιμόνια: ἐ

CURSIF. 22, F° 107, R°

39

SUPPL. ARMÉNIEN 4 F° 99 V°, 100 R°

μένη ὑπὸ τοῦ νό
μου καὶ τῶν προ
φητῶν· δικαιοσύ
νη δὲ θῦ· διὰ πί
στεως ἰυ χυ· εἰς
πάντας καὶ ἐπὶ πάν
τας τοὺς πιστεύον
τας· οὐ γάρ ἐστι δια
στολή· πάντες
γὰρ ἥμαρτον καὶ
ὑστεροῦνται τῆς

τῆς δικαιοσύνης
αὐτοῦ. διὰ τὴν πά
ρεσιν τῶν προγε
γονότων ἁμαρτη
μάτων ἐν τῇ ἀνο
χῇ τοῦ θῦ. πρὸς ἔν
δειξιν τῆς δικαιο
σύνης αὐτοῦ ἐν τῷ
νῦν καιρῷ. εἰς τὸ
εἶναι αὐτὸν δίκαιον.
καὶ δικαιοῦντα

CURSIF 127 DES

ACTES F 141 6

ἐς κἀμβὸ ποδῶν θεραπεύει· τυφλοῖς δ' αὖθις φῶς:
χωλοῖς τυφλοῖς τε ἱερὸν ἄκος ὁ λόγος:

42 τίς ἐστιν οὗτος· οἱ δὲ ὄχλοι ἔλεγον· οὗτός ἐστιν Ἰησοῦς
ὁ προφήτης ὁ ἀπὸ Ναζαρὲτ τῆς Γαλιλαίας·
[illegible]
σια Καὶ εἰσῆλθεν ὁ Ἰησοῦς εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ θεοῦ· καὶ ἐξέβαλε
πάντας τοὺς πωλοῦντας καὶ ἀγοράζοντας
ἐν τῷ ἱερῷ· καὶ τὰς τραπέζας τῶν κολλυβιστῶν
κατέστρεψε· καὶ τὰς καθέδρας τῶν πωλούντων
τὰς περιστεράς· καὶ λέγει αὐτοῖς· γέγραπται· ὁ οἶ-
κός μου οἶκος προσευχῆς κληθήσεται· ὑμεῖς
σιβ δὲ αὐτὸν ἐποιήσατε σπήλαιον λῃστῶν· Καὶ προ-
σῆλθον αὐτῷ χωλοὶ καὶ τυφλοὶ ἐν τῷ ἱερῷ,
καὶ ἐθεράπευσεν αὐτούς·
[illegible]
σιγ ἰδόντες δὲ οἱ ἀρχιερεῖς: ἰδόντες δὲ οἱ ἀρχιερεῖς καὶ
οἱ γραμματεῖς τὰ θαυμάσια ἃ ἐποίησε καὶ τοὺς
παῖδας κράζοντας ἐν τῷ ἱερῷ, καὶ λέγοντας ὡσαν-
νὰ τῷ υἱῷ Δαβίδ, ἠγανάκτησαν καὶ εἶπον αὐτῷ·
ἀκούεις τί οὗτοι λέγουσιν; ὁ δὲ Ἰησοῦς λέγει αὐτοῖς· ναί·
οὐδέποτε ἀνέγνωτε ὅτι ἐκ στόματος νηπίων καὶ
θηλαζόντων κατηρτίσω αἶνον; [illegible]
[illegible]
σιδ Καὶ καταλιπὼν αὐτοὺς ἐξῆλθεν ἔξω τῆς πόλεως
εἰς Βηθανίαν καὶ ηὐλίσθη ἐκεῖ· Πρωΐας δὲ
ἐπαναγαγὼν εἰς τὴν πόλιν ἐπείνασε· καὶ ἰδὼν συ-
κῆν μίαν ἐπὶ τῆς ὁδοῦ, ἦλθεν ἐπ' αὐτήν· καὶ οὐδὲν
εὗρεν ἐν αὐτῇ, εἰ μὴ φύλλα μόνον· καὶ λέγει αὐτῇ·
μηκέτι ἐκ σοῦ καρπὸς γένηται εἰς τὸν αἰῶνα· καὶ
ἐξηράνθη παραχρῆμα ἡ συκῆ· καὶ ἰδόντες οἱ μαθη-
ταὶ ἐθαύμασαν λέγοντες· πῶς παραχρῆμα ἐξη-

Τέρψιν καὶ σκιὰν ἐπὶ συκῆ ἧ καὶ τὸ καρπὸν
δείκνυσι συκῆν Χριστὸς ἐξηραμμένην:

Cursif des Évangiles, 9. (Reg. 71, f° 54, a).

[illegible]

τί με· γυμνὸς, καὶ περιεβάλετέ με· ἀσθενὴς καὶ ἐ
πεσκέψασθέ με· ἐν φυλακῇ ἤμην καὶ ἤλθετε πρός με.
Τότε ἀποκριθήσονται αὐτῷ οἱ δίκαιοι λέγοντες· κε
πότε σε εἴδομεν πεινῶντα καὶ ἐθρέψαμεν· ἢ διψῶν
τα καὶ ἐποτίσαμεν· πότε δέ σε εἴδομεν ξένον καὶ συν
ηγάγομεν· ἢ γυμνὸν καὶ περιεβάλομεν· πότε δέ σε εἴ
δομεν ἀσθενῆ ἢ ἐν φυλακῇ, καὶ ἤλθομεν πρός σε· Καὶ
ἀποκριθεὶς ὁ βασιλεὺς ἐρεῖ αὐτοῖς· ἀμὴν λέγω ὑμῖν
ἐφ' ὅσον ἐποιήσατε ἑνὶ τούτων τῶν ἀδελφῶν μου
τῶν ἐλαχίστων, ἐμοὶ ἐποιήσατε· Τότε ἐρεῖ καὶ τοῖς
ἐξ εὐωνύμων· πορεύεσθε ἀπ' ἐμοῦ οἱ κατηραμένοι
εἰς τὸ πῦρ τὸ αἰώνιον τὸ ἡτοιμασμένον τῷ διαβό
λῳ, καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ· ἐπείνασα γὰρ καὶ οὐ
κ ἐδώκατέ μοι φαγεῖν· ἐδίψησα καὶ οὐκ ἐποτίσα
τέ με· ξένος ἤμην καὶ οὐ συνηγάγετέ με· γυμνὸς, καὶ
οὐ περιεβάλετέ με· ἀσθενὴς καὶ ἐν φυλακῇ, καὶ οὐ
κ ἐπεσκέψασθέ με· Τότε ἀποκριθήσονται καὶ αὐ
τοὶ λέγοντες· κε πότε σε εἴδομεν πεινῶντα ἢ δι
ψῶντα ἢ ξένον ἢ γυμνὸν ἢ ἀσθενῆ ἢ ἐν φυλακῇ, καὶ
οὐ διηκονήσαμέν σοι· τότε ἀποκριθήσεται αὐτοῖς
λέγων· ἀμὴν λέγω ὑμῖν ἐφ' ὅσον οὐκ ἐποιήσατε
ἑνὶ τούτων τῶν ἐλαχίστων, οὐδὲ ἐμοὶ ἐποιήσατε·
Καὶ ἀπελεύσονται οὗτοι εἰς κόλασιν αἰώνιον· οἱ δὲ
δίκαιοι εἰς ζωὴν αἰώνιον· τέλος. Καὶ ἐγένετο
ὅτε ἐτέλεσεν ὁ ις τοὺς λόγους τούτους, εἶπε τοῖς μαθη
ταῖς αὐτοῦ· οἴδατε ὅτι μετὰ δύο ἡμέρας τὸ πάσχα
γίνεται καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνου παραδίδοται εἰς τὸ σταυρωθῆναι·
τότε συνήχθησαν οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ γραμματεῖς
Καὶ οἱ πρεσβύτεροι τοῦ λαοῦ εἰς τὴν αὐλὴν τοῦ ἀρχιε
[illegible] καὶ παρέδωκαν αὐτὸν ποντίῳ πιλάτῳ τῷ ἡγεμόνι:

Cursif des Évangiles, 7. (Reg. 71, f° 62, a).

44 καὶ τέλος αἰωνίων ἦν ἡ φωνὴ εἰς ὀλβιοδωρεῖ:
τὴν συντέλειαν σοῖς προσημαίνεις φίλοις.

ἀποσπᾶν τῆς ἱεροῦ τοῖς ἐκ τοῦ περιαστράπτοντος αὐτοῖς
κάλλους εἰς τὰ δῶρα τοῦ θεοῦ· αὐτὰ δὲ ἐκ τοῦ
σπέρματος αὐτῆς ἀποσπᾶν τὸν νοῦν οὐκ εἶχεν εἰ μὴ
Καί τινων λεγόντων περὶ τοῦ ἱεροῦ ὅτι λίθοις
καλοῖς καὶ ἀναθήμασι κεκόσμηται, εἶπε· ταῦτα
ἃ θεωρεῖτε, ἐλεύσονται ἡμέραι ἐν αἷς οὐκ ἀφεθή-
σεται λίθος ἐπὶ λίθῳ, ὃς οὐ καταλυθήσεται. ἐ-
πηρώτησαν δὲ αὐτὸν λέγοντες· διδάσκαλε,
πότε οὖν ταῦτα ἔσται· καὶ τί τὸ σημεῖον ὅταν μέλ-
λῃ ταῦτα γίνεσθαι· ὁ δὲ εἶπε· βλέπετε
Μὴ πλανηθῆτε· [illegible]
[illegible] πολλοὶ γὰρ ἐλεύσονται ἐπὶ τῷ ὀ-
νόματί μου λέγοντες ὅτι ἐγώ εἰμι καὶ ὁ καιρὸς ἤ-
γγικε· μὴ οὖν πορευθῆτε ὀπίσω αὐτῶν· ὅταν δὲ
ἀκούσητε πολέμους καὶ ἀκαταστασίας, μὴ πτοη-
θῆτε· δεῖ γὰρ ταῦτα γενέσθαι πρῶτον ἀλλ' οὐκ εὐ-
θέως τὸ τέλος· [illegible]
[illegible] τότε ἔλεγεν αὐτοῖς· [illegible]
[illegible] ἐγερθή-
σεται [illegible] ὡς λέγειν. ἐγερθήσεται γὰρ ἔθνος.
ἐγερθήσεται ἔθνος ἐπὶ ἔθνος καὶ βασιλεία ἐπὶ
βασιλείαν· σεισμοί τε μεγάλοι κατὰ τόπους καὶ
λιμοὶ καὶ λοιμοὶ ἔσονται· φόβητρά τε καὶ σημεῖα
ἀπ' οὐρανοῦ μεγάλα ἔσονται· [illegible]
[illegible] πρὸ δὲ τούτων πάντων
ἐπιβαλοῦσιν ἐφ' ὑμᾶς τὰς χεῖρας αὐτῶν καὶ διώξου-
σι παραδιδόντες εἰς συναγωγὰς καὶ φυλακὰς
ἀγομένους ἐπὶ βασιλεῖς καὶ ἡγεμόνας ἕνε-
κεν τοῦ ὀνόματός μου· ἀποβήσεται δὲ ὑμῖν εἰς
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Cursif 7 des Evangiles, (Reg. 71, f° 139, b).

13

45

[illegible]

Cursif des Évangiles, 7, (Reg 71, f° 13, a).

θρόμβοι αἵματος καταβαίνοντες ἐπὶ τὴν γῆν· καὶ ἀναστὰς ἀπὸ +

ϲπα αὐτὸς ἀπεσπάσθη ἀπ' αὐ
τῶν· ὡσεὶ λίθου βο
λήν· καὶ θεὶς τὰ γόνα
τα προσηύχετο λέ
γων· πάτερ· εἰ βούλει
β παρενεγκεῖν τὸ ποτή
ριον τοῦτο ἀπ' ἐμοῦ·
πλὴν μὴ τὸ θέλημα
μου· ἀλλὰ τὸ σὸν γι
γ νέσθω· ὤφθη δὲ κα
ἀναστὰς ἀπὸ τῆς
προσευχῆς· ἐλθὼν
πρὸς τοὺς μαθητάς,
εὗρεν κοιμωμένους
αὐτοὺς ἀπὸ τῆς λύ
δ πης· καὶ εἶπεν αὐτοῖς·
τί καθεύδετε· ἀν
αστάντες προσεύχε

Cursif 13. f. 47, ...

φιν· ὁ δὲ ἰσ̄ εἶπεν
αὐτῷ· ἰούδα φιλή
ματι τὸν υἱὸν τοῦ ἀν̄ου
παραδίδως; ἰδόν ϲπζ
τες δὲ οἱ περὶ αὐτὸν
τὸ ἐσόμενον· εἶπον
αὐτῷ· κε̄· εἰ πατά
ξομεν ἐν μαχαίρᾳ·
καὶ ἐπάταξεν εἷς τις
ἐξ αὐτῶν τοῦ ἀρχιε
ρέως τὸν δοῦλον· +
καὶ ἀφεῖλεν τὸ οὖς
αὐτοῦ τὸ δεξιόν· ἀ ϲπη
ποκριθεὶς δὲ ὁ ἰσ̄ εἶπεν·
ἐᾶτε ἕως τούτου·
καὶ ἁψάμενος τοῦ ὠτί
ου αὐτοῦ· ἰάσατο αὐ
τόν· εἶπεν δὲ ὁ ἰσ̄ πρὸς ϲπθ

θῆναι ἔμπροσθεν
τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου: τέλ.
Ἦν δὲ τὰς ἡμέρας ἐν τῷ
ἱερῷ διδάσκων. τὰς
δὲ νύκτας ἐξερχόμε-
νος ηὐλίζετο εἰς τὸ ὄ-
ρος τὸ καλούμενον ἐ-
λαιῶν. καὶ πᾶς ὁ λα-
ὸς ὤρθριζεν πρὸς
αὐτὸν ἐν τῷ ἱερῷ ἀ-
κούειν αὐτοῦ. καὶ ἀ-
πῆλθεν ἕκαστος εἰ-
ς τὸν οἶκον αὐτοῦ. καὶ
ἰς ἐπορεύθη εἰς τὸ ὄ-
ρος τῶν ἐλαιῶν. ὄρ-
θρου δὲ πάλιν ἦλθεν
εἰς τὸ ἱερόν. καὶ προς-
ήνεγκαν αὐτῷ οἱ γρα-
μματεῖς καὶ οἱ φαρι-
σαῖοι γυναῖκα ἐπὶ
μοιχείᾳ κατειλημ-
μένην. καὶ στήσαντες
αὐτὴν ἐν μέσῳ. εἶπον
αὐτῷ. διδάσκαλε.
αὕτη ἡ γυνὴ εἴληπται
ἐπ' αὐτῷ τῷ φώρῳ
μοιχευομένη. ἐν
δὲ τῷ νόμῳ ἡμῖν μω-
σῆς ἐνετείλατο· τὰς
τοιαύτας λιθάζειν.

Cursif 13. f. 113. a.

σὺ οὖν τί λέγεις περὶ 47
αὐτῆς. τοῦτο δὲ ἔλεγον
πειράζοντες αὐτόν·
ἵνα ἔχωσιν κατηγορίαν
κατ' αὐτοῦ. ὁ δὲ ἰς κά-
τω κύψας τῷ δακτύλῳ
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. ὡς δὲ
ἐπέμενον ἐρωτῶντες
αὐτόν. ἀναβλέψας εἶ-
πεν αὐτοῖς. ὁ ἀναμάρ-
τητος ὑμῶν. πρῶτος
λίθον βαλέτω ἐπ' αὐτήν
καὶ πάλιν κάτω κύψας·
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. καὶ
ἐξῆλθον εἷς καθ' εἷς. ἀρ-
ξάμενοι ἀπὸ τῶν ἕως
τῶν ἐσχάτων. καὶ κα-
τελείφθη ὁ ἰς καὶ ἡ γυ-
νὴ ἐν μέσῳ οὖσα. ἀνα-
κύψας δὲ ὁ ἰς ἴδεν αὐ-
τὴν καὶ εἶπεν. γύναι·
ποῦ εἰσιν οἱ κατήγοροί σου
οὐδείς σε κατέκρινεν;
ἡ δὲ εἶπεν. οὐδεὶς κε.
καὶ ὁ ἰς εἶπεν αὐτῇ. οὐ-
δὲ ἐγώ σε κατακρίνω.
πορεύου μηκέτι ἁμάρ-
τανε.:. ἤγγιζεν δὲ ἡ
ἑορτὴ τῶν ἀζύμων.
ἡ λεγομένη πάσχα.

48

Cursif 274, f° 166, b.

σπβ Πάτερ εἰ βούλει παρενέγκαι τὸ ποτήριον
τοῦτο ἀπ' ἐμοῦ· πλὴν μὴ τὸ θέλημά
μου· ἀλλὰ τὸ σὸν γινέσθω· ὤφθη δὲ
αὐτῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ ἐνισχύων αὐτόν·
καὶ γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ ἐκτενέ-
στερον προσηύχετο. ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς
αὐτοῦ· ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος καταβαί-
σπα νοντες ἐπὶ τὴν γῆν. καὶ ἀναστὰς
ἀπὸ τῆς προσευχῆς· ἐλθὼν πρὸς
τοὺς μαθητὰς, εὗρεν αὐτοὺς κοιμω-
μένους ἀπὸ τῆς λύπης καὶ εἶπεν αὐ-
τοῖς· τί καθεύδετε· ἀναστάντες προσ-
εύχεσθε· ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς πειρασμόν·

49

Cursif 743, f° 116, b.

εἰσηλθομένων τὸν τόπον· τὸν καλούμενον κρανίον
ἐκεῖ ἐσταύρωσαν αὐτὸν· καὶ τοὺς κακούργους ὃν μὲν ἐκ
δεξιῶν· ὃν δὲ ἐξ ἀριστερῶν· οἱ δὲ διαμεριζόμενοι τὰ
δὲ ἱμάτια αὐτοῦ ἔβαλον κλῆρον· καὶ εἱστήκει ὁ λαὸς
θεωρῶν· ἐξεμυκτήριζον δὲ καὶ οἱ ἄρχοντες λέγοντες·
ἄλλους ἔσωσεν· σωσάτω ἑαυτόν· εἰ οὗτός ἐστιν ὁ χς
τοῦ θῦ ὁ ἐκλεκτός· ἐνέπαιζον δὲ αὐτῷ καὶ οἱ στρατιῶται
προσερχόμενοι ὄξος προσφέροντες αὐτῷ· καὶ λέ-
γοντες εἰ σὺ εἶ ὁ βασιλεὺς τῶν ἰουδαίων· σῶσον σεαυ-
τόν· ἦν δὲ καὶ ἡ ἐπιγραφὴ ἐπ' αὐτῷ γεγραμμένη· ὁ βασιλεὺς
τῶν ἰουδαίων οὗτος· εἷς δὲ τῶν κρεμα-
μένων κακούργων ἐβλασφήμει αὐτὸν λέγων· εἰ σὺ εἶ
ὁ χς· σῶσον σεαυτὸν καὶ ἡμᾶς· ἀποκριθεὶς δὲ ὁ ἕτε-
ρος ἐπετίμα αὐτῷ ἔφη· οὐδὲ φοβῇ σὺ τὸν θν· ὅτι
ἐν τῷ αὐτῷ κρίματι εἶ· καὶ ἡμεῖς μὲν δικαίως· ἄξια
γὰρ ὧν ἐπράξαμεν ἀπολαμβάνομεν· οὗτος δὲ οὐδὲν ἄ-

μου ἕως θανάτου· μείνα-
τε ὧδε καὶ γρηγορεῖτε
μετ' ἐμοῦ. Καὶ προελ-
θὼν μικρὸν, ἔπεσεν ἐπὶ
πρόσωπον αὐτοῦ προ-
σευχόμενος καὶ λέγων·
Πάτερ μου· εἰ δυνατόν ἐστι,
παρελθέτω ἀπ' ἐμοῦ
τὸ ποτήριον τοῦτο·
πλὴν, οὐχ ὡς ἐγὼ θέλω,
ἀλλ' ὡς σύ. Ὤφθη δὲ αὐ-
τῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ
ἐνισχύων αὐτόν. Καὶ
γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ,
ἐκτενέστερον προσηύ-
χετο· ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς
αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵ-
ματος καταβαίνοντες
ἐπὶ τὴν γῆν. Καὶ ἀ-
ναστὰς ἀπὸ τῆς προσ-
ευχῆς, ἔρχεται πρὸς
τοὺς μαθητάς· καὶ εὑ-
ρίσκει αὐτοὺς καθεύ-
δοντας, καὶ λέγει αὐτοῖς·
οὕτως, οὐκ ἰσχύσατε
μίαν ὥραν γρηγορῆ-
σαι μετ' ἐμοῦ; Γρηγο-
ρεῖτε καὶ προσεύχεσθε
ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς
πειρασμόν· τὸ μὲν
πνεῦμα πρόθυμον· ἡ δὲ

σὰρξ ἀσθενής. Πάλιν
ἐκ δευτέρου ἀπελ-
θὼν, προσηύξατο
λέγων· πάτερ μου, εἰ οὐ
δύναται τοῦτο τὸ ποτή-
ριον παρελθεῖν ἀπ' ἐ-
μοῦ ἐὰν μὴ αὐτὸ πί-
ω, γενηθήτω τὸ θέλη-
μά σου. Καὶ ἐλθὼν, εὑ-
ρίσκει αὐτοὺς πάλιν
καθεύδοντας· ἦσαν
γὰρ αὐτῶν οἱ ὀφθαλ-
μοὶ βεβαρημένοι. Καὶ
ἀφεὶς αὐτοὺς, ἀπελ-
θὼν προσηύξατο
πάλιν ἐκ τρίτου, τὸν
αὐτὸν λόγον εἰπών.
Τότε ἔρχεται πρὸς
τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ
καὶ λέγει αὐτοῖς· καθεύ-
δετε λοιπὸν καὶ ἀ-
ναπαύεσθε· ἰδοὺ ἤγγι-
κεν ἡ ὥρα καὶ ὁ υἱὸς τοῦ
ἀνθρώπου παραδίδοται
εἰς χεῖρας ἁμαρτωλῶν·
ἐγείρεσθε ἄγωμεν· ἰδοὺ
ἤγγικεν ὁ παραδιδούς με.
Καὶ ἔτι αὐτοῦ λαλοῦν-
τος, ἰδοὺ Ἰούδας
εἷς τῶν δώδεκα ἦλθε·
καὶ μετ' αὐτοῦ ὄχλος πο-

Τῆς παραδώσεως τοῦ

51

λεγον· οὗτός ἐστιν ὁ χ(ριστό)ς·
ἄλλοι ἔλεγον· μὴ γὰρ ἐκ
τῆς γαλιλαίας ὁ χ(ριστὸ)ς
ἔρχεται; οὐχὶ ἡ γραφὴ
εἶπεν· ὅτι ἐκ τοῦ
σπέρματος δα(υί)δ καὶ
ἀπὸ βηθλεὲμ τῆς κώ-
μης ὅπου ἦν δα(υί)δ ὁ χ(ριστὸ)ς
ἔρχεται; σχίσμα οὖν
ἐν τῷ ὄχλῳ ἐγένετο
δι' αὐτόν· τινὲς δὲ
ἤθελον ἐξ αὐτῶν πι-
άσαι αὐτόν· ἀλλ' οὐδεὶς
ἐπέβαλεν ἐπ' αὐτὸν
τὰς χεῖρας· ἦλθον
οὖν οἱ ὑπηρέται πρὸς
τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ φα-
ρισαίους· καὶ εἶπον
αὐτοῖς ἐκεῖνοι· διατί
οὐκ ἠγάγετε αὐτόν;
ἀπεκρίθησαν οἱ ὑ-
πηρέται· οὐδέποτε
οὕτως ἐλάλησεν ἄνθρ(ωπ)ος
ὡς οὗτος ὁ ἄνθρωπος· ἀ-
πεκρίθησαν αὐτοῖς
οἱ φαρισαῖοι· μὴ καὶ ὑ-
μεῖς πεπλάνησθε; μή
τις ἐκ τῶν ἀρχόντων
ἐπίστευσεν εἰς αὐτόν·
ἢ ἐκ τῶν φαρισαίων;

ἀλλ' ὁ ὄχλος οὗτος
ὁ μὴ γινώσκων τὸν
νόμον· ἐπικατάρα-
τοί εἰσι· λέγει νικόδη-
μος πρὸς αὐτούς· ὁ ἐλ-
θὼν νυκτὸς πρὸς αὐ-
τόν· εἷς ὢν ἐξ αὐτῶν·
μὴ ὁ νόμος ἡμῶν κρί-
νει τὸν ἄνθρωπον· ἐὰν μὴ
ἀκούσῃ παρ' αὐτοῦ
πρότερον καὶ γνῷ τί
ποιεῖ· ἀπεκρίθη-
σαν καὶ εἶπον αὐτῷ· μὴ
καὶ σὺ ἐκ τῆς γαλι-
λαίας εἶ; ἐρεύνησον καὶ
ἴδε ὅτι προφήτης
ἐκ τῆς γαλιλαίας οὐκ
ἐγήγερται· καὶ
ἐπορεύθη ἕκαστος
εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ· ἰ(ησοῦ)ς
δὲ ἐπορεύθη πρὸς τὸ
ὄρος τῶν ἐλαιῶν· ὄρ-
θρου δὲ πάλιν παρα-
γένεται εἰς τὸ ἱερόν·
καὶ πᾶς ὁ ὄχλος ἤρ-
χετο πρὸς αὐτόν· καὶ
καθίσας ἐδίδασκεν
αὐτούς· ἄγουσι δὲ οἱ
γραμματεῖς καὶ οἱ φα-
ρισαῖοι πρὸς αὐτόν·

γυναῖκα ἐπὶ μοιχείᾳ 52
κατειλημμένην· ἔστη-
σαν αὐτὴν ἐν
μέσῳ. εἶπον αὐτῷ· δι-
δάσκαλε· αὕτη ἡ γυνὴ
εἴληπται ἐπαυτοφώ-
ρῳ μοιχευομένη· ἐν
δὲ τῷ νόμῳ ἡμῖν Μω-
σῆς ἐνετείλατο τὰς
τοιαύτας λιθάζειν·
σὺ οὖν τί λέγεις περὶ
αὐτῆς· τοῦτο δὲ ἔ-
λεγον πειράζοντες
αὐτόν· ἵνα ἔχωσι κα-
τηγορίαν κατ' αὐτοῦ·
ὁ δὲ ἰς κάτω κύψας·
τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν
εἰς τὴν γῆν· ὡς δὲ ἐπέ-
μενον ἐρωτῶντες
αὐτόν· ἀνέβλεψεν εἶ-
πεν αὐτοῖς· ὁ ἀναμ-
μάρτητος ὑμῶν·
πρῶτος ἐπ' αὐτὴν
τὸν λίθον βαλέτω·
καὶ πάλιν κάτω κύψας·
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν·
οἱ δὲ ἀκούσαντες· ἐ-
ξήρχοντο εἷς καθ'
εἷς· ἀρξάμενοι ἀπὸ
τῶν πρεσβυτέρων·

ἕως τῶν ἐσχάτων·
καὶ κατελείφθη ὁ ἰς
καὶ ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ οὖσα·
ἀνακύψας δὲ ὁ ἰς· καὶ
μηδένα θεασάμε-
νος πλὴν τῆς γυναι-
κὸς εἶπεν αὐτῇ·
γύναι· ποῦ εἰσιν οἱ κα-
τήγοροί σου· οὐδείς
σε κατέκρινεν· ἡ δὲ
εἶπεν· οὐδεὶς κε· ὁ
δὲ ἰς εἶπεν αὐτῇ·
οὐδὲ ἐγὼ σε κατακρί-
νω· πορεύου· καὶ ἀπὸ
τοῦ νῦν μηκέτι ἁμάρ-
τανε· πάλιν οὖν
αὐτοῖς ὁ ἰς ἐ-
λάλησε λέγων· ἐγώ
Ἐγώ εἰμι τὸ φῶς τοῦ
κόσμου· ὁ ἀκολου-
θῶν ἐμοί· οὐ μὴ
περιπατήσει ἐν
τῇ σκοτίᾳ· ἀλλ' ἕξει
τὸ φῶς τῆς ζωῆς·
Εἶπον οὖν αὐτῷ οἱ
φαρισαῖοι· σὺ περὶ
σεαυτοῦ μαρτυρεῖς·
ἡ μαρτυρία σου οὐ-
κ ἔστιν ἀληθής· ἀπε-
κρίθη ἰς καὶ εἶπεν αὐτοῖς·

53

παρελθέτω ἀπ' ἐμοῦ τὸ ποτήριον τοῦ
ρμϛ το· πλὴν οὐχ ὡς ἐγὼ θέλω ἀλλ' ὡς σύ·
Καὶ ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητάς· καὶ εὑρίσ
κει αὐτοὺς καθεύδοντας· καὶ λέγει τῷ πέ
τρῳ· οὕτως οὐκ ἰσχύσατε μίαν ὥραν
γρηγορῆσαι μετ' ἐμοῦ· γρηγορεῖτε καὶ προσ
εύχεσθε ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς πειρασ
ρμζ μόν· τὸ μὲν πνεῦμα πρόθυμον· ἡ
ρμη δὲ σὰρξ ἀσθενής· πάλιν ἐκ δευ
τέρου ἀπελθὼν προσηύξατο λέγων·
Πάτερ μου εἰ οὐ δύναται τοῦτο τὸ ποτήρι
ον παρελθεῖν ἀπ' ἐμοῦ ἐὰν μὴ αὐτὸ
πίω γενηθήτω τὸ θέλημά σου· Καὶ ἐλ

Cursif 274, f. 59, a

※ Καὶ ἀναστὰς ἀπὸ τῆς
προσευχῆς:

54

τὸ σὸν γενέσθω· καὶ ἀναστὰς ἐπορεύθη πρὸς τοὺς σπγ
μαθητάς· εὗρεν αὐτοὺς κοιμωμένους ἀπὸ τῆς
λύπης· καὶ εἶπεν αὐτοῖς· τί καθεύδετε; ἀνα
στάντες προσεύχεσθε ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς πειρ σπδ
ασμόν· ἔτι αὐτοῦ λαλοῦντος ἰδοὺ ὄχλος· καὶ ὁ λεγό σπε
μενος Ἰούδας εἷς τῶν δώδεκα προήρχετο αὐτούς·
καὶ ἤγγισεν τῷ Ἰησοῦ φιλῆσαι αὐτόν· ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτῷ· Ἰού σπϛ
δα· φιλήματι τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου παραδίδως; οἱ σπζ
δὲ περὶ αὐτὸν ἰδόντες τὸ ἐσόμενον εἶπον· κε εἰ πα σπη
τάξομεν ἐν μαχαίρᾳ· καὶ ἐπάταξεν εἷς τις ἐ
ξ αὐτῶν τὸν δοῦλον τοῦ ἀρχιερέως· καὶ ἀφεῖλεν τὸ
οὖς αὐτοῦ τὸ δεξιόν· ἀποκριθεὶς δὲ ὁ Ἰς εἶπεν· ἐᾶτε
ἕως τούτου· καὶ ἁψάμενος τοῦ ὠτίου ἰάσατο αὐτόν·
εἶπεν δὲ ὁ Ἰς πρὸς τοὺς παραγενομένους ἐπ' αὐτὸν σπθ
ἀρχιερεῖς καὶ στρατηγοὺς τοῦ ἱεροῦ· καὶ πρεσβυτέρους·

Cursif 743, f. 115, a

τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ· καὶ τῷ πέτρῳ·
ὅτι προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν· ἐ-
κεῖ αὐτὸν ὄψεσθε· καθὼς εἶπεν ὑμῖν·
καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ τοῦ μνημεί-
ου· εἶχεν δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστα-
σις· καὶ οὐδενὶ οὐδὲν εἶπον· ἐφοβοῦν-
το γάρ· τέλος· πάντα δὲ τὰ παρηγγελ-
μένα τοῖς περὶ τὸν πέτρον· συντόμως
ἐξήγγειλαν· μετὰ δὲ ταῦτα καὶ αὐτὸς
ὁ ἰς ἀπὸ ἀνατολῆς καὶ ἄχρι δύσεως·
ἐξαπέστειλεν δι' αὐτῶν τὸ ἱερὸν καὶ ἄ-
φθαρτον κήρυγμα τῆς αἰωνίου σωτηρίας·
ἀμήν +

Coislin 743 f° 70 a

56

Mss Copte 12, page 64 5 –

57

Ms 35, f° 263, a. 2.

CURSIF 24 F° 207 R°

ARMÉNIEN 9 F° 275 R°

CURSIF 29, F° 140, R°

59

A

ARMÉNIEN 9 F° 106 V° MAINTENANT CURSIF 24°

الثانى القديسين كبريانوس ويوستينا
اطلب يوم الاربعا من جمعه تاسعه من لوقا
الثالث ديونسيوس الاريوباجيتس
اطلب يوم الجمعه من جمعه سادسه من متى
الرابع تذكار القديس ايروثاوس
اطلب سبت عاشر من بشاره لوقا
الخامس القديسه خاريتينى
اطلب الاحد العاشر من بشاره لوقا
السادس تذكار القديس السليح توما الرسول
اطلب الاحد الجديد
السابع القديسين سرجيوس وبوخس
اطلب يوم الثلثا الجمعه الثانيه عشر من لوقا
الثامن تذكار القديسه بالاجيا
من بشارة يوحنا الانجيلى التلميذ الطاهر
فى ذلك الزمان ذهب يسوع الى طور
الزيتون. ولما كان سحر ادلج الى الهيكل.

MSS. arabe 23 du supplément, f° 126 v°

الارض. فلما سمعوا هذا جعل كل واحد
منهم خرج بعد صاحبه من اولهم الى
اخرهم. وبقى وحده هو والمراه واقفه
فى الوسط. فنظر يسوع وقال لها
ايتها المراه ماذا انك احد. اجابت المراه
وقالت لا يا رب. فقال لها يسوع ولا انا
ادينك. انطلقى ومن الان فلا تخطى.
التاسع تذكار السليح يعقوب بن حلفى
اطلب يوم الاثنين من جمعه ثالثه من متى
العاشر القديسين افلمبيوا و افلمبياس
اطلب يوم الاثنين من جمعه ثالثه عشر من لوقا
حادى عشر القديسين نكطاريوس وفرمعه
اطلب يوم الجمعه اول الصوم
الثانى عشر القديسه ذ بنا ملسوس
من بشارة مرقس الانجيلى التلميذ الطاهر
قال الرب اسهروا عصا افانكم ليس

K et tres s(unt) qui testimonium dant in cælo; pat(er) · u(er)bu(m) · et sp(iritu)s s(an)c(tu)s

62

Hic ē qui uenit p(er) aquā et sanguinē · ihs xps,
Non in aqua solū · sed in aqua et sanguine.
Et sps ē qui testificatur · qm̄ xps ē ueritas;
Quia tres sunt · qui testimonium dant in t(er)ra,
Caro aqua · et sanguis, Et tres unū sunt;
Si testimonium hominū accipimus · testi
monium dī maius ē; Qm̄ hoc ē testimo
nium dī quod maius ē · quia testificatus
ē de filio suo; Qui credit in filiū dī · habet
testimonium dī in se; DIE XXV

ms 888, f° 75, c

+ i(n) fr(atr)em suū odit, mēdax ē. Q(ui) n(on) nō diligit

frēt qm̄ diligo dm̄; et
frm̄ suū quē uidet.
dm̄ quē nō uidet qm̄
potest diligere; et hoc
mādatū habemus a deo.
ut q(ui) diligit dm̄ dili
gat et frm̄ suum,
Omnis qui credit qm̄
ihs ē xps; ex deo na
tus ē, et omis qui dili
git eū q(ui) genuit diligit
et eum q(ui) ex eo natus ē.
In hoc cognoscim(us). qm̄
diligimus natos dei.
cū dm̄ diligim(us). et mā
data eius faciamus.

in aqua solū. s; in aq
et sanguine, et sps ē q(ui) tes
tificatur; qm̄ xps est
ueritas, Qm̄ tres sūt; qui
testimoniū dant in t(er)
ra. sps. aqua et sangs.
et hii tres; unū sc̄ in
xpo ihu. Quia tres sc̄. q(ui)
testimoniū dant in ce
lo. Pat; u(er)bum. sps scs.
et hii tres; unū sunt.
Si testimoniū hominū
accipimus; testimo
niū dei maius ē; qm̄
testificatus ē de filio
suo. Qui credit i filiū 63

ms 321, f° 216, c

IV.
Addenda et Corrigenda.

Avant de clore ce volume, je profiterai des pages qui me restent pour ajouter quelques détails à ceux que j'ai déjà fournis.

J'ai cité page 129, note 1, d'après le manuscrit latin 12045 de la Bibliothèque Nationale, f° 29, a, un fragment d'homélie, que je croyais appartenir aux commentaires de Bède-le-Vénérable; mais, après un examen plus approfondi, j'ai retrouvé le passage dans les oeuvres de Smaragde (+ 825. – Patrol. Lat. CII, col. 278, a), et même dans celles de Raban Maur (Patrol. Lat. CX, col. 175). J'ignore auquel de ces deux auteurs il faut définitivement l'attribuer; d'ailleurs, cela importe peu. C'est un indice qui, joint à beaucoup d'autres atteste que le verset des Trois Témoins était généralement inconnu au neuvième siècle. – Quand j'observai page 164, note I, vers le bas, que le manuscrit de la Cava était d'origine espagnole, j'ignorais que c'était un fait acquis à la science, par les recherches et les collations de Wordsworth. (Voir F. Scrivener, Introduction to textual Criticism, 3e édition 1883, pages 355, 359, 360. – Ant. F. Hort, Notes on select Readings, pages 104-106, – B. F. Westcott, The Epistle of St John, p. 193-199. –

2°. – Les manuscrits espagnols ont, une orthographe très particulière, qui, jointe à l'Écriture Wisigothique et à leur ornementation, les fait quelquefois reconnaître immédiatement. Voici les curieux exemples d'orthographe que j'ai relevés en feuilletant quelques pages du Liber Comitis mozarabique, classé sous le n° 2171, Nouvelles acquisitions, à la Bibliothèque Nationale: « Hostendit eis manus », p. 313, 1; « Hostendam », 314, 1; « Hos suum », 312, 2; mais « os » 312, 1; « Hactuum Apostolorum », 315, 1; 336, 2; 343, 2, mais « Actuum », 327, 2; « Harboribus » pour « Arboribus » 44, 1; « his » pour « is », 349, 1. On lit également « Hunc-

rio » et « Hunctionem » dans I Jean II, 27. Par contre on lit « mici » pour « mihi » 314, 1; 40, 1; « nicil » pour « nihil » 46, 2; « abemus » pour « habemus » 38, 1; « abentem », pour « habentem » 314, 2; « abebat » pour « habebat », 37, 2; « abebit » pour « habebit » 36, 2; mais on trouve « habet » 41, 2; 43, 2; très ordinairement le b et le v sont échangés l'un pour l'autre, sans qu'on puisse établir une règle fixe: « fixuras elaborum » 313, 2; « nobissimis », 36, 1; « nobum », 314, 1; « elebatum », 36, 1; « lebabit » 36, 2; « prophetaberunt », 41, 2; « abaritiam », 42, 2; « solbite », 43, 2; « gabisi sunt », 313, 1; « octabus », 326, 2; « serbi », 42, 2; 331, 2; 338, 1; « serbat » 341, 2; « cognobi », cognobit, cognoberunt », 346, 1; « straberunt », 44, 1; « impleoitur », 47, 2; « proberbios » 346, 2. On trouve « unum » 346, 1; 349, 1, 2; – Le b remplace aussi souvent le p: « babtista », 37, 2; 41, 2; « babtismum, babtizarentur, babtizo », 38, 1; 37, 2; 38, 1; « supervia », etc.. Ce sont là évidemment des particularités orthographiques qui suffisent pour caractériser une époque, un pays, une école de scribes, et par conséquent, il y a là plus qu'il n'en faut pour classer des manuscrits dans une même famille. Si on ajoute à cela des interpolations singulières comme celles que renferment dans I. Jean V, 9, 16, 20, le Speculum de saint Augustin (m.), le manuscrit de La Cava (Cav.) le Toletanus (Tol.) et quelques autres manuscrits d'origine espagnole, il est certain, archicertain que l'on est en présence d'une recension hispanique. Nous avons eu beau feuilleter le manuscrit 2171 des Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque Nationale, nous n'avons découvert nulle part le passage de l'Épître de saint Jean où aurait dû figurer le verset des Trois Témoins célestes, et, par suite, nous ne pouvons rien dire, ni pour, ni contre. Nous avons seulement remarqué qu'il existait de notables différences entre cette édition de la Liturgie Mozarabique et celle qu'on a publiée (Patrol. Lat. LXXXV). Le manuscrit est plus complet en quelques endroits, mais, en d'autres, il présente des lacunes. C'est un document

qui sollicite une collation minutieuse. Nous avons heureusement retrouvé la fin du chapitre cinq. Au verset 20, il y a la longue interpolation qui figure dans m, cav, Tol; mais, au verset 16, la concordance n'existe entre ce document et les autres que dans l'ensemble. Il y a des différences notables dans les détails.

3°.– Il y aurait une très intéressante et très instructive étude à faire sur les corrections de la Bible au Moyen-Age, notamment aux XI–XIIIe siècles; sur les principes qui ont présidé à ces travaux critiques et sur les hommes qui ont mis la main à l'oeuvre. Une étude approfondie, faite avec les documents, révèlerait des détails très ignorés et très importants. Humphred Hody, De Bibliorum textibus originalibus, a publié des extraits de Roger Bacon extrêmement curieux et qui jettent un jour considérable sur les Correctoria du treizième siècle. Si Dieu nous prête vie, nous reviendrons un jour là-dessus. Les Correctoria bibliques, n'ont pas été encore l'objet d'une étude assez approfondie. (1) Les dissertations du Père Vercellone (Analecta Juris Pontificii III, p. 683–691, Années 1858–1859) demandent à être complétées et ouvrent la voie à de nouvelles recherches. On aurait tort de croire que tout fût parfait dans les recensions entreprises par les ordres religieux ou par les universités du Moyen-Age. Roger Bacon, du moins, est loin de le penser. Il critique sévèrement les Dominicains, blâme assez fortement l'Université de Paris et il n'épargne même pas les

(1).– Seul le Correctorium 94 (autrefois 119) de la Bibliothèque de l'Arsenal paraît connaître la controverse qui a existé autrefois à propos de Mathieu XXVII, 35.– On lit, en effet, dans ce manuscrit au f°. 47, « Graeci quidam addunt: « ut adimpleretur quod dictum est per prophetem dicentem: « Diviserunt sibi vestimenta mea et super vestem meam miserunt sortem. Graeci Jo(hannis?) habent et multi alii non habent. » Les autres Correctoria de Paris ne disent rien là-dessus.– (Voir pages 172–174).–

Franciscaine (1).

4°. – S'il fallait enfin faire entendre une note un peu gaie à la fin de ces études qui n'ont pas été toujours très amusantes, nous nous laisserions aller à citer une page d'une défense du verset des Trois Témoins écrite en réponse aux attaques de Richard Simon. C'est trop joli dans l'original pour que nous essayions de le traduire. Voici de quelle manière on écrivait autrefois sur cette grave question : « Nihil mihi, dit Kettner, gratius quam bene mereri de hoc illustri dicto, quod est Theologia » Johannea in nuce, est instar stellæ primæ magnitudinis in » Scriptura, est margarita Biblica pretiosissima, et flos Novi » Testamenti pulcherrimus, est compendium analogiæ fidei de

---

(1). – Roger Bacon dit du Texte reçu à Paris : « Textus est pro majori parte corruptus horribiliter in exemplari » vulgato, hoc est Parisiensi .... Et hæc dubitatio nascitur » ex contentione correctorum, qui, quot sunt lectores per mun- » dum, tot sunt correctores, seu magis corruptores : quia qui- » libet præsumit mutare quod ignorat, quod non licet facere » in libris poetarum (Humphr. Hody, De Bibliorum textibus originalibus p. 423). –

Un peu plus loin, il ajoute, à propos des Correctoria : « Et » in hoc aggravatur hæc corruptio, quod quilibet corrigat pro » sua voluntate. Nam quilibet in Ordine Minorum corrigit » ut vult ; et similiter apud Prædicatores : Et eodem modo » Scolares ; et quilibet mutat quod non intelligit : quod non » licet facere in libris Poetarum. Sed Prædicatores maxime » intromiserunt se de hac correctione ; et jam sunt viginti anni » et plures, quod præsumpserunt facere suam correctionem et » redegerunt eam in Scriptis. Sed postea fecerunt aliam ad re- » probationem illius ; et modo vacillant plus quam alii, nescientes » ubi sunt. Unde eorum correctio est pessima corruptio, et » destruitur textus Dei. Et longe minus malum est, et sine » comparatione, uti exemplari Parisiensi non correcto quam correc-

„Trinitate, ut alia elogia in dedicatione adducta taceamus.

« Latet inexhaustus scientiarum thesaurus in hoc excellen-
„tissimo dicto. Hic enim Theologi tres articulos fidei, Jurisconsulti
„ tres advocatos coelestes et testes summos, Medici tres animarum
„ medicos inveniunt. Sistitur nobis in hoc dicto Philosophia et
„ Pansophia quaedam sublimior. Metaphysici ens unum ve-
„ rum, bonum, Logici praedicationes inusitatas contemplari pos-
„ sunt. Ethicus cernit in hoc loco summum Bonum, Phy-
„ sicus Iridem trium colorum, et Astrologus concursum trium
„ planetarum sive tres soles observat. Mathematicus discit,
„ quomodo tres sint unum in Arithmetica Divina. Musicus
„ Musicam suavissimam trium vocum in textu concentumque
„ harmonicum audire potest. Opticus, si quid videt, videt specu-
„ lum Deitatis et in suo intellectu ob hujus mysterii alti-
„ tudinem invenit Cameram quandam obscuram. Pneumatici
„ spiritualitatem Dei cognoscere possunt. Rhetores hoc dictum
„ considerantes, affectum admirationis movere coguntur et excla-
„ mare, O profunditas sapientiae Dei! Aulici tres gratiosis-
„ simos Monarchas coelestes erga subditos in regno gratiae
„ venerari possunt.„

Après avoir lu cette page rapportée par Richard Porson(1), nous avons conçu une envie démesurée de parcourir l'Historia dicti Johannei de Sanctissima Trinitate I Joh. V, vers. 7 per multa saecula omissi Francofurti, 1713, in 4°, car, si nous n'espérions pas y trouver des choses très utiles, nous étions sûr d'y rencontrer des choses assez amusantes. Malheureusement les contemporains de Kettner n'ont pas eu soin de conserver son oeuvre à la postérité. C'est en vain que nous avons cherché à la Bibliothèque Nationale un livre que le Musée Britannique lui-même ne possède pas. Il a donc

---

„ tione eorum aut alia.„ (Ibid. p. 429). –

(1).– R. Porson, Letters to Mr. Archdeacon Travis pp. IV–V. –

fallu nous contenter de la citation faite par Porson et nous craignons bien que la plupart de nos lecteurs ne soient obligés d'en faire autant.

18 Juin 1886.

J. P. P. Martin.

Nota bene. — Dans les Tableaux 136-137, 148-152 m, signifie manque; o, texte ordinaire; d, texte différent; r, rature; s, surcharge; tr, transposition. — Dans les citations des versets I Jean V, 7-8, pages 123-125, 131-132, 137-139, 144-145, 153-155, § || indique une transposition, || || une addition, # || une substitution. —

Table des Matières.

Description Technique des Manuscrits grecs relatifs au Nouveau Testament, conservés dans les Bibliothèques de Paris.

Supplément aux Leçons sur la Critique Textuelle du Nouveau Testament, professées à l'École supérieure de Théologie de Paris, en 1882-1885,

par Mr l'abbé J. P. P. Martin.

Paris

Maisonneuve Fres & Ch. Leclerc, Éditeurs,

25, Quai Voltaire. – 5, Quai Malaquais.

1884.

Lith. Chauvin 27. r. de l'Estrapade. Paris


Don
de l'Institut Catholique
DE PARIS

Préface.

Appelé, par les fonctions que je remplis, à m'occuper d'Écriture Sainte, j'ai été amené à faire à mes élèves un cours sur le Nouveau Testament.

En me mettant au courant de la littérature, qui existait sur les sujets que je voulais traiter, je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'il restait encore beaucoup à faire et que les grands critiques du siècle présent et les critiques des siècles passés, les Tischendorf, les Trégelles, les Scholz, les Griesbach, les Birch, les Wetstein, etc. étaient loin d'avoir épuisé la matière. Plus même j'avançais dans mon travail de collation et de vérification, et plus je devenais convaincu que si tout n'était pas à faire, beaucoup était à refaire, de telle sorte qu'il y avait peu ou point de résultats censés acquis qui ne pussent être légitimement contestés et quelquefois même absolument remis en question. Je pourrais citer de nombreux exemples de ce que j'avance. Je me contenterais de trois ou quatre.

Plus loin, page 4, en décrivant le Codex Ephræmiticus, je cite quelques lignes de M. Tischendorf où il dit, (dans l'édition qu'il a donnée de ce manuscrit), qu'il faut considérer comme une preuve de sa haute antiquité la place qu'on assigne à l'Épître aux Hébreux. Cette épître est placée après la deuxième aux Thessaloniciens. Le savant critique ajoute: Ita etiam, se nescio an alius nullus, codd. Vaticanus et Alexandrinus habent.„ Si l'observation du docte critique a quelque valeur, elle doit vouloir dire ceci: „ Une preuve que l'Ephrémitique est très ancien, c'est qu'il remonte à une époque où on „ plaçait encore l'Épître aux Hébreux après la deuxième aux Thessaloniciens. Or, il y a longtemps que cette disposition est tombée en désuétude, puisqu'on ne la trouve plus que dans les plus anciens manuscrits, à savoir; dans le Vatican et l'Alexandrin.„ — Si M. Tischendorf avait publié l'Ephrémitique, quelques années plus tard, il aurait, sans doute, ajouté le Sinaïtique à l'Alexandrin et au Vatican. —

Mais tout ce raisonnement est faux: les faits ne sont pas exacts et la conclusion est erronée

En fait, il n'est pas vrai 1° que la disposition d'après laquelle on place l'Epître aux Hébreux après la deuxième aux Thessaloniciens soit plus ancienne que celle que nous avons encore aujourd'hui dans nos bibles grecques et latines – Il n'est pas vrai 2°, que cette disposition particulière n'ait pas été usitée passés le quatrième et le cinquième siècles.– Par conséquent, toutes les conclusions que le docte Paléographe appuie là-dessus sont dénuées de fondement.

Notre première assertion se prouve par le témoignage explicite de St. Epiphane (+403), un contemporain de l'Alexandrin, du Sinaïtique et du Vatican, si ces manuscrits sont réellement de l'an 360–410. Ce savant père de l'Eglise, qui était très au courant de ce qui se passait dans le monde scientifique et littéraire de son temps, parlant des dix Epîtres de St. Paul que recevait Marcion, observe que cet hérésiarque ne donnait pas à ces Epîtres la place qu'elles avaient dans la collection généralement reçue. Or, en signalant ce fait, St. Epiphane dit avoir trouvé des manuscrits où l'Epître aux Hébreux était placée, non pas au quatorzième rang comme cela avait généralement lieu, mais après la deuxième aux Thessaloniciens. L'observation de l'évêque de Salamine, si elle a quelque sens, prouve que cette disposition était plus récente que celle que nous avons encore dans nos Nouveaux Testaments et que, de plus, elle n'était pas aussi reçue.

Mais la disposition dont parle Mr. Tischendorf caractérise-t-elle, du moins, une époque?– Pas davantage, ou, si elle caractérise une époque, ce n'est pas au sens où le voudrait M. Tischendorf.

Pour qu'en effet cette disposition caractérisât une époque, il faudrait qu'elle n'eût été employée que durant cette époque ou avant cette époque. Or, il n'en est pas ainsi en réalité. D'origine assez récente vers la fin du quatrième siècle, cette disposition a persévéré jusques à notre temps. On la trouve non seulement dans l'Alexandrin, le Vatican, le Sinaïtique, mais dans plusieurs autres onciaux, dans un certain nombre de cursifs, même dans des cursifs qui ont été copiés au XIIIe, et au XIVe siècle. Cela est tellement vrai que sur 59 manuscrits contenant, à Paris, les Epîtres de St. Paul, il y en a 14 dans lesquels l'Epître aux Hébreux

est placé après la deuxième aux Thessaloniciens. Si on observe que sur ces 59 manuscrits, 13 au moins ont été copiés en Europe, au XVe, XVIe siècle, et peut-être sur des éditions imprimées, on verra que la proportion des manuscrits présentant la disposition dont parle M. Tischendorf est assez forte.(1)— On ne peut donc pas transformer ce fait en note paléographique.

Ce qui est plus vrai, c'est que cette disposition a été surtout usitée dans un pays, et caractérise, par suite, les manuscrits ayant cette provenance. On la rencontre dans la Version Copto-Memphitique, dans la Synopsis Athanasiana (Patrol. Grecq. Tome XXVIII, col. 424, C) dans Euthalius (Patrol. Grecq. LXXXV, col. 717, D) et dans les plus anciens manuscrits grecs, dans le Vatican, le Sinaïtique, l'Alexandrin, qui ont été certainement rédigés en Egypte ou dans les pays voisins. L'oeuvre d'Euthalius a été sans doute remaniée en partie, mais il n'est pas probable qu'on ait retouché des sections comme l'Ἀνακεφαλαίωσις τῶν ἀναγνώσεων, etc.. Or, dans toutes les ἀνακεφαλαιώσεις, l'épître aux Hébreux est toujours placée après la deuxième aux Thessaloniciens (Patrol. Grecq. LXXXV, col. 717, D; 721, C-D; 740, A-B; 745, D; 776-784). Donc, si cette disposition prouve quelque chose pour un oncial, elle prouve que cet oncial vient d'Egypte. Tout en admettant que l'Ephrémitique a été copié en Egypte, M. Tischendorf a prétendu que ce manuscrit avait dû passer en Grèce et à Constantinople. Pour prouver son dire, il s'est appuyé sur le Ménologe.

Il a remarqué, en effet, que, dans l'Eglise à laquelle ce manuscrit a servi, on célébrait la fête des saints Anargyres (Côme et Damien)

---

(1).— La proportion est même en réalité beaucoup plus forte que nous le disons.— Du nombre total 59, il faut, en effet, retrancher 1° 7 manuscrits fragmentaires et 13 manuscrits européens, présentant l'ordre reçu dans les éditions occidentales, en tout 20 manuscrits.— Restent donc 39 manuscrits; sur ces 39, 24 présentent les épîtres dans l'ordre habituel, et 14 dans l'ordre dont parle M. Tischendorf. Nous avons des doutes sur cinq manuscrits et nos notes ne nous permettent pas de les lever.— Il y a donc environ 2 manuscrits sur 5 qui ont l'épître aux Hébreux après la deuxième aux Thessaloniciens, et cela même dans les Cursifs!— On voit

Et comme il a cru que cette fête était une fête propre à l'Eglise de Constantinople, il en a conclu que le manuscrit avait été rédigé pour une église des environs de cette ville. Il est inutile de faire ressortir le côté faible de ce raisonnement. Un manuscrit peut très bien servir à l'usage d'une Eglise, sans avoir été rédigé pour cette église. De plus, la fête des saints Anargyres figure dans la plupart des Ménologes Orientaux. On l'a rencontre chez les Arméniens, chez les Syriens, chez les Melchites; elle est mentionnée dans presque tous les livres liturgiques. Et, pour prouver que cette fête n'a pas été introduite dans ces églises seulement aux derniers temps du Moyen-Age, nous nous contenterons d'observer qu'elle figure dans la prétendue Version Hiérosolymitaine (pages 469-470, 555-556).

Nous voilà donc bien éloignés d'avoir découvert dans la fête des saints Anargyres un Canon ethnique, de même que nous n'avons pas trouvé de Canon paléographique dans la place assignée à l'Epître aux Hébreux dans l'Ephrémitique.

Tout cela prouve qu'il faut procéder lentement, et procéder avec méthode, lorsqu'il s'agit de matières aussi délicates et aussi sujettes à variations que le sont les détails paléographiques. Il y a sans doute, dans la Paléographie, un certain nombre de règles certaines; mais que d'autres sont douteuses! Combien, avant d'être acceptées définitivement, seraient-elles même patronnées par de grands noms, ont besoin d'être contrôlées à nouveau! Ce ne sera qu'à la condition de faire appel à tous les renseignements que fournit l'histoire qu'on pourra arriver un jour à fixer des règles précises et certaines. Jusqu'ici on est parvenu à trancher les problèmes de paléographie à l'aide d'un ensemble de faits plutôt qu'à l'aide d'un seul détail. Et il en sera longtemps encore ainsi.

II

Or, d'où vient qu'on est si peu avancé, même pour ce qui regarde le Nouveau Testament?—

Il nous semble qu'on peut assigner deux causes à la lenteur des

---

ce que devient la note paléographique de M. Tischendorf.

progrès qu'on a faits dans ces études. La première cause est le manque d'ordre et de méthode. On a exploré les sources au hasard, comme elles se présentaient, suivant qu'on les avait sous la main, sans chercher auparavant si c'était de bonnes ou de mauvaises sources. Un savant trouvait dans la bibliothèque voisine un manuscrit et le publiait, parce qu'il ne pouvait pas s'en procurer d'autres. Si, par hasard, il allait à Rome ou à Paris, il ne commençait point par dépouiller les catalogues et par se rendre bien compte des matériaux placés à sa disposition. Non, craignant de perdre un temps précieux à dépouiller exactement les catalogues, il se mettait de suite à étudier le document sur lequel il avait quelque vague renseignement, sans se demander si, en agissant de la sorte, il aboutirait à un résultat satisfaisant. On comprend qu'une telle méthode n'ait donné que des résultats incomplets et imparfaits, lorsqu'elle n'a pas jeté dans le public des idées fausses qui ont fini par être considérées comme de véritables axiomes.

La seconde cause qu'il faut assigner à la lenteur des progrès dont nous parlons est le manque de renseignements complets et généraux sur les sources. Avant de se mettre à compulser les documents, il faudrait avoir au moins une idée générale de ce qui existe. C'est le seul moyen d'arriver à faire des choix bons ou passables, au lieu de prendre au hasard, et pour ainsi dire à l'aventure les documents tels qu'il se présentent. Mais, pour obtenir de ces renseignements généraux, des renseignements exacts et suffisants, il faudrait posséder de bons catalogues et de bonnes listes des manuscrits conservés dans les Bibliothèques d'Europe. Au XVIe siècle, ces catalogues n'existaient pas ou n'étaient pas publiés; ce n'est guère qu'au XVIIe et au XVIIIe siècles qu'on a commencé à faire ces travaux pénibles, mais pourtant si nécessaires, si indispensables! Il y a plus de cent ans que le catalogue de la Bibliothèque Nationale a été publié, et malheureusement les critiques n'ont pas profité, comme ils l'auraient dû, de cette publication, ainsi qu'on le verra bientôt.

En effet, lorsqu'ils se sont mis à dresser les listes des sources, au lieu de prendre pour bases de leurs recherches, le catalogue de cette bibliothèque et les catalogues semblables, ils ont recouru d'abord aux éditions des critiques antérieurs et classé, avant tout, les manuscrits qui avaient

été l'objet d'une collation quelconque. C'est ce qu'ont fait J. Wetstein, J. Griesbach, A. Birch, J. M. Scholz ; et c'est ce qu'on a continué à faire jusques à notre temps. Qu'on eût classé, d'abord, les manuscrits qui avaient été un peu étudiés, rien de mieux ; mais il fallait, au moins, vérifier et compléter ces listes. Or, c'est ce qu'on n'a jamais fait, ou ce qu'on n'a fait que d'une manière superficielle et inexacte ; et voilà pourquoi, grâce à ce manque d'ordre et de méthode, nous avons des listes criblées de fautes, et auxquelles on ne peut presque jamais se fier. On a classé des manuscrits qui n'existent pas ; on en a omis d'autres qui existent bien réellement, et on a même quelquefois catalogué jusqu'à deux et trois fois le même manuscrit.(1) Prenez, par exemple, la liste que le révérend F. H. Scrivener a donnée, dans son Introduction à la Critique Textuelle, IIIe édition, pages 178-307 et XI-XXX, et vous verrez que, tout en étant ce que nous avons de mieux et de plus complet, elle fourmille cependant d'erreurs.

Pour donner une idée des oublis qu'on a commis, il nous suffira de dire qu'on a omis de signaler des bibliothèques entières, même des bibliothèques illustres ! En voici un mémorable exemple.

Au printemps de 1882, nous fûmes en Italie, alors que nous nous préoccupions déjà de ce sujet. Nous revîmes les Bibliothèques de Rome, où nous avions passé de longues et d'agréables heures, durant notre jeunesse. La Vaticane, la Barberine, l'Angelica, la Chiesa Nuova, la Corsinienne, la Casanate. — nous désignons ces bibliothèques par leurs anciens noms, quoique plusieurs en aient reçu de nouveaux, depuis que Rome est devenue la capitale de l'Italie — toutes ces bibliothèques furent visitées par nous ; nous prîmes des notes dans leurs catalogues et nous examinâmes un certain nombre de manuscrits. Nous ne négligeâmes pas la bibliothèque des moines Basiliens de Grottaferrata, qu'ont illustrée les travaux de tant de savants, de Vercellone, de Cozza, de Pitra, de Maï, pour ne parler que de ceux qui ont vécu dans notre siècle ou qui vivent encore. Nous trouvâmes le bibliothécaire occupé à imprimer le catalogue qui a paru depuis et nous emportâmes même les premières feuil-

---

(1) — Par exemple le Reg. 76 et le Coislin 196. —

les.[1] Lorsque, après avoir visité la Laurentienne à Florence, nous fûmes de retour à Paris, nous nous rappelâmes qu'un savant anglais, bien connu des critiques bibliques par ses remarquables travaux, s'occupait précisément de revoir les listes des manuscrits du Nouveau Testament. C'est pourquoi, dépouillant les feuilles du catalogue de Grottaferratta, nous envoyâmes à ce savant une liste de cinquante à soixante manuscrits : Evangiles, Evangéliaires, Epistolaires, etc. que personne n'avait encore songé à cataloguer. Et cependant la Bibliothèque de Grottaferratta, située à quelques lieues de Rome, n'est pas la première venue. Les savants, qui se sont occupés d'études bibliques, les Birch, les Adler, les Scholz, les Trégelles, les Tischendorf, les Burgon, ont-ils pu aller à Rome, sans en entendre parler ? — Ce n'est pas possible. — Toujours est il cependant que personne n'avait encore songé à classer les cinquante ou soixante manuscrits relatifs au Nouveau Testament que cette bibliothèque renferme !

On devine l'étonnement dans lequel une pareille communication jeta le Révérend M. Burgon, doyen de Chichester. Et en effet, nous ne croyons pas que ce docte critique ait reçu beaucoup de réponses semblables à l'appel qu'il faisait aux savants, dans le Guardian de 1882, du moins beaucoup de réponses faites spontanément et sans provocation directe. Le 26 mars 1883, Monsieur le doyen de Chichester, nous écrivait en réponse à la communication que nous lui avions adressée : « Cher Monsieur l'abbé, je ne crois pas vous avoir remercié, comme je le devais, de la liste importante et (pour moi) très intéressante des Manuscrits grecs de Grottaferrata, que vous m'avez envoyée . . . Faites-moi connaître, je vous prie le nom et l'adresse de l'homme qui pourrait me fournir d'autres renseignements sur ces manuscrits. Je n'aurai pas de repos que je ne sois plus complètement renseigné sur leur compte. »[2]

---

(1). — Ant. Rocchi, Codices Cryptenses seu Abbatiae Crypto-Ferratae. — Tusculani, 1883, in f°. de plus de 500 pages.

(2). — The Deanery, Chichester. — Easter tuesday, March 26, 1883. — Dear Mons. l'Abbé ! — I do not think I have thanked you for your valuable and (to me) most interesting communication of greek ms

Nous fournîmes à Mr le doyen de Chichester tous les renseignements qu'il nous demandait, M Burgon justement ému d'un tel oubli devina aussitôt que les Bibliothèques de Rome, a' aller seules, contenaient beaucoup de manuscrits non classés. Il ne se trompait pas; nous en avions nous-mêmes notés plusieurs, l'année précédente. Se mettant donc à l'oeuvre, avec toute l'ardeur qu'on lui connaît, et trouvant dans les bibliothécaires préposés aux grands dépôts littéraires de l'Italie et de l'Europe le concours qu'il devait en attendre, il fit faire des recherches; et, trois mois plus tard (5 Juillet, 1883), il fournissait au Révérend Scrivener une liste de plus de trois cents manuscrits non classés, que celui-ci publiait en Postcriptum, en tête de la troisième édition de son « Introduction to the Criticism of the New Testament.: « — Les dernières » feuilles de ce livre, disait Scrivener, allaient partir pour l'imprimerie, » lorsque, au moment où je m'y attendais le moins, j'ai reçu du doyen Burgon, une liste d'environ 300 manuscrits du Nouveau Testament.... On ne s'explique pas comment les manuscrits de la » Vaticane ont pu être négligés par Birch et Scholz, les seuls » critiques auxquels on a raisonnablement communiqué ces trésors[1].

Si on prenait au pied de la lettre les dernières paroles du Révérend Scrivener, on croirait que c'est la faute, non pas de Birch et de Scholz, mais des Bibliothécaires de la Vaticane ou du couvent de Grottaferrata, si on n'a pas catalogué plus tôt les manuscrits dont il vient d'être question. Mais nous croyons avec plus de raison, pensons-nous, que si ces manuscrits n'ont pas été catalogués et classés, la faute n'en est pas aux Bibliothécaires de Rome, mais aux Birch et aux Scholz du temps

---

Cryptoferratensis. But kindly tell me from what source you obtained your list? — Is it a printed catalogue? — If it be, what is its title, date, author? — If it be from some ms, or private source that you obtained this curious information, kindly tell me the name and address of the man who can supply me with many more particulars, for I cannot rest satisfied till I know a great deal more about them. — Yours faithfully. — John Burgon, Dean. —

(1) — Fr. H. Scrivener, A plain Introduction, 3e édition, 1883, pa-

présent et des temps passés.

Assurément nous sommes heureux d'apprendre que la Bibliothèque Vaticane est ouverte aujourd'hui plus largement aux savants d'Europe qu'elle ne l'était autrefois ; mais ce n'est pas sur les Bibliothécaires fort innocents du crime qu'on leur impute qu'il faut rejeter les oublis et les omissions dont nous parlons, c'est à la négligence, à l'incurie, à la faiblesse humaine, et pas à autre chose : Cuique suum. S'il s'était trouvé des savants qui eussent la passion de cataloguer et de classer les manuscrits de la Vaticane ou de Grottaferrata, comme l'ont Messieurs Burgon et Scrivener, il y a longtemps que cela aurait pu être fait et que cela aurait été bien fait. Malheureusement il ne s'est trouvé jusqu'ici que des Birch ou des Scholz, gens qui ne jouissent pas précisément d'une grande réputation d'exactitude ou de correction dans le monde savant ; ou si, par hasard, quelques Burgon et quelques Scrivener sont passés à la Vaticane et à Grottaferrata, ils se sont préoccupés d'autre chose que de cataloguer les manuscrits du Nouveau Testament. Cuique suum ! Aux Bibliothécaires leur responsabilité, aux savants leurs faiblesses, à l'humanité ses misères !

Et à preuve que nous ne parlons pas ainsi sans raison, voici un autre fait, qui légitime et corrobore nos observations.

Il y a, dans le monde, une bibliothèque assez célèbre, une bibliothèque que les critiques bibliques n'ont pas dédaigné de visiter quelquefois, une bibliothèque qu'on leur a toujours ouverte généreusement, une bibliothèque où on a même plus fait, car on en a mis si généreusement les trésors qu'elle contient à la disposition du public, que serait-on à

---

ges IX–X. – « Postscript (July 5, 1883). – When the last sheets of this volume were about to go to press, I most unexpectedly received from Dean Burgon a catalogue of about three hundred additional manuscripts of the New Testament or portions thereof, deposited in European libraries but hitherto unknown to scholars, which must hereafter be examined and collated by competent persons .... (Cozza) has contributed to the list no less than 179 separate codices in the Vatican, unaccountably overlooked by Birch and Scholz, the only critics who have had tolerable access to these treasures. –

l'extrémité du monde, à Arkhangel ou à Sydney, on peut recevoir sans se déranger, sans s'exposer aux frais, aux ennuis et aux dangers d'un long voyage, les ouvrages manuscrits qu'elle renferme, au moins ceux qui ne sont pas trop précieux. Et pour obtenir cette faveur, il suffit d'être appuyé par son ambassadeur! De plus, cette bibliothèque, possède deux catalogues très complets de ses manuscrits grecs, l'un qui peut servir de modèle à toutes les oeuvres de ce genre, l'autre qui n'est pas dépourvu de mérite, sans être aussi parfait. Ces catalogues ont été répandus à travers l'Europe depuis plus de 140 ans. On les a mis dans tous les dépôts publics, quelquefois même de riches particuliers en ont fait l'acquisition. Par conséquent cette bibliothèque n'est pas tout à fait inconnue. Et, en effet, tous les savants y sont allés, une fois ou l'autre, depuis 200 ans. Wetstein y est venu, Griesbach y est venu, avec Adler, avec Hug, avec Scholz, avec Tischendorf, Trégelles, Burgon, peut-être même Scrivener! Cette bibliothèque n'est, ni plus ni moins que la Bibliothèque jadis royale, puis impériale, et enfin Nationale de Paris.

Or, le croirait-on? — Bien que cette bibliothèque ait été ainsi ouverte à tous les savants depuis 200 ans, bien qu'on y ait communiqué à tout venant les trésors qu'elle renferme — M. Burgon le sait bien si M. Scrivener l'ignore —, il n'y existe pas moins de 70 à 80 manuscrits qui n'ont été, ni classés, ni catalogués parmi les cursifs! Chose même plus singulière! Nous y avons découvert un oncial qui a été négligé, et un oncial des Evangiles qui est précieux à plus d'un titre!

Et ce n'est pas tout: Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la plupart de ces manuscrits sont signalés ou décrits dans les deux catalogues dont nous avons parlé plus haut, dans le Catalogus Bibliothecae Regiae, 1740, tome II, et dans l'admirable Bibliotheca Coisliniana de Montfaucon! Est-ce aussi la faute des Bibliothécaires? Est-ce parce qu'on n'a pas été assez libéral pour ouvrir la Bibliothèque Nationale aux étrangers aussi bien qu'aux nationaux? — Mais les étrangers aussi bien que les Nationaux peuvent obtenir de la Bibliothèque Nationale des manuscrits pour les étudier chez eux. Le révérend Burgon a eu chez lui des manuscrits de Paris, tandis que peut-être il n'a ja-

mais pu obtenir des manuscrits du Musée Britannique. Le Révérend Scrivener, qui a si bien mérité des études bibliques, peut obtenir la même faveur, s'il le désire. Un mot de Lord Lyons suffira pour lui obtenir un prêt.

Et ce n'est pas tout encore : Peut-on expliquer pourquoi on a classé les numéros 118 (Evang. 294), 120 (Evang. 295), 96 (Evang. 286), 98 (Evang. 288) et négligé les manuscrits 97 et 119 ?– Quelqu'un voudrait-il bien nous dire pourquoi on a catalogué des manuscrits de peu de valeur comme les manuscrits 193, 194, 199, 203, 209, 210, 211, 212, 213 et négligé les manuscrits 179, 181, 182, 183, 184, 185, 190, 192, 196, etc qui tous contiennent le texte complet des Evangiles avec les commentaires de Théophylacte, et dont quelques-uns sont réellement magnifiques ? Scholz lui-même nous expliquerait-il pourquoi il a classé parmi les Evangéliaires (Évangél. 61) deux mauvais feuillets placés à la fin du manuscrit 182, tandis qu'il a négligé de classer le manuscrit tout entier qui contient le texte intégral des Evangiles, accompagné des commentaires de Théophylacte, et qui de plus est en parfait état de conservation ?– Se rejettera-t-on sur ce que ces manuscrits sont trop sommairement décrits dans le Catalogus Bibliothecæ Regiæ, Tome II ?– Mais, on ne pourra pas faire assurément la même plainte à propos des manuscrits du fonds Coislin. La Bibliotheca Coisliniana de Montfaucon, bien que imprimée depuis 170 ans, est et demeurera toujours le modèle des catalogues de ce genre. Or, d'où vient qu'on a omis de cataloguer et de classer plus de dix manuscrits que Montfaucon a cependant bien décrits ?– Est-ce aussi la faute des Bibliothécaires et des Bibliothèques ?– Pour classer tous ces trésors, on n'avait pas même besoin de se transporter à Paris, on pouvait faire ce travail, au coin de son feu ou dans son cabinet de travail, les pieds sur ses chenêts, enveloppé de sa robe de chambre.

Ne déplaçons donc pas les responsabilités.

Reconnaissons, humblement, bien humblement, que, si nos listes sont incomplètes et que si, de plus, elles fourmillent d'erreurs, la faute n'en est, ni aux bibliothécaires, ni aux bibliothèques, mais aux savants qui ont dressé ces listes.– Ils ont fait leur besogne, sans ordre, sans méthode, sans goût, sans soin, sans y employer le temps voulu,

et voilà aussi pourquoi, elle est à refaire à peu près en entier. —

S'il se trouvait seulement, dans chaque pays, un Burgon, un Burgon qui voulût prendre le temps et se donner la peine d'examiner tous les manuscrits de ce pays, avant dix ans nous serions exactement et bien renseignés sur les documents dont dispose la critique Biblique. Malheureusement les Burgon sont rares et les catalogues de manuscrits n'ont rien de bien amusant; Ils sont nécessaires et indispensables; c'est tout ce qu'on peut en dire de mieux. On arrive beaucoup plus facilement à la fortune et à la gloire, en faisant une tragédie, sur « Le » monde qui s'ennuie », ou une comédie sur « Le monde qui s'amuse », qu'en rédigeant un catalogue de manuscrits grecs, ces manuscrits grecs seraient-ils ceux du Nouveau Testament! De plus, on ne fait pas, en quinze jours un bon catalogue, tandis qu'on peut écrire, dans le même espace de temps, trois romans et quatre comédies.

III.

Nous ne nous sommes donc pas fait illusion sur l'honneur et la gloire que pourrait nous procurer le travail qu'on va lire. Nous savions bien que nous ne trouverions au bout de notre « Description » Technique des manuscrits grecs relatifs au Nouveau Testament conservés dans les Bibliothèques de Paris », ni l'honneur, ni la gloire, ni la fortune, pas même un titre à occuper un fauteuil académique dans quelque Institut, ou à recueillir la succession du Vénérable chanoine Famélique, qui vient de mourir dans l'illustre chapitre de Meurt-de-faim. Mais nous avons cru qu'un catalogue des manuscrits du Nouveau Testament conservés à Paris pouvait être utile; nous avons cru que c'était là un bon exemple à donner aux savants de l'étranger et que, si cet exemple venait à être imité, avant peu d'années nous serions renseignés sur les manuscrits du Nouveau Testament complètement et exactement; du moins aussi complètement et aussi exactement qu'on peut l'être, lorsqu'on n'a pas une monographie détaillée de chaque manuscrit. Une description succincte ne dit pas tout; cependant, lorsqu'elle est bien faite, lorsqu'elle est faite par quelqu'un qui est au courant, elle peut dire bien des choses et donner une idée suffisante;

elle peut en tout cas, aider à choisir entre plusieurs pièces de même nature et servir de guide à ceux qui veulent explorer ce domaine de la science sacrée. Il est certain, par exemple, que la besogne serait autrement facile pour les savants, si, avant de partir pour Paris, Rome, Florence ou Vienne, ils pouvaient connaître exactement le nombre, la nature, et le gisement des sources qu'ils devront consulter ou dépouiller. Ils procéderaient alors à coup sûr et économiseraient, pour l'employer plus utilement, le temps qu'ils consument en recherches vaines ou en tâtonnements stériles.—

Une bonne description des manuscrits du Nouveau Testament est un des premiers desiderata de la critique biblique contemporaine. C'est par là qu'il faut commencer le travail de révision que réclament impérieusement les travaux qui ont été déjà faits.

Convaincu de la nécessité d'un pareil livre, nous nous sommes mis à l'oeuvre, à notre retour d'Italie, en Juin 1882, et nous n'avons pas cessé un instant de compulser les catalogues de Paris ou de prendre des notes, dans le but de rédiger la description qu'on va lire. Les deux cents pages que comprend notre description, représentent le travail et les recherches de près de deux ans! Non pas que tout soit absolument là, grâce à Dieu! tant s'en faut; mais ces deux pages donnent le résultat sommaire d'un travail de récolement qui a duré deux ans à peu près entiers. On voit si nous avions raison de dire qu'il est plus facile d'écrire une comédie sur « Le monde qui s'ennuie », ou un roman sur « Le » Monde qui s'amuse ! »

IV.

Ce n'est pas ici le lieu d'esquisser l'histoire de la formation de notre dépôt de manuscrits. Tout le monde sait qu'il est un des plus anciens et des plus riches de l'Europe. L'histoire de sa formation et de son développement a été faite par un homme qui est passé maître en cette matière et qui peut servir de modèle dans ces sortes de travaux. Ceux qui désireraient connaître cette histoire n'ont qu'à consulter l'ouvrage de M. Léopold Delisle intitulé: Le Cabinet des Manuscrits.(1)

(1).– 4 volumes in 4°, dont le premier a paru en 1868.– Cet ouvrage

Déjà existant sous les Valois, aggrandi sous les princes de la maison d'Angoulême, considérablement enrichi par les rois de la maison de Bourbon; le dépôt de nos manuscrits n'a cessé de s'accroître par l'adjonction des collections que les princes de la maison de France, les communautés religieuses ou même de riches particuliers, nobles ou bourgeois, avaient formées et qui lui ont été vendues ou léguées à diverses époques. Ce dépôt comprend les manuscrits grecs qui lui sont venus de Naples avec Charles VIII (1495) et le Cardinal d'Amboise (1510);(1) de Milan ou de Pavie avec Louis XII, soit par les conquêtes, soit par le mariage de ce prince avec Valentine de Milan (1500)(2). — Déposés au château de Blois ou de Gaillon (3); transportés ensuite à Fontainebleau sous François 1er, qui grossit considérablement le dépôt par les achats ou les copies que firent faire, ses ambassadeurs à Venise, à Rome, à Constantinople, les Jean de Pins (1539) évêque de Rieux, George de Selve évêque de Lavaur (1542) (4); transférés ensuite à Paris (1595)(5) et augmentés de la collection formée par le Cardinal Nicolas Ridolfi, collection qui achetée par le Maréchal Pierre Strozzi, et passée avec lui en France, devint la propriété littéraire de Catherine de Médicis (6), les manuscrits grecs de Paris furent déposés, au XVIIe siècle, là où ils sont encore maintenant et ne cessèrent de croître en nombre et en importance, par l'adjonction des collections formées par les Raphaël Trichet du Fresne, par les Dupuy (1656), les Gilbert Gaulmyn (+ 1665), Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (1700 et 1710), les Jean et Emeric Bigot (1706), les De la Mare (1719), les De Mesmes (1731), les Colbert (1732), les

---

fait partie de la grande collection qui a pour titre : Histoire Générale de Paris.

(1). — Léop. Delisle, Cabinet des manuscrits, I, pages 94-97, 217-260 — III, 357. — (2). — Ibid. 125-138. — (3). — Ibid. 98-147; 175-178. — (4). — Ibid. Tome I, pages 151-165; 178-183. — (5). — Ibid.

(6). — Ibid. pages 207-212. — Edmond Bonnaffé, Inventaire des meubles de Catherine de Médicis en 1589, mobilier, tableaux, objets d'art, manuscrits. — Paris, 1874, in-8°. — Serapeum, 1841, II, 324.

Jésuites (1765-1771) et les Bénédictins de St Germain des Prés (1795-1796), qui avaient hérité des Séguier et des Coislin (1732), etc., etc..

On reconnait la provenance de ces manuscrits aux cotes qu'ils portent en tête, aux notes qui sont quelquefois écrites sur les feuillets du commencement ou de la fin, ou même aux reliures. Nous avons tâché de relever ces détails aussi exactement que nous l'avons pu.

Les manuscrits ont été cotés à trois reprises différentes avant l'impression du catalogue de 1740, et chacune de ces cotes correspond à trois catalogues manuscrits faits, celui de Nicolas Rigault (+1654) en 1622, celui de Dupuy (+1656) en 1645 et celui de Nicolas Clément (+1712) en 1682.- La cote de Rigault est marquée en chiffres romains, celle de Dupuy en chiffres arabes très noirs et bien dessinés, celle de Clément en chiffres romains écrits d'une encre pâle et beaucoup moins soignés.

On doit aussi à Jean Boivin (+1726) des catalogues qui sont restés manuscrits.(1)

Les reliures de François Ier, de Henri II et de Diane de Poitiers ou de Catherine de Médicis, de Henri IV, des Hurault, de J. Baptiste Colbert, de Louis XIV ou de Louis XV, sont généralement faciles à distinguer et suffisent pour classer un manuscrit. Elles ne disent pas cependant tout; elles ne nous disent même pas ce qu'il y a de plus important à connaître, à savoir, la provenance exacte du manuscrit: où, par qui, dans quel milieu, il a été écrit. Nous avons essayé de distinguer, autant que nous l'avons pu, les manuscrits copiés en Orient et par des Orientaux, des manuscrits copiés en Occident, soit par des scribes de profession comme Ange Vergèce, Georges Hermonyme, André Darmarius, soit par des savants européens; mais la distinction n'est pas toujours facile à faire.- Beaucoup de manuscrits achetés à Venise ou venus d'Italie ont été vraisemblablement copiés dans ce pays, surtout dans la Grande Grèce. Quelques-uns se distinguent difficilement des manuscrits orientaux et ont les mêmes caractères. Par exemple, les manuscrits venus de Naples.(2)

---

(1).- On possède encore presque tous ces catalogues manuscrits, soit dans le fonds latin, soit dans le supplément grec.-

(2).- Reg. 22, 35, 49, 102.-

Lorsque, en 1740, on publia le catalogue des manuscrits on assigna une nouvelle cote à chaque volume et cette cote sert encore aujourd'hui. C'est ce qu'on appelle l'Ancien fonds ou les Codd. Regii. — Quelques volumes acquis pendant l'impression du Catalogue furent placés dans un Appendix et distingués des précédents par la lettre A ajoutée à la cote; par exemple 102. A. — Cette notation mal comprise par les étrangers ou mal reproduite par eux, est devenue la source de confusions très regrettables.

Lorsque, à la Révolution, les manuscrits de l'Abbaye de saint Germain passèrent à la Bibliothèque Nationale, le fonds Coislin ayant été décrit savamment par B. Montfaucon dans la Bibliotheca Coisliniana, on conserva, avec raison, ce fonds tel qu'il était et il est demeuré tel jusqu'à ce jour.

Les manuscrits arrivés à la Bibliothèque depuis 1740, en dehors du fonds Coislin, soit par dons, soit par acquisition, soit par confiscation, ont été versés au Supplément, dont le catalogue a été publié récemment, avec beaucoup de soin, par M. H. Omont, conservateur adjoint au département des manuscrits.

Les manuscrits Grecs du Nouveau Testament, comme les autres, se partagent donc entre quatre cotes : 1° L'Ancien fonds. — 2° l'Appendix de l'Ancien fonds (A). — 3° Le fonds Coislin (C). — Le supplément (Sp.). — C'est la cote qu'on trouvera aux marges en regard du numéro que le manuscrit a reçu dans la liste 1° des Évangiles, 2° des Actes et des Épîtres Catholiques, 3° des Épîtres de St. Paul, 4° de l'Apocalypse, 5° des Évangéliaires, 6° des Épistolaires. —

Pour ne pas induire en erreur les Étrangers, pour leur permettre, au contraire, de corriger facilement les fausses indications qui circulent dans des livres, nous avons conservé cette quadruple division dans les Tableaux de concordance que nous avons dressés des manuscrits contenus dans notre Description. (1)

---

(1). — Voici les livres que l'on peut consulter, outre notre Description. 1° Le Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae. Paris 1740, in-f°, II. — L'Appendix (A) est aux pages 609-626. — 2° B. Montfaucon Bibliotheca Coisliniana olim Segueriana, Paris 1715, in f° — 3° H. Omont, Inventaire

Nous aurions voulu pouvoir ajouter à la fin de ce livre, un choix de variantes pris dans les manuscrits de Paris. Nous en avions recueilli les éléments en collationnant un certain nombre de passages dans chaque volume; mais, pour le faire avec tout le soin et toute l'exactitude désirables, il nous aurait fallu du temps et de l'espace, deux choses, qui, en ce moment, nous font défaut. Du reste, nous ne disons pas aujourd'hui notre dernier mot: si Dieu nous prête vie, nous reviendrons peut-être un jour sur ce sujet.—

Nous ne voulons pas terminer ce que nous avions à dire dans cette Préface sans remercier les conservateurs et les employés de la Bibliothèque Nationale du concours qu'ils nous ont prêté. Nous avons mis quelquefois leur zèle et leur patience à de rudes épreuves; mais nous ne l'avons pas fait inutilement, et, nous espérons que ce volume sera pour eux un dédommagement de la peine qu'ils ont prise et des efforts qu'ils ont toujours faits pour nous servir et nous être agréables. Ils se consoleront en pensant que leurs travaux et les nôtres n'ont pas été stériles, puisqu'il en est sorti un volume, qui sera, nous l'espérons, très-utile aux étrangers, et qui ne leur sera peut-être pas inutile à eux-mêmes.

Nous devons, en particulier, des remerciements à M. Henri Omont, dont tout le monde connaît, à la Bibliothèque Nationale, et le savoir et la complaisance. Monsieur Omont a bien voulu lire notre travail, et, s'il sort moins imparfait de nos mains, c'est à lui, avant tout, que nous en sommes redevables. Nous le prions d'agréer nos meilleurs remercîments.

Paris, 1er Mai 1884.

Abbé Martin.

Nota Bene.— Page 131, ajouter à la marge en face du Cursif 64 de l'Apocalypse, la cote suivante: « 159 = REG. 224 (XIe siècle).— Voir les Addenda page 174 et les Corrigenda, page 190.— La collation du Vatican contenue dans le Cursif 775 des Evangiles (53 Sp.) est de Bartolocci et non d'Allatius.—(C. Tischendorf, Novum Testamentum Vatica, page XI.)

---

* Sommaire des manuscrits du Supplément grec de la Bibliothèque Nationale.— Paris, Alphonse Picard, 1883, in-8°, de XVI-135 pages.—

Article premier.

Manuscrits rédigés en Onciale.

Ephrœmiticus.– (Note de Boivin : « In catalogo codicum Nicolai Rodulphi Cardinalis, 38).– Ἐφραὶμ τοῦ Σύρου διηγήσεις διάφοροι περὶ ἀρετῶν καὶ κακιῶν.– Anciennes côtes : 9 sur le premier feuillet de garde – Sur le premier feuillet du texte, en haut : C(R), 100(D), 1905 (C) : et dans la marge d'en bas, la cote nº XXIX (corrigée en XXXIX par l'addition d'un X, 39) cote de la Bibliothèque de N. Ridolphi. Le manuscrit a été coté 1905 dans la Bibliothèque Royale, comme on le voit par une note (de Boivin), collée sur le verso du cinquième feuillet de garde.– Aujourd'hui ce manuscrit est célèbre sous le nom d'« Ephrémitique » ; il est coté 9 et figure dans la galerie Mazarine, entre les manuscrits de la Réserve, (Armoire XVII, nº 72), au milieu desquels il est facile à reconnaître à cause de la couleur noire et bleue, que les réactifs chimiques ont donnée à ses feuillets.– Au commencement une table manuscrite des fragments contenus dans le volume, de la main de Boivin.– Également une notice imprimée de Boivin qui a paru d'abord dans un journal anglais de l'époque (XVIIe siècle).– Voici la table de concordance dressée par Boivin, pour ce qui regarde le Nouveau Testament et placée en tête du manuscrit : Mathieu, chap. I (f. 106) ; 2 (f. 107) ; 3 (f. 204) ; 4 et 5 (f. 204) ; 7 (f. 207) ; 8 et 9 (f. 112) ; 10 v 6 (f. 65) ; v 41 (f. 162) ; 11 (162) ; 12, v 4 (f. 122) ; v 40 (205) ; 13 v 21 (206), v 51 (129) ; 14 (155) ; 15 (58) ; 16, 17 (152) ; 18 (59) ; 19 (60) ; 20 (63) ; 21, 22 (64) ; 24, 25 (156) ; 26 (62) ; 27, 28 (161). – Marc, 1 (160) ; 2 (108, 113) ; 3 (158) ; 4 (159) ; 5 (111) ; 6 (157) ; 8 (36) ; 9 (24, 79) ; 10 (19, 76) ; 11, 12 (39) ; 13 (186) ; 14 (2, 75) ; 15 (2, 151) ; 16 (151, b).– Luc, 1 (80, 193) ; 2, 3 (5) ; 4 (172) ; 5 (175) ; 6, 7 (1) ; 8 (117) ; 9 (133, 178) ; 10 (134, 185) ; 11, 12 (118) ; 19, 20 (57) ; 21, 22 (90) ; 23 (97) ; 24 (50).– Jean, 1 (188) ; 3 (203) ; 4, 5 (208) ; 6, 7 (191) ; 8, 9 (35) ; 11 (40) ; 13, 14 (86) ; 16 (125) ; 17, 18 (126) ; 20, 21 (85).– Actes, 1 (67) ; 2, 3 (143) ; 5, 6 (140) ; 7 (72, 169) ; 8 (164, 182) ; 9 (103) ; 10 (96) ; 13 (91, 100) ; 14 (181) ; 15 (48) ; 16 (179) ; 20 (184) ; 21 (43) ; 22, 23 (20) ; 24 (52) ; 25, 26 (55) ; 27 (23).– Romains 1, 2 (124) ; 3, 4

C = 9 (V–VIe siècles)

(69) ; 5 (209) ; 6,7 (202) ; 8,9 (10) ; 10,11 (127) ; 13 (22) :— I aux Corinth. 1 (98), 2,3 (84) ; 4, (7) ; 5,6,7 (21) ; 9 (18) ; 10,11 (105) ; 15,16 (49) :— II aux Corinth. 1 (98) ; 2,3 (25) ; 4,5 (104) ; 6,7,8 (34) :— Galates, 1,2 (41) ; 3 (79) ; 4,5,6 (200) :— Éphésiens, 2,3,4 (102) :— Philippiens, 1,2 (101) :— Colossiens, 1 (195) ; 2,3 (8) ; 4 (38) :— I aux Thessaloniciens, 1 (38, b) :— I à Timothée, 3,4,5 (119).— II à Timothée, 1,2 (115) ; 3,4 (198).— Tite, 3 (139).— Philémon, 1 (139, b) :— Hébreux 2,3 (37) ; 4,5 (45) ; 6,7 (116) ; 9,10 (136) ; 12,13 (131).— S. Jacques, 1 (71) ; 2,3 (89).— I de S. Pierre, 1 (135) ; 2,3 (132) :— II de S. Pierre, 1 (82) ; 2,3 (68).— I de S. Jean, 1,2 (110) ; 2,3 (189).— III de S. Jean (190) :— S. Jude (190 et 109).— Apocalypse, 1 (197) ; 2,3 (120) ; 6,7 (128) ; 9,10,11 (73) ; 13 (192) ; 14,15,16 (66) ; 18,19 (123).— Le manuscrit est écrit en onciale ronde un peu moins grosse que celle du Vatican et du Sinaïtique. Elle n'est pas, non plus, très régulière ; les lettres débordent et n'ont point partout, ni la même inclinaison, ni la même longueur. De plus, les pages ne sont pas divisées en colonnes et on revient fréquemment à la ligne. Malgré cela, le manuscrit devait être assez beau, lorsqu'il était dans son état primitif.— On a adapté le volume à l'usage liturgique, en indiquant aux marges les leçons ecclésiastiques. Cette écriture onciale imitant la première ne paraît pas lui être de beaucoup postérieure. Cependant l'orthographe de ces notes liturgiques est extrêmement vicieuse.— Au folio 62, en face de Mathieu XXVI, 40, on lit à la marge : [Λ]ουκα κβ σ̄π̄γ̄. λϱ, puis au-dessous : ωφθι δε αυτω αγελος ουρανου ενυσχυον αυτον + και γενομενος εν αγωνια εκτενεστερον προσευχετω + γενετωδε ο υδρος αυτου ο σ̄ η θρομβου — εματως καταβενοντες επη τιν γιν και αναστασ απο της προσευχεις ερχετε (C. Tischendorf, Codex, pages 25-31).— Cette orthographe rivalise avec ce qu'on peut trouver de pire dans aucun manuscrit. (Voir les Évangéliaires 60, 63). C. Tischendorf a relevé ces notes liturgiques et toutes se disputent la palme de la bêtise et de l'ineptie.— Cf. Codex Ephraemi Syri rescriptus, pages 25 et suivantes.— Ce manuscrit tire son nom des oeuvres de St. Ephrem, qui ont été écrites sur le Texte de l'Ancien (64 feuillets) et du Nouveau Testament (145 feuillets). C'est donc un manuscrit palimpseste. Apporté d'Orient par André-Jean Lascaris et entré dans la Bibliothèque de Nicolas Ridolfi il fut apporté en France par le Maréchal Pierre Strozzi. Collationné à diverses reprises par Küster (édition de Mill, 1710), par Wets-

tein pour Bentley (1716), et par d'autres, il a été enfin publié par C. Tischendorf, la partie comprenant le Nouveau Testament, en 1843, et la partie comprenant l'Ancien, en 1845. — Ce manuscrit a la page pleine et chaque page contient 40 ou 41 lignes. Il contient les κεφάλαια ou les τίτλοι, en tête de chaque Evangile; les sections dites Ammoniennes, mais non pas les chiffres des canons d'Eusèbe. Ceux-ci ont d'ailleurs pu disparaître avec le temps; car on les écrit généralement avec du vermillon, et rien ne s'efface plus rapidement. — Tischendorf a désigné les correcteurs par C* (VIe siècle), C** (IXe siècle) C*** (XIe siècle). On ne trouve aucune trace de sections dans les Actes et les Epîtres, ce qui a fait penser que ce manuscrit était antérieur à Euthalius ou à peu près du même temps que cet auteur. — Voici les portions du Nouveau Testament contenues dans ce manuscrit. Nous les rapportons dans l'ordre même où elles se succèdent: St Mathieu: I, 2–V, 15; VII, 5–XVII, 26; XVIII, 28–XXII, 20; XXIII, 17–XXIV, 10; XXIV, 45–XXV, 30; XXVI, 22–XXVII, 11; XXVII, 47–XXVIII, 14. — St Marc: 1, 17–VI, 31; VIII, 5–XII, 29; XIII, 19–XVI, 20. — S. Luc: 1, 2–II, 5; II, 42–III, 21; IV, 25–VI, 4; VI, 37–VII, 16 ou 17; VIII, 28–XII, 3; XIX, 42–XX, 27; XXI, 21–XXII, 19; XXIII, 25–XXIV, 7; XXIV, 46–53. — S. Jean: I, 1–41; III, 33–V, 16; VI, 38–VII, 3; VIII, 34–IX, 11; XI, 8–46; XIII, 8–XIV; XVI, 21–XVIII, 36; XXIII, 26–XXIV, 25. — Actes: 1, 2–IV, 3; V, 35–X, 42; XIII, 1–XVI, 36; XX, 10–XXI, 30; XXII, 21–XXIII, 18; XXIV, 15–XXVI, 19; XXVII, 16–XXVIII, 4. — St Jacques: I, 1–IV, 2; — I S. Pierre: I, 2–IV, 6; — II St Pierre: I, 1 — I St Jean: IV, 2 — III St Jean: 3–15. — St Jude: 3–25. — Épître aux Romains: I, 1–II, 5; III, 21–IX, 6; X, 15–XI, 31; XIII, 10. — 1e Aux Corinthiens: VII, 18; IX, 6–XIII, 8; XV, 40 jusqu'à — 2e Aux Corinthiens: X, 8. — Épître aux Galates: I, 20–VI, 18. — Épître aux Ephésiens: II, 18–IV, 17. — Épître aux Philippiens: I, 22–III, 5. — Épître aux Colossiens: I, 1 — jusqu'à 1e Aux Thessaloniciens: II, 9. — (2e manque) — Épître aux Hébreux: II, 4–VII, 26; IX, 15–X, 24; XII, 15–XIII, 25. — 1e A Timothée: III, 9–V, 20; VI, 21 jusqu'à la fin. — 2e à Timothée en entier. — Épître à Tite en entier. — Épître à Philémon 1–25. — Apocalypse I, 2–III, 19; V, 14–VII, 14; VII, 17–VIII, 4; IX, 17–X, 10; XI, 3–XVI, 13; XVIII, 2–XIX, 5. — Il manque, on le voit, en entier, la 2e épître de St Jean, et la 2e aux Thessaloniciens, c'est-à-dire, 4 chapitres. Il manque en outre 37 chapitres dans les Evangiles, 10 dans les Actes, 38 dans les au-

tres Épîtres et 8 dans l'Apocalypse ; en tout, 97 chapitres dont il ne reste absolument rien, sur un total de 250. Si on fait attention que beaucoup d'autres n'existent dans ce manuscrit qu'à l'état de fragments, on arrivera à conclure que l'Ephrœmitique ne contient guère plus du tiers du Nouveau Testament. — Comme le manuscrit est souvent cité, il est nécessaire de se rendre un compte exact des parties qu'il renferme, afin de pouvoir contrôler, au besoin, les assertions des auteurs. — Le passage où on aurait dû trouver le verset des trois témoins fait défaut dans ce manuscrit. Quant à I Timothée III, 16, on sait toutes les controverses auxquelles ce manuscrit a donné lieu. — Il faut avouer qu'aujourd'hui on a de la peine à distinguer s'il faut lire ὅς ou θς̅ (f° 119, b). — L'épître aux Hébreux est placée après la 2e aux Thessaloniciens : « Cum „ codicis vetustatem testatur, dit Tischendorf, id quod epistola ad Hebræos „ antiquum suum inter epp. ad Thessalonicenses et epp. ad Timotheum lo- „ cum tenet. Ita etiam, ac nescio an alius nullus, codd. Vaticanus et „ Alexandrinus habent. (C. Tischendorf, Codex Ephrœmi Syri rescriptus, Lipsiæ, in 4°, 1845, page 19). — On verra ailleurs ce qu'il faut penser de cette note paléographique. Cependant elle mérite d'être relevée, car on rencontre la même disposition dans les manuscrits ℵ, A, B. H. (Coislin 202) et dans les cursifs 17. 23, 47, 57. 71. 73, 77, 80, 166, 189, 196, dans la Version Copte thébaïque, etc. C'est là un fait matériel qui constitue un trait de famille, auquel on peut reconnaître la provenance de certains manuscrits. St Epiphane signale cette particularité, dans son traité contre les Hérésies, Livre 1er, Chapitre 42 et il remarque qu'il a observé le même fait dans certains exemplaires (Patrologie Grecque, Tome XLI, col. 812, A) : Ἀλλὰ δὲ ἀντίγραφα ἔχει τὴν πρὸς Ἑβραίους δεκάτην πρὸ τῶν δύο τῶν πρὸς Τιμόθεον, καὶ Τίτον, καὶ Φιλήμονα. « D'autres manuscrits, dit-il, mettent au Xe rang l'Épître aux Hébreux, avant celles à Timothée, à Tite et à Philémon. — Ce manuscrit a été fréquemment décrit depuis deux cents ans ; mais les descriptions les plus complètes sont celles de J. J. Griesbach (Symbolæ Criticæ, I, pages III – LIV) et de C. Tischendorf qui l'a édité en 1843 - 1845 (Codex Syri Ephrœmi Rescriptus, in 4°, Lipsiæ). — H. Bordier, Description, I, p. 58-59. — Le feuillet 138, dont Tischendorf a donné le fac-similé dans son édition (Leipzig, 1845, in 4°), manque aujourd'hui. — Ce feuillet contenait l'Ecclésiaste V, 5 – VI, 10. — Manuscrit Oriental en onciale, écrit ...

209 feuillets — 41 lignes à la page. — 0m, 328 sur 0m, 263. — Reliure en maroquin rouge aux armes et aux initiales de Henri IV. — Sur le dos, en haut: 163; en bas: 1602. —

Claromontanus. — On trouve sur le premier feuillet les cotes suivantes qui se rapportent aux Catalogues de Dupuy et de Clément : 2356, 2245... — En tête du feuillet de garde en parchemin : « Casaubonus Josepho Scaligero, An. MDCI : Codex τοῦ μακαρίτου Puteani. Liber est venerandæ vetustatis, majusculis litteris exaratus, habens » e regione versionem Latinam, longe aliam ab ea quæ est edita. » D,2 = 107. (V–VIe siècle).

Épîtres de St Paul en écriture stichométrique, accompagnées d'une version latine. Le texte grec occupe le verso et la version latine le recto des feuillets. Les feuilles de parchemin sont si minces qu'on les prendrait pour du papier de soie. L'écriture paraît d'un côté à l'autre du feuillet, ce qui rend le manuscrit très difficile à lire, d'autant plus qu'en certains endroits l'encre s'est effacée ou s'est décalquée sur la page en regard. On a essayé quelquefois de retracer l'ancien caractère, dont l'encre est aujourd'hui très jaunâtre et presque blanche. Beaucoup de feuillets sont totalement illisibles, par exemple les feuillets 532, b; 46, b; 47, a. — Les citations de l'Ancien Testament sont écrites à l'encre rouge. — Chapitres modernes notés aux marges par une main européenne. — Les onciales latines ressemblent beaucoup aux onciales grecques. Ces dernières sont rondes et d'une forme très gracieuse. Elles sont beaucoup plus grandes que dans l'Éphrémitique, le Vatican et le Sinaïtique. — Cinq millimètres au moins de hauteur. — Feuillets 162-163 palimpsestes. — Feuillets 312-317 retournés de haut en bas. — Voici le contenu de ce manuscrit : 1° Épître aux Romains (1-91). — I aux Corinthiens (92b – 184). — IIe aux Corinthiens (185b – 254a). — Épître aux Galates (254b – 289a). — Aux Éphésiens (289b – 327a). — Aux Colossiens (327a – 350). — Aux Philippiens (350b – 373a). — I Aux Thessaloniciens (373b – 394a). — IIe aux Thessaloniciens (394b – 405a). — I à Timothée (405b – 431a). — On lit ΘC ἐφανερώθη III, 16 (f. 416, b, ligne 15e). — Dans ce manuscrit le mot θεός est souvent abrégé en ΘC et il arrive fréquemment que la barre transversale du Θ a disparu, ou est à peine visible. — IIe à Timothée (431b – 448e). — Cette lettre se termine par ces mots (fo 448, b) καὶ κλαυδία (IV, 21). Il manque le texte latin qui était placé en regard. Les feuillets 449-461 furent enlevés par Aymon,

prêtre apostat, qui arracha au dernier siècle trente-cinq feuillets à ce manuscrit. — L'Épître à Tite manque toute entière. Sur le feuillet 462, recto, on lit les derniers mots de la Version latine : « Gratia Dñi. cum omnibus vobis. » — Épître à Philémon (462^{b} - 467^{a}). — F° 467^{b} - 468, ^{b}, on trouve une liste des livres de la Sainte Écriture, avec la supputation des Stiques : versus scribturarum sanctarum, I ita Genesis versus IIII ., Les épîtres aux Thessaloniciens, aux Philippiens et aux Hébreux sont omises ; mais on énumère à la fin (f. 468, b) « Pastoris versus IIII. — Actus Pauli versus III D IX. — Revelatio Petri CCIXX (sic). » Épître aux Hébreux (f° 469^{b} - 533^{b}). — Il manque la version latine de la dernière page. — C'est tout ce qui reste dans le volume original du Claromontanus (D, 2, des Épîtres — Regius 107). — La partie qui a été enlevée par le prêtre apostat Aymon a été reliée à part et est exposée dans la galerie Mazarine, Armoire XVII, n° 73 à côté de l'Ephrémitique. — On lit en tête : « Ce volume contenant trente-quatre feuillets arrachés ou coupés du fameux et précieux mss. » des épîtres de St Paul par l'apostat et le scélérat Aymon, fut renvoyé à » M. l'abbé Bignon, au mois de 1729, par Milord d'Oxford, » Seigneur Anglais. Il les avait achetés (en marge : ou fait achepter) du voleur » Aymon. » — Ces trente-quatre feuillets portaient les numéros 146-150 ; 173-174 ; 178-179 ; 205-206 ; 332-338 ; 357-358 ; 384-385 ; 449-461 du volume original et comprennent : F. 146-150, I Corinth. XI-22 - XII, 10. — F. 173 - (Novissimos inimicos (sic) II Destruct mors » f. 174^{a}). — Cfr. XV, 26-35. — F. 178-179 = XV, 50 - XVI, 1. — F. 205-206 = II aux Corinth. V, 1-10. — F. 332-338 = Colossiens I, 19 - II, 16. — F. 357-358 = Épître aux Philippiens II, 3-13. — F. 384-385 = I aux Thessaloniciens III, 10 - IV, 5. — F. 449-461 = II à Timothée IV, 17-18, Épître à Tite, en entier pour le grec et moins une ligne pour le latin. — Les deux volumes du **Claromontanus**, formés de la manière que nous venons de rapporter, ne contiennent pas certains passages de St Paul : En grec et en latin : Romains I, 1-7 ; 27-30 ; en latin : I, Corinthiens, XIV, 8-18 ; Hébreux, XIII, 21-23. Quelques passages ont été suppléés postérieurement à la rédaction du manuscrit : 1° En Grec : I aux Corinthiens, XIV, 13-22. 2° en Latin, Romains, I, 24-27. — Durant les guerres de religion, Théodore de Bèze obtint ce manuscrit par le même procédé que celui qui porte son nom (D, 1). On le trouva dans un couvent de Clermont près de Beauvais, d'où lui est venu le surnom de **Claromontanus**.

Théodore s'en servit pour sa troisième édition, en 1582.— Après sa mort le manuscrit passa aux Dupuy, desquels Louis XIV l'acheta, en 1656. En 1707, l'apostat, Jean Aymon, vola les 35 feuillets, qui, grâce à l'honnêteté des acquéreurs, furent restitués plus tard comme nous l'avons rapporté plus haut.— L'un revint, en 1720, de la Hollande, les 34 autres furent rendus en 1729, par le fils de Harley, Comte d'Oxford. Le Codex Claromontanus a été collationné, d'abord, par Théodore de Bèze, en 1582; plus tard pour la Polyglotte de Walton, qui a donné 2245 variantes prises dans ce manuscrit; par Wetstein en 1715 et 1716 et par Trégelles en 1849. Il a été enfin publié par C. Tischendorf, en 1852. Outre le premier copiste, l'éditeur y a distingué les mains de neuf correcteurs, dont l'un n'a pas fait moins de 2000 modifications! Ce correcteur s'appelle D***, c'est-à-dire que deux autres l'ont précédé: D*, D**; puis viennent D**, D^{a}, D^{b}, D^{c}, etc. On peut juger par là dans quel état le Claromontanus était sorti des mains du copiste.— Dans ce manuscrit l'épître aux Colossiens est placée devant l'Épître aux Philippiens. Celle-ci est omise dans la liste des Livres Saints, copiée en tête de l'Épître aux Hébreux: « Mathieu, Jean, Marc et Luc.— Romains, „ I et IIe aux Corinthiens, Galates, Ephésiens, I et IIe à Timothée, Tite, Colossiens, Philémon.— I et IIe de Pierre; St Jacques; 1e, 2e, 3e, de St Jean; „ Jude, Barnabé, Apocalypse, Actes des Apôtres, Pasteur, Actes de Paul, A„ pocalypse de Pierre. » — L'Épître aux Philippiens est omise dans cette liste, mais elle existe dans le manuscrit; il faut en dire autant de l'Épître aux Hébreux, à moins qu'on ne veuille la reconnaître dans l'Épître de Barnabé, auquel on l'a prêtée quelquefois.— Voir B. Montfaucon, Palaeographia graeca, III, chap. IV, p. 217 et suivantes, avec planche 216.— (C. Tischendorf, Codex Claromontanus. Epistolae Pauli omnes graece et latine ex Codice Parisiensi Claromontano dicto.— Lipsiae, 1852, in-4°.— Manuscrit oriental en belle onciale ronde — 533 feuillets en écriture stichométrique.— 21 stiques à la page — 0^{m},247 sur 0^{m},193.— Reliure en basane — Tranche dorée.—

Cyprius.— Autrefois Colbertinus 5149, puis Regius $\frac{2243}{3.3}$.— Synaxaire (1–9) — Tables des Canons d'Eusèbe (10–13). St Mathieu (14–81^{a}), St Marc (82–131^{b}), St Luc (133–204^{b}), St Jean (206–267) — Τίτλοι (–, 48, 83, 19) répétés au haut et au bas des pages.— Ils manquent en tête de saint Mathieu, mais on les rencontre devant les autres Evangiles: 48 devant St Marc (f. 81^{b}); 83 devant St Luc (f. 132), 19, devant St Jean (f. 205,

K, 1=63.
(IX siècle).

b) avec le dixième περὶ μοιχαλίδος. — Sections Eusébiennes avec les chiffres des canons souscrits : 355, 241, 342, 232. La dernière section qui, en St Marc, porte le chiffre du canon souscrit, est la $\frac{234}{7}$. — Le Cyprius contient St Marc XVI, 9-20 (fos 130b - 131b), St Luc XXII, 43-44, (fo 197b). Avant ὤφθη, une main moderne a placé le signe S et écrit une croix après προσευχῆς (XXII, 45). — St Jean V, 3-4 (fo 215, a-b), sans aucun signe. — St Jean VII, 53 - VIII, 11 (fo 225a). Dans la marge du haut, on lit ἰ π̄ της μοιχαλιδος. Après VIII, 11, on lit, tout de suite, le verset 12 : Παλιν κ.τ.λ. — L'Écriture onciale est large, hardie, beaucoup plus grosse que dans aucun manuscrit vu par nous, surtout en quelques endroits. De temps en temps, l'Harmonie ad Mentem Eusebii. Il n'y a pas de doute que le Cyprius ne soit ponctué stichométriquement. — Titres ornés et quelquefois enlevés au ciseau. — Voir B. Montfaucon, Palaeographia graeca, pages 211-213. — Collationné par Richard Simon, J. M. Scholz, Trégelles et Tischendorf. — Scholz a publié le Synaxaire de ce manuscrit, dans son Novum Testamentum graece, Tome I, pages 453-493, mais avec beaucoup de fautes. On peut voir aussi ses curae Criticae in historiam textus Evangeliorum, qui roulent, en grande partie, sur ce manuscrit. — C'est un des six manuscrits onciaux qui contiennent les Évangiles en entier. — Manuscrit oriental en grosse onciale. — 267 feuillets — 21 lignes. — 0m,253 sur 0m,183. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. —

L,1= 62 **Regius.** — Anciennes cotes : CIƆCCCCXXVII,, (R), 1558 (D), 2861 (C).
(X siècle). — H de Robert Étienne — τίτλοι (69, 48, 83, —), répétés au haut et au bas des pages — St Mathieu (4-69), St Marc (70b - 114a), St Luc (118 - 197b), St Jean (198 - 257). — Le manuscrit est mutilé ; il est tombé entre St Mathieu et St Marc deux feuillets, qui contenaient la fin de St Mathieu et les 33 premiers τίτλοι de St Marc. A la fin de St Jean, il est tombé aussi un feuillet. — Il manque : Mathieu IV, 22 - V, 14 ; XXVIII, 17-20. — Marc X, 16-20 ; XV, 2-20 ; — Jean XXI, 15-25. — Sections Eusébiennes et canons souscrits ($\frac{355}{x}$, $\frac{233}{11}$, $\frac{342}{x}$, ...) — Aux marges du bas quelques rares notes empruntées à quelque harmonie ad Mentem Eusebii. — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 2.9, a), et Luc XXII, 43-44 (fo 188, b), mais le κεφάλαιον σπ̄γ̄ a été placé en face du verset 41 : και θεις τα γονατα. — Pour ce qui est de Marc XVI, 9-20, l'arrangement de ce manuscrit est spécial : le verset 8, termine le folio 113, a, colonne 1. La dernière ligne de la colonne est fermée par les signes z z z, —

ΜΗΕΚΘΑΜΒΕΙϹΘΑΙ·
ΙΝΖΗΤΕΙΤΕΤΟΝ
ΝΑΖΩΡΑΙΩΝ·ΤΟ
ΕϹΤΑΥΡΩΜΕΝΟΝ·
ΗΓΕΡΘΗΟΥΚΕϹΤΙ
ΩΔΕ·ΙΔΕΟΤΟΠΟϹ
ΟΠΟΥΕΘΗΚΑΝΑΥ
ΤΟΝ·ΑΛΛΑΥΠΑΓΕ
ΤΕΕΙΠΑΤΕΤΟΙϹΜΑ
ΘΗΤΑΙϹΑΥΤΟΥΚΑΙ
ΤΩΠΕΤΡΩ·ΟΤΙ
ΠΡΟΑΓΕΙΥΜΑϹΕΙϹ
ΤΗΝΓΑΛΙΛΑΙΑΝ·
ΕΚΕΙΑΥΤΟΝΟΨΕϹ
ΘΕ·ΚΑΘΩϹΕΙΠΕ
ΥΜΙΝ·

ΚΑΙΕΞΕΛΘΟΥϹΑΙΕ
ΦΥΓΟΝΑΠΟΤΟΥ
ΜΝΗΜΕΙΟΥ·ΕΙ
ΧΕΝΔΕΑΥΤΑϹΤΡΟ
ΜΟϹΚΑΙΕΚϹΤΑϹΙϹ·
ΚΑΙΟΥΔΕΝΙΟΥΔΕΝ
ΕΙΠΟΝ·ΕΦΟΒΟΥΝ
ΤΟΓΑΡ·

ΦΕΡΕΤΕΠΟΥ
ΚΑΙΤΑΥΤΑ·

ΠΑΝΤΑΔΕΤΑΠΑΡΗ
ΓΓΕΛΜΕΝΑΤΟΙϹ
ΠΕΡΙΤΟΝΠΕΤΡΟΝ
ϹΥΝΤΟΜΩϹΕΞΗ
ΓΓΙΛΑΝ·ΜΕΤΑ
ΔΕΤΑΥΤΑΚΑΙΑΥΤΟϹ
ΟΙϹ·ΑΠΟΑΝΑΤΟΛΗϹ
ΚΑΙΑΧΡΙΔΥϹΕΩϹ
ΕΞΑΠΕϹΤΙΛΕΝΔΙ
ΑΥΤΩΝΤΟΙΕΡΟΝ
ΚΑΙΑΦΘΑΡΤΟΝΚΗ
ΡΥΓΜΑ·ΤΗϹΑΙΩ
ΝΙΟΥϹΩΤΗΡΙΑϹ·

ΕϹΤΗΝΔΕΚΑΙ
ΤΑΥΤΑΦΕΡΟ
ΜΕΝΑΜΕΤΑΤΟ
ΕΦΟΒΟΥΝΤΟ
ΓΑΡ·

ΑΝΑϹΤΑϹΔΕΠΡΩΙ
ΠΡΩΤΗϹΑΒΒΑΤΟΥ·

CODEX REGIUS (L) F° 113, RECTO

— En tête de la colonne 2, on lit φερετε που και ταυτα ; puis vient la finale apocryphe : παντα δε τα παρηγγελμενα . Ensuite on lit : έστην δὲ καὶ ταυτα φερόμενα μετὰ τὸ ἐφοβοῦντο γάρ. — Enfin viennent les versets 9-20, qui terminent la colonne (deux lignes), remplissent le verso du feuillet 113 et la colonne 1 du feuillet 114, recto, plus une ligne de la colonne deuxième. — L'espace qu'aurait dû occuper la section de l'Adultère (fos 219, b, 220, a, 2) est laissé en blanc ; preuve que cette section était connue du copiste. — Quelques notes liturgiques, mais en très petit nombre. — A la fin des τίτλοι de St Mathieu (f. 3, a, 2) on lit, ϯΒΕΡΙ, mot copte, qui signifie le Nouveau Testament. — Style et orthographe barbares — Formes alexandrines — Accentuation vicieuse — ἀρ̀ et τὲ. — Voir le fac-simile placé sur la page ci-contre. (page 9). — Décrit par J. Griesbach (Symbolae criticae I, LXVI – CXLI), et publié par C. Tischendorf, page par page, colonne par colonne, ligne par ligne, dans les Monumenta sacra inedita, in 4o, 1846, pages 59-399.

Manuscrit oriental et en onciale penchée (voir planche, page 9). — 257 feuillets à deux colonnes — 25 lignes à la colonne. — 0m,204 sur 0m,169. — Reliure en chagrin fauve-violet aux armes de Henri II.

M, 1 = 48 (Xe siècle). **Campianus.** — Ancienne cote : Reg. 2243. — Donné le 1er Janvier 1706 au roi Louis XIV par l'abbé Franç. de Campo abbé de Signy. Synaxaire (1-8) — Eusèbe à Carpien (9-10) — Tables des canons (11-16) — τίτλοι (68, 48, 83, 19) répétés au haut et au bas des pages. — Fragment de la Chronique d'Hippolyte (18b-20). — St Mathieu (21-89a). — St Marc (91-132b). — St Luc (135-204b). — St Jean (216-257). — Portraits de saint Marc, St Luc et St Jean ; style barbare et oriental. — Note en arabe sur le dernier feuillet. — Sections Eusébiennes (357 ; 240 ; 342.10 ; 231) et canons souscrits. — La dernière section accompagnée du chiffre du canon en St Marc est la section 236 ($\frac{\sigma\lambda\varsigma}{\iota} = \frac{236}{10}$). — Harmonie ad mentem Eusebii au bas des pages (cfr. folios 135, 160). — Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9-20 (f. 132, a, b) ; St Luc XXII, 43-44 (fo 197, a) ; St Jean V, 3-4 (fo 215 a, 2) ; Jean VII, 53 – VIII, 11 (fo 224, b) avec le dixième τίτλος · περὶ τῆς μοιχαλίδος — Après le verset VII 11, μηκέτι ἁμάρτανε, on lit cette addition : τοῦτο δὲ εἶπαν πειράζοντες αὐτὸν ἵνα ἔχωσιν κατηγορίαν κατ' αὐτοῦ. (f. 225, a, 1). — Les marges sont couvertes de notes liturgiques relatives aux fêtes et aux leçons, et le texte est constellé de notes de musique.

— Le manuscrit a été adapté à l'usage liturgique. Exemple, f° 29, a, en marge, sous la lettre M écrite en rouge, on lit ceci : ⳨ ε̄ μ͞ε τῆς ν̄. εἶπεν ὁ κ͞ς τοῖς ἑαυτοῦ μαθηταῖς· ἠκούσατε ὅτι ἐῤῥέθη τοῖς ἀρχαίοις· ὃς ἂν ϋ.— Les Hyperbases sont marquées — F° 82, a, 1. Après St Math. XXVI, 39, on lit dans le texte, mais en plus petit caractère : ⩒ εἰς λουκ κ͞ς ϲπγ : ὤφθη δὲ αὐτῷ. Dans St Luc (f° 197, a, 2) en face de ὤφθη dont l'ω majuscule est écrit en encre rouge, on lit, à la marge αρ͞ξ ; après le verset 44 (γῆν), on lit aux marges les sigles : ⩒, ⩒. — F° 224, b, 1, après VII, 52, on trouve également la sigle ⩒, et, en marge, on aperçoit une étoile ※ ; au folio 225, a, 1, en face de πάλιν (VIII, 11) on aperçoit la sigle αρ͞ξ ※ — L'A de ἄγουσιν est majuscule et en couleur. — C'est un des manuscrits les mieux pourvus de tous ces signes liturgiques. (Voir f°s 167, 140, 138, b ; etc). — Titres ornés et fleuronnés. — Voir J. M. Scholz, Novum Testamentum graece, Tome I, pages 453-493 qui a publié le synaxaire de ce manuscrit. — Notice par La Porte du Theil, au commencement du manuscrit. — Quelques feuillets laissés en blanc. — Collationné par Küster, Wetstein, Scholz, Tregelles, et copié par Tischendorf en 1841. — B. Montfaucon, Palaeographia graeca, page 260. — Sylvestre, Paléographie universelle, page 76, où il y a un facsimile. — H. Bordier, Description des peintures et autres ornements, etc. I, p. 101 : « Cette bordure et le style architectural sont d'un goût purement arabe, » et les personnages, ce qui semble également provenir d'une main arabe, » sont d'une barbarie extraordinaire. —

Manuscrit oriental mixte en onciale moyenne. — 257 feuillets à deux colonnes. — 24 lignes à la colonne. — 0m,222 sur 0m,159. — Maroquin vert à la fleur de lys. —

Cod. Regius Paris. — Feuillets 179-180 de l'Evangéliaire 88 (Reg. 314) en onciale contenant des passages de St Luc. — Le premier feuillet, le feuillet 179, contient St Luc IX, 35 à partir de ἀκούετε jusques à 48 exclusivement. Le feuillet 180 contient St Luc X, 12, à partir de [Ἱεροσολύ]μοις jusques à 22 βούληται ὁ υἱός. — Il y a quelques accents et une certaine notation musicale, mais elle est moins complète que dans le Campianus (M). Ces deux feuillets portent les sections Ammonio-Eusébiennes en noir et les canons souscrits en rouge. Au recto du feuillet 179, on lit, en haut, le τίτλος : περὶ σεληνιαζομένου, et, au verso : περὶ διαλογιζομεν (sic) τίς μεί

W^d 314
(VIII

ζων.— Après τοῦ θεοῦ (verset 43 a), on a mis un point rouge et écrit en vermillon τέλος. Ce mot est de la même main que tout le reste.— On recommence ensuite à la ligne : Πάντων, avec la section Ammonio-Eusébienne $\frac{ρα}{B}$ ($\frac{101}{II}$).— Au commencement de la section Ammonio-Eusébienne $\frac{ρις}{α}$ $\frac{116}{1}$, dans un espace laissé vide, on lit la sigle suivante écrite à l'encre rouge : μ̄ : ΝΟΕΝΒΡΙ. Η̄ ✠ ἀσωμ. : c'est à dire : « Le 8 du mois de Novembre, (pour la fête) des (êtres) incorporels » ou des Anges. Immédiatement après, vient saint Luc X, 22.— En tête, on lit Εὐαγγέλιον εἰς ὁ κ̄ ἱεράρχ (= ὁσίους καὶ ἱεράρχας ?)— Evangile pour les Saints et les Iérarques, et, en effet, ce passage de saint Luc figurait dans la section destinée à plusieurs fêtes de saints. On y lit les mots : στραφεὶς πρὸς τοὺς μαθητὰς εἶπεν, que plusieurs critiques considèrent comme une addition liturgique ; mais quelque leçon devait commencer à πάντα μοι παρεδόθη (verset, 23 b); car il y a, entre les lignes, au dessus de Πάντα, une note à l'encre rouge, qui malheureusement est illisible, à l'heure qu'il est. C'est, du reste, ce qui avait lieu, ainsi que nous le savons très bien. Trois ou quatre leçons liturgiques commencent à cet endroit.— C'est un des plus anciens exemples que nous possédions de l'adaptation d'un manuscrit à l'usage liturgique, au moins de l'adaptation à l'usage liturgique, à l'aide de rubriques insérées dans le texte. Voir C. Tischendorf, *Monumenta sacra inedita*, 1846, pages 53-56 ;

Manuscrit oriental et mixte en onciale carrée et penchée.— Deux feuillets à deux colonnes.— 23 lignes à la colonne.— 0m,254 sur 0m,176.—

Fa = Coislin I, (VII-VIII) **Codex Coislinianus.**— Fragments du Nouveau Testament reproduits aux marges du manuscrit octateuque des LXX.— Voici les passages contenus dans ce volume : Mathieu V, 48 ; XII, 48 ; XXVII, 25.— Luc, I, 42 ; II, 24 ; Jean V, 35 ; VI, 53, 55 ;— Actes IV, 33, 34 ; IX, 24, 25 ; X, 13, 15 ; XXII, 22 ;— — I aux Corinth. VII, 39 ; XI, 29 ; II Corinth. III, 13 ; IX, 7 ; XI, 33 ; Galates IV, 21, 22 ; Coloss. II, 16, 17.— Hébreux, X, 26.— Ce manuscrit n'aurait pas dû prendre place parmi les onciaux du Nouveau Testament, par la raison toute simple que les extraits, qu'on y trouve, ne représentent pas le texte d'un manuscrit mais le texte cité et défiguré par quelque père.— J. Wetstein publia, le premier, Actes IX, 24, 25. C. Tischendorf a donné les autres passages dans ses *Monumenta Sacra inedita*, 1846, in 4°, Leipzig, pages 403-405.— Dans les Prolégomènes (pages 24-26), Tischendorf a eu soin de dire que ces citations n'étant pas littérales doivent

être employées avec discrétion par les critiques du Nouveau Testament. Les feuillets de cette édition des Septante portent au haut des titres courants comme les τίτλοι des Evangiles. Les marges sont couvertes en plusieurs endroits d'annotations de la même main ou de la même époque que le manuscrit et on renvoie à ces notes à l'aide de signes qui affectent toute espèce de forme : o—c, ∾, ∽, +, ⌐, ÷, z, ɔ—<, ɔ—o—o—c, etc, etc. — On trouve, dans ce volume l'appareil critique d'Origène presque au complet. —, Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, pages 1 et suiv. — Sylvestre, Paléographie universelle, Planche 65. —

Manuscrit oriental en onciale ronde. — 227 feuillets à deux colonnes. — 49 lignes à la colonne. — 0m.300 sur 0m.220. — Reliure au chiffre de Charles X.

Coislinianus. — Fragments des Epîtres de St Paul découverts dans H, 3=202 Coislin
les manuscrits Coislin 275 : (1-2, 9-10), 241 (5-8), 299 (3-4), 23 (11-12), 57 (V siècle).
(13-14) et réunis en un volume. Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, pages 251-262. Primitivement 14 feuillets ; mais, lors du transfert des livres appartenant à l'abbaye St Germain à la Bibliothèque Nationale, à l'époque de la grande révolution, les feuillets 3 et 4 ont été volés. Ils sont aujourd'hui à Saint Pétersbourg. — Feuillet 1 : 1 Aux Corinth. X, 23-28 : ἐσμὲν — πλήρομα αὐτῆς (sic). — F. 2. — I Aux Corinth. XI, 9-10 : Ἀνὴρ. — τοῦ θῦ. — Fos 3 et 4 manquent. Ils contenaient Epîtres aux Galates I, 4-10. ἡμῶν — ἀνθρώπους πείθω. — II, 9-14. Καὶ βαρνάβα — Τὴν ἀληθείαν). — F. 5 écrit recto-verso : fragment de l'ὑπόθεσις de l'épître aux Hébreux. — Feuil. 6 écrit recto : Aux Hébreux II, 11-16. ἣν αἰτίαν. — Αβρααμ. — Feuil. 7 écrit verso : Hébreux III, 16-18 : Παρεπίκραναν — ὤμοσε μὴ εἰσε. — Feuil. 8 recto : Hébreux IV, 12 — : ζῶν — ἐννοιῶν. — Feuil. 8 verso : Hébreux IV, 13-15 : πρὸς ὃν ἡμῖν — ἀσθενείαις ἡμῶν. — F. 9, Recto : I Epître à Timothée III, 7-10. Δεῖ δὲ καὶ — δοκιμαζέσθωσαν πρῶτον — F. 9, verso : Ibid. III, 13. — Διακονείτωσαν — ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. — F. 10, Recto : ὑπόθεσις de la première épître à Timothée. — F. 10 verso : Idem. — F. 11, recto : ὑπόθεσις de l'Epître à Tite, presque entière — F. 11, verso : (Epître à Tite I, 1-4) Παύλου ἀποστόλου ἐπιστολή .. τοῦ σωτῆ — F. 12 recto : Idem, I, 15 — II, 2. ἀπίστοις..... ἀγάπῃ. — F. 12, verso : Idem, II, 2-5. Τῇ ὑπομονῇ ...... ἀγαθάς. — F. 13, recto, verso : Idem III, 13-15 : Ζηνᾶν τὸν νομικὸν .... στίχοι ϞΖ. — F. 14, recto, verso : Inscription tracée à l'encre rouge, dans laquelle il est dit que le manuscrit a été

-collationné sur un exemplaire écrit de la main de saint Pamphile déposé dans la Bibliothèque de Césarée. On l'a, ajoute-t-on, divisé en stiques, πρὸς ἔγγραφον καὶ εὐκατάλημπτον (sic) ἀνάγνωσιν τῶν καθ' ἡμᾶς ἀδελφῶν.— Pour obtenir ces stiques, on a partagé quelquefois les mots en deux; quelquefois même on les a formés avec un seul. Texte, notice et fac-simile publiés par B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, 251-262. Manuscrit venu du couvent de saint Athanase au mont Athos, dans les reliures d'autres manuscrits.— Écriture onciale ronde d'un style tout particulier.— Forme lapidaire — Large, noire, carrée, unique dans son genre.— Retouchée en plusieurs endroits.— Accents de seconde main. Passages de l'Ancien Testament cités dans les épîtres, notés à l'encre rouge en regard du texte.— Aux marges, inscriptions des moines de St Athanase publiées par Montfaucon.— M. l'abbé Duchesne possède un feuillet de ce manuscrit dont il a édité le texte dans le "Mémoire sur une mission au mont Athos", pages 224-233. — Porfirios Uspensky en a transporté 4 autres à St Pétersbourg. Il en existe encore quelques feuilles, à Moscou, à la Bibliothèque du saint Synode et on nous assure que M. Miller de l'Institut en possède également plusieurs fragments.— Voir H. Bordier. Description des peintures et autres ornements, etc. I, pages 57-58.— Nouveau traité de Diplomatique, I, p. 686 et planche XII.— J.B. Silvestre, Paléographie universelle, pl. 63 et 64).—

Manuscrit oriental, en onciale — 12 feuillets.— 16 lignes à la page.— 0m,267 sur 0m,200.— Veau avec étui.—

Ω = 923 (VIIIe–IXe S.) Codex Martinianus.— Ce manuscrit n'a pas été catalogué jusqu'ici parmi les Onciaux, bien qu'il soit inscrit dans le Catalogus manuscriptorum Bibliothecae Regiae (1740).— C'est un in folio de 394 feuillets à deux colonnes, contenant, outre de très nombreux fragments de l'Ancien et du Nouveau Testament, des extraits des Pères et très souvent aussi du Juif Philon, rangés par ordre de matière. Au commencement on trouve la table des Chapitres. Dans ces chapitres, chaque ligne est tracée alternativement au vermillon et à l'encre noire. L'écriture onciale est ronde et imite celle de la belle époque. Elle est cependant plus moderne que le reste du manuscrit. Dans la partie ancienne les accents et les esprits sont de première main. Chaque page du volume est divisée en deux colonnes: chaque colonne a 36 lignes et chaque ligne de 12 à 15 lettres.— L'onciale est grande, carrée et penchée.— Tous les extraits portent en

tête, sur un fond d'or, le nom de l'auteur ou du livre dans lequel on les a pris. Les chapitres sont également répétés au milieu du texte. Pour les Evangiles, on renvoie non seulement à Mathieu, à Jean, à Marc ou à Luc, mais à la section Eusébienne. Ces extraits sont quelquefois très courts, mais, d'autres fois aussi ils sont assez longs et comprennent des groupes de versets. — En regard de chaque extrait, il y a des portraits représentant les personnages dont il est question. — Ces portraits atteignent le chiffre de 1315. De plus, un certain nombre de marges ont été coupées au ciseau, évidemment pour avoir les portraits de quelques personnages. Voir folios 26, 65, 140, 176, 185, 211, 316, 383. — Avec de la patience, on retrouverait dans ce volume une partie considérable de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Voici de quelle manière ce volume est décrit dans le Catalogue Cod. Mss. Bibl. Reg. (in f° 1740, Tome II, p. 180-181). — « Codex membranaceus, Constantinopoli nuper in Bibliothecam regiam illatus, quo continentur loci communes, tam e Scriptura sacra, quam ex ecclesiasticis scriptoribus collecti, et ordine alphabetico dispositi. Desideratur initium, proindeque auctoris nomen. Videndum autem an loci illi communes iidem omnino sint cum Joannis Damasceni parallelis sacris. Mihi sane in nonnullis discrepare visi sunt. Huic nostri exemplari praefixus index, etc.. — Voici à titre de specimen, deux énoncés de chapitres: π̄ε βλασφημούντων καὶ μεγαλορημούντων καὶ πταιόντων εἰς τὸν θεόν ἐξ ἀνοίας :— π̄ε βιαίων καὶ ἀβιάστων πραγμάτων καὶ ὅτι τὸ κατὰ δύναμιν φίλον θῶ ἐπὶ παντί. — L'écriture étant très pâle dans le volume, on a senti quelquefois le besoin de recouvrir derrière le trait primitif. On aperçoit ainsi, en bien des endroits, des retouches, qui se distinguent du reste de l'écriture par leur couleur plus noire. Cependant le manuscrit n'est pas disgracieux. — Nous avons collationné les passages suivants: Mathieu V, 14 (f° 21, a, 2); VI, 27 (f° 21, b, 1); VII, 16-18 (f° 21, b, 1); X, 24 (Ibid); X, 26 (Ibid); XII, 34 (Ibid); XIII, 57 (21, b, 2); XVI, 13 (f° 12, b, 2); XVI, 26 (f° 15, b, 1). — Luc, V, 37, 38 (f° 25, b, 1). — Jean, I, 18[a] (21, b, 2); III, 3-5 (Ibid); XV, 22 (f° 11, a, 2). — Actes V, 9 (12, b, 2); VII, 11-12 (Ibid.); XIV, 22 (28, b, 1); XVII, 18; 19, 20, 22 (13, a, 1). — Romains, II, 25 (15, b, 1); IX, 19 (13, b, 1); XII, 14 (22, a, 2), 16 (20, b, 1). — I Corinth., X, 21 (23, b, 1); XV, 33 (22, b, 2). — II Corinth. VII, 5 (28, b, 1). — I à Timoth. IV, 10 (32, b, 1); V, 8 (31, b, 1). — Jacques III, 8-12 (22, a, 1). — I de Pierre III, 15 (13, a, 2); IV, 14 (32, a). — On trouverait encore dans les feuillets, 1 à 32, une dizaine d'autres frag-

ments pris dans les épîtres aux Corinthiens (20, b, 1; 28, b, 1), aux Galates (15, b, 1), aux Ephésiens (18, b, 1), aux Colossiens (23, a, 1), à Timothée (27, b, 2); ainsi que dans les épîtres de St Jean (30, b, 1) et de St Jude (19, b, 1). — Ces détails feront comprendre aux critiques à quel genre d'ouvrage, ils ont à faire. Ce sont évidemment des ἐκλογαί, mais dressées en grand, dans un but dogmatique ou parénétique. — Des passages que nous avons collationnés, il résulte 1° que cet ouvrage a été copié sur un manuscrit du même genre et non pas sur les originaux. En effet, le copiste se trompe quelquefois dans ses attributions. Il attribue à la première épître aux Corinthiens, ce qui est pris dans la seconde ou dans celle aux Hébreux, ce qu'il n'aurait pas fait s'il avait copié les originaux. De plus, il altère les textes et, d'après les altérations on serait tenté de croire que ces extraits ont été quelquefois recueillis, non pas dans la Bible, mais dans les écrits des Pères. — On cite, par exemple, (f° 30, a, 1-2), comme pris dans St Mathieu (ἐκ τοῦ κᾱ Ματ̄ εὐαγγέλι̅, le passage suivant, qui n'offre que quelques analogies avec le chapitre VII, 14 ...... εἰσελθεῖν, ‖ εἰς τὴν βασιλείαν ‖ τῶν οὐ̅ν̅ω̅ν̅. τὴν ‖ θλίψιν ἐπὶ πᾶσαι. ὁ ‖ γὰρ μὴ θλιβόμενος ‖ οὐδαμῶς εἰσελεύσεται ‖ διὸ τί, στενὴ ἐστιν ἡ ‖ πύλη. — Cette prétendue citation n'a pas été prise directement dans l'Evangile, mais bien dans quelque homéliste. N'y aurait-il pas là l'explication de quelques phénomènes qui ont embarrassé les critiques contemporains ? — 2° Tous ces passages sont défigurés par l'étacisme. Voici des exemples, ειπΘσιν (Math. V, 11), πρεσθΗναι (Math. VI, 27), προφήτις (Math. XIV, 57), οἰκΕΙα (Ibid.), μέρΕι (Math. XVI, 13), ἀπωδοῦνται (Luc V, 38), εἰσελθῆν (Jean III, 5), κΗλΗκίας (Actes, VII. 9), ὤφθΕΙ (Actes VII, 2), κατοΗκῆσαι (Ibid), κατόκει (Actes XVII, 24), κατάρασθΑΙ (Rom. XII, 14), γινεσθΑΙ (Ibid. 16), δύνασθΑΙ (I Corinth. X, 21), πιστΗν (I à Timoth. V, 8), χεῖρον (Ibid), υπΉκετε (Heb. XIII, 17), οὐ χρί (Jacq. III, 10). — 3° Comme variantes nous citerons : ΣVN κεκαλυμμένον (Math. X, 26), l'omission de λέγων et de εἶναι (Math. XVI, 13), ὀφελήσει (Math. XVI, 26), ὅλον τὸν κόσμον (Ibid), εἰδὲ μή (Luc V, 37), ΕἾΠΕΝ au lieu de ἐλάλησα (Jean, XV, 22), ἴσχυσαν (Actes, VI, 10), καὶ ἀποκριθεὶς ὁ ἀρχιερεὺς τῷ Στεφάνῳ· εἰ ταῦτα (Actes VII, 1), Χαρρᾶν ΚΑῚ ἘΞΗ̅C̅ (Actes VII, 2); ἐπικουρίων (sic) στοϊκῶν ΚΑῚ φιλο̅σ̅ (Actes XVII, 18); ἐπιλαβόμενοι τοῦ ΠΑΎΛΟΥ (Actes XVII, 19); τινα (ℵ, A, B) ταῦ-

τα θέλοι (Ibid. 20); ὑπάρχων κύριος (א, A, B) (Ibid., 24); κατόκει ΚΑΙ ΤΑ ΕΞΗC (Actes XVII, 24); πλάσαντι τί (Rom. IX, 19). — Le τι a été suppléé par un correcteur presque contemporain du copiste. — πίειν (I Corinth. X, 21), δαιμόνων (Ibid.); μάλιστα ΔΕ (I à Tim. IV, 10); ὙΠΟΤΑCCECΘΑΙ au lieu de πείθεσθε (Hébr. XIII, 17); Ταύτῃ (Jacques III, 9); τὸν ΚΝ (א, A, B, C) καὶ πατέρα (Ibid.); θεοῦ ΓΕΓΗΝΝΗΜΕΝΟΥC (A seul) (Ibid.); οὕτως (Ibid., 10); τὸ ΠΙΚΡΟΝ καὶ τὸ ΓΛΥΚΥ (Ibid. 11); ὑμεῖς δὲ ἕτοιμοι εἶτε ἀεί (I. de Pierre III, 15); τῷ ἘΠΑΙΤΟΥΝΤΙ (Cd. A: Ἀπαιτοῦντι) (Ibid). ἐν ὑμῖν ΠΙCΤΕΩC (Ibid.). — Le scribe avait d'abord écrit ἐλπίδος, mais il a placé une série de points au-dessus de ce mot et a ajouté ensuite πίστεως, par où il est évident qu'il connaissait la leçon du Texte Reçu. δόξης καὶ δυνάμεως (א, A); καὶ (Ibid. IV, 14) ἀΠΕπαυται Cd. A: ἘΠαναπαύεται ἐφ' ὑμᾶς (Ibid). — De toutes ces variantes, il y en a peu qui aient pour elles l'appui des anciens manuscrits: Nous avons indiqué, entre parenthèses, les autorités qui les admettent; quatre ou cinq variantes assez singulières sont communes à ce manuscrit et à l'Alexandrin, ce qui trahit entre eux une certaine affinité. — Les extraits de la Sainte Écriture qu'on rencontre dans les premiers feuillets de ce manuscrit sont assez courts, mais ils deviennent plus longs au fur et à mesure qu'on avance. Cependant les extraits des Pères sont toujours plus étendus. — Nous avons dit plus haut que des feuillets avaient été retouchés, que les lettres avaient été à nouveau enduites d'encre. Ces retouches sont très étendues, mais elles n'ont pas été toujours faites avec beaucoup de soin ou par un homme intelligent. C'est ainsi que ἘΠΙ est devenu ΕΙΝ (I épître à Timothée V, 5; f. 34, a, 1) et que ΓΑΜΕΙΝ a été transformé en ΤΑΜΕΙΝ (Ibid. V, 11). — Comme specimen, nous citerons le passage suivant de la 1ère à Timothée V, 11-15. Il va sans dire que les mots ne sont pas divisés dans le Codex Martinianus (f. 34, a, 1-2). Nous notons la fin des lignes par une croix (+).

Νεοτέρας δὲ χήρας + παραιτοῦ. ὅταν + γὰρ καταστρΗνιά + σωσιν τοῦ Χῦ· γα + μεῖν θέλουσιν ἔ + χουσαι κρῖμα ὅτι + τὴν πρώτην πι + στΗν ηθετησαν. + ἅμα δὲ καὶ ἀργαὶ + μανθάνουσιν + περιερχόμεναι + τὰς οἰκΕΙας. οὐ μό + νον δὲ ἀργαὶ, ἀλλὰ + καὶ φλύαροι καὶ + περίεργοι λαλοῦ + σαι τὰ μὴ δέοντα + βούλομαι οὖν νε + ωτέρας ΧΗΡΑC γα + μεῖν. τεκνογο + νεῖν · οἰκοδεσπο + τεῖν. μηδεμίαν + ἀφορμὴν διδώ + ναι τῶΝ ἀντι + κειμένωΝ λοι + δωρίαΙς χάριν · + ἤδη γαρ τινες ἐ + ξετρά-

πΕΙσαν ὀπίσω τοῦ Σατανᾶ. — Nous avons écrit en caractère oncial les variantes, afin de les mettre en relief. — Ce volume demande à être collationné à fond. — Il est aussi ancien que le Cyprius (K), le Campianus (M) ou le Regius (L), peut-être même plus ancien qu'aucun de ces trois manuscrits, et il contient vraisemblablement plus du tiers du Nouveau Testament. Un examen attentif de ce précieux volume conduirait à des résultats importants. Les ἐκλογαί, dont il offre un specimen, ont été autrefois plus nombreuses qu'on ne le suppose communément et ont exercé quelque influence sur la transmission du texte sacré. —

Manuscrit oriental en onciale penchée. — Peut-être slave d'origine. — 394 feuillets à deux colonnes. — 36 lignes à la colonne. — 0m.356 sur 0m.265. — Reliure originale du XVe siècle. — Veau brun, gauffré, à fermoirs. —

Article deuxième.

Des manuscrits rédigés en Écriture cursive.

Paragraphe premier.

Cursifs des Évangiles.

1 = 84 (XIe siècle)[1] Autrefois CIↃCCCLXXX (R), 1508 (D), 2867 (C), même 114 (1er feuillet et fol. 6vo). — γ' de Robert Étienne. — Fragments d'Isidore de Péluse et de St Jean Chrysostôme sur quelques passages du saint Évangile (fos 1-3).

---

(1). — Toutes les fois qu'un manuscrit porte en tête trois cotes, l'une en chiffres romains, les autres en chiffres arabes, la première se rapporte au catalogue de Rigault, la seconde au catalogue de Dupuy et la troisième au catalogue de Clément. C'est ce qu'on indique, d'ailleurs, par les signes (R), (D), (C), placés après les diverses cotes. — L'astérisque (*) indique les manuscrits qui ont été collationnés.

Mathieu (4b-62a).- Marc (63b-99a). Un feuillet est tombé entre 98 et 99. Le texte s'arrête (f° 98b) à XV, 42, pour reprendre (f° 99. a) à XVI, 14, καὶ σκληροκαρδίαν.- Luc (100a-163b).- Jean (164a-207b).- Synaxaire (207-212). - Τίτλοι (- 48, 83, 19 avec le ι περὶ τῆς μοιχαλίδος) devant les Évangiles et répétés au haut des pages.- Nombreuses notes liturgiques.- Dans St. Mathieu $\frac{356}{II}$ et dans St. Marc $\frac{237}{I}$. Ce manuscrit contient Marc XVI, 14-20 (f. 99a), St. Luc XXII, 43-44 (f° 156, a, avec ἀρ͞χ devant ὤφθη et τέ͞λ εἰς τὸν Μτ· κεφάλαιον $\overline{c\tau\varsigma}$, après γῆν); Jean V, 3-4 (f. 169, a); Jean VII, 53-VIII, 11 (f° 177, a) avec ἀρ͞χ, devant Ἄγουσι et περὶ τῆς μοιχαλίδος εἰς τὴν ὁσίαν Πελαγίαν). Au verso du feuillet 177, le texte est marqué du signe ⁓. Après ἁμάρτανε, on lit τέ͞λ τῆς ὁσίας Πελαγίας.- Le manuscrit est mutilé.- Il y manque St Mathieu II, 9-20; Marc XV, 42-XVI, 14. - Jean, I, 49-III, 11.-

Manuscrit Oriental, mixte (ou adapté à l'usage liturgique).-212 feuillets.- 25 lignes à la page.- 0m.186 sur 0m.137.- Reliure au chiffre de François Ier.

Autrefois CIↃCCCXCV (R), 1523 (D), 2871 (C).-5' de Robert Étienne, d'après une note manuscrite placée au commencement.- (Actes, 5.- Paul 5).- Actes (1-53b) divisés en 40 κεφάλαια.- St Jacques (56a-60). 6 κεφάλαια.- I St Pierre (61b-66a) 8 κεφ.- 2 St. Pierre (67a-70a). 4 κεφ.- I S. Jean (70b-75a) 7 κεφ.- 2 St. Jean (75b-76a).-3 St. Jean (76b).- St. Jude (77b-79) 4 κεφ.- St. Paul (79-192a). L'Épître aux Hébreux est placée après la 2e aux Thessaloniciens.- On voit que cette édition des Actes, des Épîtres catholiques et des Épîtres de St. Paul est conforme à l'édition Euthalienne: On y trouve les Prologues, les Hypothèses, les Stiques, les Leçons etc., et on indique aux marges les endroits auxquels on a emprunté les témoignages cités dans ces livres.- Le texte des trois Témoins (I. S. Jean, V, 7) manque, f° 74b. - Dans I Tim. III, 16, on lit: τὸ τῆς εὐσεβείας μυστήριον. θ͞σ ἐφανερώθη.- Mathieu (195-237a).- Marc (237a-263b).- Luc (264b-307b).- Jean (308a-342).- Τίτλοι (68, 48, 83, 18).- Sections Eusébiennes en rouge, Canons souscrits en noir.- ολδ en face de Marc XVI, 9.- Luc XXII, 43-44 (f. 304, b).- Jean V, 3-4 (f° 315, a); Jean VII, 53-VIII, 11 (f. 321, a), avec ·:·, au commencement et à la fin, mais ce signe a été ajouté par une seconde main.- Manque dans St Jean le τίτλος ι, περὶ μοιχαλίδος - Les τίτλοι sont rarement répétés au haut et au bas des pages.- Ni Synaxaire, ni notes liturgiques.-

5 = 106 (XIIe siècle).

Au folio 42, on lit en onciale byzantine noire :. αὕτη ἡ βίβλος ὑπάρχει τοῦ ἀδελφοῦ ρωμάνου μοναχοῦ καὶ ῥακενδήτου μονῆς θεοτόκου τῆς ἐποψης κρατοι βεβαλημου καλαβρ.... — L'écriture laisse à désirer.

Manuscrit oriental. — 342 feuillets. — 27 lignes à la page. — 0m 222 sur 0m 151. — Reliure au chiffre de Henri II. —

6 = 112 (XIe siècle). Autrefois ƆIƆIƆCCCCLXXX (R), 2205 (D), 3425 (C). — Ε̄ de Robert Étienne. — (Act. 6. — Paul 6). — τίτλοι (— 48, 83, 18). — ὑποθέσεις — Mathieu (1-28b). — Marc (28b-45a). — Luc (45a-69a). — Jean (70-84b). — Actes (85a-119b). — Épîtres (119b-130b). — St Paul (130b-187a). — Synaxaire (187b-225). — Liturgie de St Chrysostôme (226-235). — Ce manuscrit est écrit en caractères excessivement menus, dans la partie qui contient les Évangiles. — A partir des Actes, l'écriture devient plus grosse et plus lisible. M. Pilinsky a gravé une page des Évangiles pour Oxford. — Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44, Jean V, 3-4; VII, 53 — VIII, 11. existent à leur place dans ce manuscrit. — Ni sections Ammonio-Eusébiennes, ni canons, mais beaucoup d'ἀρχ et de τέ. Notes liturgiques extrêmement nombreuses. — Le passage des trois témoins manque, fo 127, b. Dans I Timoth. III, 16, on lit. θσ̄. ἐφανερώθη, fo 178, a, ligne 5e. —

Manuscrit oriental, mixte, en cursive très petite. — 235 feuillets. — 39 lignes à la page. — 0m 144 sur 0m 108. — Reliure au chiffre de Henri II. —

7 = 71 (X-XIe siècle) Autrefois DCCCLXII (R), 942 (D), 2866 (C). — ς' de Robert Étienne. — Synaxaire extrêmement développé, commençant au lundi de la Pentecôte (fos 1-17a). Eusèbe à Carpien (17b). — Canons d'Eusèbe (fos 18-21, a). — ὑποθέσεις. — τίτλοι sans numéros d'ordre. — Portraits des Évangélistes sur fond d'or. — Mathieu (25-68b). — Marc (71-97a). — Luc (100-148a). — Jean (150-185b). — Tétrastiques en l'honneur des Évangélistes. — Rubriques extrêmement nombreuses dans le texte, indiquant les enjambements, les agglutinations, les Hyperbases, etc, toutes les variations enfin que subit le texte dans les lectures liturgiques. — Outre les τίτλοι qui sont répétés au haut des pages, on y trouve généralement un distique qui résume chaque τίτλος. — L'ὑπόθεσις de St Marc est complète; le τίτλος ι de St Jean existe dans ce manuscrit. On y trouve également tous les passages attaqués par certains critiques modernes, notamment Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 — VIII, 11. — Les Sections Eusébiennes sont accompagnées des chiffres des canons souscrits

en rouge. – 241 en St Marc, mais la dernière section accompagnée du canon est la $\frac{239}{X}$. – (Voir Introduction à la critique textuelle, pages 475-480) – Nous donnons ici une page de ce beau volume et on en trouvera plusieurs autres à la fin, aux Pièces Justificatives.

Manuscrit oriental, en belle cursive du Xe-XIe siècle. – Type de tous les manuscrits mixtes ou adaptés à l'usage liturgique. – 193 feuillets (dont 7 en blanc) – 38 lignes à la page. – 0m,205 sur 0m,163. – Reliure au chiffre de Henri II
Voir le fac-simile page 22. –

Autrefois DCLXXIX (R), 754 (D), 2242 (C). – En haut du folio, le mot « Secretario », qui indique que ce manuscrit a appartenu à Antonello Petrucci, secrétaire de Ferdinand Ier roi de Naples. – ζ' de Robert Étienne. – Fragment du Synaxaire contenant les ἑωθινὰ ἀναστάσιμα sur le feuillet 3. – Épître à Carpien (f. 4). – Synaxaire (5-12). – Canons d'Eusèbe transposés (13-17). – Mathieu (18-70). – Marc (72-104). – Luc (106-161b). – Jean (162a-201a). – Τίτλοι (68, 48, 83, 18; manque le ι de saint Jean περὶ μοιχαλίδος) répétés au haut des pages. – Sections Eusébiennes et canons souscrits en rouge. – Nombreuses notes liturgiques aux marges du manuscrit, indiquant les leçons ecclésiastiques. Ces notes sont écrites en trois couleurs: noir, rouge et bleu. Ce manuscrit est de la même main que le cursif 134 de saint Paul et 114 des Actes. – Il contient St Marc XVI, 9-20, (fo 104, a-b); St Luc XXII, 43-44 (fo 155, b, 2); Jean V, 3-4 (fo 169, a, 1) accompagné à la marge du signe ⸖, depuis ἄγγελος jusqu'à νοσήματι; Jean VII, 53 – VIII, 11, avec ϛ, depuis ἄγουσι jusqu'après ἁμάρτανε (fo 176, a-b). – Sections Eusébiennes en noir, canons souscrits en rouge. – Peintures esquissées sur le feuillet de garde, sur le verso de la dernière table des canons et sur le feuillet 201, b. Dans ce dernier endroit, les animaux symboliques des quatre évangélistes, dessinés à la plume environnent l'Agneau de l'Apocalypse, qui est placé au milieu. – Les Hyperbases sont soigneusement marquées, dans le texte, par un Ὑπ écrit à l'encre rouge, et par des notes placées aux marges, à savoir 10 en saint Mathieu, 14 en saint Luc et 7 en saint Jean, en tout, 31. – Exemples: fo 55, a, après St Mathieu XXVI, 39, on aperçoit, dans le texte, tracé à l'encre rouge, la sigle: Ὑπ, sigle à laquelle correspondent des notes marginales: ἀρχ. En bas, on lit, à la marge: Ὑπ εἰς τὸ κατὰ λουκᾶν κεφάλαιον σπγ. « ὤφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος », ἕως « καὶ ἀναστὰς ἀπὸ τῆς προσευχῆς », καὶ πάλιν Ὑπ

8=49
(X-XIe siècle)

ϛ σκαμβόποδας θεράπευε· τυφλοῖς δ' αὖ χέε φάος:
ϛ χωλοῖς τυφλοῖς τε ἱερὸν ἄκος σὸς λόγος:

της· εἰ τίς ἐστιν οὗτος· οἱ δὲ ὄχλοι ἔλεγον· οὗτός ἐστιν ἰς
ὁ προφήτης ὁ ἀπὸ ναζαρὲτ τῆς γαλιλαίας· [illegible]
[illegible] [illegible]
σια Καὶ εἰσῆλθεν ὁ ἰς εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ θῦ· καὶ ἐξέβαλε [illegible]
β πάντας τοὺς πωλοῦντας καὶ ἀγοράζοντας
ἐν τῷ ἱερῷ· καὶ τὰς τραπέζας τῶν κολλυβιστῶν
κατέστρεψε· καὶ τὰς καθέδρας τῶν πωλούντων
τὰς περιστεράς· καὶ λέγει αὐτοῖς· γέγραπται ὁ οἶ
κος μου οἶκος προσευχῆς κληθήσεται· ὑμεῖς
σιβ δὲ αὐτὸν ἐποιήσατε σπήλαιον λῃστῶν· καὶ προ
ι σῆλθον αὐτῷ χωλοὶ καὶ τυφλοὶ ἐν τῷ ἱερῷ,
καὶ ἐθεράπευσεν αὐτούς· [illegible]
[illegible]
σιγ ἰδόντες δὲ οἱ ἀρχιερεῖς: ἰδόντες δὲ οἱ ἀρχιερεῖς καὶ
ε οἱ γραμματεῖς τὰ θαυμάσια ἃ ἐποίησε καὶ τοὺς
παῖδας κράζοντας ἐν τῷ ἱερῷ, καὶ λέγοντας ὡσαν
νὰ τῷ υἱῷ δαδ, ἠγανάκτησαν καὶ εἶπον αὐτῷ·
ἀκούεις τί οὗτοι λέγουσιν; ὁ δὲ ἰς λέγει αὐτοῖς· ναί·
οὐδέποτε ἀνέγνωτε ὅτι ἐκ στόματος νηπίων καὶ
θηλαζόντων κατηρτίσω αἶνον; [illegible]
[illegible]
σιδ Καὶ καταλιπὼν αὐτοὺς ἐξῆλθεν ἔξω τῆς πόλεως [illegible]
ϛ εἰς βηθανίαν καὶ ηὐλίσθη ἐκεῖ· [illegible] πρωΐας δὲ
ἐπανάγων εἰς τὴν πόλιν ἐπείνασε· καὶ ἰδὼν συ [illegible]
κῆν μίαν ἐπὶ τῆς ὁδοῦ, ἦλθεν ἐπ' αὐτήν· καὶ οὐδὲν
εὗρεν ἐν αὐτῇ εἰ μὴ φύλλα μόνον· καὶ λέγει αὐτῇ·
μηκέτι ἐκ σοῦ καρπὸς γένηται εἰς τὸν αἰῶνα· καὶ
ἐξηράνθη παραχρῆμα ἡ συκῆ· καὶ ἰδόντες οἱ μαθη
ταὶ ἐθαύμασαν λέγοντες· πῶς παραχρῆμα ἐξη

Τέρσε δ' καὶ συκῆν ἐπεὶ οὐκ ἄνηνε καρπόν·
ϛ δείκνυσι συκῆν Χς ἐξηραμμένην:

Cursif des Evangiles, 7, (Reg. 71, f° 54, a).

τὸ δὲ καὶ ἀρ. « Ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητάς, καί. » L'ω de ὤφθη et ἀρ sont écrits à l'encre rouge. — F°. 155, b, 2. devant ὤφθη on lit écrit à l'encre rouge, ἀρ, et, en marge: ἀρ « Τῃ μεγάλῃ Ε̄, C̄Π̄Γ̄. Après προσευχῆς, on trouve la sigle Ῠ, qui est ainsi expliquée dans la marge du bas: Ῠ ὑπόστρεψον εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον κεφάλαιον C̄Ζ̄Σ̄. καὶ ἄρξου. Ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητάς. — F° 176, a, 2, après St Jean VII, 52, on trouve la sigle Ῠ écrite à l'encre rouge, devant καὶ ἐπορεύθη, mais sans aucune note marginale. — Voir H. Bordier, Description des Peintures, etc. p. 132 — 133. —

Manuscrit Oriental, en cursive très nette et très belle; mixte ou adapté à l'usage liturgique. — 202 feuillets à deux colonnes. — 22 lignes à la colonne. — 0^m,286 sur 0^m,216. — Riche reliure au chiffre et aux armes de Henri II, roi de France.

Autrefois XXXIX (R), 1389 (D), 2862 (C); et même n° 20. Peut-être 16 de Robert Etienne. — Eusèbe à Carpien. — Tables des Canons (1-6). — τίτλοι (68, 48, 83, 18). Les Sections Eusébiennes sont distinguées par des lettres majuscules. — Mathieu (7-81^b). — Marc (85-131^b). — Luc (134.-214^b). — Jean (216-271). — Synaxaire (271-298). — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53-VIII, 11. — F° 206, b on lit ἀρ devant ὤφθη et τέ après γῆν. — Ῠ est placé à la marge, en face de Jean VII, 53. — Dans saint Luc XXII, la Section Eusébienne qui porte le numéro C̄Π̄Γ̄ est placée en face du verset 41, καὶ θεὶς τὰ γόνατα. — Ce manuscrit a été copié en Sicile, en 1167, sous le règne de Guillaume II le Bon, par le Scribe Salomon. Σολομὼν μόναχος ἔγραψε (f° 81, b). — Voir B. Montfaucon, Palæographia graeca, p. 81. — Mauvaises peintures. — « Sans savoir la provenance de ce manuscrit, on peut aisément remarquer que la grossière ornementation, dont il est revêtu, participe à la fois du style grec et du style latin .... Représentations de l'évangéliste assis et écrivant, toutes deux dessinées et peintes avec la dernière barbarie. » H. Bordier, Description des peintures, pages 179 — 180. — A appartenu à J. Hurault de Boistaillé. —

9 = 83 (1167).

Manuscrit oriental en cursive. — 298 feuillets. — 26 lignes à la page. — 0^m,246 sur 0^m,164. — Reliure de Hurault de Boistaillé. — Maroquin vert (XVe siècle).

Autrefois CIƆCIƆXXX (R), 2247 (D), 2865 (C) et même n° 5. — Au f° 7, 10 = 91.

(XIIIe siècle). on lit dans la marge d'en bas : Ex Bibliotheca Jo. Huraultii Boistallerii. — Au fo 275, a, une note latine placée au bas de la page et écrite par Timothée, évêque de Vérone, nous apprend que ce manuscrit fut donné, en 1438, au chapitre de cette ville, par Dorothée, archevêque de Mitylène ? — Épître à Carpien. — Tables des canons (1-6). — τίτλοι (68, 48, 83, 18), répétés au haut et au bas des pages. — Mathieu (7-78). — Marc (81, 126 a). — Luc (129-207). — Jean (209-266). — Synaxaire (267-275). par ἀρχοτέλειαι. Titre laissé en blanc. — Belle écriture, très nette, nombreuses notes liturgiques, et fréquentes annotations latines aux marges. Ces dernières de seconde main. — Portraits des Évangélistes. Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53 - VIII, 11. — Les Hyperbases sont marquées. Exemples : Fo 70, b, on lit, dans le texte et en caractère ordinaire, après Mathieu XXVI ; 39 : ὑπ εἰς κεφάλαιον ΣΠΓ τοῦ Χυ ἕως ΣΠΔ, καὶ πάλιν ἀρξ ὧδε. Il n'y a qu' ὑ de ὑπ qui soit écrit à l'encre rouge. — De même, au fo 199, a, on lit, devant St Luc XXII, 43, ὑπ ; ἀρξ τῇ μεγάλῃ Ε ΣΠΤ et l'ω de ὤφθη est également en rouge. Au folio, 230, a, après VII, 52 on lit ὑπ τῇ Ν, et, après VIII, 11, (fo 230, b) ; ἀρξ τῇ Ν. — Voir Griesbach, Symbolæ I, CXLI-CXLIII.

Manuscrit oriental et mixte. — 275 feuillets. — 24 lignes à la page. — 0m, 179 sur 0m, 150. — Reliure de Hurault. —

11 = 121 et 122. Autrefois Reg. 3424, 3. — 3424, 4. — Ces deux volumes faisaient partie de la
(XIIe siècle). collection de Le Tellier, archevêque de Reims. — Ils contiennent les quatre évangiles, deux dans chaque volume. — τίτλοι, au haut et au bas des pages. Sections Eusébiennes avec canons souscrits. Les Tables des canons sont répétées en tête de chaque Évangile. Les sections manquent dans St Marc XVI, 9-20. — Ces volumes contiennent Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean, VII, 53 - VIII, 11, mais ils ne sont pas paginés.

Manuscrits occidentaux (?), non adaptés à l'usage liturgique. — 200 à 300 feuillets. — 16 lignes à la page. — 0m, 172, sur 0m, 82. — Veau fauve. —

12 = 230. Synaxaire (pages 1-12) : Ἀρχοτέλειαι τῶν εὐαγγελίων τῶν ἑβδο-
(X-XIe siècle). μάδων ἀπὸ τῆς κυριακῆς τῶν ἁγίων πάντων) sur papier et plus moderne que le manuscrit. — Συναξάριον τοῦ κατὰ Ἰωάννην (13-18) sur parchemin et presque contemporain du volume. — Ménologe (pages 585-587) mutilé ; finit au milieu de mars. — Eusèbe à Carpien à l'encre rouge (19-29). — Table des canons (33-32) — Τίτλοι (33-36) réunis tous ensemble, ce qui est

extrêmement rare: voir Cursif 19). (68, 48. 83, 18). – ὑποθέσεις – κεφάλαια ($\frac{365}{x}$, $\frac{284}{x}$, $\frac{342}{x}$, —) – Portraits. – Mathieu (41-190) – Marc (196-291). – Luc (297-461). – Jean (465-584). – Ce manuscrit est accompagné de commentaires marginaux empruntés à St Jean Chrysostôme dans saint Mathieu et dans saint Jean; à Victor d'Antioche dans St Marc et à Titus de Bosra dans St Luc. – Contient Marc XVI, 9-20 (pages 290-291) avec la scholie de Victor, disposée en forme de croix (p. 291); Luc XXII, 43-44 (p. 443) avec un fragment du commentaire de Titus de Bosra; Jean V, 3-4, (p. 487). – Jean VII, 53-VIII, 11 manque, comme dans la plupart des manuscrits accompagnés de commentaires marginaux, sans aucune note qui fasse allusion à l'Adultère. – Ce manuscrit ressemble au 191, mais l'écriture en est un peu plus menue. Par un certain nombre de rubriques, qu'on lit aux marges ou au milieu du commentaire, il rappelle le cursif numéro 7, auquel il ressemble encore par le portrait de saint Jean placé en tête du quatrième évangile. – Les Hyperbases sont notées dans ce volume. Exemples: Page 174, en face de la section Eusebienne ϲϟϛ (296 = Mathieu XXVI, 40), on lit, au milieu du commentaire, cette note écrite à l'encre rouge: ὑπ εἰς τὸ (τοῦ) λουκᾶ, εἰς κεφάλαιον σπγ. ὤφθη αὐτῷ ἄγγελος ἕως Ἀπὸ τῆς προσευχῆς. Καὶ πάλιν ἀναλάμβανε τὴν ἀκολουθίαν τοῦ Ματθαίου. Καὶ ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητάς. Voir encore pages 169, 171 et 443. – Dans ce dernier endroit (Luc XXII, 43-44), on lit: ἀρχ au-dessus de ὤφθη, et, après γῆν + (44), on aperçoit la sigle: ὑπ. –

Manuscrit Oriental, mixte en belle cursive. – 587 pages. – 21 lignes à la page. – 0m 267 sur 0m 214. – Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. –

Autrefois Reg. 2244, 2 et 56 dans la collection Letellier archevêque de 13 = 50
Reims – Mathieu (1-41a). – Marc (42a-72b,1). – Luc (73b,2 – 122,a). – (XIIIe siècle)
Jean (123a,1 – 157). – Synaxaire (158-170). – Τίτλοι (—, — 48 (sic), 18). – Ce manuscrit est mutilé: manquent: Mathieu I, 1 – II, 21; XXVI, 33-53; XXVII, 26 – XXVIII, 10. Marc I, 21 – II. Jean XXI, 20-25. Luc IX, 19 – X est transposé après Marc X, 18. Voir sur ce manuscrit Griesbach, Symbolae criticae, tome I, pages CLIV – CLXIV. – W. H. Ferrar a collationné ce manuscrit (Cfr. H. Scrivener) en 1868, mais son travail n'a pas encore paru. – Ce manuscrit présente, dans saint Marc XIV, 41, la célèbre leçon: ἀπέχει τὸ τέλος· ἦλθεν ἡ ὥρα, comme D, 1 (fo 68, b, 1). – Dans St Luc XXII, 43 (fo 117, a, 1), on lit seulement ὤφθη δὲ καί. Le scribe s'est arrê-

tò là, preuve qu'il connaissait les versets; seulement il est probable qu'il les avait déjà écrits dans saint Mathieu XXVI, 39. Malheureusement la lacune, qui existe en ce dernier endroit, ne permet pas de s'en assurer; mais la ressemblance qu'on trouve entre ce manuscrit et le cursif 69, rend le fait à peu près certain. On ne peut pas, non plus, savoir si Jean XIX, 34 était transposé après St Mathieu XXVII, 49. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f. 72), Jean V, 3-4. (f. 129, b, 2), mais l'histoire de l'Adultère manque (VII, 53 - VIII, 11, fo. 138, b, 2). — Sections Eusébiennes sans les canons souscrits (234 en face de Marc XVI, 9) — Mauvaise peinture sur le verso du folio 73. — Feuillet 122 mutilé. —

Manuscrit occidental en cursive grossière. — 172 feuillets. — 30 lignes à la colonne. — 0m, 242 sur 0m, 163. — Veau fauve. —

14 = 70 (XIIIe siècle) Autrefois 2396, 3424. — Exposé dans la Galerie Mazarine, armoire XVII, no. 78. — Tables des Canons d'Eusèbe (5-8). Τίτλοι appelés du nom de κεφάλαια (68, 48, 83, 18. — manque le ῑ, περὶ μοιχαλίδος). — Mathieu (9-109). — Marc (114-179). — La lettre d'Eusèbe à Carpien, écrite en lettres d'or est placée aux fos. 188-189. — Luc (191-303 b). — Jean (308 - 391). — Sections Eusébiennes avec les chiffres des canons souscrits. — Les τίτλοι sont répétés au haut et au bas des pages. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (fo. 179); Luc XXII, 43-44 (fo. 292), le chiffre σπγ étant placé en regard de Πάτερ εἰ βούλει; Jean V, 3-4 (fo. 323, b), l'1er alinéa commençant à Ἄγγελος et finissant à νοσήματι, comme l'indiquent les majuscules; Jean VII, 53-VIII, 11 (fo. 139, b), avec majuscule dans Ἄγουσι. — Les premiers feuillets sont changés de place, 4, 5, 6, 7, 8, 1, 2. 3, 9, 10. — La ponctuation de ce manuscrit semble stichométrique, bien qu'elle comprenne la τέλεια στιγμή, la μέση στιγμή et l'ὑποστιγμή, semble avoir quelques rapports avec la stichométrie. — L'écriture de ce volume est très singulière et ne ressemble à aucune de celles que nous avons vues, dans les manuscrits orientaux et occidentaux. — Lettres bourgeonnées. Voir Sylvestre, Paléographie Universelle II, Planche 78. — B. Montfaucon, Paleograph. p. 280 - 281. — Labarte, Hist. des Arts industriels, II, Pl. 84.

Manuscrit Oriental. — 392 feuillets. — 17 lignes à la page. — 0m, 172 sur 0m, 120. — Maroquin rouge moderne. —

15 = 64. (Xe siècle) Autrefois CIϽCIϽXIIII (R), 2232 (D), 2868 (C). — Autrefois également 130, puis 131 vigesimae primae de la Bibliothèque du Cardinal Nic. Ridol-

fi. — Le nº 179 est inscrit sur le dos en haut. — Quatre Évangiles. — Eusèbe à Carpien en lettres dorées enchassées dans un bel ornement (1–3a). — Tables des Canons (3b–8a). — Τίτλοι (9a), dont manque le premier feuillet; commence à $\overline{\mu}$. Initiales et numéros d'ordre en lettres d'or. — Belles peintures et frontispice. — 1º Mathieu (12a–61a), 2º Marc (64–99a). — 3º Luc (102a – 155b). — 4º Jean (157–199b). — Six feuillets préparés pour recevoir les canons d'Eusèbe qui n'ont pas été écrits (198–203). — 5º Synaxaire (204–212). — 6º Ménologe (213–225). — ὑποθέσεις en lettres d'or avant les τίτλοι (68, 48, 83, 18). — Sections Eusébiennes sans les canons souscrits. — Le commencement de chaque évangile est répété deux fois et cela intentionnellement. La première fois il est écrit en lettres d'or. Au verso du premier feuillet et au recto du second, le texte est disposé en croix et aux quatre angles de chaque croix, il y a quatre miniatures (32 dans les quatre Évangiles). — Parmi ces miniatures, il y a peut-être les portraits de Romain Lécapène et de Constantin — Porphyrogénète (919–944) — Voir Labarte, Histoire des Arts Industriels dans H. Bordier, I, p. 105. — St Marc XVI, 9–20 occupe le recto du feuillet 99 tout entier. Au haut, de la page, on lit εὐ ἀνασ̅ Γ κατὰ μάρκον. Ἀναστὰς δ' ι̅ς̅. L'Ἀναστὰς du texte est en lettres dorées. Après ἀμὴν on lit, au milieu, le signe marquant la fin : τέλος τοῦ κατὰ μάρκον εὐαγγελίου. Mais, au bas du feuillet 98, verso, après ἐφοβοῦντο γάρ, on trouve en lettres d'or : ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων ἕως ὧδε πληροῦται εὐαγγελιστής. Ἐν πολλοῖς δὲ καὶ ταῦτα φέρεται. — Voir les planches ci-contre. — Section de l'Adultère (St Jean VII, 53 – VIII 11) à la marge, mais de deuxième main (fº 174). D'après le Synaxaire (204–225), on lisait, au 8 Octobre, St Jean VIII, 3–11 (Η̅. τῆς ὁσίας Πελαγίας : κατὰ Ἰωάννην ΠΣ : τῷ καιρῷ ἐκείνῳ Ἄγουσι τῷ Ἰησοῦ. Τ̅ : Μηκέτι ἁμάρτανε. — (fº 214, a) Jean V, 3–4 (fº 167, a). — Nombreuses annotations liturgiques et notes musicales. — Hyperbases soigneusement marquées. Exemples : fº 55, b, après St Mathieu XXVI, 39, entre les lignes Ὑ εἰς λ̅. et en marge : εἰς κεφάλαιον ΣΠΓ. — fº 150, a, devant ὤφθη, on lit Ὑ, et en marge : Τῇ μεγάλῃ Ε̅ τῇ λειτουργίᾳ. Après προσευχῆς (St Luc XXII, 45), on trouve encore le sigle Ὑ (= ὑπέρβαινε). — Voir Willemin, Monuments français inédits, p. 31. Labarte. Histoire des Arts industriels, I, page 67; III, 53. Pl. 83.

κατέθηκεν αὐτὸν ἐν μνημείῳ· ὃ ἦν λελατομημένον ἐκ πέτρας· καὶ προσεκύλισε λίθον ἐπὶ τὴν θύραν τοῦ μνημείου· ἡ δὲ μαρία ἡ μαγδαληνὴ καὶ μαρία ἰωσῆ ἐθεώρουν ποῦ τίθεται· καὶ διαγενομένου τοῦ σαββάτου· μαρία ἡ μαγδαληνὴ καὶ μαρία ἰακώβου καὶ σαλώμη ἠγόρασαν ἀρώματα ἵνα ἐλθοῦσαι ἀλείψωσιν αὐτόν· καὶ λίαν πρωῒ τῆς μιᾶς σαββάτων ἔρχονται ἐπὶ τὸ μνημεῖον ἀνατείλαντος τοῦ ἡλίου· καὶ ἔλεγον πρὸς ἑαυτάς· τίς ἀποκυλίσει ἡμῖν τὸν λίθον ἐκ τῆς θύρας τοῦ μνημείου· καὶ ἀναβλέψασαι θεωροῦσιν ὅτι ἀποκεκύλισται ὁ λίθος· ἦν γὰρ μέγας σφόδρα· καὶ εἰσελθοῦσαι εἰς τὸ μνημεῖον εἶδον νεανίσκον καθήμενον ἐν τοῖς δεξιοῖς περιβεβλημένον στολὴν λευκήν, καὶ ἐξεθαμβήθησαν· ὁ δὲ λέγει αὐταῖς· μὴ ἐκθαμβεῖσθε· ἰησοῦν ζητεῖτε τὸν ναζαρηνὸν τὸν ἐσταυρωμένον· ἠγέρθη· οὐκ ἔστιν ὧδε· ἴδε ὁ τόπος, ὅπου ἔθηκαν αὐτόν· ἀλλ' ὑπάγετε εἴπατε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ καὶ τῷ πέτρῳ· ὅτι προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν· ἐκεῖ αὐτὸν ὄψεσθε καθὼς εἶπεν ὑμῖν· καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ τοῦ μνημείου· εἶχε δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστασις· καὶ οὐδενὶ οὐδὲν εἶπον· ἐφοβοῦντο γάρ·

Cursif 15 F 98, b

ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων, ἕως ὧδε πληροῦται ὁ εὐαγγελιστής· ἐν πολλοῖς δὲ, καὶ ταῦτα φέρεται:

Ἀναστὰς δὲ πρωῒ πρώτῃ σαββάτου· ἐφάνη πρῶτον μαρίᾳ τῇ μαγδαληνῇ· ἀφ' ἧς ἐκβεβλήκει ἑπτὰ δαιμόνια· ἐκείνη πορευθεῖσα, ἀπήγγειλε τοῖς μετ' αὐτοῦ γενομένοις πενθοῦσι καὶ κλαίουσι· κἀκεῖνοι ἀκούσαντες ὅτι ζῇ καὶ ἐθεάθη ὑπ' αὐτῆς, ἠπίστησαν.

Μετὰ δὲ ταῦτα δυσὶν ἐξ αὐτῶν περιπατοῦσιν ἐφανερώθη ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ πορευομένοις εἰς ἀγρόν· κἀκεῖνοι ἀπελθόντες ἀπήγγειλαν τοῖς λοιποῖς· οὐδὲ ἐκείνοις ἐπίστευσαν· ὕστερον ἀνακειμένοις αὐτοῖς τοῖς ἕνδεκα, ἐφανερώθη· καὶ ὠνείδισε τὴν ἀπιστίαν αὐτῶν καὶ σκληροκαρδίαν· ὅτι τοῖς θεασαμένοις αὐτὸν ἐγηγερμένον μόνον οὐκ ἐπίστευσαν· καὶ εἶπεν αὐτοῖς· πορευθέντες εἰς τὸν κόσμον ἅπαντα κηρύξατε τὸ εὐαγγέλιον πάσῃ τῇ κτίσει· ὁ πιστεύσας καὶ βαπτισθεὶς σωθήσεται· ὁ δὲ ἀπιστήσας κατακριθήσεται· σημεῖα δὲ τοῖς πιστεύσασι ταῦτα παρακολουθήσει· ἐν τῷ ὀνόματί μου δαιμόνια ἐκβαλοῦσι· γλώσσαις λαλήσουσι καιναῖς· ὄφεις ἀροῦσι· κἂν θανάσιμόν τι πίωσιν, οὐ μὴ αὐτοὺς βλάψει· ἐπὶ ἀρρώστους χεῖρας ἐπιθήσουσι καὶ καλῶς ἕξουσιν· ὁ μὲν οὖν κ(ύριο)ς

Μετὰ τὸ λαλῆσαι αὐτοῖς· ἀνελήφθη εἰς τὸν οὐρανόν· καὶ ἐκάθισεν ἐκ δεξιῶν τοῦ θ(εο)ῦ· ἐκεῖνοι δὲ ἐξελθόντες ἐκήρυξαν πανταχοῦ· τοῦ κ(υρίο)υ συνεργοῦντος· καὶ τὸν λόγον βεβαιοῦντος διὰ τῶν ἐπακολουθούντων σημείων· ἀμήν·

CURSIF 15. F° 99, a.

τέλος τοῦ κατὰ μάρκον εὐαγγελίου:

H. Bordier, Description etc, I, pages 105-106.

Manuscrit Oriental, mixte. — 225 feuillets. — 25 lignes à la page — 0m,178, sur 0m,142. — Maroquin violet au chiffre de Henri IV (1604). —

Autrefois CCCLXVI (R), 397 (D), 188 (C). — Ancien no 34 sextus decimus de la Bibliothèque du Cardinal Nic. Ridolfi; au dos le no 170. — Tables des Canons en latin (1-10). — Mathieu (1-109b). — Marc (112-171). — Luc (173-277). — Jean (279-361). — Le texte grec est accompagné d'une traduction latine, qui s'arrête à ces mots de St Marc (XI, 12-13): à Bethania exivit; cum vidisset ficum a longe (fo 150), recommence à St Jean pour finir à ces mots: suscitavit eum a mortuis (XII, 17). Le texte de ce manuscrit est écrit en encre de quatre couleurs différentes) noire, rouge, bleue et verte. Il est également rempli de belles peintures, dont un très grand nombre n'ont pas été terminées. Voir par exemple, fos 191, b; 207, a; 203, b; 166, a; 167, b, etc., etc.. Les Sections Eusébiennes sont marquées en partie. — Écriture large, hardie et remarquablement belle. — 16 = 54 (XIIIe, XIVe siècle).

Manuscrit Occidental, probablement italien. — 365 feuillets. — 26 lignes à la page. — 0m,318 sur 0m,238. — Maroquin violet au chiffre de Henri IV.

Autrefois CIↃIↃCCCXCIX (R), 2083 (D), 2244 (C). — Mathieu (1-98). — Marc (99-158). — Luc (159-265). — Jean (266-343). — Titres courants — indications des leçons dans le texte, rarement à la marge. — Table des leçons à la fin (244-257). Manuscrit grec-latin, à deux colonnes — Exposé (Armoire XVII, 98). — Belles peintures avec devise, sur la marge de droite: NESPOIR NE PEUZ (Cfr. 99, 1ère lettre de St Marc). — Au chiffre et aux armes du Cardinal Ch. de Bourbon (1476-1488). Copié par George Hermonyme. — Au commencement, on lit les vers que nous transcrivons exactement ligne par ligne. — 17 = 55 (XVe-XVIe siècle).

Nil mirere meos pic	Cardineus pastor
tura divite luxus	rerum discrimine mores
Splendida nec queras	Me signare dedit pa-
Quid pia signa velint.	bula digna grege
Charolus antistes ...	queque benigna vides
proles Borbonia gemmis	Justitia Sydera pandent
Pretulit hec grecis facta	Horrida terrorem.
caracteribus	Sontibus incutiunt.

Marc XVI, 2-8 est marqué pour le Jour de Pâques et XVI, 9-20 pour le Jour de l'Ascension (f. 156, a et 157, b). Ce manuscrit contient Luc XXII, 43-44 (f° 254, a); Jean V, 3-4 (f° 279, b); Jean VII, 53 – VIII, 11. L'histoire de l'Adultère est affectée, d'après le manuscrit, au « Sabbato Dominicæ III, i XL. » Dans le texte grec, on lit: « Τῷ σαββάτῳ Γ κυριακῆς ἐν τῇ τεσσαρακοστῇ, », ce qui n'est évidemment qu'une traduction du latin. – Riches ornements en lettres fleuronnées, à trois ou quatre couleurs.

Manuscrit Occidental. – 257 feuillets. – 25 lignes à la colonne. – 0m,307 sur 0m,205. – Reliure au chiffre de Henri II. –

18 = 47 (an 1364) Autrefois 2241 (Actes 113. – Paul 132. – Apocalypse 51). – Nouveau Testament complet. Τίτλοι (68, 48, 83, 18: manque le ι περὶ μοιχαλίδος.) – Mathieu (3-45). – Marc (47-71 b). – Luc (74-118 b). – Jean (120-155). – Actes et Epîtres Catholiques (155-226). – Paul (226-321). – Synaxaire (321-327). – Apocalypse (328-342). – Psautier (346-445). – Les Sections Eusébiennes ne sont pas marquées; elles sont remplacées par les leçons, qui sont au nombre de 116 en saint Mathieu, 69 en saint Marc, 114 en saint Luc. – Ce manuscrit a été copié à Constantinople en 1364. – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f° 71, b); Luc XXII, 43-44 (f° 113, a); Jean V, 3-4 (f° 126, a); Jean VII, 53 – VIII, 11 (f° 182, b). – Les Hyperbases sont notées. Exemples: F° 40, b (après St Mathieu XXVI, 39, on lit en marge: ὑπ εἰς τοῦ Λουκᾶ εὐαγγέλιον, κεφάλαιον ρθ (Il s'agit ici évidemment de la leçon 109e de St Luc, laquelle correspond au κεφάλαιον 283). Et, en effet, (f° 113, a) le numero ρθ (Leçon 109e) est placé en face de ἐξελθὼν ἐπορεύθη (St Luc XXII, 39). Dans le texte, on rencontre devant ὤφθη (XXII, 43) les sigles: ὑπ ἀρξ, qui sont ainsi expliquées à la marge ὑπ εἰς τὸ τῆς Γ. – ἀρξ τῇ μεγάλῃ Ε. Après γῆν (XXII, 44), on lit tracé à l'encre rouge: ἀρξ, et, après προσευχῆς (XXII, 45), ὑπ, sigles, qui sont ainsi expliquées à la marge: ἀρξ τῇ Γ. – ὑπ εἰς τὸ τῆς μεγάλης Ε. – Cfr. 296 b, 314, a, 317, a, 319, a, dans les Epîtres de saint Paul. – F° 182, b, l'Adultère est marquée du signe ÷. Dans la marge qui est à côté, on lit: ὑπ εἰς τὸ τῆς Ν, mais, dans la marge d'en haut, on aperçoit la rubrique suivante: εἰς μετανοοῦντας. Τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ἄγουσι οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι πρὸς τὸν Ἰησοῦν. – Le verset des Trois Témoins (I Jean V, 7) manque au fo. 229, a. Dans la I Timoth. III, 16, (f° 297 b)

on lit : μυστήριον· θς̄ ἐφανερώθη. — L'Épître aux Hébreux est placée après la deuxième aux Thessaloniciens. — Enfin, dans le Psautier, chaque stique est séparé du suivant par un point rouge, couleur de sang.

Manuscrit Oriental, mixte. — 445 feuillets. — 23 lignes à la page. — 0m. 285 sur 0m. 196. — Veau au chiffre de Charles X. —

Autrefois 437 et 1880, et no 134, puis 135 vigesimae primae de la Bibliothèque du Cardinal Nic. Ridolfi. — Quatre Évangiles, accompagnés de commentaires marginaux, où les passages à commenter sont reproduits en lettres d'or. Les Évangiles sont disposés suivant l'ordre qu'ils occupent dans l'Évangéliaire. A ce point de vue, ce manuscrit est unique : c'est, au moins, le seul où nous ayons jamais rencontré cette disposition. — Jean (2-92a). — Mathieu (93-206b). Luc (207a-314a). — Marc (315a-387). — Les Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits sont notées presque partout en Saint Mathieu et St Luc, mais en partie seulement dans saint Marc et dans saint Jean. — Les commentaires marginaux sont empruntés à divers auteurs, sauf celui de saint Marc, qui est de Victor d'Antioche. Ce dernier commentaire contient la Préface, mais non pas la scholie relative à Marc XVI, 9-20 : il s'arrête au mot ἐνχείθμιον — (Voir Introduction à la critique textuelle, Partie Pratique, Tome II, pages 136-157). — Les τίτλοι sont écrits au commencement du volume, pour les quatre Évangiles, ce qui est également une disposition presque unique (Voir plus haut, Coislin, 12). Les τίτλοι sont aussi répétés au haut et au bas des pages. — Ce manuscrit contient St Luc XXII, 43-44 (fo. 304, b), ainsi que Jean V, 3-4 (fo. 23, b), mais la section de l'Adultère (Jean VII, 53-VIII, 11) fait défaut. — H. Bordier, Description des peintures, ect., pages 181-182. — 19 = 189 (XIIe siècle).

Manuscrit oriental. — 387 feuillets. — 25 à 30 lignes à la page. — 0m. 323 sur 0m. 222. — Maroquin rouge au chiffre de Henri IV.

Autrefois 1883. — Quatre Évangiles accompagnés de commentaires marginaux et de quelques documents relatifs à l'histoire évangélique. Mathieu (1-81a). — Marc (87-140b). — Luc (142-202). — Jean (204-272). — Synaxaire ajouté à une époque moderne (272b-274a) ; s'arrête au commencement du Ménologe. — Τίτλοι (—, —, 83, 18) répétés au haut et au bas des pages. — Sections Eusébiennes et canons souscrits ($\frac{355}{X}$, $\frac{237}{VIII}$, $\frac{342}{X}$, $\frac{232}{X}$), mais notées d'une façon intermittente. Beaucoup de notes liturgiques aux marges. — Les commen- 20 = 188 (XIIe siècle)

Cursif 300, f° 203, b, 2.

St Marc XVI, 15.

CURSIF 20 F°140, R°

taires sont empruntés à St Jean Chrysostome pour St Mathieu et pour St Jean, à Titus de Bosra pour saint Luc ; et pour St Marc, à St Cyrille d'Alexandrie, suivant le titre (fo 87 a) ou à Victor d'Antioche suivant l'inscription finale (fo 140, b). — C'est, en réalité, le commentaire de Victor d'Antioche sur St Marc, avec la préface ordinaire, mais sans la Scholie relative à Marc XVI, 9-20. Le commentaire de saint Jean et surtout celui de saint Luc sont très souvent abrégés ; on renvoie fréquemment à ce qui a été dit dans saint Mathieu ; c'est pourquoi, on rencontre, de temps en temps, dans les trois derniers évangiles, des observations comme celles-ci : προεγράφη εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον. — Voici l'énumération des documents contenus, dans ce manuscrit, à la fin de l'Evangile de St Mathieu : 1o (fo 81 b - 82 a). Résumé du traité d'Eusèbe à Marinus (Cfr. Patrologie Grecque, Tome XXII, col. 937 et suivantes) sous le titre de : Εὐσεβίου τοῦ Παμφίλου. Dans cet extrait, il est surtout question de l'ὀψὲ σαββάτων (Patrol. Grecque, Ibid. col. 941 - 944) ; mais il n'y a aucune allusion à ce qui regarde la ponctuation de Marc XVI, 9. (Cfr. Patrol. Grecq. Ibid. col. 937-940). — 2o Lettre d'Isidore de Péluse sur la Résurrection du Sauveur (adressée à Timothée (Cfr. Patrol. Grecque, Tome LXXVIII, col. 257-260). - (fo 82, a, 1). — 3o Lettre d'Isidore de Péluse à Théognoste, sur les trois jours de la Sépulture (Patrol. Grecque, Ibid, col. 652 - 653). (fo 82 b, 1 - 83 b, 2). — 4o fo 83, b, 2. Demi-feuillet laissé en blanc, probablement pour recevoir quelque document, que le scribe n'a pas copié — (Cfr. Curois 300). — 5o (fo 84 a). Fragment de la chronique d'Hippolyte de Thèbes. — 6o (fo 84, a, 1 - 84, b, 1). Fragment de Cosma Beotitor sur St Joachim et Ste Anne. — 7o (fo 84, b, 1) Fragment de St Jean Mansour (St Jean Damascène), sur la Généalogie du Seigneur et de la Vierge. — Le texte de ce manuscrit présente des numéros d'ordre écrits en lettres dorées, qui renvoient aux marges, aux passages du commentaire correspondant au texte sur lequel ces numéros sont placés. Ces numéros vont de 1 à 100, après quoi on recommence la série, absolument comme cela a lieu dans la Patrologie grecque de Migne. — Les marges sont couvertes de notes liturgiques, indiquant les jours où on lit les leçons et les altérations qu'on fait subir au commencement des passages affectés à l'usage liturgique. Les Hyperbases sont marquées, en général, très exactement. Exemples : 1o En regard de Mathieu XXVI, 39 (fo 72, b), on lit à la marge intérieure,

écrite à l'encre rouge, cette note : Υπ + αξ ἐκ Λουκᾶ κεφάλαιον σπτ. Dans le commentaire, qui est en face de ce passage, on cite St Jean Chrysostôme sur la sueur du sang (Cfr. Patrol. Grecque, LVIII, col. 745-746).- 2° (fo 70, a), en face de Mathieu XXVI, 20, on lit, écrit à l'encre rouge : Υπ εἰς Ἰωάννην κεφάλαιον ρ̅ι̅γ̅ - 3° (fo 78), en face de Mathieu XXVII, 39, on trouve : Υπ εἰς κατὰ Λουκᾶν κεφάλαιον ΤΚΕ, etc., etc..... En parcourant St Luc et St Jean on rencontrerait des notations correspondantes à celles que nous venons de citer. (Voir la planche, page 32).—

Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9-20 (fo 139, b 2e ligne avant la fin et 140, a b.) Il va sans dire que les marges et le texte renferment toutes les rubriques relatives aux ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (II et IIIe). Toutefois (fo 140, a), en bas, entre le texte et le commentaire, après le verset 15 (τῇ κτίσει), on lit assez aisément, la note que voici écrite à l'encre rouge: ἐντεῦθεν ἕως τοῦ τέλους· ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων οὐ κεῖται· ἐν δὲ τοῖς ἀρχαίοις πάντα ἀπαραλειπτὰ κεῖται. On trouve la même note, exactement à la même place, dans le cursif 300 (fo 147, a).— St Luc XXII, 43-44, avec les hyperbases marquées (fo 197, a), et le commentaire de Titus de Bosra.— (Voir Planche page 32).— St Jean V, 3-4 (fo 220, a), avec un commentaire de saint Jean Chrysostôme sur l'ange qui descendait dans la piscine.— St Jean VII, 53 - VIII, 11 manque (fo 232, b). Après ἐγήγερται on aperçoit un ※ rouge et rien de plus. La rubrique marginale ne fait aucune allusion à l'hyperbase, qui avait lieu le jour de la Pentecôte. Toutefois, le scribe sait très bien que Jean VII, 53 - VIII, 11, appartient à l'Evangile ; car, au fo 271, b, 2, il a écrit la section de l'Adultère sous ce titre écrit à l'encre rouge : τὸ ὑπερβατὸν τὸ ὄπισθεν ζητούμενον ; puis vient le texte: καὶ ἐπορεύθη, etc, sans addition, ni omission.— Après ἁμάρτανε, le scribe a laissé trois lignes vides, et il a ajouté: τὰ ὠβελισμένα ἔν τισι ἀντιγράφοις οὐ κεῖνται. Οὐδὲ Ἀπολιναρίω (sic). ἐν δὲ τοῖς ἀρχαίοις ὅλα κεῖνται. Μνημονεύουσι τῆς περικοπῆς ταύτης καὶ οἱ ἀπόστολοι πάντες ἐν αἷς ἐξέθεντο διατάξεσιν εἰς οἰκοδομὴν τῆς ἐκκλησίας. Puis vient le signe indiquant la fin de l'Evangile et la souscription finale. La section de l'Adultère est marquée de X et la marge est laissée en blanc, comme dans tous les manuscrits ayant des com-

mentaires. — Ce manuscrit contient quelques annotations marginales de seconde main (Cfr. f° 211, a, 160, b, 220, a). — On a remarqué, depuis longtemps (Burgon, Last twelve verses of St Mark, pages 279-280), la parenté qui existe entre le cursif 20 et le cursif 300 (186 de Paris) et 215 (Venise 544). — Les cursifs 20 et 300, que nous avons pu comparer, se ressemblent jusque dans la disposition matérielle (Voir dans la fin de St Marc). Il y a cependant quelques différences, que nous ferons connaître, en parlant du Cursif 300, par exemple: 1° dans le Synaxaire qui est placé en tête du cursif 300, 2° dans le προγραμμα qu'omet le cursif 20, 3° dans quelques documents placés à la fin de St Mathieu, qui ne sont pas les mêmes, 4° dans l'omission de saint Jean par le cursif 300; mais cet Evangile a existé autrefois dans ce manuscrit. — Le cursif 20 mériterait une description plus détaillée que celle que nous pouvons lui accorder. Voir le fac-simile, page 32.

Manuscrit oriental, mixte. — 279 feuillets. — Nombre très variable de lignes. — 36, quand le texte est à pleine page — 0m 337 sur 0m 234. — Reliure Henri IV.

Autrefois DCCCC (R), 1007 (D), 2860 (C). — A appartenu à Francesco d'Asola. — Mathieu (1-55). — Marc (57-88b). — Luc (89-139). — Jean (140c-185). — Il manque, au commencement, les τίτλοι et le portrait de St Mathieu. — Dans St Luc, entre les feuillets 134-135, il manque les sections Eusébiennes 257 à 292, ou Luc XXI, 25 — XXII, 58). — Les Sections Eusébiennes ne sont point marquées partout. — Les feuillets 186-203 en papier, ont été ajoutés à une époque moderne et contiennent le Synaxaire par ἀρχοτέλειας. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; mais la section de l'Adultère manque au feuillet 157, b, 2. — Il présente peu d'annotations liturgiques, mais marque cependant quelques hyperbases. Exemple: f° 49, après Mathieu XXVI, 39; on lit Ϋ dans le texte, sigle qui est ainsi développé à la marge: Ϋ τῃ λειτουργία τῆς μεγάλης Ε εἰς τὸ κατὰ λουκᾶν κεφάλαιον ΤΑ (sic), καὶ πάλιν ὑπόστρεφον ὧδε καὶ ἄρξου. — Il ne s'agit pas ici évidemment de la section Eusébienne 301, mais de la leçon, qui porte ce numéro d'ordre: Voir plus bas. Voir encore f° 52, b; 54, b. — Les leçons liturgiques sont marquées de manière à aller se cumulant dans les quatre Evangiles. La dernière de St Mathieu porte le numéro 119, la dernière de St Marc le numéro 190, la dernière de St Luc le numéro 307 (Voir plus haut: St Luc XXII, 43-

21 = 68 (XIVe siècle).

44 fait partie de la leçon 301, $\overline{τα}$) et la dernière de St Jean porte le numéro 379.— D'après les portraits des Évangélistes, qui, au lieu d'être suivant le goût byzantin, sont essentiellement Européens, nous sommes portés à considérer ce manuscrit, comme originaire d'Italie, de Grotta ferratta ou de quelque autre couvent de Basiliens.—

Manuscrit occidental (?) mixte.— 203 feuillets à deux colonnes.— 0^m 229 sur 0^m 176.— Reliure au chiffre de Henri II.

22 = 72 (XI ou XIIe siècle). Autrefois Colbert 2467, puis Reg. 2244,3.— Mutilé au commencement. Manque Math. I–V, 25, b.— Mathieu (I, 64 a).— Marc (66^a – 107^b).— Luc (110 – 180^b).— Jean (182^a – 232).— Τίτλοι (—, 48, 83, 18).— Répétés quelquefois au haut des pages.— Sections Eusébiennes avec canons souscrits en rouge. F^o 107, a, après ἐφοβοῦντο γάρ + τέλος —; puis on lit ce qui suit écrit à l'encre rouge, au milieu du recto du feuillet 107: ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων. ἕως ὧδε πληροῦται ὁ εὐαγγελιστής. ἐν πολλοῖς δὲ καὶ ταῦτα φέρεται.— Après cette observation, vient Marc XVI, 9–20, qui se termine à la fin de 107, b, avec addition de + τελος + sans le signe final qu'on remarque à la fin des trois autres évangiles.— (Voir la planche ci-jointe).—

κρῶν· καὶ ἰδοὺ προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλι-
λαίαν· ἐκεῖ αὐτὸν ὄψεσθε καθὼς εἶπεν
ὑμῖν: καὶ ἐξελθοῦσαι. ἔφυγον ἀπὸ τοῦ
μνημείου· εἶχεν δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ
ἔκστασις· καὶ οὐδενὶ οὐδὲν εἶπον· ἐ-
φοβοῦντο γάρ + τέλος +
+ ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων.
ἕως ὧδε πληροῦται ὁ εὐ-
αγγελιστής: ἐν πολλοῖς
δὲ. καὶ ταῦτα φέρεται +
Ἀναστὰς δὲ. πρωῒ πρώτῃ σαββάτου.

CURSIF. 22, F^o 107, R^o.

Ce manuscrit contient aussi Luc XXII, 43-44 (f° 173, a) et Jean V, 3-4 (f° 191, b); mais la section de l'Adultère manque au f° 201, b.— On trouve aux marges quelques notes de seconde main[1].—

Manuscrit (occidental ?).— 231 feuillets.— 23 lignes à la page.— 0m, 264 sur 0m, 178.— Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert.—

23 = 77 (XI ou XIIe siècle)

Autrefois Colb. 3947, puis Reg. 2861, 3. A.— Math. (2-67 a).— Marc (69a-111 b).— Luc (114a-183).— Jean (184-230).— Manque Mathieu I, 1-16. Entre les feuillets 183 et 184, il en est tombé plusieurs. Manquent Luc XXIV, 46 — Jean II, 20. Il est tombé aussi un feuillet à la fin du quatrième évangile, et un feuillet contenant Jean XXI, 25.— Les Τίτλοι ne survivent que devant saint Marc (48) et St Luc (82 : (on a gratté le 83e dans St Luc); mais ils sont répétés au haut et au bas des pages.— Ce volume est bilingue. Le texte grec est accompagné d'une version latine, mais celle-ci s'arrête (f° 124, a), à ces mots de saint Luc : Evangelizare pauperibus misit me (IV, 18).— Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4, et Jean VII, 53 — VIII, 11. Au haut du feuillet 199, a, on lit ces mots : περὶ τῆς μοιχαλίδος.— Les Sections Eusébiennes sont marquées partout, mais on n'aperçoit nulle part les canons souscrits.— Feuillets 1, 2, 4, 46, mutilés.—

Manuscrit occidental, vraisemblablement français.— 230 feuillets — 22 lignes à la page.— 0m, 230 sur 0m, 183.— Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert.—

24 = 178 (XIe siècle.)

Autrefois Colbert. 4112, puis Reg. 2244, 5.5.— Synaxaire par ἀρχοτέλεται très effacé quoique moderne (1-5).— Mathieu (7-70 b).— Marc (71-105a).— Luc (109 a— 185 b).— Jean (187a— 240).— Τίτλοι répétés au haut des pages (68, —, 83, 18).— Mutilé : de St Mathieu $\frac{\tau\kappa\epsilon}{\alpha}$ on passe à Marc $\frac{\mu}{\alpha}$. Il manque Mathieu XXVII, 20 — Marc IV, 22.— Sections Eusébiennes accompagnées des canons d'Eusèbe souscrits en rouge. Après St Marc XVI, 9-20, on lit, à la dernière ligne et au dernier mot + τέλος + Ce manuscrit présente, trois fois seulement, dans St Marc, le + τέλος + écrit de la même manière: 1° après IX, 9 (83, b.), 2e, après XVI, 8 (f° 104) ; 3e, à la fin de l'Evangile. — St Luc XXII, 43-44 (f° 177, a); St Jean V, 3-4 (f° 197, a-b); St Jean VII,

---

(1).— Voir Introduction à la critique textuelle, Partie pratique T. II, p. 415-420.

53 – VIII, 11 (f° 217 a-b) sont accompagnés d'astérisques en marge. Il y a également un astérisque, dans le texte, après Jean VII, 52. – Aucun de ces passages n'est accompagné de commentaire marginal –

ἐκ τῆς γαλιλαίας οὐκ ἐγήγερται. Καὶ
* ἀπῆλθεν ἕκαστος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ·
* Ἰησοῦς δὲ ἐπορεύθη εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν·
* ὄρθρου δὲ πάλιν [illegible] ἦλθεν
* εἰς τὸ ἱερόν. καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἤρχετο
* πρὸς αὐτόν· καὶ καθίσας ἐδίδασκεν
* αὐτούς. ἄγουσι δὲ οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ
* φαρισαῖοι γυναῖκα ἐπὶ μοιχείᾳ κατει-
* λημμένην· καὶ στήσαντες αὐτὴν ἐν
* τῷ μέσῳ. λέγουσιν αὐτῷ· διδάσκαλε ταύ-
* την εὕρομεν ἐπαυτοφώρῳ μοιχευο-
* μένην. ἐν δὲ τῷ νόμῳ. μωϋσῆς ἡμῖν

CURSIF 24 F° 207 R°

[illegible]

12 [illegible]

Le commentaire marginal paraît plus moderne que le reste du manuscrit. – Celui de St Marc est par Victor d'Antioche ; on y trouve à la fin la scholie relative à Marc XVI, 9-20. – Le feuillet 7 a été rapporté. – L'écriture du commentaire marginal, quoique plus petite et plus menue, rappelle celle du cursif 33 (Reg. 14). –

Manuscrit Oriental. – 240 feuillets. – 25 lignes à la page. – 0^m^,260 sur 0^m^,185. – Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. –

25 = 191 (Xe siècle) Autrefois Colbert. 2259, puis Reg. (1880, 3. – Mathieu (1-79^b^). – Marc (80-118^a^). – Luc (122-233^a^). – Jean (237-292). – Mutilé ; manquent Mathieu XXIII, 1-XXV, 42 ; Marc I, 1-VII, 36 ; Luc VIII, 31-41 ; IX, 44-54 ; X, 30-XI, 4 ; Jean XIII, 19-XXI, 25. – Quelques feuillets semblent transposés. – Manque le τίτλος, περὶ τῆς μοιχαλίδος. Ni sections Eusébiennes, ni canons. – Les feuillets 1-3, 13, 16, 78, 79 sont mutilés. – L'Écriture est très belle et très nette. – Le commentai-

ce marginal affecte toute espèce de formes, aux marges.– St Mathieu et St Jean semblent emprunter à St Jean Chrysostome.– Le commentaire de saint Marc est celui de Victor d'Antioche : il s'arrête à ἐναρίθμιον, et ne contient pas la Scholie relative à S. Marc XVI, 9-20.– Les renvois du texte aux passages du commentaire marginal se font par des signes comme ceux-ci : ⋋, ⍨, ♂, ce qui est plutôt dans le goût des Syriens que des Grecs.– Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (fo 118, a) ; Luc XXII, 43-44 (fo 222, b) sans commentaire ; Jean V, 3-4 (fo 253-254) avec quelques remarques sur l'ange qui descendait troubler l'eau de la piscine ; St Jean VII, 53 – VIII, 11 (fo 268b – 269a) sans commentaires, avec ἀρχ, en marge, en face de Ἄγουσιν.

Manuscrit Oriental.– 292 feuillets.– 18 lignes à la page.– 0m 304 sur 0m 230 – Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert.–

Autrefois Colbert 4078, puis Reg. 2244, 5.– Tables des canons d'Eusèbe. 26 = 78
Épître à Carpien (1-8).– Mathieu (10-56).– Marc (58-86).– Luc (88^b – 135^b). (XIe siècle).
– Jean (136^b – 171^b).– Synaxaire (172-179).– τίτλοι (68, 48, 83, 19, avec le dixième περὶ τῆς μοιχαλίδος), répétés au haut et au bas des pages.– Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53 – VIII, 11.– Les Hyperbases sont notées : Exemples : folio 130, b, en face de ὤφθη : ἀρξ τῇ μεγάλῃ ε̄.– Après προσευχῆς, on lit, dans le texte : ῦ εἰς Ματθαῖον κεφάλαιον ςτ̄ς.– Fo 51, a, après St Mathieu XXVI, 39, on lit tout-à-fait dans le même caractère que le reste et de la même encre : ῦ εἰς λουκᾶν. κεφάλαιον σπγ : puis, au commencement de la ligne ἀρξ :– De même encore, fo 50, b, ligne cinquième, après Mathieu XXVI, 20, on lit, dans le texte : ῦ εἰς ιω ἡ ρι̇δ. ἀρξ, etc., etc.– Fo 149, en face de Jean VII, 52, on lit de première main, mais à la marge ῦ ; τῇ Ν̄. La marge du bas porte : T/S περὶ τῆς μοιχαλίδος.– Fo 149, b, après ἁμάρτανε, on lit, dans le texte : ἀρξ τῆς Ν̄. et après VIII, 12 : τέ τῆς Ν̄.– Les marges sont couvertes d'indications liturgiques : Les ἀρχ et les τέ sont notés à la marge et dans le texte, à l'encre noire.– Les Sections Eusébiennes sont marquées, mais elles portent toujours au-dessous, le même signe.–

Manuscrit Oriental mixte.– 179 feuillets.– 26 lignes à la page.– 0m 243 sur 0m 184.– Veau au chiffre de Charles X.–

Autrefois Colbert 6043, puis Regius 2863, 5.– Synaxaire moderne 27 = 115

(XIe siècle) (3-22). – Mathieu (22-143 b). – Marc (145-224). – Luc (227-363). – Jean (365-459). – Τίτλοι (68, 48, 83, 18 sans le dixième) répétés au haut des pages. – Les feuillets 443-460 sont en papier et ont été ajoutés à une époque moderne. On trouve sur ces feuillets beaucoup de petites peintures, à moitié ébauchées, surtout feuillet 75 et suivants. (Voir aussi fos 23, b; 25, a; 44. a; 45, a; 47, a; 58, b; 90, b; 94, a; 127, a; 129, a;). – Les Sections Eusébiennes sont accompagnées des canons adscrits et non souscrits. Le numéro du canon est, en effet, placé avant celui de la section, de la manière suivante ς. σλδ : VI, 234. St Marc a 241 sections, mais la dernière qui est précédée du canon adscrit est la 235 (η σλε). Après ἐφοβοῦντο γάρ, .:. ~ on revient à la ligne. ὅ τε est placé, de seconde main, au-dessus de δέ (XVI. 9.) – On revient à la ligne à chaque Section Eusébienne. Après XVI, 20, on a tracé une belle croix, en or. – Fo 348 b, la section σπγ n'a pas de canon adscrit, tandis que les précédentes et les suivantes sont accompagnées de celui qui leur revient. – Ce manuscrit contient aussi Jean V, 3-4 et Jean VII, 53 – VIII, 11 (fo 399 a), avec le τίτλος περὶ τῆς μοιχαλίδος, dans la marge du haut. L'A de ἄγουσι est majuscule. – L'écriture est assez belle et ressemble à celle des Actes 122 (Reg. 105). Les marges contiennent quelques notes liturgiques, mais de seconde main. – Voir. H. Bordier. Description des Peintures etc. p. 137-138.

Manuscrit Oriental (?). – 460 feuillets. – 19 lignes à la page. – 0m,167 sur 0m,125. – Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. –

28 = 379 Autrefois Colbert. 4705, puis Reg. 3012, 7. – Synaxaire (1-7). Mathieu

(XIe-XIIe siècle) (7-83). – Marc (84-140). – Luc (144-228). – Jean (230-292). – Τίτλοι (48, 89 (sic). 19, mais sans le dixième, περὶ τῆς μοιχαλίδος). – Les 89 τίτλοι de St Luc s'expliquent par cette circonstance qu'en les numérotant, on est passé de 74 à 80. – Sections Eusébiennes avec canons souscrits. – Manuscrit mutilé : Manquent Mathieu VII, 17 – IX, 12; XIV, 33 – XVI, 10; XXVI, 70 – XXVII, 48; Luc XX, 19 – XXII, 46; Jean XII, 40 – XIII, 1; XV, 24 – XVI, 12; XVIII, 16-28; XX, 20 – XXI, 5; 18-25. – Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9-20. Dans le verset 9, ὁ ις est dans le texte (fo. 139, b); St Jean V, 3-4 (fo. 243, a) et St Jean VII, 53 – VIII, 11 (fo 255, b). Après ἐγήγερται, on lit, entre les lignes : τέλ τῆ Ν; il y a aussi un point rouge. La marge du haut du feuillet 156, porte : Περὶ τῆς μοιχαλίδος. – On lit encore (fo 76), après St Mathieu XXVI, 39 : τέλ εἰς λε κεφάλαιον σπγ, etc., etc.

Les Hyperbases sont marquées très fréquemment. Les marges sont couvertes de notes liturgiques et les τίτλοι sont répétés, de temps en temps, aux marges. L'écriture de ce manuscrit est belle et largement espacée.

Manuscrit Oriental, mixte — 292 feuillets. — 19 lignes à la page. — 0m,233 sur 0m,184. — Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. —

Autrefois Colbert. 6066, puis Reg. 2860,4. On y trouve encore le numéro 29 = 89
33. — Les canons 1 et 2 survivent sur le premier feuillet. — ὑποθέσεις; celle (XIIe siècle).
de St Marc diffère de celle qu'on rencontre communément. — Mathieu (3-47).
— Marc (48b-74b). — Luc (75-120b). — Jean (123-158b). — Le dernier feuillet de St Marc (74) a été ajouté à une époque moderne: il commence à partir de XVI, 15. — Les feuillets 121-123 contiennent un fragment emprunté à Cosmas Indicopleustès. — Synaxaire (158-164b), semblable, quant au titre, à celui du cursif 7; mais commence à Pâques. — Chaque Section Eusébienne forme un tout à part. On ne revient pas à la ligne, mais on laisse un petit espace vide. — Beaucoup de scholies marginales ont été endommagées, lorsqu'on a relié le volume. — Fo 116, en face de ὤφθη (St Luc XXII, 43-44), αξ̄ς en marge et point rouge dans le texte. V̄ après γῆν. — Fo 135, en marge ï en face de Ἄγουσιν. Le texte primitif de la section de la Femme Adultère a été retouché en plusieurs endroits. — Mutilé; il manque Mathieu I-XV. — A la fin de St Luc, fo 121, b, on lit en caractères rouges, ces mots qui sont peut-être de première main: + Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Νεοφύτῳ μοναχῷ εἰ καὶ ἀναξίῳ +

Manuscrit occidental — mixte — Probablement italien. — 169 feuillets. — 30 lignes à la page. — 0m,184 sur 0m,133. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

Autrefois Colbert. 4444, puis Reg. 2860,3 A. — Ce manuscrit contient Marc 30 = 100
XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 — VIII, 11. Les feuillets (XVIe siècle).
ne sont pas numérotés, mais les cahiers le sont et atteignent le chiffre de 40. Dans chaque cahier, les feuillets sont également comptés, vers le coin du bas, du côté droit, de la manière suivante: φύλλ. ᾱ. τοῦ μ. — Les τίτλοι sont écrits sur les marges du bas, tandis que les marges du haut portent un titre courant mais en grec: Evangile suivant Mathieu, Marc, etc. En tête de la section de l'Adultère, on lit écrit à l'encre rouge: κεφάλαιον ῆ, ce qui est un cas unique dans ce manuscrit. —

Manuscrit occidental, moderne, copié par G. Hermonyme. — 320 feuillets

environ — 18 lignes à la page. — 0m, 225 sur 0m, 145. — Reliure ancienne. Veau estampé. —

31 = 94 Autrefois Colbert. 6083, puis Reg. 2865, 4. — Au commencement deux pages
(XIIIe siècle). de notes modernes, qui n'ont aucun rapport à l'Evangile. — Portraits des Evangélistes. — Mathieu (5-50). — Marc (53-82a). — Luc (85-136a). — Jean (139-186). — Généralement les textes par lesquels finissent les Evangiles sont disposés d'une manière curieuse. — On trouve à la marge quelques notes liturgiques. La fin du verset 35 du chapitre XXVII de saint Mathieu est écrite, à la marge, mais d'une main ancienne. La salutation de l'Ange (fo 87 a) et le commencement du Magnificat (fo 87, b) sont écrits à l'encre rouge. Dans beaucoup d'endroits, le texte a été gratté. Exemples, fos 102, a, 104, a, 105, a, 133, a, etc, etc.. En tête de saint Marc et de St Luc, les τίτλοι ont été ajoutés à une époque moderne. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44 (fo 129, a-b); Jean V, 3-4 (fo 148, a); mais la section de l'Adultère a été écrite de seconde main, à la marge (fo 156 b — 157 a). —

Manuscrit oriental, mixte. — 186 feuillets. — 25 lignes à la page. — 0m, 175 sur 0m 135. — Reliure orientale; autrefois couvert de velours. —

32 = 116 Autrefois Colbert. 6511, puis Reg. 2860, 3. — Mathieu (1-61 a). — Marc (64-
(XIIe siècle). 115). — Luc (118-292). — Jean (193-143 a). — ὑποθέσεις. Celle de St Marc est mutilée. — Manquent Mathieu I, 1 — X, 22; XXIV, 15-30; Luc XXII, 36. — Jean IV, 2. — Τίτλοι (—, 48, 83, —) répétés au haut des feuillets. — Sections Eusébiennes dans les quatre Evangiles et canons souscrits dans St Mathieu ($\frac{355}{X}$, 233 (en face de XVI, 8), —, 232). — Leçons: 116, 71, 108 (La leçon 108 dans St Luc correspond à la section Eusébienne 259), 67. — Jean V, 3-4 est marqué d'astérisques et Jean VII, 53 — VIII, 11, manque. Notes liturgiques, nombreuses, accompagnées d'ἀρχ et de τέλ.

Manuscrit oriental, mixte. — 244 feuillets. — 21 lignes à la page. — 0m, 149 sur 0m 121. — Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. —

* 33 = 14 (Actes 13, Paul 17). — Autrefois Colbert. 2844, puis Reg. 1871, 2. — Ce ma-
(XIe siècle). nuscrit contient une partie des Prophètes (1-50) et presque tout le Nouveau Testament. St Paul (51-72b; 95b-100). — Actes et Epîtres catholiques (76b-95b). — Mathieu (101-114a). — Marc (114b-120b), moins IX, 31 — XI, 12; XIII, 11 — XIV, 59. On ne peut donc pas savoir comment ce manuscrit lisait à Marc XIV, 41. — Luc (121a — 133b), moins XIII, 7 — XX, 44; XXII, 1 — XXIII, 6. — Jean

(134-144). – Ce volume contient Marc XVI, 9-20 (fo. 20b), sans aucun signe d'hésitation. A la fin, on lit εὐαγγέλιον κατὰ Μάρκον. Luc XXII, 43-44 est tombé avec un feuillet disparu. Quant à Jean V, 3-4 et à Jean VII, 53 – VIII, 11, ils manquent. Le manuscrit est très endommagé : beaucoup de feuillets ont été arrachés et un grand nombre d'autres sont lacérés, surtout aux coins du bas. L'écriture est extrêmement curieuse : elle est grosse, droite, forte, et révèle un scribe qui, tout en ayant une façon particulière d'écrire le grec, avait cependant une certaine habitude de la langue. Dans son genre, elle rappelle celle du commentaire marginal du cursif 24. mais celle-ci est plus menue et plus fine. – Cette écriture est à celle des manuscrits grecs ordinaires comme l'écriture de certains manuscrits melchites est à la généralité des manuscrits syriens. (Voir le ms additionnel 14548 du Musée Britannique). St Paul renferme les épîtres aux Corinthiens (51-58b), aux Galates (58b-60a), aux Éphésiens (60a-61b), aux Philippiens (61b-63a), aux Colossiens (63a-64a), aux Thessaloniciens 1 et 2 (64a-65b), aux Hébreux (65b-69b) et les épîtres pastorales (69b-72b). – Puis vient le signe de la fin. – On voit que St Paul faisait un tout à part. – On lit ἐν Ἐφέσῳ, dans le titre de l'épître aux Éphésiens. La 1ère à Timothée III, 16 (f. 70a, vers le milieu) porte μυστήριον· ὃς ἐφανερώθη ἐν σαρκί. – Fo 73, commence une autre partie du Nouveau Testament. On a groupé, en cet endroit, tous les Prologues et Hypothèses : Prologue des Épîtres catholiques, Hypothèse de l'Épître de Jacques, de la 1ère et de la 2e de Pierre (73 a), des trois épîtres de Jean (73b), de l'épître aux Romains, et de la 1ère aux Corinthiens (74 a), etc. Les Hypothèses se succèdent dans l'ordre des Épîtres énumérées plus haut (74b-76b). – Actes des Apôtres (76b-90a). – Épîtres catholiques (90a-95b). – Manque l'épître de Jude. – Le verset des trois Témoins (I. Jean V, 7) manque f. 94. b, en bas. – L'Épître aux Romains vient en cet endroit (f. 95b-100b). – L'ordre des feuillets a été interverti. – St Paul devait être placé ici. – Les feuillets 16, 46, 50, 52, 55-57, 59, 63, 66-73, 76, 78, 81, 83, 85, 89, 90, 95, 101, 103, 105, etc. sont mutilés.

Manuscrit Oriental (?). – En cursive moyenne. – 143 feuillets. – 52 lignes à la page. – 0m,373 sur 0m,234. – Maroquin rouge avec armes du Roi. –

Ancienne cote 20. – Évangiles avec commentaires marginaux en forme de chaînes. – Homélie de Psellus sur Pater meus usque nunc operatur (Jean (XIe)). 34 = Coislin 195

V, 17) et sur estote prudentes sicut serpentes (Math. X, 16.) (fos 1-3). — Eusèbe à Carpien (4-5b). — Tables des Canons (4b-8b) à l'encre rouge. — Mathieu (10-163b). — Marc (172a-238a). — Luc (241-348a). — Jean (350-468). — Τίτλοι au haut des pages. — Les feuillets 346-348 sont d'une écriture plus moderne. — Portraits remarquables des Évangélistes. — Le commentaire de St Marc est celui de Victor d'Antioche; il finit à κηρυττομένων et ne contient pas la scholie sur Marc XVI, 9-20. — Le commentaire est formellement attribué à Victor d'Antioche dans le titre. — Celui de St Luc est par Titus de Bosra, St J. Chrysostôme, Origènes, le prêtre Victor, Apollinaire, etc. — Il contient le passage de Titus de Bosra sur la sueur de sang, f. 336. — Les commentaires de St Mathieu et de St Jean sont empruntés à divers auteurs, à Origènes, St Cyrille, St Basile, St Jean Chrysostôme. — Henri Bordier. Description des peintures et des ornements, etc, p. 123-125. — Entre saint Mathieu et St Marc, entre St Marc et St Luc, il y a diverses pièces, dont voici l'énumération. 1° un extrait de Sévère d'Antioche, dont le titre manque (f° 163), mais on lit (f° 164 et 165) le passage de l'Homélie sur la Résurrection (Cfr. Patrol. Grecq. tome XLVI, col. 637, B — col 644, D) depuis τῇ Μαρίᾳ δὲ εἶπον οὐδέν jusqu'à la fin de l'alinéa ἐλευθέρα πάσης λαβῆς; (Ibid. col. 645, D) Les premiers mots lisibles sont ceux-ci: τῇ μαρία δὲ εἶπον οὐδὲν. ὠκονομεῖ γὰρ ὁ μόνος σοφὸς ὡς ἀπιστοῦσαν εὐθέως αὐτὴν προσάγεσθαι μᾶλλον, ἢ ἀκοῆς; et finit par πάσης λαβῆσ (f. 165, a). — Au folio 164, b, en face de ἐν μὲν τοῖς ἀκριβεστέροις ἀντιγράφοις, on lit en marge ἡσυχ, ce qui attribue la scholie à Hésychius. (Cfr. Patrol. Grecq. XLVI, col. 637, B — 645, D). — Τέλος τοῦ σχ. — 2° (f° 165, a) une autre scholie empruntée à Eusèbe: Πῶς παρὰ Ματθαίῳ sur l'ὀψὲ σαββάτων (Patrol. Gr. XXII, col. 941-943). — 3° (f° 166, a). Autre scholie sur les Anges qui apparurent aux saintes femmes. — 4° (f° 167, a) Scholie d'Hésychius sur les Marie. — 5° (f° 167, a) Scholie d'Isidore de Péluse sur les trois jours de la sépulture de Notre Seigneur. (Cfr. Épître à Théognoste, Patrol. Grecq. LXXVIII, col. 652-653). — 6° (f° 238) Épître de S. Denys (d'Alexandrie) à Basilides. — (Cfr. M. Routh. Reliquiæ sacræ. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44 (f° 336). Au dessus de θρόμβοι, entre les lignes, on lit ces mots: Τοῦτο μνημονεύει ἐπιφάνιος ὁ κύπρου εἰς τὸ Ἀκυρωτόν (sic). — Jean V, 3-4 (f° 374). — La section de l'Adultère est omise (f° 396) et

ne se retrouve pas à la fin du manuscrit (Les feuillets 445 et suivants sont très oblitérés, texte et commentaire. — D'après M. Tischendorf (VIIIe édition, page 828), ce manuscrit contient à Jean VII, 53, la note suivante: Ἰστέον ὅτι διὰ τοῦτο μετὰ ἀστερίσκων ἐτέθησαν τὰ περὶ τῆς μοιχαλίδος, ἐπειδὴ εἰς τὰ πλείω τῶν ἀντιγράφων οὐκ ἔγκειται. πλὴν εἰς τὰ ἀρχαιότερα ηὕρηνται; mais c'est une erreur: Nous avons vérifié le passage avec soin et cette note n'y existe nulle part. — Ce manuscrit est venu du mont Athos. Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana 247-248. — Henri Bordier, Description des peintures et des ornements, etc., p. 123-125. —

Manuscrit oriental. — 468 feuillets. — 14 lignes à la page. — 0m,279 sur 0m,191. — Reliure en maroquin rouge au chiffre de Louis XVIII. —

(Actes 14. — Paul 18 — Apocalypse 17. —). — St Mathieu (1-55). — St Marc (56-80). — St Luc (84-125). — St Jean (128-157). — Actes (159-200a). — Épîtres catholiques (200a-219a. — St Paul (219b-308). — Discours de St Jean Chrysostome εἰς τὴν λαμπρὰν κυριακὴν τῆς ἁγίας καὶ ἐνδόξου Χῦ τοῦ θῦ ἡμῶν ἀναστάσεως —(f. 309-310). — Apocalypse (311-325). — Le Synaxaire a été transposé dans la reliure (f. 10-20). — Τίτλοι (ceux de St Mathieu sont aux fo 22b-23), (68, 48, 83, 18) répétés au haut et au bas des pages. — Leçons 115, 71, 114, 67. — Pas de Sections Eusébiennes, ni de canons. — Beaucoup de τέ, d'ἀρχ, et de notes liturgiques. — Hyperbases marquées: par exemple, fo 51, b, après St Mathieu XXVI, 39, la sigle ὑπ, placée dans le texte est ainsi expliquée à la marge: ὑπ εἰς λουκᾶν, ἐν κεφαλαίῳ ρθ· ὤφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος, etc.. — La notation liturgique paraît très complète. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (fo 80 a), Luc XXII, 43-44 (121, a), avec Hyperbases notées, Jean V, 3-4 (133, b); Jean VII, 53 — VIII, 11 (138, a) avec ὑπ après VII, 52 et cette note marginale: ὑπ εἰς τὴν Ν. — Le texte de l'Adultère est marqué du signe — —. — Le verset VIII, 12 est enfermé entre ἀρχ et τέ et ces deux sigles sont expliquées à la marge, de la manière suivante: ἀρχ τῆς Ν, τέ, τῇ Ν. — — Le verset des trois témoins manque (fo 216, a, lignes 8-10). La partie de la première épître de St Jean, dont le verset des Trois Témoins fait partie, est fixée pour la leçon (τῇ ε τῆς λε ἑβ.) Jeudi de la XXXVe semaine. — — Dans la 1ère à Timothée III, 16, on lit. θς ἐφανερώθη (f. 287, b, 3e ligne à partir du bas). — — Les marges du manuscrit sont couvertes, dans l'Apocalypse, de courtes scholies. — Voir B. Montfaucon, Bi-

35 = Coislin 199 (XIe siècle).

Bibliotheca Coisliniana page 250.—

Manuscrit oriental et mixte.— 325 feuillets.— 27 lignes à la page.— 0m.187 sur 0m.135.— Veau au chiffre de Louis Philippe.—

36=Coislin 20 (XIe siècle). Anciennes cotes XXVI et CCXVII.— Au commencement, en onciale du VIIIe ou IXe siècle, fragments de lectionnaire (Genèse et exode).— Évangiles avec commentaires marginaux.— Eusèbe à Carpien, à l'encre rouge et disposé en forme de croix (3-4)— Tables (1, 2, 10) des canons (fo 5b-6b).— Τίτλοι (68, 48, 83, 18) et ὑποθέσεις. Celle de St Marc est mutilée (fo 149b).— Mathieu (11-148b).— Marc (152-219b).— Luc (224-356a).— Jean (358-506).— Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (fo 218b-219), avec + τέλος + après XVI, 8 et XVI, 20.— Luc XXII, 43-44 (fo 343b) avec astérisque (※) et sans commentaire.— Jean V, 3-4 (fo 389b) est accompagné d'astérisques (※) et de commentaires.— Jean VII, 53 – VIII, 11, manque (fo 417, a).— Le commentaire de saint Marc est par Victor d'Antioche: il finit à ἐναρίθμιον, mais il présente la scholie finale sur Marc XVI, 9-20 (fo 219).— On trouve très souvent la note suivante au bas des pages: ζήτει τὸ λοιπὸν ἐν τῷ ἑξῆς, pour indiquer que le commentaire se continue sur les feuillets suivants.— Les commentaires sur St Mathieu, St Luc et St Jean sont anonymes, mais paraissent empruntés à plusieurs Pères, par celui qui les a rédigés et qui, d'après l'inscription finale (B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, pages 64-65), semble avoir fait aussi bien oeuvre d'auteur que de copiste. Les scholies se succèdent par groupes répondant à chaque page du manuscrit, et sont pourvues de signes de renvoi.— Au folio 502, b, en bas, sous le numéro ε̄, on lit la scholie ὅτε ἐδόκει τὸν ἄρτον publiée par Ch. F. Matthaei (Riga, 1788, Tome IX, pages 228-229); mais cette édition est plus développée que celles des manuscrits de Matthaei et des cursifs 34, 37, 291, 299, etc. De plus, en la comparant avec les chaînes publiées par B. Cordier et par J. A. Cramer, il est facile de démontrer que cette scholie n'est pas d'Eusèbe, mais d'Ammonius (Voir Notre Introduction à la critique textuelle, Partie pratique, II, pages 88-108). Il serait peut-être possible qu'Ammonius fût l'auteur de la chaîne sur saint Jean.— A la fin (f. 506b-509b) vient une scholie que le copiste n'avait pas pu placer aux marges, folio 494b, en bas, et qui a rapport à St Jean XX, 1. L'auteur concilie Jean XX, 1 avec saint Mathieu XXVIII, 1, en résumant ou en copiant Eusèbe, 2e Question, à Ma-

rinus (Patrol. Grecq. XXII, col. 940 et suivantes). — Ce manuscrit est venu du couvent de St Athanase au Mont Athos (Les feuillets 85 et 215 sont doubles). — B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, pages 63-65). — H. Bordier, Description des peintures et autres ornements, pages 121-123. —

Manuscrit oriental en belle cursive. — 509 feuillets. — 18 lignes à la page. — 0m 286 sur — 0m 200. — Reliure orientale; maroquin estampé. —

Évangiles avec commentaires. — Tables des Canons (1-9). — Συναξάριον τῶν Σαββατοκυριακῶν, par ἀρχοτέλειαι (9-14). — ὑποθέσεις. — Celle de St Marc est mutilée. — Τίτλοι (68, 48, 83, 18) répétés au haut des pages. Portraits. — Mathieu (23-113a). — Marc (114-171b). — Luc (176-273a). — Jean (277-359). — Le commentaire de St Marc est expressément attribué à Victor d'Antioche; il s'arrête à ἐναρίθμιον, mais contient la scholie sur Marc XVI, 9-20 (fo 171, b). — A propos de Luc XXII, 43-44 (fo 263a), on renvoie à St Mathieu, où on ne trouve cependant rien sur la sueur de sang. — Jean V, 3-4 existe (fo 291 b); Jean VII, 53 — VIII, 11 (fo 305) est renvoyé à la fin, à l'aide de cette note placée au folio 305, ζη τῆς μοιχαλίδος (περικοπὴν), εἰς τέλος τοῦ βιβλίου — Et, en effet, la section de la femme adultère est écrite au folio 356, a, de la même main que le reste du manuscrit. Il y a même un petit fragment de commentaire. En tête on lit cette note: Τὸ περὶ τῆς μοιχαλίδος κεφάλαιον, ὡς ἐν πολλοῖς ἀντιγράφοις μὴ κείμενον, γεγράφαμεν. — Voici le court commentaire qui est placé en regard du texte, vers le milieu: ἡ ὄντως δεξία καὶ δύναμις τοῦ πατρὸς καὶ νομοθέτης ὡς θεὸς ἀόρατον τοῖς ἐπαράτοις Ἰουδαίοις δηλοῖ αὐτὸν εἶναι τὸν τοῦ νόμου γραφέα διὰ τοῦ γράφειν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν. (f. 356, a). Les feuillets de garde contiennent des fragments de l'épître d'Origène à Jules Africain. — Ce manuscrit porte, en face de Jean XXI, 14, la scholie ὅτε ἔδωκεν τὸν ἄρτον, qui a fait tant de bruit depuis Ch. F. Matthaei (Riga, 1788, Tome II, page 228-229). — Voir sur ce volume, B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, pages 65-66.

37 = Coislin 21. (XIIe siècle).

Manuscrit oriental en cursive. — 359 feuillets. — 19 lignes à la page. — 0m 314 sur — 0m 240. — Veau au chiffre de Louis Philippe. —

38 = Coislin 200 (XIIIe siècle)

(Actes 19. — Apocalypse 19). — θ' de Robert Étienne. — A appartenu autrefois à M. de Prez Savigny, (F. 3) et aux Jésuites de la Maison de Caen, comme l'atteste cette note: « Ex Bibliotheca Patrum Cadomensium Societatis Jesu

anno Dni 1647 (?). – Copié pour l'Empereur Michel Paléologue (1259-1282), qui en fit cadeau à St Louis[1] (Notes sur les feuillets 1 et 2; voir B. Montfaucon). – C'est pour cela, sans doute, que ce manuscrit fait partie de la Réserve. – (Armoire XVII, no 94). – Math. (3-41). – Marc (42-68). – Luc (69-109b). – Jean (111-142). – Τίτλοι au haut et au bas des pages (68, 48, 83, 18). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44 (f. 105, a); Jean V, 3-4 (fo 127, b); Jean VII, 53 – VIII, 11 (f. 123b-124, a) sans altérations. – Actes et Épîtres catholiques (143-209). – Paul (210-310). – L'Épître aux Hébreux est placée après la 2e aux Thessaloniciens, avant les Épîtres pastorales (276, b-289b). – Portraits des Apôtres en tête des épîtres – Sections Eusébiennes sans les canons (360, 241, 343, 232). – Nombreuses notes latines aux marges; quelquefois même des notes en grec (fos 52a, 47a, 78a, 80a, 77b, 84, 180a, 284b, etc..). – Les marges de St Jean, en particulier, sont couvertes d'annotations en latin: exemple, folio 141, b: afferte de piscibus qt cepistis nunc». – Des mots ont été raturés et recopiés. Exemples: I St Jean III, 6b – 10a – Jusqu'à οὐκ ἔστιν; IV, 10 depuis τὸν υἱὸν jusques à 11 ἀλλήλους ἀγα. – I S. Jean III, 17a jusqu'à ἀδελφόν est en marge, ainsi que beaucoup d'autres petits passages. – Le fameux verset des Trois Témoins (St Jean V, 7) manque (fo 214, b). On n'y trouve aucune altération, alors qu'il y en a tant dans cette lettre. (19 au moins). – – I Timothée III, 16. θσ ἐφανερώθη (fo 291. b); en marge: «Eusebia p. pietate». – Nombreuses ratures. – L'écriture de ce manuscrit est la même que celle du cursif 298 (175 Supp.). – Quelques notes modernes sur les feuillets de garde du commencement. – Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, p. 250. –

Manuscrit Oriental. – 300 feuillets. – 30 lignes à la page. – 0m,177 sur 0m,136. – Veau au chiffre de Charles X. –

39 = Coislin 23 (Xe siècle). Quatre Évangiles munis de commentaires marginaux empruntés à divers auteurs. – Τίτλοι (fos 1-2); 68, 52 (sic), 83, 17 (sic). – Mathieu (3-108b). – Marc (113-147a). – Luc (149-208b). – Jean (209-286). – Ce manuscrit contient, comme les cursifs 12 et 19, les τίτλοι des quatre Évangiles au commence-

---

(1). – Voyez sur ce mss une note de M. Berger de Xivrey dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, Ve série, T. IV, pages 97-118. –

ment. – Le commentaire de saint Marc est attribué expressément à Victor d'Antioche. Il se termine à κηρυττομένιον ; la scholie finale relative à Marc XVI, 9-20 manque. – Ce manuscrit contient un certain nombre de pièces relatives aux Evangiles, à peu près les mêmes que le cursif 34, à savoir : 1° Scholie de Sévère (f° 108) extraite de l'Homélie sur la Résurrection (Patrologie Grecque, XLVI, col. 637, B – 645, D) publiée, d'après ce manuscrit, par Dom B. Montfaucon, dans la Bibliotheca Coisliniana, pages 68-75. – 2° Scholie d'Eusèbe sur l'ὀψὲ σαββάτων (f° 110 b, 1). – 3° Scholie d'Eusèbe sur les Anges (f° 111, a, 1). – 4° Scholie d'Hésychius sur les Marie (f° 111, b, 1). – Ces pièces se trouvent entre St Mathieu et St Marc. – Entre St Marc et St Luc, on lit l'Épître de Denys d'Alexandrie à Basilides : Διονύσιος βασιλίδι τῷ ἁγιωτάτῳ μου υἱῷ καὶ ἀδελφῷ καὶ συλλειτούργῳ καὶ θεοπρέπει ἐν θεῷ χαίρειν. – Voir Beveridge, Synodicon, II pars I, pag. 1 ou M. Routh, Reliquiae Sacrae, Tome IV, 223-230). Au f° 203, on trouve la scholie de Titus de Bosra sur St Luc XXII, 43-44. – Jean V, 3-4 existe au f° 225, b ; mais Jean VII, 53 – VIII, 11, manque (f° 241) et n'a pas été ajouté à la fin. – Ce manuscrit a été copié au couvent de St Athanase au Mont-Athos, en 1218. – B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, p. 66-75. –

Manuscrit Oriental. – 286 feuillets. – 22 lignes à la page. – 0m,337 sur 0m,239. – Demi veau piqué des vers. –

Autrefois 109. – Tables des Canons en mauvais état (3-7a). – τίτλοι AO = Coislin 22 (68, 48, 83, 18). – ὑποθέσεις : Celle de saint Marc est mutilée. – Mathieu (XIe siècle). (9-100b). – Marc (103-154b). – Luc (157-249). – Jean (250-309). – Le commentaire de saint Marc ne porte pas de nom d'auteur, mais il est par Victor d'Antioche. Il finit à ἐναρίθμιον et contient la célèbre scholie sur Marc XVI, 9-20 (f° 154, b). – Mutilations existant aujourd'hui dans ce manuscrit et pratiquées antérieurement à la Révolution. – Entre les feuillets 244-245, il en manque plusieurs, car on passe de la section 253/11 à la section 317, c'est-à-dire, de Luc XXI, 21 à Luc XXIII, 32. – L'Evangile de St Jean finit aussi à la section 216, c'est-à-dire, à Jean XX, 24. – Jean V, 3-4 existe (f° 264, b), mais Jean VII, 53 – VIII, 11 a été ajouté dans la marge du haut (f° 279, b). – Ce manuscrit a appartenu au couvent de saint Nicolas, au mont Athos. – Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, p. 66.

Manuscrit Oriental. – 312 feuillets. – 18 lignes à la page. – 0m,296 sur 0m,217.

— Demi reliure en maroquin rouge au chiffre de Louis Philippe.—

41=Coislin 24 (XIe siècle). Ce n'est pas un manuscrit des Saints Évangiles mais simplement un volume de commentaires sur saint Mathieu et sur saint Marc, où on trouve, de temps en temps, des fragments du texte évangélique (κείμενον).— Le commentaire de saint Mathieu (fo. 1–166) est emprunté à une multitude d'auteurs, dont les noms sont indiqués aux marges par des initiales, à savoir (Ω) Origènes (Χ) Chrysostome, CE Sévère, Apollinaire, Théodoret, Théodore de Mopsueste, Cyrille d'Alexandrie, Grégoire de Nazianze, Basile, etc.. Au folio 155 et suivants, l'auteur de ce commentaire se sert beaucoup d'Eusèbe à Marinus et de Sévère d'Antioche, sans les nommer.— A partir du folio 160, a, ligne 9, jusques au folio 162, b, ligne 17, on cite Sévère sur la Résurrection, (Voir Patrologie Grecque, Tome XLVI, col. 640, ligne 12, τοῦ κυρίου βοήσαντος· Μαρία, jusques à la colonne 645.— Rien n'annonce cette citation de Sévère. Les textes des auteurs sont reliés les uns aux autres de manière à former un tout.— Au fo. 158a, on trouve un fragment de Sévère sur l'ὀψὲ σαββάτων (Cfr. Ibid. col. 632, lignes 17 à 25).— Le commentaire de saint Marc est celui de Victor d'Antioche; mais la fin est disposée d'une manière différente de celle que nous avons remarquée dans les autres manuscrits.— Le morceau relatif à la Ponctuation de XVI, 9 et la scholie finale le terminent. — Voir Introduction à la critique textuelle du Nouveau Testament.— Partie Pratique, II, pages 126–157.— En tête de saint Marc (fo. 166b–167a), il y a la liste des τίτλοι, et, ces τίτλοι sont répétés au haut des pages. Cette dernière circonstance se remarque aussi dans saint Mathieu. Chose curieuse! Quelques hyperbases sont notées aux marges de ce commentaire, ce qui montre à quel point l'usage liturgique était connu. Ainsi, fo. 141, a, on lit: ὑπερβ εἰς κατὰ Ἰωάννην κεφάλαιον ρ̄ιδ, en face de St. Mathieu XXVI, 20. De même encore, au folio 146, a, en face de St. Mathieu XXVI, 39, lit-on: ὑπ εἰς τὸ κατὰ λουκᾶν κεφάλαιον σ̄π̄γ.— L'écriture de ce manuscrit est très belle et très nette.— Un ou plusieurs feuillets sont tombés entre le 136 et le 137 (Voir folio 236, b, note en bas).— B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, page 75.—

Manuscrit Oriental.— 224 feuillets.— 0m, 315 sur 0m, 235.— 34 lignes à la page.— Veau au chiffre de Charles X.—

43= 8409, (Actes 54, Paul 130).— Autrefois A, 18 et 19 du séminaire de St. Magloire,

On lit, en tête cette note : Oratorii Sammagloriani, ex dono Patris de Berzieu O.D.J., 1661. — ὑπόθεσις moderne (2-4.) — Tables des Canons d'Eusèbe très-ornées et très soignées (4-7). — Mathieu (12-63). — Marc (66-97). — Luc (102-156). — Jean (158-199). — ὑποθέσεις : Celle de St Marc est abrégée. — τίτλοι en lettres d'or (68, 48, 83, 18). — Sections Eusébiennes ($\frac{356}{X}$, $\frac{234}{VIII}$, $\frac{342}{X}$, $\frac{232}{X}$) et canons souscrits. Feuillets blancs 11, 100^b, 101. — Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53 — VIII, 11. — Les hypobases sont notées. Exemples, fo 150, b, on lit devant ὤφθη, entre les lignes, ῦ τῇ Γ (c'est-à-dire, passez le mardi du Tyrophage), tandis qu'on lit en marge : ἀρξ τῇ μεγάλῃ Ε εἰς λειτουργίαν. — Après γῆν, on lit : ἀρξ τῇ Γ. — F 173 a, après Jean VII, 52, on trouve cette rubrique : ῦ τῇ Ν et folio 173, b, on rencontre ἀρ devant Ἄγουσι. Après ἁμάρτανε on aperçoit cette note : ἀρξ τῇ Ν. Il y a, en cet endroit, dans les marges du haut et du bas des rubriques ; malheureusement elles sont trop effacées pour pouvoir être lues. — Dans les τίτλοι de saint Jean (fo 157, b), il manque le dixième περὶ τῆς μοιχαλίδος. — Titres ornés et fleuronnés. — Majuscules dorées. — Arsenal (XIe S).

Manuscrit Oriental et mixte en belle cursive. — 199 feuillets. — 23 lignes à la page. — 0m 216 sur 0m 155. — Veau fauve. — Dos gauffré. — Tranche dorée. —

Coté 57 dans la collection de Le Tellier, archevêque de Reims, puis Reg. 2865, 2. — Mathieu (1-68^b). — Marc (70^b-112^b). — Luc (117-184). — Jean (187-234). — Les τίτλοι (—, 48, 83, 18) sont répétés au haut et au bas des pages ; quelquefois même écrits au milieu du texte. (Cfr. fos 62^b, 63^a). — προθεωρία — Quelques ἀρ et τέ écrits à l'encre rouge, dans le texte. — Sections Eusébiennes écrites en rouge, mais sans canons souscrits. Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53 — VIII, 11. En marge, on lit : περὶ μοιχαλίδος et τέ, après ἁμάρτανε. — Dans Marc XVI, il y a des ἀρ après XVI, 1, et XVI, 8. Cette sigle ne figure que trois ou quatre autres fois dans ce même évangile. — Le style des portraits des Evangélistes, l'absence d'une notation liturgique minutieuse et la forme de l'Ecriture nous porteraient à prendre ce manuscrit pour un de ces nombreux volumes qui ont été copiés en Italie, dans la Grande Grèce, pendant le Moyen-Age. — 119 = 85 (XIIe siècle).

Manuscrit Occidental (?). — 235 feuillets. — 23 lignes à la page. — 0m 228, sur 0m 153. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

120 = 185 Sp. (XIIIe siècle). Autrefois dans la Bibliothèque de l'Abbaye de St. Victor de Paris. On trouve sur le premier feuillet de garde les cotes 315, 774, B. 19, B. 20, RR + et sur le second feuillet A, 9. 2. – Mathieu (2-38), avec 340 (τμ) Sections Eusébiennes seulement. – Du feuillet 38 on passe au 68e, ce qui prouve que Marc a dû exister autrefois, dans ce manuscrit. Du reste, au verso du feuillet 39, il y a le portrait de St. Marc, bien que l'Evangile de St. Luc suive immédiatement sur le feuillet 68. – Il manque donc les feuillets 40-68. – Luc (68-115b (sic)). Jean (112-150). – Le premier feuillet de St. Jean (112) a été rapporté. – Feuillets blancs (151-153) – Lectionnaire (154-177) d'une écriture différente et qui rappelle celle du cursif 33. (Cfr. Evangéliaire 419). – τίτλοι au haut et au bas des pages. Sections Eusébiennes (340 (sic), –, 342, 224 (sic), sans les canons souscrits. – Ce manuscrit contient Luc XXII, 43-44 (fo 110b); Jean V, 3-4 (fo 123b); Jean VII, 53-54 (fo 129, b) et Marc XVI, 9-20 dans le Lectionnaire (fo 170, a, b). –

Manuscrit Oriental (?) en cursive. – 177 feuillets. – 30 lignes à la page. – 0m, 185 sur 0m, 166. – Veau au chiffre de Charles X. –

121 = A, 0,34 (Bibliothèque Ste Geneviève) (1284). On trouve sur le feuillet de garde les cotes $\frac{A}{7}$, 41 et cette note « Ex libris Sanctae Genovefae Parisiensis », 1753. – Sur le dos: $\frac{A.o}{34}$. Mathieu (1-63b). – Marc (65-106a). – Luc (108-178a). – Jean (179-229). – Synaxaire (230-240). – τίτλοι (–, 48, 83, 18. de θ, en St Jean, on passe à ιβ (12) en sautant ι et ια), répétés au haut et au bas des pages. – Sections Eusébiennes, sans les canons souscrits (359, 241, 342, 132 (ρλβ évidemment par erreur). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20. Après XVI, 8 τέλ. Puis ἀναστὰς δὲ ἀρχ, et ὁ ιω, dans le texte (f. 105b). – Luc XXII, 43-44 (fo 170b) avec (∴) trois points rouges devant ὤφθη et après γῆν). – Une note marginale montre que ces points ont été placés là pour indiquer que les versets 43-44 devaient être insérés dans la messe du Jeudi saint. – Jean V, 3-4 (f. 188b) et Jean VII, 53 – VIII, 11 (fo 198, a, b). – L'hyperbase est marquée devant VII, 53, on aperçoit la sigle: ὑπ. Le texte de l'Adultère contenait primitivement la fameuse variante: ἑνὸς ἑκάστου τὰς ἁμαρτίας; mais on l'a grattée pour écrire à la place la leçon ordinaire. Les dernières sections de St. Jean sont marquées (évidemment par erreur) ρκη, ρκθ, ρλ, ρλα, ρλβ, au lieu de σκη, etc.. La 227e (σκζ) est correctement marquée. – Le Synaxaire est intitulé: Ἐκλογάδιον τῶν Δ εὐαγγελίων. – Jean VIII, 3-11 figure (fo 240) par-

mi les Evangiles destinés aux διαφόρους ἡμέρας, à savoir, εἰς γυναῖκας .... ἄλλος. Τῷ κεφάλαιον πς. Τῷ καιρῷ Ἄγουσιν οἱ γραμματεῖς. ℓ' Μηκέτι ἁμάρτανε ; mais on ne le trouve pas assigné pour la fête de Sainte Euphémie, de Ste Pélagie, ou de Sainte Marie Égyptienne. — Titres fleuronnés. — Date ςψ'ϟ6 indiction 12e = Année 1284. —

Manuscrit Oriental et mixte en belle cursive. — 241 feuillets. — 25 lignes à la page — 0m 200 sur 0m 140. — Demi reliure en basane un peu fatiguée. —

Autrefois 2243. — Vient de Trichet du Fresne. — Mathieu (1-68). — Marc (70-112b). — Luc (117-187b). — Jean (191-239b). — ὑποθέσεις écrites au caractère minuscule. Celle de St Mathieu est placée à la fin de l'Évangile (fo 67b-68a) et celle de St Marc (fo 69) présente la forme la plus courte. — τίτλοι (—, 48, 84 (sic), 18) répétés au haut et au bas des pages. — Sections Eusébiennes et canons souscrits. — St Marc $\frac{241}{\text{VI}}$. — Portraits des trois derniers Évangélistes, rudes et grossiers. — Rinceaux, fleurettes et majuscules. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53 — VIII, 11. Devant VIII, 3, on rencontre la sigle ἀρχ écrite à l'encre rouge. C'est la seule fois qu'elle figure dans saint Jean. On aperçoit, de temps en temps, ∴ trois points rouges, par exemple, Marc XIV, 41, ἀπέχει ∵ ἦλθεν ἡ ὥρα (fo 107, a), qui semblent indiquer la fin d'une section. — Peu de notes liturgiques aux marges. — Ni ἀρχ, ni τέλ, excepté devant saint Jean VIII, 3. — Belle écriture. — Voir H. Bordier, Description des Peintures, etc p. 181. 260 = 51 (XIIe siècle).

Manuscrit Occidental (?). — 240 feuillets. — 24 lignes à la page. — 0m 320 sur 0m 205. — Veau au chiffre de Charles X. —

Les feuillets 1-28, en papier sont du XVIe siècle et ne portent pas de Sections Eusébiennes. — Mathieu (1-85b). — Marc (88-153b). — Luc (156-267). — Jean (268-344). — Les Sections Eusébiennes sont écrites en lettres d'or (238 en St Marc) ; on remarque aussi des lettres semblables dans le texte. — Τίτλοι (—, 48, 82 (sic), —,) répétés au haut et au bas des pages. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; mais Jean VII, 53 — VIII, 11 manque (fo 299, b, 2). — Le manuscrit est mutilé : St Luc finit à XXIV, 39, καθώς. Les τίτλοι et l'ὑπόθεσις de saint Jean font défaut. Le quatrième évangile s'arrête à XX, 15, ἔθηκας, mais le feuillet en papier reprend à XXI, 19, λέγει αὐτῷ. — Quelques notes liturgiques aux marges. — Les hyperbases sont notées, à peu près comme dans les manus- 261 = 52 (XIIe, XIIIe siècle).

crits dont nous avons parlé précédemment : Ainsi, après St Mathieu XXVI, 39, on lit dans le texte, τέ τῇ μεγάλῃ Ε ; et en marge : Ϋ εἰς λουκᾶν κεφάλαιον ρθ. (Il s'agit ici évidemment de la leçon et non pas de la section 109). ὤφθη αὐτῷ ἄγγελος. On trouve la notation correspondante au fo 256, a, 2, devant et après St Luc XXII, 43-44. Après προσευχῆς, on lit ἀρ, à l'encre rouge, et, en marge, on aperçoit la note : τῇ μεγάλῃ Ε Μτ. ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητάς.—

Manuscrit oriental et mixte.— 346 feuillets à deux colonnes.— 25 lignes à la colonne.— 0m 277 sur 0m 223.— Maroquin rouge aux armes du Roi.—

262 = 53 (XIIe siècle). Évangiles avec notes musicales aussi complètes que celles qu'on remarque dans les Lectionnaires.— Mathieu (pages 1-108b).— Marc (111-185a, 1).— Luc (pages 187-308b).— Jean (309 - 397a).— Τίτλοι au haut et au bas des pages.— Sections Eusébiennes avec les canons souscrits. Harmonie « ad mentem Eusebii », au bas des colonnes, mais seulement dans saint Mathieu et dans St Marc. Voici celle qu'on aperçoit à la fin de St Marc : ῆτ, δ, μ.—(XVI, 9) ϲλδ, τλη, τΝΔ.— (12) ϲλε, τλθ, τΝΕ (13) ϲλς, .., .. (15) ϲλζ .... Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9-20, Luc XXII, 43-44 ; mais, en marge, il y a un grand astérisque : ※.— Jean V, 3-4 et Jean VII, 53 - VIII, 11 sont marqués d'obèles ÷ Cependant, les notes musicales y sont notées comme partout ailleurs.— Au bas de la page 342, on lit la note suivante : Τὰ ὀβελισμένα κ.τ.λ. (Cfr. Tischendorf VIIIe édition, page 828 et plus haut cursif 34).— A la page 397, a, 2 sur les δέκα ἐπιφάνειαι τοῦ κυρίου τοῖς ἰδίοις μαθηταῖς γενόμεναι μετὰ τὸ ἐκ νεκρῶν αὐτὸν ἐγερθῆναι. — En voici le commencement : Α. πρῶτον ταῖς περὶ τὴν Μαρίαν ἐν τῷ μνημείῳ.— Β. Δεύτερον τῷ κηφᾷ μόνῳ ὥσει ὁ Παῦλός ἔφη· ἔπειτα ὤφθη κηφᾷ.— Voici quel est ensuite l'ordre des apparitions mentionnées dans cette scholie. La 3e fois Jésus apparut aux disciples, les portes fermées ; la 4e à Cléopas (St Luc) ; la 5e aux disciples, Thomas étant présent ; la 6e en Galilée, sur le bord de la mer ; la 7e aux 500 ; la 8e à Jacques ; la 9e en Galilée ; la 10e sur le mont des Oliviers. On parle encore des apparitions qui ont eu lieu depuis l'Ascension.— Viennent ensuite quelques détails sur les 12 Apôtres.— Pages 399-400 Dictionnaire de certains mots difficiles.— Page 401, ἐκλογάδιον τῶν Δ εὐαγγελίων διά τε τῆς ἀρχῆς καὶ τέλους τὴν περικοπὴν κ.τ.ε. Jean VIII, 3-

Il est marqué (page 413) εἰς γυναῖκας, etc, (page 414, au 8 octobre), pour la fête de sainte Pélagie. — Les marges du haut de ce manuscrit, sont, en général réservées aux notes relatives aux Leçons et aux modifications que subit le texte dans son adaptation à l'usage liturgique. — Les Hyperbates sont notées. — Exemples : f° 95, a, 2, après St Mathieu, section 295 = XXVI, 39, on aperçoit, dans le texte, le sigle suivant λ Ⲡ, qui est ainsi expliqué en marge, à l'encre rouge : εἰς λουκᾶν εἰς κεφάλαιον σπγ. A l'endroit correspondant de St Luc (page 295, a, 1) on ne trouve que le sigle Ⲡ, qui était suffisante pour des personnes au courant des usages liturgiques de l'Eglise Grecque. — Après Jean VII, 52 (page 341, a, 2) on lit, à la marge : Ⲡ τοῦτο φύλλον εἰς τὸ „ Πάλιν ἐλάλησεν ὁ Ἰησοῦς (Jean VIII, 12). —

Manuscrit Oriental et mixte. — 423 pages à deux colonnes. — 27 lignes à la colonne. — 0m 327 sur 0m 222. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

(Actes 117. Paul 137. — Apocal. 54). — Anciennes cotes CIƆCIƆXXXIV, (R), 263 = 61 * 2251 (D), 2864 (C). — Porte au folio 6, recto, marge d'en bas cette note : ex bibliothe (XIIIe siècle). ca Joannis Huralti Boetallerii emi 2 coro. „ et ancien n° 16. — Tables des canons d'Eusèbe ébauchées seulement (1-4). Portraits des Evangélistes. — Mathieu (5-44). — Marc (47-72). — Luc (75-177 a). — Jean (119-151). — Actes et Epîtres catholiques (151-215). — Epîtres de St Paul (215a-294b) dans lesquelles l'Epître aux Hébreux est placée avant les épîtres pastorales (273b-285b). — τίτλοι (— 48, 83, 18). — Sections Eusébiennes sans les canons souscrits. — On ne trouve d'ἀρχ qu'aux ἑωθινὰ ἀναστάσιμα, à savoir, dans St Mathieu (f° 44 a); dans St Marc (f° 77, a et b). Il n'y a de τέλ qu'après Marc XVI, 8, parce que deux ἑωθινὰ se suivent. Le verset 12 du chapitre XXIV de saint Luc est enfermé entre ἀρχ τοῦ Ε : (ὁ δὲ Πέτρος) et τέλ τοῦ Δ ἑωθινοῦ. Après XXIV, 36, on lit : τέ τοῦ Ε, ἀρχ τοῦ ς. Il en est de même dans St Jean (f° 149-151). Ce sont les seuls ἀρχ et τέ marqués dans les Evangiles mais il y en a davantage dans le reste du manuscrit et ils sont tous écrits en lettres d'or ou en lettres rouges. — Esquisses de portraits dans les Evangiles et dans les Epîtres. — Le volume contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 et Jean VII, 53 — VIII, 11. — Il manque le verset des Trois Témoins (f° 212, b). Dans la 1ère à Timothée III, 16, on lit : θς ἐφανερώθη ἐν σαρκί (p. 287 a, 7e ligne avant la fin). — Les feuillets 245-255 sont d'une autre main que le reste du volume. —

Manuscrit oriental en cursive. — 294 feuillets. — 28 lignes à la page. — 0m, 222 sur 0m, 147. — Veau au chiffre de Charles X. —

264 = 65 Ancienne cote : 2862, 3. — Mathieu (1-61). — Marc (63^b – 118^a). — Luc (119-
(XIIIe siècle). 213^b). — Jean (215 – 279). — Les deux feuillets de garde du commencement contiennent les fragments d'une homélie de la même époque. — Synaxaire (280-286). — Beaucoup de feuillets sont transposés. St Mathieu commence à la section σπ, où à XVIII, 8 — manque la fin de St Jean. τίτλοι (—, 48, 69, 18.) répétés occasionnellement au haut des pages. — Ceux de St Luc sont mutilés. — Sections Eusébiennes avec canons souscrits — ($\frac{237}{VII}$ dans St Marc). — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f° 117, a); Luc XXII, 43-44 (f° 203, b); Jean V, 3-4 (f° 227, b); Jean VII, 53 – VIII, 11 (f° 238, b) avec des notes marginales, l'une de première main : περὶ τῆς μοιχαλίδος et l'autre de deuxième main : ἐπὶ ἐξομολογουμένας καὶ γυναῖκας. On trouve au bas des pages l'« Harmonie ad mentem Eusebii. — Exemples f° 116, b :

μ	λ	μ̄	et f° 117a	μ	λ
cλα	. . .	.	"	cλε	πλθ.
cλβ	πλη	τνγ	"	cλς	+
cλδ	.	.			

Harmonie dans St Luc XXII, f° 203^b.

λ	ἰω	μ̄	μ
cπβ	ρνς. ρνζ.	cϟα	ροθ.
cπγ	. . . .	cϟς	ροζ. ρο
cπδ	ρξα. μβ	cϟδ	ροθ. ρος
cπε	. . . .	cϟε	ροζ
cπς	ρλθ. cθ.	cϟη.	ρπα.

Quelques notes liturgiques. — Beaucoup de feuillets ont été rapportés postérieurement à la rédaction du manuscrit, par exemple, les feuillets 89-96.

Manuscrit Oriental. — 286 feuillets. — 20 lignes à la page. — 0m, 199 sur 0m, 138. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

265 = 66. Autrefois 564 dans la collection Philibert de la Mare, puis Reg. 2858². —
(Xe siècle). Mathieu (4 – 108^a). — Marc (111^b – 173^b). — Luc (177 – 290). — Jean (292 – 372). — Τίτλοι (68, 48, 83, 19) avec le dixième περὶ τῆς μοιχαλίδος, répétés au haut et au bas des pages. — Sections Eusébiennes avec canons souscrits. — Elles sont quelquefois placées sur les marges du milieu. — Ce manuscrit contient Marc

XVI, 9-20.– Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53–VIII, 11.– Un morceau de l'Évangile de St. Mathieu, qui avait été omis, comme l'atteste la note suivante écrite au folio 46, b ζήτει τὸ λοιπὸν εἰς τὸ τέλος τοῦ τοιούτου εὐαγγελιστοῦ a été suppléé de deuxième main au folio 108, b.– On trouve, de loin en loin, quelques notes aux marges.–

Manuscrit italien (?).– Écriture large et hardie.– 372 feuillets.– 19 lignes à la page.– 0m. 258 sur 0m. 184.– Veau.–

Cotes anciennes: DCCCVII (R), 877 (D), 2863 (C).– no. 23 sextae decimae de la bibliothèque du cardinal Nic. Ridolfi.– Mathieu (1–79).– Marc (79-126).– Luc (129-207).– Jean (209-268b).– Synaxaire (269-278).– Τίτλοι (68, 48, 83, 19), répétés au haut et au bas des pages.– Sections Eusébiennes avec canons souscrits, au moins de temps en temps. (237 en saint Marc).– Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53–VIII, 11. avec le dixième τίτλος περὶ τῆς μοιχαλίδος.– Les marges sont couvertes de notes liturgiques. Exemples. Au folio 124, a, en face de la section σκς de saint Marc (XV, 42), on lit τε τῆς παρασκευῆς τῆς Ἀπόκρεω καὶ τοῦ ἐν τῇ ὥρᾳ [γ] τῆς μεγάλης παρασκευῆς.— Folio 124, devant XVI, 2, on lit τε τοῦ ι εὐαγγελίου τῶν ἁγίων πάθων. En marge, on aperçoit la rubrique: εὐαγγέλιον ἑωθινὸν τὸ β et la sigle ἀρ. Après XVI, 8, vient la rubrique τε τοῦ β ἑωθινοῦ καὶ τῆς κυριακῆς τῶν Μυροφόρων. En marge est la sigle ἀρ. et, à la fin de l'Évangile (fo. 126, a), on lit: τε τοῦ γ ἑωθινοῦ εὐαγγελίου; puis vient le signe qui marque la fin de l'Évangile.– La plupart des manuscrits mixtes ont leurs marges couvertes de notes semblables.– Il va sans dire que, dans ce manuscrit, les hyperbases sont soigneusement notées.– Comme exemple, nous citerons la suivante. Au folio 198, b, devant St. Luc XXII, 43, on trouve la note: ὑπέρβηθι τῇ γ τῆς τυροφάγου. ἄρξον τὸ ἐπίλοιπον τῇ μεγάλῃ ε (ἐν) τῇ λειτουργίᾳ.– Après τὴν γῆν, la rubrique reprend: ἄρξον τῇ γ τῆς τυροφάγου. Après Ἀναστὰς ἀπὸ τῆς προσευχῆς, on lit ὑπ τῇ λειτουργίᾳ τῆς μεγάλης ε καὶ ὕπελθε εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον. Εἶπε ὅπερ ἐκεῖ κατέλιπες.— Les notes marginales sont en rouge pâle et à moitié effacées. Sept ou huit feuillets de garde.–

266 = 67 (Xe. siècle).

Manuscrit Oriental et mixte.– 278 feuillets.– 23 lignes à la page.–

0m.234 sur 0m.167.— Reliure ancienne estampée ; Veau XVIe siècle.—

267 = 69 (Xe siècle). Ancienne cote N. 13.— Autrefois Colbert. 4631, puis Reg. 3012.6.— Mathieu (1-120b).— Marc (120a-192b).— Luc (197-307).— Jean (308-397a).— Sections Eusébiennes sans les canons souscrits.— ὑποθέσεις : La forme de celle de saint Marc est la forme développée.— Ce manuscrit est mutilé : il manque Mathieu I, 1-8 ; Marc I, 1-7 ; Luc I, 1-8 ; XXIV, 50 (ἐξήγαγε αὐτούς) jusqu'à Jean I, 12 (πισ)τεύουσι εἰς τὸ ὄνομα).— On trouve, dans ce volume, Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53 — VIII, 11.— Le manuscrit est adapté à l'usage liturgique, au moyen de rubriques insérées dans le texte ou écrites à la marge. Dans Marc XVI, 9, ὁ ις, est placé dans le texte, à l'encre noire ; mais une seconde main l'a écrit de nouveau, à l'encre rouge, au-dessus de Ἀναστὰς δὲ (Voir J. P.P. Martin, Introduction à la critique textuelle, Partie Théorique, Planche XIIe).— Quelquefois, on remarque de singulières confusions, provenant de la transcription des rubriques dans le texte. Ainsi, dans Luc VI, 1 la phrase finit par être ainsi conçue : ἐγένετο δὲ ἐν σαββάτῳ δευτεροπρώτῳ. [ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, en rouge] ἐπορεύετο ὁ ις τοῖς σάββασι διὰ τῶν σπορίμων διαπορεύεσθαι αὐτόν (folio σκα a = 221 a). Introduction, etc Planche XI).— Ce manuscrit contient (fo 342 a) la section de l'Adultère, mais avec cette note en marge : ὑπ εἰς τὸ τῆς Ν.— Après VIII, 2 (fo 342, b), on lit dans le texte : ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ; puis, après ἄγουσι δέ, les mots πρὸς τὸν Ἰησοῦν sont tracés à l'encre rouge. Dans la marge latérale, on aperçoit le sigle κη, qui signifie probablement κεφάλαιον η (τίτλος VIII ?) ; la marge du bas porte la note liturgique : εἰς μετανοοῦντας. Enfin, il faut remarquer que le texte de cette section présente la leçon relative aux péchés des accusateurs, péchés que Jésus écrivait par terre (Voir la planche ci-jointe).— Au folio 398b on trouve sous ce titre : Τῇ ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ πέμπτῃ ἐκ τοῦ κατὰ Ματθαῖον. les évangiles du Jeudi Saint, tels qu'on les lit dans les Offices de l'Eglise Grecque. Les passages, qui appartiennent aux quatre évangiles, sont insérés dans celui de saint Mathieu, sans qu'aucun signe permette de les distinguer. C'est ainsi qu'on y rencontre le passage de St Jean XIII et celui de St Luc XXII, 43-44 (Voir la planche ci-jointe). C'est le seul manuscrit grec des Evangiles où nous ayons remarqué des leçons composites comme celles dont nous parlons.— Leçons

γρηγορεῖτε μετ' ἐμοῦ· καὶ προσ
ελθὼν μικρὸν ἔπεσεν ἐπὶ πρό
σωπον αὐτοῦ προσευχόμενος
καὶ λέγων· πάτερ μου· εἰ δυνα
τόν ἐστι παρελθέτω ἀπ' ἐμοῦ
τὸ ποτήριον τοῦτο· πλὴν οὐ
χ ὡς ἐγὼ θέλω ἀλλ' ὡς σύ· ὤ
φθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ
ἐνισχύων αὐτόν· καὶ γενόμενος
ἐν ἀγωνίᾳ ἐκτενέστερον προσ
ηύχετο· ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς αὐτοῦ
ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος κατα
βαίνοντες ἐπὶ τὴν γῆν· καὶ ἀνα
στὰς ἀπὸ τῆς προσευχῆς ἔρχε
ται πρὸς τοὺς μαθητὰς καὶ
εὑρίσκει αὐτοὺς καθεύδοντας·
καὶ λέγει τῷ Πέτρῳ· οὕτως οὐκ
ἰσχύσατε μίαν ὥραν γρηγορῆ
σαι μετ' ἐμοῦ; γρηγορεῖτε καὶ

S^t. Luc XXII, 43-44, inséré dans S^t. Mathieu.
—Messe du Jeudi Saint.—Cursif 267.—vers la fin.—

composites qui sont si fréquentes dans les Évangéliaires et dans les manuscrits Syriens. (Voir, Revue des Questions Historiques, Avril 1883, le Διὰ τεσσάρων de Tatien). – Une autre singularité que présente ce manuscrit, c'est que les feuillets en sont numérotés avec des chiffres grecs. De plus, tous les mots qui sont changés au commencement des leçons sont écrits en lettres d'or. – Les leçons sont marquées à la marge du manuscrit. –

Manuscrit oriental et mixte. – 318 (τιη) feuillets. – 18 lignes à la page. – 0m 202 sur 0m 158. – Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. –

268 = 73. (XIIe siècle). Anciennes cotes : DXC(R), 531(D), 2859(C). – Eusèbe à Carpien (1a–2). – Alphabet grec (3a). – Tables des canons d'Eusèbe (3b–8). – Magnifique Synaxaire (9–16) τῶν σαββατοκυριακῶν, par ἀρχοτέλειαι, en lettres d'or. – Au folio 16. b Jean VIII, 3-11 est marqué parmi les διαφόρους μνήμας, pour les ἐξομολογουμένας. – Mathieu (19–74b). – Marc (77–112a, 1). – Luc (115–173a). – Jean (175–217). – Τίτλοι (68, 48, 83, 18) répétés au haut et au bas des pages. – Sections Eusébiennes et canons souscrits ($\frac{234}{X}$ en St Marc). – Portraits ébauchés : celui de St Marc dessiné à l'encre (76b). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53-VIII, 11. – Après Marc XVI, 8, on lit la sigle τέ, en écriture dorée, et c'est la seule qu'il y ait en St Marc. Dans la marge intérieure, on lit τέ τῆς ? κυριακῆς τοῦ πάσχα. Dans l'autre marge, la sigle ἀρχ en encre dorée. Les numéros d'ordre et les premières lettres des Sections Eusébiennes sont en lettres d'or. Après St Marc III, 5 (Section ΚΕ), on lit, dans le texte, en caractères noirs et ordinaires : τέ τοῦ σαββάτου (α τῶν νηστειῶν). On voit comment les confusions ont pu se produire dans les manuscrits. – Notes liturgiques et hyperbases marquées. Exemples : (fo 67, a, 2) après Mathieu XXVI, 20, on aperçoit dans le texte la sigle dorée ὑπ qui est expliquée de la manière suivante, à la marge : ὑπ εἰς Ἰω ἕως ριδ, καὶ πάλιν ἀρξ. – (Fo 68, a, 2), on lit après la Section Eusébienne σϟε : ὑπ εἰς λ ἕως σπγ καὶ πάλιν ἀρξ, etc., etc.. – Au fo 65, b, 2, on a retouché un passage comprenant St Mathieu XXV, 37b-38. –

Manuscrit oriental et mixte. – 217 feuillets à deux colonnes. – 25 lignes à la colonne. – 0m 248 sur 0m 180. – Reliure au chiffre de Henri II. –

269 = 74 (XIe siècle). Anciennes cotes DCCCCLII (R), 1042 (D) 2858 (C). – Mathieu (1–62a). – Marc (64–101). – Luc (104–164). – Jean (167–212b). – Τίτλοι placés après chaque Évangile et répétés au haut et au bas des pages (68, 48, 83, 18). –

V. : en l'honneur de chaque Évangéliste écrits en lettres onciales dorées (f° 62ª) — Sections Eusébiennes dans les canons souscrits. — Ce volume contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; mais Jean VII, 53 – VIII, 11 manque (f° 183ᵇ). — Marc XVI, 9 commence en haut du feuillet 100, a. Jean V, 3-4 est accompagné des signes ϛ.ϛ. placés à la marge. A côté de Luc XXII, 43-44 on a représenté le Christ en agonie et assisté par un ange. — (Voir aussi, dans Mathieu, folio 59, recto et verso). — Ce qu'il y a de remarquable dans ce volume, ce qui lui fait une place à part ce sont les miniatures dont les feuillets sont couverts : 110 pour St Mathieu ; 67 pour St Marc ; 103 pour St Luc ; 95 pour St Jean ; 375 en tout. — On en compte jusqu'à quatre ou cinq par page et quelquefois il y a dix, quinze, vingt personnages dans une seule miniature. — Les versets de St Marc XVI, 9-20 sont accompagnés de quatre miniatures relatives aux faits racontés dans ces versets. — Les stiques (στίχοι) semblent être séparés, deux par deux, par des croix dorées. Voici, à titre de spécimen, St Marc XIV, 41 : + ἀπέχει + ἦλθεν ἡ ὥρα + ἰδοὺ παραδίδοται ὁ υἱὸς τοῦ ἀνου εἰς τὰς χεῖρας τῶν ἁμαρτωλῶν + ἐγείρεσθε ἄγωμεν + — Le dernier feuillet de St Luc est en papier. — Le manuscrit n'a pas été adapté à l'usage liturgique : il ne présente, ni ἀρχ, ni τέλος. Les croix peuvent peut-être tenir lieu des croix rouges qu'on trouve en si grand nombre dans les Évangéliaires. — Le feuillet 169 a été rapporté en papier, à une époque moderne (XVIᵉ – XVIIᵉ siècle). — La même main semble avoir ajouté au commencement sur deux feuillets en papier, une esquisse grossière des canons d'Eusèbe. — Ce manuscrit a été copié pour un Empereur grec, comme le prouve une pièce de vers, écrite à la fin du volume en lettres dorées. — Voir H. Bordier, Description des Peintures, etc. p. 133-136. —

Manuscrit Oriental. — 215 feuillets. — 28 lignes à la page. — 0ᵐ,235 sur 0ᵐ,200. — Maroquin rouge au chiffre de Henri IV et aux armes de France. —

Ancienne cote 2868,2. — Mathieu (1-93ᵇ). — Marc (95-152). — Luc (153-254). — Jean (255-328). — ἐκλογάδιον par ἀρχοτέλευαι plus moderne que (XIᵉ siècle) ce manuscrit. — Τίτλοι au haut et au bas des pages. — Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits ($\frac{234}{\text{VIII}}$) en saint Marc. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44, l'ω de ὤφθη étant écrit à l'encre rouge. Jean V, 3-4; Jean VII, 53 – VIII, 11, avec ἡ περὶ μοιχαλίδος au haut de la page. Jean VIII, 3-11 est marqué (f° 337ᵇ) dans l'ἐκλογά-

270 = 75

διον pour les ἐξομολογουμένας, εἰς γυναῖκας. On lit St Luc aux fêtes des Saintes, Euphémie, Pélagie et Marie Égyptienne. — Au folio 281, b, en face de Luc XXII, 43-44, on lit : τῇ ἁγίᾳ Ε̅. Le manuscrit n'a pas été adapté à l'usage liturgique. — Les feuillets 329-330 ont été laissés en blanc. — Quelques jolies peintures (f°s 1, 95, 132, 255). — Au bas du premier feuillet, vers le coin, une croix enveloppée dans une banderolle portant ces mots : « Bibliothecae Sigillum. — Belle écriture. — (Voir H. Bordier, Description des peintures, etc p. 136-137. —

Manuscrit Oriental. — 344 feuillets, — 19 lignes à la page. — 0^m.178 sur 0^m.126. — Reliure en maroquin noir, gaufrée de fleurettes et de bordures en feuillage (XVe siècle). —

271 = 75 Sp. (XIIe siècle). Tables des Canons (1-6). — Épître à Carpien (7-8). — Mathieu (11-79^a). — Marc (82-123a). — Luc (125^a-196^b). — Jean (199-252). — Τίτλοι écrits en rouge et répétés au haut et au bas des pages (68, 48, 83, 18). — Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits. — Le feuillet 125, par lequel commence saint Luc est tourné au rebours : le haut est placé en bas et le bas en haut. — Ce manuscrit est à deux colonnes par page. Il contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 et Jean VII, 53 - VIII, 11, mais la section de l'Adultère (f° 218^b.2 - 219^a.1,2) est accompagnée en marge du signe s, s. — Aux folios 81. b et 198. b, curieux portraits de saint Marc et de St Jean. — Les feuillets 1-11 ont été brûlés, en partie, au coin d'en bas. —

Manuscrit Oriental (?). — 252 feuillets. — 22 lignes à la colonne. — 0^m.188 sur 0^m.126. — Veau aux armes de Napoléon Ier. —

272 = 76 (XIIIe siècle). A disparu de la Bibliothèque Nationale et a été acheté par le British Museum, le 9 Août 1845, du libraire Th. Rodd. Il est décrit en ces termes, sous le n° 15581 des manuscrits additionnels : « Evangelia quatuor cum tabulis » capitum unicuique praemissis. Graece. it was formerly in the library of Mel- » chisedech Thevenot. In Vellum. XIIIth. cent. Duodecimo. » — (Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum in the years 1841-1845, page 28. — Voir Cursif des Évangiles 580. —

273 = 79 (XIIe siècle). Autrefois Colbert. 4480, puis Reg. 3012, 5. — Annales évangéliques. — Deux Scholies (1-3). — Épître à Carpien (3^b-4). — Tables des Canons d'Eusèbe (3-6). — Ἑρμηνεία Σευηριάνου ἐκ τοῦ κατὰ Λουκᾶν (f° 6^b-7). — Mathieu (9^b-59^a). — Marc (60^b-90^a). — Luc (91^b-141^a). — Jean (142^b-181). — Synaxaire (182-211). —

τίτλοι disposés de manière à former une harmonie (68, 48, 83, 18). – (Voir Cursif 300). – Sections Eusébiennes avec canons souscrits. ($\frac{234}{1}$ en saint Marc). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 – VIII, 11. – En tête de Jean V, 3 et de VIII, 3, on a écrit, dans le texte, et à l'encre rouge, la sigle ἀρ. Après Jean, VIII, 11, on lit aussi τέ, ἀρ. – Ce manuscrit est criblé d'itacismes. – Les feuillets 168 – 178 sont en papier et d'une main plus moderne. – Écriture grossière. –

Manuscrit Italien (?). – 201 feuillets. – 30 lignes à la page. – 0m. 218 sur 0m. 154. – Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. —

Épître à Carpien, mais mutilée. – Tables des Canons d'Eusèbe (1-5). – Mathieu (6-65b). – Marc (68-104b). – Luc (108-173b). – Jean (174-219b). – Synaxaire (220 – 232). – Τίτλοι répétés au haut des pages (68, 48, 83, 18). – Sections Eusébiennes, sans les canons souscrits (239 en St Marc). – Belle écriture. Notes de musique et notes liturgiques relatives au jour où on lisait les leçons, avec les modifications qu'on faisait subir au texte, marquées à la marge. – Ce manuscrit est mutilé : il manque Marc I, 1-17; VI, 21-54; Jean I, 1-20; III, 18 – IV, 1; VII, 23-42; IX, 10-27; XVIII, 12-29. – St Mathieu IV, 23 – VIII, 20 est transposé après St Marc VIII, 15 (fo. 67). – Les feuillets 79, 189, 194 sont en papier et d'une main moderne. – On trouve, dans ce volume, Marc XVI, 9-20 (fo. 104a) avec cette note en rouge, dans le texte : + τέ τοῦ β̄ ἑωθινοῦ et cette autre note en marge : ἑωθινὸν γ̄. τὸ αὐτὸ καὶ εἰς ὄρθρον τῆς ἀναλήψεως. Dans la marge du bas on a copié la finale apocryphe (πάντα .... σωτηρίας, en la notant d'astérisques. – (Voir Introduction à la critique textuelle, Partie Pratique, Tome II, pages 397-398, et la Planche ci-contre. – Luc XXII, 43-44 est aussi accompagné d'astérisques (folio 166, b), mais ces signes n'indiquent pas que le copiste regarde ce passage comme douteux; car on lit en marge, de même main, d'un côté : ἀρξ, et de l'autre : τῇ ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ ε̄ εἰς τὴν λειτουργίαν. Après le verset 44, on ajoute ὑπόστρεψον εἰς Ματθαῖον, κεφάλαιον [ε] 75 καὶ λέγε (en rouge) Ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητάς (en noir). – Jean V, 3-4, existe aussi (folio, 181b) et Jean VII, 53 – VIII, 11 (f. 190a γ̄ ειcCH (sic) Χ·, pour εἰς Ν̄) est accompagné de cette note marginale : Εἰς ἐξ ομολογουμένας καὶ γυναῖκας (fo. 190b). La leçon ne commençait cependant qu'à VIII, 3; car on a ajouté en regard : τῷ καιρῷ ἐκείνῳ. – Les hyperbases

274 = 79 Sp. (Xe siècle)

καὶ αὐτὸν μὴ... ἀλλ' ὑπάγετε εἴπατε τοῖς
μαθηταῖς αὐτοῦ καὶ τῷ πέτρῳ ὅτι
προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν· ἐκεῖ αὐ-
ϲλγ τὸν ὄψεσθε καθὼς εἶπεν ὑμῖν +
Καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ τοῦ μνημεί-
ου· εἶχε δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστα-
σις· καὶ οὐδενὶ οὐδὲν εἶπον· ἐφοβοῦν-
ϲλδ ※ το γάρ. + ΤΕΛΟϹ : ἀναστὰς δὲ — ΕΩϹ ΤΟΥ ... ΕΙϹ ΟΡΘΡΑ ... ΑΝΑΛΗΨΕΩϹ
Πρωῒ πρώτῃ σαββάτου ἐφάνη πρῶ-
τον μαρίᾳ τῇ μαγδαληνῇ ἀφ' ἧς ἐκ-
ϲλε βεβλήκει ἑπτὰ δαιμόνια· ἐκείνη
Πορευθεῖσα ἀπήγγειλε τοῖς μετ' αὐ-
τοῦ γενομένοις πενθοῦσι καὶ κλαί-
ουσι· κἀκεῖνοι ἀκούσαντες ὅτι ζῇ
ϲλϛ καὶ ἐθεάθη ὑπ' αὐτῆς ἠπίστησαν
Μετὰ δὲ ταῦτα δυσὶν ἐξ αὐτῶν περιπατοῦ-
σιν ἐφανερώθη ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ
πορευομένοις εἰς ἀγρόν· κἀκεῖνοι
ἀπελθόντες ἀπήγγειλαν τοῖς λοιποῖς +
ϲλζ Οὐδὲ ἐκείνοις ἐπίστευσαν + ὕστερον ἀνα-
κειμένοις αὐτοῖς τοῖς ἕνδεκα
ἐφανερώθη καὶ ὠνείδισε τὴν ἀ-
πιστίαν αὐτῶν καὶ σκληροκαρδίαν
ὅτι τοῖς θεασαμένοις αὐτὸν ἐγηγερμένον
ϲλη οὐκ ἐπίστευσαν· καὶ εἶπεν αὐτοῖς πο-
ρευθέντες εἰς τὸν κόσμον ἅπαντα κη-

CURSIF 274 F° 104 R°

※ ΠΑΝΤΑΔΕΤΑΠΑΡΗΓΓΕΛΜΕΝΑΤΟΙϹΠΕΡΙΤΟΝ:
※ ΠΕΤΡΟΝϹΥΝΤΟΜΩϹΕΞΗΓΓΕΙΛΑΝ. ΜΕΤΑΔΕΤΑΥΤΑΚΑΙ
※ ΑΥΤΟϹΟΙϹΑΠΟΑΝΑΤΟΛΩΝ. ΚΑΙΑΧΡΙΔΥϹΕΩϹ. ΕΞΑΠΕϹ
※ ΤΕΙΛΕ. ΔΙΑΥΤΩΝΤΟΙΕΡΟΝΚΑΙΑΦΘΑΡΤΟΝΚΗΡΥΓΜΑ,
※ ΤΗϹΑΙΩΝΙΟΥϹΩΤΗΡΙΑϹ ΑΜΗΝ: —

sont marquées dans le texte et expliquées à la marge. Voir f°. 58, a Mathieu XXVI, 20; folio 59. a Mathieu XXVI, 39, ͭ εἰς λουκᾶν κγ σπγ και λέγε ὤφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος; 63, a; 190, a; etc.. Ce manuscrit omet Marc XV, 28. La section 216 est placée devant Marc XV, 29.

Manuscrit Oriental mixte. — 232 feuillets. — 26 lignes à la page. — 0m,230 sur 0m,162. — Veau au chiffre de Charles X. —

Autrefois de Mesme 538, puis Reg. 2242,3. — Table des Canons (2-6b). — Mathieu (8-68b). — Marc (71-108a). — Luc (112-179b). — Jean (182-228a). — Τίτλοι (68, 48, 83, 18) répétés au haut et au bas des pages. Les τίτλοι ϛα à πγ de St. Luc survivent seuls, au recto du feuillet 109. Il est tombé un ou deux feuillets entre le 108e et le 109e. Ὑποθέσεις. Celle de St. Marc est mutilée (f°. 70a). — Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits. (St. Marc $\frac{241}{VI}$). — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 - VIII, 11. — Pas de notes liturgiques. — Écriture large et hardie, peut-être italienne. — 275 = 80 (XIe siècle)

Manuscrit occidental. — 228 feuillets. — 24 lignes à la page. — 0m,245 sur 0m,203. — Reliure au chiffre de De Mesmes. —

Fragments de lectionnaire (f°. 1-2, à savoir depuis Mathieu IV, 18: τὴν θάλασσαν jusqu'à V, 3, ὅτι αὐτῶν. — Tables des Canons d'Eusèbe (f°. 3-7). — Épître à Carpien (9-10b). — Ὑποθέσεις; celle de St. Marc est mutilée. — Court fragment attribué à Πέτρου ἐξηγητοῦ (f°. 13b). — Τίτλοι (68, 48, 83, —). — Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits (St. Marc $\frac{233}{II}$). — Mathieu (14-92a). — Marc (98b - 147a). — Luc (152-239a). — Jean (244a - 307a). — En tête de chaque évangile et, après les τίτλοι, il y a un fragment de Ménologe relatif à chaque évangéliste, ce que nous n'avons jamais remarqué ailleurs. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 - VIII, 11. En face de Luc XXII, 43 (f°. 230b) on aperçoit le sigle ἀρξ, et, après προσευχῆς (verset 45a), on a ajouté la note ͭ εἰς κεφάλαιον σϛ τοῦ Ματθαίου. Au folio 267b, en regard de Jean VIII, 3, on a écrit: Εὐα εἰς μετανοοῦντας. κατὰ Ἰω: Τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ἄγουσι. Les mots πρὸς τὸν ΙΝ (ἄγουσι πρὸς τὸν ΙΝ) sont tracés à l'encre rouge, parce qu'ils remplacent le pronom αὐτόν. On voit que ce manuscrit a été adapté à l'usage liturgique. Les modifications que subit le texte sont notées aux marges et dans 276 = 81 (XIe siècle).

le corps du volume, à l'encre bleue ou verte, mais surtout à l'encre rouge. Ainsi, au folio 82, a, on lit insérée après St Mathieu XXVI, 20, a, l'indication de l'hyperbase: ͞Ϋ εἰς κατὰ Ιω κεφαλ ͞ρι͞δ, et, au folio 83, b, après St Mathieu XXVI, 39, l'indication de l'hyperbase: ͞Ϋ εἰς κεφαλ σ͞πγ τοῦ λουκᾶ. ἀρ etc., etc.. — Quelques lettres ornées et deux portraits grossiers, en tête de chaque évangile. — Quelques feuillets lacérés. —

Manuscrit Oriental et mixte. — 307 feuillets. — 21 lignes à la page. — 0m,200 sur 0m,147. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

277 = 81 A. (XIIe XIIIe siècle) Quatre Évangiles. — Πρόγραμμα εἰς τὸ ἅγιον εὐαγγέλιον (f. 2, b). — Eusèbe à Carpien (3b – 5a) sous une arcature affectant des formes diverses. Tables des Canons (5b – 6) contenant seulement le premier canon. — Portraits: 1° St Mathieu taillant son qualam (f. 7 a). — St Marc (fo 72a). — St Jean (f. 180a). — Celui de St Luc a disparu. — Style assez singulier. — Mathieu (8 – 68). — Marc (73 – 111). — Luc (75 – 177). — Jean (181 – 230). — Synaxaire (232 – 261) plus moderne que le reste du manuscrit. — Τίτλοι (–, 48, 81 (sic), 18) répétés au haut et au bas des pages. — Sections Eusébiennes ($\frac{355}{X}$, $\frac{234}{X}$, $\frac{342}{X}$, $\frac{232}{X}$) avec les chiffres des canons souscrits au carmin. — Notation liturgique très complète – ἀρ et τέ, mais d'une main plus récente que la main primitive. — Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9 – 20 (f. 110, b – 111 a); St Luc, XXII, 43 – 44 (f. 171, a – b) avec les notes liturgiques qui se rapportent à ce passage; St Jean V, 3 – 4 (f. 191, b); St Jean VII, 53 – VIII, 11 (f. 199, a – b). Au commencement indication de l'Hyperbase à l'encre rouge, mais de seconde main. — Fo 199, b, dans la marge du haut: π͂ε τῆς μοιχαλίδος. Le texte est accompagné à la marge du signe <. Ces dernières notes à l'encre noire et de première main. — Ce manuscrit présente quelques traits assez curieux. Au fo 70, a, à la fin des τίτλοι de St Marc, on lit, d'une main ancienne, mais moins ancienne que le manuscrit, un commencement de Synaxaire: Δήλωσις ἀρχοτελείων τῶν Σαββατοκυριακῶν. — A la fin de St Jean (f. 230, b) la même main a noté les « Εὖ αἰω (sic) τῶν ἑορτῶν. — Le folio 179, qui est retourné, appartient à un manuscrit latin contenant une partie du canon de la Messe, depuis la consécration jusqu'au Pater. — Sur le premier feuillet, on lit dans un médaillon, l'inscription suivante: Ζήτει πρῶτον τὸν ἔμφυτον φόβον ἐμπόνως. Καὶ τότε ἔνδον εὑρήσεις τὸν ἔμπυρον λόγον,

τὸν διδάσκοντα ἄ͞νον γνῶσιν·:· Ce manuscrit a été vraisemblablement
copié dans la grande Grèce.— Très belle écriture.—

Manuscrit Oriental en cursive.— 261 feuillets.— 23 lignes à la page.— 0m,170
sur 0m,120.— Reliure originale.— Maroquin rouge estampé.— Fermoirs arrachés.

Ancienne cote 3012.— Épître à Carpien (f. 1).— Tables des Canons (3-11). 278 = 82
— Τίτλοι au haut et au bas des pages.— Mathieu (13-84).— Marc (86- (XIIe siècle)
132b).— Luc (134-219a).— Jean (215-270).— Synaxaire (272-310).— Sections
Eusébiennes accompagnées des canons ($\frac{234}{X}$ en St Marc).— Notes en Armé-
nien sur le dernier feuillet de St Marc.— Iambes en l'honneur des Évan-
gélistes.— Notes musicales et liturgiques.— Ce manuscrit contient Marc
XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53-VIII, 11.— Hyperbases:
voir folio 74, b, après St Mathieu XXVI, 20, a: ζήτει τοῦ ιω κεφαλ ρισ.
Εἴδως δὲ ὁ ῑσ̄, etc.,— Fo 76, a, après St Mathieu XXVI, 39, dans le texte ὑ (πε)
et en marge: ζήτει λ̄ κεφάλαιον σπγ ὤφθη δὲ αὐτῷ ἕως Ἀναστὰς
ἀπὸ τῆς προσευχῆς, etc. Folio 235, b ὗ en face de Jean VII, 53, mais sans
aucune autre note.— Quelques feuillets sont d'une main relativement moderne,
comme 42-50. D'autres sont déchirés comme le 237.

Manuscrit oriental et mixte.— 310 feuillets.— 21 lignes à la page.— 0m,198
sur 0m,147.— Maroquin rouge aux armes du Roi.—

Autrefois Colbert. 6051, puis Reg. 2860,5.— Tables des Canons plus récen- 279 = 86
tes que le manuscrit et en mauvais style.— Synaxaire par ἀρχοτέλειαι (1- (XIIe siècle).
12).— D'après une note rédigée en grec et placée au bas du feuillet 12b, ce
manuscrit a été apporté de la bibliothèque de Patmos à Paris par Joseph
Γεωργειρήνη, humble Archevêque de Samos, et offert par lui au très pieux
et très puissant Louis le Grand, l'an du Christ 1676 (,αχος), le 25 mars.
— Mathieu (13-74).— Marc (77-118b).— Luc (122-195b).— Jean (197-250).
— Τίτλοι (68, 48, 83, 18). répétés au haut et au bas des pages.— Portraits
à la plume de St Marc (f. 76b), de St Luc (fo 121b), et de St Jean (196b),
en bon style.— Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits. (241
sections en St Marc).— Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-
44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53-VIII, 11.— Mauvaise écriture.— Quelques notes
liturgiques.—

Manuscrit oriental.— 250 feuillets.— 24 lignes à la page.— 0m,166 sur
0m,117.— Maroquin rouge aux armes du Roi.—

280 = 87 (XIIe siècle). Τίτλοι et fragment d'ἀρχοτέλειαι. – Dans ce manuscrit les feuillets sont tellement changés de place, qu'il faudrait longtemps pour s'assurer si le volume est complet. – Mathieu (pages 1-80). – Marc (81-97). – Luc (102-234). – Jean (235-348). – St Mathieu se termine à ces mots du chapitre XXIV, 26, μὴ ἐξέλθητε. ἰδοὺ ἐν τοῖς, qui portent le numéro σμς parmi les Sections Eusébiennes (N'y a-t-il pas erreur de 10 et ne faudrait-il pas lire σνς?). – St Marc commence à IV, 35, ἀδελφή μου καὶ μήτηρ ἐστί, mais on trouve le commencement de St Marc à la page 303. St Marc VIII, 3 – XV, 36 paraît manquer. A la page 97 le texte reprend (λέγων "ἄφετε) jusqu'à XVI, 11 (ἐθεάθη), mais la fin de St Marc existe à la page 101. Les pages 99-100 ont été intercalées et laissées en blanc. – Sections Eusébiennes sans les canons souscrits. – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (pages 98, 101); Luc XXII, 43-44 (page 213); Jean V, 3-4 (page 247); Jean VII, 53 – VIII, 11 (pages 260-261). –

Manuscrit oriental. – 348 feuillets. – 25 lignes à la page. – 0m 186 sur 0m 142. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

281 = 88 (XIIe siècle). Autrefois Colbert 4766, puis Reg. 2860, 3 et $\frac{2860}{3.B.}$. – Tables des Canons (1-6). – Mathieu (7-69b). – Marc (70-115b). – Luc (116-144b). – Jean (196-249). – Le feuillet 5 a été laissé en blanc. St Mathieu s'arrête à πορευομένων δὲ αὐτῶν (XXVIII, 11) et St Luc commence à I, 9: εἰσελθών. – Τίτλοι au haut des pages. – Sections Eusébiennes sans les canons souscrits. – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20. On aperçoit le sigle ἀρ, en encre dorée, devant Marc XVI, 9; et c'est la seule fois qu'on la rencontre dans St Marc (f° 115, b). On trouve également, dans ce volume, St Luc XXII, 43-44 (f° 186, b); Jean V, 3-4; Jean VII, 53 – VIII, 11; mais cette dernière section porte en marge le numéro ἰ (X) et des astérisques ※. – Portraits des Évangélistes en style barbare. – Quelques notes liturgiques plus modernes que le reste du volume. – La reliure ornée de ce ms est exposée dans la galerie Mazarine, armoire XXX, n° 264. –

Manuscrit italien (?). – 249 feuillets. – ~~23~~ lignes à la page. – 0m 217 sur 0m 148. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

282 = 90 (An 1176). Autrefois Colbert 6045, puis Reg. 2860, 3. – Mathieu (1-41). – Marc (43-69). – Luc (72-115). – Jean (117-149). – Τίτλοι répétés au haut des pages. (–, 52 (sic), 77 (sic) et 19, avec le ἰ (X) περὶ τῆς μοιχαλίδος). – Le

52e τίτλος de St Marc et le 77e de saint Luc sont, tous les deux, rédigés de la même manière : περὶ τῆς αἰτήσεως τοῦ σώματος τοῦ κυρίου. — Sections Eusébiennes sans les canons souscrits (235 en saint Marc) et ajoutées postérieurement à la rédaction du manuscrit. — Il existe, aux marges, quelques notes liturgiques. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53 – VIII, 11. — Au folio 129, on a placé, en regard de la section de l'Adultère, le chiffre ι' (X) et écrit, dans la marge du haut, le τίτλος : περὶ τῆς μοιχαλίδος. — On n'aperçoit plus la date, mais, sur le dernier feuillet de garde, il y a quelques lignes très effacées. — La couverture en parchemin contient des fragments d'un Evangéliaire. On lit notamment le titre suivant : Σαβ δ τῶν νηστειῶν = 4e samedi de Carême. —

Manuscrit Occidental. — 150 feuillets. — 33 lignes à la colonne. — 0m 168 sur 0m 123. — Reliure en parchemin. —

Autrefois Colbert 4744, puis Reg. 3012, 4. 4. — Mathieu (2-55). — Marc (56-80b). — Luc (82-124). — Jean (126-159). — Les feuillets 1, 2-3, 11-26, 35-38, 43-46, 153-155 sont en papier et plus modernes que le manuscrit même. — Ni sections, ni canons. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53 – VIII, 11. — Τίτλοι au haut des pages, mais presque entièrement effacés. — Ecriture mauvaise. — Quelques notes liturgiques plus récentes que le volume. — 283 = 92 (XIVe siècle).

Manuscrit Occidental (?). — 159 feuillets. — 32 lignes à la page. — 0m 190 sur 0m 127. — Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. —

Anciennes cotes : 59, 60, Cod. CLXXVI. — « Petri Stellae et Amicorum. » — 59 dans la collection de Le Tellier, archevêque de Reims, puis Reg. 2862, 2. — Ὑπόθεσις τῶν ι' κανόνων ou Eusèbe à Carpien (fo 4). — Tables des Canons (5-9). — Mathieu (12-80). — Marc (83-123b). — Luc (127-194). — Jean (196-247). — ἐκλογάδιον moderne (248-254). — Τίτλοι (68, 48, 83, 18). — Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits ($\frac{234}{VIII}$ en saint Marc), mais plus modernes que le volume. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44, avec une croix + en marge (fo 187b) ; Jean V, 3-4 ; mais Jean VII, 53 – VIII, 11 manque. — Portraits grossiers. Ce manuscrit n'a pas été adapté à l'usage liturgique. L'écriture ressemble à celle des mss de l'Arsenal. — On a marqué aux 284 = 93 (XIIIe siècle).

marges, à l'encre rouge, les chapitres de Robert-Étienne.

Manuscrit italien (?).— 254 feuillets.— 22 lignes à la page.— 0m.192 sur 0m.145.— Reliure ancienne ; veau estampé.—

285 = 95 Anciennes cotes : Cod. CLXXIII, avec cette note : « F. Augustinus Justi-
XIVe siècle. nianus dono dedit Joannae Mariae Cataneo.» Puis, 58 dans la collection de Le Tellier archevêque de Reims et enfin Reg. 2865,3.— Mathieu (5-69).— Marc (71-113a).— Luc (116-188).— Jean (189-241).— Τίτλοι (68, 48, 83, 18) répétés au haut et au bas des pages.— Ni sections, ni canons.— Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (folio 112, b, τίτλος 48); St Luc XXII, 43-44 (fo 180, a = τίτ. ος=76); Jean V, 3-4 (fo 198b,— τίτ. ζ=7); Jean VII, 53—VIII, 11 (folio 208 a—209, τίτ. θ=IX) mais muni d'obèles.— Portraits d'un style tout particulier.— L'écriture ressemble à celle du cursif 17, quoique un peu moins grosse.— Feuillets 242-246 en blanc.—

Manuscrit occidental, probablement italien.— 246 feuillets.— 22 lignes à la page.— 0m.200 sur 0m.137.— Maroquin violet, moderne.—

286 = 96 Autrefois Colbert. 4556, puis Reg. 3011, 2.b.— Épître à Carpien (folios 1-2).
12 Avril 1432). — Mathieu (5-72a).— Marc (75-114).— Luc (117-190).— Jean (191-248).— Feuillets 249-251 laissés en blanc.— Paschalion moderne pour les années 1432-1502 (folios 252-258).— Τίτλοι (68, 48, 83, 18).— Sections Eusébiennes avec canons souscrits : $\frac{232}{11}$ en saint Marc ; les sections 233 à 237 ne portent pas de canon.— Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4; Jean VII, 53—VIII, 11.—

Manuscrit en papier et occidental.— 264 feuillets.— 21 lignes à la page.— 0m.219 sur 0m.137.— Maroquin rouge aux armes du Roi.—

287 = 98 Autrefois Colbert. 4916, puis Reg. 2861,4.4.— Mathieu (2-95b).— Marc
(1479). (96-150).— Luc (151-247).— Jean (248-320).— Ce manuscrit écrit par Hermonyme a appartenu à David Chambellan ainsi que l'attestent plusieurs notes écrites de sa main en divers endroits du volume, en particulier, un portrait de sa fiancée placé à la fin de St Mathieu (fo 95, b).— Τίτλοι au haut des feuillets.— La première page de chaque Évangile est assez ornée.—

Manuscrit occidental.— 322 feuillets.— 10 lignes à la page.— 0m.247 sur 0m.139.— Demi maroquin rouge au chiffre de Louis Philippe.—

288 = 99 Autrefois Colbert. 4885, puis Reg. 2861,3.— St Luc seulement.— Note :
(XVIe siècle). « Ex libris Germanni Bixii.»— En papier.— Τίτλοι au bas des pages.— Cha-

titres modernes marqués aux marges. — Cahiers et feuillets des cahiers notés au coin extérieur du bas. — λα (31) cahiers, mais le premier est numéroté κ̄, ce qui prouve que St Mathieu et St Marc ont été copiés ailleurs par le copiste de ce manuscrit (G. Hermonyme).[1] 11 cahiers à huit feuillets (4 feuillets doubles) donnent 88 feuillets. — Sur le feuillet 2 « Sept-vingt-cinq ».[2] — En bas, la signature de « J. Cusanus. »

Manuscrit Occidental. — 88 feuillets (non numérotés). — 19 lignes à la page. — 0m 247 sur 0m 146. — Veau au chiffre de Louis Philippe. —

Mathieu (1-94). — Marc (97-154). — Luc (156-256). — Jean (258-334). — Les titres, les points et les virgules sont en écriture dorée. — Ce manuscrit est très orné d'arabesques, mais il n'y a pas de peintures. — Contient les quatre passages que nous relevons en général. — Copié en 1625, par Lucas Ἀρχιδιάκονης. 289 = 100 A (15 fév. 1625).

Manuscrit Occidental. — 334 feuillets. — 19 lignes à la page. — 0m 177 sur 0m 194. — Veau au chiffre de Louis Philippe. —

Ancienne cote LII. Sur le titre « M. l'abbé de Pomponne ». — Mathieu (2b-72). — Marc (74-117b). — Luc (120-195b). — Jean (196b-251). — Synaxaire (252-259). — Τίτλοι (68, 48, 83, 18) répétés au haut et au bas des pages. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44. — Jean V, 3-4; Jean VII, 53 — VIII, 11. — Indications liturgiques très effacées dans le texte et aux marges. — Au bas du fol. 259 et dernier: « Ce livre a été acquis à la Bibliothèque du Roi par un échange fait avec monsieur Lavocat, bibliothécaire de Sorbonne ... » 290 = 108 Sp. (XIIIe siècle).

Manuscrit occidental (?). — 259 feuillets. — 22 lignes à la page. — 0m 215 sur 0m 141. — Veau au chiffre de Louis XVIII. —

Autrefois Colbert. 6162, puis Reg. 2865, 3. — Synaxaire ajouté à une époque moderne et écrit sur papier (1-34). — Tables des Canons (27-30). — Fragments d'un ancien Synaxaire très effacé (30b-35). — Mathieu (35-104). — Marc (107-149). — Luc (152-227). — Jean (229-287b). — Τίτλοι (68, 48, 84, (sic), 18) répétés au haut et au bas des pages. — Ὑποθέσεις : celle de St Marc est mutilée. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 291 = 113 (XIVe siècle).

---

(1). — Voir le ms de l'Institut, qui contient St Mathieu et St Marc.

(2). — Cette notation se rapporte probablement à la Bibliothèque de la Duchesse de Vivonne, dont les mss passèrent dans celle de Colbert. —

43-44 ; Jean, V, 3-4 ; Jean VII, 53-VIII, 11.— Les leçons sont marquées aux marges. Au folio 250, a, en face de la section de l'Adultère, vis à vis de Jean VIII, 3, on aperçoit une grande croix ✝, tracée à l'encre rouge, et on lit cette note : Μηνὶ ὀκτοβρίῳ εἰς τὴν ὁσίαν Πελαγίαν.— Après VII, 52, on lit, dans la marge du haut : ῦ τῆς N̄.— Après VIII, 11, (f° 250 b), on lit ἄρξον τῇ N̄.— Nombreuses indications liturgiques.— Hyperbases notées (f° 95, b, ὑπέρβασις τῆς λειτουργίας τῆς μεγάλης Ē εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην κεφάλαιον μ̄ξ̄, après S. Mathieu XXVI, 20 a.— Il s'agit probablement de la leçon 47e de St Jean.— Voir aussi f° 97 a où on renvoie au chapitre ρ̄ιδ̄ (114) de St Luc).— Leçons notées aux marges (119, 71, 222 (?), 71).— Les trois derniers feuillets (288-290) contiennent des scholies sur le dernier chapitre de saint Jean, notamment celle que F. Ch. Matthaei a publiée dans son édition de 1788, Tome IX, p. 228. Voir aussi Tome IV, page 354, etc, mais sans l'addition : Κατὰ μὲν γὰρ τὸν Μάρκον οὐ λέγεται ὤφθαι.— Voir Cursifs 36, 34, 299, 329, etc.—

Manuscrit Oriental (?).— 290 feuillets.— 20 lignes à la page.— 0m 180 sur 0m 117.— Reliure ancienne ; Veau estampé.—

292 = 114. (XIe siècle). Ancienne cote : 12 (f° 1 marge extérieure).— Mathieu (1-73).— Marc (75-129).— Luc (130-226).— Jean (227b-279b).— St Mathieu commence à la section ν̄ε̄, ou à VII, 14 et St Jean finit à ρ̄π̄γ̄ ou à XIX, 14.— Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits. ($\frac{241}{X}$ en saint Marc). — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VII, 53-VIII, 11.— En regard de la section de l'Adultère (VIII, 3, f° 253, a) on a écrit ces mots : Μαρίας αἰγυπτίας.— On a d'abord dessiné le portrait de saint Marc, mais on a commencé seulement à le peindre (folio 74, b).— Τίτλοι au haut et au bas des pages.— Notes liturgiques.— Hyperbases marquées (Voir f° 62, a : Après St Mathieu XXVI, 20, a, on renvoie au chapitre 114 de St Jean, note écrite à l'encre rouge, entre les lignes.— Cfr. f. 63, b. St Mathieu XXVI, 39.— Folio 252, b, après St Jean VII, 52, on ajoute ῦ κῦ (N) et on revient à la ligne.— Dans la marge du bas, on lit ι περὶ μοιχαλίδος γυναικός.— Après VIII, 11, folio 253, b, en bas : τέ puis ἀρξ N̄. et enfin après VIII, 12, dans le texte, on lit τέ N̄).— Synaxaire (280-290).—

Manuscrit Oriental et mixte.— 290 feuillets.— 19 lignes à la page.—

0m, 182 sur 0m, 114. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

Quatre Évangiles. — Mathieu (6-96b). — Marc (97-161b). — Luc (166-265). 293 = 117
— Jean (267-333). — Synaxaire (333-340). — Les feuillets 97-107 sont d'une (1263).
autre main et plus modernes — Τίτλοι (68, 48, 74 (sic), 18), répétés au
haut et au bas des pages — Sections Eusébiennes sans les canons souscrits. —
Portraits. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean
V, 3-4; Jean VII, 53 – VIII, 11. — Les feuillets 104, 105 sont en papier et
modernes. — Ce manuscrit a été copié en 1263 par Manuel.

Manuscrit Oriental. — 340 feuillets. — 21 lignes à la page. — 0m, 135 sur
0m, 086. — Reliure orientale. —

Autrefois Colbert 6628 et 6629, puis Reg. 3426, 3.3. — Ce volume était primi- 294 = 118
tivement divisé en deux: Mathieu et Marc formaient un volume (6628), (XIIIe siècle)
Luc et Jean en formaient un autre (6629). Mathieu (2-60a). — Marc (64-110). —
Luc (113-157). — Jean (190-238). — Sections Eusébiennes accompagnées, de
temps en temps, des canons souscrits. (234 en St Marc, 213 en saint Jean).
— Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean
VII, 53 – VIII, 11. — Après le verset XVI, 9 de saint Marc, qui commence au
bas du feuillet 109, b, vient, sur le recto du feuillet 110, un portrait à la plu-
me du Christ portant la croix. Le texte continue ensuite (f. 110, a, b).
Les marges sont couvertes de médaillons, dans le goût des manuscrits sy-
riens, médaillons où on a écrit les indications relatives aux leçons liturgi-
ques: (ευαγ εωθ ῡ γ) en face de Marc XVI, 9-20. — Les premières lignes de chaque le-
çon sont en encre jaunâtre. — Quatre couleurs bleue, rouge, jaune et noire,
sont employées dans ce curieux manuscrit. — Dans St Mathieu, les Sec-
tions Eusébiennes sont distinguées les unes des autres par un point rouge.
— Les Hyperbases (Math. XXVI, 20, a et XXVI, 39) ne sont pas mar-
quées. Dans St Jean, au contraire, après VII, 52 (folio 207, a), le mot
ὑπέρβαινε est écrit à l'encre rouge, dans le texte. La ligne « ἐν τῷ
καιρῷ ἐκείνῳ ἄγουσι οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ » est tracée à l'en-
cre rouge. Folio 207, b, après VIII, 11, on lit τε. ἄρξου; et enfin, après
VIII, 12, on aperçoit en marge τε. Les modifications que subit le texte
sont écrites à l'encre rouge, mais dans le corps de l'Évangile. Le
mot Ἰησοῦς est toujours écrit en abrégé ις et en rouge. —

Manuscrit Oriental mixte. — 238 feuillets. — 21 lignes à la page. —

0m 115 sur 0m 078. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

Ancienne cote 3426. — Mathieu (1-68). — Marc (69-110 a). — Luc (114-
295 = 120 188). — Jean (189-239). — Τίτλοι (—, 48, 84 (sic), 18) répétés au haut des
(XIIIe siècle.) pages. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 — VIII, 11. — Ni sections, ni canons, ni leçons. — L'exécution de ce volume est dans le goût de celle du cursif 294, mais moins achevée; il y a beaucoup d'abréviations; les feuillets 1 et 2 sont plus modernes que le reste du manuscrit. Les feuillets 154 = 188, sont aussi légèrement détériorés à la marge extérieure.

Manuscrit oriental. — 239 feuillets. — 25 lignes à la page. — 0m 117 sur 0m 069. — Veau au chiffre de Charles X. —

296 = 123 Autrefois Colbert 6583, puis Reg. 3427.3. — Mathieu (1-76). — Marc
(XVIe siècle). (77-122). — Luc (123-199). — Jean (200-257). — Écrit de la main d'Ange Vergèce (XV Si.). — L'écriture n'a cependant rien de remarquable. Elle ressemble un peu à celle du cursif 17; mais elle est plus menue. — Ni sections, ni canons, mais division moderne. — On y trouve Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 — VIII, 11. — Date à la fin αυκη̄ (1428?). —

Manuscrit occidental. — 257 feuillets. — 20 lignes à la page. — 0m 127 sur 0m 090. — Reliure ancienne; maroquin vert et noir. —

297 = 140 Sp. Mathieu (11-55 a). — Marc (56-85). — Luc (87-140). — Jean (142-181). —
(XIIe siècle). Synaxaire (181b-185). — Abbé Géraume De Fide (f. 186-187). — Ce manuscrit ressemble aux cursifs 294 et 295: l'écriture est menue et pleine d'abréviations. — Les feuillets 10, 56, 86, 141 portent, au recto, une note écrite en rouge relative à la composition des Évangiles; et, au verso, le portrait de chaque évangéliste. Les feuillets 1-10 sont en blanc. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 — VIII, 11. — En face de Luc XXII, 43, on lit ces mots: Τῇ μεγάλῃ Ε̄. La section de la femme Adultère contient les variantes: VIII, 6: γῆν, [μὴ προσποιούμενος]; VIII, 11: καὶ [ἀπὸ τοῦ νῦν] μηκέτι. — Τίτλοι après St. Mathieu et au haut des pages. — Aux marges il survit quelques sections Eusébiennes. — Quelques notes liturgiques. — Les portraits des évangélistes ont quelque chose qui n'est pas byzantin. —

Manuscrit italien (?). — 187 feuillets. — 28 lignes à la page. — 0m 125 sur 0m, 89. — Veau sans chiffre mais du temps de Louis XVIII ou de Charles X. —

Synaxaire (2-9) Συνάξαριν τοῦ τετραευαγγελίου, et ensuite, Συ- 298 = 175 Sp.
ναξαρ σὺν θῷ τοῦ ὅλου ἐνιαυτοῦ.– Mathieu (11-70b).– Marc (73-107a). (XIIe siècle)
– Luc (110a-169).– Jean (171a-219b).– Τίτλοι (–, 48, –, 18) répétés au haut
des pages.– Sections Eusébiennes.– ἀρ et τέ très fréquents.– Nombreuses
notes liturgiques.– Hyperbases notées. Exemples: au feuillet 162, a, on lit
devant ὤφθη, écrit à l'encre rouge ῦ, et, à la marge: εἰς τὴν γ̄. Après
γῆν, vient la sigle ἀρξ τῆ γ̄, et en marge ῦ τῆ μεγάλη ε̄ εἰς Ματ-
θαῖον. « Ἔρχεται πρὸς τοὺς μαθητάς.»– De même encore après Jean
VII, 52, on lit, dans le texte, ῦ et, en marge, ῦ εἰς τὴν N̄. Avant
Jean VIII, 3, il y a un gros point rouge • suivi de ἀρ. L'A de ἄγουσι
est aussi majuscule. Dans la marge du haut, on aperçoit cette note ∴ ι
περὶ τῆς μοιχαλίδος (f° 189, a). Il y a également un gros point rou-
ge après νοσήματι, dans Jean V, 4.– Ce manuscrit contient Marc
XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VII, 53 – VIII, 11.– De
plus, il semble être ponctué stichométriquement.–

Manuscrit oriental et mixte.– 222 feuillets.– 28 lignes à la page.
– 0m 187 sur 0m 135.– Veau marbré.– (Jésuites de Lyon).–

Ancienne cote, 2242, 3 – Au folio 10, on lit, en haut « Ex bibliothe-* 299 = 177
ca Dni Basilii Tanchy. Puis: « Paraphé au désir de nostre Jugement de ce (XIe siècle).
jourd'hui six aoust mil sept cent vint trois Van de bergere, Legrand, Georg,
Buttie, Le St Noyant (?) etc., etc.(1)– Quatre évangiles accompagnés
de commentaires.– Eusèbe à Carpien et table des Canons (2-10).– Ma-
thieu (10-96b).– Marc (100-154).– Luc (158-249b).– Jean (251-321).–
Τίτλοι (–, 48, 83, 18) répétés au haut des pages– en tête du volume se trou-
ve un Programme sur la différence qu'il y a entre le τίτλος et le κεφά-
λαιον (Voir cursif 300).– ὑποθέσεις. Celle de St Marc est incomplète.–
Sections Eusébiennes sans les canons souscrits (240 en St Marc).– Portraits
des Évangélistes.– Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20, avec la célè-
bre scholie de Victor d'Antioche relative à ces versets (f° 154a–);
Cette scholie est disposée en forme de croix; en tête, elle porte ces mots:
Ἀναστὰς δὲ πρωῒ πρώτῃ σα̅.– Luc XXII, 43-44 (f° 239b); Jean
V, 3-4 (f° 263) avec astérisques, ※; Jean VII, 53 – VIII, 11, avec ι et

---

(1).– Cette note a rapport au vol qu'on avait fait de ce manuscrit.

περὶ τῆς μοιχαλίδος. — L'écriture des commentaires rappelle de loin celle des cursifs 20 et 300. Le commentaire de St Marc est de Victor d'Antioche; ceux des trois autres évangiles sont en forme de scholies et empruntés à divers auteurs, surtout à St Jean Chrysostôme. — Les hyperbates sont marquées avec soin. Exemples: Au folio 87a, après St Mathieu XXVI, 39, on lit: ῡ, et cette sigle est expliquée en marge par ce mot: ῡ εἰς λουκᾶν κεφάλαιον σπγ. Au folio 239b, on trouve, dans St Luc XXII, 45a, après γῆν, la rubrique correspondante: ῡ εἰς Μτ κεφάλαιον σϛ, dans laquelle il s'est glissé une petite erreur. — De même encore, après Jean VII, 53, lit-on, dans le texte et à la marge: ῡ. Il va sans dire que la section de l'Adultère n'est pas accompagnée de commentaires. — Fo 323b-324b, on lit un traité destiné à prouver: ὅτι οὐ διαφωνοῦσιν οἱ εὐαγγελισταὶ ἐπὶ τὴν τοῦ Χυ ἀνάστασιν. Ce traité débute ainsi: κατὰ Ἰωάννην Μαρία μόνη πρωῒ ἔτι σκοτίας οὔσης ... Il se termine ainsi: Δεύτερα δὲ τὰ κατὰ Ματθαῖον. Τρίτα τὰ κατὰ Μάρκον. καὶ μετὰ ταῦτα τὰ κατὰ τὸν λουκᾶν. ὡς μηδεμίαν διαφωνίας χώραν ἔχειν. τὸ εἰς διαφόρους ὥρας, καὶ διάφορα πρόσωπα, καὶ διαφόρους ὀπτασίας καθ' ἕκαστον τῶν εὐαγγελιστῶν παρίστασθαι. Il est évident que cette scholie anonyme est empruntée, pour le fond, à Sévère et à Eusèbe. — Au folio 326, a, on trouve la scholie célèbre de Matthaei, mais avec ce titre: ὅτι διαφόρως μετὰ τὴν ἀνάστασιν ὤφθη τοῖς μαθηταῖς ὁ Χς, Scholie qui a été publiée par le célèbre critique (Edition de Victor d'Antioche, Tome II, page 208) et discutée à fond par J. P. P. Martin, Introduction à la Critique Textuelle, Partie Pratique II, p. 90-108. On peut remarquer 1° que le texte est divisé en paragraphes ayant pour but d'exposer les apparitions racontées particulièrement par chaque évangéliste. Chaque paragraphe est marqué par le signe: ~. Dans le premier: Κατὰ Μάρκον. Μετὰ τὴν ἀνάστασιν λέγεται ὦφθαι τοῖς μαθηταῖς, la négation οὐ est omise. De plus, la scholie, dont la précédente n'est qu'un abrégé, existe également en regard de Jean XXI, 14, sous la forme connue depuis Ch. F. Mat-

---

— De la bibliothèque de Paris, il était passé dans celle de St Ouen de Rouen. Vendu à un Anglais, il fut saisi à Orléans et renvoyé à Paris. —

thaei, Tome IX, pages 228-229 (Voir folio 320, a). On n'y trouve pas, en particulier la phrase κατὰ μὲν γὰρ τὸν Μάρκον οὐ λέγεται ὤφθαι. — Nombreux itacismes. —

Manuscrit Oriental et mixte. — 326 feuillets. — 24 lignes à la page. — 0m,272 sur 0m,210. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

Anciennes cotes, DCXCII (R), 750 (D), 1882 (C). — Évangiles accompagnés * 300 = 186 de commentaires. — Il ne reste aujourd'hui que les trois premiers évangiles, mais (XIe siècle). St Jean a dû s'y trouver autrefois, car ses τίτλοι existent encore sur le verso du dernier feuillet de St Luc (fo 209b, 2) Πρόγραμμα sur la différence du du τίτλος et du κεφάλαιον (fo 2, b, 1). — Synaxaire (f. 3-7). — Mathieu (1-88). — Marc (91-147). — Luc (149-209). — Τίτλοι (68, 48, 83, 18) répétés au haut et au bas des pages. La table de ces τίτλοι forme, au commencement de chaque évangile, une espèce d'harmonie. — Les commentaires sont empruntés à St Jean Chrysostome pour St Mathieu, à Victor d'Antioche pour St Marc, à Titus de Bostra pour St Luc. — Sections Eusébiennes accompagnées des canons souscrits ($\frac{237}{VIII}$ en St Marc). — Entre St Mathieu et St Marc, il y a quelques pièces relatives à l'évangile, généralement les mêmes que dans le cursif numéro 20; mais, de plus, au folio 91, a, 2, on trouve sous le titre suivant un fragment de l'homélie 77e de Sévère: — Ἡσυχίου πρεσβυτέρου Ἱεροσολύμων· ὅτι κατὰ μηδὲν ἀλλήλοις ἐναντιωθέντες οἱ εὐαγγελισταὶ οἱ δ̄ διαφόρως τὰ συμβεβηκότα περὶ τῆς ἀναστάσεως χ̄ῡ, τοῦ θεοῦ, τοῦ σωτῆρος ἡμῶν, ἱστόρησαν. (Cf. Patrol. Grecque, XLVI, col 628, D, jusqu'à la col. 648, A, ligne 7). Οὐ γὰρ εἶπον οἱ εὐαγγελισταί, οἱ ἱεροὶ συγγραφεῖς, « ὀψὲ σαββάτων » ἢ παρῳχηκότος τοῦ πλείονος κ.τ.λ. — Ce manuscrit ressemble beaucoup au cursif numéro 20, même pour ce qui regarde la disposition matérielle, et J. W. Burgon a démontré que le cursif 20 a été revu sur le cursif 300 (Last twelve verses, pages 279-280). Il est donc évident que ces deux manuscrits dérivent d'un même original. Le cursif 300 contient St Marc XVI, 9-20, mais sans la scholie finale de Victor. Toutefois on lit au bas du feuillet 147, a, 1, la même note que dans le cursif 20: ἐντεῦθεν ἕως τοῦ τέλους ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων οὐ κεῖται. ἐν δὲ τοῖς ἀρχαίοις πάντα ἀπόλειπτα κεῖται. — Ce volume renferme aussi St Luc XXII, 43-44, avec les fragments du commentaire de Titus de Bostra relatifs à l'ange et à la sueur de sang. Il présente également beau-

coup d'annotations liturgiques, en particulier, beaucoup de notes relatives aux hyperbases. Ainsi, au folio 203, b, 2, on lit avant : Luc XXII, 43 - αρξ et, en marge, αρξ τῇ μεγάλῃ Ε, et après γῆν, la note marginale (ῦ εἰς Ματθαίου κεφάλαιον ςϛ) explique clairement la sigle ῦ du texte.—

Manuscrit oriental et mixte.— 209 feuillets.— 36 lignes à la page.— 0m,332 sur 0m,233.— Maroquin noir au chiffre de Henri II.—(Voyez page 32).—

* 301 = 187 (XIe siècle). Anciennes cotes : DIV (R), 537 (D), 1879 (C).— Vient de la bibliothèque de J. Hurault de Boistaillé; Ancien no. 2.— Evangiles accompagnés de commentaires.— Mathieu (1-66b).— Marc (67-103a).— Luc (104-159b).— Jean (160-220).— Sections Eusébiennes sans les canons souscrits (241 en saint Marc).— Les commentaires sont en forme de scholies et, en tête de ces scholies, on a placé généralement le nom des auteurs. Celui de l'Evangile de St Marc est par Victor d'Antioche. Le titre l'attribue expressément à cet écrivain : βίκτωρος πρεσβυτέρου Ἀντιοχείας ἑρμηνεία εἰς κατὰ Μάρκον.— Le commentaire finit à κηρυττομένων ; il y manque donc la scholie relative aux douze derniers versets. Les renvois du texte aux scholies marginales sont indiqués par les signes —c, ɔ—o, o¬, etc.. Au folio, 60, a, il y a, dans le commentaire sur St. Mathieu, une scholie qui a rapport à la sueur du sang et à l'ange, dont il est question dans St. Luc (XXII, 43-44). Cette scholie semble empruntée à St. Jean Chrysostôme ; elle débute ainsi : Ἕνεκεν τινος εὔχεται ; Ἵνα μὴ δόξῃ ὑπόκρισιν εἶναι τὸ πρᾶγμα. On dit, du reste, à la fin de St. Mathieu, que le commentaire de cet évangile est emprunté à St. Chrysostôme (fo. 66, b) : Τέλος τῶν ἑρμηνειῶν τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου Χρυσοστόμου. Le commentaire sur St. Luc est attribué au même saint. Au folio 154, sous le numéro ϲλε et sous la sigle ⁜, on trouve la première partie du commentaire de Titus de Bostra : ἵνα δείξῃ. La seconde partie, relative à l'ange, a seule pour titre : Τίτου.— Ce manuscrit contient St. Marc XVI, 9-20 ; St. Luc XXII, 43-44 ; St. Jean V, 3-4 ; VII, 53 VIII, 11 ; mais ce dernier passage est renvoyé à la fin de l'Evangile de St. Jean, où on l'a transcrit, en y ajoutant cette inscription : εὕρηται καὶ ἕτερα ἐν ἀρχαίοις ἀντιγράφοις ἅπερ ..... γέγραπται πρὸς τῷ τέλει τοῦ εὐαγγελιστοῦ ἅ ἐστι τάδε. Καὶ ἀπῆλθεν ἕκαστος (folio, 221, a, col. 1). Le texte est de la même main que le reste du manuscrit.— Au folio 102b-103, on trouve la lettre de Denys d'Alexandrie à Basilides.—

Manuscrit Oriental. – 221 feuillets. – 20 lignes à la page. – 0m.346 sur 0m.272.
– Reliure de Hurault. –

Ancienne cote: 1893. – Ce n'est pas un manuscrit des Évangiles, mais un 302 = 193
volume de commentaires où on cite le texte, κείμενον. Le commentaire de (XVIIe siècle).
St Mathieu (1-142) est emprunté à St Jean Chrysostôme. – L'ὑπόθεσις
de St Marc (f. 143) est incomplète. Les feuillets 144-172, contiennent de
courts extraits des Pères sur St Luc. – Probablement de la main de G. Hermonyme. –

Manuscrit en papier, occidental et moderne. – 172 feuillets. – 28 lignes à la page. – 0m.340 sur 0m.235. – Demi maroquin rouge au chiffre de Louis Philippe.

τ – 1° St Jean I – III 29, jusqu'à ἀκούων αὐτοῦ (f. 2-9). – Belle écri- 303 = 194,A
ture cursive du Xe – XIe siècle. – Ce manuscrit lit, comme le Texte Reçu, (X–XI)
dans St Jean, I, 4, 9, 18, 21, 26, 32, 33, etc.. – Au verset 28, il porte Βηθαβαρα (f. 3, b, 2). – Au verset III, 13, il lit également ὁ ὢν ἐν τῷ οὐνῷ (f. 8, b, 1). – Ponctuation singulière. – Points de diverses grandeurs. –

Manuscrit Oriental en parchemin, et en cursive dépassant la moyenne. – 9 feuillets à deux colonnes. – 20 lignes à la colonne. – 0m.287 sur 0m.218. –

2° Théophylacte sur les quatre Évangiles. – κείμενον distingué par 303 (bis) = 194A
la sigle κείμ, κεί, écrite au carmin et placée en tête des extraits de (XIIIe s.)
l'Évangile. – Jean (11 – 117, a). – Luc (117b – 203 a). – Mathieu (203b – 276). – Marc (277 – 315). – Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 38, a); mais Jean VII, 53 – VIII, 11 manque (f. 57, a). – On y trouve aussi St Luc XXII, 43-44 (f. 194, a) et St Marc XVI, 9-20 (f. 314, b, – 315, a), qui est divisé, comme d'habitude en deux paragraphes. – Notes liturgiques aux marges et supputation des leçons: 67 en St Jean, 114, en St Luc, 115 en St Mathieu, 71 en saint Marc. – Au commencement et à la fin, fragments d'homélies sur quatre feuillets de garde remontant au XIe siècle. – Une de ces homélies roule sur ce texte: « Ἀκούσας δὲ ὁ ις ὅτι Ἰωάννης παρεδόθη (Math. IV, 12). – Elle est intitulée ὁμηλία ΙΔ. τίτλος Ι. κεφα ΙΗ. –

Manuscrit en papier et en cursive. – 315 feuillets. – 33 lignes à la page. – 0m.287 sur 0m.218. – Maroquin rouge au chiffre de Napoléon III. –

Autrefois 9 dans la collection Le Tellier, archevêque de Reims 304 = 194.

(XIIIe siècle). puis Reg. 1892, 2. – Chaînes sur St Mathieu et St Marc. Voir P. Possinus, Catena Græcorum Patrum in Evangelium secundum Marcum, Rome, 1673, in f°. – Chaîne sur St Mathieu (1–66), et sur St Marc (167–241). La chaîne présente, surtout en saint Mathieu, les noms des auteurs écrits à la marge à l'encre rouge. St Chrysostôme (Ⳁ) est le plus souvent cité. – Dans St Marc, on lit, à la marge, les noms de Cyrille (κυ), f° 169, a 173 b; de Théodore d'Héraclée 176.a, f 169, b; d'Origènes (f. 170b; 189, a); d'un autre (ἄλλος) f° 171, a; de (ƐB); Photius f. 171, b 172.a, 173, b, 174, b; d'Eusèbe f° 174.a, etc; de Sévère f. 175 b, 187, b; 190, a; de Théodore de Mopsueste, f. 177, a, d'Athanase f° 186, a, etc., etc. – La chaîne sur St Marc se termine par ces mots: ἢ ὑπὸ τοῦ φόβου τὸν νοῦν ἀπολέσασαι. – Elle ressemble donc par cette fin à celle que P. Possinus a publiée sous le nom d'« Anonymus Tolosanus. D'autre part, comme Photius y est cité très souvent, cette chaîne rappelle encore par là l'« Anonymus Tolosanus. Il est seulement bien évident que la chaîne de ce manuscrit est plus étendue que celle de Possinus, puisque elle présente 74 feuillets d'un texte écrit d'une écriture assez compacte. On ne trouve ici, rien qui rappelle Victor d'Antioche, ni ses scholies sur Marc XVI, 2-8, ni ses observations en faveur de Marc XVI. 9-20. – Voir J. P. P. Martin, Introduction à la Critique textuelle. Partie pratique, II., pages 290–292. –

Manuscrit italien (?). – 241 feuillets. – 31 lignes à la page. – 0m. 277 sur 0m. 196. – Veau. –

305 = 195 Ancienne cote: 2293. – Commentaires d'Euthymius Zigabenus, sur St Mathieu (folios 1–113), St Marc (114–137), St Luc (138–188), St Jean (189–259). – Le texte des évangiles est écrit à l'encre rouge: les textes sont quelquefois mélangés. Voir folio 136, a des remarques sur la ponctuation de St Marc XVI. 9. En commentant St Mathieu, Euthymius cite St Luc XXII, 43–44 et renvoie à ce passage de St Mathieu, lorsqu'il étudie St Luc. St Jean V, 3-4 est commenté au f° 207b, ainsi que la section de la femme Adultère (folios 220 a – 220b). – Τίτλοι de tous les Evangiles au commencement (f° 3–6a). – Les deux feuillets de garde du commencement et de la fin, sont en parchemin et contiennent une dissertation sur la vision divine et béatifique. –

(XIIIe siècle).

Manuscrit en papier. – 259 feuillets écornés dans les coins du haut. – 45 lignes à la page. – 0m. 310 sur 0m. 227. – Veau au chiffre de Louis Philippe. –

45 lignes à la page.— 0m. 310 sur 0m. 227.— Veau au chiffre de Louis Philippe.—

Anciennes cotes : DCCXVIII (R), 1304 (D), 2386 (C).— Porte aussi la 306 = 197
note : « Ex Bibliotheca Jo : Huraultii Boistallerii. Emi 4 coro a Nicolao (XIIe siècle).
graeco. » Commentaires de Théophylacte sur saint Mathieu (1-217) et
sur St Jean (218 559). Il manque dans le quatrième évangile, la section
de la femme Adultère (fo 360, a). En tête des pages, on note les chapitres
de la Vulgate.— Τίτλοι de St Mathieu au commencement (68).— Belle
écriture.—

Manuscrit Oriental.— 560 feuillets.— 25 lignes à la page.— 0m. 282 sur
0m. 193.— Reliure de Hurault.—

Anciennes cotes : CIƆCCCVIII (R), 1429 (D), 2329 (C).— Homélies de 307 = 199
saint Chrysostôme sur St Mathieu (1-176b) et St Jean (177b-306); les (XIe siècle).
dernières sont incomplètes. Aux folios 176b-177b, il y a un Εὐσεβίου τοῦ
παμφίλου σχόλιον, commençant par « πῶς παρὰ Ματθαίῳ » et
finissant par « διὸ καὶ διαφόρων ἐμφανειῶν παρὰ τὰς λοιπὰς (ms
λυπας) κατηξίωται. C'est un abrégé du commencement des questions
d'Eusèbe à Marinus, qui se rencontre souvent dans les manuscrits.—

Manuscrit Oriental en cursive moyenne.— 306 feuillets.— 30 lignes à la
page.— 0m. 289 sur 0m. 223.— Reliure au chiffre de Henri II.—

Ancienne cote 2439.— Commentaires sur St Mathieu (1-130b) et 308 = 200
St Jean (131a- 187), sans nom d'auteur.— Entre les deux commentaires, (XIIe siècle).
on trouve (fo 130b- 131a) l'εὐσεβίου τοῦ παμφίλου σχόλιον, que nous
avons déjà rencontré dans le manuscrit précédent.—

Manuscrit oriental en cursive moyenne.— 187 feuillets.— 27 lignes à la
page.— 0m. 287 sur 0m. 224.— Veau au chiffre de Louis Philippe.—

Anciennes cotes : 2366, 2566, 2567, 2423.— Vient de Trichet de Fresne.— 309 = 201
Commentaires sur les quatre Evangiles disposés, en forme de scholies, com- (XIIe siècle)
prenant le texte, κείμενον écrit en petite onciale, et l'ἑρμηνεία écrite
en caractères cursifs.— Voici quel est l'ordre des commentaires : St Ma-
thieu (1-112).— St Jean (114-191).— St Luc (191- 230),— St Marc (230-309).
Cette disposition s'explique par ces trois faits : 1o. Les commentaires de St Ma-
thieu et de St Jean sont empruntés à St Jean Chrysostôme ; c'est pourquoi
St Mathieu et St Jean se suivent. 2o. Le commentaire de St Luc est par
Titus de Bosra ; seulement ce commentaire n'existe ici que par extraits ;

on supprime tous les passages qui ont figuré dans les deux commentaires précédents. De là, retour continuel, après la citation du κείμενον, de cette expression : προεγράφη. 3°. Le commentaire de St Marc est par Victor d'Antioche : on n'y rencontre pas une seule fois le mot προεγράφη. Ce commentaire contient la préface, mais non la scholie finale : il se termine à κηρυττομένων. — Portraits des Evangélistes dessinés à la plume. — Entre les commentaires sont placés quelques-uns des documents extra-canoniques relatifs à la critique du Nouveau Testament, que nous avons déjà rencontrés précédemment. 1°, Au folio 112 a-113, une scholie empruntée à Eusèbe sur l'ὀψὲ σαββάτων (Voir Patrolog. Grecque XXII, col. 937 à 944, D). — La citation débute par les mots πῶς παρὰ τῷ Ματθαίῳ κ.τ.λ. et se termine par ceux-ci : Διὸ καὶ παρὰ τοῖς πᾶσιν ἐμνημονεύθη. Elle est textuelle vers la fin, mais non au commencement, où on analyse sommairement les Questions à Marinus et on passe sous silence quelques uns des détails les plus intéressants que contient le texte imprimé dans la Patrologie Grecque. — 2° Au folio 113, a vient la lettre de St Isidore de Péluse au prêtre Théognoste (Patrol. Grecque, Tome LXXVIII, 652-653). — 3° Au folio 114, a, Lettre de S. Isidore à Timothée sur les trois jours de sépulture du Sauveur (Patrol. Grecq. Ibid. 257-260). — 4° Au folio 114, b, Scholie d'Eusèbe sur les apparitions des Anges (Patrol. Grecque, XXII, col. 952, D-956, A, jusques à γ'). — 5° Au folio 183, a. Scholie d'Hésychius de Jérusalem sur St Marc XV, 25 et St Jean XIX, 14. (τρίτη . . . . ἕκτη ὥρα). — C'est l'explication devenue traditionnelle. — Au commencement du volume, il y a une table des scholies qu'il contient. Celle de Titus de Bosra, sur St Luc XXII, 43-44, porte le numéro d'ordre Νη (58) et est annoncée ainsi : Περὶ τοῦ γένεσθαι τὸν ἱδρῶτα αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος καὶ τί ἐστιν ὅτι ὤφθη ἄγγελος ἐξ οὐρανοῦ ἐνισχύων αὐτόν; (folio 5, a). —

Manuscrit Occidental (?). — 309 feuillets. — 37 lignes à la page. — 0m,257 sur 0m,193. — Peau de truie estampée. —

310 = 202 (XIe siècle). Autrefois Colbert. 2544, puis Reg. 1992, 2.2. — Vient de St Sabas. — Chaîne sur St Mathieu formée avec des extraits de St Jean Chrysostôme, de St Cyrille, de St Macaire, de St Basile, etc. — Ce manuscrit présente beaucoup d'itacismes. — Mutilé au commencement. — St Mathieu n'est pas commenté en entier. — Le texte est écrit à l'encre rouge. — Belle écriture. —

Manuscrit oriental. – 378 feuillets. – 28 lignes à la page. – $0^m,306$ sur $0^m,200$.
Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. –

Ancienne cote 1945, avec cette note : « Ex Bibliotheca eminentissimi car- 311 = 203
dinalis Mazarini. » – Théophylacte sur les saints Évangiles. Manque le com- (XIIe siècle)
mencement, huit feuillets environ. – Le premier feuillet porte aujourd'hui le numéro 9 et commence à Mathieu V, 3. Les feuillets 292-357 sont un peu endommagés. –

Manuscrit Oriental. – 357 feuillets. – 28 lignes à la page. – $0^m,352$ sur $0^m,281$. – Veau fauve. –

Anciennes cotes : DCCCCLXVIII (R), 1058 (D), 2283 (C). – Vient de la 312 = 206
bibliothèque du cardinal Nic. Ridolfi, n° 56 decima septima. – Commentaire (An. 1308).
de Victor d'Antioche sur St Marc (folio 5-85), avec une préface plus longue qu'elle l'est en général (5b-6b). – Ce commentaire ne renferme pas la scholie finale, et se termine à κηρυττομένων. L'ἑρμηνεία est accompagnée du κείμενον. – Le texte de Victor est peut-être plus complet que partout ailleurs. – On trouve, dans les premiers feuillets, la scholie d'Eusèbe (f° 1) sur l'ὀψὲ σαββάτων (Patrol. Grecque XXII, col. 937-944, D). – Les lettres d'Isidore de Péluse à Théognoste (f° 2) et à Timothée (f. 3a); la scholie d'Eusèbe sur les apparitions des anges (f. 3,b). – Voir Cursif. 309. –

Manuscrit Occidental (?). – 85 feuillets. – 31 lignes à la page. – $0^m,259$ sur $0^m,203$. – Reliure au chiffre de Henri IV. –

Ancienne cote : 2440 avec cette note : « Ex bibliotheca Eminentissimi Domi- 313 = 208
mei Cardinalis Mazarini. » – Chaîne sur St Luc mutilée au commencement (XIVe siècle).
avec le κείμενον écrit en rouge. Les noms des auteurs sont écrits à la marge, à savoir : Grégoire le Théologien, Origène, Chrysostome, Sévère, Théodoret, Athanase (f° 4a). – On trouve quelquefois des passages empruntés aux Commentaires de St Jean Chrysostome κατὰ Ματθαῖον. – Mutilé à la fin. –

Volume en papier. – 460 feuillets. – 32 lignes à la page. – $0^m,300$ sur $0^m,216$. – Veau au chiffre de Charles X. –

Anciennes cotes : CCXLVII (R), 247 (D), 2447 (C). – Même 16. – Sur 314 = 209
le feuillet de garde : « Ex Bibliotheca J. Huraltii Boistallerii per (XIIe siècle).
anciens nos 16 et 18. » – Chaîne sur St Jean, composée avec des extraits des Pères, d'Ammonius, d'Amphiloque, d'Apollinaire, etc., etc. – Ti-

τλοι et κείμενον au milieu du commentaire : Voir St Jean V, 3-4 (folio 81 a - 82 a) avec les commentaires d'Ammonius, de Théodore, de St Jean Chrysostôme, (en particulier sur l'Ange qui descendait agiter l'eau) d'Apollinaire, etc. — Manque Jean VII, 53 - VIII, 11, au folio 138, a. — Belle écriture. — Quelques notes marginales. — Dernier feuillet déchiré à moitié. —

Manuscrit oriental. — 349 feuillets. — 32 lignes à la page. — 0m,280 sur 0m,196. — Reliure de Hurault. —

315 = 210 (XIV-XV siècle) Autrefois Colbert. 608, puis Regius 2242.5. — Chaîne sur St Jean mutilée au commencement et à la fin. — Écriture de scribe européen. —

Volume occidental. — 156 feuillets. — 30 lignes à la page. — 0m,280 sur 0m,190. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. —

316 = 211 (XIIIe siècle). Ancienne cote 17. — Commentaires sur les Evangiles de St Luc et de St Jean avec le κείμενον, muni à la marge de guillemets. — A la fin il est dit que c'est le commentaire de l'Évangile de St Luc tout seul, mais c'est une erreur. — Mutilé au commencement. Non paginé à l'Européenne. En papier. — Beaucoup d'abréviations. Voir St Luc XXII, 43-44 au feuillet ρκς (126). —

Manuscrit occidental. — 33 lignes à la page. — 0m 341 sur 0m,224. — Maroquin rouge aux armes du Roi.

317 = 212 (XIIe siècle). Anciennes cotes : 159, 1887. — Chaîne sur St Jean empruntée à divers Pères (Voir le ms 209). — Mutilé au commencement ; débute au chapitre X, 9. —

Manuscrit oriental. — 342 feuillets. — 29 lignes à la page. — 0m,322 sur 0m,218. — Maroquin rouge au chiffre de Henri IV. —

318 = 213 (XVIe siècle). Autrefois Colbert. 2347 puis Regius 1884.5. — Évangile (κείμενον) de saint Jean avec commentaires. Le premier κείμενον écrit à l'encre rouge est pris dans Jean VII. 9-10. Manque Jean VII, 53 - VIII, 11, mais un feuillet a été coupé, entre le 2e et le 3e. —

Volume occidental. — 16 feuillets. — 63 lignes à la page. — 0m,327 sur 0m,242. — Demi-maroquin rouge au chiffre de Louis Philippe. —

319 = 231 (XIIe siècle). Autrefois Colbert. 4784, puis Reg. 3903, 5. — Commentaires sur St Mathieu et sur saint Jean, empruntés à divers Pères, surtout à saint Jean Chrysostôme. — Le texte est cité, en écriture onciale, au milieu du commentaire. — Division en 100 chapitres et table de ces chapitres au commen-

cement. Exemples : Περὶ τοῦ λεπροῦ :– Περὶ τοῦ ἑκατοντάρχου.– Περὶ πενθέρας πέτρου. Ce sont presque les τίτλοι de l'Évangile.– Mutilé à la fin.–

Manuscrit oriental en cursive moyenne.– 203 feuillets.– 29 lignes à la page.– 0m,209 sur 0m,157.– Maroquin rouge aux armes du Roi.–

Évangile de St Luc avec commentaires.– Τίτλοι répétés aux marges en lettres dorées.– > et < aux marges, pour indiquer les citations.– St Luc XXII, 43-44 existe dans ce manuscrit et est accompagné d'un commentaire, lequel commentaire est probablement emprunté à St Jean Chrysostôme.– 320 = 232 (XIIIe-XIVe s)

Manuscrit oriental en très belle cursive.– 21 lignes à la page.– 0m,224 sur 0m,166.– Reliure orientale.–

(Voir Évangéliaires 101 et 14.)– 320 et 321.

Sections 25 à 123 de St Mathieu (V, 2 - XII, 31) écrites au milieu de fragments de Calila et Dimna.– Voir Fabricius Biblioth. Græca, VI, 440 ; X, 304.– Fragments sans valeur.– 323 = 118 Sp (XVI-XVIIs)

Manuscrit occidental en papier et en cursive.– 189 feuillets.– 27 lignes à la page.– 0m,220 sur 0m,148.– Veau au chiffre de Louis Philippe.–

(Épistolaire 32.)– Ancienne cote : 3456.– Épistolaire contenant les leçons prises dans les Actes, les Épîtres et l'Apocalypse (f.o 1-145) et suivi des Évangiles (146-314).– Épître à Carpien (146, b).– Canons d'Eusèbe (147b-149a).– Mathieu (153-192).– Marc (195-221).– Luc (223-265).– Jean (267-298).– Synaxaire moderne (298b-314).– Τίτλοι (68, 48, 83, 18), répétés au haut et au bas des pages.– Sections Eusébiennes avec chiffres des canons souscrits.– τέ et ἀρ. Notes liturgiques.– Hyperbates marquées par des croix rouges.– Exemples Math. XXVI, 20 (f. 188, a) et XXVI, 39 (f. 188, b).– On trouve, dans ce manuscrit, S. Marc XVI, 9-20 (f.o 220, a) St Luc XXII, 43-44 (f. 260, a), St Jean V, 3-4 (f.o 272, b) ; mais St Jean VIII, 3-11, manque (f.o 278, b). En marge, on lit τέ τῆς N.– Dans l'Épistolaire, le verset des Trois Témoins (I Joan. V, 7) manque (f.o 107, b, 2e et 3e ligne), mais au σαββάτῳ πρὸ τῶν φώτων on lit : θσ ἐφανερώθη (f. 183, b, 9e ligne à partir du bas).– 324 = 376 (XIIIe siècle).

Manuscrit oriental en cursive.– 314 feuillets.– 31 lignes à la page.– 0m,184 sur 0m,117.– Reliure orientale en maroquin noir estampé.–

325 = 377. Voir Évangéliaire 98.—

326 = 378. (XIVe siècle). Autrefois Colbertinus 4234, puis Regius 3012/8. — Homiliaire sur quelques Évangiles : 6e dimanche après Pâques : 1-9, 11-14, de St Mathieu 1-7, 18 de St Luc.— κείμενον cité en partie.— Mutilé au commencement et à la fin

Manuscrit oriental en papier et en cursive.— 29 lignes à la page.— 0m 245 sur 0m 155.— Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert.—

327 et 328. (Voir Évangéliaires 99 et 100).—

329 = C. 19. (XIIe siècle). Quatre Évangiles accompagnés de commentaires marginaux.— St Mathieu (1-88).— St Marc (89-140).— St Luc (141-234).— St Jean (235-316).— Les commentaires sont empruntés 1° à Victor d'Antioche pour St Marc (Ce manuscrit contient la préface et la scholie finale) 2° à Titus de Bosra pour St Luc ; toutefois on n'y trouve pas le commentaire ordinairement attribué à cet écrivain sur St Luc XXII, 43-44. Pour St Mathieu et St Jean, les scholies marginales sont prises dans divers auteurs, et elles se continuent quelquefois, pendant plusieurs feuillets, après le texte auquel elles se rapportent. Ainsi, l'Évangile de St Jean finit au feuillet 306, et les scholies, d'une écriture très menue et très serrée, se prolongent jusques au feuillet 321.— On trouve, dans ce manuscrit, St Marc XVI, 9-20 (fo 140), St Luc XXII, 43-44 (fo 217, a), St Jean V, 3-4 (fo 246, a-b); mais Jean VII, 53-VIII, 11 manque (fo 259, b).— A propos de St Jean XXI, 14, on trouve dans ce manuscrit la Prétendue Scholie d'Eusèbe relative aux apparitions du Sauveur après la Résurrection (Voir F. Ch. Matthaei, Tome IV, p. 228-229), mais sans l'addition : κατὰ μὲν γὰρ τὸν Μάρκον οὐ λέγεται ὤφθαι (Voir, Introduction à la critique textuelle, Partie Pratique, Tome II, 88-108).— Nombreuses abréviations.— Titres fleuronnés. Cfr. B. Montfaucon, Bibliothec. Coisliniana, p. 62-63.— Les feuillets 85-88 paraissent plus modernes que le reste du manuscrit. Les feuillets 124-140 n'ont pas de commentaires aux marges.—

Manuscrit oriental en cursive moyenne.— 322 feuillets.— 25 lignes à la page.— 0m 328 sur 0m 238.— Veau aux armes et au chiffre de Séguier.—

330 = C. 196.— (Actes 132.— Paul 131).— Disparu de la Bibliothèque et entré,

comme beaucoup d'autres manuscrits du fonds St Germain, dans la Bibliothèque Impériale de Saint Pétersbourg. — Voir le catalogue de De Muralt, n° CI. On a classé de nouveau ce manuscrit sous le n° 476 des Évangiles 214 des Actes, 268 de St Paul; mais cette notation n'est propre qu'à engendrer la confusion. —

Quatre Évangiles précédés du Synaxaire (f°s 1-7); de l'Épître à Carpien écrite en lettres dorées et enchassée dans un bel ornement (f. 8), et des deux premières tables des Canons d'Eusèbe (9-12). — St Mathieu (12-81). — St Marc (85-132). — St Luc (136-213). — St Jean (215-275). — Τίτλοι (68, 48, 83, 18) répétés au haut et au bas des pages. — ὑποθέσεις, celle de St Marc présentant la forme abrégée (f. 82, b). — Sections Eusébiennes avec les chiffres des canons souscrits en lettres dorées. — Notes liturgiques. — Hyperbases notées, par exemple, à St Mathieu XXVI. 39 (f° 74, a). — On trouve, dans ce volume, St Marc XVI, 9-20 (f° 132); St Luc XXII, 43-44 (f. 265, b); St Jean V, 3-4 (f. 226, a) et St Jean VII, 53-VIII, 11 (f. 237, a-b). Cette dernière section porte cinq ou six corrections, ainsi que la curieuse leçon: καὶ πάλιν κατωκύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν ἑνὸς ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας (f. 237, b, 2e ligne). — Superbe manuscrit. — Titres fleuronnés. — Au folio 275, note d'Hector d'Ailly, évêque de Toul, léguant ce manuscrit à la bibliothèque de la ville. (Année 1530). — Sur la couverture: 1°, en haut: « De ton effort D'Ally. » — 2° en bas: « Nasci, laborare, mori. » — Cfr. B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, page 250. — 331 = C. 197 (XIIe siècle).

Manuscrit oriental en cursive dépassant la moyenne. — 275 feuillets. — 20 lignes à la page. — 0m 242 sur 0m 175. — Veau au chiffre de Louis XVIII. —

Quatre Évangiles. — St Mathieu (1-59). — St Marc (62-97b). — St Luc (112-163). — St Jean (166-212). — Τίτλοι et Sections Eusébiennes, sans les chiffres des canons souscrits. — On trouve dans ce manuscrit St Marc XVI, 9-20 (f. 97); St Luc XXII, 43-44 (f° 156, b); St Jean V, 3-4 (f° 174, b) et St Jean VII, 53-VIII, 11 (f° 183). — 340 Sections seulement en St Mathieu. La 340e est placée en face de XXVIII, 16. Il y a eu évidemment erreur dans la notation des sections précédentes. — Feuillets laissés en blanc devant chaque évangile et destinés probablement aux Τίτλοι, qui n'ont pas été copiés. — 633 = 227 Sp. (XVIIe siècle).

Manuscrit occidental en cursive et en papier. – 212 feuillets. – 35 lignes à la page. – 0m, 250 sur 0m 180. – Reliure en parchemin. –

634 = 911 Sp (1043). Don 1933. sur le feuillet de garde. – Evangile de St Luc en grec et en arabe, écrit à Jérusalem en 1043, par l'ἀναγνώστης Euphémius – encre de trois couleurs (noire, verte et rouge). Points rouges stichométriques. – Sections Eusébiennes. – Préface en arabe (f. 1, b). – Liste des τίτλοι (qui sont appelés ici κεφάλαια. f. 2, a – 4), en onciale, s'arrêtant au 45e (ΜΕ). Les versets, formés, ce semble, par la réunion de deux stiques, sont accompagnés de majuscules et de points qui sont alternativement en rouge et en vert. – Ce manuscrit contient St Luc XXII, 43-44 (f. 288, b) ; Luc XXIII, 34 (fo 303, b); 38 (f. 305, a) ; 43, καὶ ἔλεγεν τῷ Ἰησοῦ· Μνήσθητί μου, κύριε, κ.τ.ε. (f. 305, b) ; 45, καὶ ἐσκοτίσθη ὁ ἥλιος (f. 306, a). – Mutilé : entre les feuillets 310 et 311, il en est tombé trois ou quatre. Il manque Luc XXIV, 8-33. – Le grec est toujours à gauche. – F. 315, a : ἐγράφη διὰ χειρὸς εὐφημίου ἐλαχίστου κληρικοῦ καὶ ἀναγνώστου. καὶ ἐπληρώθη μ̄ Ἰουνίου, ᾱ, ἡμέρα τετάρτη, ἐν ἔτει ἀπὸ κτίσεως κόσμου, ἔτει ϛφνα. – εὐφήμιος γέγραφα τοῦ Ἰωάννου. Μνήσθητι κε τῷ γράψαντι καὶ τῷ κτισαμένῳ. ΑΜ. – Sur le feuillet de garde de la fin, cette note au crayon : « Anno 1043, manu Euphemii exaratus. H. Coxe. Oxon. »

Manuscrit oriental en mauvaise cursive. – 315 feuillets à deux colonnes – 18 lignes à la colonne grecque. – 0m 175 sur 0m 127. – Reliure orientale en maroquin rouge. – (Don de la Trémouille, 881). –

738 = 159 Sp. (XIIIe siècle). (Actes 262. – Apocalypse 123). – Chaîne de Nicétas, évêque d'Héraclée sur saint Jean (55 - 406). – Dans la liste des τίτλοι (f. 56, b), on passe le ῑ περὶ τῆς μοιχαλίδος, mais on agit ainsi à dessein ; car on va de θ̄ à ια (de 9 à 11). On sait donc bien qu'il y a un τίτλος d'omis. – Texte écrit en plus gros caractères au milieu des commentaires et annoncé par les signes >>, tracés en rouge à la marge. – Les noms des auteurs auxquels est empruntée la chaîne sont indiqués par des initiales écrites au carmin. – Marges surchargées de notes liturgiques et de scholies. – Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 104, a). – Le verset 5 commence par une grande majuscule en rouge. – (Ἦν δέ). – Commentaires sur ce passage de saint Cyrille, de saint Chrysostome, d'Apollinaire de St Grégoire de

Nysse, de St. Grégoire le Théologien, etc..– Il va sans dire que de Jean VII, 52 on passe à Jean VIII, 12 (f. 164, a).–

Manuscrit oriental en cursive moyenne.– 406 feuillets.– 36 lignes à la page.– 0m. 404 sur 0m. 278.– Reliure en basane au chiffre de Charles X.–

Fragments d'un manuscrit des Évangiles.– Restes des tables des Canons d'Eusèbe (f. 1-4).– Τοῦ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγελίου κεφάλαια (f. 5). 739 = 910 Sp.
ὑπόθεσις commune (5, a-b).– Synaxaire (7-11) très bien rédigé par ἀρχο- (XIIe–XIIIe s.)
τέλειαι.– Au jour de l'Ascension, on lit cette indication τῇ ε̄ τῆς Ἀναληψίμου κατὰ λουκᾶν· Ἀναστὰς ὁ ῑσ̄ πρωΐ. τέλ Σημείων. Ἀμήν (Marc XVI, 9-20).– Τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ κατὰ Ἰωάννην· ἀρ· Ἀναστὰς ὁ ῑσ̄ ἐκ νεκρῶν· τέλ τὸν θν̄ Ἀμήν. (Luc XXIV, 36-53). Nous avons là deux exemples de confusions, qui se produisent très fréquemment dans les Évangéliaires. A l'article du Jeudi Saint (f. 8, b) toutes les hyperbases sont soigneusement notées.– Dans le Ménologe, après le mois d'Août, il y a une curieuse note sur l'Assomption de la Vierge, dont voici le début: Δεῖ εἰδέναι ὅτι τὰ γεγονότα καὶ γραφέντα θαύματα ἐν τῇ κοιμήσει τῆς ὑπεραγίας θεοτόκου ὡς ὑπὸ αἱρετικῶν νοθευθέντα ἐπὶ χρόνοις πλείστοις οἱ πατέρες παρεβλέψαντο. ὕστερον δὲ ὁ ἁγιώτατος Ἰωάννης θεσσαλονίκης ἐπίσκοπος τὰ μὲν βλαβερὰ ἐξέβαλλε κ.τ.ε. (f. 10, b).– Cette pièce va jusqu'au fo. 11, b. Ce Synaxaire devait être curieux, quand il était entier.– Lexique des noms propres (12).– Notice sur St. Mathieu (13).– Extrait de St. Maxime sur les Évangiles (13, b–15).– Feuillets brûlés vers le bas.– Fragments de l'Évangile de St. Mathieu: II, 13b (καὶ ἴσθι) jusqu'à V, 2 (f. 16).– V, 3–VI, 7 (f. 17).– VI, 8–VII, 28 (f. 18).– VII, 29–IX, 17 (f. 19).– Τίτλοι au haut des pages.– Sections Eusébiennes et chiffres des canons souscrits.– Notes liturgiques aux marges – ἀρ et τέλ. Majuscules rouges.– Ce manuscrit lit Math. V, 44 comme le Texte Reçu. Il en est de même à VI, 1; VI, 4; VI, 13; VII, 13.– Ce manuscrit devait être assez beau lorsqu'il était neuf. L'écriture en est très fine mais très nette.–

Manuscrit oriental et mixte en cursive minuscule.– 19 feuillets.– 47 lignes à la page.– 0m. 150 sur 0m. 125.– Demi reliure en parchemin.–

Ancienne cote, parmi les manuscrits de Minoïde Mynas, οε̄.– Eu- 740 = 611 Sp.
sèbe à Carpien dans quatre cercles juxtaposés et évasés à leur point de (Xe siècle).
contact (f. 2).– Tables des Canons (3-5).– Τίτλοι (b) répétés au haut et

au bas des pages (68, 48, 83, –). – Mathieu (7–98b). – Marc (101–153). – Luc (157b–275). – Jean (277–396). – Sections Eusébiennes avec les canons souscrits, séparées ordinairement les unes des autres par une petite croix rouge. ($\frac{233}{II}$, en St Marc). – ὑπόθεσις de St Marc abrégée (f. 99a). – Lettres et titres fleuronnés. – Les passages commentés à la marge sont écrits à l'encre rouge. – Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9–20 (152b–153a). Après ἐφοβοῦντο γὰρ (ligne 2e folio 152, b), vient τέλος à l'encre rouge; et c'est la seule fois que nous l'apercevons dans le texte; mais il est peut-être de seconde main. – Après XVI, 20, on lit: + τέλος τοῦ κατὰ Μάρκον εὐαγγελίου. Puis, au bas des scholies marginales: τέλος τοῦ κατὰ Μάρκον εὐαγγελίου σχολίων. – Luc XXII, 43–44 (fo 262. a); le numéro $\frac{\sigma\pi\gamma}{\text{x}}$ est placé devant le verset 42. – Manquent les scholies de Titus de Bosra. – Jean V, 3–4 (fo 202, b). – Aujourd'hui Jean VII, 53 – VIII, 11 manque, mais il est probable qu'un feuillet a été arraché entre le 324e et le 325e; car, au bas du folio 324. b, après ἐξήγηται, on lit $\overset{\pi}{\text{Y}}$ εἰς τὸ τῆς N̄. Et au commencement du feuillet 325, a, on lit à la marge ἀρχ τῆ N̄, en face de Jean VIII, 11. En tout cas, ces notes attestent que le scribe connaissait l'existence de la section de l'Adultère, bien qu'il ne l'écrivît pas. – Il faut ajouter d'ailleurs que le commentaire est interrompu à la fin du folio 324, verso. – Le Π de πάλιν est une majuscule rouge. – Les commentaires se composent de scholies empruntées à St Jean Chrysostôme pour St Mathieu et à Victor d'Antioche pour St Marc. Celles de St Luc ne semblent pas être de Titus de Bosra. – Le commentaire de Victor finit par le célèbre σχόλιον relatif à Marc XVI, 9–20, en tête duquel on a écrit, à l'encre rouge: Ἀναστὰς δὲ ὁ ΙC πρωῒ πρώτῃ σαββάτων. – Après St Marc (f. 153b–155a) viennent quelques scholies relatives à la transfiguration, scholies qu'on n'avait pas pu écrire aux marges précédentes. – Hyperbases rarement notées. – Sur le premier feuillet de garde du manuscrit, une note descriptive du volume (par Minoïde Mynas?). –

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. – 396 feuillets. – 47 lignes à la page. – 0m 265 sur 0m 183. – Reliure orientale en chagrin noir, avec fermoirs en cuivre. – [Minoïde Mynas]. –

74. = 612 Sp. (1164). Ancienne cote: ΟΖ (? Minoïde Mynas). – Fin de la lettre d'Eusèbe à Carpien (1a). – Tables des Canons (1a–4a). – Τίτλοι (68, 47 (sic), –, 18) ré–

pétés au haut et au bas des pages. – Préface à St Mathieu. – Mathieu (9–134). – Marc (136–183). – Luc (185–296 a). – Jean (298–376). – Sections Eusébiennes accompagnées ordinairement des canons souscrits ($\frac{241}{VI}$ en St Marc). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (fo 183b); Luc XXII, 43-44 (fo 289 a-b); Jean V, 3-4 (311, b); mais Jean VII, 53–VIII, 11 manque (f. 327, a). Cette section a été écrite à la marge, à la place des scholies, d'une main qui peut être du XIVe ou du XVe siècle. – Les commentaires marginaux ne portent pas de nom. Celui de Saint Marc est par Victor d'Antioche. – Il se termine par le σχόλιον relatif à Marc XVI, 9-20. – Le commentaire de St Luc ne paraît pas contenir les scholies de Titus de Bosra. – Plusieurs feuillets sont tombés entre St Marc et St Luc; le feuillet 326 est mutilé. – Portraits de St Mathieu, de St Marc et de St Jean. – Peu de notes liturgiques. – Date 6672 (1164 de J. Ch. –

Manuscrit oriental en cursive moyenne. – 376 feuillets. – 53 lignes à la page. – 0m 238 sur 0m 189. – Reliure orientale en chagrin rouge. – Plat gaufré avec une croix). – [Minoïde – Mynas]. –

Don no 2023. – Mathieu (1–93). – Marc (96–152). – Luc (157–251). – Jean (253–319). – τίτλοι (–, 48, 82, 18) répétés au haut et au bas des pages. Sections Eusébiennes (355, 240, 342, 232) sans les canons souscrits. Ces sections sont quelquefois séparées les unes des autres par trois points ⁝ en encre dorée. – Portraits et peintures aux marges, surtout à la Passion. – Quelques notes liturgiques modernes. – Grosse et belle écriture. – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20. Ἀναστὰς commence fo 152, a, à la 2e ligne. – En face une peinture représentant Jésus apparaissant à la Madeleine. Au verso peinture de l'Ascension, mais très effacée. – Luc XXII, 43-44 (fo 241, a). – Jean V, 3-4 (fo 265, b). – Jean VII, 53–VIII, 11 (f. 277 b – 278, b). – Note arabe à la fin. – 742 = 914 Sp. (XI–XIIe s.)

Manuscrit Oriental en grosse cursive. – 319 feuillets. – 20 lignes à la page. – 0m 300 sur 0m 209. – Reliure orientale en cuir, calvaire en cuivre doré sur le plat. – Fermoirs arrachés. – (Don de la Trémouille 1881). –

Autrefois Colbertinus 5258, puis Reg. $\frac{2861}{3.3}$. – Quatre Évangiles. – Mathieu (1–37). – Marc (38–70). – Luc (73–118). – Jean (120–152). – Τί-τλοι au haut des pages et portant des numéros d'ordre (68, 48, 78, 18). – On les trouve même en tête de St Luc et de St Jean. – Sections Eusébiennes (360, 233, 342, –). – Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9-20 (f. 70, b), 743 = 97 (XIIIe–XIVe s.)

mais St Luc XXII, 43-44 manque (f. 115, a). — On y trouve cependant Jean V, 3-4 (f. 127, a) et même Jean VII, 53-VIII, 11 (f. 134, b - 135, a), avec la note ἰ περὶ τῆς μῦχαλίδος (sic) γυναικός, écrite à l'encre rouge dans la marge du haut. — Ce manuscrit est mutilé, à la fin. Il s'arrête à Jean XX, 15, à ces mots : ἐκήνει (sic) δωκοῦσα ὅτι ὁ (f. 152, b).

Ce manuscrit est curieux à plus d'un titre et mérite d'être décrit un peu plus au long, d'autant plus qu'il a été oublié jusqu'à ce jour dans la liste des cursifs, sans qu'on puisse dire pourquoi, ni comment. S'il avait été connu, il serait certainement célèbre. Il nous sera donc reconnaissant de le tirer de l'oubli où il est demeuré enfoui jusques à maintenant. — Voici, d'abord, de quoi le rendre illustre. A la fin de St Marc (f. 70, a), ce manuscrit présente, après le verset XVI, 8, le mot τέλος : écrit au carmin. Puis vient la finale : Πάντα δὲ παρηγγελμένα . . . . σωτηρίας. Ἀμήν. — Le mot Ἀμήν termine le recto du feuillet 70. — Sur le verso sont écrits les versets XVI, 9-20, qui l'occupent tout entier. — Il n'y a pas de τέλος, final. — C'est, on le voit, la même disposition que dans le Codex Regius (L), sauf qu'il manque ici deux inscriptions. (Voir Introduction à la critique textuelle, Partie Pratique, Tome II, pages 393-403). — Pour ce qui est de St Luc XXII, 43-44, on ne le rencontre même pas après St Mathieu XXVI, 39. — Ce manuscrit lit τοῖς μισοῦσιν ὑμᾶς (Math. V, 44); μετρεῖτε μετρηθήσεται (Math. VIII, 2); πίστενή (Math. VII, 14); ἑτέροις pour ἑταίροις (Mt. XI, 16); βιελζεβουλ (Mt. XII, 24); θανατώσωσιν αὐτόν (Mt. XXVI, 59); Le verset XXVII, 36 est omis. — Il faut en dire autant de ἐκεῖ (Marc I, 13), de τῆς βασιλείας (Ibid. I, 14). — Ce manuscrit porte τεσσαράκωντα (sic) ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας (Ibid. I, 13). Dans St Marc I, 21-28, on trouve les variantes suivantes : εἰσπορεύωνται (I, 21), εὐθύς (Ibid), γραμματεῖς αὐτῶν (X, 22), καὶ εὐθὺς ἦν (Ibid. 23), συναγωγῇ ἄνος (Ibid.), ἀνέκραξεν (Ibid.), Καὶ Συ (X, 24), ἐπετημῖσεν (X., 25), φημιώθητι (Ibid.), ἔξελθαι ἀπ' αὐτοῦ (Ibid.), καὶ φωνήσας φωνηΝ (XI, 26), καὶ ἐθαυμάσθησαν (X., 27), ἅπαντες (Ibid.) συΝζητειν (Ibid), πρὸς Ἑαυτούς (Ibid.) λέγωντας (Ibid.) τί ἐστιν τούτω (sic); διδαχῆ καινὴ αὐτή (sic) κατ ἐξουσίαν πνάμασι (sic) (Ibid). — Καὶ ἐξῆλθεν δέ (X, 28) ἡ ἀκοὴ αὐτοῦ πανταχοῦ εἰς ὅλιν τὴν περίχορον, (Ibid).

Ἢ δί; (Marc XIV, 30), καὶ ἀλέκτωρ ἐφώνησε (Marc XIV, 68), ἐκ δευτέρου (XIV, 72), sont omis. On lit (Marc XIV, 72) καὶ εὐθέως κ.τ.ε.— Marc XIV, 40 : Ἦσαν γὰρ αὐτον οἱ ὀφθαλμοὶ καταβαρυνόμενοι, καὶ οὐκ ἤδησαν τι ἀποκριθῶσιν αὐτῷ.— ἀναπάβεσθαι (XIV, 41).— ἐπὶ τὸ μνημεῖον γυναῖκες (XVI, 2).— Διέρχωμαι (Jean, IV, 15) ; τῷ ὄρει τούτῳ (J. IV, 20) ; δη προσκυνεῖν (Ibid.).— ἐθαύμαζον (Ibid. 27) ; ὅτι ἔτι τετράμηνος (IV, 35) — ὁ ΧΣ (IV, 42) ; καὶ ἀπῆλθεν (IV, 43) ; παρὰ τῷ πρι ἡμῶν λαλῶ (VIII, 38 (!).— ἃ ἑοράκατε παρὰ τῷ πατρὶ ὑμῶν ποιεῖται (Ibid.). εἰ τέκνα τοῦ ἀβραὰμ μήτε (sic), τὰ ἔργα τοῦ Ἀβραὰμ ἐποιεῖται ἄν (ℵ 39).— Τοῦ πρς τοῦ διαβόλου (VIII, 44). — θάνατον οὐ μὴ θεορήσῃ (VIII, 52.— Cf. B).— Ce manuscrit suit le Texte Reçu dans Jean I, 18, 21, 32, 33 ; III, 13, 14 ; mais il lit κέρματα (II, 15), καταφάγεται (Ibid. 17), τεσσεράκοντα (II, 20), οικοδομήθη (Ibid.), ὅτε τοῦτοι ἔλεγεν· καὶ (Ibid. 22). ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις (Ibid. 23), ἃ ποιεῖ (Ibid), οὐκ ἐπίστευεν αὐτοῖς (Ibid. 24). Ces variantes sont curieuses, mais ne permettent guère de dire, lequel des anciens manuscrits suit ce nouveau cursif.— Il est digne des éloges que Griesbach prodigue au Regius (L).— La fin des Sections Eusébiennes est marquée par un point rouge — ; mais ces sections sont notées aux marges d'une façon très intermittente et peu correcte.— L'orthographe est analogue à celle des manuscrits melchites ; elle est défigurée par les plus monstrueux itacismes. Τίτλος θ et ἵ de saint Jean : π̄ τοῦ ἐγγενιτῆς τυφλοῦ.— A la fin de Mathieu de Marc et de Luc, on trouve cette inscription à l'encre rouge et de première main : Μνήσθητι κε τὴν δούλην σου ὀλυμπίαν καὶ συγχώρει αὐτῇ.+ Les blancs laissés dans quelques feuillets et les marges sont couverts de notes nécrologiques, remontant à diverses époques, notes où il est question de prêtres, de leurs femmes et de leurs enfants. Μνήσθητι κε του δουλου σου Γ. (εωργιου) αναξιου ιερεος κε της δουλης σου μαριας πρεσβιτρισης κε τον τεκνον αυτης. κε σεγχορισαν αυτους παν πλιμελιμα εκουσιον τε κε ακουσιον, etc.. On dit quelquefois le jour et l'heure où ces personnes sont mortes et l'église où elles ont été enterrées.— Une quinzaine ou une vingtaine d'inscriptions de ce genre.— Peu d'ἀρχ mais beaucoup de τέλος dans le texte, écrits en entier ou en abrégé à l'encre rouge. Portraits des trois derniers évangélistes.— Style barbare.— Aucune notation

liturgique. – Ce manuscrit paraît d'origine melchite. – Quatre ou cinq premiers feuillets très détériorés par l'humidité. – Fin de saint Mathieu disposée en forme de croix (f. 37, a). –

Manuscrit oriental en cursive moyenne. – 152 feuillets. – 28 lignes à la page. – 0m 214 sur 0m 158. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

744 = 119 (XIe siècle). Anciennes cotes : Tellériano-Remensis 60, puis Regius 3424, 2. – Quatre Évangiles. – Eusèbe à Carpien (2-3). – Canons d'Eusèbe (4-10). – Τίτλοι (68, 48, 83, 19) répétés au haut et au bas des pages. – Sections Eusébiennes sans les canons souscrits (353, 233, 342, 232). – Mathieu (14-112). – Marc (115-176). – Luc (180-285). – Jean (286-364). – Synaxaire (365-382). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (176, a b); Luc XXII, 43-44 (273, a); Jean V, 3-4 (300, a); Jean VII, 53 – VIII, 11 (f. 314). – Notation liturgique aux marges et indications des hyperbases dans le texte, à l'encre rouge : par exemple folio 314, a on lit après Jean VII, 52, ῡ τῇ N̄. Le κ de καὶ est minuscule et tracé à l'encre noire, mais l'A de Ἄγουσι (VIII, 3) est majuscule et tracé à l'encre rouge. – F° 273, a après St Luc XXII, 42, on lit, à la fin de la ligne : Ἀρ et au commencement de la suivante : τῇ μεγ ε̄. Après γῆν (Luc XXII, 44), on lit ῡ μ̄ κ̄ ϲ̄ι̅ς̅. – Tout cela est écrit au vermillon et dans le texte. – Les majuscules débordent sur la marge et sont prises quelquefois au milieu du mot. – Beau manuscrit. –

Manuscrit oriental mixte en belle cursive. – 382 feuillets. – 25 lignes à la page. – 0m 157 sur 0m 112. – Basane. – Dos en maroquin rouge au chiffre de Charles X et à la fleur de Lis. –

745 = 179 (XVIe siècle) Autrefois Colbertinus 404, puis Regius 1880, 2. – Théophylacte sur les quatre Évangiles. – κείμενον indiqué par deux traits rouges (») tracés à la marge. – Mathieu (1-55). – Marc (56-86 a). – Luc (86a-161). – Jean (161b-246). – Τίτλοι (68, 48, 83, 18) répétés au haut des pages. – Ce volume contient Marc XVI, 9-20 (f° 85, b); Luc XXII, 43-44 (153, a), Jean V, 3-4 (f° 181, b). Les versets V, 1-4 forment également dans ce manuscrit une section à part du κείμενον. – Jean VII, 52 – VIII, 11 (f. 195, b, 1) manque. – Ce manuscrit lit (VII, 49) ἀλλ' ὁ ὄχλος ἐπικατάρατος (VII, 51) παρ' αὐτοῦ πρότερον; (VII, 52) καὶ εἶπον αὐτῷ; (VII, 52) ἐγήγερται. – Pas de scholie relative à la section de l'Adultère. –

τίτλοι de saint Jean, écrits à la fin (fᵒ 246, a, 1) de la même main que le reste du manuscrit. – Manuscrit très soigné, très net et très beau. – Très belle cursive. –

Manuscrit oriental en cursive moyenne. – 246 feuillets à deux colonnes. – 50 lignes à la colonne. – 0m. 342 sur 0m. 246. – Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. –

Cotes barrées à la plume 2410, 2345. – Synaxaire (1-5). – Théophylacte sur les Evangiles. – κείμενον écrit en rouge pendant la première moitié du volume, noté à la marge dans la seconde moitié. – Mathieu (6-56). – Marc (56-86). – Luc (87-152). – Jean (159-230). – Portraits des Evangélistes. – Τίτλοι (68, 50, 83, 18). – Sections Eusébiennes notées de temps en temps. – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f. 85ᵇ-86); Luc XXII, 43-44 (fᵒ 145, a, 1); Jean V, 3-4 (173, a); Jean VII, 53-VIII, 11 (fᵒ 147, a, 2). – St Luc XXII, 43-44 (f. 145, a, 1) porte la section 283, Après γῆν (Luc XXII, 44) L'hyperbase est indiquée (ῦ εἰς ματθ κεφ - σϛς). – Au folio 147, a, 2, on trouve la section de la femme adultère. Le passage cité va de Jean VII, 52 à VIII, 12. Après VII, 52, on lit, dans le texte, la sigle ῦ, qui est tracée à l'encre rouge. – A la marge se trouve la note : περὶ τῆς μοιχαλίδος, ι, également tracée à l'encre rouge. – En bas, et dans la marge du milieu, en face de VIII, 12, on aperçoit la sigle ὑπξ. – Beau manuscrit très belle et très nette écriture. – 746 = 181 (XIIIe siècle).

Manuscrit oriental en cursive moyenne. – 230 feuillets à deux colonnes. – 68 lignes à la colonne. – 0m. 300 sur 0m. 216. – Reliure orientale en chagrin noir; fermoirs arrachés. – Dorure sur tranche. –

Ancienne cote : 2391. – Les quatre Evangiles avec les commentaires de Théophylacte évêque de Bulgarie. – Τίτλοι en tête de St Marc et de St Luc : 48, 83. – Le texte est cité au milieu des commentaires, et écrit à l'encre rouge. – Mathieu (1-87). – Marc (87-129). – Luc (130ᵇ-231). – Jean (231ᵇ-341) – Feuillets 314-342 mutilés. – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (fᵒ 128, a); Luc XXII, 43-44 (321, a, 2); Jean V, 3-4 (f. 257, b, 2); mais Jean VII, 52-VIII, 11 manque (f. 277, b, 2). – 747 = 182 (XIIe-XIIIe s.)

* On trouve à la fin, sur deux feuillets mutilés, des fragments d'Evangéliaire en onciale moyenne, appartenant vraisemblablement à l'époque de transition (Voir Evangéliaire 61). –

Manuscrit oriental en cursive minuscule très régulière. — 341 feuillets 2 colonnes. — 47 lignes à la colonne. — 0m. 293 sur 0m. 208. — Veau. —

748 = 183 (XIV, XVe s.) Ancienne cote : (2341 barrée à la plume), 2401. — Commentaires de Théophylacte, avec le κείμενον marqué par le signe + placé à la marge en face de chaque ligne. — Mathieu (1-151). — Marc (152-180). — Luc (181-247). — Jean (247b-331). — Τίτλοι (68, 48, 83, 18). — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f. 179b - 180) ; Luc XXII, 43-44 (f. 241, b) ; Jean V, 3-4 (f. 268, b). Au feuillet 286, a il n'y a pas le texte de l'Adultère, mais une observation de Théophylacte disant que St Jean VII, 52 - VIII, 53 manque dans les manuscrits soignés (παρὰ τοῖς ἀκριβέσιν ἀντιγράφοις), ou bien que ce passage est marqué d'obèles. — Mutilé. Jean s'arrête à XVI, 4. —

Manuscrit Oriental en papier et écrit en cursive minuscule. — 331 feuillets. — 32 lignes à la page. — 0m. 250 sur 0m. 162. — Basane au chiffre de Louis Philippe. —

749 = 184 (XIVe siècle). Anciennes cotes : CIOIOCXXXII (R), 1782 (D), 2390 (C). — Théophylacte sur les quatre Évangiles. — Le κείμενον est écrit en rouge au milieu du commentaire. — (Feuillets 1 à 8 ; 321 à 426 ou en caractère un peu différent de l'autre (feuillets 9-320). — Mathieu (1-82). — Marc (83-126). — Luc (127-282). — Jean (283-426). — Τίτλοι (—, 48, 83, 19). — Iambes en l'honneur des trois derniers évangélistes. — προγράμματα. — Portraits des trois derniers évangélistes. — τίτλος περὶ τῆς μοιχαλίδος. — Ce volume contient Marc XVI, 9-20 (fo. 125, b - 126, a) ; Luc XXII, 43-44 (fo. 277) ; Jean V, 3-4 (f. 291). — Les versets V, 1-7 forment une section après laquelle vient le commentaire. — Au folio 322, b, de VII, 52 on passe à VIII, 12 sans aucune note. — Une main moderne a noté l'omission. — Les feuillets 321-426 sont plus modernes. — Le κείμενον est écrit à l'encre rouge comme dans les 3 premiers feuillets. — Les Sections Eusébiennes sont marquées ; mais, chose singulière ! Mathieu en a 444 (υμδ), Marc 303 (τγ̅), Luc 342 (τμ̅β̅). — Les versets XXII, 43-44 portent les sections 283, 284. — St Jean V, 1-7 porte les sections 51, 52 (να̅, νβ̅). — Les portraits de St Marc, St Luc et St Jean sont esquissés à la plume et à l'encre bleue. —

Manuscrit occidental (?), en papier et en cursive minuscule. — 426 feuillets. — 40 lignes à la page. — 0m. 342 sur 0m. 145. — Maroquin violet aux

armes de Henri IV.- Doré sur tranche.- 1606 sur le dos.-

Anciennes cotes : CIↃCCC(R), 1421 (D), 2389 (C).- Canons d'Eusèbe, sur des feuillets à moitié dévorés par l'humidité (1).- Synaxaire (1-15, a). ὑποθέσεις.- Sections Eusébiennes (359, 241, 349(?), 232) sans les canons souscrits.- Théophylacte sur les Evangiles.- Κείμενον marqué par le signe ϛ écrit à la marge, aussi par les chiffres des Sections Eusébiennes qui sont tracés à l'encre rouge.- Mathieu (17-66).- Marc (68-97).- Luc (99-173).- Jean (175-271).- Τίτλοι (68, (48), 82, 18) répétés au haut des pages.- Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (96, b); Luc XXII, 43-44 (f. 166, b); Jean V, 3-4 (f. 205, b).- Jean VII, 53- VIII, 11 (f. 227, a) manque. - Dans St Jean le κείμενον est quelquefois écrit à l'encre rouge.- Notations liturgiques aux marges.- Majuscules au vermillon.- Le manuscrit est assez beau; presque tous les feuillets ont été réparés sur le bord extérieur.

750 = 185 (XIIIe-XIVe s.)

Manuscrit oriental en papier de coton, rédigé en petite cursive.- 271 feuillets.- 38 lignes à la page.- 0m,310 sur 0m,209.- Maroquin violet au chiffre et aux armes de Henri IV.- Fleur de lis au dos; 139 en haut; 1608 en bas.- Reliure fatiguée.-

Autrefois Colbert. 2831, puis Regius 2393,5.- Théophylacte sur les Evangiles.- Κείμενον écrit un peu en retrait sur l'ἑρμηνεία.- Mathieu (3-84).- Marc (85-130).- Luc (131-238).- Jean (239-347).- Τίτλοι (68, -, -, -) écrits en lettres dorées et répétés au haut des pages. - Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (fo 130, b); Luc XXII, 43-44 (fo 228, a). Jean VII, 52 - VIII, 11 manque (folio 275, a).- Ἴδε ὅτι προφήτης οὐκ ἐγήγερται ἐκ τῆς Γαλιλαίας.- Ce manuscrit était très beau, mais il a été très maltraité.- Les titres et les τίτλοι des trois derniers évangiles ont été coupés et arrachés.- Les portraits des Evangélistes ont également disparu.- Celui de Mathieu seul survit, mais à peu près complètement effacé.- Les τίτλοι sont indiqués dans le texte par leur numéro d'ordre écrit en encre dorée.- Majuscules et ponctuation dorées.- Le premier feuillet de saint Luc a été remplacé (XIV-XVe siècle). - Le κείμενον et les majuscules qu'il renferme sont écrits au vermillon.- Mutilé : Manque Marc XVI, 15-20; Jean III, 6-V, 22, (fo 254-255).- Les derniers feuillets de saint Jean sont changés de place.

751 = 190 (XIIe siècle).

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 347 feuillets. — 42 lignes à la page. — 0m,300 sur 0m,222. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. —

752 = 192 (XVe siècle). Anciennes cotes effacées : 149, no. 99. — En bas du premier feuillet no. 99 della 18 capsa. — Anciennes cotes : DCIX (R), 714 (D) 2388 (C). — Théophylacte sur les Evangiles. — κείμενον écrit au vermillon au milieu de l'ἑρμηνεία. — Jean (1-125). — Mathieu (126-191, a). — Luc (191-297). — Ce manuscrit contient : Luc XXII, 43-44 (284 b); Jean V, 3-4 (fo. 30, b). Jean VII, 53 — VIII, 11 (f. 54, a) manque sans qu'aucune note indique la lacune. — Le copiste, qui a adopté l'ordre suivi dans ce volume, s'est proposé de présenter les Evangiles comme on les rencontre dans l'Evangéliaire. — Les feuillets 269-297 sont en papier, mais de même main. — Τὸ παρὸν βιβλίον ἐστὶ κτῆμα Ἀντωνίου Δαμιλᾶ (fo. 297, a). — Τὸ νῦν δοῦκας Ἀρσενίου τοῦ Μονεμβασίας, d'une main plus moderne (Ibid.)

Manuscrit oriental en cursive moyenne. — 297 feuillets. — 39 lignes à la page. — 0m,300 sur 0m,210. — Maroquin violet au chiffre et aux armes de Henri IV. — Fleur de lis au dos ; 149 en haut 1602 en bas. —

753 = 196 (XIIIe siècle). Ancienne cote : 2396. — Théophylacte sur St Mathieu (1-55) et St Luc (58-164). — Κείμενον indiqué par le signe > placé à la marge. — Mutilé au commencement. Débute à VII, 17. — Ce manuscrit contient Luc XXII, 43-44 (fo. 152, b). — Portrait de St Luc grossièrement dessiné fo. 57, b. — La seconde moitié de ce manuscrit est palimpseste et a été soumise à des réactifs chimiques. — L'écriture primitive est une onciale penchée et carrée, de grandeur moyenne, divisée en deux colonnes. —

Manuscrit européen en cursive minuscule. — 164 feuillets. — 50 lignes à la page. — 0m,240 sur 0m,145. — Maroquin rouge aux armes de France et au chiffre de Louis XIV ou de Louis XV. —

754 = 198 (XIe siècle). Anciennes cotes : DCCCXL (R), 914 (D), 2387 (C). — Théophylacte sur les Evangiles. — Κείμενον indiqué par le signe , placé à la marge. — Mathieu (1-79). — Jean (79b — 235). — Τίτλοι (68, 18) répétés accidentellement au haut des pages. — La table de ceux de St Mathieu manque, celle des τίτλοι de St Jean est placée à la fin (f. 235, a). — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (111, b). — Jean VII, 53 — VIII, 11 manque folio 134, b. — Aucune note relative à l'Adultère. — Très belle

et très nette écriture. — Ce manuscrit lit μονογενὴς υἱός (Jean 1-18; f. 87,b).

Manuscrit oriental en cursive moyenne. — 235 feuillets. — 34 lignes à la page. — 0m,278 sur 0m,200. — Maroquin jaunâtre au chiffre et aux armes de François Ier. —

Ancienne cote: (dans la Bibliothèque de Nic. Ridolfi) NC = N° 55 De- 755 = 204
cimae septimae. — Anciennes cotes: CIↃIↃCII (R), 1801 (D), 2394 (C). — Théo- (XIII-XIVe s.)
phylacte sur St Mathieu. — Κείμενον indiqué par le signe > placé à la marge. —

Manuscrit en grosse cursive. — 176 feuillets. — 30 lignes à la page. — 0m,266 sur 0m,200. — Maroquin violet aux armes et au chiffre de Henri IV. — Fleur de lis et 56, 1604 sur le dos. —

Anciennes cotes: (2500, 2539), 2395. — Théophylacte sur St Mathieu. En- 756 = 205
tête les τίτλοι. Le π de περὶ a été laissé en blanc, parce qu'il devait ê- (1727).
tre écrit à l'encre rouge. — κείμενον séparé de l'ἑρμηνεία

Manuscrit occidental. — 80 feuillets en papier. — 38 lignes à la page. — 0m,293 sur 0m,217. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes du Roi. —

Autrefois Colbertinus 1850, puis Reg. 2388, 3. — Théophylacte sur St Luc, 757 = 207
mais très incomplet partout. — Manquent une vingtaine de feuillets. — Le (XVe-XVIe s.)
κείμενον est écrit en retrait sur l'ἑρμηνεία. —

Manuscrit italien (?), en mauvaise cursive. — 48 feuillets. — 39 lignes à la page. — 0m,324 sur 0m,219. — Basane au chiffre et aux armes de Colbert. —

Jean de Chalcédoine archevêque de Constantinople. — Homélies sur les 758 = 214
Evangiles des dimanches. — Le κείμενον est cité à part. — Table du contenu (XIII-XIVe s.)
au commencement. On lit Jean V, 3-4 (f. 153, a-b). — 42 Evangiles environ. — Feuillets 236-240 d'une écriture plus moderne et à deux colonnes.

Manuscrit oriental en belle cursive. — 240 feuillets. — 34 lignes à la page. et 27 à la colonne. — 0m,265 sur 0m,182. — Cuir fauve aux armes et au chiffre du Roi. —

« Est Monachorum S. Justinae de Padua. » or. 8fr. Bādi : et signatur 759 = 219 Sp.
nūo 20. 80. — Théophylacte sur les quatre Evangiles. — κείμενον indiqué (XIVe s.)
par le signe » placé à la marge. — Dans les feuillets 1 à 8, qui ont été rapportés, il est écrit au vermillon. — Mathieu (1-80). — Marc (81-129). — Luc (130-233). — Jean (234-367). — Τίτλοι de St Mathieu et portrait de St Luc sur fond vert. Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f. 128, b); Luc XXII,

43-44 (f. 222, a); Jean V, 3-4 (267. b); Jean VII, 53 - VIII, 11 (f. 291, b) manque. — Aucune note relative à l'Adultère. — Les portraits et les τίτλοι de plusieurs évangiles ont été effacés. — Un peu détérioré à la fin. — Quelques feuillets ont été rapportés. —

Manuscrit oriental en cursive minuscule. — 367 feuillets. — 27 lignes à la page. — 0m,239 sur 0m,205. — Reliure originale. — Plats gaufrés. —

760 = 233 (XIVe s.) Autrefois Colbertinus 5987, puis Regius 2936, 3. — Théophylacte sur St Jean et fragments relatifs aux controverses des Arméniens avec les Grecs. — Papier et parchemin mêlés. — Débute à Jean. I, 18. — Le κείμενον est écrit au vermillon sur les feuillets 3-62. On lit Jean V, 3-4 au feuillet 47, b. — A partir de Jean VII, 47, le κείμενον n'est pas écrit, on a laissé l'espace en blanc. — Volume de peu de valeur.

Manuscrit occidental. — 182 feuillets en papier et en parchemin. — 35 lignes à la page. — 0m,200 sur 0m,130. — Cuir de Russie; plats gaufrés. —

761 = 234 (XIIe-XIIIe s.) Autrefois Colbertinus 4185, puis Regius 2936, 3. 3. — Synaxaire (5-10). — Commentaire sur St Mathieu attribué à Jean de Chalcédoine archevêque de Constantinople (11-121). — Marc (122-168). — Luc (169-291); le titre manque, quelques feuillets sont tombés entre le 168e et le 169e. — Jean (294-441). — Le κείμενον n'est pas très nettement distingué du commentaire. — Ce manuscrit présente aux marges de nombreuses notes liturgiques. — On y trouve Marc XVI, 9-20 (168, a); Luc XXII, 43-44 (279, b); Jean V, 3-4 (f. 333, a), qui porte le numéro 14 parmi les leçons de St Jean; mais la section de l'Adultère manque (f. 356, b). — Au folio 279, b, en face de Luc XXII, 43, on marque l'hyperbase. — La leçon porte le numéro 109 (ρθ). —

Manuscrit Oriental (?). — 441 feuillets. — 36 lignes à la page. — 0m,252 sur 0m,173. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. —

762 = 235 (XIIIe-XVIe s.) Ancienne cote 233 barrée à la plume. — Théophylacte sur les Évangiles. — κείμενον écrit au vermillon ou distingué par le mot κείμ écrit en regard ou en tête. — Mathieu (1-70). — Marc (74-144). — Luc (145-230). — Jean (231-36?). — τίτλοι (—, 48, —, —) répétés accidentellement au haut et au bas des pages. Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (143, a); Luc XXII, 43-44 (220, a); Jean V, 3-4 (259, a): — Jean VII,

53 – VIII, 11 manque au folio 279.b. – Aucune note relative à l'Adultère. – Ce manuscrit est de quatre ou cinq mains différentes. – Quelques-unes sont très belles et très anciennes, par exemple, celles qui ont écrit St Luc et St Jean. – Notes liturgiques. –

Manuscrit en papier oriental. – 362 feuillets. – 26 à 52 lignes à la page. – 0m 250 sur 0m 155. – Reliure orientale. – Maroquin noir. – Plats gaufrés. – Fermoirs en cuir avec boutons en cuivre. –

Anciennes cotes : MCCCCLVIII (R), 1048 (D), 2330 (C). 18 à droite sur le 1er feuillet. – Cette dernière cote se rapporte à la Bibliothèque de Nic. Ridolfi. – Commentaires sur les Evangiles : Mathieu (1-134); Jean (134 b-208). – Luc (208-246). – Marc (247-294). – Commentaire sur St Marc par Victor d'Antioche, mais attribué à Origènes : ὠριγένους (le sigma + a été gratté) πρόλογος εἰς ειρμηνείαν τοῦ κατὰ Μάρκον ευαγγελίου (f. 247.a). – Il manque, dans ce volume, la scholie dite de Victor. – Les commentaires sur St Mathieu et St Jean sont empruntés à St Jean Chrysostôme et celui de St Luc est pris dans Titus de Bosra. – Au folio 294, a Προοίμιον ὠριγένους, εἰς τὴν ερμηνείαν τοῦ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγελίου (f. 294.a-b). – Προοίμιον τοῦ κατὰ λουκᾶν εὐαγγελίου ἐκ τῆς ἑρμηνείας τοῦ ὠριγένους (f. 294.b). – Προοίμιον ὠριγένους εἰς κατὰ ιω εὐαγγέλιον (f. 295,a). – F. 296, a ἄρχαι τῶν αἰωθινῶν (sic) εὐαγγελίων. – St Marc XVI 9-20 est placé sous le numéro 3. – Titres fleuronnés en couleurs où le bleu domine. Le κείμενον n'est pas cité en entier. – 763 = 703 (XII-XIIIe s.)

Manuscrit oriental en grosse cursive. – 296 feuillets. – 0m 281 sur 0m 193. – Maroquin violet au chiffre et aux armes de Henri IV – 83 et 1603 sur le dos. – Tranche dorée. –

Anciennes cotes : DCCCCL (R), 1040 (D), 2936 (C). – N° 24 sextae decimae, dans la Bibliothèque du Cardinal Nic. Ridolfi. – Commentaire de Théophylacte sur St Jean. – Le κείμενον est écrit à l'encre rouge. – Mutilé. – Le texte s'arrête à Jean XXI, 22. – Ce manuscrit contient St Jean V, 3-4 (f. 53,a) ; mais Jean VII, 53 – VIII, 11, manque au feuillet 90, b. – Aucune note relative à l'Adultère. – 764 = 1775 (XV-XVIe s.)

Manuscrit occidental (?) sur papier et en mauvaise cursive. – 160 feuillets. – Maroquin violet au chiffre et aux armes de Henri IV. – 82 sur

le dos, en haut.—

765 = C. 128 (XI–XIIe s.) Ancienne cote: (N). — βιβλίον τῆς ια θεκ (f. 1, recto, en bas). — Théophylacte sur les quatre Evangiles. — Κείμενον indiqué par les signes » placés à la marge et tracés à l'encre rouge. — Prologues de St Maxime, de St Jean Chrysostôme et de Théophylacte. — St Mathieu (5,b–77). — St Marc (78–117). — St Luc (118b–226). — St Jean (227a–344). — τίτλοι (68, 48, 82, —) placés au haut et au bas des pages et aussi en tête de St Marc et de St Luc. — Ce manuscrit contient St Marc XVI. 9–20 (f. 116, b) divisés en deux paragraphes comprenant les versets 9–14 et 15–20; St Luc XXII, 43–44 (f. 214b); aucune note particulière; St Jean V, 3–4 (f. 237, a). — St Jean VII, 53 — VIII, 11 manque au folio 278, a. — Très beau manuscrit, en cursive très nette et très bien conservée. — Note à la fin indiquant que le volume a appartenu au couvent de St Athanase du mont Athos. B. Montfaucon, Biblioth. Coisliniana, p. 200–201. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 344 feuillets. — 40 lignes à la page. — 0m,320 sur 0m,232. — Veau à la fleur de lis et au chiffre de Louis XVIII. —

766 = C. 129 (XIIIe–XIVe s.) Théophylacte sur les quatre Evangiles. — Le κείμενον et l'ἑρμηνεία sont distingués, l'un de l'autre, par les sigles κειμ et ἑρμ placées à la marge. — De plus le κείμενον est écrit en rouge. — St Mathieu (1–80a). — St Marc (80a–114). — St Luc (115–200a). — St Jean (200b–317). — Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9–20 (114, a) divisé comme toujours en deux paragraphes. — St Luc XXII, 43–44 (196b); St Jean V, 3–4 (f. 233, b, 1). St Jean VII, 53 – VIII, 11 manque (f. 252, b, 1). Il n'y a aucune note relative à l'Adultère. — Ce manuscrit vient de l'Athos. — B. Montfaucon. Biblioth. Coisliniana, 201. —

Manuscrit Oriental en mauvaise cursive. — 317 feuillets. — 43 lignes à la colonne. — 0m 332 sur 0m 230. — Veau au chiffre de Louis XVIII

767 = C. 198 (XIIIe–XIVe s.) Théophylacte sur les quatre Evangiles. — Le κείμενον est indiqué par le signe ς placé à la marge. — Tables des canons (1–3) St Mathieu (1–91). — dont il manque une partie de la préface. — St Marc (93–142). — St Luc (142b–272). — St Jean (273–434). — Sections Eusébiennes (359, 241, 342, 232) sans les canons souscrits. — Τίτλοι (—, 48, —, 18). — Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9–20 (f. 141, b – 142, a) divisé en deux pa-

ragraphes ; St Luc XXII, 43-44 (258, b) ; St Jean V, 3-4 (312, a). — St Jean VII, 53 – VIII, 11 manque au folio 340, a, en haut. — Aucune note sur l'Adultère. — Mauvaise écriture. — Manuscrit sur papier. —

Manuscrit oriental en cursive irrégulière. — 434 feuillets. — 26 lignes à la page. — 0m 248 sur 0m 163. — Veau au chiffre de Louis XVIII. —

Commentaire sur les Évangiles. — κείμενον indiqué par le signe ⌐ é- écrit à la marge et tracé à l'encre rouge. — St Mathieu (1-85). — St Marc (86-148). — St Luc (149-265). — St Jean (265-434). — Mutilé : il manque Mathieu I, 1 – VI, 34. — On a aussi arraché deux feuillets au commencement de St Marc ; ces deux feuillets devaient contenir les τίτλοι et le portrait de l'Évangéliste. — Il manque une partie de la préface. On a également coupé deux feuillets en tête de St Luc, dont le texte commence à I, 6. — Τίτλοι de St Luc écrits au carmin (f. 48, a-b). — Ce manuscrit contient St Marc XVI, 9-20 (f. 147, a-b) divisé en deux paragraphes. — ὁ ῑς̄ est inséré après ἀναστὰς δέ. — St Luc XXII, 43-44 (f. 250, b), avec le chiffre de la 109 (ρθ) leçon à la marge. — St Jean V, 3-4 (f. 299, b), Jean VII, 53 – VIII, 11, manque au folio 324. b et il n'y a pas de note relative à l'Adultère. — Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, page 264. — 768 = C. 203 (XIIe XIIIe s.)

Manuscrit oriental en cursive moyenne. — 435 feuillets. — 33 lignes à la page. — 0m 257 sur 0m 177. — Demi-veau piqué des vers. —

Commentaires sur les quatre Évangiles. — Le texte est indiqué à la marge par le signe ≡ placé à la marge. Toutefois le κείμενον et l'ἑρμηνεία ne sont pas assez nettement distingués. — Les quatre Évangiles se succèdent dans cet ordre : Mathieu (4 – 144) ; — Jean (145-244). Marc (246-331, b) et Luc (333 – 432), probablement parce que le commentaire des deux premiers Évangiles est emprunté à St Jean Chrysostome. — Celui de St Marc est anonyme mais c'est le commentaire de Victor d'Antioche. Il s'arrête à ἐναρίθμιον et contient la scholie dite de Victor (f. 331. b). — Celui de St Luc ne porte pas de nom d'auteur. — Synaxaire (2-3, a, 1). — Τίτλοι (68, 18, 48, 83). — On cite dans ce manuscrit de longs fragments des Évangiles et puis on donne les scholies. — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 167. b). En marge on aperçoit les signes —, mais ils ne débutent qu'à partir du verset 5. — Jean VII, 53 – VIII, 11, man- 769 = C. 206 (1192 ?).

que, avec une partie de l'Évangile entre Jean V et Jean VIII, 11. Quelques feuillets ont été suppléés. — St Marc XVI, 9-20 (327, b). — St Luc XXII, 43-44 (422, a). — Manuscrit soigné. — Notation liturgique. — Hyperbases indiquées, par exemple, après St Mathieu XXVI, 39 (fo 132). — A la fin de St Jean (fo 214, a), on lit : ὁ δὲ ἀναγινώσκων εὔχεσθω διὰ τὸν κν̄ ὑπὲρ τοῦ γράψαντος Στρατηγίου ἁμαρτωλοῦ : ἐτελειώθη ἡ βίβλος ἐν ϛψ̄ (= 6700? = 1192?) τῇ μ̄. Β̄.

Manuscrit oriental en cursive moyenne. — 432 feuillets. — 25 lignes à la page. — 0m,283 sur 0m,222. — Demi veau piqué des vers. —

770 = C. 207 (XIVe siècle). (Paul 341). — Commentaire sur St Jean. — (f. 1-112). — Le κείμενον est distingué de l'ἑρμηνεία par la sigle κειμ écrite en rouge à la marge. — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 28, a) ; mais Jean VII, 53 - VIII, 11 manque (f. 49, b), et il n'y a aucune note relative à l'adultère. — Homélie (113-118) sur les Myrophores déjà publiée dans les oeuvres de St Jean Chrysostôme (Patrol. Grecq. LIX, 635-644). — Homélie sur la tunique du Christ (118-119) : Ἀνεπιγράφου. — Mutilé en plusieurs endroits. Au commencement, il manque un ou deux feuillets de St Jean. — Feuillets, 5-6, 270-271 laissés en blanc. — D'après le commentaire qui suit Jean VII, 53, cet ouvrage ne paraît pas être de Théophylacte. — Mauvaise écriture. — B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, page 267. — Théophylacte sur les Épîtres de saint Paul (f. 120-295). — Le κείμενον est distingué de l'ἑρμηνεία par le signe > placé à la marge ; ce signe est tracé à l'encre noire. — On a quelquefois du mal à retrouver le texte original. — Le dernier passage commenté est celui-ci : Ἀπεκδυσάμενος τὰς ἀρχὰς καὶ τὰς ἐξουσίας (Colossiens, II, 15). —

Manuscrit en papier et en cursive. — 295 feuillets. — 36 lignes à la page. — 0m,277 sur 0m,187. — Demi veau piqué des vers. —

Article Troisième.

Cursifs des Actes et des Épîtres Catholiques.

5 = 106. (Voir Évangiles 5). — 6 = 112 (Voir Évangiles 6). —

(Paul 9). — Anciennes cotes : CIϽIϽI (R), 1641 (D), 2870 (C). — Actes (8 – 7 = 102 111), — Épîtres Catholiques (111b – 163b), — Épîtres de saint Paul (163b – 390). — En tête (Xe siècle). l' ἔκθεσις κεφαλαίων τῶν πράξεων τῶν Ἀποστόλων (1–6) de Pamphile, mais sans nom d'auteur. — Les épîtres sont précédées des ὑποθέσεις et des tables des κεφάλαια. Ces dernières sont reproduites au haut des pages. — Cette édition des Actes et des Épîtres est faite d'après le système d'Euthalius. L'Épître aux Hébreux vient après la 2e aux Thessaloniciens (fo. 330 – 331). — Peintures (f. 7, b) représentant le martyre de saint Étienne et de saint Jacques (?), la délivrance de saint Pierre. — Miniature (f. 8, a) en tête du premier chapitre des Actes. — Titres, majuscules, notation liturgique très soignés. Tout est beau, dans ce manuscrit : parchemin, écriture. — Le verset des Trois Témoins manque f. 154, a, ligne 3e ; on lit θσ̅ ἐφανερώθη, dans la 1ère à Timothée, fo. 368, a, 6e ligne à partir du bas. En marge : (α̅ μετὰ τὴν Χυ̅ γέννησιν. καὶ κ̅ σεπτεμβρίου α̅ τοῦ ἁγίου Συμε. Numéros d'ordre des κεφάλαια aux marges — α̅ρ̅ et τε̅, soit aux marges, soit dans le texte — L'Écriture de ce manuscrit est presque de l'onciale minuscule. Elle est extrêmement nette. — * Ce manuscrit ne contient pas de version latine. —

Manuscrit oriental et mixte, en cursive moyenne. — 390 feuillets. — 19 lignes à la page. — 0m150 sur 0m,148. — Reliure au chiffre de Henri II.

(Paul 12 – Apocalypse 2). — Anciennes cotes : DLXVII (R), 607 (D), 10 = Reg. 237 2869 (C). — [ιε, de Rob. Étienne ?]. — Épîtres Catholiques (61b – 88a). — (Xe siècle). Épîtres de saint Paul (88b – 217a) et Apocalypse (217b – 242). — Vies des disciples et des Apôtres par Δωροθέου ἐπισκόπου τύρου ἀρχαίου ἄνδρος πνευματοφόρου καὶ μάρτυρες γεγονότος ἐν τοῖς καιροῖς Λικινίου καὶ κωνσταντίνου βασιλέων (f. 242, b – 246). — Cette édition des Actes et des Épîtres est accompagnée de Prologues, ὑποθέσεις, de l'Ἀποδημία Παύλου, des tables des Chapitres et de celles des citations de la Sainte Écriture, le tout cependant un peu changé de place et abrégé, mais conforme dans l'ensemble à l'Édition d'Euthalius. — L'Épître aux Hébreux occupe la place ordinaire. — Elle est la 14e. — Scholies marginales et Signes de renvoi affectant toute espèce de formes. Aux Actes XVII, 23, la scholie rapporte ainsi (f. 41, a) l'inscription de l'Autel érigé au dieu inconnu : θεοῖς Ἀσίας καὶ εὐρώ-

πης καὶ Λιβύης. θεῷ ἀγνώστῳ καὶ ξένῳ. – Les scholies sont de diverses mains. – Le verset des Trois Témoins manque (folio 84, a, en haut). Le manuscrit porte Θς ἐφανερώθη dans la 1ère à Timothée, III, 16 (fo. 188, a). – Les stiques sont marqués à la fin des épîtres, quelquefois même à la fin des Prologues et des ὑποθέσεις. – Les citations de la Sainte Écriture sont soigneusement relevées aux marges et indiquées à l'encre rouge. – L'Apocalypse n'a, ni Prologue, ni ὑπόθεσις, ni κεφάλαια, ni table des μαρτυριῶν. – Les scholies marginales paraissent d'une autre main, mais d'une main presque aussi ancienne que le texte. – Les κεφάλαια euthaliens, qui remplacent les τίτλοι des Évangiles sont écrits dans les marges du haut et du bas à l'encre rouge et rappellent les titres courants du cursif 7 (Reg. 71) des Évangiles. – Ce manuscrit des Actes et des Épîtres rappelle d'ailleurs beaucoup le cursif dont nous parlons, par son style général. Il n'y manque que les Rubriques. – Titres et lettres ornés ou fleuronnés. –

Manuscrit oriental. – 296 feuillets dorés sur tranche. – 28 lignes à la page. – 0m 206 sur 0m 160. – Reliure au chiffre de Henri II. –

11 = 103 (Paul, 140). – Anciennes cotes: ƆIƆIƆCXVII (R), 1767 (D) et 2872 (C).
(Xe siècle). – Sur le verso du feuillet de garde no XI quintae decimae de la Bibliothèque du Cardinal Nic. Ridolfi. Au haut du folio 1: Τὸ παρὸν βιβλίον κτῆμα ἔστιν Ἀρσενίου τοῦ Μονεμβασίας (Voir Cursif 752 des Évangiles). – Actes (1–97). – Épîtres Catholiques (97a – 139b). – Épîtres de saint Paul (139b – 338). – Ὑπόθεσις au commencement de chaque livre. Celle des Actes a disparu. L'Ἀποδημία παύλου débute par ces mots τὸ τέταρτον εἰς ἱερουσαλὴμ κακεῖθεν (Patrol. Grecq. LXXXV, col. 652, A). – Les versets II, 20–31 jusqu'à τοῦ Χῦ manquent. Le feuillet 6 est blanc. – Scholies marginales assez nombreuses. – Les épîtres de saint Paul se succèdent dans l'ordre ordinaire, c'est-à-dire, que l'Épître aux Hébreux vient la dernière. – Le verset des Trois Témoins manque (f. 131, b), mais on lit Θς ἐφανερώθη dans la 1ère à Timothée III, 16, (fo 290, b). I Corinth. 1, 16 omis dans le texte, mais à la marge et de seconde main. Les signes de renvoi du texte aux scholies de la marge affectent toute espèce de formes: Voici quelques uns de ces signes: ⁎, ⁑, ✗, ὀ, ⸬, ⌿, ∻, ⁜, etc., etc.. Les scholies sont quel-

quelquefois assez longues, mais souvent elles ne consistent que dans une ligne, une demi-ligne, quelquefois un mot. Ainsi f° 116, a, à I Petr. V, 13, le mot βαβυλῶνι est expliqué en marge de la manière suivante: τὴν ἐν βαβυλῶνῃ (sic) ἐκκλησίαν λέγει. — F° 179. b, le verset 1 Corinth. I, 17 b est expliqué ainsi en marge: οὐκ ἐν δυνάμει λόγου ἵνα μὴ ἐλαττιώθη τὸ κήρυγμα τοῦ σταυροῦ. 1 Corinth. III, 8, ἴδιον κόπον (f. 182, a) en marge: ὅτι τοῦ Χυ ἔργον ποιῶμεν — Ibid., III, 10, θεμέλιον (f. 182, a). — En marge: τὴν εἰς ὑμᾶς πίστιν. — On comprend que de pareilles explications aient pu souvent se glisser dans le texte et déplacer la leçon originale. Il n'est pas rare de trouver des scholies formées d'un ou de deux mots écrits dans le texte entre les lignes. C'est ainsi que, dans le verset I Corinth. I, 17, le mot κενωθῇ porte au-dessus le mot βλάβη, qui est destiné à l'expliquer. Au verset 24, le mot κλητοῖς (πιστοῖς) est expliqué également par πιστοῖς; au verset 25, les mots τὸ μωρὸν τοῦ θεοῦ sont commentés en marge par ceux-ci: τὸ δοκοῦν εἶναι μωρόν. Au folio 180, b, (II Corinth., 4) le mot σημείοις est écrit au-dessus de ἀνθρωπίνοις (sic) et le mot σημεῖα au-dessus de σοφία (Ibid. verset 5). Certains feuillets sont couverts de semblables annotations, qui ont une grande importance pour la critique du texte du Nouveau Testament. Ce manuscrit mériterait d'être étudié. — Nous ne serions pas étonné que ce manuscrit fût le ια de Robert Étienne, qu'on croit manquer, et qu'on classe généralement sous le numéro 8. — De graves indices nous portent à le conjecturer, mais sans l'avoir vérifié. — Belle écriture cursive assez grosse. — Quelques titres et quelques lettres fleuronnés. — Le feuillet 333 a été rapporté et est en papier. —

Manuscrit Oriental. — 333 feuillets. — 18 lignes à la page. — 0m, 218 sur 0m, 186. — Reliure au chiffre de Henri IV. —

(Paul 16 (f° 80—256). — Apocalypse 4 (257-313). — Anciennes cotes: 12 = 219
f° 1, en haut: CCCXCII (R), 423 (D), 1886 (C) avec cette note: « Hunc li- (XIe siècle).
» brum dono dedit Janus Lascaris graecus, vir ut integerrimus ita doctissi-
» mus, mihi Petro Morieli Constantieno (i), decima Januarii, Anno ab
» incarn[atione] Dni M. D. XVIII. » — En bas le n° XXXXII, de la Bibliothèque du Cardinal Nic. Ridolfi. — Ce n'est pas, à proprement parler un volume des Actes et des Epîtres, mais un volume de Commentaires.

Le texte est cité accidentellement, mais on en donne seulement les premiers mots, si bien qu'on trouve rarement un verset entier. Par exemple f° 244 a (I Timoth. III, 16), on a de la peine à distinguer s'il faut lire θεὸς, puisque on ne cite que le commencement du verset. Il n'y a pas de doute cependant, d'après l'ensemble du commentaire, que le texte commenté ne portât θσ̄. — Appareil Euthalien. — Epître aux Hébreux placée après la deuxième aux Thessaloniciens. — Dans l'Apocalypse (f° 257–313) le texte est cité plus complètement et bien marqué à l'aide de guillemets marginaux. — fos 312–313. Table des 72 κεφάλαια de l'Apocalypse, précédée de la petite préface d'Arethas relative aux travaux de son prédécesseur André. Sur l'Apocalypse (Voir Paul 159), avec ce titre : Ἰωάννου πρόρρησις ἀψευδεστάτη (f. 312 a, col. 1). — Manuscrit soigné, mais à effacer de la liste. — H. Bordier, Description, etc., p. 138. —

Manuscrit Oriental en cursive — 313 feuillets. — 42 lignes à la colonne. — 0m 315 sur 0m 233. — Reliure au chiffre de Henri IV. — Sur le dos : 91 en haut, 1602 en bas. — Exposé dans l'Armoire XVII, no 81. —

* 13 = 14 (Voir Évangiles 33). —

15 = Coislin 25 (XIe siècle). Autrefois CXXI. — Actes (5–190) et Épîtres Catholiques (191–254) accompagnés de scholies marginales empruntées à divers auteurs. Les noms des auteurs sont écrits à l'encre rouge, en tête de chaque scholie, à savoir, St Chrysostôme, St Athanase, St Cyrille, St Irénée (f. 9 a; 17, a), Apollinaire, Sévère (ien) de Gabales, St Isidore de Péluse, Sévère d'Antioche, Théodore le moine, Didyme, etc.. En tête 1° (f. 1) on trouve l'ἔκθεσις κεφαλαίων τῶν πράξεων τοῦ Παμφίλου: Ἐκ πρων ἡμεῖς καὶ διδασκάλων τὸν τρόπον καὶ τὸν τύπον ὠφελημένοι, ἐγχειροῦμεν μετρίως τῇ δε τῶν κεφαλαίων ἐκθέσει (f. 1–3) — 2° Ἀποδημία παύλου (f. 4). — Les scholies portent des numéros d'ordre, notés avec les lettres de l'alphabet et reproduits en tête des scholies. — Au folio 25, a, on cite un fragment de l'homélie 77e de Sévère sur la Résurrection (Σευήρου ἀρχιεπισκόπου Ἀντιοχίας λόγος ΟΞ), à savoir les lignes 42–45 Patrol. Grecq. XLVI, col. 629. — Sévère est bien, d'ailleurs, avec St Jean Chrysostôme et saint Cyrille, celui de tous les écrivains auquel on a fait le plus d'emprunts. — Le verset des Trois Témoins manque (f° 244. b). — Beau manuscrit compilé par le prêtre André (f. 254. b), qui sollicite

les prières de ses lecteurs et de ses copistes.– κεφάλαια écrits en rouge, au haut et au bas des pages.– Ἀναγνώσματα et μαρτύρια aux marges.– Quelques notes relatives à l'usage liturgique.– Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, pages 75 et suiv.– J. A. Cramer, Catenae IV, pages IV–XII.–

Manuscrit Oriental en cursive très belle.– 254 feuillets.– 40 lignes à la page.– 0m 312 sur 0m 230.– Reliure Orientale en maroquin dont les fers ont été arrachés.–

[Paul 19].– Actes (1-56).– Épîtres Catholiques (56b-116).– Épîtres de St Paul (117-379).– Le texte des livres saints est écrit de la même main mais en petite onciale, au milieu des commentaires. Les premiers mots sont aussi tracés, en général, à l'encre rouge. Quelquefois les marges portent des guillemets. L'onciale, comme aspect, diffère à peine de la cursive.– Au f° 53, a, on omet, dans les Actes XXVII, 16, depuis Νησίον jusqu'à ἰσχύσαμεν.– Le verset des Trois Témoins manque f° 106, b.– On lit Θ̅C̅ ἐφανερώθη, dans la première à Timothée III, 16 (315, a).– Très belle écriture, nette, claire, soignée. Titres et majuscules en diverses couleurs.– Aux marges, notes liturgiques de seconde main et ajoutées à une époque moderne.– Les commentaires ne portent pas de nom d'auteur.– Vient du couvent de saint Athanase au mont Athos.– (Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, page 82).– Les feuillets 380-381 appartiennent à un livre liturgique et contiennent des fragments de l'office de St Longin. 16 = C. 26 (XIe siècle).

Manuscrit oriental en cursive moyenne.– 381 feuillets.– 40 lignes à la page.– 0m 292 sur 0m 213.– Veau au chiffre de Charles X.–

[Paul, 21.– Apoc. 19].– Ancienne cote sur le folio de garde du commencement 39, Séguier.– Actes (40-94).– Épîtres Catholiques (94a– 121).– Épîtres de St Paul (122b– 225), dans l'ordre habituel, celle aux Hébreux étant placée au dernier rang.– (Apocalypse (226 – 249).– ὀνόματα τῶν προφητῶν par Dorothée de Tyr (250 -258a).– Σύγγραμμα ἐκκλησιαστικὸν περὶ τῶν ἑβδομήκοντα μαθητῶν τοῦ κυρίου, par le même (258b– 267).– Ὅροι πίστεως ὀρθοδοξίας (268-269) ou symbole développé (Voir Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana 265-266).– En tête du volume on a placé 1° les ἀρχοτέλειαι τοῦ Ἀποστόλου, mais uniquement les Σαββατοκυριακαί (1-8) avec le Ménologe.– 2° les ὑ- 17 = C. 205 (An 1079).

ποθέσεις. prologues, κεφάλαια des Actes, épîtres, même de celles de St Paul (9-39), disposition qui est, ce semble, particulière à ce manuscrit. — Titres et numéros des κεφάλαια ou des leçons écrits à l'encre rouge. — Lettres à l'encre rouge, et même, mélange d'encre bleue et d'encre dorée. — En têtes et culs-de-lampe fleuronnés. — κεφάλαια reproduits au haut et au bas des pages. — Adaptation à l'usage liturgique. — ἀρχ et τε dans le texte. Indication des jours auxquels se rapportent les leçons à la marge en encre bleue. — Témoignages relevés d'après la méthode d'Euthalius. — Modifications à apporter au commencement des leçons. — Hyperbases marquées avec lettres rouges et or, dans le texte et aux marges (f. 60,b; 75,a; 77,b; etc.) — Deux courtes scholies marginales au feuillet 228,b. — Notes musicales. — Les feuillets 141, 225-227 sont plus modernes que le reste du volume. — Manuscrit beau et soigné. — Le verset des Trois Témoins manque (117,a) mais on lit θσ ἐφανερώθη dans la première épître à Timothée III, 16 (f. 201,b). — Voir Dom. B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, pages 264-266. — H. Bordier, Description des Peintures, etc, p. 174-175. —

Manuscrit Oriental et mixte en écriture cursive ressemblant au cursif des Evangiles, 7. — 270 feuillets. — 29 lignes à la page. — 0m,230 sur 0m,168. — Demi veau fatigué et piqué des vers. —

18 = C 202² (XI-XIVe s.) [Paul 22. — Apoc. 18]. — Ce manuscrit en parchemin (fo 1-26) et en papier (27-327) est composé de deux manuscrits qui étaient primitivement séparés. — Le premier contenait l'Apocalypse (fo 1-26) avec les commentaires d'André (Archevêque de Césarée — Πρωτόθρονος) en forme de scholies marginales. — Le second renfermait les Actes (30-115), avec une partie de l'appareil Euthalien, les Épîtres Catholiques (118-155) et les Épîtres de St Paul (156-327) suivant la disposition Euthalienne, c'est-à-dire, ayant l'épître aux Hébreux, après la seconde aux Thessaloniciens. — Les Actes et les Épîtres sont accompagnés de commentaires empruntés souvent à Saint Jean Chrysostôme. Notation liturgique aux marges, surtout dans les Actes. — Le second volume semble avoir été rédigé par un arabe ou en pays arabe: certaines pages de grec ressemblent presque à de l'arabe. — On lit dans la première à Timothée III, 16, θσ ἐφανερώθη (f. 312,a). Le verset des Trois Témoins manque (f. 148, a). — Cfr. B. Montfaucon, Bi-

bliotheca Coisliniana pages 263-264.—

Manuscrit Oriental en cursive du XI et XIIIe ou XIV siècle.—327 feuillets.— 61 et 38 lignes à la page.— 0^m.243 sur 0^m.173.— Veau au chiffre de Louis XVIII.—

(Voir Évangiles 38.)— 19=C.200.

[Paul 133.— Apocal. 52].— Ancienne cote: 2248.— Actes des Apôtres 51=56 (1-90).— Épîtres Catholiques (91-174).— Épîtres de St Paul (175-338) et Apo- (XIIe siècle). calypse (339-375).— Deux frontispices dessinés et ébauchés f. 174 b; 338,b; — Mutilé par la chute d'un feuillet à la fin: L'Apocalypse s'arrête à XXI, 17, λέγουσιν.— Chaque livre, sauf le dernier porte en tête une ὑπόθεσις.— Leçons liturgiques aux marges.— Notation des κεφάλαια comme dans l'édition de Lloyd.— Ἀρχοτέλειαι dans le texte.— On ne trouve point cet appareil dans l'Apocalypse, bien qu'elle soit de la même main que le reste du manuscrit.— Le verset des Trois Témoins manque, folio 136, b, ligne 4e.— On lit ὃς ἐφανερώθη dans la première épître à Timothée III, 16, f°. 286, a. 8e ligne avant la fin.—

Manuscrit Oriental en grosse cursive.— 375 feuillets.— 23 lignes à la page.— 0^m.250 sur 0^m.153.— Veau au chiffre de Louis Philippe.—

[Voir Évangiles 43 et Paul 130].— Ancienne cote: A/19 — « Oratorii 54=8410 Sammagloriani, ex dono P. P. de Borziau O.D.J.» — Actes et Épîtres Ca- Arsenal(XIe s.) tholiques (4-77).— Épîtres de saint Paul, dans l'ordre habituel (77^b — 189). — Ce manuscrit ne contient pas le verset des Trois Témoins (f. 73,b); mais il lit. ὃς ἐφανερώθη dans la première épître à Timothée III, 16 (f. 164.a).— Beaucoup de pages ont été réécrites, et, ce travail ayant été mal fait, elles sont d'un aspect peu gracieux.— L'Écriture primitive était assez belle.— Initiales rouges.— Nombreuses notes liturgiques. Hypobases marquées. Quelques scholies aux marges.— Quelques feuillets détériorés et lacérés, par exemple, les feuillets 75 et 76.— L'écriture, l'ornementation et le style général de ce manuscrit n'ont aucun rapport avec le cursif 43 des Évangiles, quoiqu'on ait l'habitude d'associer ces deux volumes.— ἀρχ et τέλ.—

Manuscrit oriental et mixte en cursive moyenne.— 189 feuillets.— 25 lignes à la page.— 0^m.216 sur 0^m.158.— Veau fauve.— Dos constellé de fleurs de lis.— Tranche dorée.—

[Paul 65].— Autrefois Colbert. 871, puis Regius 1886,2.— Ce manuscrit 62=60

(XVe siècle). contient les Actes (9-19), les Épîtres Catholiques (1-8; 20-34) et les Épîtres de saint Paul (34-122); mais en reliant les feuillets on les a fréquemment changés de place, en particulier dans les Actes et les Épîtres Catholiques. — Ce manuscrit n'est qu'une copie, du XIVe ou XVe siècle, d'un manuscrit ancien, rédigé sur le plan d'Euthalius. L'Épître aux Hébreux est placée après la seconde aux Thessaloniciens. — Ce qui donne à ce volume une certaine importance ce sont les courtes scholies marginales qui se rapportent à des passages du texte. — On comprend comment beaucoup de ces gloses ont pu se glisser dans la trame de l'écrit original. — La première épître de saint Jean a les marges couvertes de ces scholies, et une porte sur le texte οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσιν. Sur le mot τρεῖς on a écrit le signe θ, à l'encre rouge, et, à la marge, on l'a reproduit avec la note suivante: εἷς θ̅ς̅ μία θεότης. En regard de ἐφανερώθη, dans la première épître à Timothée III, 16, on a noté, à la marge, ὅτε σὰρξ ἐγένετο — Prologues — ὑποθέσεις — κεφάλαια. — Témoignages — κεφάλαια au haut des pages. Notations liturgiques aux marges. — Ἀρχοτέλεια dans le texte. Titres et majuscules en rouge. — Éloge de St Paul par Proclus (123-125). — Synaxaire (126-135) Quelques feuillets ont été réparés à une époque moderne, surtout dans les Actes. — En somme, manuscrit intéressant à consulter.

Manuscrit en papier oriental, en cursive moyenne. — 135 feuillets. — De 40 à 45 lignes à la page. — 0m,340 sur 0m,240. — Veau au chiffre de Charles X. —

*114 = 57 (Paul 134). — Anciennes cotes: CIↃCXLIX (R), 1253 (D), 2247 (C). —
(XIIIe siècle). Actes (4-46). — Épîtres Catholiques (47-64). — Épîtres de St Paul (64b-149) et Synaxaire (150-157). — Livres de Salomon (Cantique des Cantiques, Ecclésiaste et Sagesse) [158-227). — Les feuillets 1-4, 228-231 appartiennent à un autre manuscrit et contiennent des prières de l'Office. — Stiques marqués à la fin de chaque livre. — κεφάλαια au haut et au bas des pages. Notes liturgiques très complètes surtout dans les Actes ἀρχ̅ τέλος, ὑπερβ̅ (V̄) f. 12, a, 2; 20, b, 2; 30, b, 1; — De loin en loin quelques courtes scholies aux marges du manuscrit. — Texte très soigné. — Le verset des Trois Témoins manque folio 61, b, 1; mais on lit: θ̅ς̅ ἐφανερώθη dans la première Épître à Timothée, III, 16, folio 130, a, 1. (Samedi après Noël). — Chose singulière! il y a quatre courtes scholies

marginales portant sur I Jean V, 5-8 et ce sont les seules qu'on aperçoive sur les feuillets précédents et suivants. ἐλθὼν δὲ ὕδατος ou annote τουτέστι ὁ ἐλθὼν ..... ἐκ τῶν προφητῶν « καὶ αἵματος » τουτ' ἔστιν ὁ κύριος σὰρξ γενόμενος. — A τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες, on lit en marge : τοῦτ' ἔστι τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ ὁ πατὴρ. καὶ αὐτὸς ἑαυτοῦ — A ἓν εἰσιν on lit τοῦτ' ἐστὶ μία θεότης, εἷς θεός. — Ce manuscrit semble être le second volume du cursif 8 des Evangiles. Il paraît avoir été copié par le même scribe. — Collationné par J.G. Reiche, Codicum aliquot Graecorum Novi Testamenti Parisiensium nova descriptio, Gott. 1847. —

Manuscrit Oriental en très belle cursive. — 231 feuillets à 2 colonnes. — 26 lignes à la colonne non compris les κεφάλαια. — 0m,300 sur 0m,224. — Reliure au chiffre de Henri II. —

[Paul, 135]. — Autrefois Colbert. 5107, puis Regius 2393, 3.3. — Ac-* 115 = 58
tes commençant à XIV, 26 (1-25) [πλήρω]σαν.* Παραγενόμενοι. — Épî- (XIIIe siècle).
tres Catholiques (25-57). — Épîtres de St Paul (64-174). — Édition Euthalienne de cette partie du Nouveau Testament avec prologues, ὑποθέσεις, ἐκθέσεις κεφαλαίων, témoignages, etc.. — Tout cela figure en tête de chaque livre, mais rien n'est répété aux marges. — Courtes scholies marginales, très rares de première main, un peu plus nombreuses de seconde main. — Mutilé à la fin, s'arrête à Tite II, 10. De plus, l'Épître aux Hébreux devait être placée à la fin. — Elle n'est pas, en effet, après la 2e aux Thessaloniciens. — Ce manuscrit ne contient pas le verset des Trois Témoins (f. 47.a) mais il lit θσ̄ ἐφανερώθη (f° 167.a). — Plusieurs feuillets arrachés, d'autres déchirés à moitié ou aux trois quarts, notamment les feuillets 163-174. — Aux feuillets 58-63, on trouve un résumé de tous les chiffres d'Euthalius relatifs aux Épîtres de St Paul. — (Voir J. G. Reiche, Codicum aliquot Graecorum N. T. etc..). —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 174 feuillets. — 28 à 30 lignes à la page. — 0m,249 sur 0m,190. — Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. —

[Paul, 136. — Apocal. 53]. — Actes (1-82). Épîtres Catholiques (83-122). 116 = 59
— Épîtres de St Paul (123-294) dans l'ordre habituel et Apocalypse (295-331). (XVe siècle).
le tout avec l'appareil Euthalien un peu réduit. — Prologue d'Œcuménius sur

l'Apocalypse.— Les feuillets 295-300 formant le premier cahier de l'Apocalypse ont été retournés dans la reliure.— Ce manuscrit a été copié vraisemblablement vers l'an 1500, car il est de la même main que les cursifs 108-111 de St. Paul. Voir, d'ailleurs, la curieuse leçon Colossiens II, 2 (f. 238, b).— On lit θ̄σ̄ ἐφανερώθη dans la première à Timothée III, 16.— Voici le texte primitif de 1 St. Jean V, 6-8: Οὐκ ἐν τῷ ὕδατι μόνον, [ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ πνι. Καὶ ὅτι] τὸ πνᾶ ἐστιν ἡ ἀλήθεια. Ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες. τὸ πνᾶ καὶ (f° 115, b, fin).— Les mots enfermés entre crochets ont été soulignés (——.) par une seconde main, qui a écrit en marge: ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ αἵματι καὶ ἐν τῷ πνεύματι καὶ τὸ πνεῦμά ἐστι τὸ μαρτυροῦν ὅτι.— Quelques rares scholies marginales.— Copié par Georges Hermonyme.— A appartenu au Collège de Clermont puis à Letellier, Archev. de Reims, n° 1.—

Manuscrit Européen, en papier et en cursive.— 331 feuillets.— 22 lignes à la page.— 0m. 277 sur 0m. 184.— Veau au chiffre de Louis XVIII.—

*117 = 61. (Voir Evangiles 263).

118 = 101. [Paul, 138.— Apoc. 55].— Autrefois Colb. 4785, puis Reg. 2869.3.
(XIIIe siècle).— Actes (1-48).— Epîtres Catholiques (48b-70).— Epîtres de St. Paul dans l'ordre habituel (70-179).— Apocalypse (180-199).— Eloge de St. Paul par St. Jean Chrysostôme (199-200).— Entre les feuillets 198 et 199, il manque les versets Apocalyp. XIX, 18, καὶ σάρκος jusqu'à XXII, 17, καὶ ὁ διψῶν.— Prologues, ὑποθέσεις, Témoignages — ἀρχ τέλος, V̄ (Voir f° 36, a; 140, a).— Indication des jours auxquels sont assignées les leçons aux marges.— L'Apocalypse a 72 κεφάλαια; la table en est placée en tête du livre.— Scholies marginales très compactes dans les Epîtres de saint Paul, mais rares dans l'Apocalypse. Ce manuscrit ne renferme pas le verset des Trois Témoins (66, a), mais il lit: θς ἐφανερώθη (f. 151, b).— Nombreuses mouillures et piqûres de vers.—

Manuscrit en papier Oriental et en belle cursive.— 200 feuillets.— 28 lignes à la page.— 0m. 218 sur 0m. 153.— Maroquin rouge aux chiffres du Roi.—

119 = 102.A [Paul, 139.— Apocal. 56].— Seconde partie du Nouveau Testament
(X-XIIIe s.) dans l'ordre reçu en Europe.— Actes (1-61).— Epîtres de St. Paul (63-179).

Épîtres Catholiques (180-205). – Apocalypse (209-229). – Synaxaire (206-208). – Ce manuscrit est généralement écrit en cursive ronde, ressemblant souvent à de l'onciale ; rappelle le cursif 33 des Évangiles, mais de loin. – Les ὑποθέσεις et l'Apocalypse – ce qui est digne de remarque – sont écrites de première main, mais dans un autre genre de cursive, dans une cursive beaucoup moins soignée et plus courante. Il semble que le copiste ait voulu distinguer les parties Protocanoniques des parties extracanoniques ou deutérocanoniques. De plus, le Synaxaire est placé avant l'Apocalypse. – Adapté à l'usage liturgique ἀρχ et τέλος, avec indication des leçons aux marges et dans le texte. – Ce manuscrit lit θσ ἐφανερώθη dans la première à Timothée III, 16 (f° 152, a). Le verset des Trois Témoins manque (f° 201, a). –

Manuscrit Oriental en cursive ronde et moulée. – 229 feuillets. – 26 lignes à la page. – 0m, 235 sur 0m, 167. – Reliure Orientale en chagrin noir. – Fers arrachés. –

[Paul, 141]. – Manuscrit extrêmement mutilé au commencement, 120 = 103 A. à la fin et au milieu – A contenu les Actes (1-39), les Épîtres de St Paul (39-211) et les Épîtres Catholiques (212-243). (XIe siècle). – Du manuscrit primitif, rédigé en onciale de transition, il reste Actes (f. 14-38) XXI, 20 – XXVIII, 23, jusqu'à ἡμέραν. – Les épîtres aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens ont péri en grande partie ; il reste dix feuillets (151-160). – Dans l'Épître de St Jacques, il manque les versets IV, 3-14, et dans la première de St Jean les versets II, 9 – III, 3, III, 24 – V, 14. L'Épître de St Jude a péri en entier et la troisième de St Jean, ainsi qu'une partie de la seconde ont également disparu. – Feuillets lacérés pour avoir les titres. – Leçons curieuses. – Manuscrit assez beau d'apparence mais peu soigné. – Trois textes répétés dans le seul feuillet 242 et un de deux lignes. – 14 premiers feuillets en papier du XIVe XVe siècle, mais plusieurs déchirés ; le quatorzième s'arrête à Actes V, 25, πεσὼν ἐπὶ τοὺς πόδας ΑΥΤΟΥ. –

Manuscrit Oriental en cursive ronde – 243 feuillets. – 22 lignes à la page. – 0m, 250 sur 0m, 166. – Reliure aux armes du Roi. –

(Paul, 142). – Autrefois d'Auguste de Thou, puis Colbert 6123, 121 = 104 Regius 2859, 3.3. – Actes (1-81). – Épîtres Catholiques (81b-123). – Épi- (XIIIe siècle).

tres de St Paul (123-251) dans l'ordre habituel. – Synaxaire (252-257). – Prologues, ὑποθέσεις, Tables des κεφάλαια et des leçons. – Les leçons sont comptées aux marges, depuis le commencement des Actes jusqu'à la fin de l'Épître aux Hébreux. 49 dans les Actes; 78 dans les Épîtres Catholiques (= 49 + 29); 335 à la fin de l'Épître aux Hébreux (= 49 + 29 + 257). – Les feuillets 1-11, 241-243 ont été rapportés à une époque moderne et sont d'un scribe européen. En tête du feuillet 10, on lit ces mots: « Pour Monsieur d'Aimery ». – Beaucoup d'autres feuillets semblent aussi avoir été remplacés, mais à une époque très ancienne. – Nombreuses mouillures et beaucoup de piqûres de vers, surtout vers la fin. Des pages entières ressemblent à de la dentelle. –

Manuscrit en papier oriental et en cursive. – 257 feuillets. – 26 lignes à la page. – 0m, 185 sur 0m, 124. – Couverture en parchemin. –

122 = 105 (XIVe siècle). [Paul, 143]. – Autrefois Colbert 5259, puis Regius 2871, 2.2. – Volume de 248 feuillets extrêmement bouleversés contenant des fragments des Actes (1, 8-68), des Épîtres Catholiques (69-97) et des Épîtres de St Paul (2-7; 117-248). – Actes XIII, 41-48^b (f. 1); XIII, 48^b-XV, 13 (f. 10-15); XV, 14-22^b (f. 8); XV, 29^b-38, b (f. 9); XV, 38, b-XVIII, 26^b (f. 16-28); XIX, 6^b-XX, 9 (f. 37-42); XX, 16-XXI, 33^b (f. 29-36); XXI, 33^b, -XXVII, 7, b (f. 39-64); XXVII, 31, b-XXVIII, 17 (f. 65-68). – I Pierre, II, 20-III, 2; (f. 69); III, 17-I Jean III, 5 (f. 70-89). – I Jean, III, 21-V, 8 (f. 90-92); II Jean, 8-III Jean, 10, b (f. 93-94). – Jude, 7-fin (f. 95-97). – Romains, I-IV, 16 (f. 117-127). – Rom. IV, 24-VII, 9^a (f. 127-134); versets 9^b-17 aux trois quarts déchirés. – Rom., VIII, 18-I Corinth. I, 28^a (135-165). – I Corinth. II, -VIII, 1; (f. 166-178); IX, 6-XIV, 2 (f. 179-193); XIV, 10-Galates, I, 10 (194-234). – Galates, IV, 4. – Éphésiens I, 18; (235-248); – Timothée I, 14-V, 5. (f. 2-7). – Omet Actes XVII, 5 jusqu'à προσλαβόμενοι. – Éphésiens I, 10 ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ (f. 248, a) τὰ ἐπὶ τοῖς (Ibid.). – 12. ἔπαινον δόξης – 13 Ἡμεῖς. – 15 ἀγάπην εἰς. – 18 ὀφθαλμοὺς τῆς καρδίας. – κεφάλαια au haut des pages. – Nom des auteurs cités aux marges. – Stiques comptés à la fin des livres. – Prologue en tête de St Paul aux Romains. – Une partie de l'appareil Euthalien. – Feuillets 22, 63, 64, 74, 98, 135, 197 mutilés. –

Manuscrit oriental en cursive d'une forme particulière – régulièrement

couchée à droite (Voir Évangiles 27). — 248 feuillets. — 18 lignes à la page. — 0m, 220 sur 0m, 155. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

[Paul, 144]. — Actes (1-57). — Épîtres Catholiques (58-83) et Épîtres 123 = 106 A
de St Paul dans l'ordre habituel (83b-191). — Prologues, ὑποθέσεις. Té- (XIIIe ou XIVe
moignages, et l'ensemble de l'Appareil Euthalien. — ἀρχ, τελ., ὑπ, notation liturgique, etc.. — Quelques scholies aux marges. — κανονάριν ἤγουν Συναξάριν τοῦ ἐνιαυτοῦ καθὼς ἀποτέτακται ὑπὸ τῆς ἁγίας τοῦ θεοῦ μεγάλης ἐκκλησίας (fo 192-209). — Table des leçons sous une autre forme et d'une main plus moderne (210-216). — Horologion (217-233). — Psautier et Cantiques (234-275). — Mutilé: s'arrête peu après le commencement du Cantique des Trois Enfants. — Dans la première Épître de St Pierre, il est tombé un feuillet, entre le 64 et le 66 (I, 9 – II, 7); on l'a remplacé, mais on l'a laissé en blanc (fo 65). L'ὑπόθεσις et le reste de l'Appareil Euthalien manque devant la première épître de saint Jean (f. 73b – 74a, en blanc). — Les feuillets 169-276 sont un peu plus modernes que le commencement du manuscrit. — On lit dans I Timothée III, 16, θσ ἐφανερώθη (f. 170, a). Le verset des Trois Témoins manque (fo 78, b). —

Manuscrit Oriental en belle écriture cursive très régulière et très nette. — 275 feuillets. — 31 lignes à la page. — 0m, 222 sur 0m, 253. — Veau au chiffre de Louis Philippe. —

[Paul, 149. — Apoc. 57]. — Manuscrit copié par Ange Vergèce. — 124 = 124
Colb. 6584, puis Reg. 3427, 4. — Actes (1-76). — Épîtres de St Paul dans (XVIe siècle).
l'ordre ordinaire (77-236). — Épîtres Catholiques (236b-268) et Apocalypse (269-303). Ce manuscrit suit presque partout le Texte Reçu, même là où les autres manuscrits s'en éloignent. On lit θεὸς ἐφανερώθη dans la 1re à Timothée III, 16 (200, a). Le verset des Trois Témoins manque (262, b). — Fo 258. b le verset 19e du chapitre II de la première Épître de saint Jean est répété, mais il a été, la première fois, garni de points rouges. — Titres en couleur, à fond bleu, environné d'ornements or et pourpre. —

Manuscrit européen en cursive. — 303 feuillets. — 22 lignes à la page. — 0m, 125 sur 0m, 083. — Maroquin rouge. —

[Paul, 150]. — Synaxaire (1-29). — Actes (30-137a). — Épîtres Catholiques 125 = 125
(137a-185) et Épîtres de St Paul (185a-392), dans l'ordre habituel. — ἀρχ. (XIVe siècle).

τέλος et notation relative à l'emploi liturgique de cette partie du Nouveau Testament. — On lit, dans ce manuscrit θ̅ ἐφανερώθη (f. 345, b, 1ère ligne et premiers mots), dans la première à Timothée, III, 16. Le verset des Trois Témoins manque (f. 171, a). —

Manuscrit Occidental (?) en cursive. — 393 feuillets. — 16 lignes à la page. — 0m 169 sur 0m 120. — Reliure originale en chagrin noir. —

126 = 216 (XIe siècle). [Paul, 155]. — Anciennes cotes : no. 21 sur le feuillet de garde. — DCLI (R), 705 (D), 1885 (C), sur le premier feuillet. — Actes (1-85). — Épîtres Catholiques (86-128 a). — Épîtres de saint Paul (128a - 333). — κεφάλαια Euthaliens : 95 pour les Actes (4E), 13 pour St Jacques etc. — Les subdivisions, on le voit, sont comptées. Ces κεφάλαια sont écrits au haut de la page, en belle onciale dorée, comme le sont en général les τίτλοι des Évangiles. — Cette édition des Actes et des Épîtres est faite d'après le système Euthalien, mais beaucoup de détails sont omis. — Il n'y a guère que les ὑποθέσεις, les listes des κεφάλαια et les tables des témoignages de l'Écriture. — Les souscriptions finales sont en onciale dorée. — Stiques Euthaliens. — Titres en onciale ronde, très belle et très soignée, généralement en or, mais accompagnée aussi d'ornements de couleur. — Les deux colonnes du milieu sont consacrées au texte qui est en très belle cursive. — La marge est réservée aux scholies qui sont empruntées souvent à saint Jean Chrysostome, quelquefois à Origènes, à Apollinaire, Œcumenius. Ces scholies formaient primitivement une colonne affectant toute espèce de dessins, édicules, petits temples, portes, losanges, carrés groupés ou superposés, plus communément la forme d'une croix. Mais, comme cette disposition laissait beaucoup d'espace inoccupé, on a rempli postérieurement les vides en ajoutant de nouvelles scholies ; seulement on a répété quelquefois, dans ces secondes scholies, ce qui se trouvait dans les premières. Un certain nombre de pages produisent un très curieux effet. Voir, par exemple, l'épître aux Romains, fos 36 et suivants. Les scholies postérieures à la rédaction du manuscrit sont de plusieurs mains et remontent à des dates différentes. Les plus nombreuses sont en onciale minuscule écrite avec une encre très pâle ; on les rencontre un peu partout : plusieurs sont très longues ; d'autres sont très courtes ; quelquefois même elles sont insérées dans le texte, entre les lignes pour éclaircir quelques mots obscurs. — Le volume tout entier est très beau et produit un très curieux effet. On en voit rare-

ἵνα λέγει· ποῦ τὰ κατορθώματα τῶν ἰουδαίων ποῦ ἡ δικαιοπραγία· ἀλλ' ἡ καύχησις δείκνυσι μεγαλορρημονοῦντας. καὶ μηδὲν ἐπιδεικνυμένους ἔργον· :—

μένη ὑπὸ τοῦ μό
νου καὶ τῶν προ
φητῶν· δικαιοσύ
νη δὲ θῦ· διὰ πί
στεως ἰυ χυ· εἰς
πάντας καὶ ἐπὶ πάν
τας τοὺς πιστεύον
τας· οὐ γάρ ἐστι δια
στολή· πάντες
γὰρ ἥμαρτον καὶ
ὑστεροῦνται τῆς

τῆς δικαιοσύνης
αὐτοῦ. διὰ τὴν πά
ρεσιν τῶν προγε
γονότων ἁμαρτη
μάτων ἐν τῇ ἀνο
χῇ τοῦ θῦ. πρὸς ἔν
δειξιν τῆς δικαιο
σύνης αὐτοῦ ἐν τῷ
νῦν καιρῷ. εἰς τὸ εἶ
ναι αὐτὸν δίκαιον.
καὶ δικαιοῦντα

CURSIF 126 DES

ACTES F 141 b

δόξης τοῦ θ(εο)ῦ. δι-
καιούμενοι δωρε-
ὰν τῇ αὐτοῦ χάρι-
τι. διὰ τῆς ἀπολυ-
τρώσεως τῆς ἐν
χ(ριστ)ῷ ἰ(ησο)ῦ· ὃν προέ-
θετο ὁ θ(εὸ)ς ἱλαστή-
ριον διὰ τῆς πίσ-
τεως ἐν τῷ αὐτοῦ αἵ-
ματι. εἰς ἔνδειξιν

τὸν ἐκ πίστεως ἰ(ησο)ῦ
※ ποῦ οὖν ἡ καύχησις·
ἐξεκλείσθη· διὰ
ποίου νόμου· τῶν
ἔργων. οὐχί· ἀλλὰ
διὰ νόμου πίστεως·
λογιζόμεθα οὖν πί-
στει δικαιοῦσθαι
ἄν(θρωπ)ον. χωρὶς ἔρ-
γων νόμου· ἢ ἰου

ment qui révèle plus de soin et un soin plus minutieux. – Voir H. Bordier, Description des Peintures, pages 115-116. – Quoique la disposition générale et les matériaux mis en oeuvre appartiennent à Euthalius, l'Épître aux Hébreux occupe la place ordinaire, c'est-à-dire qu'elle vient la quatorzième parmi les épîtres de St Paul. – Le verset des Trois Témoins manque f° 119, b, col. 3, mais on lit θσ ἐφανερώθη dans l'épître première à Timothée, III, 16, f° 282, a, col. 2, vers le milieu. – Toute la ponctuation est marquée à l'aide de trois points (ὑποστιγμή, μέση στιγμή, τελεία στιγμή). Ces trois points ne sont pas stichométriques, puisque leur nombre ne correspond pas à celui des stiques dans chaque lettre. – Voir les deux planches ci-contre, qui représentent, à elles deux, une page entière du manuscrit, la page 141, b. –

Manuscrit oriental. – 333 feuillets à 2 colonnes avec scholies marginales. – 21 lignes à la colonne. – 0m,333 sur 0m,235. Reliure au chiffre de Henri IV.

[Paul, 154]. – Actes (f. 1-48a). – Épîtres Catholiques (f. 48a-72). – *127 = 217 (XIe siècle.)

Le tout accompagné de commentaires marginaux. Chaque livre est précédé de l'ὑπόθεσις et de la table des κεφάλαια Euthaliens, sauf les Actes où ces documents ont disparu par la chute des premiers feuillets. – Le verset des Trois Témoins manque (f. 68, en bas), mais on lit θσ ἐφανερώθη dans la 1ère Épître à Timoth. III, 16, (f. 351, b, dernière ligne). – Les Épîtres de saint Paul ne présentent que le κείμενον inséré au milieu de l'ἑρμηνεία (f° 73-373). – Le manuscrit est mutilé. Il finit un peu après le commencement de l'Épître à Philémon. – Outre les ὑποθέσεις et les κεφάλαια on trouve en tête de St Paul, une προθεωρία εἰς τὴν ὅλην διδασκαλίαν τοῦ ἁγίου ἀποστόλου Παύλου. – (f° 73-77). – L'Épître de St Paul aux Hébreux est placée, dans ce manuscrit, après l'Épître aux Éphésiens (f° 261, b-303, b), ce qui est digne de remarque. – Les commentaires sont très étendus et l'écriture en est très claire. Elle semble être de l'époque où on passait de l'onciale à la cursive. – Encre très jaunâtre. – Quelques titres légèrement ornés. – Cahiers numérotés. – 8 feuilles au cahier. – 37 sur le premier feuillet du dernier cahier. – Voir J. G. Reiche, Codicum aliquot Graecorum N. T. Parisiensium). –

Manuscrit Oriental (?) en cursive moyenne. – Page pleine. – 33 lignes à la page. – 0m,333 sur 0m,250. – Veau fatigué. –

128 = 218 [Paul 155]. – Colbert. 459, puis Regius. 2983, 2. – Actes (2-66). – Épîtres
(XIe siècle). de St Paul dans l'ordre habituel (67-304) et Épîtres Catholiques (305-317). – Les Actes sont accompagnés du commentaire de Théodoret. Celui des épîtres de St Paul paraît emprunté à divers auteurs, car on lit, en plusieurs endroits, les noms d'Œcuménius et d'Origènes. – Le texte est écrit en encre rouge au milieu du commentaire. – Épîtres Catholiques en encre ordinaire, sans commentaires, mais avec ὑποθέσεις. – κεφάλαια aux marges. – On lit θσ̄ ἐφανερώθη (248, b.) dans la 1ère à Timothée III, 16; Le verset des Trois Témoins manque dans la première Épître de Jean V, 7 (f. 315, a). – Beau manuscrit. – Sur le premier feuillet une croix formée de 40 petits médaillons juxtaposés et surmontée d'une colombe portant le rameau d'olivier. Exergue IC : XC : NI : KA. – H. Bordier, Description, etc. p. 138. –

Manuscrit Oriental (?) en cursive moyenne. – 317 feuillets. – 38 lignes à la page. – 0^m 326 sur 0^m 246. – Maroquin rouge aux initiales et aux armes de Colbert. –

129 = 220 [Paul, 156]. – Autrefois Colbert. 923, puis Regius. 2398, 3. – Actes (1-61).
(XIIIe siècle). – Épîtres de St Paul dans l'ordre habituel, (62-367^a) et Épîtres Catholiques (367^b-388) avec commentaires attribués à André de Crète. – ὑποθέσεις seulement. – Le texte est écrit à l'encre rouge entre les commentaires, mais en plusieurs endroits, il est devenu presque illisible. – Les feuillets sont numérotés avec les lettres grecques. Dans la première à Timothée III, 16, on lit θσ̄ ἐφανερώθη (f° 292, b, 1). Le verset des Trois Témoins manque (f° 381, b, 2). –

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. – 388 feuillets à 2 colonnes. – 43 lignes à la colonne. – 0^m 295 sur 0^m 203. – Veau au chiffre de Louis XVIII. –

130 = 221 [ἔκθεσ]ις κεφαλαίων τῶν πράξεων τοῦ Παμφίλου (1-2). –
(XIIe siècle). Actes (3-143) et Épîtres Catholiques (144-177) accompagnés de commentaires marginaux en formes de scholies empruntées à divers Pères, (voir n° 15), à St Athanase, St Jean Chrysostome, St Cyrille, Théodote d'Ancyre, Sévérien de Gabales, Sévère d'Antioche, Origènes, saint Irénée de Lyon etc., etc.. – Ce manuscrit est mutilé à la fin. Il devait vraisemblablement contenir les Épîtres de St Paul. – De plus il manque Actes XX, 38 – XXII, 3; Jacques V, 15 - 1 Petr. I, 7 a; 2 Petr. I, 14 – I Joan. I, 1; 1 Joan. IV, 12 - Jude, 9. – Quelques notes liturgiques. – Plusieurs feuillets paraissent avoir été rem-

placés peu de temps après la transcription du manuscrit.—

Manuscrit oriental en cursive moyenne.— 177 feuillets.— 41 lignes à la page.— 0m,283 sur 0m,212.— Maroquin rouge aux armes du Roi.—

(Paul 158).— Deuxième partie du Reg. 223 contenant, non pas le texte des Actes et des Épîtres Catholiques (fos 202-273), mais des commentaires sur cette partie du Nouveau Testament, avec les Prologues, les ὑποθέσεις, tables des κεφάλαια, l'Ἀποδημία Παύλου, etc., Le volume contenait primitivement les Épîtres de St Paul, puisque le dernier feuillet présente les κεφάλαια de l'Épître aux Romains.— Ce n'est pas, à proprement parler, un manuscrit des Actes.— Titres et lettres ornés.— Beaucoup d'abréviations.— 131= 223 (XII ou XIIIe s.)

Manuscrit oriental en cursive.— 72 feuillets.— 40 lignes à la page.— 0m,290 sur 0m,214.— Reliure de Hurault.— Tranche dorée. (Voir Paul 158).—

Maintenant à St Pétersbourg (Voir Evangil. 530).— 132= C. 196

(Paul 247).— A l'intérieur cotes : A, 6.— A. 0,35.— A. 0. L. 35.— sur le dos : A.O./35.— Épîtres de St Paul (1-110).— Épîtres Catholiques (110-132).— Enluminures sur le premier feuillet.— Paysage, Écusson et armes qui pourraient faire reconnaître la personne pour laquelle a été copié le manuscrit.— Les épîtres se succèdent dans l'ordre habituel, comme dans nos éditions imprimées. Ainsi l'épître aux Hébreux est placée au dernier rang parmi celles de St Paul.— Les premières et les dernières pages de chaque épître sont ornées avec beaucoup de goût.— Le verset des Trois Témoins manque fo 129, a.— Dans la première épître à Timothée III, 16, on lit θ̅ς̅ ἐφανερώθη. 210= A.o.35 (XVIe siècle).

Manuscrit occidental copié au XVe siècle par un scribe de profession — 132 feuillets de 0m,180 sur 0m,120.— Reliure de l'époque un peu fatiguée.—

(Paul 282.— Apocal. 109).— Autrefois De Mesmes 537, puis Regius 2247. — Manuscrit bilingue partout (Grec et Arménien) et trilingue (Grec Arménien et Italien), à partir des Épîtres Catholiques (f. 75 a). Le texte grec paraît être le plus ancien; l'Arménien semble avoir été écrit par saint Nersès de Lampron (Voir note, fo 292, b), qui vécut de 1153 à 1198. Le texte italien a été ajouté aux marges extérieures postérieurement à la rédaction du manuscrit. L'Arménien et le Grec occupent alternativement la colonne du milieu, le Grec au verso, l'Arménien au 240= Arm. 9 (XIe-XIIe s.)

recto des feuillets. – Mutilé au commencement et à la fin (Apocalypse XIX, 16). – Feuillets nombreux indignement lacérés, à savoir, 33, 75, 98, 111, 126, 127, 156, 182, 183, 199, 209, 210, 220, 221, 227, 228, 234, 235, 248, 249, 271, 272, 280, 281, 288, 290, 316). – pour avoir, ce semble, des spécimens de la Version Italienne. – Édition Euthalienne des Actes et des Épîtres Catholiques (1-113, a). – Épîtres de saint Paul (113 a – 292). – Apocalypse (293 – 323). – Prologues, ὑποθέσεις, Témoignages, κεφάλαια, en tête de chaque livre et aux marges. – Quelques notes liturgiques. – Dans le texte ἀρχ en abrégé, et τέλος en entier. – L'Ἀποδημία Παύλου s'arrête à εἶτα ἦλθεν (au lieu de διῆλθεν) εἰς Συρίαν καὶ .... (Patrol. Grecq. LXXXV, col. 649, B). – Les Actes commencent à partir de IV, 14. – Les Épîtres de St Paul suivent l'ordre Euthalien, c'est-à-dire, que l'Épître aux Hébreux est placée après la deuxième aux Thessaloniciens (f° 245 – 270). Les stiques sont comptés à la fin de chaque livre (Voir Introduction à la Critique textuelle du Nouveau Testament, I, pages 658 – 669). – L'Apocalypse (293 – 323) n'a ni prologue, ni κεφάλαια, ni aucune autre partie de l'appareil critique. Elle est de plus mutilée; elle s'arrête à XIX, 16, βασιλεὺς βασιλέων. – La version Italienne, qui commence au folio 75, avec les Épîtres Catholiques, ne dépasse pas le chapitre IV, 1 de l'Apocalypse (f. 298, b). – Au feuillet 292°, b, note autographe de St Nersès de Lampron. – On ne trouve pas, dans ce manuscrit, le verset des Trois Témoins (f° 106, a), ce verset ne figure dans aucun des trois textes, pas même dans l'Italien, ainsi qu'on peut le voir, dans la planche ci-contre. – Pour ce qui est de la première Épître à Timothée III, 16, ce manuscrit trilingue nous a conservé une curieuse leçon, leçon que nous avons été le premier à faire connaître (Introduction à la Critique Textuelle, page 661. en note) et qu'on a retrouvée depuis dans deux manuscrits du couvent de Grottaferrata. On peut voir cette leçon dans la Planche ci-dessous: Le Grec lit ὅσ θσ̄ ἐφανερώθη, au lieu des trois leçons qu'on rencontre ὅς, ou ὅ, ou θεόσ, qui est la variante la plus commune. La traduction Arménienne placée en regard et qui paraît avoir été revue par St Nersès de Lampron, porte, non pas ὅς θεός, mais θεὸς ὅς, Աչ որ; cela est d'autant plus digne de remarque, que la Version Arménienne, faite au commencement du cinquième siècle, ne connaît que

el mõdo, la fede nostra
ma chie quello che
uinci el mõdo. se non
quello che crede che
iesu sia fiiolo de dio.
questo e iesu xpõ el qle
uene p aqua 7 sangue.
non solamte in aqua
ma in aqua 7 sangue.
7 el spirito e el qual
testimonia. pho lo spi
rito e uerita. pho che
sono che dano testimõ
ianza. lo spirito, 7 laq
ua 7 el sangue, 7 qsti
tre sono in uno. Se noi
receuemo la testimõia
za del homini. la testi
monianza de dio, e ma
giore. pho che ella e la
testimoniaza del figli
ola suo. 7 quello che
(9.9.) crede nel
fiiolo de dio. ha el
testimõio de dio i se.
queli che non crede

ARMÉNIEN 9 F°106V° MAINTENANT CURSIF 24°

la leçon ὅ, puisque le relatif masculin, որ, se rapporte à խորհուրդ (μυστήριον), qui, en Arménien, est du genre masculin. Il y a donc là une preuve que la Version Arménienne a été revue, en quelques endroits sur le texte grec. Cependant, elle ne l'a pas été d'une manière régulière, car elle contient des passages que le Grec ne renferme pas. — (Actes, VIII, 37) et en omet d'autres que le Grec présente. C'est ainsi, que, dans la 1re aux Corinthiens XI, 24, on lit dans la colonne grecque κλώμενον tandis que la colonne Arménienne porte simplement : որ վասն ձեր, quod pro vobis, sans ajouter de verbe. —

Manuscrit Oriental en cursive et en bolorguir. — Grec-Arménien-Italien. — 333 feuillets à trois colonnes. — 38 à 45 lignes à la colonne. — 0m,280 sur 0m,220. — Veau très endommagé. —

262 = 159 Sp. (Voir Évangiles 738 et Apocalypse 123). —

263 = 906 Sp. (XII-XIIIe s.) Sur le premier feuillet, en bas R. 6896 bis. — Actes des Apôtres. — Ὑπόθεσις et prologues (1-6). Actes (6b-46). — Fragments de l'Épître de St Jacques (47-48). — II, 14 - IV, 3. — Quelques scholies aux marges. — Notes musicales en rouge, mais sans notes liturgiques. Il manque Actes XI, 5 - 22, XVI, 1-16 ; XXII, 10 - XXVIII, 31. — Jacques I, 1 - II, 14 ; IV, 3 - V, 20. — Quelques feuillets sont retournés et transposés. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 48 feuillets. — 20 lignes à la page. — 0m,215 sur 0m,150. — Demi reliure en parchemin. —

264 = C. 224 (X-XIe s.) (Paul 337. — Apocalypse 124). — Synaxaire (1-8). Συναξάριον περιέχον τὰ ἀναγνώσματα τῶν τε πράξεων καὶ τῶν ἐπιστολῶν, τὰ ἀναγινωσκόμενα ἐν τοῖς σάββασι καὶ κυριακαῖς καὶ λοιπαῖς ἑορταῖς τῶν ἁγίων. — Ce Synaxaire n'embrasse que les Actes, les Épîtres Catholiques et l'Apocalypse. — Appareil critico-historique emprunté à divers auteurs, en particulier à Dorothée de Tyr (8-24), sur les Apôtres, les Disciples et les Prophètes ; sur les noms Hébreux, etc. — Actes (28-111). — Épîtres Catholiques (111b-150). — Épîtres de St Paul (151-328) dans l'ordre habituel et l'Apocalypse (329-373). — Explication des noms Hébreux qui se trouvent dans l'Apocalypse (fo 374, b). — Noms des mois Latins, Grecs, Hébreux, Égyptiens, Cappadociens, Athéniens, Lacédémoniens, Bithyniens, Macédoniens, etc. (f. 375, a). — Explication de l'Alphabet Hébreu (f. 375, b).

Liste des Archevêques de Constantinople jusqu'à ξΓ θεόδωρος πρωτοσύγκελλος(?) καὶ σκευοφύλαξ (f. 376-377). - Liste des Empereurs jusqu'à Basile et à Constantin, (f°. 378). - D'après une note (XVIe siècle) ce manuscrit a appartenu à divers monastères orientaux. - Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, pages 274 - 279. - Très beau manuscrit. - Commentaires marginaux en forme de scholies, empruntés à divers auteurs, surtout à St. Jean Chrysostôme. - Portraits de St Jean Chrysostôme (f. 26, b) et de St Luc (f°. 27, b). - Appareil Euthalien assez complet: Prologues, ὑποθέσεις, κεφάλαια, Témoignages, notation liturgique, etc. 72 κεφάλαια sur les marges du premier feuillet de l'Apocalypse. - Scholies marginales. - Voir B. Montfaucon, B. Coisliniana, pages 276-277. - Dans ce manuscrit les τίτλοι ou κεφάλαια, sont comptés, et par livres, et par groupes de livres. - 40 dans les Actes; 18 (?) dans les Épîtres Catholiques; 120 dans les Épîtres de St. Paul. Le premier de l'Épître aux Romains porte le numéro 59 (Νθ) et le dernier de l'Épître aux Hébreux le numéro 179 (ροθ). - Cette notation est curieuse. - Ce manuscrit ne contient pas le verset des Trois Témoins (143, α); mais il porte θσ ἐφανερώθη dans la première épître à Timothée III, 16. - Notes liturgiques aux marges. Ἀρχ et τέλος dans le texte. - Titres soignés et fleuronnés. -

Manuscrit Oriental en belle cursive moyenne. - 379 feuillets. - 20 lignes à la page dans le texte. - 0m,250 sur 0m,196. - Veau au chiffre de Charles X. -

---

Article Quatrième.

Cursifs des Épîtres de St Paul.

Relevons d'abord, un certain nombre de manuscrits qui ont été déjà décrits dans les articles Deuxième et Troisième, à savoir: 5 = 106 (Évang. 5. - Actes 5); 6 = 112 (Évang. 6. - Actes 6); 8 = ? (Actes 50); 9 = 102 (Actes 7); 10 = ? (Actes 8); 12 = 237 (Actes, 10); 16 = 216 (Actes, 12, Apocal. 4); *17 = 14 (Évangiles *33, Actes *13); 18 = C. 199

(Evang. 35, Actes 14, Apocalypse 17); 19 = C. 26 (Actes, 16); 21 = C. 205 (Actes 17, Apocalyp. 19); 22 = C. 202² (Actes 18, Apocal. 18); 65 = 60 (Actes 62); 130 = Arsenal 8410 (Voir Actes 54); 131 = C. 196 (Evang. 330 et 476, Actes 132 et 214); *132 = 47 (Evang. 18, Actes *113); 133 = 56 (Actes 51, Apocal. 52); *134 = 57 (Actes *114); 135 = 58 (Actes *115); 136 = 59 (Actes 116, Apoc. 53); *137 = 61 (Evang. 263, *Actes 117); 138 = 101 (Actes 118, Apoc. 55); *139 = 102^A (Actes 119, Apoc. 56); *140 = 103 (Actes 11); 141 = 103^A (Actes 120); 142 = 104 (Actes 121); 143 = 105 (Actes 122); 144 = 106^A (Actes 123); 149 = 124 (Actes 124, Apocal. 57); 150 = 125 (Actes 125); *153 = 216 (Actes 126); 154 = 217 (Actes, *127); 155 = 218 (Actes 128); 156 = 220 (Actes 129); 158 = 223 (Actes 131); 282 = Arménien 9 (Actes 240, Apocal. 109); 337 = C. 224 (Actes 264, Apocal. 124); 341 = C. 207 (Evang. 770); 342 = C. 200 (Evang. 38, Actes 19, Apocalypse 23). — Ce dernier manuscrit n'a pas été encore classé parmi les épîtres de St Paul; mais c'est à tort qu'il passe pour ne pas renfermer les Épîtres de St Paul. Elles y sont, f°s 210-310 (Voir plus haut, page 48). —

20 = C. 27 (Xe siècle). Épîtres de saint Paul dans l'ordre habituel, accompagnées des ὑποθέσεις et de commentaires en forme de scholies. Les commentaires sont empruntés à Théodoret. — Mutilé: Manquent Romains I–VI, 13; l'Épître aux Colossiens et la première aux Thessaloniciens jusqu'à IV, 10. — Du feuillet 154 on passe au feuillet 171. — Nombreuses taches et mouillures. — Textes illisibles vers le commencement et vers la fin. — On lit θεὸ̄ ἐφανερώθη, dans la première à Timothée III, 16 (f. 186, a). — — Ce manuscrit vient du couvent de St Athanase au mont Athos. — Cf. B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, page 82. —

Manuscrit Oriental en parchemin et en cursive moyenne. — 257 feuillets. — Lignes très variables, de 40 à 50. — 0^m,355 sur 0^m,254. — Demi veau piqué de vers. —

23 = C. 28 (1056). En tête du premier feuillet: « Cote: CCIIII prisca. » Épîtres de saint Paul avec commentaires marginaux. — Le texte est placé à l'intérieur et rédigé en très grosse et très belle cursive. — Les épîtres se suivent dans l'ordre habituel. Les feuillets 85-89 sont plus modernes. — On lit θεὸ̄ ἐφανερώθη dans la première à Timothée III, 16 (f° 207. a). C'est par ce

mots que commence la première ligne du feuillet 207.— A la fin du verso du feuillet précédent, le mot μυστήριον termine l'alinéa. On a laissé une demie ligne vide. Très beau manuscrit.— B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, page 82-83.—— Ce manuscrit a appartenu au couvent de St Athanase, au mont Athos.—

Manuscrit Oriental en grosse cursive.— 270 feuillets.— 0m,377 sur 0m,257.— de 40 à 50 lignes à la page.— Demi veau piqué des vers et fatigué.—

Autrefois Colbert. 3790, puis Regius 2864,3.3.— Épîtres aux Phi- 145 = 108
lippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens et à Timothée, avec ὑποθέ- (XVe siècle).
σεις et ἐκθέσεις κεφαλαίων.— Dans la première à Timothée III,16, on lit θς̅ ἐφανερώθη (f. 56, b).— Feuillets 30-31, en papier et d'une écriture un peu plus récente.— Ce manuscrit formait le 4e volume des lettres de St Paul, les numéros 109, 110, 111 forment les volumes 1,2 et 5. Le 3e, contenant les lettres aux Galates et aux Éphésiens, manque.— Copié par Georges Hermonyme.—

Manuscrit Occidental divisé en 5 volumes en 1511.— 74 feuillets.— 15 lignes à la page.— 0m,183 sur 0m,128.— Reliure primitive en cuir fauve.— Plats gaufrés.—

Autrefois Colbertinus 3662, puis Regius 2864,3.— Épître de saint 146 = 109
Paul aux Romains précédée de tout l'appareil Euthalien: Prologues, (XVe siècle).
hypothèses, Ecthèses, ἀποδημία, etc.— Date 1511 (α̅φ̅ι̅α̅), à la fin et au commencement sur le premier feuillet de garde.— Même écriture que le numéro 145 (Reg. 108).— Les Épîtres aux Corinthiens devaient suivre autrefois, car les feuillets 63-64 contiennent encore les ὑποθέσεις et ἐκθέσεις κεφαλαίων de ces épîtres.— Les feuillets 1+2 de garde semblent avoir été lavés pour faire disparaître l'écriture primitive.—

Manuscrit européen copié par G. Hermonyme.— 64 feuillets.— 15 lignes à la page.— 0m,183 sur 0m,128.— Reliure primitive en chagrin noir.— Portraits de St Sébastien et d'un autre saint sur les plats.— Devise autour: « Tout passe fors aimer Dieu. »— En bas: « Julien des Jardins. »

Autrefois Colbert. 6116, puis Regius 2810,3.— Continuation du nu- 147 = 110
méro 146, sauf qu'une main différente a écrit (f. 2-5) en tête l'ὑ- (XVe siècle).
πόθεσις et l'ἔκθεσις de la première aux Corinthiens.— Les feuillets

79-80 sont aussi de la même main.- Date 1511 (ᾳφ. ιᾳ) au folio 80.- Épîtres aux Corinthiens.-

Manuscrit Européen en cursive.- 80 feuillets.- 0m,183 sur 0m,128.- Veau au chiffre de Louis Philippe.-

148 = 111 (XVIe siècle) Autrefois Colbert. 6212, puis Regius 2871, 6.- Fin des Épîtres de St Paul (À Tite, à Philémon et aux Hébreux.- λιμὴν μὲν ἡδύς. ἀλλὰ καὶ βίβλου τέλος. Ἄμφω γὰρ εἰσιν ἀνάπαυλα τῶν πόνων.- Les numéros 109, 110, 108, 111 appartiennent au même ouvrage, qui devait avoir un autre volume, puisque les Épîtres aux Galates et aux Éphésiens font défaut.- Copié par Georges Hermonyme.-

Manuscrit Européen en cursive.- 49 feuillets.- 15 lignes à la page.- 0m,183 sur 0m,128.- Veau au chiffre de Louis Philippe.-

161 = 126 (XVIe siècle). Ancienne cote: 3427.- Épîtres de saint Paul dans l'ordre reçu en Europe. Divisées en chapitres conformément au système de Robert Étienne.- Ces chapitres sont notés à la marge.- On lit θεὸς ἐφανερώθη dans la première Épître à Timothée III, 16 (fo 128, a). Titres et lettres fleuronnés dans le goût d'Ange Vergèce, qui a copié ce manuscrit. Dans l'Épître aux Colossiens II, 2 on lit: τοῦ θεοῦ καὶ πατρὸς τοῦ Χῦ (f. 109), leçon qui paraît admise chez les scribes du XVIe siècle (Cfr. Paul 108 et Actes 116.).-

Manuscrit Européen en cursive.- 168 feuillets.- 18 lignes à la page.- 0m,116 sur 0m,074.- Maroquin noir.-

157 = 222 (XIe siècle). Autrefois Colbert. 3002, puis Regius 1886, 3.- Apporté de Constantinople en 1676 (fo 1).- Épîtres de St Paul dans l'ordre habituel mais accompagnées de scholies marginales, avec ὑποθέσεις par St Jean Chrysostome et Théodoret.- Mutilé. Manquent. Rom. I, 1-11, 21-29; III, 26-IV, 9; IX, 11-22,- I Corinth. XV, 24-49 - Colos. I, 1-6.- On lit: θς ἐφανερώθη (f. 176, b).- Iotas généralement adscrits.- Nombreuses abréviations dans le texte des scholies.-

Manuscrit Oriental en cursive.- 227 feuillets.- 49 lignes dans la partie contenant les commentaires.- 0m,325 sur 0m,260.- Reliure primitive en maroquin noir.-

158 = 223 (Ann. 1045). [Actes 131].- Anciennes cotes: CCCCXXXIII (R), 505 (D), 2246 (C).- Manuscrit formé par la réunion en un seul volume de deux ma-

nuscrits différents. — 1ère Partie : Épîtres de St Paul (1-201), dans l'ordre habituel avec prologue, ὑποθέσεις et tables des κεφάλαια. — Scholies marginales formant commentaires. — Les renvois se font à l'aide des lettres de l'alphabet ou de signes de convention écrits en encre dorée. — Tables des κεφάλαια et répétition des κεφάλαια, au haut et au bas des pages, en encre dorée. — Manuscrit très soigné. — Entre les feuillets 14 et 15, il manque Romains IV, 11 - VIII, 2. — Sur le premier feuillet, on lit ces mots, dans la marge du bas : « Jo. Huraultii Boistallerii, 58. » — On lit θσ̄ ἐφανερώθη dans la première à Timothée, III, 16. — Fo 201, b. ἐγράφη ἡ βίβλος αὕτη χειρὶ θεοπέμπου ἀναγνώστου καὶ καλιγράφου (sic) καὶ ἐτελειώθη μηνὶ Ἰουλίῳ ἡμέρᾳ Α, ἰνδικτιονος ι̅ϛ̅ ϛφνγ. — Manuscrit très soigné et d'un très bel aspect. — Titres fleuronnés. Majuscules dorées, etc. —. (Voir Actes, 131). — Voir H. Bordier, Description, page 125-126. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 201 premiers feuillets du Regius 223. — Deux colonnes et 36 lignes à la colonne. — 0m,290 sur 0m,214. — Reliure de Hurault. — Tranche dorée. —

(Apocalypse 64). — Ancienne cote : 2248². — (222 a été barré à l'encre) Épîtres de St Paul dans l'ordre habituel (8-220), avec les prologues, ὑποθέσεις, ἀποδημία, tables des κεφάλαια, et tout l'appareil euthalien. — Les ὑποθέσεις sont écrites en onciale minuscule et à l'encre rouge. Quelquefois, il y en a deux. — Les κεφάλαια sont écrits en lettres dorées et en onciale, entre le texte et les scholies marginales. — En tête de l'Apocalypse (221-273) on lit ceci : Ἐκ τῶν Ἀνδρέα τῷ μακαρίῳ ἀρχιεπισκόπῳ καισαρείας καππαδοκίας εἰς τὴν Ἀποκάλυψιν πεπονημένων θεαρέστως σύνοψις σχολικὴ παρατεθεῖσα ὑπὸ Ἀρέθα ἀναξίου ἐπισκόπου καισαρείας καππαδοκίας. — Il est dit ensuite que le Bienheureux homme (c.-à-d. André) divisa l'Apocalypse en 24 λόγοι et en 72 κεφάλαια. Le chiffre 72 est un multiple de 24 (= 24 × 3). — On ajoute ensuite que S. Basile, Grégoire le théologien, St Cyrille, Papias, St Hippolyte et St Irénée ont défendu l'inspiration de ce livre. — Les λόγοι et les κεφάλαια sont reproduits aux marges, en lettres d'or, avec des numéros d'ordre. La table générale est placée en tête du livre (f. 221-222). — Titres ornés (voir en particulier fo 222b - 223, a). — Portraits de St Paul (f. 6, b) et de St Jean Chrysostome (7, a), à droite et à gauche duquel

sont aussi Œcuménius et Théodoret. — Tambes autour de la peinture à fond d'or et en tête du volume. — Inscription: Ἰωάννης ἡ δόξα τῆς ἐκκλησίας, λόγους ἐρευνῶν τοὺς ἀπορρήτους Παύλου. — Volume extrêmement soigné et dans un bon style.

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 273 feuillets. — De 50 à 55 lignes à la page. — 0m,300 sur 0m,215. — Veau au chiffre de Louis XVIII. — Tranche dorée. — (Exposé, Armoire XVII, n° 79).

160 = 225
(XVIe siècle). « Ex Bibliotheca Jo. Huraltii Boistallerii. Emi ab Andrea graeco 6. Scud. » — Ensuite: CCCLXXXVII (R), 519 (D), 2397 (C). — Commentaires de Théophylacte sur les Epîtres de saint Paul. — Le texte de saint Paul n'est cité qu'en partie et par fragments. — Ce commentaire ne va que jusqu'à la première à Timothée exclusivement. —

Manuscrit Oriental en papier et en cursive. — 401 feuillets. — 29 lignes à la page. — 0m,303 sur 0m,200. — Reliure en cuir noir; fers arrachés. — Tranche dorée. —

161 = 226
(XVIe siècle). Ancienne cote: 2443. — Commentaire sur l'Epître aux Romains I–VI, 9. — Le texte est intercalé au milieu, et reproduit en caractère oncial. —

Manuscrit (Européen ?) Copié par un scribe de profession. En papier et en cursive. — 96 feuillets. — 33 lignes à la page. — 0m,318 sur 0m,210. — Reliure en chagrin fauve aux armes du Roi. —

162 = 227
(XVIe siècle). Anciennes cotes: « L. C. Bigot 22, puis Reg. 1892,3. — Ex libris gravé de Bigot, à l'intérieur de la couverture. — Sur le premier feuillet en haut: « Ex Bibliotheca J. Jacobi Mentelii V. P. Castro Theod. » Chaîne sur la 1ère Epître aux Corinthiens. — La chaîne est empruntée à St Jean Chrysostôme, à Théodore, Théodoret, Sévérien, Origènes, souvent à Photius. — Ce manuscrit a été écrit par un helléniste européen. —

Manuscrit Occidental. — 213 feuillets en papier et en cursive. — 31 lignes à la page. — 0m,341 sur 0m,230. — Reliure en parchemin. —

163 = 238
(XIIIe siècle) Anciennes cotes: CCIↃↃ, (R), 2219 (D), 2999 (C). — Chaîne sur l'Epître aux Hébreux. Le texte est cité au milieu, au moins en partie. Les noms des auteurs, auxquels est emprunté le commentaire, sont écrits à la marge, à l'encre rouge, soit en entier, soit par des sigles: Théodoret, Origènes, Athanase, St Jean Chrysostôme, etc.. On indique

même quelquefois de quels ouvrages est pris l'extrait, par exemple, St. Athanase, κατὰ Ἀρείου καὶ Ἀπολλιναρίου (f. 13, b). – Le volume se termine, avec le chapitre VIII, mais il n'est pas mutilé, preuve que la chaîne avait un second volume. Au folio 391, b, on lit d'une main plus moderne : τοῦτο τὸ βιβλίον ἐξωνησάμεν ἐν Ἀδριανουπόλει εἰς ςϡνγ (1453) ἰουλίου λ κάρανος (?) λουκᾶς Δουκᾶς. –

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. – 391 feuillets. – 23 lignes à la page. – 0m. 196 sur 0m. 130. – Reliure au chiffre de Henri IV. – (1604 sur le dos, en bas, et 64 en haut). –

Anciennes cotes sur le feuillet de garde : « In catalogo codicum Graecorum Nicolaï Rodulphi Cardinalis. » – Colbertinus 3769. – Sur le premier feuillet : 780, 1983. – Commentaires de Théodoret sur les Épîtres de St. Paul. Le texte est cité accidentellement au milieu du commentaire, mais il n'en est pas distingué par le caractère. – L'Épître aux Hébreux est placée après la 2e aux Thessaloniciens. – D'après une note manuscrite placée en tête du volume, le manuscrit a été copié à Venise. – Feuillets de garde en parchemin. – 164 = 849 (XVIe siècle).

Manuscrit occidental en papier et en cursive. – 261 feuillets. – 30 lignes à la page. – 0m. 331 sur 0m. 228. – Maroquin violet au chiffre de Henri IV. Tranche dorée. –

Feuillets 3, bis, à 12, contenant un commentaire sur les Épîtres de saint Paul. Le κεῖμ (κείμενον) est écrit assez souvent à l'encre rouge, au milieu de l'ἑρμηνεία. – Le feuillet 3 contient l'épître aux Romains XVI, 2, à partir de καὶ γὰρ αὐτὴ προστάτις jusques à Romains XVI, 14. – – Les feuillets 4-11 contiennent l'épître deuxième à Timothée, à partir de II, 19, ἔχων τὴν σφραγῖδα jusqu'à la fin. – Vient ensuite l'ὑπόθεσις de l'Épître aux Colossiens, preuve que l'ordre des épîtres dans ce manuscrit était assez différent de celui que nous connaissons. – Commencement de l'épître aux Colossiens (f. 11, b). jusques à I, 4. – Le Feuillet 12 contient la préface de l'Épître aux Hébreux et le commencement du commentaire jusques à I, 2. 338 = 1001 Sp. (XIVe siècle).

Manuscrit Oriental en cursive minuscule. – 12 feuillets. – 31 lignes à la page. – 0m. 190 sur 0m. 114. – Paquet de papiers dans un étui. –

339 = C. 95 (XI-XIIe s.) Épîtres de saint Paul accompagnées des commentaires d'Œcuménius. – Le texte de St Paul occupe la colonne intérieure, dont la largeur ne dépasse guère le cinquième de la page entière. – Il est écrit en plus gros caractères. – Ce manuscrit lit : θς ἐφανερώθη dans la première épître à Timothée III, 16 (fo 274, a). – L'Épître aux Hébreux est placée après celle à Philémon, comme dans les éditions ordinaires. – Sur le premier feuillet en bas : « Ego Claudius Severus Com. » – B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, page 150. –

Manuscrit Oriental en cursive dépassant la moyenne. – 348 feuillets. – 28 lignes à la page. – 0m, 358 sur 0m, 253. – Veau piqué des vers, aux armes et au chiffre (PS) de Séguier. –

340 = C. 217 (XIIIe siècle). Épîtres de St Paul avec commentaires marginaux en forme de scholies, et empruntés à plusieurs Pères. – Les Épîtres sont rangées dans l'ordre ordinaire. – Celle aux Hébreux vient la dernière. – On lit θσ ἐφανερώθη dans la première à Timothée III, 16. (f. 178, b, avant dernière ligne). – Appareil Euthalien assez complet. Voir B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, p. 273. – Écriture un peu étrange. – Feuillets de la fin déchirés et maculés. – Abréviations. – En tête (f. 1-4) fragments de Lectionnaire et (5-15) d'un livre ascétique.

Manuscrit Occidental (?) en cursive moyenne. – 227 feuillets. – 52 lignes à la page. – 0m, 282 sur 0m, 205. – Veau au chiffre de Charles X et à la fleur de lis. – Dos en maroquin rouge. –

342 = C. 200 (Voir Évang. 38. – Actes 19. – Apocal. 23). –

343 = C. 208 (1656). Einnorel Bellérophon. Scholies sur l'Épître aux Romains. – Au chapitre V, 1, on lit ἔχωμεν. – Manuscrit sans valeur. –

Manuscrit occidental en papier et en cursive. – 108 feuillets. – 24 lignes. – 0m, 213 sur 0m, 153. – Demi-parchemin. –

Article Cinquième.

Cursifs de l'Apocalypse.

Rappelons, d'abord, les cursifs qui ont été déjà décrits, 1° dans

les Evangiles (5, à savoir: 18, 35, 38, 263, 738) 2° dans les Actes (10, à savoir, 10, 12, 17. 18, 51, 116, 118, 119, 124, 264) et 3° dans St. Paul (1, à savoir. 159) et qui sont classés de la manière suivante: * 51 = Reg. 47 (Evang. 18, Actes * 113 – Paul *132). – 17 = C. 199 (Evangiles 35, Actes 14, Paul 18); – 23 = C. 200 (Evang. 38, Actes 19, Paul 342). – 54 = Reg. 61 (Evang. 263, Actes *117, Paul *137). – 123 = 159 Sp. (Evang. 738, Actes 262). – 2 = Reg. 237 (Actes 10, Paul 12). – 4 = Reg. 219 (Actes 12. Paul 16). – 19 = C. 205 (Actes 17, Paul 21). – 18 = C. 202. 2 (Actes 18, Paul, 22). – 52 = Reg. 56 (Actes 51, Paul 133). – 53 = Reg. 59 (Actes * 116, Paul 135). – 55 = Reg. 101 (Actes, 118, Paul 138). – 56 = 102 A (Actes 119, Paul *139). – 57 = Reg. 124 (Actes 124, Paul 149). – 124 = C. 224 (Actes 264, Paul 337). – 64 = Reg. 224 (Paul 159). – On a classé sous le n° 152 des épîtres de St. Paul et 60 de l'Apocalypse, un prétendu manuscrit 136 a qui n'existe pas: – Cela fait, en tout, 16 manuscrits contenant deux. trois ou quatre portions du Nouveau Testament. —

Autrefois Colbertinus 3581, puis Regius 2854, 5. – Volume écrit par un helléniste européen. – Apocalypse (f° 91 – 126). – Job (f. 1-50) et Discours de St Justin aux Gentils (f. 51-90). – 58 = 19 (XVIe siècle).

Manuscrit en papier et en cursive moyenne. – 126 feuillets. — 22 lignes à la page. – 0m. 200, sur 0m. 140. – Veau au chiffre de Louis Philippe. –

Apocalypse avec les commentaires d'André évêque de Césarée en Cappadoce. – Prologue adressé à Phocas. – Le texte est écrit au milieu du commentaire, mais en plus gros caractères. – En marge on a placé les mots κείμενον, ἑρμηνεία. – Au folio 83. a on lit à la fin de l'Apocalypse: « Ægid. De Noailles. » — Ce manuscrit est en très belle cursive, mais il a été copié en Europe. — 59 = 99 Sp. (XVI – XIIe s.)

Manuscrit Occidental en papier et en cursive. – 83 feuillets. – De 30 à 35 lignes à la page. – 0m. 208 sur 0m. 140. – Veau au chiffre de Charles X. —

Autrefois Colbert. 5102, puis Regius 2288, 3.3. – Volume de mélanges, parmi lesquels figure l'Apocalypse (f. 281 – 293). – Mouillures et piqûres nombreuses. – Mutilé: finit (f. 293, b) à XXII, 8, Ἰωάννης ὁ ἀκού(ων). – Les feuillets 294-295 appartiennent 61 = 491 (XIIIe siècle)

aux mélanges.— Le texte de l'Apocalypse est assez curieux, d'après les passages que nous avons collationnés.—

Manuscrit Oriental en papier et en cursive.— 295 feuillets.— 40 à 45 lignes à la page.— 0m, 252 sur 0m, 158.— Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert.—

62 = 239 (1423). Anciennes cotes : CIϽCIϽLXII (R), 2908 (D), 2279 (C).— Apocalypse (fos 1-117) avec les commentaires d'André, Archevêque de Cappadoce.— En tête table des κεφάλαια au nombre de 72.— Le texte et les commentaires sont distingués par les mots κείμενον et ἑρμηνεία, dont les sigles sont placées aux marges.— Au folio 117.b on lit en βαροξλα (1423), 9 Octobre.— Belle écriture cursive.— Peintures aux marges (voir fos 51; 54, b; 56; 58; 76; etc.).— Les folios 118-119, d'une main plus moderne, contiennent un fragment de l'Évangile de l'enfance du Sauveur.—

Manuscrit Oriental en papier et en cursive.— 119 feuillets.— 27 lignes à la page.— 0m, 217 sur 0m, 140.— Reliure originale en cuir jaune.— Tranche dorée.—

62 = 240 (1543?) Anciennes cotes : DCCCCVII (R), 2907 (D), 991 (C).— Apocalypse avec les commentaires d'André de Césarée.— Les mots κείμενον et ἑρμηνεία figurent aux marges.— Ce manuscrit a été écrit en Europe, par un scribe de profession.—

Manuscrit Occidental en papier et en cursive assez régulière.— 319 pages.— 22 lignes à la page.— 0m, 227 sur 0m, 158.— Reliure en cuir de Russie aux armes de François Ier.— Fers arrachés.— Tranche dorée.—

63 = 241 (XVIe-XVIIe s.) Anciennes cotes : VIII parmi les manuscrits de Jacques Auguste de Thou.— Colbert. 4032, puis Regius 2998, 3.— Apocalypse avec les commentaires d'André, Archevêque de Césarée.— Table des chapitres en tête.— Mauvaise écriture.—

Manuscrit Occidental en papier et en cursive.— 294 feuillets.— 13 lignes à la page.— 0m, sur 0m, .— Reliure antique en chagrin.— Plats gaufrés.—

123 = 159 Sp. (XIIIe siècle). (Evang. 738.— Actes 262).— Ancienne cote : BC. 36 sur le feuillet de garde.— Apocalypse précédée de la liste des κεφάλαια et munie de commentaires (1-50).— Le texte est écrit en plus gros caractères et il est

marqué à la marge de ce signe >>, placé devant chaque ligne et tracé à l'encre rouge. — Ce manuscrit contient aussi les Épîtres de St Jean (51-54), mais sans aucun commentaire. — (Actes 262). —

Manuscrit oriental, en papier et en cursive. — 406 feuillets. — 36 lignes à la page. — 0m, 404 sur 0m, 278. — Veau au chiffre de Charles X. — (Voir Évangiles 738). —

Article Sixième.

Onciaux et Cursifs contenant l'Évangéliaire.

(Les Onciaux sont marqués d'une croix (✠).

Rappelons, d'abord, un évangéliaire, dont il a été question précédemment, à savoir le no 419 (Cfr. Evang. 120 = 185 Sp.), et les Évangéliaires, 14 (Reg. 315), 98 (Reg. 377), 99 (Reg. 380), 100 (Reg. 381), 101 (Reg. 303), qui ont été à tort, classés parmi les Cursifs des Évangiles, sous les numéros 322, 325, 327, 328, 303. — Nous devrons également observer plus loin, que l'Évangéliaire 97 est, en réalité, un manuscrit des Évangiles. — Voir no 324, page 85. —

Autrefois Colbert 700, puis Reg. 2467, 3. — Les deux premiers feuillets de garde sont en caractère cursif. — Le reste est en onciale du VIIIe - IXe siècle. — Ce manuscrit ne contient que les Σαββατοκυριακαί, même pour St Jean (6-98b). — St Mathieu (98b-135). — Ménologe (136-238). Luc et Marc ont disparu. — Très mutilé. — Écriture très belle, plus belle que celle du manuscrit Coislin 31 (Voir Évangéliaire 13). — On trouve, dans ce volume l'ἑωθινὸν V (Marc XVI, 9-20), au feuillet 239, b; St Jean V, 3-4 (fo. 47.a, 2); mais on n'aperçoit nulle trace de St Jean VIII, 3-11. Quant à Luc XXII, 43-44, le manuscrit est mutilé aux endroits où il aurait pu se rencontrer. Quatre premières pages en onciales dorées. — Une centaine d'initiales fleuronnées. — Peintures le plus souvent coupées avec des ciseaux. — ✠ 1 = 278 (IXe ou VIIIe s.)

Un beau portrait d'ange, dans le style antique (fo 220).– Texte accentué de première main.– Mabillon, Palaeographia graec. page 229.– H. Bordier, Description, etc I, page 94-95.–

Manuscrit oriental en très belle onciale.– 265 feuillets à deux colonnes; 10 lignes par colonne.– 0m,292 sur 0m,238.– Maroquin rouge aux armes du Roi.–

✠ 2 = 280 (IXe siècle). Autrefois 612 (?), 274, puis Colbert. 2215, enfin Reg. 2243, 2.2.– Ce manuscrit est très mutilé.– Caractère oncial pour les textes; les notes liturgiques sont en petite onciale ou en caractère cursif.– Jean (1-37 b,2).– Mathieu (37b,2-103).– Luc (104-152).– Marc (152-210).– Ménologe (211-257).– Ἑωθινὸν γ̄ (Marc XVI, 9-20) aux feuillets 198b; 210, b.2; Luc XXII, 43-44 au feuillet 161. a, 1; Jean V, 3-4 au feuillet 16, b, 1, 2; Jean VIII, 3-11 au feuillet 218. a, 1.– Feuillets déchirés en très grand nombre, 103, 104, 122, 123, 148, 149, 151, 155; Au 8 Octobre, on lit cette note: Τῆς ἁγίας Πελαγίας τῆς πόρνης ζήτει εἰς τέλος τοῦ βιβλίου. Il s'agit évidemment là de Jean VIII, 3-11, qui est ordinairement placé à la fin des Évangéliaires, parmi les διαφόρους μνήμας.– Au folio 161. a, on lit en marge, en face de ὤφθη (Luc XXII, 43) la sigle de λουκᾶς; puis, après Luc XXII, 44, on aperçoit, dans le texte, Μ̄ en encre noire, et, à la marge, Μ̄θ en encre rouge, qui sont les sigles de Ματθαῖος.– Notes et ponctuation musicales, ayant peut-être quelque rapport avec la Stichométrie.– Dans cet évangéliaire, quelques parties offrent une disposition spéciale.– Les ἑωθινὰ ἀναστάσιμα sont placés après l'Office de la semaine Sainte (f 198-209, b, 1).– Après (f 209, b, 1), vient τῇ κυριακῇ τῶν βαΐων - εἰς ὄρθρον. ἐκ κατὰ Ματθαῖον (fo 209, 210).– A la fin de cet évangéliaire (f 210, b, 2, en bas), on lit Ἀνα. τῆς Ἀναληψήσιμον (sic). ζήτει γ̄ ἀνα. ἑωθ.– Ἀνα. τῆς Ν̄, etc..

Manuscrit oriental en belle onciale.– 257 feuillets à deux colonnes.– 19 lignes.– 0m,272 sur 0m,205.– Mutilé à la fin.– Quelques titres fleuronnés.– Maroquin rouge aux armes du Roi.–

7 = 301 (1205).. Anciennes cotes barrées à la plume: 284, 292.– Plus tard ce manuscrit est devenu le Colbert. 614, puis le Reg. 1884.7.– Jean

(1-41b). – Mathieu (41, b, 1 – 108, b, 2). – Luc (108, b, 2 – 190, b, 2). – Marc (190 b, 1 – 270). – Ménologe (270, a, 2-316). – Notes en ponctuation musicales. Majuscules en rouge. – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f. 307, b, 1 et 33, a). – Luc XXII, 43-44 (f° 226, b, 1); Jean V, 3-4 (18, a, 2). – Un nombre très considérable d'indications du Ménologe ont été retouchées ou complètement changées surtout pour ce qui regarde les Leçons. – Ainsi, au 8 Octobre, on lisait, d'abord: τῆς ὁσίας Πελαγίας: ζήτει τῇ Γ τῆς ε̄ ἑβδομάδος τοῦ Ἰωάννου. „Εἶπεν ὁ κύριος τοῖς ἑαυτοῦ μαθηταῖς· Οὕτως ἠγάπησεν ὁ θς̄. A la place de cette indication qu'on a barrée, on a écrit: ζη̄ τὸ ια̅ σεπτεμβρίου εἰς τὰς ιζ (f. 276, a). – Au 16 septembre, on indique comme leçon de Ste Euphémie la leçon du Lundi de la 4e semaine de Luc, c'est-à-dire, Luc VII, 36-50. Au 11 septembre, pour Ste Theodora, on indiquait, d'abord, la leçon du mardi de la 3e semaine de Jean (VI, 27-33); mais, dans une note écrite à la marge, on renvoie au 16 septembre. – On voit que ce Ménologe a été retouché; comparez surtout feuillets 271, 275, 280. – Le ménologe primitif serait à étudier. – (ϛΨΙΓ (= 6713 ou 1205) f. 316, b, 2). –

Manuscrit oriental, en cursive moyenne. – 316 feuillets à 2 colonnes. – 20 lignes à la colonne. – 0m,300 sur 0m,209. – Maroquin rouge.

Autrefois Colbert. 648, puis Reg. 1884, 11. – Jean (1-29, b, 1). – Mathieu (30-81, a). – Luc (81 – 153. a). – Marc (153-200, b, 1). – Ménologe (200-300). Au 8 Octobre rien. – 16 Septembre: Ste Euphémie; on lit saint Luc. Le 1er Avril manque. – ἑωθινά (300b-306). – ἐγράφη χειρὶ κοσμᾶ μοναχοῦ πανωρίστου (f. 309, a, col. 1 en bas). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f. 23 a-b et f. 301, a, 1); Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; mais on ne trouve nulle part Jean VIII, 3-11. – Ce qu'il y a de curieux et ce qui est pour nous un exemple unique jusqu'à ce jour, c'est que Luc XXII, 43-44, figure, non seulement à la messe du Jeudi Saint, entre St Mathieu XXVI, 39 et 40 (f° 169, b, 1), mais aussi à la troisième férie du Tyrophage (folio 147, a, 1). – Au commencement et à la fin il y a un feuillet tiré de quelque manuscrit latin à trois colonnes. – Celui de la fin porte des annotations. – Titres ornés en couleurs (f° 1, 30,

8 = 312 (XIVe siècle)

82, 153, 200). – Lettres dorées et fleuronnées. – Caractère cursif extrêmement net. – Le feuillet 6 a été huilé pour être calqué sur un autre et remplacer un feuillet disparu. –

Manuscrit italien (?). – 209 feuillets à 2 colonnes. – 29 lignes à la colonne. – 0m, 344 sur 0m, 276. – Maroquin rouge avec armes du Roi.

9 = 307 (XIe siècle). Autrefois Colbert. 681, puis Reg. 2466, 5. – Jean (1-33b, 2). – Mathieu (33, b, 1-99). – Luc (101-190b). – Marc (190b, 2-209). – Pas de Ménologe : s'arrête au Samedi Saint et n'est pas mutilé. – Les ἑωθινά sont omis. – Contient Jean V, 3-4 (f 13, b, 2) ; Marc XVI, 9-20 (26, b, 1, Premiers mots seulement). – Luc XXII, 43-44, non pas au mardi du Tyrophage (fo 183, b, 2), mais au Jeudi Saint à la Messe (fo 230, a, 1). – Titres et notes musicales en rouge, feuillets 99, b, et 100 laissés en blanc. –

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. – 259 feuillets à 2 colonnes. – 24 lignes à la colonne. – 0m, 333 sur 0m, 234. – Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. –

10 = 287 (XIe siècle). Autrefois 279 (Cote barrée à la plume), puis Colbert. 721, enfin Reg. 1884, 8. – Mutilé, commence au mercredi de la 1re semaine de Mathieu. – Mathieu (1-42). – Luc (43-94b). – Marc (94, b, 2 – 142). – Il manque aussi à la fin les ἑωθινά et le Ménologe. – – Le mardi du Tyrophage (τῇ γ̄ τῆς τυροφάγου fo 91, a) l'Evangile est pris dans St Luc XXII, comme d'habitude et les versets 43-44 sont omis (fo 91, b, 1, en haut). La leçon porte cependant en tête : Ἐκ κατὰ Μάρκον. – Luc XXII, 43-44 est inséré dans Mathieu, à la leçon de la messe du Jeudi Saint (fo 111, a, 1) : – Feuillets 117, 142, etc. – Mutilés. – Quelques titres fleuronnés. – et quelques lettres ornées. – Notes musicales. –

Manuscrit Oriental en grosse cursive. – 142 feuillets à 2 colonnes. – 23 lignes. – 0m, 320 sur 0m, 237. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

11 = 309 (XIIIe siècle). Autrefois 302 (Cote barrée à la plume). Puis Colbert 1265, enfin Reg. 1884, 10. – Manuscrit ressemblant par l'écriture au numéro 10 ; mutilé et commençant au mardi de Pâques. – Jean (1-39). – Mathieu (40-59). – Luc (60-84). – Marc (85-94). – Ménologe (96-142). – Il manque les évangiles de la Semaine Sainte et les ἑωθινά.

– Ce volume ne contient que les Σαββατοκυριακάς des trois derniers évangélistes. – Au 8 Octobre, pour la fête de Sainte Pélagie, on renvoie au 20e samedi de Mathieu et on donne comme second évangile (καὶ ἄλλον) Jean VII, 53–VIII, 11. (folio 105, b, 1). – Notes musicales. – Entre l'Evangéliaire (f. 1-95) et le Ménologe (96-142) il a dû tomber un assez grand nombre de feuillets. – La dernière leçon de l'Evangéliaire est celle du dimanche des Rameaux. –

Manuscrit Oriental en grosse cursive. – 142 feuillets à deux colonnes. – 22 lignes. – 0m, 303 sur 0m, 228. – Maroquin rouge.

Autrefois Colbert 824, puis Reg. 1884.9. – Jean (1-39b, 2). – Mathieu (39b,2–116). – Luc (116b–212b,1). – Marc (212b,2–281). – Ménologe (282–354). – εἰς διαφόρους μνήμας (f. 351–354b). – ἑωθινά (fo. 354, b, 1 – 366). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VIII, 3-11. – La section de la Femme adultère est marquée pour la fête de Ste Pélagie au 8 Octobre, pour celle de Sainte Marie Egyptienne, et pour les saintes femmes (f. 354, b, 1, ligne 2e ἄλλον ζη ὀκτοβρίῳ η̄). – Notes musicales. – Mutilé au commencement. – La première leçon est celle du Lundi de la 2e semaine après Pâques. – 12 = 310 (XIIIe siècle)

Manuscrit Oriental en cursive. – 366 feuillets à 2 colonnes. – 24 lignes par colonne. – 0m, 304 sur 0m, 218. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

Au commencement, discours de St André de Crète sur la mort de la Vierge; il manque le début. – (Cinq feuillets en cursive). – (Ἐκλογάδιον σὺν θεῷ ὅλου τοῦ ἐνιαυτοῦ. Κυριακῶν καὶ ἑορτῶν (f. 6, a). – Jean (6-66a). – Mathieu (66–98b). – Luc (100–134b). – Marc (136–218). – Ménologe (219-27.). – ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (277-286). – Ce manuscrit contient Marc XVI. 9–20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; mais on ne rencontre nulle part Jean VIII, 3-11. – Σαββατοκυριακαί seulement dans St Luc et St Marc. Très beau volume, en onciale ronde et grosse, dont les lettres sont ornées et tracées en diverses couleurs. – Portraits de St Jean (f. 5, b), de St Mathieu (fo. 70), de St Luc (f. 100), de St Marc (fo. 136). – A la fin (f. 286) un feuillet qui appar- ✠ 13 – 31 C. (X-XIe s.)

tient à un autre Evangéliaire :—

Manuscrit Oriental.– 286 feuillets à 2 colonnes.– 18 lignes à la colonne, – 0m, 369 sur 0m, 258.– Veau.–

14 = 315 (XVe siècle). Autrefois Colbert. 1282, puis Reg. 2468, 3,3.– Evangéliaire.– Jean (1–45).– Mathieu (46–92 a).– Luc (92b – 204).– Marc (204 – 270).– Ménologe (271 – 330).– ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (331 – 341). – Quelques Rubriques et Evangiles de la Semaine Sainte (341, b – 348). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9–20; Luc XXII, 43–44; Jean V, 3–4; Jean VIII, 3–11. La section de la femme adultère est marquée parmi les διαφόρους μνήμας. (f. 329, b, 1).– La ponctuation de ce manuscrit est assez curieuse : On aperçoit de temps en temps un gros point rouge, qui remplace sans doute les croix que l'on remarque dans d'autres manuscrits.– Quelques lettres et quelques titres fleuronnés.–

Manuscrit Italien (?).– 348 feuillets à 2 colonnes.– 22 lignes par colonne.– 0m, 278 sur 0m, 190.– Maroquin rouge aux armes du Roi.–

15 = 312 XIIIe siècle. Autrefois Colbert. 1824, puis Reg. 2467, 2.– Mutilé au commencement.– Jean (1 – 41 a).– Mathieu (41 a, 1 – 108).– Luc (108 a 1 – 199b). – Marc (199b – 267).– Ménologe (267 a, 2 – 310).– Commence au lundi de Pâques.– Contient Marc XVI, 9–20 (f. 32, a, 1 : Τῇ Ε τῆς Ἀναληψίμου εἰς ὄρθρον εὐαγ ἐκ κατὰ Μάρκον. Ἀναστὰς κ.τ.λ. – ζῃ ἑωθ. γ). Luc XXII, 43–44 (f. 234, b, 1); Jean V, 3–4 (f. 16, b, 2).– Jean VII, 53 – VIII, 11 manque.– Au 8 Octobre on renvoie au premier Avril.– Au premier Avril on renvoie au 11 Septembre (fête de Ste Theodora), et, au 11 Septembre, on renvoie au mardi de la 2e semaine de Jean.– Manuscrit mutilé à la fin : s'arrête aux Evangiles εἰς διαφόρους μνήμας. – Feuillets 17 et 192 mutilés.– Initiales rouges fleuronnées.–

Manuscrit Oriental en cursive.— 310 feuillets à 2 colonnes.— 22 lignes à la colonne.— 0m, 265 sur 0m, 187.– Maroquin rouge aux armes du Roi.—

16 = 297 Autrefois Colbert. 2465, puis Reg. 2467. 5.– Mutilé et relié

sans ordre. Débute par les leçons du dimanche après Pâques. – Jean (XIIIe siècle).
(1–49, a, 1.) – Mathieu (49 a1–78). – Luc (79–108). – Marc (109–
162). – Ménologe mutilé au commencement et à la fin (163–199)
– S'arrête au mois de Janvier. Le mois de Juin est placé aux feuil-
lets 19–26. – Σαββατοκυριακαί des trois derniers évangiles
seulement. – Ce manuscrit contient Jean V, 3–4 (f. 15, b, 2), l'A
d' ἄγγελος étant majuscule et écrit à l'encre rouge. – Marc XVI,
9–20 (f. 38, a, 1) est indiqué par les premiers mots. Les ἑωθινὰ ἀ-
ναστάσιμα manquent. – Luc XXII, 43–44 (f. 132, a, 2) L'ω
d' ὤφθη est majuscule et écrit en rouge; à la marge on aper-
çoit le sigle ※. – Jean VIII, 3–11 (f. 177, a, 2), au 8 Octobre, pour
la fête de Sainte Pélagie, sans aucune interpolation. – Majuscules,
titres et lettres fleuronnées, mais grossièrement. – Notes musicales. –
Feuillets 21 et 22 mutilés. –

Manuscrit Oriental en écriture cursive. – 199 feuillets à 2 colonnes
20 lignes à la colonne. – 0m, 270 sur 0m, 205. – Veau aux armes et au
chiffre de Colbert. –

Autrefois Colbert. 5106, puis Reg. 2468, 3. – Jean (1–55). – Ma- ✠17 = 279
thieu (55–77). – Luc (77–110). – Marc (110–114). – Ménologe (142–165) (IXe Xe S.)
– εὐ. τῶν θεῶ τῶν ἁγίων πάθων (fo 166a–190, a, 1). – Ἑωθινὰ
(f. 190, a, 1 – 192, b). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9–20; Luc
XXII, 43–44; Jean, V, 3–4; mais St Marc XVI, 1–8 (fo 165) et
9–20 (fo 43) sont attribués à Jean. Une main postérieure a corrigé l'er-
reur et substitué le nom de Marc à celui de Jean. Au folio 145,
l'évangile de l'Ascension, emprunté à St Luc est également attribué,
par erreur, à St Jean. – A la fin de l'Evangéliaire de St Jean, on
lit: Τῇ τετράδῃ (sic) μετὰ Ν σύναξις τῆς ὑπεραγίας
θεοτόκου, ἐν παλεαπέτρα εὐαγγέλιον κατὰ λουκᾶν. Ζή-
τει εἰς κατὰ Μάρκον. – Au 8 Octobre, on célèbre la fête de
l'Archange St Michel, au lieu de celle de Ste Pélagie (fo 154). –
Par quelques notes, qui figurent au feuillet 36. a, on voit que le
volume a appartenu à quelque arménien. – Points, croix et notes
musicales. – Initiales ornées. – Ce manuscrit paraît assez curieux et

demanderait à être examiné de près. — Feuillets 24, 25, 55, 114, 115 entaillés avec un ciseau, 109, 134, 189 bis, 191 bis, lacérés, etc., etc. — Voir H. Bordier, Description des ornements, etc. I, page 61. —

Manuscrit Oriental en onciale ronde. — 190 feuillets à 2 colonnes. — 24 lignes à la colonne. — 0m,250 sur 0m,190. — Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. —

* 60 = 375 (An 1022). [Epistol. 12]. — Autrefois « Jac. Aug. Tuani », puis Reg. 4954. — Evangéliaire et Epistolaire, mêlés ensemble. — On rapporte, d'abord, l'épître, puis l'Evangile. — Il faut donc connaître l'épistolaire aussi bien que l'Evangéliaire pour se servir de ce volume. — Prières (f° 1b-2). — Titre: Σὺν θῷ ἀρχὴ τῶν ἐκλογᾶ: τ ἀπ καὶ τ εὐ ὅλου τ ἐνιαυτοῦ ἀρχόμενον ἀπὸ τ μεγ κ[υριακῆς] τ πάσχα μέχρι τέλ: — Ce titre est accompagné de quelques ornements à la plume, notamment un en tête et une croix à la marge extérieure. — Outre les épîtres et les évangiles, on indique aussi les versets qui se chantent avant l'épître. — Jean (1-54 b). — Σαββατοκυριακαὶ seulement de Mathieu (54, b - 80). — de Luc (81-108) et de Marc (109b - 156). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (155,b - 162, a). — Ménologe (162, a - 192). — Inscription finale (f. 193, a). — Epître pour le jour de la fête de St Denys (f. 193, b). — Les épîtres, ainsi que nous l'avons dit plus haut, sont mêlées aux Evangiles, mais nous ne pouvons pas en faire le relevé sommaire. Quelquefois la rubrique dit: « Lisez l'Epître que vous voudrez. » D'après l'inscription placée au folio 193, a (: ἐτελειώθη τω (sic) παρὸν ἐκλογάδιον διὰ χειρὸς ἡλιοῦ πρεσβυτέρου καὶ μοναχοῦ σπιλεστο (?), τοῦ μηνὸς νοεμβρίω, (sic) κς ἡμέρα κυριακῆ ὥρα θ. — τε (sic) ςφλ, ἰνδικτίονος, ε ἐν χώρα φράγκι κάστρι κολονίας), ce manuscrit a été écrit, l'an 1022 de l'ère chrétienne, en terre franque, dans le castrum de Cologne. (S'agit-il là de Cologne, dans les provinces Rhénanes ?). — Le style de cette inscription est passablement barbare, mais tout est à l'avenant dans ce manuscrit. Au-dessous de cette inscription un érudit avait écrit un fragment des épîtres de saint Paul, dont les lettres grecques sont plus latines que grecques, mais on a effacé ce morceau. — L'épître de St Denys

placée au verso du feuillet 193 et écrite dans un meilleur style et dans un grec un peu moins incorrect. — Et cependant, malgré son style barbare, ce manuscrit est très intéressant, car il nous montre ce qu'un latin très savant pouvait savoir, en fait de grec, au onzième siècle. C'est un manuscrit à placer à côté du Psautier de Sedulius Scotus aujourd'hui déposé à la Bibliothèque de l'Arsenal et décrit par Montfaucon, dans sa Palaeographia graeca. — Ce manuscrit est criblé de fautes, surtout d'itacismes. — Voici 1° les premiers versets de l'ἑωθινὸν $\overline{γ}$ (Marc XVI. 9, f. 156, a). Ἀνασ τᾶς ὁ ισ πρωὶ πρότη, σαββάτου εφάνη πρῶ τον μαρία τη μαγδαληνῆ ἀφῆς ἐκβεβλη-κη ἑπτὰ δαιμόνια ἐκείνη πορευθῆσα ἀπηγγηλεν τοῖς μετα-υτοῦ γενομένοις πενθουσιν και κλέουσιν. — Nous avons transcrit exactement lettres, esprits, accents, tels qu'ils se trouvent dans le manuscrit. — 2° St Luc XXII, 43-44 qui sont insérés, comme cela a toujours lieu dans les Évangéliaires grecs, dans l'évangile de la messe pour le Jeudi Saint (f° 125, b) : ὤφθη δε αυτω αγγελος απου του ἐνισχύον αυτόν. καὶ γενάμενος ἐν αγονία εκτενεστερον προσηυχετο. Ἐγενετω δὲ ω ἵδρος του ΠΡΟCΟΠΟΥ αυτοῦ ωση θρομβη αίματος καταβενουτες επι την γην. — Il y a, dans ce passage de curieuses leçons, notamment la leçon προσοπου qu'on ne trouve dans aucun autre document. — Ce manuscrit ne contenant que les Σαββατοκυριακαί des trois derniers évangiles, on ne peut pas savoir si l'éditeur, auquel il est dû, aurait inséré ces versets dans la leçon du mardi du Tyrophage. On trouve également St Jean V, 3-4, f° 27, b. — Quant à la section comprenant St Jean VII, 53-VIII, 11, on ne la rencontre nulle part. Dans la leçon de la Pentecôte (f. 54, b), on fait l'hyperbase ordinaire de VII, 52 à VIII, 12. Le ménologe est si abrégé qu'on ne peut pas juger de l'original par ce que nous avons. Le 16 Septembre, le 8 Octobre, le 1er Avril manquent; et ce sont les trois jours où on avait coutume de lire ce passage de l'Évangile. Tout le mois d'Avril est représenté par la fête de St George, qui est placée au 23. — Ce manuscrit ne contenant que les Σαββατοκυριακάς, on ne peut pas, non plus, y chercher le verset des Trois Témoins, puisqu'on ne lit le passage pouvant

le contenir que le Jeudi de la trente-cinquième semaine (τῇ πέμπτῃ τῆς λε ἑβδομάδος) ou le Jeudi avant le dimanche de l'Ἀπόκρεω.– Dans l'Epître à Timothée, ce manuscrit porte : ὃς ἐφανερώθη (f°. 98, a), au samedi de la Trentième semaine (!).– Généralement ce passage se lit le samedi de la (λδ) XXXIVe semaine.– Nous avons examiné ce manuscrit dans un petit nombre de passages où le texte grec s'écarte de la Vulgate, mais il s'accorde partout avec le Texte Reçu, à savoir dans Mathieu VI, 14; VII, 29; VIII, 13; XIX 17.– Ce manuscrit ne paraît donc pas avoir été corrigé sur la Vulgate, ou, s'il l'a été, c'est en d'autres endroits. Dans le septième évangile τῶν ἁγίων πάθων, il lit ὄξους comme dans le Texte Reçu et n'insère pas St Jean XIX, 34, après St Mathieu XXVII, 49.– Ce qu'il y a donc de plus curieux, dans ce volume ce sont entre les leçons que nous avons citées le style et l'orthographe. Tout est barbare et donne une médiocre idée de l'état des lettres grecques en Occident, au commencement du onzième siècle. De mauvaises esquisses à la plume, d'oiseaux ou d'animaux, figurent, de temps en temps, aux marges de ce manuscrit (voir f°s 62, b; 66, b; 74, b). On trouve également, aux marges, des textes latins, généralement le commencement des leçons. Quelquefois le grec est écrit en caractères latins. On lit, par exemple, f°. 41, a, dans la marge du haut : ✠ Stans Paulus ī medio ariopagi ait : Πραξεων των Apostolon το anagnosma (sic)! Le parchemin est d'une grossièreté rare. Les feuillets sont très irréguliers et très inégaux en grandeur. La deuxième moitié du recto du 56e et tout le verso sont d'une écriture un peu plus moderne que le reste.– Un seul titre accompagné de fioritures, celui de Marc f°. 109, b.– Nombreuses majuscules fleuronnées mais tracées à la plume et en encre noire.– Portrait de Notre Seigneur sur le recto du premier feuillet de garde.– Anges aux coins.–

Manuscrit occidental en mauvaise cursive, sauf quelques titres.– 193 feuillets.– 25 à 30 lignes par page.– 0m, 215 sur 0m, 155.– Parchemin.–

✠ 61 = 182 (Xe siècle). Deux feuillets à moitié mutilés, à la fin du cursif 747 des Evangiles (Reg. 182) contenant les commentaires de Théophylacte.– Onciale ronde de l'époque de transition.–

Autrefois 2493. — Mutilé au commencement et à la fin. — Commence au 2e Vendredi de Carême, c'est-à-dire, dans St Marc (1-90a). — Mutilé aux feuillets 30, 61, 73. — Au folio 27, b, 1, après St Mathieu XXVI, 39, on a placé une croix rouge, puis on a écrit : « λουκᾶς » et on est revenu à la ligne. L'ω de ὤφθη est une majuscule, ornée, rouge et bleue, qui empiète sur la marge. Après γῆν on a écrit, à la marge, Μᾶ. et le κ de καὶ ressemble, comme style à l'ω de ὤφθη. — Au 1er Avril, Fête de saint Eutychius, « notre père, Patriarche de Constantinople. » — Comme exemple de l'orthographe voitée dans ce manuscrit, nous citerons le passage suivant qu'on lit au folio 60, (Mathieu XXVII, 46) : Περὶ δὲ τὴν ἐνάτην ὥραν ἀνεβόησεν ὁ ΙC φώνῃ μεγάλῃ + λέγων ἠλεὶ, ἠλεὶ, λειμᾶ σαφαχθανει. — τοῦτ' ἔστην· θὲ μου, θέ ἐμου ἵνα τί με ἐγκατέλειπες. — Notes musicales. — Coins du bas endommagés par le feu. — Onciales fleuronnées. — (Voir H. Bordier, I, pages 59-61). — ✠ 63 = 277 (IXe siècle).

Manuscrit Oriental en onciale. — 158 feuillets à 2 colonnes. — 22 lignes à la colonne. — 0m, 283 sur 0m, 212. — Maroquin rouge au double L et aux armes du Roi. —

Ancienne cote : A. G. — Ἐκλογάδιον σὺν θεῷ τοῦ ἁγίου εὐαγγελίου. Τῇ ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ κυριακῇ κατὰ Ἰω ✠ Λ ✠. Un des plus anciens évangéliaires que nous ayons vus. — Jean (1-102, b, 1). — Mathieu (102, b, 1 — 154 a). — Luc (154, b — 208, a). — Marc (208b — 310). — Ménologe (310 — 411). — ἑωθινὰ (410 — 419). — Σαββατοκυριακαί seulement pour les trois derniers évangiles. — Ste Pélagie manque au 8 Octobre. — Mutilé à la fin et vers le commencement du ménologe. Beaucoup de feuillets lacérés, par exemple, 310, 311. — Taches d'humidité ; moisissures vers le haut et à l'intérieur. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 19-20 (page 81, en haut : τῇ ε̄ τῆς Ἀναλήψεως ζῇ ἀναστάσιμον γ̄ —) Voir page 411-413) ; Luc XXII, 43-44. — Lettres et titres ornés. — Belle onciale droite carrée ressemblant à celle de l'Oncial Wa. — ✠ 64 = 281 (VIIIe siècle).

Manuscrit oriental en onciale. — 419 pages à 2 colonnes. — 23 lignes à la colonne. — 0m, 277 sur 0m, 188. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

✝ 65 = 282 (VIIe-VIIIe s.) Ancienne cote : AK, sur la première page en bas. — Palimpseste. — Le texte moderne est un τριῴδιον, qui commence au dimanche du Pharisien et finit à Pâques. — Le texte ancien, en onciale ronde, est celui d'un Évangéliaire. Feuillets mêlés et transposés. — Quelques feuillets sont presque lisibles, par un temps bien clair; mais tous le deviendraient facilement en appliquant des réactifs chimiques. Nous signalerons les pages 37-42 dont la colonne intérieure seule est remplie. La colonne extérieure a été consacrée à des notes liturgiques également palimpsestes, mais rédigées en cursive. A la page 74, une leçon finit à la 2e ligne de la seconde colonne. La leçon suivante commence 6 lignes avant la fin de la colonne. Dans l'intervalle, on aperçoit sous l'écriture moderne, des indications liturgiques en cursive, dans lesquelles on lit vers le milieu : Τῷ μαρκέλου ..... τῆς ἁγίας ἀνυσίας (?). — C'est le plus ancien Évangéliaire que nous ayons vu. Il y aurait donc intérêt à l'examiner à fond. — Le palimpseste est à deux colonnes et chaque colonne a 19 ou 20 lignes. — Comme spécimen, nous citerons la page 167, a, en indiquant, la fin de chaque ligne par une croix :

Matth II, 3-8
Ἀκούσας δὲ Ἡρώ†δης ὁ βασιλεὺς+,
ἐταράχθη καὶ+ πᾶσα Ἱεροσόλυ†μα
μετ᾽ αὐτȣ+ καὶ συναγαγὼν + πάντας
τȣς ἀρ†χιερεῖς καὶ γραμ†ματεῖς τȣ
λαοῦ+ ἐπυνθάνετο + παρ᾽ αὐτῶν πȣ+
ὁ Χριστὸς γεννᾶται+ οἱ δὲ εἶπον αὐ-
τῷ + ἐν Βηθλεὲμ τῆς + Ἰȣδαίας. οὕ-
τω + γὰρ γέγραπται + διὰ τȣ προφή†
τȣ· καὶ σὺ Βη†θλεὲμ γῆ Ἰούδα,+
οὐδαμῶς ἐλα†χίστη εἶ ἐν τοῖς+ ἡγε-
μόσιν (sic) Ἰȣ†δα· ἐκ σȣ γὰρ ἐξε†
λεύσεται ἡγȣ†μενος, ὅστις ποι†
μανεῖ τὸν λα†όν μȣ τὸν Ἰσραήλ.+
τότε Ἡρώδης + λάθρα καλέσας +
τȣς μάγȣς, ἠ†κρίβωσε παρ᾽ αὐ†
τῶν τὸν χρό†νον τοῦ φαινο†μένȣ
ἀστέρος † καὶ πέμψας αὐ†τȣς εἰς
Βηθλε†έμ εἶπε· πορευθέντες, ἀκριβῶς.

Pages 287-426 mutilées. — L'écriture moderne est du XIIe ou XIIIe siècle. — Page pleine et 37 lignes à la page. —

Manuscrit Oriental en onciale ronde. — 426 pages à 2 colonnes. — 20 lignes à la colonne. — 0m 300 sur 0m 229. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

✝ 66 = 283 (IXe siècle) Ancienne cote : AO, sur la première page en bas. — Palimpseste. — Le texte moderne (XIIIe siècle) est celui du Ménologe. Il manque le commencement et la fin. — Le texte ancien appartient à un Évan-

géliaire. Il est beaucoup moins lisible que celui du numéro 65.– La forme des caractères est moins ancienne, mais elle se rapproche de celle des Évangéliaires les plus anciens qu'on possède à Paris (Voir f. 9 et 10).– Les pages sont divisées en deux colonnes, dans les deux textes. – Texte moderne 35 lignes à la colonne.– Pages 87, ter; 494 bis. – Pages 429, 430, 447, 448, 485, 486, 517, 518 mutilées.–

Manuscrit Oriental en onciale du IXe siècle.– 550 pages à 2 colonnes.– 19 lignes à la colonne.– 0m 288 sur 0m 215.– Maroquin rouge aux armes du Roi.–

Évangéliaire composé de divers fragments.– St Marc (6–110b).– † 67 = 284
Ménologe (111–270).– Au 8 Octobre, à la fête de sainte Pélagie, (XIe siècle).
on trouve dans le titre : Ἐκ τοῦ κατὰ Λουκᾶν, mais c'est en réalité, Jean VIII, 3-11, qu'on lit ce jour-là (f. 148, b, 2–149, b, 2).— Au premier Avril, pour la fête de sainte Marie Égyptienne (f. 221, b, 1), on renvoie au 8 Octobre.– Au folio 269, on donne trois évangiles « pour les Saintes Femmes », et un de ces trois évangiles comprend St Jean VIII, 3-11. ἕτερον ζήτει ὀκτοβρίῳ η̄.– Luc XXII, 43-44 (f. 57, a, 1-2).– Au commencement, fragments de l'Évangéliaire de St Luc (1–4).– F. 4 verso, édicule à trois coupoles.– F. 5 verso portrait de St Marc sur fond d'or.– F 6, recto titre de saint Marc très orné.– Fo 111, Titre du Ménologe, ornementation à fond d'or. Notes et ponctuation musicales en rouge.– Reliure en maroquin noir, présentant sur un côté des médaillons ayant pour motif les portraits des Évangélistes. Beau spécimen de la reliure grecque vers le temps de la Renaissance.– H. Bordier, Description des peintures, etc. II, p. 182–183.–

Manuscrit Oriental en onciale.– 270 feuillets à 2 colonnes.– 18 lignes à la colonne.– 0m 288 sur 0m 216.– Reliure orientale en chagrin noir.

Autrefois Colbert. 3006 puis Reg. 1884, 4.5. – Jean (1–49).– Ma- 68 = 285
thieu (49b–121).– Luc (121b–223).– Marc (224–303).– Ménologe (XIe siècle).
(303b–351).– ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (351b,2–357).– Ce manuscrit contient Jean V. 3-4 (20, b, 1); Marc XVI, 9–20 (39, b, 2, où il est simplement indiqué et f. 351, b, 2 en entier); Luc XXII, 43-44 (f.

261, b, 2). – On ne trouve pas Jean VIII, 3-11, dans le Ménologe. Du 8 Octobre on renvoie au 1er Avril ; du 1er Avril on renvoie au 11 Septembre et du 11 Septembre on renvoie au lundi de la 3e semaine de Jean. – Titres et majuscules rouges. – Notes musicales. – Feuillet 303 mutilé. –

Manuscrit Oriental en grosse cursive. – 375 feuillets à 2 colonnes. – 23 lignes à la colonne. – 0m 328 sur 0m 230. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

69 = 286 (XIe siècle). Autrefois Colbert 498, puis Reg. 1884. 6. – Jean (1-31). – Mathieu (32-82). – Luc (83-148). – Marc (149-203). – Ménologe (203-253). – ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (256-257). – Mutilé vers la fin. Il manque quelques feuillets seulement. – On lit Jean VIII, 3-11 aux fêtes de Ste Théodora (11 Septembre (folio 206, a, 2) et de sainte Pélagie (8 Octobre, folio 210, b, 1-2). – Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 12, b, 2) κῃ γ̄ τοῦ παραλύτο. τὸ αὐτὸ καὶ εἰς ἀσθενοῦντας. – Marc XVI, 9-20 (f. 25, a, 1). – τῇ Ē τῆς ς̄ ἑβδομάδος. Εἰς Ἀνάληψιν τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. εἰς ὄρθρον. τὸ αὐτὸ καὶ ἑωθινὸν ἀναστάσιμον γ̄. Voir f. 256, b, 2 : Ἐκ τοῦ κατὰ Μάρκον. Ἀναστὰς κ.τ.λ. quelques mots, puis : ζήτει τῆς ἀναληψίμου τοῦ ὄρθρου. – Luc XXII, 43-44 (pas au mardi du tyrophage f. 145, a, 2, mais) au Jeudi saint, à la Messe (f. 175, b, 1). – L'ω de ὤφθη est majuscule et ressort sur la marge, ainsi que l'C de ἀναCτὰς. – On a enlevé au ciseau les titres de St Luc et de St Marc. – Les feuillets 147-148 ont été rapportés en papier. Une entaille au milieu du feuillet 217 et sur les marges extérieures des feuillets 4, 124. – Beau manuscrit. – Titres ornés ; lettres fleuronnées en couleur. – Croix et notation ou ponctuation musicale en rouge. – Lettres et titres dorés, surtout dans le ménologe. –

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. – 257 feuillets à 2 colonnes. 25 lignes à la colonne. – 0m 309 sur 0m 231. – Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. –

70 = 288 (XIe siècle) Autrefois 2044. – Jean (1-39). – Mathieu (39a-1 – 106b). – Luc (106b-1 – 195a). – Marc (195a-1 – 256). – Ménologe (257-306). – ἑωθινά (307-313). – Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f. 29, b, 1).

(229, a, 1); Jean V, 3-4 (12, b, 1); Jean VIII, 3-11 (267. a, 1). — St Marc XV, 47 – XVI, 8, assigné à la fête des Myrophores (3e dimanche après Pâques) porte cette suscription : Ἐκ κατὰ Ἰω. La section de la femme Adultère est choisie pour les fêtes de sainte Théodora (11 Sept.) et de Sainte Pélagie, 8 Octobre (fos 261, b, 1 – 267, a, 1). — Au folio 29, b, 1. St Marc XVI, 9-20 porte le titre : ἐκ κατὰ Λουκ; et au folio 30, a, 2, St Luc XXIV, 36-53 : le titre ἐκ κατὰ Ἰω. — Les feuillets 1-5, et 306-313 sont en papier. — Titres et majuscules rouges. — Notes musicales. —

Manuscrit Oriental en grosse cursive. — 313 feuillets à 2 colonnes. 25 lignes à la colonne. — 0m,342 sur 0m,248. — Reliure orientale en chagrin rouge. —

Jean (1-43). — Mathieu (44-49). — Luc (50-70). — Marc (70-119). 71 = 289
— Ménologe ($119^{b,2}$ – $156,^{b,1}$). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (f. 156, b, 1 – 159). (An. 1066).
— Σαββατοκυριακαί pour les trois derniers évangiles. — Contient Marc XVI, 9-20 (f. 156, b – 157, a, 1); Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VIII, 3-11. — Section de la femme Adultère pour les fêtes de Sainte Pélagie (8 Octobre – folio 127, b, 1) et de Sainte Marie Egyptienne (1er Avril. — folio 148. b, 2). — En ce dernier endroit, on cite les premiers mots et on renvoie au 8 Octobre. — Au jour de l'Ascension (f. 36, a) on renvoie aux ἑωθινά par cette note ζητ̄ αἰωθινὸν (sic) τῆς ἀναλήψιμου εὐαγγέλιον ϝ̄ αἰωθινὸν ἀναστάσιμον. — Feuillets 5 bis déchiré; 9, 44, 45 mutilés à la marge extérieure. — Titres et Lettres ornés ou fleuronnés, mais simplement et en rouge. — Le premier feuillet est tellement noirci qu'on ne peut pas voir les anciennes cotes, s'il en a existé.

Manuscrit Oriental en cursive dépassant la moyenne. — 159 feuillets à 2 colonnes. — 24 lignes à la colonne. — 0m,320 sur 0m,223. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

Jean (4-43^{b}). — Mathieu (43^{b} – 67). — Luc (67^{a-2} – 90^{b}). — Marc 72 = 290
($90^{b,2}$ – $155^{b,2}$). — Ménologe (155^{b-2} – 186). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (Ann. 1257).
(187 – 189). — Au feuillet 35, a, 1, l'Evangile de l'Ascension, quoique emprunté à St Luc, porte la suscription ἐκ τοῦ κατὰ Ἰω. — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 19, a, 1); Marc XVI, 9-20 (187, a, 1); Luc XXII, 43 – 44 (123, a, 2); – Jean VIII, 3-11 manque. On ne trouve

les fêtes, ni de sainte Théodora, ni de sainte Pélagie, ni de Sainte Marie Égyptienne. — Titres et majuscules rouges. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 190 feuillets à 2 colonnes. — 26 lignes à la colonne. — 0m, 250 sur 0m, 190. — Veau. —

† 72a = 290 (IXe siècle). Trois feuillets onciaux placés au commencement de ce manuscrit et contenant Jean V, 1-11; VI, 61-69; VII, 1-15 (Voir IVe Dimanche, Lundi du Bon Pasteur et 3e Mardi après Pâques). — Notes musicales et ponctuation liturgique. —

Manuscrit Oriental en très belle onciale ronde. — Trois feuillets à 2 colonnes. — 19 lignes à la colonne. — 0m, 248 sur 0m, 186. —

73 = 291 (XIIe siècle). Fragments d'un Évangéliaire: il ne reste que des fragments de St Marc et de la Semaine Sainte. On trouve St Luc XXII, 43-44 au folio 24, b, 1 dans l'Évangile de la Messe du Jeudi Saint. — Finit à l'Évangile Ē τῶν ὡρῶν τῆς ἁγίας παραμονῆς (f. 34, b, 2). — Au commencement et à la fin il reste les talons d'une vingtaine de feuillets qui ont été coupés au ciseau. — Majuscules et notes musicales en rouge. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 34 feuillets à 2 colonnes. — 25 lignes à la colonne. — 0m, 277 sur 0m, 219. — Veau. —

74 = 292 (XIIe siècle). Autrefois 2466. — Quatre feuillets au commencement et quatre feuillets à la fin appartiennent à un livre d'office différent de l'Évangéliaire, probablement un Paracletikon Voir no 13. — Jean (1-49). Mathieu (49b-80). — Luc (81-114). — Marc (118-210). — Ménologe (211-264b). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (265b,2-270). — Σαββατοκυριακαί de St Mathieu, St Luc et St Marc, seulement. — Le 8 Octobre ne figure pas dans le Ménologe. Au 1er Avril, on renvoie au lundi de N̄ (Pentecôte), c'est-à-dire à Jean XIV, 27. — Contient Marc XVI, 9-20; (fo 264, b, 2. - 265, b, 1); Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4. — Lettres et titres ornés, fleuronnés en couleur, mais d'une exécution médiocre. — Ponctuation et notes musicales. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne, à 2 colonnes. — 18 lignes à la colonne. — 0m, 248 sur 0m, 205. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

75 = 293 (XIIe siècle). Ancienne cote: 2464. — Jean (1-32). — Mathieu (33-81) mutilé au commencement. — Luc (82-142). — Marc (143-195). — Ménologe (196-295). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (296-298). — Évangiles de circonstance (299-

300). — On trouve dans ce volume, Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean
V, 3-4; Jean VIII, 3-11. — Au folio 167, b, 1, la sigle ΛΚ (= λουκᾶς) est
placée à la marge, en face de ὤφθη δέ (XXII, 43) et la sigle Μ̄ est
mise en face de καὶ ἔρχεται. — La section de la femme Adultère est
assignée à la fête de Ste Pélagie, 8 Octobre (fo 199, b, 2). — Dans les
ἀναστάσιμα, on renvoie „ pour Marc XVI, 9-20, au jour de l'Ascen-
sion (fo 296, b, 1). Titres et lettres ornées en couleur rouge. — Notes mu-
sicales. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 300 feuillets à 2 colonnes. —
29 lignes à la colonne. — 0m,284 sur 0m,223. — Maroquin rouge aux armes
du Roi. —

Autrefois Colbert, 2694, puis Reg. 2034.5. — Jean (1-28a). — Mathieu 76 = 295
(28-69). — Luc (69-125). — Marc (125-166). — Ménologe (167-182). — Mu- (XIIe siècle).
tilé à la fin. — L'Évangile des Myrophores (3e Dimanche de Jean), quoi-
que pris dans St Marc (XV, 47-XVI, 8), porte en suscription: ἐκ τοῦ
κατὰ Ἰω. — On assigne aux fêtes de Ste Euphémie (16 Septembre) et de
Ste Pélagie (8 Octobre) l'Évangile du 2e mardi de Jean (= III, 16-21).
— Nombreux itacismes. — Jean V, 3-4 (f. 11, b, 2), Marc XVI, 9-20,
au jour de l'Ascension (f. 22, b, 1). — Luc XXII, 43-44 (f. 143, b, 2). —
Notes musicales et majuscules ornées, rouges. — Les ἑωθινὰ ἀναστά-
σιμα ont disparu avec quelques feuillets de la fin. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 182 feuillets à 2 colonnes.
— 28 lignes à la colonne. — 0m,324 sur 0m,223. — Maroquin rouge aux
armes et au chiffre de Colbert. —

Ancienne cote: BV. — Jean (1-90). — Mathieu (90-144). — Luc 77 = 296
(145-202). — Marc (203-356). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (356-364). — (XIIe siècle).
Ménologe (365-510). Σαββατοκυριακαί seulement des trois derniers
évangiles. — On trouve, dans ce manuscrit, Jean V, 3-4 (p. 31, a, 1); Marc
XVI, 9-20, (p. 357, a. b), parmi les ἀναστάσιμα. Au jour de l'As-
cension, il n'y a que l'Évangile de St Luc sans aucune note, rien mê-
me qui parle de l'Ascension. — Luc XXII, 43-44 au Jeudi Saint (p.
280, b, 2 — 281, a, 1). — St Luc pour Ste Euphémie (16 Sept.) et Sainte
Pélagie (8 Oct.). St Marc pour Ste Théodora (11 Sept.), Sainte Zé-
naïde (11 Oct.), Sainte Barbara (4 Décembre) et Ste Marie Égypt.
St Jean VIII, 3-11 ne figure même pas parmi les διαφόρους ἡμέρας

(p. 503-509). – Titres ornés. Majuscules rouges. – Notes Musicales. Pages 507-510 très détériorées par l'humidité. –

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. – 510 pages à 2 colonnes. – 20 lignes à la colonne. – 0m, 282 sur 0m, 205. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

78 = 298 (XIIe siècle). Autrefois Colbert. 4123, puis Reg 2466, 5.5. – Manuscrit très-mutilé; ne contient qu'une partie de St Jean (1-20), presque rien de saint Mathieu, peu de St Luc (21-29) et de St Marc (30-57). – Jean V, 3-4 a péri; Marc XVI, 9-20 a péri également à l'Ascension, il faut en dire autant de Luc XXII, 43-44. – Pas d' ἑωθινά. Ménologe (58-95). St Jean VIII, 3-11 est assigné à la fête de Sainte Pélagie (f. 66, b, 1). – Quelques feuillets ont été remplacés en papier (f. 9, 14, 18-20, 92) et beaucoup d'autres sont indignement lacérés (1-9, 86-88). – Titres et majuscules en rouge. – Notes musicales dans la partie ancienne. –

Manuscrit Oriental en cursive. – 95 feuillets à 2 colonnes. – 27 lignes à la colonne. – 0m, 256 sur 0m, 184. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

79 = 299 (XIIe siècle). Ancienne cote : 2468. [0.0. 2483, barré par un trait transversal : ~~2483~~] (fo 1, b). – Jean (1-27). – Mathieu (28-67). – Luc (67-116). – Marc (117-126). – Mutilé à la fin. – Ecriture très singulière. Ce manuscrit est le seul, qui, dans l'Evangile de la Pentecôte (folio 27, a, 1-2), contienne la section de la femme Adultère (Jean VII, 53-VIII, 11). Aucun autre des évangéliaires de Paris ne présente cette particularité. – Ce manuscrit a été très endommagé dans un incendie. La partie du haut, surtout la colonne extérieure, présente quatre ou cinq lignes brûlées. Au folio 27, a, 2, après la troisième ligne, qui a été brûlée, on lit encore des vestiges de [Γαλι] λαία οὐκ ἐγήγερται. καὶ ε̄. Dans Jean VIII, 3-11, on n'a pas suppléé l'antécédent Ἰησοῦν. Le texte est celui des Evangiles ordinaires. – Les trois premiers feuillets contiennent des prières. – L'évangéliaire commence au mercredi de Pâques (la première leçon entière débute par Luc XXIV, 12, Jeudi de Pâques) et s'arrête au lundi de la Semaine Sainte, à une dizaine de lignes de la fin de la leçon : τότε φανήσεται. – Feuillet 28 laissé à moitié blanc, probablement pour recevoir le titre de St Mathieu; mais ce titre n'a pas

été écrit.— Majuscules noires ornées.— Parchemin et encre très jaunes: Caractère très-singulier.—

Manuscrit Melchite (?) en cursive d'une forme très particulière.— 120 feuillets à deux colonnes.— 27 lignes à la colonne.— 0m,322 sur 0m,245.— Maroquin jaune aux armes du Roi.— Dos piqué des vers.—

Ancienne cote: 2467.— Jean (1-31).— Mathieu (32-81) mutilé au commencement.— Luc (82-126).— Marc (127-128) mutilé.— Jean V, 3-4 (13, b, 1); Marc XVI, 9-20 (25, b).— Luc XXII, 43-44 ne figure pas au mardi du Tyrophage, comme cela doit être.— L'Ecriture de ce manuscrit est extrêmement barbare. Les lettres fleuronnées sont d'un style très particulier.— 80 = 300 (XIIe siècle).

Manuscrit Oriental (?), en cursive moyenne.— 128 feuillets à 2 colonnes.— 24 lignes à la colonne.— 0m,269 sur 0m,209.— Maroquin rouge aux armes de France avec la fleur de lis sur le dos.—

Jean (1-73).— Mathieu (76-123).— Luc (123-179).— Marc (180-318).— Ménologe (319-394).— Les feuillets 1-26, 379-394 sont en papier et d'une écriture du XIVe ou du XVe siècle.— Il est tombé également quelques feuillets vers la fin de St Jean: il ne reste que les premiers mots de l'Evangile de la Pentecôte.— On trouve dans ce manuscrit Jean V, 3-4 (24.1), Marc XVI, 9-20 (p. 57.2), Luc XXII, 43-44 (p. 253, 1-2), Jean VIII, 3-11 (page 332) pour la fête de sainte Pélagie (Ibid.).— Tout est grossier dans ce manuscrit, parchemin, écriture, ornement, etc..— Style barbare.— 81 = 305 (XIIIe siècle).

Manuscrit Oriental, en grosse cursive.— 394 pages à 2 colonnes.— 23 lignes à la colonne.— 0m,297 sur 0m,232.— Veau.

Mutilé au commencement et à la fin.— Commence au Jeudi de Pâques.— Jean (1-50).— Mathieu (51-78).— Luc (79-111).— Marc (113-221).— Ménologe (221-297).— Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 28, b), Luc XXII, 43-44 au Jeudi Saint (fo 168, b, 1).— Jean VII, 53-VIII, 11, ne figure, ni au 16 Septembre, ni au 1er Avril, où on lit des passages de saint Luc (VII, 36-50) et de saint Mathieu (7e samedi de Mathieu) pour les fêtes de sainte Euphémie et sainte Marie Egyptienne.— Au 8 Octobre on célèbre la fête du martyr Artémius (Ἀρτεμίου).— On ne rencontre pas non plus, ce passage parmi les ἀναγνώσματα εἰς διαφόρους ἡμέρας. Il 82 = 276 (XIVe-XVe s.)

manque les ἑωθινά.— A l'Ascension, on ne donne que l'Evangile de la Messe et aucune note ne parle de l'Evangile de mâtines, c'est un simple oubli.— Σαββατοκυριακαί seulement pour les trois derniers évangiles.—

Manuscrit en papier à page pleine (pages - 1-152), et à 2 colonnes (pages 153-300).— Tout est de la même main.— 302 pages.— 28 lignes à la page.— 0m. 257 sur 0m. 166.— Maroquin rouge aux armes du Roi.—

83 = 291 [Epistol. 21].— Jean (1-43).— ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (p. 43-52, a
(XIe siècle). — Mathieu (52-156).— Luc (156-279).— Marc (279-375).— Menologe (376-485).— Εὐαγγέλια ἀναγινωσκόμενα εἰς διαφόρους μνήμας καὶ λίτας καὶ λειτουργίας καὶ παννυχίδας etc (485-490).— Les feuillets 1-24 sont en papier et plus modernes que le reste du manuscrit. Notation curieuse se rapportant aux Sections Eusébiennes. Exemples: [κ]υριακῇ B̄ [Ē]κ κατὰ Ἰωάννην, κεφάλαιον CΙΓ.— Τῷ σαββάτῳ τῆς Γ. Εὐαγγέλιον ἐκ κατὰ ἰωάννην, κεφάλαιον σλη.— Ponctuation également singulière, marquant probablement les stiques.— Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 14, b);— Marc XVI. 9-20 (fs 29, 2; 44, 1);— Luc XXII, 43-44 (p. 324, 2).— A la page 29, colonne 2, on lit: Τῇ Ē τῆς Ἀναληψίμου.: ΙC (sic) ὁ θεον. ζήτει Ἀναστάσιμον γ̄. Ἀναστὰς κ.τ.λ.— Chose curieuse! Les ἑωθινὰ ἀναστάσιμα sont placés entre saint Jean et saint Mathieu (pages 43-52). C'est le seul manuscrit où nous ayons rencontré jusqu'à ce jour cette disposition et elle est bien originale; il n'y a pas eu de transposition de feuillets, car l'Evangile de la Pentecôte finit page 43a, colonne 2. Les ἑωθινὰ commencent immédiatement après et finissent page 52a, colonne 2. St Mathieu débute aussitôt, sur la même page et dans la même colonne.— Jean VIII, 3-11 est marqué pour la fête de Ste Pélagie (8 Octobre, folio 391, a, 2). Au 1er Avril, pour la fête de Ste Marie Egyptienne, on renvoie au 8 Octobre (p. 446. a, 2).— Titres ornés, Majuscules rouges.—

Manuscrit Oriental, en cursive moyenne.— 490 pages à 2 colonnes.— 26 lignes à la colonne.— 0m. 283 sur 0m. 205.— Maroquin rouge aux armes du Roi.—

84 = 32 Sp. [Epistol. 9] Menées (7 Septembre au 16 Février) dans lesquels
(XIIe siècle). on trouve les Evangiles et les Epitres correspondant au Ménologe. Au

16 Septembre, pour sainte Euphémie, on lit St Luc VII, 36-50 (f. 16, b, 2). — Au 8 Octobre (f. 38-39) l'Évangile et l'Épître manquent et ne sont pas même indiqués. — On trouve I Timothée III. 16 (f. 149, a, 2, ligne 31), où on lit θσ̄ ἐφανερώθη, au (Cα πρὸ τῶν φώτων. — Manuscrit contenant les Canons des saints, dont quelques Odes sont toujours accompagnées de notes musicales en noir. — Mutilé vers la fin. —

Manuscrit Oriental en cursive minuscule. — 212 feuillets à 2 colonnes. — 76 lignes à la colonne. — 0m,320 sur 0m,213. — Parchemin. —

Mutilé au commencement. — Débute au 17 Septembre. — Volume dans le genre du précédent; dans le même style et probablement de la même main. — Au 8 Octobre (f. 43, b – 44, a), pour la fête de Ste Pélagie, on n'indique pas les leçons de la liturgie. — On ne trouve point, dans ce volume, le samedi avant l'Épiphanie, ni, par conséquent, 1. Timothée III, 16. — Le manuscrit se termine aux ἑωθινὰ ἀναστάσιμα, mais il contient seulement les deux premiers. — Mutilé à la fin. — Les feuillets 222-244 contiennent les 10-17 Septembre. — Feuillets transposés en grand nombre. — 85 = 33; Sp. (XIIe siècle).

Manuscrit Oriental en cursive minuscule. — 248 feuillets à 2 colonnes. — 54 lignes à la colonne. — 0m,300 sur 0m,220. — Parchemin. —

Anciennes cotes: DVIII (R), 541 (D), 1884, 1 (C). — Jean (1-52). — Mathieu (53-139). — Luc (140-220). — Marc (220-324). — Ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (324-332). — Ménologe (333-382). — Mutilé: il manque, dans le ménologe, Avril-Juin. — On trouve, dans ce manuscrit, Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3-4; Jean VIII, 3-11. Ce dernier passage est assigné pour les fêtes des saintes femmes (fo 382, a), mais il est marqué, à la marge, du signe ∼. Le 8 Octobre est laissé vacant. — A la fin on trouve la note suivante: ἐτελειώθη ἐν ἔτει ͵ϛω̄μ̄δ̄ (6844), μηνὶ ἰουλίῳ, ΙΝ̄ δ̄. θεοῦ τὸ δῶρον καὶ Χαρίτωνος. Voir Montfaucon, Palaeographia, 69-70, 96, 326. Curieuse ponctuation, qui paraît avoir des rapports avec la stichométrie. Un gros point en or, remplaçant la croix rouge que l'on remarque dans presque tous les Lectionnaires grecs. — Très beaux titres, de diverses couleurs, au commencement de chaque Évangéliste. — Majuscules fleuronnées dans le même style que les titres. — Première page dorée. — Parchemin très grossier. — Au feuillet 1 — 86 = 311 (Ann. 1336).

en bas : « Ex bibliotheca Io. Huraultii Boistallerii. Habui ex Constantinopoli precio 30 aureorum. »

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 382 feuillets à 2 colonnes. 20 lignes à la colonne. — 0m, 342 sur 0m, 250. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

87 = 313 (XIIIe siècle). Autrefois Colbert 4216, puis Reg. 4266, 5. — Jean (1-22 b). — Mathieu (22, b, 1 - 34). — Luc (34, b, 1 - 49 b). — Marc (49 b, 2 - 86). — Ménologe (86, b, 1 - 108, a, 1) ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (108, a, 1 - 109). — Σαββατοκυριακαί pour les trois derniers Évangiles seulement. — On trouve, à la fin, sur des feuillets modernes, l'Évangile du quatrième dimanche de Pâques. — L'avant dernier feuillet de ce volume, est d'une main différente et d'une main plus ancienne que le reste du manuscrit; il contient le dernier chapitre de saint Jean. Ce feuillet est criblé de piqûres de ver. — Dernier feuillet en papier, — fragments de prières ecclésiastiques. — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (9. a, 1); Marc XVI, 9-20 (18, a, 1); Luc XXII, 43-44 (68 b, 2 - 69, a, 1). — A l'Ascension et au 3e ἑωθινὸν ἀναστάσ (f. 108, a, 1), ce manuscrit lit : Ἀναστὰς δὲ τῷ πρωὶ πρώτῃ ΣΑΒΒΑΤΩΝ. — On ne trouve pas Jean VIII, 3-11. — Les fêtes de Ste Pélagie et de sainte Marie Egyptienne ne sont pas marquées. — Feuillets 1, 120, 121 mutilés. —

Manuscrit Oriental en petite cursive. — 121 feuillets à 2 colonnes. — 32 lignes à la colonne. — 0m, 249 sur 0m, 193. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. —

88 = 314 (XIVe siècle). Autrefois Colbert 3715, puis Reg. 2466, 3, 1. — Jean (1-36). — Mathieu (37-54). — Luc (55-81). — Marc (81-141). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (141, a, 2 - 144). — Ménologe (145-190). — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (16, b, 1); Marc XVI, 9-20 (141, a, 2, Cf. 33, a); Luc XXII, 43-44 (f. 118, a, 2). — Au 16 Septembre, on marque saint Luc pour la fête de Ste Euphémie. — Le 8 Octobre manque. — Titres ornés. — Majuscules rouges. — Notes musicales. — Feuillets transposés : 182 après le 178e; le 181 après le 187. — 156-157 intercalés en papier, contenant les leçons de saint Jacques, fils d'Alphée. — 74, a, 2e colonne à moitié raturée. — Les feuillets 179-180 de ce manuscrit forment l'Oncial des Evangiles désigné par la lettre Wa.

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 190 feuillets à 2 colonnes. — 24 lignes à la colonne. — 0m,259 sur 0m,183. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. —

Autrefois Colbert 4226, puis Regius 2464,3. — Jean (1-38). — Mathieu (39-59). — Luc (59b-83). — Marc (83-148). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (f. 148-156b). — Ménologe (156b-208). — Manuscrit en papier, belle écriture, ponctuation stichométrique (?). — L'Evangile des Myrophores (3e dimanche de Pâques) porte, après XVI, 1, τέ et ἀρχ en rouge. Le K de καὶ est aussi écrit en rouge et forme majuscule. Ensuite vient la note : τὸ αὐτὸ λέγεται καὶ ἑωθινὸν B̄. Jean V, 3-4 (f. 15,b) ; Marc XVI, 9-20 (30, b) ; Luc XXII, 43-44 (120,a) ; Jean VII, 53 (et non pas seulement Jean VIII, 3) Jean VIII, 3-11 est assigné aux fêtes de sainte Pélagie et de sainte Marie Egyptienne (f. 167. a, b ; 194, a). — Mutilé à la fin. — Les feuillets 193, 206 appartiennent à un autre manuscrit. — Ce manuscrit en papier oriental est curieux à plus d'un titre. On lit à l'Ascension, la singulière note suivante (f. 30, b) : A la marge εἰς ὄρθρον. — Dans le Texte : τῆ ε̄ τῆς ζ̄ ἑβδομάδος ἐκ κατὰ ΙΩ (sic). Tout cela est à l'encre rouge. — Ensuite vient l'ἀρχὴ : « Ἀναστὰς ὁ ῑσ̄ ἘΚ ΝΕΚΡ-ΩΝ (emprunté à St Luc (?) XXIV, 36). Ἐφάνη πρῶτον τῆ μαρία τῆ μαγδαλινῆ. ☩ Σημείων. Ἀμήν. Προεγράφη εἰς Ἀναστάσιμον αἰωθινὸν (sic) τρίτον, ζ̄ ἐκεῖ, ζήτη (sic) τῆ ε̄ τῆς ζ̄ ἑβδομάδος ἤτοι κῦ ἡ ἀνάλιψεις τοῦ κῦ ἡμῶν ῑυ̅ χῦ(!). Nombreux itacismes. — Majuscules et titres rouges. — 89 = 316 (XIVe siècle).

Manuscrit Oriental (Melchite ?) en papier ; écrit en cursive très belle et très nette. — 208 feuillets. — 25 lignes à la page. — 0m,260 sur 0m,170. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. —

Autrefois Colbert 638, puis Reg. 2464, 3.3. — Jean (1-39 a, 1). — Mathieu (39-62b). — Luc (62-86). — Marc (87-153). Σαββατοκυριακαὶ seulement des trois derniers évangélistes. — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (153-162). — Ménologe (163-219). Εὐαγγέλια ἀναγινωσκόμενα εἰς διαφόρους μνήμας (f. 219-223). — Jean VIII, 3-11 est assigné aux fêtes de Ste Pélagie et de Ste Marie Egyptienne. Au 16 Septembre, fête de sainte Euphémie, on renvoie au 8 Octobre, fête de — 90 = 317 (1533).

sainte Pélagie. - Jean V, 3-4 (f. 17, a, 2); Marc XVI, 9-20 (f. 33, a, 1); note et renvoi. - (f. 153, b, 2 - 154). - Luc XXII, 43-44. (f. 119, b, 2 - 120, 1)
Papier; écrit par l'Anagnoste Etienne, le 18 Mars 1533, indiction VIe, (ἐτελειώθη τὸ παρὼν (sic) ἅγιον εὐαγγέλιον ὑπὸ χειρὸς ἐμοῦ στεφάνου αναγ..... ἐν μῆνι μαρτίω ΙΗ, τὸ ἀπὸ τοῦ Χῦ ἔτος ͵αφλγ ΙΝ Ϛ τοῦ κυ ΙΓ ϲ κυ ια' - fo 222, b, 2). - Titres ornés. - Lettres majuscules rouges. - Croix, ponctuation et notes musicales. - Itacismes et orthographe fautives. - (γυνεκας, οκτωμβριω, etc.). -

Manuscrit Oriental en papier et en cursive moderne. - 223 feuillets. à 2 colonnes. - 25 lignes à la colonne. - 0m 300 sur 0m 202. - Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. -

91 = 318 (XIe siècle). Autrefois Colbert. 3017, puis Reg. 2468, 3, 4. - Jean (1-54). - Mathieu (54-80). - Luc (81-109). - Marc (109-166). - ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (f. 166-173). - Ménologe (174-237). - Σαββατοκυριακαί seulement pour saint Mathieu, St Luc et St Marc. On reprend, à la fin, les évangiles des féries de St Mathieu (237-272) et de St Luc (273-322). - Au 11 Septembre, à la fête de Ste Théodora, on renvoie au 8 Octobre, fête de sainte Pélagie; mais, au 8 Octobre, on renvoie au 16 Septembre, fête de Ste Euphémie, pour laquelle St Luc VII, 36-50 est prescrit; St Jean V, 3-4 (f. 24, a, 2); Marc XVI, 9-20 (fo 44, b, 1 et f. 166, b, 2). - Luc XXII, 43-44 (f. 138, b, 2) - mais non f. 318, b, 1). - Titres ornés; Lettres fleuronnées et dorées. - Croix, ponctuation et notes musicales. - Voir B. Montfaucon, Palæographia græca, p. 89. - Date: ͵αφξγ Χῦ = 1453 de Jésus-Christ, fo 322, a, 2; mais cette date est d'une écriture beaucoup plus récente que le manuscrit. Elle a été tracée par un moine Cypriote du nom de Léontius. -

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. - 322 feuillets à 2 colonnes. - 26 lignes à la colonne. - 0m 263 sur 0m 191. - Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. -

92 = 324 (XIVe siècle). [Epistol. 35]. - Ancienne cote: 317. - Euchologe en papier, contenant des notes en turc et d'origine melchite. - ἑωθινά f. 123, b et suivants. - St Marc XVI, 9-20, f. 125, a. - Evangiles du Ménologe. -

Manuscrit Oriental, sur papier et en cursive. - 212 feuillets. - 23

lignes à la page.— 0m,220 sur 0m,143.—

[Epistol. 36].— Euchologe melchite par son écriture et ses ornements: 93 = 326
— ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (104-121).— Manuscrit formé de deux frag- (XIVe–XVe s.)
ments, fos 1-81 et 82-142, sans valeur.—

Manuscrit Oriental.— Papier écrit en cursive.— 142 feuillets.— 18 et 16 lignes à la page.— 0m,210 sur 0m,128.— Veau.—

[Epistol. 29].— Euchologe Melchite.— ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (324- 94 = 330
345).— En très mauvais état.— Feuillets 127 et 128 en papier.— sans (XIVe siècle).
valeur.—

Manuscrit Oriental en cursive.— 349 feuillets.— 19 lignes à la page.— 0m,190 sur 0m,120.— Maroquin rouge aux armes du Roi.—

Jean (1-30, a, 2).— Mathieu (30, a, 2-44).— Luc (45-64).— Marc 95 = 374
(64b-78).— Ménologe (79-98).— ἑωθινά (97-101).— Jean V, 3-4 (13, a, (XVIe siècle).
2) Marc XVI, 9-20 (98, b, 1).— Ecriture d'un style barbare et présentant beaucoup d'iotacismes.— Au 16 septembre, on célèbre la fête du Théologien. Le 8 Octobre est passé sous silence.— Il manque beaucoup de feuillets dans ce manuscrit et ceux qui restent sont presque tous transposés.— Les εὐαγγέλια τῶν ἁγίων πάθων sont, en partie, à la place ordinaire, en partie à la fin du volume, après les ἑωθινά.— L'Evangile de la messe du Jeudi Saint n'existe qu'en partie.— Tout, dans ce manuscrit, trahit l'ignorance du scribe et la barbarie du temps ou du pays où il a été écrit.— Titres et majuscules en encre jaune et verte.

Manuscrit Melchite, en cursive grossière.— 114 feuillets à deux colonnes.— 31 lignes à la colonne.— 0m,225 sur 0m,165.— Demi maroquin rouge, au chiffre de Louis Philippe.—

[Epistol. 129].— Le Regius 115a auquel on a coutume d'assigner 96 = 115 Sp.
ce numéro n'existe pas.— Il n'y a pas même à Paris de 115 A.— Mais (XVe siècle),
il existe un 115 au supplément, qui est du XVe et non du XIIe siècle.— C'est un livre d'Office, où il y a, vers la fin les ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (f. 144-149, b).— A la suite vient l'Ἀπόστολος τοῦ ὅλου ἐνιαυτοῦ (f. 149, b).—

Manuscrit Oriental (?) en papier et en cursive.— 170 feuillets.— 27 lignes à la page.— 0m,220 sur 0m,142.— Veau au chiffre de Charles X.—

98 = 377 (XIIIe siècle) Ancienne cote : 3011. – Jean (1-45). – Mathieu (45-65). – Luc (65-87). – Marc (87-145). – Ménologe (145-195). – Contient Marc XVI, 9-20 ; Luc XXII, 43-44 ; Jean V, 3-4 ; Jean VIII, 3-11. – La section de la femme Adultère est assignée à la fête de sainte Pélagie. – La moitié de ce manuscrit est palimpseste : l'ancienne écriture est généralement du grec. Cependant les feuillets 103-110 ont contenu un texte latin, qu'on a tâché de lire et qui est, en effet, lisible en quelques endroits.

Manuscrit Oriental en cursive. – 196 feuillets. – 27 lignes à la page. – 0m,233 sur 0m,175. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

99 = 380 (XVIe siècle). Autrefois Colbert. 4691, puis Reg. 3012, 3.3. – Jean (1-50). – Mathieu (51-76). – Luc (77-106). – Marc (106-181). – ἑωθινά (f. 181-192) Ménologe (192-243). – Jean V, 3-4 (f. 20, b). – Marc XVI, 9-20 (40, a-182, a). – Luc XXII, 43-44 (141, b). – Jean VIII, 3-11 manque dans le Ménologe. – Σαββατοκυριακαὶ seulement pour les trois derniers Évangiles. – Majuscules rouges.

Manuscrit italien (?) sur papier et en cursive. – 243 feuillets. – 22 lignes à la page. – 0m,206 sur 0m,148. – Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. –

100 = 381 (Ann. 1550). Autrefois Colbert. 4588, puis Reg. 3012, 5.5. – Jean (1-56). – Mathieu (56-86). – Luc (87-124). – Marc (125-236a). – ἑωθινά (236b-249). – Ménologe (250-316). – Σαββατοκυριακαῖ pour les trois derniers évangiles. – Écrit, en 1550 (ζ. φ. Ν̄) du Christ, par Michel Maurice Ἐχρονια (f. 316, a). – Jean V, 3-4 (21, b) ; Marc XVI, 9-20 (f. 237b cfr. 45, b) ; Luc XXII, 43-44 (f. 174a-b). – Jean VIII, 1-11 est marqué pour la fête de sainte Pélagie (8 Octobre, f. 263, a). Il est à remarquer que la leçon commence au verset 1 et non au verset 3. Τῷ καιρῷ ἐκείνῳ. Ἦλθεν (et non ἐπορεύθη) ὁ ΙΣ εἰς τὸ ὄρος κ.τ.λ. – Au verset 3 on lit : καὶ προσάγουσιν αὐτῷ οἱ ἀρχιερεῖς. La variante célèbre n'existe pas dans ce manuscrit. – Le mois d'Avril est entièrement passé sous silence. – Majuscules et titres en rouge. –

Manuscrit (?) en cursive moderne. – 216 feuillets. – 20 lignes à la page. – 0m,210 sur 0m,154. – Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert.

Ancienne cote barrée 296.– Colbert 1541, puis Regius 2468, 5.– Jean (1-36).– Mathieu (37-100).– Luc (101-174).– Marc (175-243).– Mé-nologe (244-275^a).– ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (275^b-279).– Au Jeudi Saint (f° 204, b, 2), on lit, en marge, en face de ὤφθη (Luc XXII, 43), la sigle λ^κ_ς (= λουκᾶς.– Jean V, 3-4 (f. 15^a, 1); Marc XVI, 9-20, au jour de l'Ascension (f° 28, a, 1) et parmi les ἑωθινὰ (f. 276, a, 2).– Jean VIII, 3-11 est marqué pour la fête de Ste Pélagie (8 Octobre, f° 250, b, 2). On lit, à la fin de la colonne, ἐνετείλατο (VIII, 5).– La fin manque, car il est tombé un ou plusieurs feuillets entre le 250e et le 251e.– Titres et majuscules rouges.– Notes musicales.– Il manque un certain nombre de feuillets entre 0 et 1, 23 et 24; 48 et 49; .... 121 et 122; 128 et 129; 250 et 251; 263 et 264; 265 et 266.– 101 = 303 (XIIIe siècle.

Manuscrit Oriental en cursive moyenne.– 279 feuillets à 2 colonnes. – 26 lignes à la colonne.– 0m 280 sur 0m 200.– Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert.–

Evangéliaire portant en tête: « Présent de M. Desalleurs, ambassadeur pour le Roy ... remis par ordre de M. le Comte d'Argenson.– Jean (1-38).– Mathieu (39-60).– Luc (61-85).– Marc (85-147).– Ménologe (148-202).– ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (203-206).– En tête de l'Evangile de la Pentecôte, il y a une peinture représentant les Apôtres au cénacle.– Σαββατοκυριακαί seulement pour les trois derniers Evangiles. Jean V, 3-4 (f. 15, a, 2); Marc XVI. 9-20 (203, b, 2. Cfr. 30, a); Luc XXII, 43-44 (f. 115^b).– Jean VIII, 3-11 est assigné à la fête de sainte Pélagie (8 Octobre, folio 157. b, 2-158) et de sainte Marie Égyptienne (f° 188, a).– Titres, Majuscules fleuronnées, dorées, quelquefois même formées avec des peintures (voir f° 2, 4, 17, 20, 25, 38, 115, 118, etc.).– Les peintures sont en rapport avec la leçon qui est en regard. – F. 115, b, on peint un ange qui sort du ciel et vient assister le Christ agonisant.– F. 118, b, Judas baisant Jésus.– Quelques unes de ces peintures sont faites avec goût.– Notes musicales.– Au f. 206, b, 2, on lit la date ϛψμϛ (6746), ou 1328 de Jésus-Christ.– 364 = 27 Sp. (1238)

Manuscrit Oriental en cursive.– 207 feuillets à 2 colonnes.– 24 lignes à la colonne.– 0m 321 sur 0m 245.– Veau.–

365 = 50 Sp. (XVIIIe-XIXe s.) εὐαγγέλια τῶν ἁγίων πάθων, ponctués avec de gros points rouges. — Manuscrit donné par Napoléon III. —

Manuscrit moderne en grosse cursive. — 49 feuillets. — 11 lignes à la page. — 0m,282 sur 0m,205. — Veau aux armes de Napoléon III. —

366 = 74 Sp. (XVI–XVIIe s.) Donné par P. D. Huet aux Jésuites en 1692 — 72 feuillets du XIVe ou XVe siècle. — Mélanges d'Evangiles. — Fo 1, première leçon sur Lazare. — Fo 41, ἑωθινὰ ἀναστάσιμα. — Manuscrit composé de deux fragments (f. 1-48, à 2 colonnes et 49-72 à page pleine) sans valeur. —

Manuscrit Occidental et moderne. — 72 feuillets. — 24 et 19 lignes. — 0m,198 sur 0m,137. — Parchemin avec écusson doré. —

✠ 367 = 567 Sp. (XVIe siècle). Jean (1-59). — Mathieu (59-109). — Luc (113-182). — Marc (182-201). — Σαββατοκυριακαί seulement des quatre Evangélistes. — Ménologe (202-250) très court. — Les feuillets de la fin présentent les évangiles τοῦ διακαινησίμου, ou de la semaine de Pâques. — Ce manuscrit donné par Napoléon III, porte la date : « Venetiis, mense Junio 1853 », qui est probablement la date de l'achat. — Il est considéré comme datant du XIIe siècle. — L'Ecriture onciale, ronde est une imitation imparfaite de la belle époque, mais un ensemble de détails paléographiques autorisent à le croire beaucoup plus moderne. —

Manuscrit Oriental peut-être écrit à Venise. — 350 feuillets à 2 colonnes. — 25 lignes à la colonne. — 0m,326 sur 0m,250. — Maroquin rouge à l'initiale de Napoléon III. —

415 = 13 (XII–XIIIe s.) [Epistolaire 128]. — Autrefois Colbert. 121, puis Regius 1838,2. — Paracletikon Triodion et Ménées de Septembre à Mai (Voir Léon Allatius, De Libris Ecclesiasticis Graecorum, pages 68-78. ——). — Psautier (1-6) mutilé, débutant par le psaume 80. — Cantiques de la Bible (6-7). — Παρακλητικὸν (περιέχον τὴν ἅπασαν ἀκολουθίαν (7.a, 2-64): Τῷ σαββάτῳ ἑσπέρ. Στίχερα ἀναστάσιμα εἰς τὸ Ἐκέκραξα divisé suivant les huit tons. — Ménées (65-470) généralement sans les leçons des Evangiles et des Epîtres et ne contenant que les canons des saints et autres parties poétiques de l'Office. — Ainsi au 16 Septembre (f. 84-85b) et au 8 Octobre (f. 104-105), on ne cite aucun évangile, ni St Jean (VIII, 3-11), ni St Luc (VII, 36-50), pour les fêtes des Saintes Euphémie et Pélagie. — On trouve cependant,

à certaines fêtes, les Évangiles et les Épîtres, par exemple, au Σαββάτῳ πρὸ τῶν φώτων, le passage de I Timoth. III, 16, $\overline{θς}$ ἐφανερώθη (f. 200, b, col. 2, ligne 12e). — Les Évangiles de la Semaine Sainte existent au milieu du reste de l'office. — On lit Luc XXII, 43-44 (f°. 438, a, 2, lignes 11-14); Jean V, 3-4 (453, a, 1, vers le milieu); Marc XVI, 9-20 (f°. 462, a, 1) indiqué seulement par ces mots: Ἀναστάσιμον ἑωθ: $\overline{γ}$ ἐκ τοῦ κατὰ Μάρκον. Ἀναστὰς δὲ ὁ $\overline{ις}$ πρωῒ πρώτῃ σαββάτ. ζη εἰς τὰ ἑωθ. τὰ ἀναστάσιμα. Tout l'office de l'Ascension serait à extraire. — Jean VII, 52 = VIII, 11. manque dans l'Office de la Pentecôte (f. 467, a, 1). — Le Παρακλητικὸν s'arrête au Lundi de la Pentecôte. — Fragments de l'Ἀπόστολος (f. 471-478) et de l'Évangéliaire. — Notes musicales. — Feuillets 1, 3, 58, 97, 256, 404, 409, 443, 444, 470, 473, 477, mutilés. — Superbe manuscrit liturgique. —

Manuscrit Oriental en belle cursive, quelquefois en onciale minuscule. — 478 feuillets à 2 colonnes. — 68 lignes à la colonne. — 0m,403 sur 0m 300. — Maroquin rouge au chiffre et aux armes de Colbert. —

Évangéliaire: Jean (1-39 b, 1). — Mathieu (39b2 116). — Luc (117- 199). — Marc (201-257). — Ménologe (257b- 318). — Évangiles du Vendredi Saint (319- 322, a, 1). — ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (332, a, 2- 339). — Mutilé, manquent les ἑωθινὰ de Jean. — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f. 15, a, 2); Luc XXII, 43-44 (f°. 227, b, 1). — Jean VII, 53 — VIII, 11 est assigné à la fête de sainte Pélagie, au 8 Octobre (f°. 269, b, 1) et non pas seulement Jean VIII, 3-11. — Aucune interpolation. — Marc XVI, 9-20 est rapporté parmi les ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (f. 332, a, 2 - 333, a, 1). — Titres et lettres fleuronnés. — 416 = 24 Sp. (XIIIe siècle).

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 339 feuillets à 2 colonnes. — 22 lignes à la colonne. — 0m, 333 sur 0m, 232. — Veau au chiffre de Charles X. —

Évangéliaire. Jean (1-44a). — Mathieu (44, a, 2 — 66b). — Luc (66, b, 2 — 92, b, 1). — Marc (92, b, 1 — 151a). — Ménologe (151, a, 2- 198). — Les ἑωθινὰ ἀναστάσιμα manquent, des feuillets ayant disparu à la fin. — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f°. 17, a, 2); Marc XVI, 9-20 (f. 34, b, 2). On lit dans le texte εὐαγγέλιον εἰς ὄρθρον ἐκ κατὰ Μάρκον. ζη ἑωθ $\overline{Γ}$, puis viennent les premiers mots: Ἀνασ- 417 = 29 Sp. (XIIe siècle).

τας ὁ Ἰσ πρωὶ^π, etc).– Au Jeudi Saint, dans l'Evangile de la Messe, entre les feuillets 116 et 117, il y en a un qui a été coupé. C'est pourquoi on n'y trouve pas St Luc XXII, 43-44. De Mathieu XXVI, 31b, (f. 116, b, 2) on passe à Mathieu XXVI, 40, οὐκ ἰσχύσατε (fo 117, a, 1). — On ne trouve pas Jean VII, 53 — VIII, 11, au jour de la Pentecôte. Cette section ne figure pas, non plus, dans le Ménologe où on ne trouve pas les fêtes de Ste Théodora, Ste Euphémie, Ste Pélagie et Ste Marie Egyptienne.– Pour la fête de Sainte Barbara, on lit St Marc. Feuillets 1, 7, 195-198 en papier et plus modernes que le reste du volume.—

Manuscrit Oriental en cursive moyenne.– 198 feuillets à 2 colonnes.– 20 lignes à la colonne.– 0m, 249 sur 0m, 162.– Veau aux armes de Napoléon.—

418 = 180 Sp. (XIIe siècle). Un feuillet en papier Oriental et non en parchemin, contenant Jean V, 24-30. Au commencement on lit le mot Ἰουδαίους, qui est évidemment le dernier de l'addition qu'on fait au début des leçons liturgiques.– Puis pour τῇ παρασκευῇ τῆς (B̄. effacé) ἑβδομάδος, on lit l'« Evangile de Jean » V, 30 (καθὼς ἀκούω) jusqu'à 45: μὴ δοκεῖται (sic), ὅτι ἐγὼ . . . . [La leçon du 2e vendredi après Pâques va jusqu'à VI, 2).—

Un feuillet (79 du ms 180, Sp.) en cursive très nette.– 26 lignes à la page.– 0m, 235 sur 0m, 150.– Demie-reliure au chiffre de Louis Philippe.—

419 = 185 Sp. (XIIIe-XIVe s.) (fos 154-177). (Cfr. Evang. 120).– Fin d'un Evangéliaire contenant Marc (f. 154-169), c'est-à-dire la fin de l'Evangile du Jeudi Saint à la Messe et les Evangiles τῶν ἁγίων πάθων (f. 158-169).– ἑωθινά (170-173). — Ménologe; Septembre seulement (173a-177).– On trouve, dans ces fragments, St Luc XXII, 43-44 (f. 156, a) et Marc XVI, 9-20 (f. 170, b).– Ce manuscrit est d'origine Occidentale.– L'Ecriture ressemble un peu à celle du cursif 33 des Evangiles.– Notes latines aux marges.—

Manuscrit Occidental en cursive imitant l'onciale.– 33 feuillets.— 26 lignes à la page.– 0m, 184 sur 0m, 133.– Veau.—

420 = 242 Sp. Evangéliaire Jean (1-36).– Mathieu (37-89).– Luc (91-159).– Marc (160-220).– Ménologe (221-265).– Portraits des Evangélistes et de plus,

au commencement, sur le premier feuillet, ceux de Jean Mathaï Vaivode et de Dame Eglina. — Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (29a 1; 113 b, 2); Luc XXII, 43-44 (185, b, 1); Jean V, 3-4 (16, a. 2); et Jean VIII. 3-11 (f. 255, b, 2) qui est lu le jour de la fête de Ste Marie Egyptienne. — Titres et lettres fleuronnés. — Ponctuation avec points dorés ayant rapport à la stichométrie. — Ce manuscrit a appartenu aux Melchites d'Antioche en 1648. —

Manuscrit Oriental en papier et en cursive. — 265 feuillets à 2 colonnes. — 26 lignes à la colonne. — 0m, 413 sur 0m, 280. — Demi reliure en velours cramoisi. — Tranche gaufrée et dorée. — Représentation du Crucifiement sur le plat de la couverture. — Fond d'or — avec ce mot carré: IC XC NI KA. —

Deux feuillets en belle onciale (Feuillets 34 et 36 du 686 Sp.) contenant Saint Luc II, 23-36. — L'écriture est ronde, légèrement penchée et ressemble beaucoup à celle de l'Oncial Wa. Seulement elle est plus grosse (Voir Introduction à la Critique textuelle, Partie Théorique, Planche XVI). — Le feuillet 35 contient la leçon du 3 Février, pour la fête de St Siméon et le feuillet 36 des fragments de leçons pour le 24 février et le 9 mars, avec des indications relatives à plusieurs fêtes intermédiaires. — Notes musicales et rubriques. — Ces feuillets ont appartenu vraisemblablement au même volume que les trois feuillets qui se trouvent en tête de l'Evangéliaire 72 (Reg. 290). — ✠ 421 = 686 Sp. (XIe siècle).

Manuscrit Oriental en Onciale. — 2 feuillets à 2 colonnes. — 21 lignes à la colonne. — 0m, 300 sur 0m, 228. — Demi reliure en parchemin. —

Fragments d'un Evangéliaire (Supplément 687, feuillets 11 et 15). — Le feuillet 11 contient les leçons du mardi et du mercredi de Pâques. — Le feuillet 15, la leçon du Jeudi de Pâques (Luc XXIV, fin du verset 12, (γε) γονός + jusqu'à 25, τοῦ πιστεύειν ἐπί). — Notes musicales en rouge. — Titres des leçons en lettres dorées. — 422 = 687 Sp. (XIIe siècle).

Manuscrit Oriental en belle cursive. — Deux feuillets à 2 colonnes. — 20 lignes à la colonne. — 0m, 341 sur 0m, 256. — Demi reliure en parchemin.

Note sur le premier feuillet de garde: R. C. 6116, folio 1. en bas. — 423 = 758 Sp.
Evangéliaire mutilé au commencement et à la fin. — Commence au samedi après l'Ascension. — Jean (1-6). — Mathieu (6b,2 - 21b) par σαβ- (XII-XIIIe s.)

βατοκυριακαί seulement, comme St Luc ($21^{b,2}$–39). – Marc ($39^{a,2}$–81^{a}). – Ménologe ($81^{b,2}$–111). – Quelques feuillets sont transposés. – Ornements assez grossiers. – Ce manuscrit contient Luc XXII, 43–44 (folio 56, b, 1). – Les autres passages manquent, parce que le manuscrit est incomplet. – Lettres fleuronnées en plusieurs couleurs et notes musicales. –

Manuscrit Oriental en grosse cursive. – 111 feuillets à 2 colonnes. – 26 lignes à la colonne. – $0^m,280$ sur $0^m,218$. – Demi reliure en parchemin. –

424 = 834 Sp. (XIIe–XIIIe s.) Note sur le premier feuillet en bas : R. C. 6117. – Le premier feuillet (commencement de Marc) est transposé par erreur. Mutilé ; débute au Jeudi avant la Pentecôte (f°. 2). – St Jean (2–4). – Fragments de St Mathieu (5–19a), de St Luc (19^b) et de Marc. – En tout 90 feuillets très mutilés et dont pas un n'est à sa place. – Notes musicales. – Lettres fleuronnées en rouge. –

Manuscrit Oriental. – 90 feuillets à 2 colonnes. – 27 lignes à la colonne. – $0^m,323$ sur $0^m,222$. – Demi reliure en parchemin. –

425 = 905 Sp. (XIIe siècle). Ancienne cote : « Fondation d'Otrante, n°. 10. » dans un cachet placé (f°. 4, b) sur un feuillet moderne en papier. – Évangéliaire : Jean (4 – 55^a). – Portrait de St Mathieu (f°. 54, b), inséré entre St Jean et St Mathieu à une époque moderne. – Mathieu (55, a, 2–80). – F. 81, deux portraits d'Évangélistes, dont l'un de St Luc (81, b). – St Luc (82–111). – Portrait de St Marc (112, b). – Marc (113–189). – Ménologe (190–242). – Εὐαγγέλια ἑωθινά (243–254). – Ce manuscrit, au Jeudi de l'Ascension (42, b, 1) attribue à St Jean, St Luc XXIV, 36–53. Il contient Marc XVI, 9–20 (f°. 244, a) et Luc XXII, 43–44 (folio 148, a, 1). – Le jour de Sainte Euphémie on lit St Luc (VII, 36–50). Ste Pélagie manque au 8 Octobre. – Au 1er Avril on renvoie au 4 Décembre, jour auquel on lit St Marc. – Feuillets 2–3 en papier et 242 mutilé. –

Manuscrit Oriental en grosse cursive. – 254 feuillets à 2 colonnes. – 20 lignes à la colonne. – $0^m,300$ sur $0^m,225$. – Demi maroquin rouge. –

426 = 256 (XI–XIIe s.) Évangéliaire. – Autrefois Colbert 975, puis Reg. 1884.2. – Jean (1–26) débute au samedi avant le dimanche des Myrophores (Marc XV, 43 – XVI, 8). – Mathieu (26bis–77). – Luc (78–145). – Marc (146–213). – ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (f°. 213–215). – Ménologe (216–235) s'arrêtant

au mois de Février. — Ce manuscrit contient Jean V, 3-4 (f° 5, b); Marc XVI, 9-20 (213, b-214). — Luc XXII, 43-44 (f. 186, a, 1), avec la sigle de Luc à la marge: ΛΥ (f. 185). — On n'a pas achevé d'écrire la leçon du dimanche de la Pentecôte (f. 26, b, 1), mais on a laissé une colonne en blanc. — St Jean VIII, 3-11 est marqué pour la fête de sainte Théodora au 11 Septembre, f° 218, a et ne contient aucune interpolation. — Ste Pélagie manque au 8 Octobre. — Titres ornés et fleuronnés. — Majuscules rouges — notes musicales. — Feuillets mutilés en très grand nombre. Manuscrit très incomplet. — Ce volume est classé parmi les Pentecostaria! —

Manuscrit Oriental en cursive dépassant la moyenne. — 235 feuillets à deux colonnes. — 24 lignes à la colonne. — 0m,319 sur 0m,252. — Maroquin rouge aux armes et au chiffre de Colbert. —

Evangéliaire palimpseste. — Le texte nouveau (XIIe—XIIIe siècle) est 427 = 228 celui des Ménées. Le texte ancien appartient à un Evangéliaire, rédigé (IXe siècle) en belle onciale ronde passant à l'onciale carrée droite. — Tous les feuillets sont bouleversés et le texte ancien est peu lisible, à l'exception des titres. Les titres écrits au carmin ont résisté au lavage et sont demeurés parfaitement nets, soit aux marges du haut, soit dans le texte, sous l'Ecriture moderne. — A l'aide de ces titres, on pourrait reconstituer l'Evangéliaire dans sa forme primitive. Page 19, εὐαγγέλια ἑωθινὰ τῶν κυριακῶν ἀναστάσιμα. — Le troisième (St Marc XVI, 9-20) est à la page 91. — On lit dans la marge du haut: Ἀναστάσιμον Γ, et dans le texte, colonne 1, au milieu: κατὰ Μάρκον, κε(φάλαιον) ΣΛΔ. Le neuvième à la page 411. — Ce que cet évangéliaire avait de particulier était l'indication des Sections Eusébiennes en tête de chaque leçon. — Il paraît également n'avoir contenu que les σαββατοκυριακάς, car ce sont les seules indications que l'on aperçoive au haut des pages. — Page 471, Ἀνακεφαλαίωσις τῶν προτεταγμένων ἐν τῷ Μενολογίῳ εὐαγγελῖ τῶν ἁγίων κατὰ κοινοῦ ἐν τῇ ἁγίᾳ λειτουργίᾳ (sic) καὶ εἰς λοιπὰς διαφόρους μνήμας. Cet évangéliaire mériterait d'être étudié de près. — L'ancienne écriture était tellement pâle qu'on n'a pas peut-être eu besoin de la laver. — Un certain nombre de feuillets sont modernes. —

Manuscrit Oriental en Onciale ronde. — 479 pages à deux colonnes,

— 20 lignes à la colonne, environ. — 0m, 292 sur 0m, 210. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

428 = 263 (XIIIe siècle) [Épistolaire 131]. — Ancienne cote: 1838. — Livre d'office dans le genre du Reg 13 (Évangéliaire 415. — Épistolaire 128), mais moins complet. — Contient le Triodion, le Pentecostarion, l'Octoechus, l'Horologion, avec les fêtes des Saints, c'est-à-dire tout l'office depuis le dimanche du Pharisien jusqu'au dimanche de tous les saints (ou dimanche correspondant à la Trinité des Latins). — Τριώδιον σὺν θεῷ ἁγίῳ ἀρχόμενον ἀπὸ τοῦ τελώνου καὶ τοῦ φαρισαίου μέχρι τῶν ἁγίων πάντων (f. 1, a, 1). — Évangiles et Épîtres de cette partie de l'année, et, en particulier, les ἑωθινά (f. 163, b, 2 – 166, a, 1), ainsi que les ἀποστολοευαγγέλια τῆς ἑβδομάδος (f. 166, a, 2 – 168). — On n'y trouve pas Luc XXII, 43–44, parce que la liturgie est omise, au Jeudi Saint; mais Jean V, 3–4 (f. 115, b, 1) et Marc XVI, 9–20 (f. 164, a, 1) y existent. Au jour de l'Ascension, à l'office de la nuit, après les Psaumes des degrés (οἱ Ἀναβαθμοί), on lit: εὐα ἑωθιν Γ ἕως τέλ. — Mutilé à la fin. — Ce manuscrit a appartenu au couvent de St Pantéléemon. —

Manuscrit Oriental en cursive minuscule. — 200 feuillets à 2 colonnes. — 62 lignes à la colonne. — 0m, 382 sur 0m, 278. — Veau. — Dos en maroquin rouge au chiffre de Louis Philippe. —

Article septième.

Manuscrits contenant l'Épistolaire.

Rappelons, d'abord, les Épistolaires 9 = 32 Sp. (Évangéliaire 84); 10 = 33 Sp. (Évang. 85); 12 = Reg. 375 (Évang. 60); 21 = 294 (Évang. 83); 29 = Reg. 330 (Évang. 94); 31 = Reg. 276 (Évang. 82); 32 = Reg. 376 (Évang. 324); 35 = Reg. 324 (Évang. 92); 36 = Reg. 326 (Évang. 93); 128 = Reg. 13 (Évang. 415); 131 = Reg. 263 (Évang. 428). — L'Épistolaire 24 (Reg. 308) est à effacer: c'est un lectionnaire de l'Ancien Testament. —

11 = 104 A. (XIIe siècle). Écriture fort nette. — Σαββατοκυριακαί seulement. — Notes arabes, de temps en temps, f. 59, a, 1; 44, b, 2 — f. 139, b, 2:

Dans la 1ère à Timothée III, 16, ce manuscrit lit + θσ̄· ἐφανερώθη, (f° 114, a, 1 vers le bas) — 2e ligne avant la fin de la colonne. — Titres et Majuscules rouges. — Notes musicales. —

Manuscrit Oriental, en cursive moyenne. — Probablement Melchite. — 139 feuillets à 2 colonnes. — 24 lignes à la colonne. — 0m. 248 sur 0m. 184. — Veau au chiffre de Charles X. —

Voir l'Évangéliaire 60. — Au Cx λ(!), folio 98, a, vers le milieu, dans la première Épître à Timothée, chapitre III, 16, ce manuscrit lit: ὃς ἐφανερώθη. — Nous avons décrit ce manuscrit assez au long (pages 144-146). Cependant, il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter ici encore un mot. Une circonstance qui montre à quel genre de manuscrits on a à faire, c'est la rubrique suivante qu'on rencontre, de temps en temps, dans ce volume; εἰπὲ ἀπ̄ (Ἀπόστολον) οἷον θέλεις (voir f. 101, b, au Cx λΓ; f. 103, a, au σαββάτω λΔ). — Ibid. σαββάτω της ἀποκρέου (sic): λέγεις ἀπόστολον καὶ εὐαγγέλιον οἷον θέλης (sic). — Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs des rubriques de ce genre, preuve que ce volume a été écrit par un copiste qui n'était pas au courant des usages de l'Église Grecque et pour des personnes qui connaissaient médiocrement le grec. — Voir Évangéliaire 60. — 12 = 375 (Ann. 1022).

Épistolaire complet — grosse et belle écriture cursive. — Au samedi πρὸ τῶν φώτων (page 538, col. 1) on lit dans la première à Timothée III, 16, θσ̄ ἐφανερώθη. — Le verset des Trois Témoins (I. St Jean V, 7) manque (page 417, col. 2, lignes 3-4-5). — Titres et Majuscules rouges. — Notes musicales. — Très beau manuscrit. — 22 = 304 (XIIIe siècle).

Manuscrit Oriental en grosse cursive. — 600 pages à 2 colonnes. — 28 lignes à la colonne. — 0m. 353 sur 0m. 256. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

Ancienne coté: A. N. — Belle écriture. — Manuscrit mutilé au commencement et à la fin. — On lit, dans la première Épître à Timothée III, 16, θσ̄ ἐφανερώθη (page 316, col. 2, ligne 3e). — Le Verset des Trois Témoins (I. St Jean, V, 7) manque (page 251, col. I, en bas). — Titres et Majuscules rouges surchargés de vert. — Notes musicales. — Mutilé à la fin. — 23 = 306 (XIIe siècle).

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 374 pages à 2 colonnes.

28 lignes à la colonne. — 0m 346 sur 0m 253. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

25 = 319 (XIe siècle). Autrefois Colbert 1365, puis Reg. 2363. — Autres cotes 310, 312. — Entre: « Jac. Aug. Thuani ». — Copié par Théophylacte pour Jean Amatus. — Écriture large. — Texte constellé, en quelques endroits, de mots latins. — Au σαββάτῳ πρὸ τῶν φώτων (f° 243, b), on lit, dans la première Épître à Timothée III, 16 : + θς̄ ἐφανερώθη. — Le verset des Trois Témoins (I S. Jean, V. 7) manque (folio 197, b). — Titres et Lettres en encre rouge et fleuronnées. — F. 273, b, en beaux caractères rouges onciaux : + κε̄ ῑῡ χε̄ θε̄ βοηθησον τωι ποθωι κτησαμενωι τω Αματωι, γραψαντι θεοφυλακτωι ευτελει μοναχω + Αμην. —

Manuscrit Oriental en très grosse cursive. — 274 feuillets. — 23 lignes à la page. — 0m 320 sur 0m 220. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

26 = 320 (XIIe siècle). Autrefois CIƆCIƆCCCLXXXIV (R), 314 (D), 2066 (C). — La disposition de ce manuscrit paraît un peu particulière. — On n'y rencontre pas St Jean V, 7 à l'endroit où il se trouve ordinairement. Dans la première à Timothée III, 16, on lit θσ̄ ἐφανερώθη (f. 185, b, 2) vers le bas), au samedi après Noël. — Au samedi après les Lumières (f° 191, 1) ou après l'Épiphanie, on renvoie au XXVIIe dimanche (f. 122, b, 2) ; mais, en cet endroit, on lit Éphésiens VI, 10 et suivants. Au XXXIVe samedi (f° 142) on lit la IIe à Timothée, III, 1 et suivants. — Le Samedi avant les Lumières (Épiphanie, f° 187) on lit la 1ère à Timothée VI, 11, qui dans l'Ἀπόστολος de Rome (page 207) est assignée au XXXIVe samedi. Le XXXVe jeudi, où on devrait lire St Jean V, 7, on lit la 1ère à Timothée V, 1. — Notes musicales. — Mutilé. — Ce manuscrit présente donc un ordre tout particulier. —

Manuscrit Oriental en cursive moyenne. — 208 feuillets à 2 colonnes. — 22 lignes à la colonne. — 0m 228 sur 0m 196. — Maroquin rouge aux armes du Roi. —

27 = 321 (XIIIe siècle) Autrefois Colbert 1571, puis Reg. 2470. — Autre cote : 314. — Dans la Ia Timothée III, 16, on lit : θς̄. ἐφανερώθη (f. 203, b, au milieu). Cette leçon est écrite en entier au premier septembre jour auquel elle est fixée dans plusieurs Synaxaires. Le samedi après Noël (f° 219, a), on se contente de renvoyer à ce jour-là. On ne trouve donc pas ce passage au

même endroit que dans les autres épistolaires, c'est-à-dire au samedi avant l'Epiphanie (f° 220, a). – Le verset des Trois Témoins (St Jean, V, 7) manque au folio 186, b, 3e et 4e ligne, jeudi de la XXXVe semaine. – Ce manuscrit semble avoir un ordre particulier, comme le précédent, dont il diffère cependant un peu. – Mutilé au commencement. Notes musicales. Titres et Majuscules en rouge. –

Manuscrit Oriental en grosse cursive. – 237 feuillets. – 24 lignes à la page. – 0m 290 sur 0m 196. – Reliure Orientale en chagrin noir. –

Σαββατοκυριακαί seulement. – Mutilé au commencement. – 30 = 373
L'Ecriture ressemble un peu à celle de l'Evangéliaire 79. – Au folio 202, (XIIIe siècle).
au Σα πρὸ τῶν φώτων, dans la première Epître à Timothée, on lit + θς ἐφανερώθη. – Le XXXVe jeudi manquant, il n'y a pas lieu de chercher le verset des Trois Témoins. Itacismes nombreux (πράξαιον). – Pages 227–234 en papier et modernes. –

Manuscrit Oriental en cursive. – 236 pages. – 23 lignes à la page. – 0m 205 sur 0m 165. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

[Evang. 324. – Epistolai. 32]. – Ancienne cote: 3456: – Fragment 32 = 376
du Synaxaire primitif (f. 1). – Actes (1–25) et Epîtres (25–145) divisés (XIIe siècle).
suivant l'ordre de l'office ecclésiastique. Les Actes ne sont pas entiers, et quelques feuillets sont transposés. – Encre très pâle. – Ecriture très menue et peu lisible. – Ce manuscrit lit θσ ἐφανερώθη dans la 1ère Epître à Timothée (f° 123, b). – Le verset des Trois Témoins manque (f° 101, b, lignes 3 et 4). –

Manuscrit Oriental adapté à l'usage liturgique en très petite cursive, ressemblant au cursif 6 des Evangiles. – 30 lignes à la page. – 0m 191 sur 0m 222. – Reliure orientale en chagrin noir estampé. Fers enlevés. –

Autrefois Colbert. 4149, puis Reg. 3815, 3, 3. – Notes musicales. – 33 = 382
Mutilé au commencement. Débute à la 12e leçon des Actes. – Au (XIIIe siècle).
Samedi avant les Lumières (f° 225, b, 1), on renvoie au (λα) XXXIe samedi (folio 171, b, 2), où on lit θσ ἐφανερώθη (folio 172, a, 1). – Le Jeudi de la XXXVe semaine on lit une épître à Timothée et non la 1ère Epître de St Jean. On ne trouve nulle part trace des épîtres catholiques. (Cfr. Epist. 12). – Feuillets 1–10 en papier et rapportés à une époque moderne. –

Manuscrit Oriental en cursive. – 271 feuillets à 2 colonnes. – 24 lignes à la colonne. – 0m, 244 sur 0m, 173. – Maroquin rouge aux armes du Roi. –

34 = 383 (XVe siècle). Autrefois Colb. 3855, puis Reg. 3012, 3. – Le verset des Trois Témoins manque au XXXVe jeudi (f. 152, a) et, dans la 1ère Épître à Timothée, III, 16 (f. 180, b), ce manuscrit lit. θῦ ἐφανερώθη (sic), au commencement d'une ligne. – Samedi avant l'Épiphanie. –

Manuscrit Occidental en papier et en cursive. – 205 feuillets. – 32 lignes à la page. – 0m, 215 sur 0m, 138. – Demie reliure en parchemin. –

129 = 115 Sp. (XVe siècle) [Évangéliaire 96]. – Ἀπόστολος τοῦ ὅλου ἐνιαυτοῦ (f. 149, b). – Seulement la partie qui figure dans le Ménologe. – Au σαββάτῳ πρὸ τῶν φώτων (f. 163, a), on lit, dans l'Épître première à Timothée III, 16, θς ἐφανερώθη

Manuscrit Oriental en papier en cursive minuscule. – 170 feuillets. – 27 lignes à la page. – 0m, 220 sur 0m, 142. – Veau au chiffre de Charles X.

130 = 800 Sp. (XIII-XIVe Sp.) Épistolaire par Σαββατοκυριακαί. – On n'y trouve pas le chapitre V de la première Épître de St Jean. – La 1ère à Timothée III, 16, n'existe, non plus, qu'au σαββάτῳ πρὸ τῶν φώτων, mais on y lit. θσ ἐφανερώθη. – Mutilé vers la fin. S'arrête vers le milieu d'Août. Ce manuscrit en papier Oriental est tellement détérioré qu'on n'a pas pu le relier. Il est renfermé dans un étui et les feuillets n'en sont pas numérotés.

Manuscrit Oriental en papier de coton. – Assez belle cursive. – 150 à 200 feuillets environ. – 23 lignes à la page. – 0m, 215 sur 0m, 150. – Un côté seulement de la reliure originale. –

Appendix.

Addenda et Corrigenda.

773 = 904 Sp (XIIe siècle). Fragments des Commentaires de Théophylacte sur les Évangiles. Le κείμενον est écrit à part de l'ἑρμηνεία et indiqué à la marge par le signe cc, qui est très souvent effacé. – Les feuillets sont très lacérés.

De plus, ils sont tellement hors de place, qu'on ne retrouve pas sans peine les passages, quand ils y sont. St Marc commence au folio 27, St Jean au folio 116, b., quant à St Luc, il est impossible de retrouver le commencement. Le feuillet 2 appartient à St Luc. St Mathieu paraît manquer en entier.— Τίτλοι au bas des pages.— St Luc XXII, 43-44 existe au folio 106, a.— Les chapitres II-V de St Jean manquent. On ne trouve, dans ce manuscrit, ni St Jean VII, 53-VIII, 11 (f. 136, a), ni aucune note relative à l'Adultère.— Mutilé à la fin; s'arrête à XXI — 18.— Belle écriture.—

Manuscrit Oriental en cursive moyenne.— 199 feuillets.— 42 lignes à la page.— 0m 325 sur 0m 225.— Demi chagrin rouge.—

Quatre Evangiles.— Fragments de Synaxaire en papier et moderne 774=927 Sp.
(XVe s.); mutilé au commencement (1-6).— St Mathieu (7-54, a).— (XIIe-XIIIe s.)
St Marc (56-84).— St Luc (86-135).— St Jean (137-173).— Synaxaire commençant au mois de Septembre et finissant au mois d'Août (174-199), sur papier et moderne (XIVe-XVe siècle).— Portraits à moitié effacés (7, a; 55, b; 136, b).— Τίτλοι au haut des pages (68, 48, 83, 18).— Sections Eusébiennes (355, 235 (?), 342, 226), sans les canons souscrits. Il en manque plusieurs à la fin de St Jean.— Ce manuscrit contient Marc XVI, 9-20 (f. 84, a) avec la notation liturgique ordinaire; St Luc XXII, 43-44 (f. 129, b), avec ὑπ′, au carmin et à la marge; St Jean V, 3-4 (f. 143, b);— St Jean VII, 53 - VIII, 11 (f. 150, a) avec le ι τίτλος· Περὶ τῆς μοιχαλίδος écrit dans la marge du haut.— Notation liturgique aux marges.— ἀρχ et τέλ.— Titres fleuronnés.— Très belle cursive minuscule.—

Manuscrit Oriental et mixte.— 199 feuillets.— 26 lignes à la page.— 0m 150 sur 0m 110.— Bois de Cèdre recouvert de velours très usé.— Fermoirs en cordons de soie rouge.—

Commentaire de St Marc par Victor d'Antioche, sans la scholie 771 = 40 Sp.
finale.— Copie de Huet.— « Paraphé au désir de l'Arrest du 5 Juil- (XVIIe siècle)
let 1763.— Mesnil » (f. 1, marge intérieure).—

Manuscrit Occidental et en papier.— 125 feuillets.— 26 lignes à la page.— 0m 282 sur 0m 195.— Veau au chiffre de Napoléon III.—

772 = 94 Sp. (XVIIe XVIIIe s.) Commentaire sur St Marc par Victor d'Antioche. – Copie moderne et de deux mains différentes. – Sans la scholie de Victor. –

Manuscrit occidental et en papier. – 203 feuillets. – 20 et 23 lignes à la page. – 0m, 228 sur 0m, 168. – Veau au chiffre de Charles X. –

775 = 53 Sp. (XVII ou XVIIIe s.) Collation du Vatican attribuée à Léon Allatius. in 4°. de 90 feuillets. –

776 = 229 (XVII ou XVIIIe s.) Collation de l'Alexandrin. – in 4°. de 28 feuillets. –

Il nous eût été facile d'ajouter au catalogue qu'on vient de lire une dizaine d'autres numéros; mais nous trouvons qu'on a trop facilement recueilli, dans les listes antérieures, des manuscrits qui n'ont que peu ou pas de valeur. Les Euchologes et les Triodia devraient être simplement mentionnés; et il devrait en être de même des Ménées, excepté lorsqu'ils contiennent régulièrement l'Épître et l'Évangile du Saint. C'est tout au plus si on pourrait faire quelques exceptions pour les manuscrits les plus soignés, comme les Évangéliaires 415 et 428. – Mentionnons, dès lors, mais seulement à titre de mémoire, 1°. les Euchologes 328 (XIIe s.), 330 (XIIe s.), qui contiennent un certain nombre d'Évangiles et d'Épîtres, en particulier les Εὐαγγέλια ἀναστάσιμα (330, f° 324^b – 345). – 2°. Les Triodia 249 (XIVe s. – Cfr. f° 70, a), 250 (XIVe s. – Cf. f° 272, b; 276, b; 278, b); 254 (XIVe s. – Cfr. f° 129, b), 257 (XVe s. – Cfr. f° 102, b), dans lesquels on trouve des Évangiles et des Épîtres. – 3°. Le Ménologe 245 (XIIIe s. – Mai – Août), et le Pentecostarion 246 (XIIIe – XIVe s.) où on rencontre également quelques fragments du Nouveau Testament. – 4°. Signalons aussi le Commentaire de Théophylacte sur les ἑωθινὰ ἀναστάσιμα (Reg. 1218 (XVe s.), f° 93, b – 121) et rappelons enfin que les Collectanea, Florilegia, Parallela, etc contiennent presque toujours, au milieu des extraits d'auteurs profanes, des fragments de la Bible notamment de l'Évangile. – En tête d'un de ces Collectanea, du Collectaneum coté Regius 922, il y a un feuillet de garde du XI–XIIe siècle, contenant Romains XI, 16 (ἁ)για καὶ φύραμα jusqu'à XI, 26: πᾶς Ἰσραήλ. – (Deux colonnes, 19 lignes à la colonne adapté à l'usage liturgique). –

1ère Table de Concordance.

Des manuscrits classés et décrits dans ce volume.

La Table de concordance ci-jointe est divisée, conformément aux fonds de nos manuscrits grecs, en quatre sections : 1° L'Ancien fonds (Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae, 1740, in f°, pages 1 à 608). – 2° L'Appendix (Catalogus Codd., etc., pages 609 à 626). – 3° Le Supplément (H. Omont, Inventaire Sommaire des manuscrits du Supplément grec, Paris, 1883, in 8°–XVI–135 pages). – 4° Le fonds Coislin (B. Montfaucon, Bibliotheca Coisliniana, Paris 1715, in f°). – La première colonne donne la cote actuelle du manuscrit dans chaque fonds. – La seconde donne le numéro qu'a reçu le manuscrit parmi les Onciaux ou les Cursifs des Évangiles (E.), des Actes (Ac.), des Épîtres de St Paul (P.), de l'Apocalypse (Ap.), des Évangéliaires (Ev.) ou des Épistolaires (Ep.). – Pour l'Ancien fonds il y a une troisième colonne indiquant les collections particulières (1), par où a passé le manuscrit avant d'arriver à la Bibliothèque Royale. – Une quatrième colonne fournit enfin le numéro qu'a reçu le manuscrit une fois déposé dans la Bibliothèque Royale, avant que le Catalogus Codicum manuscriptorum, Tome II, ne fut imprimé (1740). –

---

(1). – La lettre C placée avant un nombre, indique que le manuscrit a fait partie de la Collection de Colbert. – Dm, de la collection De Mesmes. – Dl, de la Collection De La Mare. – Big., de la Collection de Bigot. – Let., de la Collection Letellier, Archevêque de Reims. – Nic. R., de la Collection du Cardinal Nicolas Ridolfi et plus tard de la Collection de Catherine de Médicis. – Les manuscrits provenant de la Collection de Colbert sont généralement reconnaissables à leur belle reliure : Maroquin rouge à filets d'Or. – Les armes (Coluber) sur le plat et le chiffre J. B. sur le dos. – La cote du manuscrit est placée au dos, en bas. – Elle est aussi écrite à l'intérieur du volume. –

Nous avons marqué d'un astérisque (*) les manuscrits qui se trouvent décrits et classés pour la première fois. — Il y a, en tout, 70 manuscrits, dont quelques-uns contiennent plusieurs parties du Nouveau Testament. —

1°. — Ancien fonds.

I	II	III	IV	I	II	III	IV
9	C		1905	70	14. E.		3424
* 13	415 Ev.	C. 121	1838. 2	71	7. E.		2866
14	33 E	C. 2844	1871, 2	72	22. E.	C. 2467	2244. 3
19	58. Ap	C. 3581	2854, 5	73	268. E.		2859
47	18 Ev.		2241	74	269. E.		2858
48	M		2243, 2	75	270. E.		2868, 2
49	8. E.		2242	76	272. E		2865, 4
50	13. E.	Let. 56	2244, 2	77	23. E	C. 3947	2861. 3
51	260. E.	Du Fr.	2243.	78	26. E.	C. 4078	2244, 5
52	261. E.			79	273. E.	C. 4480	3012, 5
53	262. E			80	275. E.	Om. 538	2242. 3
54	16. E.		1881	81	276. E.		
55	17. E.		2244	82	278. E		3012
56	51. Ac.		2248	83	9. E.		2862
57	114. Ac		2247	84	4. E		2867
58	115. Ac.	C. 5107	2393. 3. 3	85	119. E.		2865, 2
59	116. Ac.		2248. 2.	86	279. E.	C. 6051	2860, 5
60	62. Ac.	C. 871	1886. 2.	87	280. E.		
61	263. E.		2864	88	281. E	C. 4766	2860. 3. 3.
62	L		2861	89	29. E.	C. 6066	2860. 4
63	K.	C. 5149	2243. 3. 3	90	282. E.	C. 6045	2860. 3.
64	15. E		2868	91	10. E		2865
65	264. E.		2862. 3	92	283. E.	C. 4744	3012. 4. 4.
66	265. E.	DL. 564	2858. 2	93	284. E.	Let. 59.	2862, 2.
67	266. E.		2863	94	31. E.	C. 6083	2865, 4
68	21. E.		2860	95	285. E.	Let. 58	2865, 3
69	267. E.		3012, 6	96	286. E.	C. 4556	3011. a, b.

I	II	III	IV	I	II	III	IV
*97	743. E.	C. 5258	2861. 3. 3.	* 179	745. E	C. 404	1880, 2
98	287. E	C. 4916	2861. 4. 4.	* 181	746. E.		2392
99	288. E.	C. 4885	2861. 3.		{ 747. E. / 61. Ev. }		{ 2391
100	30. E.	C. 4444	2860. 3	* 182			
101	118. Ac.	C. 4785	2869. 3	* 183	748. E.		2401
102	7. Ac.	Nic. Rid.	2870.	* 184	749. E		2390
103	11. Ac.		2872	* 185	750. E.		2389
104	121. Ac.		2869. 3.3	186	300. E.		1882
105	122. A.	C. 5259	2871. 2.2.	187	301. E.		1879
106	5. E.		2871.	188	20. E.		1883
107	D. 2		2245	189	19. E.	Nic. Rod. 135	1880
108	145. P.	C. 3790	2864. 3.3	* 190	751. E.	C. 2831	2393, 5
109	146. P.	C. 3662	2864. 3.	191	25. E.	C. 2259	1880. 3
110	147. P.	C. 6116	2810. 3	* 192	752. E.	Nic. Rod.	2388
111	148. P.	C. 6212	2871. 6	193	302. E.		1893
112	6. E.		3425	194	304. E.	Let. 9	1892. 2
113	291. E	C. 6162	2865, 3	195	305. E.		2393.
114	292. E.			* 196	753. E.		2396.
115	27. E.	C. 6043	2863, 5	197	306. E.		2386
116	32. E.	C. 6511	2860, 5	* 198	754. E.		2387
117	293. E.			199	307. E.		2329
118	294. E {	C. 6628	3426. 3.3	200	308. E.		2439
		C. 6629	3426. 3.3	201	309. E.		2423
* 119	744. E.	Let. 60	3424. 2	202	310. E.	C. 2544	1992. 2.2.
120	295. E.		3426	203	311. E.		1945
121	{ 11. E }		{ 3424. 3	* 204	755. E.	Nic. Rid.	2394
122			3424. 4	* 205	756. E.		2395
123	296. E.	C. 6583	3427. 3	206	312. E.		2283
124	124. Ac.	C. 6584	3427. 4	* 207	757. E.	C. 1850	2388, 3
125	125. Ac.			208	313. E.		2440
126	151. P.		3427.	209	314. E.		2441
177	299. E.		2242. 3	210	315. E.	C. 608	2242. 5
178	24. E.	C. 4112	2244. 5.5	211	316. E.		

I	II	III	IV	I	II	III	IV
212	317. E	,	1887	279	17. Ev.	C. 5106	2468.3
213	318. E.	C. 2347	1884.5	280	2. Ev.	C. 2215	2243.2.2.
214	758. E.	,	2418	281	54. Ev.		
216	126. A.	,	1885	282	65. Ev.		
217	127. A	,		283	66. Ev.		
218	128. A.	"	2983,2	284	67. Ev.		2465
219	12. A	"	1886	285	68. Ev.	C. 3006	1884.45
220	129. A.	C. 923	2398.3	286	69. Ev.	C. 498	1884.6
221	130. A.		2398	287	10. Ev	C. 721	1884.8
222	157. A.	C 3002	1886.3	288	70. Ev.		2034
223	131. A.		2246	289	71. Ev.		
224	159. P.	2245.2	2245.2	290	72. Ev.		
225	160. P.		2397	291	73. Ev.		
226	161. P.		2443	292	74. Ev.		2466
227	162. P.	Big. 22.	1892.2	293	75. Ev.		2464
229	776			294	83. Ev.		
230	12. E.			295	76. Ev	C. 2694	2034.5
231	319. E.	C. 4784	3903.5	296	77. Ev.		
232	320. E.			297	16. Ev.	C. 2465	2467.5
* 233	760. E.	C 5987	2936.3	298	78. Ev.	C. 4123	2466.5.5
* 234	761	C 4185	2936.3.3	299	79. Ev		2468
* 235	762. E.			300	80. Ev.		2467
237	10. A.		2869	301	7. Ev.	C. 614	1884.7
238	163. P.		2999	302	15. Ev.	C. 1824	2467.2
239	62. Ap.		2279 ?	303	101. Ev.	C. 1541	2468.5
240			991 ?	304	22. Ep.		
241	63 Ap.	C. 4032	2998.3	305	81. Ev.		
* 256	426. Ev.	C. 975	1884.2	306	23. Ep.		
* 263	428. Ev.		1838.	307	9. Ev.	C. 681	2466.5
276	82. Ev.			308	24. Ep.		2499
277	63. Ev.		2493	309	11. Ev.	C. 1265	1884.10
278	1. Ev.	C. 700	2467.3	310	12. Ev.	C. 824	1884.9

I	II	III	IV	I	II	III	IV
311	86. Év.		1884.1	375	60. Év.	C. 4954	4954
312	8. Év.	C. 648	1884.11	376	324. É.		3456
313	87. Év.	C. 4216	4266.5	377	98. Év.		3011
314	{ 88. Év.	} C. 3715	{ 2466.3.1	378	326. É.	C. 4234	3012,8
	Wr			379	28. É.	C. 4705	3012,7
315	14. Év.	C. 1282	2468.3.3	380	99. Év.	C. 4691	3012.3.3.
316	89. Év.	C. 4226	2464.3	381	100 Év.	C. 4588	3012.5.5.
317	90. Év.	C. 638	2464.3.3	382	33. Ép.	C. 4149	3815.3.3.
318	91. Év.	C. 3017	2468.3.4.	383	34. Ép.	C. 3855	3012.3.
319	25. Ép.	C. 1365	2363	* 491	61. Ap.	C. 5102	2282.3.3.
320	26. Ép.		2469	* 703	763	Nic. Rid.	2530
321	27. Ép.	C. 1571	2470	* 849 }	164 S.	{ Nic. Rid.	} 1983
324	92. Év.					Col. 3769	
326	93. Év.			* 923	Ω		
330	94. Év.			* 928	427. Év.		
373	30 Ép.			* 1775	764	Nic. Rid.	2936.
374	95. Év.						

2°. – Appendix.

81. A	100. A	102. A.	103. A	106. A	194. A
276 É.	289. É	119. Ac.	120. Ac.	123. Ac.	303. É.

3°. – Supplément.

* 24	416 Év.	79	274. É.	* 185 {	120. É.	* 758	423. Év.
* 27	364 Év.	* 94	772. É.		412. Év.	* 800	130. Ép.
* 29	417. Év	99	59. Ap.	* 219	759. É.	* 834	424. Év.
32	84. Év.	108	290. É.	* 227	633. É.	* 904	773. É.
33	85. Év.	* 115	129. É.	* 242	420. É.	* 905	425. Év.
* 40	771. Év.	118	323. É.	* 567	367. Év.	* 906	263. Ac.
* 50	365. Év.	140	297. É.	* 611	740. É.	* 911	634. É.
* 53	775. Év.	* 159	738. É.	* 612	741. É.	* 914	742. É.
* 74	366. Év.	175	298. É.	* 686	421. Év.	* 919	739. É.
75	271. Év.	180	418. Év.	* 687	422. Év.	* 927	774. É.
						* 1001	338. S.

4° Fonds Coislin.

1	F a.	26	16. Ac.	196	330. É.	204	59. P.
19	329. É.	27	20. P.	197	331. É.	205	17. Ac.
20	36. É.	28	23. P.	* 198	767. É.	* 206	769. É.
21	37. É.	* 31	13. Év.	199	35. É.	* 207	770. É.
22	40. É.	95	339. P.	200	38. É.	* 208	343. P.
23	39. É.	* 128	765. É.	202	H	* 217	340. P.
24	41. É.	* 129	766. É.	202²	18. Ac.	* 224	264. Ac.
25	15. Ac.	195	34. É.	* 203	768. É		

Fonds Arménien.

* 9. Arm. 240 P. { De Mes. 537.
Reg. ..... 2247.

2e Table de Concordance.

Dans cette seconde Table nous donnons, en suivant toujours les quatre divisions (1° Ancien fonds. — 2° Appendix (A). — 3° Supplément (Sp) — 4° Fonds Coislin), la liste de 293 manuscrits relatifs au Nouveau Testament conservés à la Bibliothèque Nationale. — En regard, nous notons les numéros que ces manuscrits occupent dans la liste : 1° des Évangiles ; 2° des Actes ; 3° des Épîtres de St Paul ; 4° de l'Apocalypse ; 5° des Évangéliaires ; 6° de l'Épistolaire. —

Nous avons maintenu, dans ce Tableau, le Reg. 76 et le Coislin 196, quoique le premier soit maintenant au British Museum et l'autre à St Pétersbourg. Nous formons des vœux pour que ces manuscrits, frauduleusement soustraits dans nos dépôts, retrouvent, un jour, le chemin de Paris. — 6 manuscrits seulement contiennent le Nouveau Testament tout entier, 2 onciaux et 4 cursifs. — 66 manuscrits sans compter les doubles et 75 en comptant les doubles sont classés pour la première fois. — Un seul manuscrit appartient au fonds Arménien.

De plus, on conserve à Paris : 1° Dans la Bibliothèque de l'Ar-

senal, les manuscrits 8409 (Évangiles 43) et 8410 (Actes 54.- Paul 130).- 2°. Dans la Bibliothèque Ste Geneviève, les manuscrits : A. o. 34 (Evang. 121). — A. o. 35 (Actes, 210.- Paul 247).- 3°. à la Bibliothèque de l'Institut de France ; 3°. (471 E.).- Evangiles de St Jean copié par Georges Hermonyme (XVe siècle) ; papier.- On pourrait peut-être mentionner encore 4° le manuscrit 208 de la Bibliothèque Mazarine qui contient quelques Evangiles et Épîtres pour les Fêtes des Saints.- Papier ; copié par Georges Hermonyme, XVe siècle ; provenant de l'Abbaye de St Denys.-

Si on ajoute à ces manuscrits : le 731 ou 970 d'Arras contenant les Quatre Evangiles : (Cursif, 472.- XIIIe siècle - 239 feuillets in 4° en papier, provenant de St Vaast).- Le 4e de Metz contenant les Actes (Cursif 265) et les Épîtres de St Paul (Cursif 344) ; XIVe siècle.- Parchemin in folio.- Le 446 de Montpellier contenant les Evangiles (Cursif 776) : Canons d'Eusèbe, Ménologe, copié par Grégoire en 1346 ; 259 feuillets in 8°.- Le 7 de Poitiers contenant le Nouveau Testament, sur papier (Cursif 472) ; XVIIe siècle.- Un évangéliaire à Besançon en parchemin (Ev. 429), Un évangéliaire en Onciale à Carpentras (cote 11.- 277 feuillets in f°. antérieur à l'an 1092) (Ev. 430).- Les εὐαγγέλια τῶν ἁγίων πάθων (cote 405) existant à Montpellier, on aura tous les manuscrits grecs relatifs au Nouveau T qui existent en France. En tout 306 (1).-

Nous aurions voulu pouvoir enfin donner une dernière table qui aurait donné l'âge, la provenance, la date de l'arrivée de chaque manuscrit, dans notre Bibliothèque Nationale ; mais nous n'avons pas eu assez de renseignements pour la dresser, des renseignements au moins précis et dignes de faire foi.-

---

(1).- Voir H. Omont, Inventaire Sommaire des manuscrits grecs conservés dans les Bibliothèques publiques de Paris autres que la Bibliothèque Nationale. Paris 1883.- Inventaire Sommaire des Manuscrits grecs des Bibliothèques des départements, Paris, 1883.-

1°.– Ancien fonds.

Cote	Evangile	Actes	Paul	Apocalypse	Evangéliaire	Epistolaire	Cote	Evangile	Actes	Paul	Apocalypse	Evangéliaire	Epistolaire
9	C	C	C	C	.	.	70	14	.	.	.	.	.
* 13	.	.	.	.	415	128	71	7	.	.	.	.	.
14	33	13	17	.	.	.	72	22	.	.	.	.	.
19	.	.	.	58	.	.	73	268	.	.	.	.	.
47	18	113	132	51	.	.	74	269	.	.	.	.	.
48	M	.	.	.	.	.	75	270	.	.	.	.	.
49	8	.	.	.	.	.	76 {	272	.	.	.	.	.
50	13	.	.	.	.	.		580	.	.	.	.	.
51	260	.	.	.	.	.	77	23	.	.	.	.	.
52	261	.	.	.	.	.	78	26	.	.	.	.	.
53	262	.	.	.	.	.	79	273	.	.	.	.	.
54	16	.	.	.	.	.	80	275	.	.	.	.	.
55	17	.	.	.	.	.	81	276	.	.	.	.	.
56	.	51	133	52	.	.	82	278	.	.	.	.	.
57	.	114	134	.	.	.	83	9	.	.	.	.	.
58.	.	115	135	.	.	.	84	4	.	.	.	.	.
59	.	116	136	53	.	.	85	119	.	.	.	.	.
60	.	62	65	.	.	.	86	279	.	.	.	.	.
61	263	117	137	54	.	.	87	280	.	.	.	.	.
62	L	.	.	.	.	.	88	281	.	.	.	.	.
63	K	.	.	.	.	.	89	29	.	.	.	.	.
64	15	.	.	.	.	.	90	282	.	.	.	.	.
65	264	.	.	.	.	.	91	10	.	.	.	.	.
66	265	.	.	.	.	.	92	283	.	.	.	.	.
67	266	.	.	.	.	.	93	284	.	.	.	.	.
68	21	.	.	.	.	.	94	31	.	.	.	.	.
69	267	.	.	.	.	.	95	285	.	.	.	.	.

Cote	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaire	Épistolaire	Cote	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaire	Épistolaire
96	286	.	.	.	.	.	176	.	.	151	.	.	.
*97	743	.	.	.	.	.	177	299	.	.	.	.	.
98	287	.	.	.	.	.	178	24	.	.	.	.	.
99	288	.	.	.	.	.	*179	745	.	.	.	.	.
100	30	.	.	.	.	.	*181	746	.	.	.	.	.
101	.	118	138	55	.	.	182	*747	.	.	.	61	.
102	.	7	9	.	.	.	*183	748	.	.	.	.	.
103	.	11	140	.	.	.	*184	749	.	.	.	.	.
104	.	121	142	.	.	.	*185	750	.	.	.	.	.
105	.	122	143	.	.	.	186	300	.	.	.	.	.
106	5	5	5	.	.	.	187	301	.	.	.	.	.
107	.	.	D. 2	.	.	.	188	20	.	.	.	.	.
108	.	.	145	.	.	.	189	19	.	.	.	.	.
109	.	.	146	.	.	.	*190	751	.	.	.	.	.
110	. . .	.	147	.	.	.	191	25	.	.	.	.	.
111	.	.	148	.	.	.	*192	752	.	.	.	.	.
112	6	6	6	.	.	.	193	302	.	.	.	.	.
113	291	.	.	.	.	.	194	304	.	.	.	.	.
114	292	.	.	.	.	.	195	305	.	.	.	.	.
115	27	.	.	.	.	.	*196	753	.	.	.	.	.
116	32	.	.	.	.	.	197	306	.	.	.	.	.
117	293	.	.	.	.	.	*198	754	.	.	.	.	.
118	294	.	.	.	.	.	199	307	.	.	.	.	.
*119	744	.	.	.	.	.	200	308	.	.	.	.	.
120	295	.	.	.	.	.	201	309	.	.	.	.	.
121	11	.	.	.	.	.	202	310	.	.	.	.	.
122	11	.	.	.	.	.	203	311	.	.	.	.	.
123	296	.	.	.	.	.	*204	755	.	.	.	.	.
124	.	124	149	57	.	.	*205	756	.	.	.	.	.
125	.	125	150	.	.	.	206	312	.	.	.	.	.

Cote	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaire	Épistolaire	Cote	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaire	Épistolaire
*207	757	.	.	.	.	.	240	.	.	.	62	.	.
208	313	.	.	.	.	.	241	.	.	.	63	.	.
209	314	.	.	.	.	.	*256	.	.	.	.	426	.
210	315	.	.	.	.	.	*263	.	.	.	.	428	.
211	316	.	.	.	.	.	276	.	.	.	.	82	31
212	317	.	.	.	.	.	277	.	.	.	.	63	.
213	318	.	.	.	.	.	278	.	.	.	.	1	.
*214	758	.	.	.	.	.	279	.	.	.	.	17	.
216	.	126	153	.	.	.	280	.	.	.	.	2	.
217	.	127	154	.	.	.	281	.	.	.	.	64	.
218	.	128	155	.	.	.	282	.	.	.	.	65	.
219	.	12	16	4	.	.	283	.	.	.	.	66	.
220	.	129	156	.	.	.	284	.	.	.	.	67	.
221	.	130	.	.	.	.	285	.	.	.	.	68	.
222	.	.	157	.	.	.	286	.	.	.	.	69	.
223	.	138	158	.	.	.	287	.	.	.	.	10	.
224	.	.	159	.	.	.	288	.	.	.	.	70	.
225	.	.	160	.	.	.	289	.	.	.	.	71	.
226	.	.	161	.	.	.	290	.	.	.	.	72	.
227	.	.	162	.	.	.	291	.	.	.	.	73	.
*229	776	.	.	.	.	.	292	.	.	.	.	74	.
230	12	.	.	.	.	.	293	.	.	.	.	75	.
231	319	.	.	.	.	.	294	.	.	.	.	83	.
232	320	.	.	.	.	.	295	.	.	.	.	76	.
*233	760	.	.	.	.	.	296	.	.	.	.	77	.
*234	761	.	.	.	.	.	297	.	.	.	.	16	.
*235	762	.	.	.	.	.	298	.	.	.	.	78	.
239	.	10	12	2	.	.	299	.	.	.	.	79	.
238	.	.	163	.	.	.	300	.	.	.	.	80	.
239	.	.	.	62	.	.	301	.	.	.	.	7	.

Cote	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaire	Épistolaire	Cote	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaire	Épistolaire
302	.	.	.	.	15	.	324	.	.	.	.	92	.
303	.	.	.	.	101	.	326	.	.	.	.	93	.
304	.	.	.	.	.	22	330	.	.	.	.	94	.
305	.	.	.	.	81	.	373	.	.	.	.	.	30
306	.	.	.	.	.	23	374	.	.	.	.	95	.
307	.	.	.	.	9	.	375	.	.	.	.	60	12
308	.	.	.	.	.	24	376	324	.	.	.		32
309	.	.	.	.	11	.	377	.	.	.	.	98	.
310	.	.	.	.	12	.	378	326	.	.	.	.	.
311	.	.	.	.	86	.	379	28	.	.	.	.	.
312	.	.	.	.	8	.	380	.	.	.	.	99	.
313	.	.	.	.	87	.	381	.	.	.	.	100	.
314	Wa	.	.	.	88	.	382	.	.	.	.	.	33
315	.	.	.	.	14	.	383	.	.	.	.	.	34
316	.	.	.	.	89	.	491	.	.	.	61	.	.
317	.	.	.	.	90	.	*703	763	.	.	.	.	.
318	.	.	.	.	91	.	849	.	.	164	.	.	.
319	.	.	.	.	.	25	*923	Ω	Ω	Ω	Ω	.	.
320	.	.	.	.	.	26	*928	.	.	.	.	427	.
321	.	.	.	.	.	27	*1775	764	.	.	.	.	.

2° Appendix.

81.A	276	.	.	.	.	.	103A	.	120	141	.	.	.
100A	289	.	.	.	.	.	106.A	.	123	144	.	.	.
102A	.	119	139	56	.	.	194.A	303	.	.	.	.	.

3° Supplément.

* 24	.	.	.	.	416	.	32	.	.	.	.	84	9
* 27	.	.	.	.	364	.	33	.	.	.	.	85	10
* 29	.	.	.	.	417	.	* 40	771	.	.	.	.	.

Coisl.	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaires	Épistolaires	Coisl.	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaires	Épistolaires
* [illegible]	.	.	.	.	365	.	* 242	.	.	.	.	420	.
* 53	775	.	.	.	.	.	* 567	.	.	.	.	367	.
* 74	.	.	.	.	366	.	* 611	740	.	.	.	.	.
75	271	.	.	.	.	.	* 612	741	.	.	.	.	.
79	274	.	.	.	.	.	* 686	.	.	.	.	421	.
* 94	772	.	.	.	.	.	* 687	.	.	.	.	422	.
99	.	.	.	59	.	.	* 758	.	.	.	.	423	.
108	290	.	.	.	.	.	* 800	.	.	.	.	.	130
* 115	.	.	.	.	.	129	* 834	.	.	.	.	424	.
118	323	.	.	.	.	.	* 904	773	.	.	.	.	.
140	297	.	.	.	.	.	* 905	.	.	.	.	425	.
* 159	738	.	.	.	.	.	* 906	.	263	.	.	.	.
175	298	.	.	.	.	.	* 911	634	.	.	.	.	.
* 180	.	.	.	.	418	.	* 914	742	.	.	.	.	.
185	120	.	.	.	* 419	.	* 919	739	.	.	.	.	.
* 219	759	.	.	.	.	.	* 927	774	.	.	.	.	.
* 227	633	.	.	.	.	.	* 1001	.	.	338	.	.	.

4° Fonds Coislin.

1	F.[a]	F[a]	F[a]	.	.	.	31	.	.	.	.	1.3	.
19	329	.	.	.	.	.	* 95	.	.	339	.	.	.
20	36	.	.	.	.	.	* 128	765	.	.	.	.	.
21	37	.	.	.	.	.	* 129	766	.	.	.	.	.
22	40	.	.	.	.	.	195	34	.	.	.	.	.
23	39	.	.	.	.	.	196 {	330	132	131	.	.	.
24	41	.	.	.	.	.		476	214	268	.	.	.
25	.	15	.	.	.	.	197	331	.	.	.	.	.
26	.	16	19	.	.	.	* 198	767	.	.	.	.	.
27	.	.	20	.	.	.	199	35	14	18	17	.	.
28	.	.	23	.	.	.	200	38	19	* 342	23	.	.

Cote	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaire	Épistolaire	Cote	Évangiles	Actes	Paul	Apocalypse	Évangéliaire	Épistolaire
202	.	.	H	.	.	.	* 206	769	.	.	.	.	.
202²	.	18	22	18	.	.	* 207	770	.	.	.	.	.
* 203	768	.	.	.	.	.	* 208	.	.	343	.	.	.
204	.	.	39	.	.	.	* 217	.	.	340	.	.	.
205	.	17	21	19	.	.	* 224	.	264	337	124	.	.

Fonds Arménien *9 = Actes, 240.– Paul, 282.– Apocalypse, 109.–

	Classés pour la première fois :	En tout :
Évangiles	39	156
Actes	4	42
Paul	8	59
Apocalypse	3	24
Évangéliaires	18	71
Épistolaires	3	17
	75	369

Nouveaux :

Évangiles	Ω	7
Actes	Ω	3
Paul	Ω	5
Apocalypse	Ω	2
Évangéliaires	3	13
Épistolaires	1	.
	5	30

Nous corrigerons, avant de finir, un certain nombre d'erreurs, qui se sont glissées dans les pages précédentes, à savoir, page 29, ligne 4, lire 1881 (C), au lieu de 188 (C); De Mesmes, au lieu de De Mesme, page 65, ligne 7; 2393, au lieu de 2293, page 80, ligne, 24; 2441 au lieu de 2447, page 83, ligne 34; de J. A. H. de Thou, page 115, lig. 33 et lig. 31, 373 feuillets à page pleine; André au lieu de Andrée, page 122, ligne 18; De Bellérophon page 134, ligne 25; ς λλα au lieu de σ λλα, page 136, ligne 10; reliure au chiffre de page 136, ligne 24; 0m,205 sur 0m,142, Ibid. ligne 30. Montfaucon au lieu de Mabillon, page 138, ligne 2; Thuani au lieu de Tuani, page 144, ligne 7; édicule, page 149, ligne 19; 2034 au lieu de 2044, page 150, ligne 32; ϑ, au lieu de του ($\overline{κυ}$) page 160, ligne 6; lire 1553, au lieu de 1453 page 160, ligne 26; – Il n'est pas certain, non plus, que les Evangéliaires 365 et 367 aient été donnés par Napoléon III. – Page 176, ligne 5: Attribué à Léon Allatius. Ajouter: mais, en réalité de Bartolocci (C. Tischendorf, Nov. Testam. Vaticanum, 1867, page XI). –

Le manuscrit 132 des Actes et 247 de St Paul est à la Bibliothèque Sainte Geneviève. – Page 131, en regard de Apocalypse 64, ligne 18, il faut ajouter la cote suivante: 159 = Reg. 224 (XIe siècle). – Le manuscrit 63 de l'Apocalypse a été probablement copié par André Darmarius à l'époque du Concile de Trente (H. Omont). – Voici l'inscription finale de l'Evangéliaire 60, que nous avons rapportée page 144, mais avec quelques variantes. Nous la donnons à nouveau, aussi exactement que possible, en reproduisant même la disposition, sinon la forme des lettres. Nous indiquons la fin des lignes par une croix: ΕΤΕΛΕΟ ΤΩ ΠΑΡΟΝ ΕΚΛΟΓΑ ΔΙΑ ΧΕΙΡΟC ΗΛΙΟΥ ΠΡΕCΒΥΤΕ + ΡΟΥ Κ ΜΟΝΑΧΟΥ CΠΙΛΕΟΤ Μ ΝΟΕΜΒΡΙ $\overline{ΚΣ}$ Η Κυ Ω $\overline{Θ}$ + Ε $\overline{Ϛ}$ Φ $\overline{Λ}$ ΙΝ $\overline{Ε}$ ΕΝ + ΧΟΡΑ ΦΡ ΑΓΚΙ ΚΑC + ΤΡΟΔΕ ΚΟΛΟΝΙΑC. (f. 193, a). – Voir sur ce manuscrit Montfaucon, Palæographia, page 292. – On croit que ce manuscrit a été copié à Cologne, dans les Provinces rhénanes; des savants le font cependant venir des environs du Mans. En tout cas, il est certain qu'il était à St Denys, vers la fin du XIe ou vers le commencement du XIIe siècle. –

Fac-Simile Photolithographiques

choisis dans quelques-uns des manuscrits décrits dans ce volume.

Planches.

Nous réunissons ensemble les planches Photolithographiques, qu'on a rencontrées déjà, au moins en partie, dans le cours de notre Description des Manuscrits. Les savants pourront ainsi les consulter plus facilement. Les notes placées au bas de chaque planche leur fourniront tous les renseignements nécessaires pour retrouver le manuscrit, où chacune d'elles a été prise.

Le Cursif 7 des Évangiles (Reg. 71), dont nous avions donné une planche, en en faisant la description, nous a paru mériter d'être mieux traité que les autres. On trouvera aux pages 197-200, quatre pages entières de ce beau volume reproduites par la Photolithographie et retracées en deux couleurs. On ne manquera pas de remarquer les longues et intéressantes rubriques dont le texte est accompagné, rubriques importantes dont la réunion forme le Synaxaire. – (Lire la page 197).–

A la page 201, on trouvera, en haut, un fragment du manuscrit grec-Arménien 9 – Pour mieux faire ressortir la curieuse leçon ὃ ὁ θο̄, nous l'avons reproduite en rouge; mais elle est tracée en noir dans le manuscrit.

ΜΗΕΚΘΑΜΒΕΙϹΘΑΙ
ΙΗϹΟΥΝΖΗΤΑΙΤΕΤΟΝ
ΝΑΖΩΡΑΙΩΝ· ΤΟ
ΕϹΤΑΥΡΩΜΕΝΟΝ·
ΗΓΕΡΘΗ ΟΥΚΕϹΤΙ
ΩΔΕ· ΙΔΕΟΤΟΠΟϹ
ΟΠΟΥΕΘΗΚΑΝΑΥ
ΤΟΝ· ΑΛΛΑΥΠΑΓΕ
ΤΕΕΙΠΑΤΕΤΟΙϹΜΑ
ΘΗΤΑΙϹΑΥΤΟΥΚΑΙ
ΤΩΠΕΤΡΩ· ΟΤΙ
ΠΡΟΑΓΕΙΥΜΑϹΕΙϹ
ΤΗΝΓΑΛΙΛΑΙΑΝ·
ΕΚΕΙΑΥΤΟΝΟΨΕϹ
ΘΕ· ΚΑΘΩϹΕΙΠΕ
ΥΜΙΝ·
ΚΑΙΕΞΕΛΘΟΥϹΑΙΕ
ΦΥΓΟΝΑΠΟΤΟΥ
ΜΝΗΜΕΙΟΥ· ΕΙ
ΧΕΝΔΕΑΥΤΑϹΤΡΟ
ΜΟϹΚΑΙΕΚϹΤΑϹΕΙϹ·
ΚΑΙΟΥΔΕΝΙΟΥΔΕΝ
ΕΙΠΟΝ· ΕΦΟΒΟΥΝ
ΤΟΓΑΡ·

ΦΕΡΕΤΕΠΟΥ
ΚΑΙΤΑΥΤΑ·

ΠΑΝΤΑΔΕΤΑΠΑΡΗ
ΓΓΕΛΜΕΝΑΤΟΙϹ
ΠΕΡΙΤΟΝΠΕΤΡΟΝ
ϹΥΝΤΟΜΩϹΕΞΗ
ΓΓΙΛΑΝ· ΜΕΤΑ
ΔΕΤΑΥΤΑΚΑΙΑΥΤΟϹ
ΟΙϹ ΑΠΟΑΝΑΤΟΛΗϹ
ΚΑΙΑΧΡΙΔΥϹΕΩϹ
ΕΞΑΠΕϹΤΙΛΕΝΔΙ
ΑΥΤΩΝΤΟΙΕΡΟΝ
ΚΑΙΑΦΘΑΡΤΟΝΚΗ
ΡΥΓΜΑ· ΤΗϹΑΙΩ
ΝΙΟΥϹΩΤΗΡΙΑϹ·

ΕϹΤΗΝΔΕΚΑΙ
ΤΑΥΤΑΦΕΡΟ
ΜΕΝΑΜΕΤΑΤΟ
ΕΦΟΒΟΥΝΤΟ
ΓΑΡ·

ΑΝΑϹΤΑϹΔΕΠΡΩΙ
ΠΡΩΤΗϹΑΒΒΑΤΟΥ·

CODEX REGIUS (L) F°113, RECTO

καὶ αὐτὸν μὴ ἀλλ' ὑπάγετε εἴπατε τοῖς
μαθηταῖς αὐτοῦ καὶ τῷ πέτρῳ ὅτι
προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν· ἐκεῖ αὐ
σλγ τὸν ὄψεσθε καθὼς εἶπεν ὑμῖν +
Καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ τοῦ μνημεί
ου· εἶχε δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστα
σις· καὶ οὐδενὶ οὐδὲν εἶπον· ἐφοβοῦν
σλδ ※ το γάρ + τέλος : ἀναστὰς δὲ
Πρωῒ πρώτῃ σαββάτου ἐφάνη πρῶ
τον μαρίᾳ τῇ μαγδαληνῇ ἀφ' ἧς ἐκ
σλε βεβλήκει ἑπτὰ δαιμόνια + ἐκείνη
Πορευθεῖσα ἀπήγγειλε τοῖς μετ' αὐ
τοῦ γενομένοις πενθοῦσι καὶ κλαί
ουσιν + κἀκεῖνοι ἀκούσαντες ὅτι ζῇ
σλς καὶ ἐθεάθη ὑπ' αὐτῆς ἠπίστησαν
Μετὰ δὲ ταῦτα δυσὶν ἐξ αὐτῶν περιπα
τοῦσιν ἐφανερώθη ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ
πορευομένοις εἰς ἀγρόν + κἀκεῖνοι
ἀπελθόντες ἀπήγγειλαν τοῖς λοιποῖς +
σλζ Οὐδὲ ἐκείνοις ἐπίστευσαν + ὕστερον ἀνα
κειμένοις αὐτοῖς τοῖς ἕνδεκα
ἐφανερώθη καὶ ὠνείδισε τὴν ἀ
πιστίαν αὐτῶν καὶ σκληροκαρδίαν
ὅτι τοῖς θεασαμένοις αὐτὸν ἐγηγερμένον
σλη οὐκ ἐπίστευσαν + καὶ εἶπεν αὐτοῖς + πο
ρευθέντες εἰς τὸν κόσμον ἅπαντα· κη

ΕΩΣ ΤΟΥ … ΕΙΣ ΟΡΤΑ … ΝΑΛΗΨΕΩΣ

CURSIF 274 F° 104 R°

※ ΠΑΝΤΑ ΔΕ ΤΑ ΠΑΡΗΓΓΕΛΜΕΝΑ ΤΟΙΣ ΠΕΡΙ ΤΟΝ:
※ ΠΕΤΡΟΝ ΣΥΝΤΟΜΩΣ ΕΞΗΓΓΕΙΛΑΝ. ΜΕΤΑ ΔΕ ΤΑΥΤΑ ΚΑΙ
※ ΑΥΤΟΣ Ο ΙΣ ΑΠΟ ΑΝΑΤΟΛΩΝ. ΚΑΙ ΑΧΡΙ ΔΥΣΕΩΣ. ΕΞΑΠΕΣ
※ ΤΕΙΛΕ ΔΙ' ΑΥΤΩΝ ΤΟ ΙΕΡΟΝ ΚΑΙ ΑΦΘΑΡΤΟΝ ΚΗΡΥΓΜΑ
※ ΤΗΣ ΑΙΩΝΙΟΥ ΣΩΤΗΡΙΑΣ ΑΜΗΝ: —

ἱερουσαλήμ. καὶ ἰδοὺ προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν. ἐκεῖ αὐτὸν ὄψεσθε καθὼς εἶπεν ὑμῖν: καὶ ἐξελθοῦσαι. ἔφυγον ἀπὸ τοῦ μνημείου. εἶχεν δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστασις. καὶ οὐδενὶ οὐδὲν εἶπον. ἐφοβοῦντο γάρ + τέλος +

+ Ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων. ἕως ὧδε πληροῦται ὁ εὐαγγελιστής: ἐν πολλοῖς δὲ. καὶ ταῦτα φέρεται +

Ἀναστὰς δὲ. πρωῒ πρώτῃ σαββάτου. ἐφάνη πρῶτον μαρίᾳ τῇ μαγδαληνῇ. ἀφ' ἧς ἐκβεβλήκει ἑπτὰ δαιμόνια: ε

αὐτοῦ καὶ ἀγορασάτω μάχαιραν. Κατ[illegible] ἐκ[illegible] προ[illegible] τῆς αὐτοῦ δυνάμεως [illegible] ἐν τῷ μηδενὸς αὐτοῖς [illegible] μετα

ΚΑ σπγ ὤφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ ἐνισχύων αὐτόν. καὶ γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ ἐκτενέστερον προσηύχετο. ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς αὐτοῦ ΚΒ ὡσεὶ θρόμβοι ΚΓ αἵματος καταβαίνοντες ἐπὶ τὴν γῆν. καὶ ἀναστὰς ἀπὸ τῆς προσευχῆς. ἐλθὼν πρὸς τοὺς σπδ μαθητὰς, εὗρεν αὐτοὺς κοιμωμένους ἀπὸ τῆς λύπης. καὶ εἶπεν αὐτοῖς τί καθεύδετε. ἀναστάντες προσεύχεσθε. ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς πειρασμόν. σπε ἔτι δὲ αὐτοῦ λαλοῦντος. ἰδοὺ ὄχλος. καὶ ὁ λεγόμενος ἰούδας εἷς τῶν δώδεκα. προήρχεν

οἱ κουμέν[illegible] δὲ τὴν σ[illegible] ἐρχόμεν[illegible] [illegible] ασις [illegible] λαόν [illegible] [illegible] Καὶ ἦν [illegible] Καὶ μετ[illegible] Καὶ ὁ [illegible]

κατέθηκεν αὐτὸν ἐν μνημείῳ ὃ ἦν λελατομημένον
ἐκ πέτρας· καὶ προσεκύλισε λίθον ἐπὶ τὴν θύραν
τοῦ μνημείου. ἡ δὲ μαρία ἡ μαγδαληνὴ καὶ μαρί(α)
ἰωσῆ ἐθεώρουν ποῦ τίθεται· καὶ διαγενομένου τοῦ
σαββάτου· μαρία ἡ μαγδαληνὴ· καὶ μαρία ἰακώβου
καὶ σαλώμη· ἠγόρασαν ἀρώματα ἵνα ἐλθοῦσαι ἀ-
λείψωσιν αὐτόν· καὶ λίαν πρωῒ τῆς μιᾶς σαββά-
των· ἔρχονται ἐπὶ τὸ μνημεῖον ἀνατείλαντος τοῦ
ἡλίου· καὶ ἔλεγον πρὸς ἑαυτάς· τίς ἀποκυλίσει
ἡμῖν τὸν λίθον· ἐκ τῆς θύρας τοῦ μνημείου· καὶ ἀνα-
βλέψασαι θεωροῦσιν ὅτι ἀποκεκύλισται ὁ λίθος· ἦν
γὰρ μέγας σφόδρα· καὶ εἰσελθοῦσαι εἰς τὸ μνημεῖον·
εἶδον νεανίσκον καθήμενον ἐν τοῖς δεξιοῖς· περιβε-
βλημένον στολὴν λευκήν· καὶ ἐξεθαμβήθησαν·
ὁ δὲ λέγει αὐταῖς· μὴ ἐκθαμβεῖσθε· ἰν̄ ζητεῖτε τὸν
ναζαρηνὸν τὸν ἐσταυρωμένον· ἠγέρθη· οὐκ ἔστιν ὧδε·
ἴδε ὁ τόπος, ὅπου ἔθηκαν αὐτόν· ἀλλ' ὑπάγετε εἴ-
πατε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ καὶ τῷ πέτρῳ· ὅτι προ-
άγει ὑμᾶς εἰς τὴν γαλιλαίαν· ἐκεῖ αὐτὸν ὄψεσθε καθὼς
εἶπεν ὑμῖν· καὶ ἐξελθοῦσαι ἔφυγον ἀπὸ τοῦ μνη-
μείου· εἶχε δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστασις· καὶ οὐδενὶ
οὐδὲν εἶπον· ἐφοβοῦντο γάρ·

Cursif 15 F 98, b

ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων, ἕως ὧδε πληροῦται ὁ εὐαγ-
γελιστής· ἐν πολλοῖς δὲ, καὶ ταῦτα φέρεται:

Ἀναστὰς δὲ πρωῒ πρώτῃ σαββάτου· ἐφάνη πρῶτον
μαρίᾳ τῇ μαγδαληνῇ· ἀφ' ἧς ἐκβεβλήκει ἑπτὰ δαιμό-
νια· ἐκείνη πορευθεῖσα, ἀπήγγειλε τοῖς μετ' αὐτοῦ
γενομένοις πενθοῦσι καὶ κλαίουσι· κἀκεῖνοι ἀ-
κούσαντες ὅτι ζῇ καὶ ἐθεάθη ὑπ' αὐτῆς, ἠπίστησαν·
Μετὰ δὲ ταῦτα δυσὶν ἐξ αὐτῶν περιπατοῦσιν ἐφα-
νερώθη ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ πορευομένοις εἰς ἀγρόν·
κἀκεῖνοι ἀπελθόντες· ἀπήγγειλαν τοῖς λοιποῖς·
οὐδὲ ἐκείνοις ἐπίστευσαν· ὕστερον ἀνακειμένοις
αὐτοῖς τοῖς ἕνδεκα ἐφανερώθη· καὶ ὠνείδισε
τὴν ἀπιστίαν αὐτῶν καὶ σκληροκαρδίαν· ὅτι τοῖς
θεασαμένοις αὐτὸν ἐγηγερμένον οὐκ ἐπίστευσαν·
καὶ εἶπεν αὐτοῖς· πορευθέντες εἰς τὸν κόσμον
ἅπαντα· κηρύξατε τὸ εὐαγγέλιον πάσῃ τῇ κτίσει· ὁ πιστεύσας
καὶ βαπτισθεὶς σωθήσεται· ὁ δὲ ἀπιστήσας κατακριθήσεται· σημεῖα
δὲ τοῖς πιστεύσασι ταῦτα παρακολουθήσει· ἐν
τῷ ὀνόματί μου δαιμόνια ἐκβαλοῦσι· γλώσσαις
λαλήσουσι καιναῖς· ὄφεις ἀροῦσι· κἂν θανάσιμόν
τι πίωσιν, οὐ μὴ αὐτοὺς βλάψει· ἐπὶ ἀρρώστους χεῖ-
ρας ἐπιθήσουσι καὶ καλῶς ἕξουσιν· ὁ μὲν οὖν κς
μετὰ τὸ λαλῆσαι αὐτοῖς ἀνελήφθη εἰς τὸν οὐρανόν· καὶ
ἐκάθισεν ἐκ δεξιῶν τοῦ θῦ· ἐκεῖνοι δὲ ἐξελθόντες,
ἐκήρυξαν πανταχοῦ· τοῦ κυρίου συνεργοῦντος· καὶ τὸν λόγον
βεβαιοῦντος διὰ τῶν ἐπακολουθούντων σημείων· ἀμήν·

τέλος τοῦ κατὰ μάρκον εὐαγγελίου

CURSIF 15. F° 99, a.

[illegible]

Cursif des Evangiles, 7, (Reg. 71, f° 13, a).

[illegible]

[illegible]

τίς ἐστιν οὗτος· οἱ δὲ ὄχλοι ἔλεγον· οὗτός ἐστιν ἰησοῦς
ὁ προφήτης ὁ ἀπὸ ναζαρὲτ τῆς γαλιλαίας· [illegible]
[illegible]
ρια Καὶ εἰσῆλθεν ὁ ἰς̄ εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ θῦ· καὶ ἐξέβαλε
πάντας τοὺς πωλοῦντας καὶ ἀγοράζοντας
ἐν τῷ ἱερῷ· καὶ τὰς τραπέζας τῶν κολλυβιστῶν
κατέστρεψε· καὶ τὰς καθέδρας τῶν πωλούντων
τὰς περιστεράς· καὶ λέγει αὐτοῖς· γέγραπται ὁ οἶ-
κός μου οἶκος προσευχῆς κληθήσεται· ὑμεῖς
ριβ δὲ αὐτὸν ἐποιήσατε σπήλαιον λῃστῶν· καὶ προ-
σῆλθον αὐτῷ χωλοὶ καὶ τυφλοὶ ἐν τῷ ἱερῷ.
καὶ ἐθεράπευσεν αὐτούς· [illegible]
[illegible]
ριγ [illegible] ἰδόντες δὲ οἱ ἀρχιερεῖς καὶ
οἱ γραμματεῖς τὰ θαυμάσια ἃ ἐποίησε καὶ τοὺς
παῖδας κράζοντας ἐν τῷ ἱερῷ, καὶ λέγοντας ὡσαν-
νὰ τῷ υἱῷ δαδ· ἠγανάκτησαν καὶ εἶπον αὐτῷ·
ἀκούεις τί οὗτοι λέγουσιν· ὁ δὲ ἰς̄ λέγει αὐτοῖς· ναί·
οὐδέποτε ἀνέγνωτε ὅτι ἐκ στόματος νηπίων καὶ
θηλαζόντων κατηρτίσω αἶνον· [illegible]
[illegible]
ριδ Καὶ καταλιπὼν αὐτοὺς ἐξῆλθεν ἔξω τῆς πόλεως
εἰς βηθανίαν καὶ ηὐλίσθη ἐκεῖ· [illegible] πρωΐας δὲ
ἐπανάγων εἰς τὴν πόλιν ἐπείνασε· καὶ ἰδὼν συ-
κῆν μίαν ἐπὶ τῆς ὁδοῦ, ἦλθεν ἐπ' αὐτήν· καὶ οὐδὲν
εὗρεν ἐν αὐτῇ εἰ μὴ φύλλα μόνον· καὶ λέγει αὐτῇ·
μηκέτι ἐκ σοῦ καρπὸς γένηται εἰς τὸν αἰῶνα· καὶ
ἐξηράνθη παραχρῆμα ἡ συκῆ· καὶ ἰδόντες οἱ μαθη-
ταὶ ἐθαύμασαν λέγοντες· πῶς παραχρῆμα ἐξη-

[illegible]

Cursif des Evangiles, 7. (Reg. 71, f° 54, a).

τέ με· γυμνὸς, καὶ οὐ περιεβάλετέ με· ἀσθενὴς καὶ ἐ
πισκέψασθέ με· ἐν φυλακῇ ἤμην καὶ ἤλθετε πρός με·
Τότε ἀποκριθήσονται αὐτῷ, οἱ δίκαιοι λέγοντες· κ(ύρι)ε
πότε σε εἴδομεν πεινῶντα καὶ ἐθρέψαμεν· ἢ διψῶν
τα καὶ ἐποτίσαμεν· πότε δέ σε εἴδομεν ξένον καὶ συν
ηγάγομεν· ἢ γυμνὸν καὶ περιεβάλομεν· πότε δέ σε εἴ
δομεν ἀσθενῆ ἢ ἐν φυλακῇ, καὶ ἤλθομεν πρός σε· καὶ
ἀποκριθεὶς ὁ βασιλεὺς ἐρεῖ αὐτοῖς· ἀμὴν λέγω ὑμῖν·
ἐφ' ὅσον ἐποιήσατε ἑνὶ τούτων τῶν ἀδελφῶν μου
τῶν ἐλαχίστων, ἐμοὶ ἐποιήσατε· τότε ἐρεῖ καὶ τοῖς
Ἐξ εὐωνύμων· πορεύεσθε ἀπ' ἐμοῦ οἱ κατηραμένοι
εἰς τὸ πῦρ τὸ αἰώνιον· τὸ ἡτοιμασμένον τῷ διαβό
λῳ, καὶ τοῖς ἀγγέλοις αὐτοῦ· ἐπείνασα γὰρ καὶ οὐ
κ ἐδώκατέ μοι φαγεῖν· ἐδίψησα καὶ οὐκ ἐποτίσα
τέ με· ξένος ἤμην καὶ οὐ συνηγάγετέ με· γυμνὸς, καὶ
οὐ περιεβάλετέ με· ἀσθενὴς καὶ ἐν φυλακῇ, καὶ οὐ
κ ἐπεσκέψασθέ με· τότε ἀποκριθήσονται καὶ αὐ
Τοὶ λέγοντες· κ(ύρι)ε πότε σε εἴδομεν πεινῶντα ἢ δι
ψῶντα ἢ ξένον ἢ γυμνὸν ἢ ἀσθενῆ ἢ ἐν φυλακῇ, καὶ
οὐ διηκονήσαμέν σοι· τότε ἀποκριθήσεται αὐτοῖς
λέγων· ἀμὴν λέγω ὑμῖν· ἐφ' ὅσον οὐκ ἐποιήσατε
ἑνὶ τούτων τῶν ἐλαχίστων, οὐδὲ ἐμοὶ ἐποιήσατε·
Καὶ ἀπελεύσονται οὗτοι εἰς κόλασιν αἰώνιον· οἱ δὲ
δίκαιοι εἰς ζωὴν αἰώνιον· τέλος τῆς ἀπό· καὶ ἐγένετο
ὅτε ἐτέλεσεν ὁ ἰ(ησοῦ)ς τοὺς λόγους τούτους. εἶπε τοῖς μαθη
ταῖς αὐτοῦ· ἀρχ· οἴδατε ὅτι μετὰ δύο ἡμέρας τὸ πάσχα
Γίνεται καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀν(θρώπ)ου παραδίδοται εἰς τὸ σταυρωθῆναι·
Τότε συνήχθησαν οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ γραμματεῖς
Καὶ οἱ πρεσβύτεροι τοῦ λαοῦ εἰς τὴν αὐλὴν τοῦ ἀρχιε

Cursif des Evangiles, 7. (Reg. 71, f° 62, a).

[illegible]

ἅπαντες γὰρ οὗτοι ἐκ τοῦ περισσεύοντος αὐτοῖς
ἔβαλον εἰς τὰ δῶρα τοῦ θῦ· αὕτη δὲ ἐκ τοῦ ὑ-
στερήματος αὐτῆς ἅπαντα τὸν βίον ὃν εἶχεν ἔβαλ(εν).
Καί τινων λεγόντων περὶ τοῦ ἱεροῦ ὅτι λίθοις
καλοῖς καὶ ἀναθήμασι κεκόσμηται, εἶπε· ταῦτα
ἃ θεωρεῖτε, ἐλεύσονται ἡμέραι ἐν αἷς οὐκ ἀφεθή-
σεται λίθος ἐπὶ λίθῳ, ὃς οὐ καταλυθήσεται· ἐ-
πηρώτησαν δὲ αὐτὸν λέγοντες· διδάσκαλε,
πότε οὖν ταῦτα ἔσται· καὶ τί τὸ σημεῖον ὅταν μέλ-
λῃ ταῦτα γίνεσθαι· ὁ δὲ εἶπε· βλέπετε μὴ
πλανηθῆτε· [illegible]
[illegible] πολλοὶ γὰρ ἐλεύσονται ἐπὶ τῷ ὀ-
νόματί μου λέγοντες ὅτι ἐγώ εἰμι καὶ ὁ καιρὸς ἤ-
γγικε· μὴ οὖν πορευθῆτε ὀπίσω αὐτῶν· ὅταν δὲ
ἀκούσητε πολέμους καὶ ἀκαταστασίας, μὴ πτο-
ηθῆτε· δεῖ γὰρ ταῦτα γενέσθαι πρῶτον, ἀλλ' οὐκ εὐ-
θέως τὸ τέλος. [illegible]
ἐγερθήσεται ἔθνος ἐπὶ ἔθνος· καὶ βασιλεία ἐπὶ
βασιλείαν· σεισμοί τε μεγάλοι κατὰ τόπους καὶ
λιμοὶ καὶ λοιμοὶ ἔσονται· φόβητρά τε καὶ σημεῖα
ἀπ' οὐρανοῦ μεγάλα ἔσονται· [illegible]
[illegible] πρὸ δὲ τούτων πάντων
ἐπιβαλοῦσιν ἐφ' ὑμᾶς τὰς χεῖρας αὐτῶν καὶ διώξου-
σι παραδιδόντες εἰς συναγωγὰς καὶ φυλακάς
ἀγομένους ἐπὶ βασιλεῖς καὶ ἡγεμόνας ἕνε-
κεν τοῦ ὀνόματός μου· ἀποβήσεται δὲ ὑμῖν εἰς
[illegible]

Cursif 7 des Evangiles. (Reg. 71, f° 139, b).

ARMÉNIEN 9 F° 275 R°

CURSIF 24 F° 207 R°

CURSIF 20 F° 140 R°

ἵνα μὴ θορυβῇς
οἱ ἐξ ἐθνῶν τὰ
καινὰ ταῦτα
ἐπεισάγει
ἐπεὶ διδάσκει
τὴν δικαιοσύνην τοῦ θ(εο)ῦ
διὰ πίστεως ἰ(ησο)ῦ χ(ριστο)ῦ δεικνὺς ὅτι καὶ
αὐτὸ τὸ πιστεύσαι συνιστᾷ τὴν δικαιο-
σύνην ἀληθῶς ἁμαρτάνοντας
πιστεύσαι δεῖ
καὶ ὅτι καὶ
μάρτυρα τοῦ
τοῦ συμφέ
ροντος :—
. . . .

ΕΙΣ ΠΑΝΤΑΣ ΜΕΝ ΤΟΥΣ ΙΟΥΔΑΙΟΥΣ ΦΗΣΙΝ ΩΣ ΕΙ
ΚΟΤΩΣ ΚΑΙ ΕΞ ΑΥΤΩΝ ΕΣΧΗΚΟΤΑΣ ΤΗΣ ΣΩΤΗΡΙΑΣ
ΤΟΝ ΑΙΤΙΟΝ· ΕΠΙ ΠΑΝΤΑΣ ΔΕ ΤΟΥΣ ΕΘΝΙΚΟΥΣ ΛΕΓΕΙ
ΩΣ ΑΠΟ ΤΩΝ ΙΟΥΔΑΙΩΝ ΚΑΙ ΕΠΙ ΤΟΥΤΟΥΣ ΕΙΣ ΤΑ
ΘΕΙΣΗΣ ΤΗΣ ΧΑΡΙΤΟΣ· ΟΜΩΣ ΜΕΝ ΤΟΙ ΚΑΙ ΤΟΥΤΟΥΣ
ΚΑΚΕΙΝΟΥΣ ΜΕΤΑΣΧΗΣΕΙΝ ΤΗΣ ΧΑΡΙΤΟΣ ΕΦΗΣΕ
ΟΥΧ ΑΠΛΩΣ ΑΛΛΑ ΤΟΥΣ ΠΙΣΤΕΥΟΝΤΑΣ· ΚΑΙ ΠΑΛΙΝ
ΟΤΙ ΚΟΙΝΗ Η ΔΙΚΑΙΩΣΙΣ Η ΧΑΡΙΣ ΚΑΤΑ ΠΑΝΤΩΝ·

ἐπειδὴ πάντες φησὶν
ἥμαρτον ὁμοίως
καὶ τῆς τιμωρίας ἄξιοι
δεχόμενοι δικαιω-
σιν προσδο-
κῶμεν
τοῦ θ(εο)ῦ δό-
ξης μετέ-
χειν· οὐδὲ
μαρτυρεῖ· τό
γὰρ ὑστε-
ροῦνται
τῆς δόξης

οὐκ ἀπὸ τῶν ἔργων ... δικαιοῦσθαι ... ὅτι ἡ χάρις ... διὰ τὸ ...
... αὐτὸ τῆς ...
ποιεῖσθαι —

μένη ὑπὸ τοῦ νό
μου καὶ τῶν προ
φητῶν· δικαιοσύ
νη δὲ θ(εο)ῦ. διὰ πί
στεως ἰ(ησο)ῦ χ(ριστο)ῦ. εἰς
πάντας καὶ ἐπὶ πάν
τας τοὺς πιστεύον
τας· οὐ γάρ ἐστι δια
διάκρισις διαίρεσις
στολή· πάντες
γὰρ ἥμαρτον καὶ
ἐκπεπτώκασι λείπονται
ὑστεροῦνται τῆς

ΙΝΑ ΛΕΓΕΙ ΠΟΥ ΤΑ ΚΑΤΟΡΘΩΜΑΤΑ ΤΩΝ ΙΟΥΔΑΙΩΝ
ΠΟΥ Η ΔΙΚΑΙΟΠΡΑΓΙΑ· ΑΛΛ Η ΚΑΥΧΗΣΙΣ· ΔΕΙΚΝΥΣ
ΜΕΓΑΛΟΡΗΜΟΝΟΥΝΤΑΣ· ΚΑΙ ΜΗΔΕΝ ΕΠΙΔΕΙΚΝΥ
ΜΕΝΟΥΣ ΕΡΓΟΝ· :—

τῆς δικαιοσύνης
αὐτοῦ. διὰ τὴν πά
κατάκρισιν
συγχώρησιν ἄφεσιν
ρεσιν τῶν προγε
γονότων ἁμαρτη
μάτων ἐν τῇ ἀνο
χῇ τοῦ θ(εο)ῦ. πρὸς ἔν
δειξιν τῆς δικαιο
σύνης αὐτοῦ ἐν τῷ
νῦν καιρῷ. εἰς τὸ εἶ
ναι αὐτὸν δίκαιον.
καὶ δικαιοῦντα

ΟΥ ΛΕΓΕΙ ΓΑΡ ΕΝ ΑΡΧΗ
ΓΙΝΟΜΕΝΟΝ ΤΟΥΤΟ· ΟΥΤΩ
ΘΑΥΜΑΣΤΟΝ ΑΝΕΦΑΝΗ ΚΑΙ ΜΕΓΑΛΟΖΟΝ ΩΣ ΕΝ ΝΥΝ
ΟΤΕ ΠΑΣΑ ΙΑΤΡΕΙΑ ΕΞΕ
ΛΕΓΧΘΗ ΠΡΟΤΕΡΟΣ

ACTES F 141 b

[illegible]

δόξης τοῦ θ(εο)ῦ. δι
καιούμενοι δωρε
ὰν τῇ αὐτοῦ χάρι
τι. διὰ τῆς ἀπολυ
ἀφέσεως
τρώσεως τῆς ἐν
χ(ριστ)ῷ ἰ(ησο)ῦ· ὃν προέ καθάρσιον
θετο ὁ θ(εὸ)ς ἱλαστή
ριον διὰ τῆς πίστε
ως ἐν τῷ αὐτοῦ αἵ
ματι. εἰς ἔνδειξιν

τὸν ἐκ πίστεως ἰ(ησο)ῦ
※ ποῦ οὖν ἡ καύχησις·
[illegible]
ἐξεκλείσθη· διὰ
ποίου νόμου· τῶν
ἔργων. οὐχί· ἀλλὰ
[illegible]
διὰ νόμου πίστεως
λογιζόμεθα οὖν πί
στει δικαιοῦσθαι
ἄν(θρωπ)ον. χωρὶς ἔρ
γων νόμου· ἢ ἰου

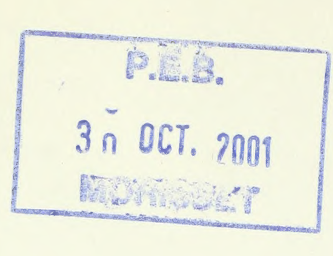
[illegible]

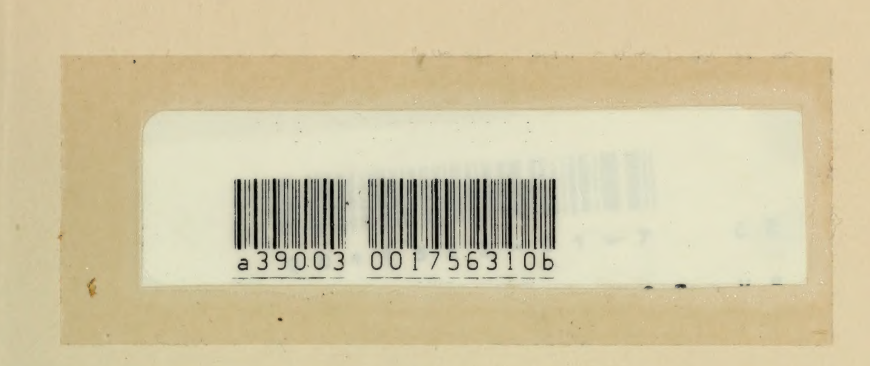
[illegible]

ARMÉNIEN 9 F° 106 V° MAINTENANT CURSIF 24°

el mõ do, la fede nostra
ma che q̃llo che
vinci el mõdo. se non
quello che crede che
iesu sia fiiolo de dio.
quello e iesu xp̃o el q̃le
vene p aqua e sangue.
non solamẽte in aqua
ma in aqua e sangue.
e el spirito e el qual
testimonia. pho lo spi
rito e verita. pho che
sono che dãno testimõ
ianza. lo spirito, e laq
ua e el sangue, e q̃sti
tre sono in uno. Se noi
recevemo la testimõia,
za del homini. la testi
menianza de dio, e ma
giore. pho che ella ha
testimoniato del figh
olo suo. e quello che
(99.) crede nel
fiiolo de dio. ha el
testimõio de dio i se.
quelli che non crede

Table.


P.E.B.
3 0 OCT. 2001


a39003 001756310b